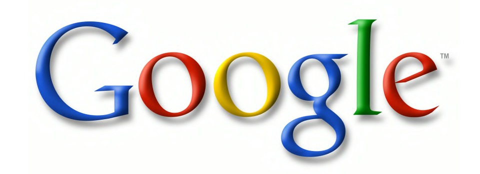
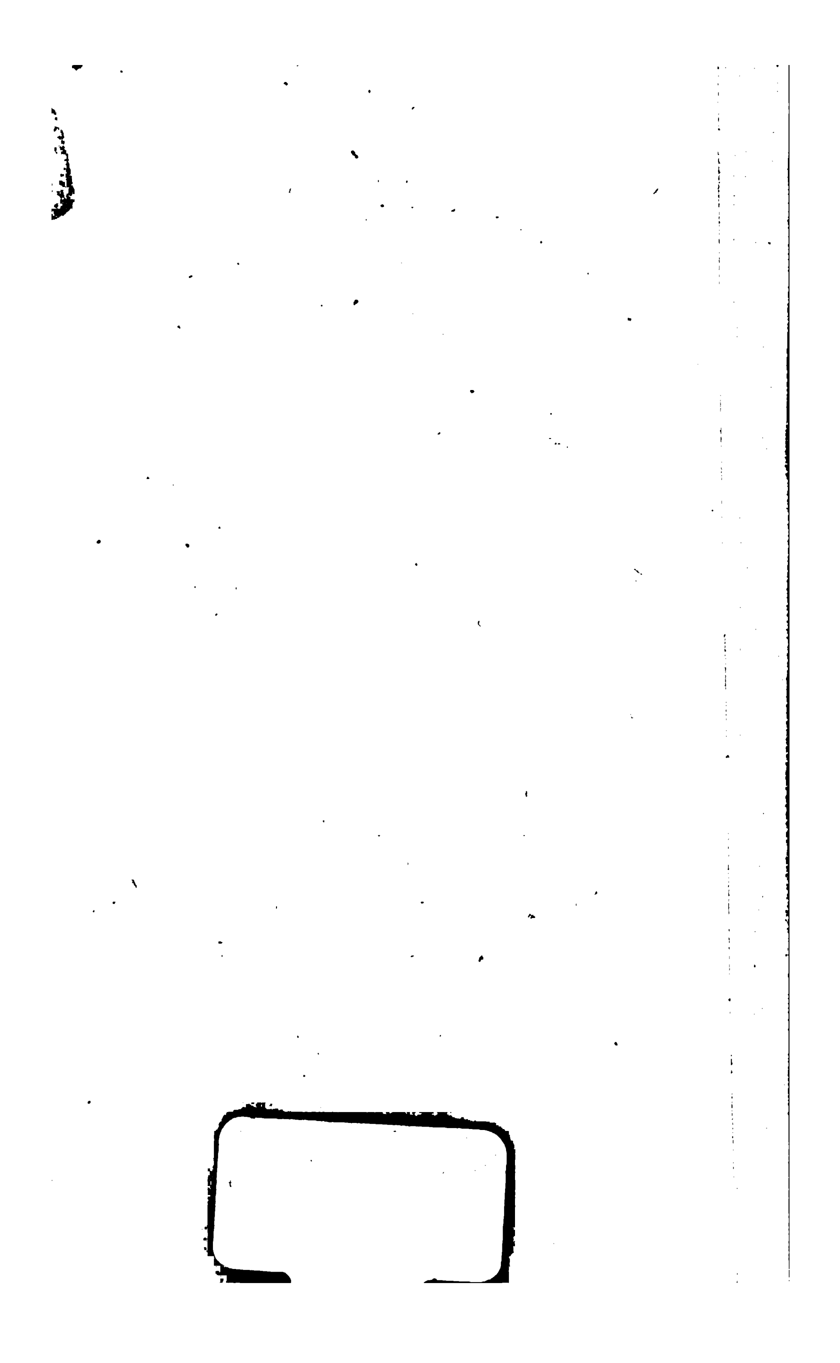

Google





Saint-Simon

II E

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

XXVII.



Princesse des Ursins.

MÉMOIRES

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR,
13, PLACE DE LA BOURSE.

1840.



Princesse des Ursins.

MÉMOIRES

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR,
13, PLACE DE LA BOURSE.

1840.

MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON
SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,
PAIR DE FRANCE, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXVII.



PARIS.
H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR,
13, PLACE DE LA BOURSE.
1840.


ASTOR LIBRARY
MAR
24
1893
NEW YORK

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CDXLVIII.

Traité de l'*assiento* signé à Madrid avec l'Angleterre. — Monteléon dupe de Stanhope, jouet d'Albéroni. — Le roi d'Angleterre à Hanovre. — L'abbé Dubois va chercher Stanhope passant à la Haye. — Il revient sans y avoir rien fait. — Il repart aussitôt pour Hanovre. — Jugement des impériaux sur la fascination du régent pour l'Angleterre. — Chétive conduite du roi de Prusse. — Il attire chez lui des ouvriers français. — Aldovrandi, d'abord très-mal reçu à Rome, gagne la confiance du pape. — Nuage léger entre lui et Albéroni, lequel éclate contre Giudice, dont il ouvre les lettres, et en irrite le roi d'Espagne contre ce cardinal. — Étranges bruits publics en Espagne contre la reine. — Albéroni les fait retomber sur Giudice. — La peur en prend à Cellamare son neveu, qui abandonne son oncle. — Albéroni invente et publie une fausse lettre flatteuse du régent à lui, et se pare de ce mensonge. — Inquiétudes et jalousie d'Albéroni sur les Français qui sont en Espagne. — Il amuse son ami Monti, l'empêche de quitter Paris pour Madrid. — Il lui prescrit ce qu'il lui doit écrire sur la reine pour le lui montrer et s'en avantager. — Son noir manége contre le régent auprès du roi d'Espagne. — Son extrême dissimulation. — Il veut rétablir la marine d'Espagne. — Ses manéges. — Belle leçon sur Rome pour les bons et doctes serviteurs des rois. — Attention de l'Espagne pour l'Angleterre sur le départ de la flotte pour les Indes, et des Hollandais pour l'Espagne sur

leur traité à faire avec l'Angleterre et la France. — Difficultés du dernier renvoyées aux ministres en Angleterre. — Scélératesses de Stairc. — Perfidie de Walpoole.

Rendu à lui-même par le départ de Louville, Albéroni n'eut rien de plus à cœur que de terminer au gré des Anglais toutes les difficultés qui restaient sur l'*assiento*. Le traité fut signé à Madrid le 27 juillet; mais comme l'affaire durait depuis longtemps, il fut daté du 26 mai, et les ratifications du 12 juin, qui furent aussitôt réciproquement fournies. Monteléon ignorait parfaitement tout ce qui se passait entre l'Angleterre et l'Espagne. Il en déplorait la lenteur, et de se voir réduit à poursuivre de misérables bagatelles lorsqu'il aurait pu traiter utilement. Il voyait que le traité proposé par la France à l'Angleterre n'avançait point, il se persuadait que l'intelligence entre l'empereur et le roi de la Grande-Bretagne n'était pas si grande depuis l'opposition que la compagnie du Levant à Londres avait mise à un emprunt que l'empereur y voulut faire de 200,000 livres sterling sur la Silésie, et que le traité fait entre eux ne contenait rien de préjudiciable à l'Espagne. Le roi d'Angleterre avait passé en Allemagne en juillet. Il avait laissé le prince de Galles régent sous le titre de gardien du royaume, et ce prince, changeant de manières à l'égard de la nation, cherchait à lui plaire, mais sans cacher son désir de se venger de Cadogan, et de Bothmar, ministre unique pour Hanovre, à qui il attribuait les mauvais traitements que le duc d'Argyle, son favori, avait reçus du roi son père. Le prince traitait Monteléon avec distinction et familiarité; et cela persuadait cet ambassadeur qu'il était toujours sur le même pied en

Angleterre, quoiqu'il ne reçût que rudesses, et pis encore de Methwin, qui tenait la place de Stanhope pendant son absence à la suite du roi d'Angleterre à Hanovre. Ainsi Monteléon, avec tout son esprit et ses lumières, était la dupe de Stanhope qui le craignait, et le jouet d'Albéroni qui ne l'aimait point.

Châteauneuf, que nous avons vu ambassadeur en Portugal, à Constantinople, et sans caractère chargé d'affaires en Espagne, avec réputation, était devenu conseiller d'état, et était lors ambassadeur à La Haye. Il avait eu plusieurs conférences inutiles sur le traité avec Walpoole, envoyé d'Angleterre, qui agissait de concert avec le pensionnaire, et Duywenworden disait qu'il n'aurait pouvoir de conclure et de signer que lorsque le prétendant aurait passé les Alpes. Stanhope et Bernstorff, passant à La Haye pour aller à Hanovre, avaient dit que la France avait plus besoin de l'alliance proposée que l'Angleterre; et ils avaient assuré les ministres de l'empereur qu'ils ne se relâcheraient point de leurs demandes, et ne feraient rien de contraire aux intérêts de l'empereur. Ils avaient les uns et les autres des conférences avec les députés des états généraux aux affaires secrètes, et les pressaient d'entrer dans l'alliance signée entre ces deux puissances; mais la république, qui en craignait un engagement et un renouvellement de guerre, éludait toujours. L'abbé Dubois, qui n'avait fondé toutes ses vues et toutes ses espérances de fortune que sur l'Angleterre, par le chausse-pied de son ancienne connaissance avec Stanhope qu'il traitait de liaison et d'amitié pour se faire valoir, et qui pour cela avait aveuglé M. le duc d'Orléans sur l'Angleterre, comme il a été expliqué en plus d'un endroit, saisit la conjoncture pour persuader son maître que deux heures de conversation avec son ancien ami avanceraient plus le traité

que toutes les dépêches et que toutes les conférences qui se tenaient à La Haye. Il s'y fit donc envoyer secrètement pour aller parler à Stanhope à son passage. Le peu de conférences qu'il eut avec lui n'aboutit à rien. Il revint tout de suite, bien résolu de ne quitter pas prise. Il prétexta qu'il avait trouvé son ami si pressé de partir, et si détourné en même temps à La Haye, qu'ils n'avaient eu loisir de rien; mais que Stanhope le souhaitait à Hanovre, où, à tête reposée, ils pourraient travailler à l'aise et en repos, et parvenir à quelque chose de bon.

Il n'en fallut pas davantage dans l'empressement où sa cabale avait mis le régent par ce traité. Il crut l'abbé Dubois de tout ce qu'il voulut lui dire, et à peine arrivé le fit repartir pour Hanovre. Les ministres impériaux, exempts des vues personnelles de Dubois et de la fascination de son maître, et qui voyaient de près et nettement les choses telles qu'elles étaient, admiraient l'empressement de la France à traiter avec l'Angleterre. Ils disaient que la France se trouvait dans l'état le plus heureux et le plus indépendant, qu'elle n'avait qu'à jouir de la paix, gagner du temps, voir le succès de la guerre de Hongrie, le cours des affaires domestiques de l'Angleterre, laquelle avait beaucoup plus à souhaiter que la France de conclure un traité avec elle. Tel était le jugement sain de ministres qui voyaient clair, quoique si jaloux de la France. En même temps, il n'était faux avis et impostures les plus circonstanciées, pour les faire mieux passer, que Stairs n'écrivit sans cesse aux ministres d'Angleterre, piqué de ce que la négociation lui avait été enlevée par ces mêmes ministres qui connaissaient son mauvais esprit et son venin contre la France, quoique ses protecteurs. Toutefois il faut dire que le triste état du prétendant promettait une prompte

fin de la fermentation de son parti en Angleterre, que la victoire complète que le prince Eugène avait remportée sur les Turcs à l'ouverture de la campagne faisait regarder cette guerre comme devant être de peu de durée; que l'empire, accoutumé au joug de la maison d'Autriche, y était plus soumis que jamais; et que la France avait à prendre garde de voir renaître la guerre par les intérêts de l'empereur sur l'Italie et ceux de l'Angleterre sur le commerce, ennemie née de la France, lorsque ces deux monarques se trouveraient libres de toute crainte chez eux.

Le roi de Prusse, attentif à s'agrandir, mais léger, inconstant et timide, n'avait osé remuer sur Juliers à la mort de l'électeur palatin. Il disait qu'il n'y troublerait point la branche de Neubourg tant qu'elle subsisterait; mais il fit sonder le régent sur ce qu'il ferait en cas qu'elle vînt à s'éteindre, et s'il souffrirait que l'empereur, en ce cas, suivant la résolution qu'il assurait en être prise, s'emparât de ce duché. En même temps il faisait faire à Vienne les plus fortes protestations d'attachement aux intérêts de l'empereur, et y niait formellement qu'il eût aucune négociation avec la France. Cette conduite lui semblait d'un grand politique. Il se brouillait et se raccommodait souvent avec ses alliés, avec le czar, avec le roi d'Angleterre son beau-père, et il fut longtemps à se déterminer s'il l'irait voir à Hanovre. Il regardait la France comme prête à souffrir de grandes divisions par celles des princes du sang et bâtards, des pairs et du parlement, surtout par l'affaire de la Constitution. Cette idée l'enhardit à s'attirer encore un plus grand nombre de Français pour augmenter ses manufactures. Il donna donc ses ordres pour persuader à plusieurs ouvriers et autres de passer en Brandebourg, soit pour cause de religion ou pour d'autres; et il crut y réussir

aisément dans un temps où les étrangers et les Français même s'accordaient à dépeindre la France comme accablée de misère et sur le point d'une division générale.

Aldovrandi, d'abord mal reçu à Rome et fort blâmé, sut bientôt, par son adresse et par ses amis, obtenir du pape d'être écouté, lequel avait déclaré qu'il ne lui donnerait point d'audience. Il en eut une fort longue, dans laquelle il sut si bien manier l'esprit du pape qu'il se le rendit tout à fait favorable, et qu'il le vit depuis souvent et longtemps en particulier; mais il fut trompé dans l'espérance qu'il avait conçue d'être incessamment renvoyé en Espagne. Il en avait apporté deux lettres au pape de la main du roi et de celle de la reine, fort pressantes pour le chapeau d'Albéroni. Les prétextes de faire attendre longtemps ceux de l'espérance de qui Rome attend des services ne manquent pas à cette cour. Aldovrandi, pressé de retourner jouir des grands émoluments de la nonciature d'Espagne qui n'avait pu jusqu'alors être rouverte depuis les différends entre les deux cours, et qui n'en espérait la fin que de la promotion d'Albéroni, et qui par sa nonciature aurait avancé la sienne, s'employait de toutes ses forces à le servir. Le duc de Parme, sur je ne sais quel fondement, se défiait de sa bonne foi là-dessus, et avait donné la même défiance à Albéroni. Celui-ci, qui mettait toujours la reine d'Espagne en avant au lieu de lui-même, se plaignit amèrement de l'ingratitude d'Aldovrandi pour cette princesse, mais il n'osa éclater de peur de pis. Il s'apaisa bientôt, et vit enfin que ses plaintes étaient très-mal fondées.

Il éclata de nouveau contre le cardinal del Giudice, et n'épargna aucun terme injurieux pour exagérer son ingratitude envers la reine, sans laquelle il ne serait jamais rentré en faveur en Espagne à son retour de France, ni

sorti de l'abîme où il était tombé. Il lui reprochait la licence avec laquelle il tombait sur le gouvernement, il publiait qu'il était si bien connu en France qu'on y prévoyait généralement sa disgrâce. Il ouvrait les lettres de la poste de Madrid, et on crut qu'il le faisait de sa propre autorité, à l'insu du roi d'Espagne. Il y trouva une lettre de l'ambassadeur de Sicile au roi son maître, qui, lui rendant compte d'une longue conférence qu'il avait eue avec Giudice : ce cardinal, après beaucoup de protestations d'attachement, l'avait averti de ne faire aucun fonds sur la cour de Madrid tant que le crédit d'Albéroni subsisterait, parce que le duc de Parme, dont il était ministre, ne songeait qu'à gagner et conserver les bonnes grâces de l'empereur, et par conséquent ne consentirait jamais que l'Espagne fît aucun pas pour les princes d'Italie. Albéroni porta cette lettre au roi d'Espagne, qu'il eut la satisfaction de mettre fort en colère contre Giudice. Tant d'autorité n'empêchait ses alarmes sur les Français qui étaient à Madrid, bien plus fortes sur des Parmesans abjects, que, de fois à autre, la reine voulait faire venir. Il n'osait lui montrer aucune opposition là-dessus, mais il redoublait ses mesures auprès du duc de Parme pour rompre ces voyages par lui. La santé du roi d'Espagne menaçait, son estomac était en grand désordre. Albéroni l'engagea à consulter un médecin sarde, qui convint avec le premier médecin des remèdes qu'il fallait employer, en présence de la reine et d'Albéroni seuls. Ce mystère, joint aux propos scandaleux de Burlet sur la santé du prince des Asturies, en fit tenir des plus étranges, non-seulement aux gens du commun, mais aux plus élevés, jusqu'à publier que la reine travaillait à porter son fils aîné don Carlos sur le trône. Giudice, outré de sa disgrâce, dont il se prenait uniquement à Albéroni, ne l'épargna pas en cette occasion,

ni Albéroni le cardinal en mauvais offices et en accusations d'accréditer la licence et les mensonges des mauvais bruits. Cellamare, fils du frère du cardinal del Giudice, alarmé de tant d'éclats, eut peur pour lui-même. Il ne songea qu'à se conserver les bonnes grâces de la reine et celles d'Albéroni; il les leur demanda avec tant d'empressement qu'Albéroni s'en fit un titre pour prouver l'ingratitude du cardinal, blâmée jusque par son neveu, qui avait toujours passé pour un homme fort sage et fort éclairé.

Albéroni n'eut pas honte de répandre un mensonge insigne. La toute-puissance ne craint guère les démentis: il publia que M. le duc d'Orléans, en rappelant Louville, lui avait expressément marqué qu'il ne l'aurait pas envoyé s'il l'eût cru désagréable au roi d'Espagne, et qu'incessamment il enverrait un autre homme chargé de communiquer des choses qui ne se pouvaient confier au papier. Un pareil envoi ne lui aurait été guère plus agréable. Il ne voulait voir de la part de la France qui que ce soit capable d'éclairer ses actions, d'en rendre compte au régent, d'ouvrir les yeux au roi d'Espagne. Tout Français lui était suspect. Il aurait voulu les chasser tous d'Espagne, surtout ceux qui étaient chargés de quelque commission particulière pour la marine ou pour d'autres affaires. Il les traitait de dévoués aux cabales, et disait qu'ils prêtaient leurs maisons pour les rassembler. Sa jalousie et son extrême défiance ne s'assuraient pas même de ses plus intimes amis. Monti était de ce nombre et avait eu toute sa confiance avant sa fortune. Il servait en France, et il était quelquefois chargé par lui de commissions particulières pour le régent. Monti crut avancer sa fortune s'il pouvait aller en Espagne et profiter de son crédit. Il fut entretenu quelque temps dans cette espérance; Albéroni lui mandait que personne

ne servirait mieux les deux cours que lui; mais cet amusement même l'importunait, et il fit entendre à son ami qu'il n'y fallait plus penser. Il ne voulait point de témoins de sa conduite; Monti lui était commode en France pour l'en informer. Il lui prescrivait les thèmes de ses lettres pour louer la reine de sa fermeté, et d'en parler comme d'une héroïne qui, par son courage, établissait son autorité par toute l'Europe. Il montrait ces lettres à la reine pour la piquer d'honneur, et faire retomber sur elle tout ce qu'il faisait contre Giudice, dont il se plaignait d'une manière atroce.

Le traitement fait à Louville était un affront à la France et personnel au régent, et le triomphe de l'insolence et de l'autorité d'Albéroni. L'équanimité avec laquelle le régent le souffrit ne put apaiser la haine que l'Italien avait conçue d'une tentative qu'il se persuada faite uniquement contre lui. Il prit occasion du traité qui se négociait entre la France et l'Angleterre pour inspirer au roi d'Espagne les sentiments les plus sinistres de M. le duc d'Orléans, et pour les lui faire revenir par ceux de sa dépendance qui l'approchaient. Il assurait que l'unique but du régent était de s'assurer de la couronne en cas de malheur en France; que tout lui paraissait plausible et bon pour y parvenir; qu'il se liguerait même avec les Turcs s'il le jugeait utile à ses desseins, ou à empêcher le roi d'Espagne de faire valoir les justes droits de sa naissance. Il n'osait pourtant convenir que le roi d'Espagne les voulût soutenir, mais il avouait quelquefois à ses confidents que la plus fine dissimulation était nécessaire sur un point si délicat, dont il fallait écarter aux Espagnols toute idée, qui, conçue par eux, pouvait causer des mouvements dangereux, et se conduire comme si leurs majestés catholiques ne voulaient jamais sortir de Madrid, attendre les événements, et

gleterre en Hollande, chargé de négocier pour faire entrer les états généraux dans ce traité, n'était pas mieux intentionné que Stairs. Il avait ordre d'agir là-dessus de concert avec l'ambassadeur de France, et faisait, à son insu, tout ce qui lui était possible pour le traverser. C'est à quoi les ministres impériaux travaillaient à La Haye de toute leur application. Ceux de Suède s'en plaignaient fort, persuadés qu'ils étaient et qu'ils seraient abandonnés par la France, qui garantirait Bremen et Verden au roi d'Angleterre. Stairs, enfin, ne pouvant plus donner de soupçons sur M. le duc d'Orléans, excitait les ministres d'Angleterre de tenir ferme à toutes leurs demandes, parce qu'il savait que ce prince accorderait tout plutôt que de ne pas conclure. Monteléon gardait le silence, quoiqu'il pût aussi apporter quelques obstacles; il n'avait plus les mêmes accès. Methwin lui paraissait mal disposé pour l'Espagne. Il le remettait, sur toute affaire, au retour du roi d'Angleterre sans nulle nécessité.

CHAPITRE CDXLIX.

Frayeurs et mesures d'Albéroni contre la venue des Parmesans. — Il profite de celles du pape sur les Turcs, et redouble de manéges pour son chapeau, de promesses et de menaces. — Giudice publie des choses épouvantables d'Albéroni, bien défendu par Aubenton et Aldovrandi. — Molinez fait grand inquisiteur d'Espagne. — Quel était le duc de Parme à l'égard d'Albéroni. — Idées bien confuses de ce prince. — Le pape s'engage enfin à donner un chapeau à Albéroni. — Impossibilité présente peu durable. — Avis d'Aldovrandi à Albéroni. — Aventure de sbires, qui suspend d'abord, puis confirme l'engagement en faveur d'Albéroni. — Bassesse d'Aquaviva. — Raison de tant de détail sur Albéroni. — Aquaviva, par ordre d'Espagne, transfuge à la Constitution.—Promesses, menaces, manéges d'Albéroni et d'Aubenton pour presser la promotion d'Albéroni. — Invectives atroces de Giudice et d'Albéroni l'un contre l'autre. — Fanfaronnades d'Albéroni. — Sa frayeur de l'arrivée à Madrid du mari de la nourrice de la reine et de leur fils capucin. — Quelles ces trois personnes. — Albéroni craint mortellement la venue d'un autre Parmesan. — Il écrit aigrement au duc de Parme.

Albéroni, qui bravait la haine publique en Espagne, ne put se résoudre à obéir à la duchesse de Parme, qui lui ordonnait de demander à la reine sa fille une pension ou quelque subsistance pour un homme du commun pour qui elle avait eu de la bonté à Parme, et qu'elle avait voulu faire venir en Espagne plus d'une fois. Il

craignit le danger de le rappeler dans sa mémoire. Toute son attention était à conserver tout son crédit sans partage et sans lutte, au moins jusqu'à ce qu'il fût parvenu au chapeau, et, pour le hâter, à donner au pape une haute idée de son pouvoir, bien persuadé que les grâces de Rome ne sont consacrées qu'à ses besoins et aux services qu'il lui est important de tirer. Le pape était faible, il craignait les Turcs, il désirait ardemment de hâter les secours maritimes d'Espagne. Albéroni en profita. Il fit représenter au pape qu'il ne devait pas perdre de temps à se déterminer; qu'en différant, le printemps arriverait avant qu'il n'y eût rien de réglé pour des succès qui pourraient immortaliser son pontificat; il lui fit sonner bien haut que tout en Espagne était uniquement entre les mains du roi et de la reine; qu'ils étaient affranchis de l'autorité que les tribunaux et les conseils avaient prise; que d'eux seuls dépendaient les ordres et les exécutions (cela voulait dire de lui uniquement); que, si le pape voulait être servi et content, il fallait qu'Albéroni le fût aussi, et que le seul moyen que le pape fût satisfait était d'avancer la promotion d'Albéroni. Aubenton, totalement dévoué au pape, n'était attaché à Albéroni que par la crainte. Quelque confiance que le roi d'Espagne eût en son confesseur, il n'aurait pas eu la force de le soutenir contre la reine si, conseillée par Albéroni, elle eût entrepris de le faire chasser. La princesse des Ursins lui en avait donné une leçon qu'il n'avait pas oubliée, et Albéroni avait aussi besoin de lui, parce que le pape, qui comptait entièrement sur lui, ajoutait foi à ce qu'il écrivait; et ce qu'il mandait à Rome était du style le plus propre à avancer la promotion d'un homme si zélé pour l'église et si capable de servir puissamment le saint-siége dans les conjonctures difficiles où il se trouvait.

Aldovrandi, intéressé pour soi-même dans l'avancement de la promotion d'Albéroni, pour retourner jouir de la nonciature d'Espagne et pour abréger son chemin à la pourpre, faisait valoir au pape le caractère d'Albéroni et son pouvoir, peints d'une main que sa sainteté croyait si fidèle. Une nouvelle qui courut alors par les gazettes jusqu'à Rome, et qui fit du bruit, troubla le triumvirat. C'était la prétendue brouillerie d'Albéroni et d'Aubenton, et qu'Albéroni allait être chassé. Quoiqu'il n'y eût aucune apparence de vérité dans ce conte, l'impression qu'il fit à Rome devint très-importante pour Albéroni, qui se flattait tellement de sa prochaine promotion alors, qu'il en recevait des compliments avec une joie, en même temps avec un ridicule dont ses ennemis surent profiter. Il s'appliqua, lui et ses deux amis, à faire tomber ce bruit et en démontrer à Rome le mensonge. Giudice, de son côté, que nulle considération ne pouvait plus retenir, parce qu'il n'avait plus rien à espérer ni à craindre, n'oubliait rien pour traverser la promotion d'Albéroni. Il protestait qu'elle était injurieuse à la pourpre, au pape, à l'église; il demandait que le pape, pour son propre honneur, consultât les évêques et les religieux d'Espagne sur la vie, les mœurs, la conduite d'Albéroni, sûr que, sur leur témoignage, il rejetterait pour toujours la pensée de promouvoir un sujet de tous points si indigne. Outre la religion et mille noirceurs sur lesquelles il l'attaquait, il prétendait qu'il trahissait le roi d'Espagne et qu'ayant été autrefois l'espion du prince Eugène en Italie, il entretenait encore le même commerce avec lui, duquel il était largement payé. Aubenton redoublait d'efforts à proportion, répondait de tout en Espagne au gré du pape s'il voulait hâter la promotion d'Albéroni, et mandait à Aldovrandi qu'il se souvînt qu'il était chargé de l'affaire de Dieu,

soit qu'il prétendît diviniser celle du premier ministre, ou qu'il y eût quelque autre mystère entre eux.

Giudice s'était démis de la charge de grand inquisiteur d'Espagne. Albéroni la fit donner à Molinez, moins pour récompenser sa fidélité et ses travaux, que pour laisser champ libre à Aquaviva de prendre le soin des affaires d'Espagne à Rome, parce qu'il comptait sur ce cardinal qui avait toute la confiance de la reine. On s'était d'autant plus pressé d'y pourvoir qu'on craignait que Giudice ne rétractât sa démission du moment qu'il serait hors de l'Espagne. Le duc de Parme en avait averti; quoiqu'il n'aimât ni n'estimât Albéroni, il s'intéressait au maintien de l'autorité d'un homme qui était son sujet et son ministre en Espagne. Il avait par lui une part indirecte au gouvernement de cette monarchie, à laquelle, par conséquent, il s'intéressait. Son grand objet était de l'engager à des tentatives pour recouvrer quelque partie de ce qu'elle avait perdu en Italie, dont le temps lui paraissait favorable pour y réussir par l'occupation de l'empereur en Hongrie et la haine des princes d'Italie. Il sentait bien aussi que l'Espagne était trop faible pour l'entreprendre sans secours, et qu'elle n'en pouvait espérer que de la France; qu'il fallait donc ménager le régent pour l'engager à ce secours, mais en même temps ne pas abandonner les vues de retour en cas de malheur en France. Des projets si contraires n'étaient pas aisés à concilier. Tous deux étaient persuadés que les Français, fâchés de voir l'Espagne entre les mains d'un Italien, ne songeaient qu'à le faire chasser, et que Louville n'avait été envoyé que pour cela à Madrid, quoique sous d'autres prétextes. Albéroni, qui connaissait les dispositions du gouvernement de France à son égard, avait pris son parti là-dessus, et n'en pressait que plus vivement sa promotion pour s'acquérir un

état solide, et se moquer après des ennemis de sa fortune.

Aldovrandi, qui des affres des prisons du château Saint-Ange, dont il avait frisé la corde à Rome, était parvenu à faire goûter au pape les raisons de son voyage, et à entrer après dans sa confiance, s'était habilement servi de la connaissance qu'il avait de son esprit pour le conduire par degrés à la promotion d'Albéroni, et à rendre vaines les machines de Giudice et de ses autres ennemis. Il en obtint l'assurance, mais il manda à Albéroni qu'il n'y devait pas compter tant qu'il n'y aurait comme alors qu'un seul chapeau vacant; que l'attente ne serait pas longue par l'âge et les infirmités de plusieurs cardinaux; que le pape craignait trop l'empereur pour lui donner ce sujet de plainte, surtout d'empêcher que le roi d'Espagne ne donnât sa nomination à aucun Espagnol et ne fît instance au pape de la remplir; qu'il fallait éviter la promotion des couronnes, et faire qu'il parût que la sienne vînt uniquement du pur mouvement du pape, pour cela presser l'arrivée du secours maritime pour le secours des états de l'Italie contre les Turcs, et faciliter l'accommodement entre les cours de Rome et de Madrid, enfin garder sur toutes ces choses le plus profond secret. Ce qu'il ne cessait point de lui répéter, c'était de cultiver la bonne intelligence avec Aubenton, estimé au dernier point du pape et des cardinaux Imperiali, Sacripanti, Albani, les trois non nationaux les plus déclarés contre la France. Il y pouvait ajouter Fabroni, avec qui ce jésuite avait fait seul la constitution *Unigenitus* avec l'art, la dextérité, le secret, et la violence sur le pape et tout Rome qui ont été racontés en leur lieu. Aldovrandi relevait l'admiration du pape pour la reine, dont il espérait tout pour le prompt secours maritime, qu'il était de la prudence d'Albéroni de main-

tenir; le pressait de faire hiverner la flotte en Italie, et déplorait la situation du pape qui ne lui permettait pas de faire ce qu'il voulait. Toute affaire d'Espagne était subordonnée, ou passait en faveur de cette promotion, qui était la surnageante et la plus capitale. Enfin Aquaviva et Aldovrandi représentèrent si fortement au pape qu'il n'obtiendrait rien d'Espagne en aucun genre que moyennant cette promotion, que sa sainteté, qui s'était contentée de prendre là-dessus quelque engagement avec Aldovrandi en air de confidence, en prit un effectif avec Aquaviva, à qui elle dit dans une audience qu'il pouvait écrire positivement à Madrid qu'elle était déterminée à faire pour Albéroni ce que la reine lui demandait, et qu'il n'était plus question que de la manière de l'exécuter.

La difficulté, on l'a déjà dit, c'est qu'il n'y avait qu'un chapeau vacant, que le pape destinait à un sujet protégé par l'empereur. On croyait qu'il regardait Borromée, dont la nièce avait épousé Claudio Albani, neveu du pape, qui prétendait par là compenser la promotion de Bissy, faite pour la France. Il fallait de plus satisfaire la France en même temps que l'Espagne en élevant de son pur mouvement deux sujets à la pourpre, nationaux ou agréables aux couronnes, et ces ménagements demandaient la vacance de trois chapeaux. On consolait le premier ministre par la considération de sept cardinaux de plus de quatre-vingts ans et d'onze de plus de soixante-dix, sans ce qui pouvait arriver à de plus jeunes. On l'assurait qu'il y avait tout à espérer pour lui de la chute des feuilles. On l'avertissait surtout de faire accorder au pape la condition réciproque, qui était un engagement du roi d'Espagne de différer sa nomination de couronne, et d'être longtemps sans en parler après la promotion d'Albéroni.

Une aventure très-imprévue et fort subite pensa déconcerter des mesures si bien prises. Molinez, doyen de la rote, dont il était auditeur pour l'Espagne, et chargé des affaires de cette couronne, logeait, depuis longtemps qu'il y était seul ministre de cette couronne, dans le palais qui lui appartenait et qui était dans la place qui en avait pris le nom de place d'Espagne. Il s'y était fortifié d'un nombre de braves à la solde d'Espagne contre les violences des impériaux, qui menaçaient de s'emparer par force de ce palais comme appartenant à l'empereur. Molinez, déchargé des affaires d'Espagne qui avaient été confiées au cardinal Aquaviva, accoutumé à demeurer dans son propre palais, était resté dans celui d'Espagne avec ses braves. Arriva la victoire du prince Eugène, qui transporta les impériaux et le peuple de Rome; ils promenèrent par les rues divers signes de victoire, entre autres un char à la manière de ceux des anciens triomphes. Cette machine, accompagnée des impériaux, de beaucoup de peuple et des sbires, passa dans la place et devant le palais d'Espagne. Soit que Molinez eût peur qu'à la faveur de cette allégresse et de cette foule on entreprît de s'emparer du palais d'Espagne, ou qu'il prît seulement ce passage devant sa porte pour une insulte, il fit charger et dissiper tout cet accompagnement. Le pape, qui se faisait gloire de retrancher aux ambassadeurs les franchises qui avaient fait tant de bruit autrefois, entra dans une telle colère qu'il envoya sur-le-champ Aldovrandi au cardinal Aquaviva lui dire de suspendre sa dépêche à Madrid, et de n'y rien mander de l'assurance qu'il lui avait donnée peu de jours auparavant.

Aquaviva, sans s'étonner, manda au pape par le même prélat que sa dépêche était écrite, qu'il l'enverrait sans y rien changer parce qu'il savait que le pape

serait content. Il pria Aldovrandi de savoir du pape quelle satisfaction il prétendait. La négociation finit presque aussitôt qu'elle commença. Le pape demanda que l'espèce de milice qui gardait le palais d'Espagne fût congédiée, et que les sbires pussent passer librement dans la place d'Espagne; et Aquaviva, de son côté, demanda que le pape fît respecter le palais d'Espagne comme les autres palais de Rome, et qu'il fît passer les sbires dans les quartiers des autres ministres étrangers de même que dans celui d'Espagne. Ces quatre conditions respectives furent accordées, et le pape confirma l'assurance qu'il avait donnée pour Albéroni. Aquaviva fit valoir en Espagne le service qu'il avait rendu à Albéroni, et d'avoir vendu cher ce qui dans le fond n'était rien, par ce qu'il savait des intentions du roi d'Espagne sur les franchises. Ce cardinal faisait pour soi en même temps que pour le premier ministre. Les Espagnols qui étaient à Rome murmuraient de sa facilité pour plaire au pape, aux dépens des affaires du roi d'Espagne. Don Juan Diaz, agent d'Espagne à Rome, était celui qui en parlait le plus haut. Aquaviva saisit ce moment pour demander qu'il fût rappelé, et que la reine lui écrivît en approbation de sa conduite de manière qu'il pût montrer sa lettre au pape. Tout son objet, disait-il, était de servir Albéroni auprès du pape, pourquoi il fallait que lui-même fût soutenu. Il disait qu'Aldovrandi méritait là-dessus toute la protection du roi et de la reine, et qu'étant dans la première estime et confiance du pape, il aurait seul son secret pour négocier sur les différends d'entre les deux cours, et il insistait pour aplanir les difficultés qui retardaient son retour et l'exercice de sa nonciature en Espagne; ainsi il le servait en cette cour de tout son pouvoir, comme il vantait au pape l'empressement d'Albéroni à lui procu-

rer à temps les secours maritimes qu'il désirait avec impatience.

Si je m'arrête avec tant de détail à tous ces manéges et ces intrigues, c'est qu'ils me semblent curieux et instructifs par eux-mêmes : ils montrent au naturel quel est un premier ministre tout-puissant, un roi qui s'en laisse enfermer et gouverner, ce que peut le but d'un chapeau, quelle est la confiance due à un confesseur jésuite, et la part que le prince doit laisser prendre à son épouse, surtout en secondes noces, en ses affaires. D'ailleurs les personnages de ce triumvirat ont fait tant de bruit dans le monde, et tant de personnages divers, que ce qui les regarde ne peut être indifférent à l'histoire. Pour Aquaviva, je n'en parle que par la nécessité de la liaison avec les trois principaux, dont deux sont devenus cardinaux, et le troisième mourait d'envie de l'être et l'a souvent bien espéré. Ces récits découvrent encore ce que c'est que d'admettre des prêtres dans les affaires et dans les conseils. Aquaviva fut averti par d'Aubenton qu'il se perdrait en Espagne s'il continuait à penser ou agir comme il faisait sur les affaires de France à l'égard de la constitution *Unigenitus*. Il reçut en même temps un ordre du roi d'Espagne de se conformer là-dessus à tout ce qui pouvait plaire au pape. Il n'en fallut pas davantage à Aquaviva pour changer de camp contre ses propres lumières en matière de doctrine, et pour rompre tout commerce avec le cardinal de Noailles. Telle est la morale et la foi de nos prélats d'aujourd'hui et de ceux qui veulent l'être. Je ne le dis pas sans savoir et sans l'avoir vu et revu bien des fois.

Albéroni, fidèle à ses vues et à ses maximes et bien instruit de celles de Rome, ne s'appliquait qu'à bien persuader le pape qu'il était le seul ministre du roi d'Espagne, le seul à qui tout son pouvoir fût confié sans

réserve, le seul à qui on pût s'adresser pour recevoir des grâces. Ces principes bien établis et souvent réitérés, il vantait ses intentions et son zèle, mais il protestait que le tout serait inutile si le pape ne prenait de promptes résolutions; il promettait, s'il était assisté, c'est-à-dire élevé à la pourpre, que le pape aurait avant la fin de mars à ses ordres une forte escadre bien équipée dans un port de l'état de Gênes; mais qu'il exigeait aussi l'entière confiance du pape, et qu'il regarderait comme offenses toutes démarches indirectes, toutes instances faites par d'autres voies que par lui; et, pour colorer sa jalousie, il attribuait ces démarches indirectes à l'ignorance de la forme et du système présent du gouvernement d'Espagne. Aubenton par ses lettres renchérissait encore plus sur le grand et unique pouvoir résidant uniquement dans le premier ministre. Il assurait le pape que le secours que sa sainteté désirait dépendait absolument de lui, que le projet qu'il avait fait pour l'envoyer serait infailliblement exécuté s'il en usait bien à son égard, c'est-à-dire s'il lui envoyait la barette; mais aussi qu'elle ne devait espérer ni secours contre les Turcs ni accommodement des différends entre les deux cours, si elle ne donnait à la reine d'Espagne la satisfaction qu'elle demandait avec tant de désir et d'ardeur. Il faisait entendre clairement à ses amis de Rome que c'était par ordre qu'il écrivait si positivement, et il prétendait en même temps donner par là une preuve de son intime union avec Albéroni et démentir sur cela les bruits et les gazettes. Albéroni avait bien des ennemis à Rome, et beaucoup de cardinaux indignés de la prostitution de leur pourpre à un sujet tel que lui. Giudice, qui publiait qu'il s'y en irait bientôt, y remuait contre lui toutes sortes de machines, et ne gardait aucune mesure sur sa personne dans ses discours ni dans

ses lettres. Albéroni ripostait avec le même emportement, et ne cessait de l'accuser de la plus noire ingratitude envers la reine, d'assurer nettement que la cause de cette princesse et la sienne étaient la même, et que la conduite de Giudice était si décriée que Cellamare lui-même n'hésitait pas là-dessus. Il avait envoyé à Rome les copies des lettres que Cellamare lui avait écrites sur la disgrâce de son oncle, et la bassesse de Cellamare avait été au point d'avoir mandé à plusieurs personnes à Rome que, dans le naufrage de sa maison, il avait tâché de sauver sa petite barque en prenant le bon parti.

Giudice parlait et écrivait d'Albéroni comme du dernier des hommes. Il se plaignait aussi d'Aldovrandi comme ayant parlé contre lui à Rome pour plaire à Albéroni. Ils se reprochaient réciproquement ingratitudes et perfidies, et avaient tous raison à cet égard. Le premier ministre chargeait Giudice des fâcheux bruits répandus à Madrid contre la reine, et nouvellement d'avoir publié qu'elle avait fait venir à Madrid l'argent venu par les derniers galions pour en envoyer une grande partie à Parme. Quelque semblant qu'Albéroni fît d'être fermement certain que tout l'enfer déchaîné contre lui ne lui pourrait nuire, et de rehausser cette confiance d'un air de philosophie qui lui faisait dire qu'il ne demeurait chargé de tant d'envie et du poids des affaires que par attachement pour le roi et la reine et pour le bien de l'état, il craignait mortellement tout ce qui pouvait avoir accès auprès de la reine. Elle avait enfin fait venir à Madrid le mari de sa nourrice et leur fils capucin. La nourrice était fine, adroite, et ne manquait ni de sens ni de hardiesse. Son mari était un stupide paysan, leur fils un fort sot moine, mais pétri d'ambition, qui ne comptait pas sur moins que gouverner l'Espagne. La

reine, qui avait souvent demandé au duc de Parme un musicien nommé Sabadini qu'elle avait fort connu, en avait écrit avec tant de volonté que le duc de Parme lui promit de le faire partir dès que le prince électeur de Bavière serait parti de Plaisance. Albéroni craignait horriblement la présence de Sabadini, dont il avait plusieurs fois rompu le voyage par le duc de Parme. Il lui écrivit donc aigrement sur sa faiblesse et l'envoi du capucin et de son père, et mit tout en œuvre auprès de lui pour arrêter en Italie Sabadini, duquel il prenait de bien plus vives alarmes.

CHAPITRE CDL.

Albéroni compte sur l'appui de l'Angleterre. — Il reçoit avis de Stanhope d'envoyer quelqu'un de confiance veiller, à Hanovre, à ce qui s'y traitait avec l'abbé Dubois, et y envoie. — Pensée des étrangers sur la négociation de Hanovre.—Les impériaux la traversent de toute leur adresse, et la Suède s'en alarme. — Affaires de Suède. — Pernicieuse haine d'Albéroni pour le régent. — Esprit de retour en France, surtout de la reine d'Espagne. — Sages réflexions d'Albéroni sur le choix, le cas arrivant. — Quel était M. le duc d'Orléans sur la succession à la couronne. — Affaire du nommé Pomereu. — Madame de Cheverny gouvernante des filles de M. le duc d'Orléans. — Livry obtient pour son fils la survivance de sa charge de premier maître d'hôtel du roi. — Effiat quitte le conseil des finances et entre dans celui de régence. — Honneurs du Louvre accordés à Dangeau et à la comtesse de Mailly par leurs charges perdues. — Origine de cette grâce à leurs charges.— Ce que c'est que les honneurs du Louvre. — Style de la république de Venise écrivant au dauphin; d'où venu. — Entreprise de la nomination du prédicateur de l'Avent devant le roi. — M. de Fréjus officie devant le roi sans en dire un seul mot au cardinal de Noailles. — L'abbé de Breteuil en tabouret, rochet et camail, près du prie-dieu du roi, comme maître de la chapelle. — Condamné de cette entreprise comme n'étant pas évêque. — Quel fut le père de la Ferté jésuite. — L'abbé Fleury confesseur du roi. — Mort de la duchesse de Richelieu et de madame d'Armenonville. — Mort et caractère du maréchal de Châteaurenaud. — Belle anecdote sur le maréchal de Coetlogon. — Mort de la duchesse d'Orval. —Mort de Daguesseau, conseiller d'état. — Son éloge. — Saint-Contest, fait conseiller d'état, en quitte le conseil de

guerre. — L'empereur prend Temeswar. — Il perd son fils unique.— La duchesse de Saint-Aignan va retrouver son mari en Espagne avec 30,000 livres de gratification. — Mort, caractère et famille de M. d'Étampes. — Mort de la comtesse de Rancy.— Mort de madame Fouquet. — Sa famille.— Force grâces au maréchal de Montesquiou, au grand prévôt, aux ducs de Guiche, de Villeroy, de Tresmes, et au comte de Hanau. — Le duc de la Force vice-président du conseil des finances. — Augmentation de la paie de l'infanterie. — Caractère de Broglio, fils et frère aîné des deux maréchaux de ce nom. — Le duc de Valentinois reçu au parlement, où les princes du sang ni bâtards n'assistent point. —Mariage du fils unique d'Estain avec la fille unique de madame de Fontainemartel, et la survivance du gouvernement de Douai. — Bonneval obtient son abolition en épousant une fille de Biron. — Dispute entre les grands officiers de service et le maréchal de Villeroy, qui, comme gouverneur du roi, prétend faire leur service, et le perd. — Grande aigreur entre les princes du sang et bâtards sur les mémoires publiés par les derniers. — Étonnante apathie de M. le duc d'Orléans. — Ma façon d'être avec le duc du Maine et le comte de Toulouse.

La grande ressource d'Albéroni, à son avis, était l'appui qu'il se promettait de l'Angleterre et de son commerce secret et direct avec Stanhope. Ce ministre l'avait averti d'envoyer à La Haye quelqu'un de confiance pour veiller aux intérêts du roi d'Espagne, dans une crise où il s'agissait d'un nouveau système pour l'Europe. On prétend qu'Albéroni fit part de l'avis au duc de Parme. Il ne se fiait à aucun Espagnol, et fit nommer Beretti Landi à l'ambassade de La Haye ; mais comme en ce même moment Claudio Ré, que le duc de Parme tenait à Londres en qualité de secrétaire, reçut ordre de ce prince de se rendre à Hanovre, on se persuada que c'é-

tait pour y être chargé de la confiance d'Albéroni, sous le prétexte de solliciter le roi d'Angleterre d'obtenir de l'empereur d'admettre à son audience l'envoyé de Parme, et de le détourner de proposer le mariage de la princesse de Modène avec le prince Antonio de Parme, que le duc son frère disait n'avoir pas moyen d'apanager pour faire cette alliance. Le dessein d'Albéroni, en se rendant maître du négociateur pour l'Espagne, était de se réserver l'honneur de traiter et de finir à Madrid l'essentiel de la négociation.

Tout le monde avait les yeux ouverts sur l'alliance qui se traitait entre la France et l'Angleterre. Les étrangers la regardaient comme un sujet de division entre le roi d'Espagne et le régent; ils publiaient qu'il y en avait beaucoup déjà entre eux. L'empereur la craignait dans la prévoyance que, lorsque les Anglais et les Hollandais seraient sûrs de la France, leur attachement à ses intérêts diminuerait beaucoup. Ainsi ses ministres la traversaient de tout leur possible. Il y avait à Paris un baron d'Hohendorff fort attaché au prince Eugène, dont il avait été aide de camp pendant la dernière guerre. Il se prétendait autorisé de lettres de créance de l'empereur, qu'il avait même montrées du temps que Penterieder était à Paris comme secrétaire de l'empereur, et véritablement chargé de ses affaires. Cet Hohendorff avait même alors proposé au régent une alliance avec l'empereur qui n'avait pas eu de suite. Cet homme ne cessait d'échauffer la vivacité de Stairs, d'ailleurs si contraire au traité parce qu'il avait été tiré de ses mains pour être porté à La Haye, puis à Hanovre, entre Stanhope et l'abbé Dubois, et parce qu'il haïssait la France. Hohendorff lui disait continuellement que le régent tromperait les Anglais, et que le prétendant ne sortirait point d'Avignon. On excitait d'un autre côté la Suède, à qui

on persuadait faussement que la France sacrifierait ses intérêts au roi d'Angleterre, et lui garantirait la possession de Bremen et de Verden qu'il lui avait usurpés; tellement que l'ambassadeur de Suède, qui, de tout temps, était attaché à la France, en prit des impressions qui lui firent tenir des discours peu mesurés. Les affaires du roi son maître prenaient une face plus riante. Ses ennemis avaient assemblé de grandes forces pour faire une descente dans la province de Schonen, et envahir après la Suède; le czar était à Copenhague, en dessein de passer la mer et de commander cette expédition. Il s'y brouilla avec le roi de Danemark au point que l'entreprise fut différée au printemps, les troupes renvoyées et les dépenses inutiles, qui avaient été fort à charge au Danemark. Le roi de Suède n'en put profiter. Il avait des troupes, mais ni argent ni marine : il voulut acheter quelques vaisseaux en France et en Hollande, où était pour lors le baron de Goertz qui était chargé de ses finances, et qu'il y avait envoyé. Il lui dépêcha donc un officier, et un autre au baron Spaar, son ambassadeur en France, pour cet achat. Il envoya par cette voie ordre à Spaar de cultiver les bonnes dispositions de la France, de lui persuader qu'il voulait la paix, et de presser le paiement des subsides qu'elle lui donnait. Il n'osait, même avec ses ministres, s'expliquer qu'en termes généraux sur ses desseins secrets, tant les bruits dont on vient de parler lui faisaient craindre un trop entier engagement de la France avec l'Angleterre.

Quelque désir qu'eût l'Espagne de prendre avec cette dernière couronne des liaisons particulières, Albéroni ne voulait faire avec elle de traité que totalement séparé et détaché de celui de la France. Les vues sur l'avenir, et sur lesquelles il évitait soigneusement de s'expliquer,



ne convenaient point avec une alliance commune. Persuadé que le régent ne lui pardonnerait pas, il ne cessait d'assurer le roi et la reine d'Espagne qu'ils ne devaient jamais compter sur la bonne foi ni sur les paroles de ce prince. Il n'ignorait pas que le génie et les désirs de cette princesse étaient entièrement tournés vers le trône de France en cas de malheur. Elle sentait l'importance de cacher ce sentiment pour ne pas s'exposer à perdre le certain pour l'incertain, et ce que penseraient les Espagnols et de ce qu'ils diraient si, après ce qu'ils avaient fait et souffert depuis quinze ans pour soutenir leur roi sur leur trône, il les exposait par son abandon à recevoir un nouveau roi de la main des Anglais et des Hollandais. Albéroni lui disait que ces deux puissances disposeraient absolument des couronnes de France et d'Espagne, et que c'était pour cela que le duc d'Orléans n'oubliait rien pour les gagner. Albéroni néanmoins réfléchissait quelquefois sur le danger qu'il y aurait pour le roi et pour la reine à changer de couronne, encore plus pour lui-même. Il se représentait les Français turbulents, volages, hardis; il était agité de la multitude de princes du sang capables avec le temps d'inquiéter le souverain, et qui deviendraient comme des chevaux indomptés et sans bride ni frein si la minorité durait : le parlement de Paris lui paraissait devenu comme autrefois le correctif et le fléau de l'autorité royale. Il concluait de ces réflexions que, si la monarchie d'Espagne pouvait se rétablir, le roi d'Espagne aurait fort à balancer sur le choix d'un royaume qu'il acquerrait et qu'il gouvernerait très-difficilement, ou d'un autre dont il était en possession, qu'il pouvait gouverner despotiquement et comme en dormant. En effet, il n'y a point de pays où la soumission soit plus entière qu'en Espagne, ni où la volonté et l'autorité du roi soient plus affran-

chies de toutes formes ni plus à couvert de toute résistance.

Tandis qu'on était si intérieurement occupé en Espagne des futurs contingents, je puis dire avec la plus exacte vérité que c'est la chose dont M. le duc d'Orléans le fut toujours le moins. Il est des vraisemblances qui n'ont aucune vérité, et des vérités qui n'ont point de vraisemblances. Celle-ci est de ce nombre au premier degré, et je ne crois pas que, depuis qu'il est dans l'univers des monarchies héréditaires, aucun héritier collatéral immédiat s'en soit moins soucié, y ait moins pensé, ni ait plus sincèrement désiré que la succession ne s'ouvrît point; dirai-je tout, et le croira-t-on? qui ait été moins touché, plus embarrassé, plus importuné de porter la couronne. Jamais en aucun temps rien même d'indirect là-dessus, jamais quoi que ce soit sur cette matière dans aucun des conseils; et si quelquefois l'indispensable connexité des affaires étrangères l'ont amenée dans le cabinet du régent entre deux ou trois de ses plus confidents, elle ne s'y traitait précisément que par nécessité, simplement, courtement, même avec une sorte de contrainte sans parenthèse, sans rien d'inutile, comme on aurait raisonné sur la succession d'Angleterre ou de l'empereur. Les plus familiers connaissaient si bien M. le duc d'Orléans sur ce sujet, qu'il n'est arrivé à pas un d'eux de laisser échapper devant lui aucune sorte de flatterie là-dessus. Je suis peut-être celui avec qui cela a le plus été traité tête à tête avec lui à propos de sa conduite, des affaires étrangères, dont il me disait tout ce qui ne passait pas au conseil, à propos encore des finances et de la Constitution. A la vérité il ne voulait pas perdre son droit. Je l'y fortifiais même; mais il n'en était touché que du côté de son honneur et de sa sûreté, desquels il ne se pouvait agir que le malheur ne

fût arrivé, considérations qui au contraire le lui faisaient craindre. Alors nous nous en parlions comme de toute autre sorte d'affaire importante. Il ne se cachait pas de moi ainsi tête à tête, et je le connaissais trop pour qu'il y eût réussi. Jamais je ne l'ai surpris en aucun chatouillement là-dessus, aucun air de joie, aucune échappée flatteuse, jamais à en prolonger le raisonnement. Je n'outrerai rien quand je dirai que cela allait à l'insipidité et à une sorte d'apathie, que je sens qui m'aurait impatienté si le fils de monseigneur le duc de Bourgogne m'eût été moins tendrement et précieusement cher, et qu'il se fût agi de succéder à un autre.

On a vu plusieurs fois dans ces Mémoires que le feu roi avait fait du lieutenant de police de Paris une espèce de ministre secret et confident, une sorte d'inquisiteur dont les successeurs de la Reynie, par qui commencèrent ces fonctions importantes, mais obscures, étendirent beaucoup le champ pour se donner plus de relations avec le roi et cheminer mieux vers l'importance, l'autorité, la fortune. Le régent, moins autorisé que le feu roi, et qui avait plus de raisons que lui d'être informé et d'arrêter les intrigues, trouva dans cette place Argenson, qu'on a vu qui avait su se faire valoir à lui de l'affaire du cordelier amené par M. de Chalais, et en avait, je crois, à bon marché, acquis les bonnes grâces. Argenson, qui avait beaucoup d'esprit, et qui avait désiré cette place comme l'entrée, la base et le chemin de sa fortune, l'exerçait très-supérieurement, et le régent se servit de son ministère avec beaucoup de liberté. Le parlement, qui n'était attentif qu'à faire valoir partout son autorité, pour le moins comme en compétence avec celle du régent, souffrait avec impatience ce qu'il appelait les entreprises de la cour. Il voulait se dédommager du silence qu'il avait été forcé de garder

là-dessus sous le dernier règne, et reprendre aux dépens du régent tout ce qu'il avait perdu sur les fonctions de la police, dont il est le supérieur. Le lieutenant de police lui en est comptable, jusque-là qu'il en reçoit les ordres, même les réprimandes à l'audience publique, debout et découvert à la barre du parlement, de la bouche du premier président ou de celui qui préside, qui ne l'appelle ni maître ni monsieur, mais nûment par son nom, quoique le lieutenant de police se soit trouvé les recevoir étant alors conseiller d'état. Le parlement voulut donc humilier d'Argenson qu'il haïssait du temps du feu roi, donner au régent une dure et honteuse férule, préparer pis à son lieutenant de police, faire parade et preuve de son pouvoir, en effrayer le public, et s'arroger celui de borner celui du régent.

Argenson s'était souvent servi sous l'autre règne, et quelquefois depuis, d'un drôle intelligent et adroit qui était fort à sa main et qui se nommait Pomereu, pour des découvertes, pour faire arrêter des gens, et quelquefois les garder chez lui quelque temps. Le parlement crut avec raison qu'en faisant arrêter cet homme sous d'autres prétextes, il trouverait le bout d'un fil qui le conduirait en bien des tortuosités curieuses et secrètes qui donneraient beau jeu à son dessein, et le pareraient en même temps lui-même de la protection de la sûreté publique contre la tyrannie des enlèvements obscurs et des chartres privées. Il se servit pour cela de la chambre de justice pour y paraître moins, mais composée de de membres, qui souffla si bien les procédures de tout d'être arrêtée en chemin, que le premier soupçon des fin put avoir fut d'apprendre que Pomereu était, lait pas p de cette chambre, dans les prisons de la Con- n'en était qui sont celles du parlement. Argenson, qui sûreté, des tout aussitôt, alla au moment même trou-

ver le régent, qui à l'instant fit expédier une lettre de cachet, avec laquelle il envoya main-forte pour tirer Pomereu de prison si le geôlier faisait la moindre difficulté de le remettre aux porteurs de la lettre de cachet, lequel n'en osa faire aucune. L'exécution fut si prompte que cet homme ne fut pas une heure dans la prison, et que ceux qui l'y avaient mis n'eurent pas le temps d'ouvrir un coffre de papiers qui avait été transporté avec lui à la Conciergerie, et qu'on eut grand soin d'emporter en l'en tirant. En même temps on écarta et on mit à couvert tout ce qui pouvait avoir trait à cet homme et aux choses où il avait été employé. On peut juger du dépit du parlement de se voir si hautement et si subitement enlever une proie dont il comptait faire un si grand usage. Il n'oublia donc rien pour émouvoir le public par ses plaintes et par ses cris contre un tel attentat à la justice. La chambre de justice députa au régent, qui se moqua d'elle en permettant gravement aux députés de faire reprendre leur prisonnier, mais sans leur dire un seul mot sur sa sortie de prison. Il était dans Paris en lieu où il ne craignait personne. La chambre de justice sentit la dérision et cessa de travailler. Elle crut embarrasser le régent, mais c'eût été à leurs propres dépens. Cela ne dura qu'un jour ou deux. Le duc de Noailles alla leur parler : ils comprirent qu'il n'en serait autre chose, que s'ils s'opiniâtraient on se passerait d'eux, et qu'on aurait d'autres moyens d'exécuter ce qu'on avait entrepris contre les gens d'affaires. Ils se remirent à travailler, et le parlement en fut pour sa levée de boucliers, et n'avoir montré que sa mauvaise volonté et en même temps son impuissance.

M. le duc d'Orléans nomma gouvernante de mesdemoiselles ses filles madame de Cheverny, dont le mari était déjà gouverneur de M. le duc de Chartres. Ils en-

étaient l'un et l'autre fort capables, et la naissance et les emplois précédents de Cheverny honorèrent fort ces places qu'ils voulurent bien accepter.

Livry, premier maître d'hôtel du roi, obtint pour son fils la survivance de sa charge, et de conserver un brevet de retenue de 450,000 liv. qu'il avait dessus.

Effiat, ravi d'abord d'être de quelque chose, trouva enfin son mérite peu distingué par la vice-présidence du conseil des finances. Il n'y voulut plus demeurer, mais entrer dans celui de régence à la dernière place. M. le duc d'Orléans eut la pitoyable facilité de le lui accorder, à la grande satisfaction de ses bons amis le duc du Maine, le maréchal de Villeroy et le chancelier. Personne ne s'en douta que lorsque cela fut fait.

Ce prince, dont la facilité se pouvait appeler un dévoiement, accorda les honneurs du Louvre, leur vie durant, à Dangeau et à la comtesse de Mailly, qu'ils avaient perdus avec leurs charges de chevalier d'honneur et de dame d'atours par la mort de la dernière Dauphine. Le feu roi les leur avait donnés avec ces charges, n'y ayant lors ni reine ni Dauphine. C'en fut le premier exemple, qu'ils durent à madame de Maintenon. Il n'y avait jamais eu que chez la reine où ces charges donnassent ces honneurs, et encore fort nouvellement; et je doute même que cela ait été du temps de la reine-mère, avant le mariage du roi son fils, tout au plus avant sa régence. Pour chez les Dauphines, il n'y en avait point eu depuis la mort de François Ier jusqu'au mariage de Monseigneur, car la trop fameuse Marie Stuart, qui la fut un moment, garda et communiqua à François II, son mari, Dauphin, le nom et le rang de reine et de roi d'Écosse en l'épousant, d'où vient, pour le dire en passant, que la république de Venise a conservé de là l'usage, en écrivant à nos Dau-

phins, de les traiter à la royale, et de suscrire leur lettre *au roi-dauphin*.

On a vu en son lieu, ici, à propos de madame de Maintenon, qu'au mariage de Monseigneur elle voulut avoir une dame d'honneur de sa confiance; que pour cela on fit passer la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, à madame la Dauphine; que pour payer sa complaisance on fit présent au duc de Richelieu de la charge de chevalier d'honneur, avec permission dès lors de la vendre tout ce qu'il en pourrait trouver; que madame de Maintenon voulut un titre pour se récrépir, et qui l'approchât de la Dauphine sans la contraindre pour le service; que pour cela il y eut pour le premier exemple deux dames d'atours : la maréchale de Rochefort pour l'être en effet, et madame de Maintenon pour en avoir le nom. Ainsi le chevalier d'honneur et la première dame d'atours se trouvant avoir par eux-mêmes les honneurs du Louvre, madame de Maintenon, à titre de seconde dame d'atours, les prit modestement, sous prétexte de l'éloignement des cours où tous les carrosses entrent de l'appartement qu'elle occupait dès lors, et qu'elle n'a jamais changé, sur le palier du grand degré vis-à-vis celui du roi. Ces honneurs du Louvre ne sont rien autre chose que le privilége d'entrer dans son carrosse, ou en chaise avec des porteurs de sa livrée, dans la cour réservée où il n'entre que les carrosses et les porteurs en livrée des gens titrés. M. de Richelieu vendit bientôt après sa charge de chevalier d'honneur 500,000 livres à Dangeau. La charge était bien supérieure à celle de dame d'atours. Madame de Maintenon, toujours modeste, se piqua d'honneur sur les honneurs du Louvre qu'elle avait, et les fit donner à Dangeau. Au mariage de monseigneur le duc de Bourgogne, madame de Dangeau était déjà une des favo-

rites de madame de Maintenon, qui la fit première dame du palais, rendre à son mari presque pour rien la charge de chevalier d'honneur qu'il avait perdue à la mort de madame la Dauphine, et donner celle de dame d'atours à la comtesse de Mailly, fille de son cousin germain, qu'elle avait élevée chez elle comme sa nièce et gardée jusqu'au mariage de M. le duc de Chartres, qu'elle la fit dame d'atours, pour le premier exemple d'une petite-fille de France, comme on l'a vu en son lieu. En même temps qu'elle fit rendre à Dangeau les honneurs du Louvre, sur son exemple à elle, elle les fit donner à la comtesse de Mailly. C'était une grâce de peu d'usage pour ces deux personnes. Dangeau était dans une grande vieillesse et hors de gamme par le total changement de la cour, ne sortant presque plus de chez lui, ni sa femme non plus, très-pieuse et très-retirée, et la comtesse de Mailly tombée tout à fait dans l'obscurité, et passant sa vie au fond de la Picardie, d'où elle ne revint que pour être dame d'atours de la reine par l'intrigue de ses enfants, sans qu'elle y eût même pensé. Mais c'était pourtant une grâce qu'ils ne méritaient pas de M. le duc d'Orléans. Tous deux lui étaient fort opposés. Dangeau, avec toute sa fadeur et sa politique, ne peut se contenir là-dessus dans l'espèce de gazette qu'il a laissée, dont on parlera ailleurs. Il n'avait jamais été de rien, mais son commerce et sa société à la cour du feu roi n'était qu'avec tout ce qui était le plus contraire à M. le duc d'Orléans. C'était plaire alors et le bon air. Son attachement servile à madame de Maintenon et à tout ce qu'elle aimait, celui de madame de Mailly à cette tante, leur avaient fait épouser ses passions, desquelles après ils ne purent se défaire.

La fête de la Toussaint fit du bruit et des querelles. Le roi entend ce jour-là une grand'messe pontificale,

vêpres et le sermon l'après-dînée. Celui qui le fait prêche l'Avent devant le roi, et c'est le grand aumônier qui nomme de droit les prédicateurs de la chapelle. Le cardinal de Rohan, qui n'ignorait ni ne pouvait ignorer l'interdiction des jésuites, en voulut nommer un, mais dont le nom pût soutenir l'entreprise. Il choisit le père de la Ferté, frère du feu duc de la Ferté, dont la veuve était sœur de la duchesse de Ventadour ; et le père de la Ferté accepta sur la parole du cardinal de Rohan, sans voir ni faire rien dire au cardinal de Noailles. Ce cardinal apprit cette nouvelle aux derniers jours d'octobre, qui jusqu'alors avait été tenue fort secrète. Il n'eut pas peine à comprendre que cette affectation de nommer un jésuite ne pouvait avoir d'objet qu'une insulte tant à sa personne qu'à sa qualité de diocésain. Rien n'était plus aisé que de la rendre inutile. Il avait interdit les jésuites : il n'y avait qu'à faire signifier au père de la Ferté une interdiction personnelle de la messe, du confessionnal et de la chaire. Il usait de son droit qui ne pouvait lui être contesté, comme le cardinal de Rohan avait usé du sien, mais avec entreprise contre l'interdiction générale de l'ordre, au lieu qu'il n'y aurait eu rien à reprendre dans cette démarche très-régulière du cardinal de Noailles. Sa douceur, si souvent déplacée et mal employée, ne voulut pas faire cette manière d'éclat qui n'eût été que la suite forcée de celui qui était déjà fait, et il prit le mauvais parti de nommer un prédicateur pour la chapelle au lieu du père de la Ferté, dont il n'avait pas le droit. Le cardinal de Rohan, ravi de lui voir prendre le change et de n'avoir qu'à soutenir son droit, le maintint de façon qu'il fallut porter la chose devant M. le duc d'Orléans.

Le crédit où le duc de Noailles était pour lors l'eût emporté d'un mot s'il avait voulu le dire, mais dès la

mort du roi tout était tourné en lui au personnel, mieux caché auparavant. Il n'avait jamais perdu son grand objet de vue, il voulait être premier ministre. Son crédit, la part que le régent lui donnait de tout, et les commissions qu'il s'en attirait pour tout, lui en augmentait les espérances; il en voulait ranger les obstacles de tous les côtés. Il frayait déjà avec les cardinaux de Rohan et Bissy et avec les jésuites; il n'avait donc garde de les choquer pour un oncle dont il n'avait plus besoin, et dont la cause lui pouvait faire embarras, tandis qu'en ne disant mot et lui laissant démêler cette affaire particulière sans s'en mêler, il se faisait un mérite envers ceux qu'il cultivait, qui pouvait tourner en preuve qu'ils n'avaient rien à craindre de lui sur celle de la Constitution, par conséquent leur ôter l'envie de le traverser et de le barrer dans le chemin au premier ministère. A son défaut M. de Châlons, son autre oncle, intimement uni avec le cardinal son frère, mais qui en affaires du monde n'était pas grand clerc, alla nasiller coup sur coup au régent, qui, emporté par ses plus vrais ennemis, madame de Ventadour, le maréchal de Villeroy, Effiat, Besons, son père du Trévoux, celui-ci sot et point méchant, et qu'il ménageait et traitait tout comme ses amis intimes, décida pour le père de la Ferté, et le fit prêcher, au scandale de tout le monde non confit en cabale de Constitution; car ceux même qui de bonne foi et sans vue de fortune étaient pour la Constitution détestèrent cette entreprise.

M. de Fréjus commença à la même fête, tout petit garçon qu'il était encore, à montrer les cornes au cardinal de Noailles, et à vérifier la prophétie que le feu roi lui avait faite lorsqu'à force de reins il lui arracha l'évêché de Fréjus pour l'abbé Fleury : *qu'il se repentirait de l'avoir fait évêque.* Le roi l'entendait de ses

mœurs et de sa conduite; et véritablement, alors, qui aurait pu l'entendre autrement? M. de Fréjus dit pontificalement la grand'messe devant le roi sans en demander permission ni en faire la moindre civilité, suivant le droit et la coutume jusque-là non-interrompue, au cardinal de Noailles, qui le sentit et le méprisa. L'après-dînée, à vêpres, la duchesse de la Ferté quêta à l'issue du sermon de son beau-frère. Ce fut une autre nouveauté de voir quêter une vieille femme; mais elle voulut par là courtiser sa sœur, et le triomphe du cardinal de Rohan sur toutes règles de discipline. Cette même messe fit une autre querelle. L'abbé de Breteuil, mort depuis évêque de Rennes, y parut sur un tabouret, en rochet et camail noir, joignant le prie-dieu du roi à gauche en avant, comme maître de la chapelle, charge qu'il avait achetée du cardinal de Polignac. Les aumôniers du roi, qui sont là debout en rochet avec le manteau noir par-dessus, se plaignirent de cette comparution de l'abbé de Breteuil, et traitèrent son tabouret et son camail d'entreprise, parce qu'il n'était pas évêque. Les plaintes en furent portées à M. le duc d'Orléans, qui, perquisition faite, condamna l'abbé de Breteuil. Le cardinal de Rohan ne laissa pas de se trouver embarrassé de soutenir pendant tout l'Avent son entreprise, quoiqu'il en eût eu l'avantage. Il crut qu'après l'avoir remporté, le plus sage était le parti de la modération, mais sans y paraître à découvert. Huit jours après la Toussaint, le père de la Ferté alla dire à M. le duc d'Orléans qu'il le suppliait de le dispenser de prêcher l'Avent devant le roi, parce qu'il ne voulait point être un sujet de discorde entre le cardinal de Noailles et le cardinal de Rohan. M. le duc d'Orléans le prit au mot avidement, et lui dit qu'il l'en louait fort et qu'il le soulageait beaucoup. Ce père de la Ferté avait été séduit au collége, et s'était fait jésuite

malgré le maréchal son père, qui fit tout ce qu'il put pour l'en empêcher et qui n'en parlait qu'avec emportement. Il était grand, très-bien fait, très-bel homme, ressemblait fort au duc de la Ferté son frère dont il avait toutes les manières, et n'était point du tout fait pour être jésuite. Il était éloquent et savait assez, beaucoup d'esprit et d'agrément; le jugement n'y répondait pas. Il prêchait bien, sans être des premiers prédicateurs. On traîna un jour le duc de la Ferté à son sermon, dont après on lui demanda son avis: « L'acteur, dit-il, m'a paru assez bon, mais la pièce assez mauvaise. » Le père de la Ferté ne s'était pas toujours bien accordé avec les jésuites; il ne fut pas, je crois, sans se repentir de s'être laissé enrôler par eux. Sans ses vœux, il aurait été duc et pair à la mort de son frère, qui ne laissa point d'enfants. A la fin les jésuites et lui, lassés de lui et lui d'eux, le malmenèrent, puis le confinèrent à La Flèche, où il vécut peu et tristement, et y mourut encore assez peu âgé. Le cardinal de Noailles interdit les trois maisons des jésuites de Paris, et ôta les pouvoirs au peu à qui il les avait laissés.

En ce même temps l'abbé Fleury, qui avait été sous-précepteur des trois princes fils de Monseigneur jusqu'à la fin de leur éducation, fut nommé confesseur du roi. Le maréchal de Villeroy ni M. de Fréjus n'y voulaient point de jésuite. L'emploi précédent, sans avoir eu part à la disgrâce de M. de Cambrai, l'y porta. Il avait vécu à la cour dans une grande retraite et dans une grande piété toute sa vie, fort caché depuis que son emploi avait cessé. Il n'avait pris aucune part à l'affaire de la Constitution, parce qu'il ne songea jamais à être évêque, et que, n'étant point en place qui l'y obligeât, il aima mieux demeurer en paix à ses études. L'exacte et savante histoire ecclésiastique qu'on a de lui, et ses ex-

cellentes et savantes préfaces en forme de discours au devant de chacun des livres qui composent ce grand ouvrage, rendront à jamais témoignage de son savoir et de son amour pour la vérité. Il eut peine à consentir à son choix, il s'y détermina par l'âge du roi, où il n'y avait rien à craindre, et par le sien, qui lui donnerait bientôt prétexte de se retirer, comme il fit en effet avant qu'il pût avoir lieu de craindre son ministère, pendant lequel il ne parut que par la pure nécessité.

Madame d'Armenonville mourut de la petite-vérole, qui fit sur jeunes et vieux bien du ravage toute cette année. Peu de jours après, la duchesse de Richelieu en mourut aussi sans enfants. Elle était fille unique de M. de Noailles, frère du cardinal et de la duchesse de Richelieu, troisième femme du père de son mari. C'était une très-jeune femme, mais de vertu, d'esprit et de beaucoup de mérite, que le bel air de son mari n'avait pas rendue heureuse.

Le maréchal de Châteaurenaud mourut à plus de quatre-vingts ans. C'était un fort homme d'honneur, très-brave, très-bon homme, et très-grand et heureux homme de mer, où il avait eu de belles actions, que le malheur même de Vigo ne put ternir. Avec tout cela, il se peut dire qu'il n'avait pas le sens commun. Son fils unique avait épousé une dernière sœur du duc de Noailles, par où il avait eu la survivance de la grande lieutenance générale de Bretagne qu'avait son père. Trois jours avant sa mort, le duc de Noailles avait furtivement obtenu et fait expédier sur-le-champ un brevet de retenue de 120,000 liv. pour sa sœur sur la charge de vice-amiral, qui jamais n'avait été vendue, et qui fut présenté à Coetlogon, premier lieutenant général qui la demanda, qui ne s'attendait à rien moins qu'à cette apparition, et qui n'en voulut pas payer un denier. C'é-

tait, aussi bien que Châteaurenaud, un des plus braves hommes et des meilleurs hommes de mer qu'il y eût. Sa douceur, sa justice, sa probité et sa vertu ne furent pas moindres. Il avait acquis l'affection et l'estime de toute la marine, et plusieurs actions brillantes lui avaient fait beaucoup de réputation chez les étrangers. Il avait du sens avec un esprit médiocre, mais fort suivi et appliqué. On fut honteux à la fin de cette espièglerie de brevet de retenue, pour n'en dire pis, et sans lui plus rien demander on lui donna la vice-amirauté. Le duc de Noailles rapporta le brevet de retenue à M. le duc d'Orléans, qui le jeta au jeu et fit donner les 120,000 livres aux dépens du roi, que le duc de Noailles fit payer à sa sœur en grand ministre qui ne négligeait rien. Je dépasserai tout de suite le temps de ces Mémoires sur Coetlogon en faveur de sa vertu et de la singularité du fait.

M. le Duc, devenu premier ministre sous les volontés de madame de Prie, sa funeste maîtresse, et tous les deux sous la fatale tutelle des frères Pâris, fit, au premier jour de l'an 1724, une promotion de maréchaux de France et une de chevaliers de l'ordre, toutes deux fort ridicules. Il donna l'ordre à Coetlogon, aussi mal à propos qu'il ne le fit point maréchal de France, au scandale de la marine, de toute la France et de tous les étrangers qui le connaissaient de réputation. Coetlogon en fut vivement touché; mais, consolé par le cri public, il n'en fit aucune plainte et s'enveloppa dans sa vertu et dans sa modestie. Quelques années après, étant fort vieux, il se retira dans une des maisons de retraite du noviciat des jésuites, où il ne pensa plus qu'à son salut par toutes sortes de bonnes œuvres. Alors d'Antin et le comte de Toulouse, qui avait épousé la veuve de son fils, sœur du duc de Noailles, laquelle en avait eu deux fils, songèrent à faire

donner au cadet de ces deux petits-fils de d'Antin, tout jeune, la vice-amirauté de Coetlogon, pour, avec l'appui du comte de Toulouse, amiral, son beau-père, voler de là rapidement au bâton de maréchal de France. Ils le proposèrent à Coetlogon, et lui offrirent tout l'argent qu'il en voudrait tirer; enfin ils lui montrèrent le bâton de maréchal de France, qu'il avait si bien mérité. Coetlogon demeura inflexible, dit qu'il ne vendrait point ce qu'il n'avait pas voulu acheter, protesta qu'il ne ferait point ce tort au corps de la marine de priver de leur fortune ceux que leurs services et leur ancienneté devaient faire arriver après lui. On sut cette généreuse réponse, moins par lui que par les gens qui lui avaient été détachés et par les plaintes du peu de succès. Le public y applaudit et la marine en fut comblée. Peu après il tomba malade de la maladie dont il mourut.

Son neveu, car il n'avait point été marié, touché de la privation pour sa famille de l'illustration que son oncle avait si bien méritée, fit tant que le comte de Toulouse obtint du cardinal Fleury, premier ministre alors, le bâton de maréchal de France pour Coetlogon qui se mourait, qui ne savait rien de ce que faisait son neveu et qui n'en pouvait plus jouir. Son confesseur lui annonça cet honneur. Il répondit qu'autrefois il y aurait été fort sensible, mais qu'il lui était entièrement indifférent dans ces moments où il voyait plus que jamais le néant du monde qu'il fallait quitter, et le pria de ne lui parler plus que de Dieu, dont il ne fit plus que s'occuper uniquement. Il mourut quatre jours après sans avoir pensé un instant à son bâton. Cette promotion singulière rappelle celle de M. de Castelnau, et la fourberie du cardinal Mazarin que le cardinal Fleury s'applaudit d'avoir si bien imitée.

La duchesse d'Orval mourut à quatre-vingt-dix ans.

Elle était belle-fille du célèbre Maximilien de Béthune, premier duc de Sully, et belle-sœur du fameux duc de Rohan. M. d'Orval fut chevalier de l'ordre en 1633 et duc à brevet en 1652. Il avait été, dès 1627, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche; et il était veuf de la fille du maréchal duc de la Force, duquel mariage le duc de Sully d'aujourd'hui est arrière-petit-fils. La duchesse d'Orval était Harville, sœur de Paloyseau.

Daguesseau, conseiller d'état et du conseil royal des finances du feu roi, et de celui des finances d'alors, mourut en même temps à quatre-vingt-deux ans, père du procureur général, qui tôt après fut fait chancelier. C'était un petit homme de basse mine, qui, avec beaucoup d'esprit et de lumière, avait toute sa vie été un modèle, mais aimable, de vertu, de piété, d'intégrité, d'exactitude dans toutes les grandes commissions de son état par où il avait passé, de douceur, et de modestie qui allait jusqu'à l'humilité, et représentant au naturel ces vénérables et savants magistrats de l'ancienne roche qui sont disparus avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans sa table et son maintien. Sa femme était de la même trempe, avec beaucoup d'esprit. Il n'avait aucune pédanterie; la bonté et la justice semblaient sortir de son front. Il avait laissé en Languedoc, où il avait été intendant, les regrets publics et la vénération de tout le monde. Son esprit était si juste et si précis que les lettres qu'il écrivait des lieux de ses différents emplois disaient tout sans qu'on ait jamais pu faire d'extrait de pas une. Je fis tout ce que je pus pour obtenir sa place de conseiller d'état pour le Guerchois, son gendre, intendant de Franche-Comté, mon ami particulier depuis bien des années que lui et sa famille m'avaient si bien servi à Rouen dans le procès qu'on a vu en son lieu que j'y gagnai contre le duc de Brissac et la

duchesse d'Aumont. Je n'en pus venir à bout, parce qu'en même temps Basville, ce funeste roi de Languedoc plutôt qu'intendant, demanda à se démettre de sa place de conseiller d'état en faveur de Courson, son fils. M. le duc d'Orléans, qui vit la conséquence de l'exemple, et ne voulant pourtant pas le refuser, la donna à Saint-Contest, et celle que je demandais a Courson; mais je n'eus pas longtemps à attendre. En même temps les conseillers d'état obligèrent Saint-Contest à quitter le conseil de guerre, pour n'y pas céder aux gens de qualité qui en étaient. On a vu en son temps la naissance de cette rare prétention lorsque la Houssaye, conseiller d'état et intendant d'Alsace, fut nommé en troisième pour le congrès de Bade, où il ne voulut pas céder au comte du Luc. On a vu en son lieu que le feu roi s'en moqua; mais il le souffrit, et nomma Saint-Contest, maître des requêtes alors et intendant de Metz, pour aller à Bade.

L'empereur fit, par le prince Eugène, la conquête de Temeswar, en Hongrie, et perdit son fils unique, âgé de sept mois.

La duchesse de Saint-Aignan alla trouver son mari en Espagne, pour lequel j'obtins une gratification qu'elle emporta. Elle fut de 30,000 liv.

M. d'Étampes mourut dans un âge avancé. Il était riche, honnête homme et fort brave. Il avait été chevalier d'honneur de Madame, puis capitaine des gardes de Monsieur, qui le fit chevalier de l'ordre en 1688 de la façon qu'on l'a raconté en son temps. Il était petit-fils du maréchal d'Étampes, et par ses grand'mères des maréchaux de Fervaques et de Praslin. Son père était premier écuyer de Monsieur, frère de Louis XIII; et sa mère était fille de Puysieux, secrétaire d'état, et de sa seconde femme Charlotte d'Étampes-Valencey, dont un

frère s'avisa, pour le premier de sa race, de se faire de robe, et fut conseiller d'état, qu'elle n'appelait jamais que mon frère le bâtard, parce que son frère aîné était chevalier du Saint-Esprit, grand maréchal des logis et gouverneur de Montpellier et de Calais, un autre archevêque de Reims, un autre cardinal, et sa sœur mariée au maréchal de la Châtre. Cette madame de Puysieux avait un grand crédit sur la reine-mère, et dans le monde une considération singulière. Elle maria son fils à la sœur du duc de la Rochefoucauld, favori de Louis XIV, et se ruina en dépenses extravagantes, entre autres à manger pour 100,000 écus de collets de points de Gênes, qui étaient fort à la mode alors. Puysieux, mort chevalier de l'ordre, son frère l'évêque de Soissons, et Sillery père de Puysieux d'aujourd'hui, étaient ses petits-fils.

En même temps mourut la comtesse de Roucy, sans nous donner signe de vie ni de repentir. J'ai été trop de ses amis, et j'en ai été trop mal payé depuis, pour vouloir rien dire d'elle, d'autant que j'ai suffisamment exposé ma conduite et la sienne, et celle de son mari, dans l'éclat qu'ils jugèrent à propos de faire pour essayer vainement d'obtenir une charge de capitaine des gardes du corps.

Peu après mourut à Paris madame Fouquet dans une grande piété, dans une grande retraite et dans un exercice continuel de bonnes œuvres toute sa vie. Elle était veuve de Nicolas Fouquet, célèbre par ses malheurs, qui, après avoir été huit ans surintendant des finances, paya les millions que le cardinal Mazarin avait pris, la jalousie de MM. le Tellier et Colbert, un peu trop de galanterie et de splendeur, de trente-quatre ans de prison à Pignerol, parce qu'on ne put pis lui faire par tout le crédit des ministres et l'autorité du roi, dont ils abu-

sèrent jusqu'à avoir mis tout en œuvre pour le faire périr. Il mourut à Pignerol, en 1680, à soixante-cinq ans, tout occupé depuis longues années de son salut. Lui et cette dernière femme, grand'mère de Bellisle, seraient maintenant bien étonnées de la monstrueuse et complète fortune qu'il a su faire, et par quels degrés il y est parvenu. Cette madame Fouquet était sœur de Castille, père du père de madame de Guise. Il s'appelait Montjeu, était trésorier de l'épargne, et sa mère était fille du célèbre président Jeannin. Il avait acheté en 1657 du président de Novion, qui fut depuis premier président et ôté de place pour ses friponneries, la charge de greffier de l'ordre. On l'arrêta en même temps que M. Fouquet et on lui ôta ses deux charges et le cordon bleu. Sa résistance à donner sa démission de celle de greffier de l'ordre la fit donner par commission à Châteauneuf, secrétaire d'état, qui l'eut longtemps de la sorte, jusqu'à ce que le titulaire, lassé de tant d'années d'exil, donna enfin sa démission. Je raconte en deux mots ces vieilleries parce qu'elles sont, pour la plupart, oubliées, et que, par la postérité qui en reste, elles méritent qu'on s'en souvienne quelquefois.

M. le duc d'Orléans qui, sans distinction pour le moins, lâchait tout à amis et plus encore à ennemis, que cela ne lui réconciliait pas le moins du monde, donna au maréchal de Montesquiou, tout à M. du Maine, le commandement de Bretagne, et la commission d'en tenir les états qu'avait le maréchal de Châteauneuf; 100,000 écus de brevet de retenue au grand prévôt sur sa charge fort inutilement; au duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps, et au duc de Guiche, colonel du régiment des gardes, la survivance de leurs charges pour leurs fils aînés tout jeunes, et celle encore de leurs gouvernements. Le duc de Tresmes eut aussi pour son

fils aîné la survivance de sa charge de premier gentilhomme de la chambre.

Il fit au comte de Hanau une grâce également étrange et préjudiciable à l'état. Ce comte, le premier de l'empire, et qui vivait delà le Rhin avec une cour de souverain, dont il avait les états et les richesses, avait, pour un grand revenu et un vaste domaine de morceaux différents, des fiefs situés dans le pays Messin, qui étaient tous masculins et tombaient, faute d'hoirs mâles, à la nomination du roi, les uns et les autres appartenant à celle de l'évêque de Metz, mais qui retombaient à celle du roi par les difficultés qui avaient arrêté jusqu'alors la foi et hommage des évêques de Metz, qui ne l'avaient pas rendue. Le comte de Hanau n'avait point de garçons, mais une seule fille, à qui il voulut donner ses fiefs en la mariant à un prince de Hesse-Darmstadt. C'est à quoi M. le duc d'Orléans consentit le plus légèrement du monde, et lui fit promptement expédier tout ce qui était nécessaire pour la solidité. Il est vrai qu'il n'y avait point d'ouverture de fief, puisque le comte d'Hanau était plein de vie, mais il n'y avait qu'à attendre, sans faire cette très-inutile grâce anticipée à un seigneur allemand pour marier sa fille à un autre allemand, tous deux sujets de l'empire, tous deux delà Rhin, tous deux qui ne pouvaient jamais servir ou nuire, et laisser au roi à faire, à la mort du comte d'Hanau, de riches présents domaniaux, qui se présentent si rarement à faire pour récompenser des seigneurs français dont tant se ruinent à son service, et se défaire de ces princes allemands, avec qui compter pour de grandes terres au milieu pour ainsi dire du royaume, qui y font des amis et des espions.

Le duc de la Force, qui grillait d'être de quelque chose, et qui en était bien capable, intrigua si bien qu'il

eut la place de vice-président du conseil des finances qu'avait quittée le marquis d'Effiat, dont les appointements étaient de 20,000 liv. de rente. Je lui représentai qu'il ne lui convenait pas de se parer de la robe sale d'Effiat, d'être en troisième avec le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles, et parmi un tas de gens de robe qui y faisaient tout, et qui ne le reconnaîtraient en rien, parce que Rouillé y était maître absolu sous le duc de Noailles; que la matière de ce conseil était sale de sa nature, odieuse presque en tout, dont les règles du déréglement, les formes, le jargon étaient fort dégoûtants. J'ajoutai qu'il n'y serait de rien, par conséquent méprisé, ou que, s'il voulait se mêler de quelque chose, il se soulèverait toute cette robe qui se croirait dérobée par un intrus, et qui vivrait avec lui en conséquence, et donnerait une jalousie au duc de Noailles et un dépit de se voir éclairé, dont sûrement il le ferait rudement repentir dès qu'il le pourrait, parmi son sucre, son miel et ses caresses. J'ajoutai que de l'humeur dont le parlement se montrait sur tout, de la misère publique, du délabrement des finances, de la facilité du régent et de sa timidité trop reconnue, il en pourrait résulter des embarras fâcheux à qui se serait mêlé des finances, et à lui plus qu'à pas un par la rage du parlement à notre égard; enfin que le temps des opérations de la chambre de justice, qu'il verrait suivies d'une grande déprédation des taxes par la facilité du régent, était encore grande raison de le déprendre du goût de cette place. Je ne me contentai pas de lui faire faire ces réflexions pour une fois, je les réitérai plusieurs sans y gagner quoi que ce soit. L'affaire était presque faite quand il m'en parla, à ce que je vis après; il s'était apparemment douté que je ne l'approuverais pas. Aussi n'y voulus-je prendre aucune part, et elle s'acheva comme elle avait été con-

duite. Quand M. le duc d'Orléans me l'apprit, à qui je n'en avais pas ouvert la bouche, je ne pus m'empêcher de montrer en gros mon sentiment. Quoiqu'il me parût en être bien aise, il finit par trouver que j'avais raison; mais à chose faite je me contentai de l'écorce, et ne voulus pas descendre au détail comme j'avais fait avec le duc de la Force. Il se trouva très-malheureusement dans la suite que je n'avais que trop bien rencontré.

Broglio, gendre du chancelier Voysin, qui, du temps de sa toute-puissance dans les derniers temps du feu roi, lui avait fait donner un gouvernement et une inspection d'infanterie, était fils et frère aîné des maréchaux de Broglio, dont il fut toute sa vie le fléau. C'était un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très-méchant, très-avare, très-noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement et publiquement déshonoré sur le courage et sur toutes sortes de chapitres; avec cela effronté, hardi, audacieux, et plein d'artifices, d'intrigues et de manéges, jusque-là que son beau-père le craignait, lui qui se faisait redouter de tout le monde. Il se piquait avec cela de la plus haute impiété et de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme mieux présenter celle d'un réprouvé que la sienne; cela frappait. Être gendre de Voysin ne devait pas être un titre pour entrer dans la familiarité de M. le duc d'Orléans, qui peut-être de tout le règne du feu roi ne lui avait jamais parlé. Je ne sais qui le lui produisit, car sa petite cour obscure, qu'il appelait ses roués et que le monde ne connaissait point sous d'autre nom, me fut toujours parfaitement étrangère. Mais Broglio s'y initia si bien qu'il fut de tous les soupers, et que de là il se mit à parler troupes en d'autres temps au régent, sous prétexte de la connaissance que leur usage et son inspection lui en avait donnée. Il s'ouvrit ainsi quelquefois le

cabinet, où on lui voyait porter un portefeuille. De ce travail, qui dura quelque temps deux et trois fois la semaine, sortit une augmentation de paie de six deniers par soldat, avec un profit dessus pour chaque capitaine d'infanterie, qui coûtèrent au roi pour toujours 700,000 livres par an. Il capta pour cela quelques gens du conseil de guerre qui n'osèrent s'y opposer, dans la certitude que Broglio n'eût rien oublié pour s'en faire un mérite dans les troupes à leurs dépens, mais dont presque tout ce conseil et le public entier cria beaucoup, dans un temps de paix et de désordre des finances qui ne pouvaient suffire aux plus pressants besoins.

Broglio comptait bien se continuer du travail, et devenir par là un personnage, et il avait persuadé le régent que les troupes l'allaient porter sur les pavois. Tous deux se trompèrent lourdement : M. le duc d'Orléans, par une augmentation fort pesante aux finances qui ne se pouvait plus rétracter, qui ne tint lieu de rien, et dont le gros des troupes ne s'aperçut seulement pas; Broglio en ce qu'il ne mit plus le pied dans le cabinet pour aucun travail, et qu'il demeura dans l'opprobre qu'il méritait à tant de titres. Il fut enfin noyé tout à fait sous le ministère du cardinal Fleury, contre qui, en faisant sa tournée, il s'échappa en propos les plus licencieux. Le cardinal, qui en fut informé aussitôt, lui envoya ordre de revenir sur-le-champ, et, en punition de son insolence, lui ôta sa direction sans récompense; car il était devenu directeur de l'infanterie, dont les appointements sont de 20,000 livres. Il demeura donc chez lui fort obscur à Paris, et fort délaissé. Quelque temps après il maria son fils à la fille de Bezwald, colonel du régiment des gardes suisses et longtemps employé avec capacité en Pologne et dans le Nord, et voulut la clause

expresse que son fils ne servirait point, et que lui ni sa femme ne verraient jamais le roi, la reine ni la cour. Je pense que voilà le premier exemple d'une si audacieuse folie. Elle a été pleinement accomplie, et son fils a toujours vécu inconnu et dans la dernière obscurité.

Le duc de Valentinois fut enfin reçu le 14 décembre au parlement. Les princes du sang ni bâtards ne s'y trouvèrent point; M. le duc d'Orléans le leur avait fait promettre pour éviter tout inconvénient entre eux. Il donna à d'Antin la survivance de sa charge des bâtiments pour son second fils, que, depuis son mariage, on appelait le marquis de Bellegarde.

M. d'Estain maria son fils à la fille unique de madame de Fontainemartel, qui était une riche et noble héritière, qui fut un mariage très-assorti. M. le duc d'Orléans qui, pour les raisons si honnêtes qu'on a vues ailleurs, aimait madame de Fontainemartel et tout ce qui portait le nom de M. d'Arcy son beau-frère, et qui affectionnait particulièrement M. d'Estain qui avait fort servi sous lui et qui était un très-galant homme, leur donna sous la cheminée la survivance du gouvernement de Douai, qui est très-gros et qu'avait M. d'Estain.

Biron, aujourd'hui si comblé d'honneurs et de richesses, et son fils aussi de son côté, était fort pauvre alors et chargé d'une grande famille. Je l'avais fait entrer, comme on l'a vu, dans le conseil de guerre. La nécessité pousse quelquefois à d'étranges choses : il s'était enrôlé parmi les roués, et soupait presque tous les soirs chez M. le duc d'Orléans avec eux, où pour plaire il en disait des meilleures. Par ce moyen il obtint une des plus étranges grâces que M. le duc d'Orléans pût accorder, et du plus pernicieux exemple. On a vu en son lieu la désertion de Bonneval aux ennemis, de la tête

de son régiment, en Italie, et l'infâme cause de cette désertion. Il était homme de qualité, de beaucoup d'esprit, avec du débit éloquent, de la grâce, de la capacité à la guerre, fort débauché, fort mécréant, et le pillage n'est pas chose qui effarouche les Allemands. Avec ces talents il était devenu favori du prince Eugène, logé chez lui à Vienne, défrayé, et en faisant les honneurs, et lieutenant général dans les troupes de l'empereur. Soit esprit de retour, soit désir de se nettoyer d'une fâcheuse tare, soit dessein d'espionnage et de se donner moyen de se faire valoir chez l'empereur, il désira des lettres d'abolition, et d'oser revenir se remontrer dans sa patrie. Biron en profita pour lui faire épouser une de ses filles pour rien, lui pour son dessein du crédit de Biron. L'abolition fut promise, le mariage conclu, et Bonneval, avec un congé de trois mois de l'empereur, vint consommer ces deux affaires. Le régent néanmoins voulut faire approuver l'abolition au conseil de régence. Je n'en pus avoir la complaisance. J'opinai contre, et appuyai longtemps sur les raisons de n'en jamais accorder pour pareil crime. Je ne fus pas le seul, mais peu s'y opposèrent, et en peu de mots. Ainsi Bonneval vit le roi, le régent et tout le monde. Biron me l'amena chez moi. Je n'ai point vu d'homme moins embarrassé. M. de Lausun fit la noce chez lui. Dix ou douze jours après, Bonneval s'en retourna à Vienne, et n'a pas vu sa femme depuis, qui demeura toujours chez son père. La catastrophe unique de Bonneval n'est ignorée de personne. Il y aura peut-être occasion dans la suite d'en parler.

Le maréchal de Villeroy, à l'ombre de madame de Ventadour sa bonne amie, de l'enfance du roi et du peu d'assiduité et de soin que ce petit âge demandait des grands officiers de son service, s'était peu à peu insi-

nué à faire toutes leurs fonctions. Il était d'âge à se souvenir de ce qui s'était passé en pareil cas entre son père, gouverneur du feu roi, et les grands officiers de son service. Il prétendait le leur ôter, et le faire tant que le roi aurait un gouverneur, quoique condamné par l'exemple de son père; mais c'était le temps des prétentions et des entreprises de toutes les espèces, et celui des *mezzo termine* si chéris de la faiblesse ou de la politique de M. le duc d'Orléans, qui ôtait toujours quelque chose à qui avait droit et raison pour le donner à qui ne l'avait pas, et perpétuait les divisions et les querelles. Les grand chambellan et premiers gentilshommes de la chambre, grand maître et les deux maîtres de la garde-robe présentèrent donc là-dessus un mémoire à M. le duc d'Orléans, qui se trouva bien empêché d'avoir affaire des deux côtés à si forte partie, dont la plus nombreuse, bien sûre de son droit, ne voulut tâter d'aucun tempérament, et qui étaient pour abandonner leurs fonctions avec un grand éclat, mais garder soigneusement leurs charges. Le maréchal n'eut à leur opposer que ses grands airs, son importance, son entreprise, dont un homme comme lui ne pouvait pas avoir le démenti. A la fin pourtant il l'eut, et tout au long, et sans réserve; et les grands officiers maintenus dans toutes leurs fonctions, même jusqu'à lui ôter leur service s'ils arrivaient après qu'il l'aurait commencé. Il fut outré, mais il fallut obéir à raison, droit et jugement, et n'en parler pas davantage.

L'année finit dans une grande aigreur et fort marquée entre les princes du sang et légitimés. Les deux mémoires que Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, avait faits pour les derniers étaient peu mesurés. Il se crut au temps du feu roi. Il travailla à la manière dont le père Daniel avait fabriqué son Histoire

de France, dont on a parlé en son lieu. Il en parut deux mémoires coup sur coup. L'égalité était peu ménagée. C'était réponse au premier mémoire des princes du sang, qui, en attendant leur réplique à laquelle on travaillait, se contraignirent peu en discours. M. le duc d'Orléans y fut mêlé de part et d'autre, pour s'autoriser de lui, parce qu'il avait vu les mémoires avant le public, et il en fut fort embarrassé. Ce prince était peut-être le seul homme de tous les pays et de tous les âges qui, en sa place, le pût être de pareille affaire. Il avait largement éprouvé qu'il n'avait pas un plus cruel ennemi que le duc du Maine, qui, pour usurper l'autorité que lui donnait la nature, n'avait rien oublié pour le perdre et le déshonorer par ce qu'il y a de plus horrible, de plus touchant, de plus odieux, qui lui avait disputé cette autorité en pleine séance au parlement, et qui, tout particulier qu'il était redevenu, établi comme il se le trouvait, dressait manifestement autel contre autel envers lui. L'apothéose à laquelle il s'était élevé avait révolté le ciel et la terre; ses artifices et les menées de madame sa femme n'en avaient pu encore adoucir l'horreur.

Ce procès du bâtard contre le légitime, cette parité d'état et d'issue d'un double adultère public ou d'une épouse reine, cette identité si entière entre des enfants sortis du sacrement et du crime, révoltait encore la nature, et n'intéressait pas moins le fils et la postérité de M. le duc d'Orléans que la branche de Bourbon. Ainsi justice, vérité, raison, religion, nature, intérêt de naissance, intérêt de pouvoir, intérêt d'honneur, intérêt de sûreté, déshonorerai-je tant de saintes raisons par un motif bien moins pur, mais si cher et si vif dans tous les hommes? intérêt si puissant de vengeance, tout concourait dans M. le duc d'Orléans à ce qu'il fût ravi de se voir enfin en état de briser un colosse sous lequel il avait

été si près d'être écrasé, et de pouvoir le mettre si facilement et si sûrement en miettes, avec la bénédiction de Dieu et l'acclamation de tous les ordres du royaume et de tout le monde en particulier, excepté une poignée d'affranchis ou de valets. Qui, en sa place, n'eût pas acheté bien cher le bonheur d'une telle position? Elle ne fit pas la plus légère sensation sur M. le duc d'Orléans; et, pour comble de la plus incroyable apathie, un détachement de soi-même si prodigieux, et dont l'occasion aurait fait trembler les plus grands saints sur eux-mêmes, ne lui fut d'aucun mérite, ni pour ce monde, envers lequel il s'aveugla et se méprit si lourdement, ni pour l'autre, vers lequel il ne fit pas la plus légère réflexion. Hélas! la main de Dieu était sur lui et sur le royaume; et il était dans cette affaire la proie et le jouet d'Effiat et des autres gens de cette espèce que le duc du Maine avait auprès de lui, dont il ne se défiait pas, tandis qu'il y était en garde contre ses plus éprouvés serviteurs.

Comme sur le parlement, j'avais pris le parti de ne lui jamais ouvrir la bouche sur les bâtards. L'intérêt de rang, et ce qui s'était passé entre M. du Maine et moi à la fin de l'affaire du bonnet, sous le feu roi, me rendait suspect, et, après tout ce que nous nous étions dit dans d'autres temps l'un à l'autre sur tout ce qui regardait les bâtards, et en particulier M. du Maine à son égard, il était honteux et empêtré avec moi, et je n'avais plus rien à lui dire. Les princes du sang avaient été fort aises de notre requête contre les bâtards, qui n'avaient osé s'en fâcher, mais qui l'étaient beaucoup. Je n'avais pas pris la peine d'en rien dire au duc du Maine après qu'elle fut présentée, quoique revenus ensemble, comme on l'a vu, sur un pied d'honnêteté. Pour le comte de Toulouse, auprès de qui j'étais toujours nécessairement au

conseil, au premier qui se tint depuis la requête présentée je lui en fis civilité, et je le priai de se souvenir que ce n'était, même fort tard, que ce que j'avais toujours dit que nous ferions, à madame la duchesse d'Orléans et à M. et à madame la duchesse du Maine, du vivant du roi et depuis sa mort. Cela fut honnêtement reçu, et les manières entre lui et moi n'en furent pas depuis le moins du monde altérées; M. du Maine non plus; mais je profitais, et devant et après la requête, de ce que je n'étais jamais de son côté pour ne m'en point approcher. Lui quelquefois venait, avant qu'on se mît en place, m'attaquer de politesses, et même encore depuis la requête, mais sans nous en parler. Chez eux je n'y allais jamais. Je le trouvais assez rarement chez madame la duchesse d'Orléans, et la conversation nous allait familièrement sans parler de rien de conséquence. J'y trouvais fort souvent M. le comte de Toulouse. Avec lui nous parlions de tout, excepté de nos affaires avec eux et des leurs avec les princes du sang, mais jamais qu'entre madame la duchesse d'Orléans, moi en tiers, rarement mais quelquefois la duchesse Sforze, qui ne nous fermait pas la bouche. C'était de bonne heure, les après-dînées, où madame la duchesse d'Orléans n'était visible qu'à nous. Il faut maintenant parler de ce qui se passa dans les derniers mois de cette année sur les affaires étrangères.

CHAPITRE CDLI.

Albéroni continue ses manéges de menaces et de promesses au pape pour hâter son chapeau. — Il lui fait une offre monstrueuse. — Sa conduite avec Aubenton. — Souplesse du jésuite. — Réflexion sur les entreprises de Rome. — Albéroni se soumet Aubenton avec éclat, qui baise le fouet dont il le frappe, et fait valoir à Rome son pouvoir et ses menaces. — Gesvre, archevêque de Bourges, trompé par le pape, qui est moqué et de plus en plus menacé et pressé par Albéroni, qui fait écrire vivement par la reine d'Espagne jusqu'à se prostituer. — Triste situation de l'Espagne. — Abattement et politique du père d'Aubenton, qui sacrifie à Albéroni une lettre du régent au roi d'Espagne. — Audacieux et pernicieux usage qu'en fait Albéroni. — Il fait au régent une insolence énorme. — Réflexion. — Albéroni, dans l'incertitude et l'embarras des alliances du régent, consulte Cellamare. — Efforts des impériaux contre le traité désiré par le régent. — Conduite des Hollandais avec l'Espagne. — Conférence importante avec Beretti. — Caractère de cet ambassadeur d'Espagne. — Sentiment de Cadogan, ambassadeur d'Angleterre à La Haye, sur l'empereur. — Étrange réponse du roi d'Espagne au régent, dictée par Albéroni, qui triomphe par des mensonges. — Albéroni profite de la peur des Turcs et de l'embarras du pape sur sa constitution *Unigenitus* pour presser sa promotion par menaces et par promesses. — Offres du pape sur le clergé des Indes et d'Espagne. — Monstrueux abus de la franchise des ecclésiastiques en Espagne. — Réflexion. — Le pape ébranlé sur la promotion d'Albéroni par les cris des Espagnols, raffermi par Aubenton. — Confiance du pape en ce jésuite. — Basse politique de Cellamare et de ses frères à Rome. — Le cardinal de la Trémoille dupé sur la promotion d'Albé-

roni, pour laquelle la reine d'Espagne écrit de nouveau. — Sentiment d'Albéroni sur les alliances traitées par le régent. — Il consulte Cellamare. — Réponse de cet ambassadeur. — Manéges des impériaux contre les alliances que traitait le régent. — Altercations entre eux et les Hollandais sur leur traité de la barrière, qui ouvrent les yeux à ces derniers et avancent la conclusion des alliances. — Beretti abusé. — L'Espagne veut traiter avec les Hollandais. — Froideur du pensionnaire, qui élude.

Albéroni n'avait proprement qu'une unique affaire, c'était celle de son chapeau, à laquelle toutes celles d'Espagne, dont il était entièrement le maître, étaient entièrement subordonnées, et ne se traitaient que suivant la convenance de l'unique. Ainsi, répondant aux avis qu'on a vu qu'Aldovrandi lui avait donnés en lui mandant l'engagement que le pape avait enfin pris de lui donner un chapeau, il lui manda que, sans l'accomplissement de cette condition, la reine d'Espagne ne consentirait jamais à aucune de toutes les choses que le pape pourrait désirer, comme aussi, en recevant la grâce désirée, il promettait en récompense que le pape ne serait ni pressé ni inquiété de la part de l'Espagne sur la promotion des couronnes, la sienne à lui étant faite. Il alla plus loin, et ce plus loin fait frémir dans la réflexion de ce que peut un ecclésiastique premier ministre, et jusqu'à quel excès monstrueux la passion d'un chapeau le transporte : il offrit à ce prix une renonciation perpétuelle du roi d'Espagne au droit de nomination de couronne. En même temps il affectait d'aimer et de louer Aubenton, parce qu'il le savait bien avant dans l'estime et dans l'affection du pape. Ces sentiments toutefois dépendaient du besoin qu'il pouvait avoir du

confesseur, et de sa soumission entière pour lui, nonobstant le crédit et la confiance que sa place lui donnait auprès du roi d'Espagne. Le jésuite en fit bientôt l'expérience. Il reçut une lettre du cardinal Paulucci, qui le pressait de faire en sorte qu'en attendant l'accommodement des deux cours, le roi d'Espagne eût la complaisance de laisser jouir le pape de la dépouille des évêques qui viendraient à mourir. C'était un des points de contestation entre les deux cours, et contre lequel le conseil d'Espagne se serait fort élevé, surtout ainsi par provision. A ce trait, pour le dire en passant, on reconnaît bien le chancre rongeur de Rome sur les états qui s'en laissent subjuguer. Le tribunal de la nonciature, d'une part, ôte aux évêques tout le contentieux, et toute leur autorité sur leur clergé et sur les dispenses des laïques, et, d'autre part, celui de l'inquisition leur enlève tout ce qui regarde la doctrine et les mœurs, et les soumet eux-mêmes à sa juridiction; en sorte qu'il ne leur reste que les fonctions manuelles; et, quant à l'argent, quel droit a le pape sur la dépouille des évêques morts, et de frustrer leurs héritiers et leurs créanciers? Ce texte engagerait à un long discours qui n'est pas de notre narration, mais qu'on ne peut s'empêcher de faire remarquer à propos de la folle prostitution de la France à l'égard de Rome depuis la plaie que la constitution *Unigenitus* et les noires cabales qui l'ont enfantée et soutenue ont portée dans le sein de l'église et de l'état.

Aubenton, qui voyait sans cesse le roi d'Espagne en particulier, lequel souvent lui parlait d'affaires, s'avisa de lui montrer cette lettre de Paulucci sans en avoir fait part à Albéroni. Celui-ci ne fut pas longtemps à le savoir. Bien moins touché pour l'intérêt du roi d'Espagne de cette sauvage proposition que piqué de ce qu'Aubenton avait osé en parler au roi d'Espagne à son insu, il fit

donner au confesseur une défense sévère et précise de se plus mêler d'aucune affaire de Rome, et fit savoir à Rome, par le duc de Parme, que la reine avait été très-piquée de voir que le pape se rétractait sur plusieurs conditions concertées à Madrid avec Aldovrandi, et que, si les différends ne s'accommodaient promptement, le nonce ne serait point reçu à la cour d'Espagne, laquelle n'enverrait au pape aucune sorte de secours contre les Turcs. Aubenton, sentant à qui il avait affaire, enraya tout court. Il manda même à Rome que sans Albéroni il ne pouvait rien, et que le moyen sûr de le perdre, et en même temps les affaires, était d'en tenter par lui sans le premier ministre. Aussi lui fut-ce une leçon, dont il sut profiter pour ne hasarder plus de parler au roi de quoi que ce fût que de concert avec un premier ministre si jaloux et si maître. Tous deux avaient intérêt de protéger Aldovrandi à Rome pour profiter de son crédit. Ils le firent très-fortement, au nom du roi et de la reine, par Aquaviva. Le pape lui réitéra sa promesse pour dès qu'il pourrait disposer de trois chapeaux.

Aquaviva savait que l'un des trois était destiné à l'archevêque de Bourges, et que le pape l'en avait fait assurer, qui ne le fut pourtant qu'en 1719, avec les couronnes, et un an après Albéroni. Avec ces bonnes nouvelles, Aquaviva exhortait Albéroni à presser l'envoi du secours promis pour avancer son chapeau sitôt que les trois vacances le pourraient permettre. Ce ne fut pas l'avis d'Albéroni, piqué de la remise de sa promotion à l'attente de la vacance de trois chapeaux. L'escadre espagnole était à Messine : le pape demandait instamment qu'elle hivernât dans quelque port de la côte de Gênes, pour l'avoir plus tôt au printemps ; tout à coup elle fit voile pour Cadix. En même temps Albéroni accabla le pape de protestations de n'avoir jamais d'autres

volontés que les siennes, et d'assurances que les vaisseaux, pour hiverner à Cadix, n'en seraient pas moins promptement, au printemps, dans les mers d'Italie. En même temps il dépeignait la reine d'Espagne comme n'étant pas si docile, avec toutes les couleurs les plus propres pour faire tout espérer de son attachement naturel au saint-siége, de son affection pour la personne du pape, de la bonté de son cœur très-reconnaissant, et tout craindre de son pouvoir absolu en Espagne si elle se voyait amusée et moquée, sur quoi il n'y avait point de retour à espérer. Ce portrait était vif quoique long; il était fait pour être vu du pape, et il n'y avait rien d'oublié sur l'entière possession où Albéroni était de la confiance de la reine. Il obtint une lettre de sa main au cardinal Aquaviva, par laquelle elle lui ordonnait de presser le pape de sa part de le promouvoir incessamment. Cette lettre faisait valoir ses mérites envers le saint-siége, et assurait que les résolutions importantes qui restaient encore à prendre pour la perfection de l'ouvrage commencé dépendaient de cette promotion. La reine s'abaissait à dire qu'indépendamment de ce qu'elle était, et de l'intérêt qu'avait le pape de lui accorder ce qu'elle lui demandait avec tant d'instance, elle croyait pouvoir se flatter qu'en considération d'une dame il sortirait des règles générales. Enfin elle promettait au pape et à sa maison une reconnaissance éternelle, et que le roi d'Espagne, content de la promotion d'Albéroni, garderait le silence sur celle des couronnes. En envoyant cette lettre, qui devait être montrée au pape, le premier ministre, honteux de son impatience, faisait entendre de grandes idées qu'il était chargé d'exécuter, dont la reine prévoyant les suites, ne voulait pas l'y exposer sans armes dans un pays où l'agitation était grande; mais ces idées, il se gardait bien d'en laisser rien entendre, sous

prétexte que la matière était trop grave pour le papier.

Tout était dans le dernier désordre en Espagne, tout le monde criait; personne ne pouvait remédier à rien. Au fond, tout tremblait devant un homme dont on jugeait aisément que l'arrogance et la conduite feraient enfin sa perte, mais qui, en attendant, était maître absolu des affaires, des grâces, des châtiments, et de toute espèce, et qui n'épargnait qui que ce fût. Toutes les avenues d'approcher du roi étaient absolument fermées. Aubenton seul était excepté; mais il sentait si bien que sa place était en la main d'Albéroni qu'il n'écoutait personne qui lui voulût parler d'affaires, qu'il renvoyait tout à Albéroni; et, comme il était de leur intérêt que personne ne pût aborder le roi qu'avec leur attache, le confesseur avait promis au premier ministre de l'avertir de tout ce qu'il découvrirait. M. le duc d'Orléans, fort mécontent de la manière dont Louville avait été chassé plutôt que renvoyé d'Espagne, sans avoir pu obtenir audience ni même attendre d'être rappelé, en écrivit au roi d'Espagne; et, comme il se plaignait d'Albéroni, il ne voulut pas que sa lettre passât par lui, et la fit envoyer par le père du Trévoux au père d'Aubenton, pour la remettre immédiatement au roi d'Espagne. Dès que le confesseur l'eut reçue, il l'alla dire au premier ministre pour en avertir la reine. On peut juger de l'effet.

Albéroni s'emporta jusqu'aux derniers excès. Il cria à l'ingratitude parce qu'il avait fait rendre une barque française prise à Fontarabie, et fait payer malgré le conseil des finances quelque partie des sommes dues aux troupes françaises qui avaient servi l'Espagne en la dernière guerre. Non content de ces clameurs, il écrivit une lettre à Monti remplie de plaintes amères sur celles que M. le duc d'Orléans avait portées au roi d'Espagne par la voie du confesseur, avec ordre de la montrer à ce

prince, et dans laquelle il eut l'audace de marquer que ce jésuite aurait été perdu sans la sage conduite qu'il avait eue d'informer la reine de ce dont il était chargé. Les protestations d'attachement à son altesse royale y étaient légères. Il le dépeignait comme uniquement attentif aux événements qu'il envisageait, et ce qu'Albéroni ne voulait pas dire comme de soi parce qu'il était trop fort, il le prêtait, vrai ou faux, aux ministres d'Angleterre et de Hollande qui étaient à Madrid, et qui disaient qu'en leur pays tout le monde était persuadé que M. le duc d'Orléans ne songeait qu'à s'assurer de la couronne, et que, lorsque toutes les mesures seraient bien prises, la personne du roi ne l'embarrasserait pas. Avant d'aller plus loin dans la lettre, qui n'admirera l'horreur de ce propos, et l'impudence sans mesure de ne l'écrire que pour le faire voir à M. le duc d'Orléans? Remettons-nous en cet endroit les énormes discours semés, et de temps en temps renouvelés, avec tant d'art et de noirceur, sur la mort de nos princes, leur germe, leurs sources, leurs appuis, leurs usages, et l'étonnante situation d'Effiat entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine, et d'Effiat chargé par M. le duc d'Orléans d'entretenir, comme on l'a vu, un commerce de lettres avec Albéroni qu'il connaissait fort du temps qu'il était au duc de Vendôme, auquel Effiat était sourdement lié par le duc du Maine. Ajoutons que ce n'est pas de ce canal naturel dont Albéroni se sert pour faire montrer sa monstrueuse lettre à M. le duc d'Orléans, mais d'un étranger isolé qui ne tenait à personne. Je m'en tiens à ces courtes remarques, et je continue le récit de cette lettre. Il la concluait par déplorer le malheur de M. le duc d'Orléans, et gémir sur l'opinion qu'il prétendait que le public avait prise de lui. Que dire d'une pareille insulte d'un abbé Albéroni au régent de France, entée sur une

autre, et du premier ordre, faite au roi de France et au régent, l'une et l'autre uniquement produites par l'intérêt particulier et la jalousie d'autorité du petit Albéroni?

Au milieu de cette incroyable audace, il se trouvait également embarrassé des alliances que formait la France et des moyens de les traverser. Tantôt il pensait que l'Espagne devait se contenter d'observer ce qui se passerait; tantôt il blâmait cette tranquillité, et voulait, disait-il, contreminer les batteries du régent. Quelquefois il le condamnait de faiblesse de mendier de nouveaux traités et de nouvelles alliances avec les puissances étrangères; et, dans ces incertitudes, il demandait conseil au prince de Cellamare, auquel il promettait le plus profond secret, comme ne doutant pas qu'étant dès avant la mort du feu roi ambassadeur d'Espagne à Paris, il ne fût bien instruit des dispositions du royaume, sur lesquelles il fonderait ses avis.

L'empereur était fort fâché de ces nouvelles liaisons que la France était sur le point de former. Ses ministres dans les Pays-Bas ne le dissimulaient point. Le même Prié, qu'on a vu en son lieu si audacieux à Rome vis-à-vis du pape et du maréchal de Tessé, allait commander aux Pays-Bas autrichiens, dont le prince Eugène avait le titre de gouverneur général. Passant à La Haye pour se rendre à Bruxelles, il fit tous ses efforts pour empêcher la conclusion du traité. Les Hollandais en même temps n'oubliaient rien pour flatter le roi d'Espagne par Riperda, leur ambassadeur à Madrid, et par leurs protestations à Beretti, ambassadeur d'Espagne arrivé à La Haye vers le milieu d'octobre, de ne conclure rien au préjudice du roi son maître avec Prié, qui était alors à La Haye. Beretti leur dit qu'il ne doutait pas que Prié ne leur proposât de garantir à l'empereur

non-seulement les états dont il était en possesion, mais aussi ses prétentions sur ceux qu'il n'avait pas, et leur représenta combien cette garantie offenserait le roi d'Espagne, à quoi ils répondirent que l'Angleterre, à qui ce prince accordait de si grands avantages, était entrée en cet engagement sans que le roi d'Espagne eût témoigné en être blessé, et qu'ils ne voyaient pas qu'il eût plus de sujet de se plaindre d'eux s'ils suivaient l'exemple de l'Angleterre. Beretti leur distingua la différence de position, en ce que l'empereur ne pouvait, sans troupes et sans vaisseaux pour les transporter, forcer l'Angleterre à lui tenir une garantie que vraisemblablement elle ne promettait que pour l'honneur du traité; au lieu que les Provinces-Unies, entourées de troupes impériales, seraient bien forcées de recevoir la loi lorsqu'elles se trouveraient obligées par leurs garanties à fournir leurs secours. Ce ministre ajouta que, si la Hollande ne faisait que suivre l'exemple de l'Angleterre, l'Espagne n'avait pas besoin de tenir un ambassadeur près d'eux, que celui qui résidait à Londres devait suffire.

Beretti était homme d'esprit, mais grand parleur, plein de bonne opinion de lui-même, attentif à se faire valoir pour les moindres choses, à faire croire en Espagne que personne ne réussissait plus heureusement que lui en affaires, qu'on traitait plus volontiers avec lui qu'avec nul autre par la réputation de sa probité, surtout d'en persuader Albéroni, auquel il mandait que le pensionnaire n'avait ni estime ni confiance pour Riperda, ce qui était vrai, mais dans la crainte que le premier ministre ne voulût traiter avec cet ambassadeur à Madrid, et par conséquent lui enlever la négociation. Il mandait que Cadogan, ministre d'Angleterre à La Haye, blâmait les desseins chimériques de l'empereur, les tenait contraires aux intérêts de cette couronne, dont

les conseils, s'ils étaient écoutés à Vienne, y porteraient à faire une prompte paix avec le roi d'Espagne. Le mécontentement et l'agitation de l'Angleterre persuadaient à Cadogan qu'on y manquait moins de volonté que de chef et de moyens pour faire une révolution; que la paix assurée avec la France éteignait toutes ces espérances et tout péril de rebellion, ce qui pouvait changer par les démarches que l'empereur, une fois délivré de la guerre du Turc, pourrait faire à l'égard de ses prétentions et porter de nouveau la guerre dans les états du roi d'Espagne. Il paraissait aussi que, à mesure que le traité avançait avec la France, le ministère anglais changeait de sentiments et de maximes sur les affaires générales de l'Europe.

Cellamare remit en ce temps-ci au régent la réponse du roi d'Espagne à sa lettre, qu'il avait voulu faire passer par Aubenton, dont on vient de parler il n'y a pas longtemps. Albéroni, qui l'avait dictée, faisait dire au roi d'Espagne que tout ce qui avait été exécuté à l'égard de Louville s'était fait par ses ordres; et que, pour ce qui était d'entretenir un commerce secret de lettres avec lui par la voie de son confesseur, il désirait que les lettres qu'il voudrait désormais lui écrire fussent remises à son ambassadeur à Paris. Cette réponse fut un nouveau triomphe pour Albéroni. Il avait de plus profité de la lettre de M. le duc d'Orléans pour vanter sa probité incorruptible que la France n'avait pu corrompre; qu'elle lui avait fait proposer de demander le paiement de la pension de 6,000 liv. que le feu roi lui avait autrefois donnée (c'est-à-dire que M. de Vendôme lui avait obtenue, dont on murmura bien alors), et les arrérages qui en étaient dus, qu'il était bien sûr d'obtenir; que n'ayant pas voulu y entendre, on lui avait vilainement jeté l'un et l'autre à la tête; qu'après cette tentative on avait en-

voyé Louville à Madrid avec ordre exprès (quel hardi mensonge!) de ne rien faire que par sa direction, et avec une lettre du régent pour lui; que sous ces fleurs était caché le dessein de remettre auprès du roi d'Espagne un homme insolent, capable de reprendre l'ancien ascendant qu'il avait eu sur l'esprit du roi d'Espagne, et de le tenir en tutelle, après avoir détruit celui, qui était lui-même, que la cour de France regardait comme le plus grand correctif des cabales. Il se plaignait après de M. le duc d'Orléans, et plus encore du duc de Noailles à qui il attribuait tout ce projet, et qu'il disait avoir suffisamment connu dans des conjonctures critiques; mais ce ne pouvait être que du temps qu'il était bas valet de M. de Vendôme. Enfin il prétendait que les Français étaient au désespoir de voir que le roi d'Espagne voulait être le maître dans sa maison, c'était-à-dire franchement Albéroni.

La licence avec laquelle les Anglais et les Hollandais coupaient du bois de campêche dans les forêts du roi d'Espagne aux Indes, et l'apportaient en Europe, lui donna des sujets d'en faire des plaintes, et fit découvrir beaucoup de grandes malversations des Espagnols même, qui donnèrent lieu au premier ministre d'ouvrir toutes les lettres du Nouveau-Monde pour en être mieux instruit. Il prétendit qu'il y en avait quantité qui touchaient à la religion. Il ne manqua pas d'en faire sa cour au pape, et de se parer de son zèle à y remédier. En même temps il fit agir ses agents ordinaires près de lui, Aubenton par écrit, Aquaviva et Aldovrandi de vive voix, avec le même manége de promesses et de menaces qui ont déjà été vues, et alors d'autant plus de saison que le pape était averti que les Turcs, quoique maltraités en Hongrie, travaillaient puissamment à un grand armement pour les mers d'Italie, dont il avait conçu

une grande frayeur, de laquelle Albéroni espérait tout pour avancer sa promotion. Le premier ministre se servit aussi du témoignage d'Aubenton pour assurer le pape de l'attachement du roi d'Espagne à la saine doctrine et de sa soumission parfaite à son autorité. Ce mérite retombait en plein sur Albéroni, et faisait d'autant plus d'impression qu'il ajoutait foi entière en ce jésuite, surtout encore sur cette matière, et qu'il croyait, à cette occasion, avoir besoin d'appui contre la France. Tout cela fit que le pape ne voulut écouter rien contre Albéroni, ni contre Aubenton même, et éloigna les accusations qui lui venaient en foule contre eux, persuadé qu'il ne fallait pas mécontenter des gens dont il avait besoin dans la conjoncture où il se trouvait alors.

Aquaviva en profitait pour presser le pape, tant sur la promotion d'Albéroni, que pour accorder au roi d'Espagne les moyens de hâter les secours qu'il lui destinait. Le pape se rendit plus traitable sur ce dernier article. Il résolut d'accorder un million d'écus sur le clergé des Indes, pour tenir lieu de l'imposition appelée *sussidio y escusado*, dont le roi d'Espagne voulait le rétablissement à perpétuité, et ce million n'était payable qu'une fois; ainsi, l'offre ne répondant pas à la demande, Aquaviva ne voulut pas s'en contenter, et le pape y ajouta 1,500,000 livres à lever sur le clergé d'Espagne. Il restait une troisième affaire bien plus importante à régler. L'abus des franchises du clergé est porté à un tel point en Espagne, et dans les pays subjugués par la tyrannie romaine et l'aveuglement grossier, que tout ecclésiastique est exempt, jusque dans son patrimoine, de quelque sorte d'imposition que ce puisse être. Mais ce n'est pas tout, c'est qu'à un abus si énorme se joignait, comme de droit, la plus parfaite friponnerie et le mensonge le plus avéré; tout le bien d'une famille se met-

tait sur la tête d'un ecclésiastique, qui lui donnait sous main de bonnes sûretés; à ce moyen elle jouissait de son bien à l'ombre ecclésiastique, et ne payait pas un sou d'aucune imposition. Ajoutez cela à la nécessité de recourir au pape pour obtenir des secours d'un clergé qui regorge des biens du siècle, et au pouvoir du tribunal de l'inquisition et de celui de la nonciature, qui anéantit totalement les évêques; et on verra, et encore en petit, jusqu'où va la domination romaine quand on a la faiblesse et l'aveuglement de s'en laisser dompter.

On espérait donc voir bientôt une fin à ce différend, mais on craignait fort les traverses des Espagnols, surtout de l'arrivée à Rome du cardinal del Giudice, et ce Diaz, agent d'Espagne à Rome, qui criait de toute sa force contre la promotion d'Albéroni. Les Espagnols ne pouvaient supporter de voir toutes les affaires de la monarchie entre les mains des Italiens, soit dans son centre, soit à Rome et ailleurs; et leurs cris, fondés sur l'indignité du personnage, l'honneur de la pourpre, le respect de l'église, la réputation du pape, portés jusqu'à lui par les ennemis d'Aquaviva et d'Aldovrandi, ne laissaient pas de l'ébranler beaucoup. Mais bientôt après les lettres d'Aubenton réparaient tout. Le pape, si défiant, ne se pouvait défier de l'ambition ni de l'esclavage de ce jésuite, dans la pleine conviction où il lui avait plu de s'établir du dévoûment sans réserve d'Aubenton à sa personne et à son autorité, dont aucun autre attachement, ni sa place même, ne pouvait affaiblir la plénitude; et c'était de ces témoignages dont Aldovrandi faisait bouclier pour raffermir le pape sur cette promotion et sur l'accommodement des différends avec l'Espagne. Ce prélat craignit de la part des neveux de Giudice qui étaient à Rome, et voulut agir auprès d'eux, mais il n'y trouva nul obstacle à vaincre. Cellamare

leur aîné, sage et habile, mais bas courtisan, craignant pour sa fortune, leur avait écrit de façon qu'il n'y eût rien à appréhender de leur part. Aldovrandi était en peine aussi que la France ne mît des obstacles, mais il fut rassuré par le cardinal de la Trémoille, qui lui promit de contribuer plutôt que de traverser, parce que le pape ne pouvait refuser de donner un chapeau à la France lorsqu'il en accorderait un au premier ministre d'Espagne, ce que l'événement ne vérifia pas. Ainsi, tout s'aplanissant devant lui, le pape, dans le besoin qu'il croyait en avoir, lui faisait faire souvent des compliments et des assurances d'une estime et d'une confiance qu'il n'avait pas, et d'une reconnaissance de son zèle et de ses services aussi fictive. Aldovrandi demanda une nouvelle lettre de la main de la reine pour presser de nouveau cette promotion, et voulut qu'elle contînt des menaces contre quiconque la voudrait traverser. Albéroni soutenait ces menées par ses promesses comme maître absolu qu'il était, et par ses préparatifs. Il disposait de l'argent venu par les galions, il abandonnait le projet des travaux des ports de Cadix et du Ferrol, et il assurait qu'il paraîtrait une flotte au mois de mars dans les mers d'Italie, telle qu'il ne s'en était point vu depuis Philippe II, si le pape prenait le parti d'exécuter de sa part ce qu'il fallait pour cela, c'est-à-dire de lui envoyer la barrette.

Il ne s'expliquait point sur la ligue qui se négociait entre la France, l'Angleterre et la Hollande ; il ne jugeait pas que le roi d'Espagne fût encore en état de prendre aucun parti, et qu'il ne fallait laisser pénétrer rien de ce qu'il pouvait penser. Il se contentait de raisonner sur tout ce qui se passait pour arriver à cette triple alliance, de conclure que l'Europe ne pouvait subsister dans l'état où elle était, et de vouloir persuader

que la situation du roi d'Espagne était meilleure que celle de toutes les autres puissances. Néanmoins il consulta Cellamare sur la conduite qu'il estimait que le roi d'Espagne dût tenir dans la situation présente. Cet ambassadeur lui répondit que son sentiment était que le roi d'Espagne devait vendre cher ce qu'il ne voudrait pas garder, supposé qu'il prît la résolution de l'abandonner (c'était à dire ses droits sur la couronne de France), ou de surmonter à quel prix que ce fût les difficultés capables d'éloigner l'acquisition d'un bien qu'il désirait. Il ajoutait que, suivant le cours ordinaire du monde, beaucoup de gens désapprouvaient la ligue avec l'Angleterre dans le pays où il était, pendant que d'autres l'approuvaient. Le roi d'Angleterre eut beau assurer l'empereur qu'il n'y avait aucun article dans ce traité qui fût préjudiciable aux intérêts de la maison d'Autriche, il ne put calmer ses soupçons. Ses ministres redoublèrent d'activité pour le traverser à mesure qu'ils le croyaient s'avancer, et le suspendirent quelque temps par les difficultés qu'ils eurent le crédit de faire former par quelques villes de Hollande, que les ambassadeurs de France, sincèrement secondés par celui d'Angleterre, eurent beaucoup de peine à surmonter.

La vivacité des Anglais en cette occasion déplut fort aux impériaux. Ils étaient irrités contre les Hollandais par les différends sur le traité de la barrière, où il survenait toujours quelque nouvelle difficulté. Entre autres, l'empereur se prétendait dégagé du paiement de 1,500,000 liv. pour l'entretien des garnisons hollandaises dans les places des Pays-Bas, parce qu'il disait que cette condition n'était établie que sur la supposition que le revenu de ces provinces était de 2,000,000 d'écus, et qu'il n'allait pas à 800,000 par an. Ces altercations ne nuisirent point au traité, non plus que les manéges

et les instances de Prié, qui, partant de La Haye pour Bruxelles fort mécontent de son peu de succès, laissa échapper quelques menaces qui firent sentir aux Hollandais le besoin qu'ils avaient de se faire des amis et des protecteurs contre les entreprises et les chicanes de l'empereur, maître de les inquiéter par ces mêmes états qu'ils avaient eu tant de soin de lui procurer à la paix d'Utrecht.

Beretti mandait en Espagne que la crainte de l'empereur, dont les Hollandais s'étaient environnés, les rendait Français. Il citait le comte de Welderen et d'autres principaux des états généraux pour avoir dit qu'ils avaient été les dupes de l'empereur et des Anglais, qui avaient augmenté, l'un ses états, les autres leur commerce aux dépens de leur république. Il louait le régent d'avoir si bien pris son temps pour le traité qu'il croyait, avec bien d'autres, avoir coûté un million à la France, et qui, dans la vérité, n'avait pas coûté un écu. Il maintenait que ce traité n'empêcherait pas la Hollande d'en faire un plus particulier avec l'Espagne parce que cela convenait à leur intérêt; qu'ainsi le traité ne coûterait rien au roi d'Espagne parce qu'il était recherché des Hollandais, qui pour rien ne lui voulaient déplaire, au lieu qu'ils étaient recherchés par les Français. Quoique trompé sur l'argent du traité, et sur ce que les Hollandais ne le concluraient point s'ils remarquaient que cette alliance fût trop suspecte à l'Espagne, il était dans le vrai sur l'opposition constante que la Hollande apportait à l'union des deux monarchies sur la même tête, et il était persuadé que c'est ce qui l'avait déterminée à traiter avec le régent. Il était peiné de n'être pas assez instruit des intentions de l'Espagne. Il craignait que les ambassadeurs de France ne le fissent tomber dans quelque piége; et il croyait remarquer que leur conduite avec lui était

tendue à le tromper, du moins à l'empêcher de jeter quelque obstacle à la négociation qu'ils désiraient ardemment de conclure. Il les examinait de près, et il remarqua qu'ils n'avaient point de portrait du roi chez eux, et qu'ils ne nommaient jamais son nom. Il se trouva bientôt fort loin de ses espérances et de celles qu'il avait si positivement données.

Albéroni lui ordonna de déclarer au pensionnaire que le roi d'Espagne était prêt à traiter avec la république, et de demander que les pouvoirs en fussent envoyés à Riperda, parce que c'était à Madrid que le roi d'Espagne voulait traiter. Beretti, se voyant enlever la négociation, vit les personnages principaux de la république et leurs intentions avec d'autres yeux. Heinsius lui répondit, avec une froide joie des bonnes intentions du roi d'Espagne, que, ses maîtres étant actuellement occupés à traiter avec la France, il fallait achever cet ouvrage, et laisser au temps à mûrir les affaires pour mettre plus sûrement la main à l'œuvre suivant que les conjonctures y seraient propres. Beretti lui voulut faire craindre les desseins de l'empereur. Le pensionnaire ne disconvint pas que la conduite de Prié à La Haye n'eut ouvert les yeux, et changé dans plusieurs l'inclination autrichienne; mais il évita toujours d'approfondir la matière, d'où Beretti conclut qu'Heinsius voulait faire le traité avec l'Espagne, non à Madrid, mais à La Haye.

CHAPITRE CDLII.

Le traité entre la France et l'Angleterre signé à La Haye, qui effarouche les ministres de la Suède. — Intrigue des ambassadeurs de Suède en Angleterre, en France et à La Haye entre eux, pour une révolution en Angleterre en faveur du prétendant. — Lettre importante d'Ereskins au duc de Marr sur le projet inconnu du czar, mais par lui conçu. — Les médecins britanniques souvent cadets des premières maisons. — Adresse de Spaar à pomper Canillac et à en profiter. — Goertz seul se refroidit. — Précaution du roi d'Angleterre, peu instruit. — Il fait travailler à la réforme de ses troupes, et diffère de toucher aux intérêts des fonds publics. — Artifices du ministère d'Angleterre secondés par ceux de Stairs. — Fidélité de Goertz fort suspecte. — Le roi d'Angleterre refuse sa fille au prince de Piémont par ménagement pour l'empereur. — Scélératesse de Bentivoglio contre la France. — Nouveaux artifices pour presser la promotion d'Albéroni. — Aquaviva fait suspendre la promotion de Borromée au moment qu'elle s'allait faire, et tire une nouvelle promesse pour Albéroni dès qu'il y aurait trois chapeaux vacants. — Défiance réciproque du pape et d'Albéroni qui arrête tout pour quelque temps. — Le duc de Parme élude de faire passer à la reine d'Espagne les plaintes du régent sur Albéroni. — Il consulte ce dernier sur ce qu'il pense du régent. — Sentiment du duc de Parme sur le choix à faire par le roi d'Espagne en cas de malheur en France. — Insolentes récriminations d'Albéroni, qui est abhorré en Espagne, qui veut se fortifier par des troupes étrangères. — Crainte et nouvel éclat d'Albéroni contre Giudice. — Imprudence de ce cardinal. — Avidité du pape. — Impudents et hypocrites artifices d'Albéroni et ses menaces. — Réflexion sur le cardinalat. — Albéroni veut sacrifier Monteléon à Stan-

hope et laisser Beretti dans les ténèbres et l'embarras. — Il veut traiter avec les Hollandais à Madrid. — Il fait divers projets sur le commerce et sur les Indes. — Il se met à travailler à la marine et aux ports de Cadix et du Ferrol. — Abus réformés dans les finances, dont Albéroni tire avantage pour hâter sa promotion, et redouble de manéges, de promesses, de menaces, d'impostures et de toutes sortes d'artifices pour y forcer le pape, bien secondé par Aubenton. — Son adresse. — La reine d'Espagne altière, et le fait sentir au duc et à la duchesse de Parme. — Peines de Beretti. — Heinsius veut traiter avec l'empereur avant de traiter avec l'Espagne. — Conditions proposées par la Hollande à l'empereur, qui s'opiniâtre au silence. — Manéges des impériaux et de Bentivoglio pour empêcher le traité entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

Cependant le traité entre la France et l'Angleterre fut signé à La Haye à la fin de novembre, mais secrètement, à condition qu'il n'en serait rien dit de part ni d'autre pendant un mois, terme jugé suffisant pour laisser le temps aux Hollandais de prendre une dernière résolution sur la conclusion de cette alliance. Elle déplut particulièrement aux Suédois, qui par là se crurent abandonnés de la France. Le comte de Gyllembourg était ambassadeur de cette couronne en Angleterre. Le baron Spaar avait le même caractère en France; et le baron de Goertz, ministre d'état et chef des finances de Suède, était de sa part à La Haye. Dès qu'ils virent avancer le traité entre la France et l'Angleterre, ils crurent que la principale ressource du roi de Suède était d'exciter des troubles en Angleterre. Il y avait longtemps que Gyllembourg le proposait, et qu'il assurait que les difficultés n'en étaient pas si grandes qu'on se les figurait.

Spaar et Goertz se virent sur la frontière; le dernier vint faire un tour à Paris. Ils convinrent tous deux qu'il fallait profiter de la disposition générale de l'Écosse en faveur du prétendant, et d'une grande partie de celles de l'Angleterre. Goertz, retourné à La Haye, fut de nouveau pressé par Gyllembourg, qui lui manda que les jacobites demandaient dix mille hommes, et qu'il croyait que l'argent ne manquerait pas. Goertz ignorait les intérêts du roi de Suède là-dessus. On prétend que Spaar et lui étaient convenus de différer de lui rendre compte de ce projet jusqu'à ce qu'eux-mêmes y aperçussent plus de solidité. Ils ne pouvaient hasarder de l'en instruire par lettres, qui n'arrivaient jusqu'au roi de Suède qu'avec beaucoup de difficulté et de danger d'être interceptées. Il fallait donc trouver un homme sûr et capable de l'informer de tout le détail du projet pour en rapporter ses ordres. Spaar jeta les yeux sur Lenck, à qui, de préférence à son propre neveu, il avait fait donner le régiment d'infanterie qu'il avait au service de France quand il y fut fait officier général. Il fallait un prétexte pour ce voyage. Le régent était en peine de savoir les intentions du roi de Suède sur la paix du nord. Spaar lui proposa d'envoyer Lenck en Suède, homme sûr et fidèle, et très-capable d'obliger le roi de Suède à répondre précisément sur les points dont le régent voulait être éclairci. La conjoncture pressait son départ. Les offres d'argent étaient considérables. Spaar apprit d'un des principaux jacobites qu'ils avaient fait passer 30,000 pièces de huit en Hollande, c'était à la mi-octobre, et qu'il y en arriverait autant incessamment; qu'ils offraient ces sommes au roi de Suède en attendant mieux, en peine seulement sur la manière de les lui faire accepter, et des moyens ensuite de les faire passer entre ses mains. Spaar leva ces difficultés déjà prévues entre

lui et Goertz, et proposa, comme ils en étaient convenus, de faire écrire une lettre à Goertz par le duc d'Ormond ou par le comte de Marr, contenant cette offre, et faire en même temps passer en Hollande les autres 30,000 pièces de huit qu'ils disaient être prêtes. Le dessein des deux ministres de Suède était d'en acheter quelques vaisseaux en France, et de lever quelques matelots pour les équiper. Le roi de Suède leur en avait demandé mille ou quinze cents, mais sans songer à l'entreprise d'Angleterre, dont il n'était pas informé. Ses ministres, persuadés de l'importance de l'expédition, y employèrent le banquier Hoggers dont ils connaissaient la vivacité. Il s'était fait un prétexte d'armer quelques vaisseaux, par un traité avec le conseil de marine, pour apporter des mâts de Norwége dans les magasins du roi. Il avait donc à Brest trois navires du roi qu'il prétendait armer en guerre, et un quatrième de cinquante-huit pièces de canon qu'il avait fait passer au Havre, où apparemment les trois autres le devaient aller joindre; et ces quatre vaisseaux devaient être commandés par un officier du roi de Suède que Goertz devait envoyer à Paris. La lettre du duc d'Ormond vint à Spaar pour Goertz, dont le premier crut que l'autre se contenterait, quoique les termes ne fussent si fort les mêmes que ceux qui avaient été demandés; et en même temps les assurances que les 60,000 pièces de huit seraient dans la fin de décembre remises à Paris, à La Haye ou à Amsterdam.

Le mécontentement conçu par le czar de ses alliés, et l'abandon en conséquence de la descente au pays de Schonen, fut un autre fondement d'espérance pour Spaar. Le czar avait auprès de lui un médecin écossais qui était en même temps son confident et son ministre. Il faut savoir que dans toute la Grande-Bretagne la profession

de médecin n'est au-dessous de personne, et qu'elle est souvent exercée par des cadets des premières maisons. Celui-ci était cousin germain du comte de Marr, et comme lui portait le nom d'Ereskins. Il écrivit à son cousin, que le roi Jacques III venait de faire duc, que le projet de Schonen échoué, et le czar brouillé avec ses alliés, ne voulait plus rien entreprendre contre le roi de Suède; qu'il désirait sincèrement faire la paix avec lui; qu'il haïssait mortellement le roi Georges, avec qui il n'aurait jamais de liaison; qu'il connaissait la justice de la cause du roi Jacques; qu'il s'estimerait glorieux, après la paix faite avec le roi de Suède, de s'unir avec lui pour tirer de l'oppression et rétablir sur le trône de ses pères le légitime roi de la Grande-Bretagne; qu'il était donc entièrement disposé à finir la guerre, et à prendre des mesures convenables à ses intérêts et à ceux de la Suède; qu'il n'en devait pas faire les premiers pas, puisqu'il avait l'avantage de son côté, mais qu'il était facile de terminer cet accommodement par un ami commun et sincère, avant même que qui que ce soit eût loisir de le soupçonner; qu'il n'y avait point de temps à perdre, et qu'il ne fallait pas laisser aux alliés du nord le loisir de se raccommoder; qu'ayant un grand nombre de troupes, il était obligé de prendre incessamment un parti, mais aussi que cette circonstance rendait la paix plus avantageuse au roi de Suède. Spaar fut informé de ces particularités par le duc de Marr, qui lui proposa en même temps d'envoyer à Ereskins un homme affidé pour ménager l'accommodement. Spaar répondit qu'il confierait seulement l'un et l'autre à Goertz, pour avoir son sentiment sur l'usage qu'on pouvait faire des dispositions du czar et sur l'envoi proposé.

Cet ambassadeur voulut s'éclaircir des véritables sentiments de la France à l'égard de la Suède, et pour tâ-

cher de les pénétrer alla voir Canillac. Il commença par le désabuser du bruit qui avait couru que la Suède eût accepté la médiation de l'empereur à l'exclusion de celle de la France, puis tomba sur la pressante nécessité dont il était d'envoyer promptement un homme de confiance au roi de Suède, avec de l'argent et des offres de service. Canillac en convint, conseilla à Spaar d'en parler au régent, promit de l'appuyer. Spaar, encouragé par ce début, dit qu'il lui revenait de toutes parts que le czar désirait faire la paix avec la Suède; que rien n'était plus important que de profiter de la dissension des alliés du nord, et de prévenir la réunion que d'autres pourraient procurer entre eux; qu'il croyait donc qu'il était à propos que le régent fît passer sans délai un homme de confiance auprès du czar pour lui offrir ses offices et sa médiation. Canillac convint encore de l'importance de la chose, mais ajouta qu'il ne savait comment M. le duc d'Orléans pourrait, sans se commettre, envoyer ainsi vers un prince avec qui la France n'avait jamais eu aucun commerce. L'ambassadeur répliqua que la liaison qui était entre la France et la Suède autorisait et rendait même très-naturelles toutes les démarches que le régent ferait. Il ajouta diverses représentations qui ne persuadèrent pas. Canillac demeura dans son sentiment qu'il était indispensable d'envoyer incessamment quelqu'un au roi de Suède, et qu'il ne voyait pas comment le régent pouvait envoyer vers le czar. Spaar, jugeant par là du peu d'empressement d'agir auprès du czar en faveur du roi de Suède, conclut à redoubler de soins pour profiter de la discorde de la ligue du nord; qu'il était inutile de rien attendre de la France, mais qu'il fallait conserver les dehors avec elle, comme le roi de Suède le lui ordonnait. Il espéra même que le régent, dépêchant Lenck au roi de Suède, lui donnerait une lettre de

créance pour ce prince, lequel par ce moyen pourrait faire des offres au czar, comme proposées par la médiation et de la part de la France; que si elles étaient agréées l'utilité en serait pour la Suède; si refusées, le désagrément serait pour la France. Spaar était persuadé que nul sacrifice ne devait coûter pour obtenir la paix avec le czar, dont un des principaux avantages serait l'expédition d'Angleterre; que cette paix devait la précéder, et de laquelle le succès serait assuré s'il devenait possible d'engager le czar à fournir la moitié des vaisseaux et des troupes. Cette espérance le refroidit sur l'armement d'Hoggers. Il faisait réflexion que, si jamais le régent découvrait que les vaisseaux vendus par le conseil de marine dussent servir à une pareille expédition, il les ferait arrêter immédiatement après que l'armement serait achevé; et qu'en ce cas, outre le malheur d'être découverts, il en coûterait encore au roi de Suède 500,000 liv. en faux frais. Il ne voyait pas le même inconvénient à faire partir les matelots que le roi son maître demandait, et il se proposait de les envoyer en Suède dès qu'il aurait touché le premier argent des sommes promises.

Le zèle des ministres de Suède pour le prétendant n'avait d'objet que l'intérêt du roi leur maître, par l'utilité qu'il pourrait retirer des mouvements de la Grande-Bretagne. Il fut donc embarrassé de la question que lui fit faire le prétendant, s'il lui serait permis de passer et de séjourner aux Deux-Ponts. Spaar considéra cette permission comme une déclaration inutile, et de plus très-nuisible aux intérêts de celui qui la demandait. Il prévoyait que le roi de Suède n'y consentirait jamais. Il le représenta en vain à celui qui lui parlait; et, sur ses instances réitérées, il promit d'en écrire à Goertz. Tous deux étaient pressés par Gyllembourg de détourner le roi de

Suède à l'entreprise. Il leur représentait que les choses étaient parvenues au point qu'il fallait renoncer à Brême ou aux Hanovriens ; que le succès en Ecosse n'était pas difficile, que dix mille hommes suffiraient, tant le mécontentement était général ; qu'on ne demandait qu'un corps de troupes réglées, auquel les gens du pays se joindraient ; que s'il était transporté en mars, dans la saison des vents d'ouest, et dans le temps qu'on y songerait le moins, la révolte serait générale ; qu'il faudrait encore porter des armes pour quinze ou vingt mille hommes, ne pas s'embarrasser de chevaux, dont on trouverait suffisamment dans le pays, surtout mettre peu d'Anglais dans la confidence. Avec ces précautions Gyllembourg prétendait qu'on pouvait s'assurer du succès dans un pays abondant, si disposé à la révolution que de dix personnes on pouvait sûrement en compter neuf de rebelles. On promettait de lui faire toucher 60,000 liv. sterlings quand il ferait voir un pouvoir du roi de Suède, et que ce prince assurerait les bien intentionnés de les assister. Ils avaient cependant peine à lui remettre un plan de leur entreprise. Ils craignaient d'en écrire le détail, de multiplier le secret et de s'exposer, s'il était découvert, aux mêmes peines que tant d'autres avaient subies depuis un an. Néanmoins ils lui promirent de lui confier ce plan avant peu de jours, et l'un de ceux qui traitaient avec lui l'assura qu'ils n'avaient rien à craindre de la part du régent.

Malgré ces dispositions Goertz hésitait de s'embarquer avec les jacobites, et, quoiqu'il eût témoigné d'abord de l'empressement pour le projet comme le seul moyen de délivrer le roi de Suède de l'embarras de la ligue de ses ennemis, il avait apparemment changé de vues. Il ne répondit pas seulement à la proposition qui lui avait été faite d'agir par la voie d'Ereskins, et prétendit avoir

assez d'autres canaux dont il se pourrait servir utilement. Il promit cependant à Spaar de lui envoyer par Hoggers pour 100,000 écus de lettres de change immédiatement après qu'il aurait reçu les éclaircissements qu'il avait demandés. Sa froideur ne ralentit point les jacobites. Ils firent assurer Spaar qu'ils avaient déjà remis des sommes assez considérables à Paris, qu'ils en remettraient encore de plus fortes, et ils n'oublièrent rien pour se bien assurer la Suède.

Le roi Georges et les siens, instruits en général des espérances que les jacobites fondaient sur les secours de la Suède, n'en étaient guère en peine. Néanmoins, au hasard de choquer les Anglais en allant contre leurs formes, le roi Georges expédia de Hanovre un ordre à Norris, amiral de l'escadre anglaise dans la mer Baltique, de laisser à Copenhague six vaisseaux de guerre, sous prétexte d'assurer le commerce des Anglais contre les insultes des Suédois dans le nord. L'alliance entre la France et l'Angleterre était encore secrète, mais personne n'en doutait. Le ministère anglais, quoique à regret, ne voulut pas attendre d'avoir la main forcée sur la réforme des troupes par le parlement lorsqu'il apprendrait la signature du traité, et ils commencèrent à y travailler. Par la même raison ils voulaient réduire à cinq pour cent les intérêts qui se payaient sur les fonds publics, dont les fonds excédaient 40,000,000 sterlings. Néanmoins ils eurent peine à se déterminer sur un point aussi capital, et, malgré la certitude du traité fait avec la France, ils affectèrent de craindre le prétendant.

Le roi de Suède était le seul dont ils pouvaient faire envisager les desseins; et Stairs, toujours à leur main pour le trouble, leur avait mandé que ce prince s'était engagé par un traité à secourir le prétendant. Mais les affaires de la Suède n'étaient pas en état d'effrayer les

Anglais ; il fallait leur montrer quelques autres puissances. Ainsi Stairs, à qui ces nouvelles ne coûtaient rien à inventer, répondit que l'empereur, très-irrité du traité, écouterait les propositions du prétendant pour se venger du roi d'Angleterre. Le roi de Prusse se plaignait du roi Georges, son beau-père, qui méprisait sa légèreté. Gyllembourg pressait toujours Spaar et Goertz d'informer de leurs résolutions le roi leur maître. Mais Goertz le secondait mal. Sa fidélité était suspecte, et la manière dont il avait déjà servi d'autres puissances favorisait les soupçons. L'Angleterre, malgré ses agitations domestiques, était considérée comme ayant beaucoup de part aux affaires générales de l'Europe. Le roi de Sicile, si attentif à ses intérêts, recherchait son amitié et son alliance. Il envoya le baron de Schulembourg qui servait dans ses troupes, et neveu de celui qui venait de défendre Corfou dont les Turcs avaient levé le siége, trouver le roi d'Angleterre à Hanovre sitôt qu'il y fut arrivé. On sut, après quelque temps de secret, que c'était pour traiter le mariage d'une fille de ce prince avec le prince de Piémont, mais que le roi d'Angleterre, qui ménageait infiniment l'empereur, n'avait pas voulu écouter une proposition qu'il savait lui devoir être fort désagréable. Le roi de Sicile vivait dans une grande inquiétude des dispositions de l'empereur à son égard. L'Italie était remplie d'Allemands qui pouvaient l'attaquer à tous moments. La paix de Hongrie pouvait changer la face des affaires, il se trouvait sans alliés ; et, quoique la France fût garante de la paix d'Utrecht, il n'en espérait point de secours, parce qu'il croyait le régent, son beau-frère, trop sage pour faire la guerre uniquement pour autrui.

Bentivoglio qui, pour avancer sa promotion et l'autorité romaine, ne cessait d'exciter Rome aux plus violents

partis, et de tâcher lui-même de mettre la France en feu par ses intrigues continuelles, chercha d'ailleurs à lui susciter des ennemis. Il vit chez lui Hohendorff. Ils s'expliquèrent confidemment sur le traité de la France avec l'Angleterre, qui était lors sur le point d'être signé. Hohendorff voulut douter que le pape consentît à la retraite du prétendant d'Avignon, qui par sa demeure en cette ville romprait le traité, dont ce malheureux prince serait mal conseillé de faciliter la conclusion. Il ajouta qu'il ne pouvait croire que la France, pour l'en faire sortir, usât de violence contre le pape. Le nonce répondit, à ce qu'on prétend, qu'il était facile à la France de faire partir le prétendant sans user de violence, en le menaçant de ne lui plus payer de pension. Hohendorff aurait dû alors offrir que l'empereur y suppléât; mais il se contenta de conclure que ce prince était perdu s'il passait en Italie. Le nonce en demeura persuadé. Il écrivit au pape que l'église était intéressée à rompre une ligue que les ennemis du saint-siége et de la religion regardaient comme le plus solide fondement de leurs espérances. Ce n'était pas la première fois qu'il avait prêté auprès du pape les plus malignes intentions au régent sur l'alliance qu'il voulait faire avec les hérétiques, et sur la douceur qu'il témoignait aux huguenots dans le royaume. Ils se revirent une seconde fois. Hohendorff dit au nonce qu'il allait dépêcher un courrier à l'empereur, pour lui conseiller de contreminer par d'autres ligues celle que la France venait enfin de signer; que la plus naturelle serait avec le pape pour la sûreté réciproque de leurs états, laquelle étant promptement déclarée, ferait penser la France à deux fois à ne pas donner à l'empereur un sujet de rupture en attaquant Avignon; qu'il y avait du temps pour négocier, puisque les ouvrages du canal de Mardick ne devaient être détruits que dans le mois de

mai ; enfin il s'avança d'assurer, sans consulter la volonté ni les finances de son maître, qu'il fournirait de l'argent au prétendant s'il était nécessaire, et pressa le nonce d'engager le pape de faire parler de cette affaire à l'empereur, duquel elle serait bien reçue.

Le nonce, craignant les reproches de Rome de s'être trop avancé, prétendit s'être excusé de faire cet office, mais il y rendit compte de la proposition, l'accompagnant de toutes les raisons qui pouvaient engager le pape à la regarder comme avantageuse à la religion. Il continuait, comme il avait déjà fait souvent, à représenter au pape la ligue de la France avec les protestants comme l'ouvrage des ministres jansénistes, dans la vue d'établir en France le jansénisme, dont l'unique remède était de leur opposer une ligue entre le pape et le premier prince de la chrétienté, de mettre un frein aux entreprises des ennemis de la religion, et de rendre le gouvernement de France plus traitable quand il verrait ce qu'il aurait à craindre. Ce furieux nonce, si digne du temps des Guise, tâcha, mais inutilement, de persuader à la reine douairière d'Angleterre de préférer pour son fils ces espérances frivoles à la promesse que faisait le régent de lui continuer les mêmes pensions que le feu roi lui avait toujours données, s'il consentait volontairement à se retirer d'Avignon en Italie. La reine, sans s'expliquer, pria le nonce d'insinuer au pape d'écrire de sa main à l'empereur en faveur de son fils, et de donner là-dessus des ordres pressants à son nonce à Vienne.

Le pape, persuadé de la gloire qu'un accommodement avantageux de ses différends avec l'Espagne donnerait à son pontificat, n'était pas moins touché de l'utilité qu'il croyait trouver dans sa bonne intelligence avec le roi d'Espagne pour établir en France les maximes et

l'autorité de la cour de Rome. Aubenton, fabricateur de la constitution *Unigenitus* et son homme de toute confiance, ne cessait de l'assurer du respect, de l'attachement, de la soumission pour lui et pour le saint-siége du roi d'Espagne, dont il gouvernait la conscience, de son horreur pour les jansénistes, et de tout ce qui se passait en France là-dessus. En même temps ce jésuite, lié avec Albéroni, qu'il savait maître de le chasser ou de le conserver dans sa place, représentait continuellement au pape la nécessité d'élever promptement à la pourpre un homme qui disposait seul et absolument du roi et de la reine d'Espagne. Aquaviva et Aldovrandi agissaient avec la même vivacité.

Vers la fin de novembre, ce cardinal reçut une lettre de la main de la reine d'Espagne, pleine d'ardeur pour cette promotion. Il la fit voir au pape, et le pressa si vivement que sa sainteté n'eut de ressource pour s'en débarrasser que de lui demander un peu de temps. Cela leur fit juger qu'il ne résisterait pas longtemps. Tout de suite ils proposèrent à Albéroni, pour hâter et faciliter tout, et pour plaire aussi à Alexandre Albani, second neveu du pape, qui mourait d'envie d'être envoyé en Espagne par jalousie de son frère aîné, qui avait eu pareille commission pour Vienne, de le demander pour aller terminer tous les différends des deux cours. Ils désiraient donc que le roi d'Espagne écrivît à Aquaviva pour le demander au pape; que cette lettre fût apportée par un courrier exprès, accompagnée de celles d'Albéroni et d'Aubenton, pour Alexandre, et ils représentaient qu'il était celui des deux neveux que le pape aimait le mieux, qu'ils acquerraient à l'Espagne par ce moyen, comme Vienne s'était attaché son frère aîné. Aldovrandi, qui ne s'oubliait pas, désirait que ses deux amis lui fissent quelque mérite auprès

d'Alexandre, et souhaitait pour son avancement faire avec lui le voyage d'Espagne. Ils jugeaient ces mesures nécessaires pour se mettre en garde contre beaucoup d'ennemis puissants qu'Aldovrandi avait à Rome, dont Giudice se montrait le plus passionné. Aquaviva, qui le craignait, assurait qu'il traitait secrètement avec la princesse des Ursins, ce qui ne pouvait avoir d'objet que pour perdre la reine, et y employer peut-être le nom du prince des Asturies, sur la tendresse duquel Giudice comptait beaucoup. Il ajoutait qu'il fallait bien prendre garde à ceux qui approchaient de ce jeune prince, surtout des inférieurs, et se défier des artifices de Giudice, qui faisait toutes sortes de bassesses pour se raccommoder avec le cardinal de la Trémoille et se laver auprès de lui d'avoir eu part à la disgrâce de sa sœur.

Le pape, fortement pressé, avait positivement promis un chapeau pour Albéroni dès qu'il y en aurait trois vacants. Aquaviva n'osa en être content et pressa de plus en plus. Le pape, qui sentait l'embarras où la promotion d'Albéroni seul le jetterait à l'égard de la France, et de l'empereur qu'il craignait bien davantage, répliqua que si les Allemands étaient mécontents, ils se porteraient aux dernières violences. Aquaviva, ne pouvant se servir de la peur en cette occasion, qui était le grand ressort pour conduire le pape, l'employa pour empêcher la promotion de Borromée, maître de chambre du pape et beau-frère de sa nièce, au moment qu'il allait entrer au consistoire pour la faire. Le pape se défendit sur ce que le chapeau vacant le devait dédommager de celui de Bissy, accordé au feu roi, du consentement de l'empereur et du roi d'Espagne. A la fin pourtant il se rendit et promit de suspendre la promotion de Borromée, et de nouveau encore de faire Albéroni dès qu'il y aurait trois chapeaux.

La conjoncture était favorable à Albéroni. Les préparatifs maritimes des Turcs étaient grands, la frayeur du pape proportionnée, qui n'attendait de secours que de l'Espagne. Il tâchait de le gagner par de belles paroles et des remercîments prodigués sur le secours de l'été précédent. Cette fumée ne faisait aucune impression sur un Italien savant dans les artifices de sa nation. Pour se procurer le secours que le pape désirait il en fallait donner les moyens, que le pape avait lui-même offerts au roi d'Espagne sur le clergé d'Espagne et des Indes. Aquaviva en sollicitait l'expédition; mais l'irrésolution du pape éternisait les affaires, celles même qui dépendaient de lui et qu'il souhaitait le plus. Albéroni se plaignait d'un retardement dont il sentait personnellement le préjudice. Il assurait que le secours serait tout prêt si le pape voulait finir les affaires d'Espagne; mais que, ne les finissant pas, l'armement devenait impossible; il s'étendait sur tout ce qu'il avait à souffrir de la part du roi et de la reine, qui le regardaient comme un agent de Rome, qui lui en reprochaient les lenteurs avec tant de sévérité qu'il prévoyait qu'ils lui défendraient bientôt de s'en plus mêler, comme ils avaient fait au père d'Aubenton; et là-dessus représentations et menaces, tous les ordinaires, avec toutes les souplesses du confesseur pour les faire valoir. Ils avaient affaire à une cour où l'artifice est aisément démêlé. Le pape, mal prévenu pour Albéroni, se défia que, son chapeau étant accordé, il serait fertile en expédients pour éluder les promesses faites en vue de l'obtenir, et résolut de ne le donner que lorsque les affaires d'Espagne seraient entièrement terminées. Albéroni, qui pensait de même du pape, déclarait qu'elles le seraient à son entière satisfaction dans le moment même qu'il recevrait la nouvelle de sa promotion, et

n'avait garde de les finir auparavant dans la défiance d'en être la dupe. Ce manége de réciproque défiance dura ainsi assez longtemps entre eux.

Le régent se plaignait fort d'Albéroni ; il avait même laissé entendre plusieurs fois au duc de Parme qu'il ne serait pas fâché qu'il fît là-dessus quelques démarches auprès de la reine ; mais un duc de Parme se tenait heureux et honoré qu'un de ses ministres gouvernât l'Espagne : ainsi il s'était réduit à avertir Albéroni de bien servir l'Espagne sans donner à la France des sujets de se plaindre de lui. Les instances du régent redoublèrent : elles firent dire au duc de Parme qu'elles approchaient de la violence, mais sans rien obtenir de lui, qui ne voulait point de changement dans le gouvernement d'Espagne. Il eut seulement plus de curiosité de savoir par Albéroni même ce qu'il pensait et pouvait pénétrer de plus particulier sur la personne, les vues, et ce qu'il appelait les manéges de M. le duc d'Orléans ; mais, persuadé au reste que, quoi que ce prince pût penser et faire, le véritable intérêt du roi d'Espagne était de demeurer sur son même trône ; qu'il y aurait trop d'imprudence de quitter le certain pour l'incertain, et que dans les événements qui pouvaient arriver il risquerait de perdre et la France et l'Espagne s'il voulait faire valoir les droits de sa naissance. Albéroni lui répondit que, sûr de sa propre conscience et probité, il ne pouvait attribuer qu'à ses ennemis les plaintes que faisait le régent de sa conduite ; qu'il avait toujours tâché de mériter ses bonnes grâces et de maintenir la bonne intelligence entre les deux couronnes ; il en alléguait les deux misérables preuves qu'on a vues plus haut ; qu'il ne pouvait donc attribuer le mécontentement de ce prince qu'à ce qui s'était passé à l'égard de Louville ; mais qu'il se plaignait lui-même de ce que le régent

s'était laissé séduire par des gens mal intentionnés, au point d'avoir écrit des plaintes contre lui au roi d'Espagne.

Cet homme de bien et de si bonne conscience savait qu'on l'accusait en France d'une intelligence trop particulière avec les Anglais, et de les avoir trop favorisés dans leurs dernières conventions avec l'Espagne. Rien ne lui pouvait déplaire davantage que cette accusation où l'avarice et l'infidélité, tout au moins la plus grossière ignorance ou malhabileté, étaient palpables. Il tâchait donc à récriminer : il disait que ce n'était pas à la France à trouver à redire que l'Espagne, pour conserver la paix, fît beaucoup moins que ceux qui sacrifiaient le canal de Mardick pour être bien avec l'Angleterre, duquel les ouvrages sont si importants que le ministre d'Angleterre à Madrid avait dit tout haut dans l'antichambre du roi d'Espagne que la France aurait dû faire la guerre pour le soutenir, et non pas une ligue pour le détruire. Ainsi l'aigreur augmentait tous les jours, et Albéroni, parmi de fréquentes protestations du contraire, aliénait de tout son pouvoir l'esprit du roi d'Espagne contre le régent : les discours les plus odieux et les raisonnements les plus étranges se publiaient sur M. le duc d'Orléans à Madrid publiquement, et le premier ministre leur donnait cours et poids. Il semblait qu'il eût dessein de se fortifier par des troupes étrangères : il fit demander au roi d'Angleterre la permission de lever jusqu'à trois mille hommes dans la Grande-Bretagne, Irlandais ou autres, avec promesse que ceux qui se trouveraient protestants ne seraient point inquiétés sur leur religion. Il était si abhorré en Espagne que la mort de l'archiduc fit en même temps la joie du palais et la douleur de Madrid et de toute l'Espagne, excédée du gouvernement du seul Albéroni. Moins il y

avait de princes de la maison d'Autriche, moins le roi d'Espagne se croyait d'ennemis, et moins les Espagnols comptaient avoir de libérateurs et de vengeurs.

Albéroni craignait encore plus ses ennemis personnels que ceux qui ne l'étaient que pour le bien de l'état. Il était donc fort en peine de ce que ferait Giudice contre lui quand il serait arrivé à Rome. Ce cardinal, qui depuis sa disgrâce ne se possédait plus, s'était échappé dans une harangue qu'il avait faite à l'inquisition sur les intentions de la reine, et sur la captivité où elle retenait le prince des Asturies, dont en même temps il fit l'éloge. Albéroni ne manqua pas d'exagérer à Rome l'ingratitude du cardinal et tous les bienfaits qu'il avait, lui et les siens, reçus de la reine. Il l'accusa de s'être opposé le plus fortement à recevoir Aldovrandi à Madrid, qui n'y aurait jamais été reçu sans la reine, laquelle seule avait empêché l'éloignement de devenir plus grand entre les deux cours, comme Giudice le désirait; et, pour ne rien oublier de ce qui pouvait établir sur ses ruines le crédit de la reine à Rome, c'est-à-dire le sien, il l'annonça comme un homme qui ferait l'hypocrite à Rome, qui ne paraîtrait occupé que de l'éternité, qui déplorerait les plaies que la religion souffrait en Espagne de sa disgrâce et de son absence, et qui publierait toutes sortes de faussetés et d'artifices qu'il serait facile au cardinal Aquaviva de dévoiler. Mais, lorsque l'accommodement entre les deux cours et la satisfaction personnelle du premier ministre, à laquelle tout le reste tenait, semblaient s'approcher de plus en plus, l'impatience du pape de se saisir en Espagne d'usurpations utiles pensa tout renverser. Il voulait s'approprier la dépouille des évêques, qui était un des points des différends entre les deux cours. On a vu qu'il l'avait fait demander comme par provision par le père d'Aubenton, en attendant que

cet article fût réglé ; on a vu aussi le mauvais succès de cette inique demande.

Le pape ne s'en rebuta pas : n'y pouvant plus employer Aubenton, il envoya un ordre direct à Giradilli, auditeur qu'Aldovrandi avait laissé à Madrid, de faire pressamment la même demande, qui obéit par des instances si fortes et si réitérées qu'il fut au moment d'être chassé de Madrid, dont Albéroni ne s'excusa que sur ce que cet homme était connu depuis longtemps pour être agent du cardinal Aquaviva. Le premier ministre jeta les hauts cris sur l'ingratitude de Rome pour la reine, qui avait tout fait pour cette cour. Il entra sur cela en de grands détails et en de grands raisonnements, couverts du prétexte du zèle pour la gloire et le service du pape et de la religion, qui en souffraient beaucoup. Il protestait, en même temps, que ce n'était que par une vue si pure qu'il déplorait le retardement que cette cour apportait à la grâce que la reine demandait avec tant d'instance et depuis si longtemps, sa promotion, qui perdrait son nom et son mérite pour devenir justice si elle n'était accordée que lors de celle des couronnes. Il prévoyait avec une grande douleur que la reine voyant le pape inflexible sur un point qui touchait son honneur, se porterait aux dernières extrémités si cette satisfaction qu'elle attendait, et le roi aussi, avec la dernière impatience, se différait plus longtemps. Cet homme détaché ne donnait ces avis que par zèle pour le saint-siége, sans retour sur soi-même, en homme fidèlement attaché au pape, occupé de contribuer à sa gloire et à son repos ; qu'un particulier comme lui était trop content des assurances du pape ; que deux ou trois mois de plus ou de moins ne lui étaient rien ; qu'il désirerait faire de plus grands sacrifices, mais qu'il n'osait parler, parce que le roi et la reine lui reprocheraient qu'il ne songeait qu'à

ses intérêts particuliers et comptait peu leur honneur offensé. Il ajoutait que, quelque puissante que fût la raison de l'honneur et de la réputation de têtes couronnées, l'impatience de la reine était fondée sur des raisons particulières et secrètes qui n'étaient pas moins pressantes que celles du point d'honneur; il les expliquait à ses amis à Rome : il leur disait que la reine envisageant le présent et l'avenir, que d'un côté elle voyait la nécessité de donner un nouvel ordre au gouvernement de la monarchie, et de supprimer ces conseils qui ne se croyaient pas inférieurs à l'ancien aréopage, et en droit de donner des lois à leurs souverains; d'un autre côté, elle considérait la santé menaçante du roi d'Espagne par sa maigreur, ses vapeurs, sa mélancolie; par conséquent le besoin qu'elle avait d'un ministre fidèle à qui elle pût tout confier, lequel, pour pouvoir lui donner des conseils sans crainte, avait besoin nécessairement d'un bouclier tel que la pourpre romaine pour le mettre à couvert de ceux qu'il ne pourrait éviter d'offenser. Mais lorsqu'il écrivait de la sorte, il avait réduit tous les conseils à néant, dont il avait pris, lui tout seul, les fonctions, les places, le pouvoir. Il n'avait pas craint de le mander à tous les ministres que l'Espagne tenait au dehors, avec défense de rendre aucun compte à qui que ce soit qu'à lui seul des affaires dont ils étaient chargés, et de ne recevoir ordre de personne que de lui, ainsi qu'il se pratiquait dans tout l'intérieur de la monarchie.

Il voyait aussi les choses de trop près pour pouvoir se flatter que, la reine venant à perdre le roi, ce qui n'avait alors qu'une apparence fort éloignée, les Espagnols, qui abhorraient sa personne et le gouvernement étranger, qui n'aimaient guère mieux une reine italienne qui n'était pas la mère de l'héritier présomptif et nécessaire,

qui n'avait eu aucun ménagement pour eux, et assez peu pour ce prince qui leur était si cher, se laissassent subjuguer une seconde fois par une reine et un ministre étranger qui n'auraient plus le nom du roi pour couverture, pour prétexte et pour bouclier. Il n'y avait pas si longtemps que la minorité de Charles II était passée pour avoir oublié que les seigneurs, ayant Don Juan à leur tête, firent chasser les favoris et les ministres confidents de la reine-mère et régente, fille et sœur d'empereurs, par conséquent elle-même de la maison d'Autriche, le père Nitard à Rome, Vasconcellos aux Philippines, et lui ôtèrent toute son autorité. Mais tout était bon à Albéroni pour leurrer le pape et l'amener au point où il voulait le réduire, qui était de le déclarer cardinal sans plus de délai. Reste a voir ce que c'est qu'une dignité étrangère qui met à l'abri de tout, par conséquent qui permet et qui enhardit à entreprendre tout. C'était aussi l'usage qu'Albéroni se proposait bien de faire de cette dignité après laquelle il soupirait avec tant d'emportement, s'embarrassant très-peu d'ailleurs des succès de tant de négociations dont les événements à venir étaient si importants à l'Espagne, et faisaient le principal et peut-être le seul objet du roi et de la reine d'Espagne.

Pour plaire à Stanhope il voulait accorder le congé à Monteléon qui le demandait, fatigué de n'être instruit de rien, du changement à son égard des ministres restés à Londres depuis le départ pour Hanovre, et d'être mal payé de ses appointements. Quoiqu'il aimât mieux Beretti son compatriote, il le laissait sans aucune instruction à La Haye sur ce que la France y traitait. L'abbé Dubois, qui, après avoir arrêté l'alliance à Hanovre, était venu à La Haye pour la conclure et la signer et pour aider Châteauneuf à y faire entrer les états généraux, assu-

rait Beretti qu'il n'y avait rien dans ce traité que de conforme aux intérêts du roi d'Espagne; lui et Châteauneuf l'avertissaient que la Hollande avait résolu de faire avec l'empereur une alliance particulière; qu'il était à craindre que son exemple n'y entraînât les autres provinces de cette république; qu'ils devaient tous trois travailler de concert à la traverser; qu'il était nécessaire qu'il parlât fortement là-dessus aux bourgmestres d'Amsterdam et de Rotterdam. Beretti, qui était très-défiant et qui était livré à lui-même parce qu'il ne recevait aucune instruction d'Albéroni, comme on l'a remarqué, se figura que le but des ambassadeurs de France était de confirmer de plus en plus la validité des renonciations, d'employer toutes sortes de matériaux pour en consolider l'édifice, engager le roi d'Espagne dans l'alliance qu'ils étaient sur le point de signer avec l'Angleterre et la Hollande, ou donner lui-même par là une nouvelle approbation et une nouvelle force au traité d'Utrecht.

Dans une conjoncture qui lui semblait si délicate, Beretti déplaisait d'autant plus à Albéroni qu'il lui demandait des ordres précis que ce confident de la reine ne lui voulait pas donner. Il lui reprochait son inquiétude et sa curiosité; il l'avertissait de se régler sur l'indifférence que le roi et la reine d'Espagne témoignaient sur les alliances négociées par la France, de ne pas chercher à pénétrer au delà des instructions qu'on lui voulait bien donner, de se souvenir que c'était à Madrid qu'ils voulaient traiter si la Hollande voulait faire avec l'Espagne une alliance d'autant plus avantageuse que le roi avait pris la résolution d'admettre désormais tous les étrangers au commerce des Indes, de ne faire aucunes représailles sur les marchandises embarquées en temps de paix, moyennant de leur part l'engagement récipro-

que de n'attaquer aucun vaisseau revenant des Indes, et, si ce projet s'exécutait, donner à tout commerçant étranger voix dans la junte générale que le roi établirait à Cadix pour leur commerce. Le projet était de supprimer en même temps la contractation de Séville, et d'abolir l'indult qu'on imposait depuis longtemps sur les vaisseaux qui revenaient des Indes, au lieu duquel on établirait un tarif certain sur les retours des flottes. Le dessein était aussi d'armer huit vaisseaux, pour lesquels on attendait les agrès de Hollande pour la fin de l'année, qui devaient partir en avril, de faire apporter tout le tabac à Cadix, vendu désormais sur le seul compte du roi, dont on faisait espérer un profit du double dont on verrait l'effet en 1718; et en attendant on offrait déjà pour l'année 1717 une augmentation de 300,000 écus. Albéroni se flattait de rendre le commerce d'Espagne plus florissant que jamais par sa prévoyance et par la plénitude d'autorité qui lui serait confiée, et il commença à la fin de cette année 1716 à faire travailler aux ports de Cadix et du Ferrol en Gallice, dont la situation est admirable, sur lequel on avait de grandes vues, et le lieu principal où on se proposait de bâtir des vaisseaux.

Un autre projet proposé par le prince de Santo-Buono Carraccioli, vice-roi du Pérou, homme de beaucoup d'esprit et de mérite, fut de démembrer de son commandement les provinces de Santa-Fé, Carthagène, Panama, Quito, la Nouvelle-Grenade, pour en faire le département d'un troisième vice-roi résidant à Santa-Fé, et cela fut approuvé du roi d'Espagne. Le marquis de Valero, vice-roi du Mexique, donnait aussi de grandes espérances; il voulait être regardé comme attaché à la reine. C'était de ce nom qu'Albéroni appelait ses amis, et ce fut de ceux-là dont il tâcha de remplir les places subalternes lorsqu'il changea tous ces postes au com-

mencement de 1717. Les abus étaient grands, et les prétextes ne manquaient pas de faire les retranchements qu'il méditait. Plusieurs conseillers du conseil des Indes trouvés en grandes fraudes furent chassés, et plusieurs juntes des finances supprimées. Albéroni comptait que de ces dépenses épargnées le roi d'Espagne tirerait plus de 250,000 écus par an. Bien des gens se trouvaient intéressés dans ce bouleversement: ainsi Albéroni, tirant un mérite de sa hardiesse à l'entreprendre, se fondait en nouvelles raisons, toutes modestement résultantes du seul intérêt du service du roi, de le garantir de la vengeance de tant de gens si irrités; et ce moyen était unique, c'est-à-dire d'être promptement revêtu de la pourpre.

De là nouveaux ressorts et nouveaux manéges employés à Rome pour vaincre la lenteur du pape, qui de son côté voulait des modifications à son gré sur ce qui avait préliminairement été convenu sur les différends des deux cours avec Aldovrandi à Madrid, et remettre cette affaire à Rome à une congrégation. Le premier ministre et le confesseur, qui seuls s'en étaient mêlés, menacèrent à leur tour d'une junte sur ces affaires, qui ferait voir au pape la différence de sa hauteur et de son opiniâtreté d'avec la conduite de deux hommes dévoués au saint-siége, et qui pour cela même encourraient toute la haine de cette junte et de l'Espagne entière. Albéroni, que rien ne pouvait détourner de son unique affaire, avait soin de faire dire au pape qu'il ne craignait aucune opposition à son chapeau de la part de la France; et, comme les mensonges les plus grossiers ne coûtaient rien là-dessus ni à lui ni au père d'Aubenton, il se vanta au pape de toute l'estime du régent, dont il le faisait assurer souvent, et même lui avait fait mander par le père de Trévoux que son altesse royale désirait entretenir di-

rectement avec lui une secrète correspondance de lettres.

La confiance du pape et de la cour de Rome en d'Aubenton, sûre de son abandon à son autorité, à ses maximes par les effets, ne put être obscurcie par les efforts de Giudice, qui ne craignait pas d'assurer le pape que ce fourbe le trompait et qu'il était capable de sacrifier son baptême à la conservation de sa place. Ce jésuite ne laissait pas d'avoir moyen de faire passer à Rome ses sentiments particuliers, et par là ne craignait point qu'il lui fût rien imputé de ce que Rome trouvait contre ses maximes dans ce que le roi d'Espagne le chargeait d'y écrire. Ainsi, le pape insistant sur l'entière exemption de toute imposition de tous les biens patrimoniaux des ecclésiastiques d'Espagne, Aubenton lui fit savoir nettement que cet article ne s'obtiendrait jamais, non pas même avec aucun équivalent, parce que l'intention du roi d'Espagne n'était pas d'augmenter par là ses revenus, mais de soulager ses sujets à supporter les taxes qui grossissaient et qui retombaient sur eux, à mesure que les ecclésiastiques, exempts d'en payer aucune, acquéraient des biens laïques. Aubenton revenait après à dissuader le pape de mettre aucune de ces choses convenues à Madrid avec Aldovrandi en congrégation, et à le menacer de les voir renvoyer à une junte en Espagne, dont il verrait le terrible effet. Il ajoutait que le retour d'Aldovrandi en Espagne était nécessaire, mais avec la grâce si instamment demandée, le chapeau d'Albéroni, si le pape voulait obtenir toute sorte de satisfaction, qui ne lui serait donnée qu'à ce prix; que la reine, irritée de tant de délais, était capable de se porter à toutes sortes d'extrémités; que le ressentiment de se croire amusée et méprisée allait en elle jusqu'à la fureur, sans qu'Albéroni, qui la voudrait calmer au prix de son sang, osât plus lui ouvrir la bouche, surtout

depuis qu'ayant osé lui faire un jour quelque représentation, elle l'avait fait taire et lui avait dit qu'elle voyait bien que six mois ou un an de retardement ne lui faisait rien, mais qu'un moment de retardement faisait beaucoup à sa dignité et blessait son honneur. C'était par de tels artifices qu'Albéroni comptait persuader le pape de sa tranquillité sur le moment de sa promotion, qu'il ne la désirait prompte que pour l'intérêt du pape, et que tout sujet qu'il enverrait à Madrid serait sûr d'y réussir s'il y trouvait contente du pape la reine, qui pouvait tout.

Il est vrai qu'elle était altière et qu'elle s'offensait fort aisément. Elle le fit vivement sentir à la duchesse de Parme sa mère, qui de son côté ne l'était pas moins. Il ne s'agissait néanmoins que de bagatelles, mais la parfaite intelligence ne revint plus. Le duc de Parme, son oncle et son beau-père, en sentit un autre trait pour ne l'avoir pas avertie à temps du sujet de l'envoi du secrétaire Ré de Londres à Hanovre. Il se trouva plus flexible que la duchesse sa femme; il s'excusa et dissipa cette aigreur.

Albéroni, qui avait un commerce direct de lettres avec Stanhope, voulait traiter avec l'Angleterre et la Hollande, laisser à Beretti le soin de débrouiller le plus difficile avec les états généraux, et se réserver la gloire d'achever à Madrid le traité avec Riperda. Beretti sentait le poids de ce qu'on exigeait de lui et en représentait toutes les difficultés. Il savait par le pensionnaire même qu'il croyait de l'intérêt de ses maîtres de traiter avec l'empereur avant de traiter avec l'Espagne, et Beretti le soupçonnait de ne vouloir remettre la négociation à Madrid que pour la retarder, et parce qu'il serait plus maître de donner ses ordres à Riperda que d'une négociation qui se traiterait à La Haye; mais l'empereur ne répondait point à l'empressement de ce même Heinsius, et

ne faisait aucune réponse aux propositions que les états généraux lui avaient faites. La première était de modérer le nombre de troupes qu'ils devaient fournir pour la défense des Pays-Bas catholiques s'ils étaient attaqués. Ils étaient engagés par le traité de la Barrière à fournir en ce cas 8,000 homme de pied et 4,000 chevaux : ils voulaient plus de proportion entre ces assistances et leurs ferces, et des secours conformes aux conjonctures sans spécification. En second lieu ils demandaient qu'il plût à l'empereur de spécifier les princes qu'il prétendait comprendre dans l'alliance, et en troisième lieu l'observation exacte de la neutralité d'Italie. Enfin ils refusaient de s'engager dans ce qui pourrait arriver au delà des Alpes et dans la guerre contre les Turcs. Nonobstant le silence de l'empereur sur ces propositions, ses ministres étaient fort inquiets de l'alliance prête à être conclue entre la France, l'Angleterre et la Hollande, et ils n'oubliaient rien à La Haye ni même à Paris pour la traverser. Hohendorff continuait à voir Bentivoglio, et, quoique encore sans ordre de Vienne, il pressait ce nonce d'insinuer au prétendant de ne point sortir d'Avignon, dans l'opinion que cela dérangerait ce qui avait été concerté et causerait une rupture. Le nonce l'espérait de même, et goûtait avec plaisir tous les avis qu'on lui donnait des difficultés qui s'opposaient à la signature du traité, et sa rupture comme un moyen infaillible de ranger le régent au bon plaisir du pape sur l'affaire de la Constitution.

CHAPITRE CDLIII.

Singularités à l'occasion du collier de l'ordre envoyé au prince des Asturies, et par occasion au duc de Popoli. — Caylus obtient la toison. — Mort de madame de Langeais. — Mort de mademoiselle de Beuvron. — Je prédis en plein conseil de régence que la Constitution deviendra règle et article de foi. — Colloque curieux là même entre M. de Troyes et moi. — Le procureur général Daguesseau lit au cardinal de Noailles et à moi un mémoire transcendant sur la Constitution. — L'abbé de Castries, archevêque de Tours, puis d'Alby, entre au conseil de conscience. — Son caractère. — L'abbaye d'Andecy donnée à une de mes belles-sœurs. — Belle prétention des maîtres des requêtes sur toutes les intendances. — Mort et caractère de l'abbé de Saillant. — Je fais donner son abbaye à Senlis à l'abbé de Fourilles. — Mort de madame d'Arco. — Paris, égoût des voluptés de toute l'Europe. — Mort du chancelier Voysin. — Prompte adresse du duc de Noailles. — Daguesseau, procureur général, chancelier. — Singularité de son frère. — Ma conduite avec le régent et avec le nouveau chancelier. — Joly de Fleury procureur général. — Le duc de Noailles administrateur de Saint-Cyr avec Ormesson sous lui. — Famille et caractère du chancelier Daguesseau. — Réponse étrange du chancelier à une sage question du duc de Gramont l'aîné.

L'année 1717 commença par une bagatelle fort singulière. Le feu roi avait voulu traiter en fils de France les enfants du roi d'Espagne, qui, par leur naissance, n'en étaient que petits-fils; et les renonciations interve-

nues par la paix d'Utrecht n'avaient rien changé à cet usage, dont les alliés ne s'aperçurent pas, et dont les princes, que les renonciations du roi d'Espagne regardaient, ne prirent pas la peine de s'apercevoir non plus. Suivant cette règle, tous les fils du roi d'Espagne portèrent, comme fils de France, le cordon bleu en naissant, et depuis la mort du roi le roi d'Espagne, qui avait toujours les pensées de retour bien avant imprimées, fut très-soigneux de maintenir cet usage, d'autant plus que la France y entrait par l'envoi de l'huissier de l'ordre, qui à chaque naissance d'infant partait aussitôt pour lui porter le cordon bleu. Cette première cérémonie se fait sans chapitre et sans nomination : le prince n'est chevalier que lorsqu'il reçoit le collier. Le roi n'était point encore chevalier ni le prince des Asturies. Le roi son père, dès que ce prince approcha de dix ans, demanda pour lui le collier avec instance ; il n'y eut pas moyen de le faire attendre jusqu'au lendemain du sacre du roi, qu'il reçut lui-même le collier. Le régent manda donc tous les chevaliers de l'ordre dans le cabinet où se tenait le conseil de régence aux Tuileries. Le roi, au sortir de sa messe, vint s'asseoir dans son fauteuil du conseil au bout de la table, et ne se couvrit point. M. le duc d'Orléans se tint debout et découvert à sa droite, et tous les chevaliers de même, sans ordre, le long de la table des deux côtés ; les officiers commandeurs au bas bout de la table, vis-à-vis du roi. M. le duc d'Orléans proposa d'envoyer deux colliers au roi d'Espagne avec une commission pour les conférer, l'un au prince des Asturies, l'autre à son gouverneur le duc de Popoli, à qui le feu roi avait promis l'ordre, et permis de le porter en attendant qu'il eût le collier.

Cela fut appuyé de l'exemple de Henri IV, qui, n'étant pas encore sacré ni chevalier de l'ordre, et qui

même ne le portait pas parce qu'il était huguenot, donna une commission au maréchal de Biron, chevalier de l'ordre, et le premier de son parti, pour recevoir et donner le collier de l'ordre à son fils, qui fut depuis amiral, maréchal et duc et pair de France, et décapité à Paris, dernier juillet 1602, et donner en même temps le cordon bleu à Renaud de Beaulne, archevêque de Bourges, depuis de Sens, à qui, six mois auparavant, le roi avait donné la charge de grand aumônier de France, qu'il avait ôtée, avec le cordon bleu qui y est attaché, à Jacques Amyot, relégué dans son diocèse d'Auxerre, et qui s'était montré grand ligueur. Ainsi le cardinal de Bouillon n'a pas été le premier à qui cette charge et le cordon bleu qui y est joint aient été ôtés. Ce fut en faveur du même Amyot, qui était fils d'un artisan, et que son esprit, son savoir et son éloquence avaient fait précepteur des enfants de Henri II, que Henri III, en créant l'ordre du Saint-Esprit, attacha à la charge de grand aumônier de l'ordre qu'Amyot avait alors celle de grand aumônier de France sans preuves parce qu'il n'en pouvait faire, ce qui a toujours subsisté depuis. Le maréchal de Biron, en vertu de la commission d'Henri IV, fit cette cérémonie dans l'église collégiale de Mantes, le dernier décembre 1591. Henri IV fit dans l'église abbatiale de Saint-Denis son abjuration publique, le dimanche 25 juillet 1593, entre les mains du même Renaud de Beaulne, archevêque de Bourges, qui dit tout de suite la messe pontificalement et le communia; il fut sacré le premier dimanche de carême, 27 février 1594, et reçut le lendemain le collier de l'ordre du Saint-Esprit, et Clément IX Aldobrandini, le voyant maître de Paris et de tout le royaume, lui donna l'absolution le 17 septembre 1595.

Le régent ne voulut pas tenir cette assemblée sans le

roi, et y voulut suivre la moderne manière que le feu roi avait introduite dans les chapitres, où, en faveur de ses ministres officiers de l'ordre, qui, à l'exception du seul chancelier de l'ordre, y sont debout et découverts tandis que tous les chevaliers sont assis en rang et couverts, n'en tenait plus que debout et découvert lui-même. Ainsi le roi fut découvert, et il ne fut assis qu'à cause de son âge; non qu'il puisse y avoir de proportion entre le roi et ses sujets, mais parce que, depuis que l'ordre a été institué, les rois ne se sont jamais assis ni couverts aux chapitres qu'ils n'y aient fait en même temps asseoir et couvrir tous les chevaliers. C'est aussi ce qui se pratiqua de tout temps jusqu'à cette heure dans tous les chapitres de l'ordre de la Jarretière et de celui de la Toison-d'Or. Ce dernier ordre fut donné en ce temps-ci par le roi d'Espagne à Caylus, que nous avons vu être allé servir en Espagne après son combat avec le fils aîné du comte d'Auvergne.

Madame de Langeais mourut le premier jour de cette année au Luxembourg à Paris, où elle avait un appartement. Elle était sœur du feu maréchal duc de Navailles, et avait quatre-vingt-neuf ans. Son mari s'appelait Cordouan. Le huguenotisme avait fait ce mariage. Elle avait été longtemps en Hollande; elle revint se convertir et eut 6,000 livres de pension.

Le maréchal d'Harcourt perdit mademoiselle de Beuvron, sa sœur, fille d'esprit, de mérite et de conduite, qui avait de la considération, et qui s'était retirée depuis assez longtemps dans un couvent en Normandie.

Quoique l'affaire de la Constitution n'entre point dans ces Mémoires, par les raisons que j'en ai alléguées, il s'y trouve certains faits qui me sont particuliers, ou qui me sont connus, qui y doivent trouver place comme il

est déjà arrivé quelquefois, parce que j'ai lieu de douter qu'ils la trouvent dans l'histoire de cette fameuse affaire, dont les auteurs les auront pu aisément ignorer. Quoiqu'elle se traitât dans le cabinet du régent avec Effiat, le premier président, les gens du roi, divers prélats, l'abbé Dubois, le maréchal d'Huxelles, il ne laissait pas d'en revenir quelquefois au conseil de régence dans quelques occasions. M. de Troyes s'y signalait toujours en faveur de la Constitution et des prétentions de Rome, en pénitence apparemment d'y avoir été toute sa vie fort opposé. Il rendait compte de tout au nonce Bentivoglio. Je ne sais, à son âge, quel pouvait être son but. Un des premiers jours de ce mois-ci de janvier, il fut question de la Constitution au conseil de régence. Je ne m'étendrai pas sur quoi, parce que je n'ai pas dessein de m'arrêter à cette matière. Je voyais un grand emportement pour exiger une soumission aveugle, sans explication et sans réplique, et que ce parti d'une obéissance sans mesure allait toujours croissant.

Je ne fus pas de l'avis de M. de Troyes : il s'anima; nous disputâmes tous deux; il s'abandonna tellement à ses idées que je lui répondis brusquement que dans peu la Constitution ferait une belle fortune, parce que je voyais que de proche en proche elle parviendrait bientôt à devenir dogme et article de foi. Là-dessus voilà M. de Troyes à s'exclamer à la calomnie, et que je passais toujours le but; de là à s'étendre pour montrer que la Constitution ne pouvait jamais devenir ni dogme, ni règle, ni article de foi; qu'à Rome cela n'était entré dans la tête de personne, et que le cardinal Tolomeï, qui avait été toute sa vie jésuite, et de jésuite avait été cardinal, s'était moqué avec dérision quand on lui avait touché cette corde. Quand il eut bien crié, je regardai tout le conseil et je dis : « Messieurs, trouvez bon que je vous

prenne tous ensemble et chacun en particulier à témoin de tout ce que je viens de prédire sur la fortune de la Constitution, de tout ce que M. de Troyes y a répondu, combien il s'est étendu à prouver qu'il est impossible par sa nature qu'elle puisse jamais être proposée en article, dogme ou règle de foi, et qu'on s'en moque à Rome, et que je me permette de vous faire souvenir de ce qui se passe ici aujourd'hui quand la Constitution aura fait enfin cette fortune, comme je vous répète que cela ne tardera point à arriver. » M. de Troyes cria de nouveau à l'absurdité : pour n'en pas faire à deux fois, au bout de six mois, et même moins, je fus prophète.

Le dogme, la règle de foi pointèrent. Les grands athlètes de la Constitution l'établirent dans leurs discours et dans leurs écrits, et en peu de temps la prétention en fut portée jusqu'où on la voit parvenue. Dès que cette opinion commença à se montrer à découvert avec autorité, je ne manquai pas de faire souvenir en plein conseil de régence de ma prophétie et des exclamations de M. de Troyes; puis, me tournant vers lui, je lui dis avec un souris amer : « Vous m'en croirez, monsieur, une autre fois! Oh bien, ajoutai-je, nous en verrons bien d'autres! » Personne ne dit mot, ni le régent non plus. Je ne vis jamais homme si piqué ni si embarrassé que M. de Troyes, qui rougit furieusement et qui, la tête basse, ne répondit pas un seul mot. Ces deux scènes firent chacune quelque bruit en leur temps; elles ne tenaient en rien au secret du conseil : je ne me contraignis pas de les rendre, ni plusieurs du conseil de régence non plus. M. le duc d'Orléans ne le trouva point mauvais. Il fit semblant ou crut en effet que j'allais trop loin comme M. de Troyes, et fut, ou en fit le semblant, d'être fort surpris quand ma prophétie se vérifia. M. le cardinal de Noailles avait des audiences de M. le duc

d'Orléans assez fréquentes ; les prétentions de l'abbé Dubois ne l'avaient pas encore culbuté : la petite-vérole, dont Paris était plein, se mit dans l'archevêché et l'obligea d'en sortir, parce que M. le duc d'Orléans, qui voyait le roi presque tous les jours, ne voulait aucun commerce avec le moindre soupçon de mauvais air. Madame la duchesse de Richelieu, veuve en premières noces de M. de Noailles, frère du cardinal, était demeurée en liaison intime avec lui et fort bien avec tous les Noailles ; elle avait bâti une fort belle maison au bout du faubourg Saint-Germain, qui est aujourd'hui revenue par ricochet aux Noailles : elle y offrit retraite au cardinal, qui l'accepta.

Etant chez elle il me proposa un rendez-vous dans son cabinet avec le procureur général, qui avait envie, et lui aussi, que j'entendisse la lecture d'un mémoire qu'il venait d'achever sur l'affaire de la Constitution, et qui n'était pas à portée de m'en parler lui-même, parce que les affaires du parlement m'avaient refroidi avec lui. J'eus en effet quelque peine à consentir. Enfin je me laissai aller au cardinal, et le rendez-vous fut pris chez la duchesse de Richelieu où il logeait pour le surlendemain, trois heures après midi. Je m'y rendis, la porte fut bien fermée. Nous étions tous trois seuls, et la lecture dura deux heures. L'objet du mémoire était de montrer qu'il n'y avait aucun moyen de recevoir une bulle qui était aussi contraire que l'était la constitution *Unigenitus* à toutes les lois de l'église et aux maximes et usages du royaume, fondés sur les libertés de l'église gallicane, qui elles-mêmes ne sont que l'observation des canons et des règles établies de tout temps dans l'église universelle, et qui n'ont été maintenues dans leur intégrité que dans l'église de France contre les entreprises de la cour de Rome. Outre l'érudition qui sans af-

fectation était répandue dans tout le mémoire, et la beauté de la diction sans recherche d'éloquence, il était admirable par le tissu d'une chaîne de preuves dont les chainons semblaient naître naturellement les uns des autres, qui portaient les preuves de tout le contenu du mémoire dans un ordre qui en faisait la clarté, et dans un degré qui en formait une évidence à laquelle il était impossible de se refuser. Il était d'ailleurs contenu dans toutes les bornes que la primauté de Rome sur toutes les églises pouvait justement exiger, et dans le respect dû à la dignité et à la personne du pape. La conclusion était de lui renvoyer sa bulle après avoir jusqu'alors tenté et cherché inutilement quelque moyen de la pouvoir recevoir, uniquement guidés dans tout le travail qui s'était fait là-dessus à marquer la bonne volonté, le désir et le respect pour le saint-siége et pour le pape. Je fus charmé de cette pièce, et je montrai au procureur général dans toute son étendue l'impression qu'elle m'avait faite. Le cardinal de Noailles n'en fut pas moins satisfait. Nous raisonnâmes ensuite avant de nous séparer. Mais le malheur était que la religion et la vérité n'étaient pas le gouvernail de cette malheureuse affaire, comme ni l'une ni l'autre n'en avaient été la source du côté de Rome et de ceux qui s'étaient employés à la demander, à la fabriquer, à la soutenir, et à la conduire pour leur ambition au point où nous la voyons, aux dépens de la religion, de la vérité, de la justice, de l'église et de l'état, de tant de savantes écoles et de tant d'illustres corps d'éclésiastiques et de réguliers, enfin d'un peuple immense de saints et de savants particuliers.

L'abbé de Castries, premier aumônier de madame la duchesse de Berry, et fort bien avec elle et avec madame la duchesse d'Orléans, qui aimait fort son frère et sa belle-sœur, qui étaient, comme on l'a vu plus d'une fois,

à elle, fut nommé à l'archevêché de Tours. J'y contribuai aussi avec force, et je ne comprends pas pourquoi il en fut besoin avec le secours de ces deux princesses. Il était bien fait et avait un esprit extrêmement aimable, sage et doux, et fort sûr dans le commerce. Lui et son frère, chez qui il demeurait, avaient beaucoup d'amis, et il était désiré dans les meilleures compagnies. Cela choqua tellement le feu roi depuis qu'on l'eut infatué de noms inconnus et de crasse de séminaires pour être maître des nominations, et après des évêques, que l'abbé de Castries ne put jamais le devenir. Il fut peu à Tours, qui était lors fort pauvre quoique un grand siége. Il fut sacré par le cardinal de Noailles avec qui il était fort bien, et aussitôt après il entra au conseil de conscience, où, des deux places destinées à des évêques, il n'y en avait qu'une de remplie par le frère du maréchal de Besons, lors archevêque de Bordeaux. Les chefs de la Constitution crièrent beaucoup du consécrateur et de la place. Leurs aboiements n'empêchèrent pas qu'Alby ayant vaqué peu de temps après, ce riche archevêché lui fût donné, en sorte qu'il n'alla jamais à Tours. Longues années depuis il a eu l'ordre du Saint-Esprit, et vit encore fort vieux et adoré dans son diocèse, où il a toujours très-assidûment résidé, tout occupé des devoirs de son ministère. Je fis donner en même temps la petite abbaye d'Andecy à une sœur de madame de Saint-Simon, religieuse de Conflans près Paris, fort sainte fille, mais qui n'était pas faite pour en gouverner une plus grande. Lorsque j'allai le lui apprendre, elle s'évanouit, puis refusa, et ce ne fut qu'à peine qu'on la lui fit accepter. Elle en tomba fort malade et le fut longtemps. Peu de religieuses deviennent abbesses de la sorte.

Boucher, fils d'un secrétaire du chancelier Boucherat, qui s'y était fort enrichi, était beau-frère de M. le

Blanc, dont la diverse fortune a depuis fait tant de bruit dans le monde. Ils avaient épousé les deux sœurs; le Blanc pointait fort auprès de M. le duc d'Orléans. Il en obtint l'intendance d'Auvergne pour son beau-frère, qui était président de la cour des aides. Rien de si plaisant que le scandale que les maîtres des requêtes en prirent, et que l'éclat qu'ils osèrent en faire. C'était le temps de tout prétendre et de tout oser. Aussi firent-ils les hauts cris d'une place qui leur était dérobée, comme si pour être intendant il fallait être maître des requêtes, et qu'on n'en eût jamais fait que de leur corps. Ils députèrent au chancelier pour écouter et porter leurs plaintes au régent. Tous deux se moquèrent d'eux et tout le monde aussi.

L'abbé de Saillant mourut médiocrement vieux. Il était frère de Saillant, lieutenant général, lieutenant-colonel du régiment des gardes, et commandant à Metz et dans les trois évêchés. C'eût été un honnête homme s'il avait eu des mœurs. La débauche, l'agrément de l'esprit et la sûreté du commerce lui avaient acquis des amis considérables, le maréchal de Luxembourg entre autres intimement, qui à force de bras lui avait procuré quelques abbayes. Il en avait une assez bonne dans Senlis. Je logeais alors dans une maison des jacobins, rue Saint-Dominique, dont la vue était sur leur jardin, où j'avais une porte. Le devant de la maison voisine était occupé par Fourilles, capitaine aux gardes, qui était aveugle, et s'était retiré avec un cordon rouge. Je le voyais tous les jours se promener deux et trois heures dans ce jardin des jacobins, conduit par son fils, qui était abbé sans ordres ni bénéfices, et qui lui lisait pendant toute la promenade. Tous deux avaient l'esprit orné, et le père en avait beaucoup. Cette assiduité me toucha. Je m'informai doucement du jeune homme, car il n'avait pas

vingt ans. Il m'en revint du bien, et qu'il ne quittait pas son père, à qui il lisait presque toute la journée. Je ne les connaissais point ni personne de leurs amis; jamais ils n'étaient venus chez moi, pas un de la famille, jamais je n'avais parlé à aucun. Je me mis dans la tête de faire donner cette abbaye de Senlis à un si honnête fils, j'en fis l'histoire à M. le duc d'Orléans et je l'obtins. Jamais gens plus étonnés qu'ils le furent quand je le leur allai dire. Je me fis un vrai plaisir d'avoir fait récompenser cette piété, et j'eus lieu dans la suite d'en être encore plus content par l'honnête et sage conduite de l'abbé et par leur reconnaissance.

Madame d'Arco mourut à Paris, où elle donnait à jouer tant qu'elle pouvait. Elle s'appelait, étant fille, mademoiselle Popüel, était fort belle, avait été longtemps maîtresse déclarée, en Flandre, de l'électeur de Bavière, dont elle avait eu le chevalier de Bavière. Son mari était frère du maréchal d'Arco, qui commandait en chef les troupes de Bavière, et dont il a été fait ici mention quelquefois dans les guerres précédentes.

Le goût, l'exemple et la faveur du feu roi avaient fait de Paris l'égout des voluptés de toute l'Europe, et le continua longtemps après lui. Outre les maîtresses du feu roi, ses bâtards, ceux de Charles IX, car j'en ai vu une veuve et sa belle-fille, ceux d'Henri IV, ceux de M. le duc d'Orléans, à qui sa régence a fait une immense fortune, les deux branches des deux frères Bourbons, Malause et Busset, les Vertus, bâtards du dernier duc de Bretagne, les bâtardes des trois derniers Condé, et jusqu'aux Rothelin, bâtards des bâtards, c'est-à-dire d'un cadet de Longueville, desquels bâtards d'Orléans le dernier est mort de mon temps, et madame de Nemours, sa sœur, bien plus tard encore, Rothelin, dis-je, qui dans ces derniers temps ont osé se croire quelque chose,

et l'ont presque persuadé par l'audace d'une couronne de prince du sang qu'ils ont arborée depuis qu'elles sont toutes tombées dans le plus surprenant pillage ; outre ce peuple de bâtards français, Paris a ramassé les maîtresses des rois d'Angleterre et de Sardaigne, et deux de l'électeur de Bavière, et les nombreux bâtards d'Angleterre, de Bavière, de Savoie, de Danemark, de Saxe, et jusqu'à ceux de Lorraine, qui tous y ont fait de riches, de grandes et de rapides fortunes, y ont entassé des ordres, des grades plus que prématurés, une infinité de grâces et de distinctions de toutes les sortes, plusieurs des honneurs et des rangs les plus distingués, dont pas un d'eux n'eût été seulement regardé dans aucun autre pays de l'Europe ; enfin jusqu'aux plus infâmes fruits des plus monstrueux incestes et les plus publics, d'un petit duc de Montbéliard, déclarés solennellement tels par le conseil aulique de Vienne, rejetés comme tels par tout l'empire et de toute la maison de Wirtemberg, lesquels toutefois ont eu l'audace d'y vouloir faire les princes, et y ont trouvé l'appui d'autres prétendus princes qui, avec l'usurpation du rang et une naissance légitime et française, ne sont pas plus princes qu'eux. De tant d'écumes que la France seule s'est trouvée capable de recevoir, et, entre toutes les nations de l'Europe, d'honorer et d'illustrer par-dessus sa première noblesse qui a eu la folie d'y concourir et d'y applaudir la première, il faut pourtant avouer qu'un bâtard d'Angleterre et un autre de Saxe ont rendu de grands services à l'état en commandant glorieusement les armées.

La veille de la Chandeleur nous soupions plusieurs en liberté chez Louville. Un moment après qu'on eut servi le fruit on vint parler à l'oreille à Saint-Contest, conseiller d'état, qui sortit de table aussitôt. Son absence fut courte; mais il revint si occupé, en nous promettant de

nous apprendre de quoi, que nous ne songeâmes plus qu'à sortir de table. Quand nous fûmes rentrés autour du feu, il nous dit la nouvelle. C'est que le chancelier Voysin, soupant chez lui avec sa famille, se portant bien, avait été tout d'un coup frappé d'une apoplexie, et était tombé à l'instant comme mort sur madame de Lamoignon, Voysin comme lui, et qu'en un mot il n'en avait pas pour deux heures. En effet il ne vécut guère au delà, et la connaissance ne lui revint plus. J'ai assez fait connaître ce personnage pour n'avoir rien à y ajouter. La femme de Saint-Contest était le Maistre, de cette ancienne et illustre magistrature de Paris, et sœur de la mère d'Ormesson et de la femme du procureur général, sur lequel Saint-Contest porta aussitôt ses désirs. Après ce récit, il nous quitta pour aller l'avertir. Il trouva toute la maison couchée et endormie; en sorte qu'il y retourna le lendemain de bonne heure, et tira le procureur général de son lit. Celui-ci compta si peu que cette grande place pût le regarder qu'il ne s'en donna pas le moindre mouvement; il s'habilla tranquillement, et s'en alla avec sa femme à sa grand'messe de paroisse à Saint-André-des-Arcs.

Le duc de Noailles, averti le soir ou dans la nuit, ne négligea pas une si grande occasion de s'avancer vers la place de premier ministre, qui ne cessa jamais de faire l'objet le plus cher de tous ses vœux. De tout temps il était ami du procureur général. Le mérite solide du père, la réputation brillante du fils n'avaient pu échapper aux Noailles, qui les avaient tous fort cultivés. Le duc de Noailles ne pouvait avoir un chancelier plus à son point. Il se persuada de plus qu'il gouvernerait cet esprit doux, incertain, qui se trouverait comme un aveugle au milieu du bruit et des cabales, et qui se sentirait heureux qu'un guide tel que le duc de Noailles voulût le con-

duire. Plein de cette idée qui ne le trompa point, il alla trouver M. le duc d'Orléans comme il sortait de son lit et venait se mettre sur sa chaise percée, l'estomac fort indigeste, et sa tête fort étourdie du sommeil et du souper de la veille, comme il était tous les matins en se levant, et du temps encore après. Le duc de Noailles fit sortir le peu de valets qui se trouvèrent là, apprit à M. le duc d'Orléans la mort du chancelier, et dans l'instant bombarda la charge pour Daguesseau. Tout de suite il le manda au Palais-Royal, où il se tint jusqu'à son arrivée pour plus grande précaution. Dans cet intervalle Larochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'état, le premier gendre, les deux autres beaux-frères de Voysin, vinrent rapporter les sceaux au régent, qui mit la cassette sur sa table et les congédia avec un compliment. Le messager qui avait été dépêché à Daguesseau, ne le trouvant point chez lui, le fut chercher à sa paroisse. Il vint sur-le-champ au Palais-Royal comme M. le duc d'Orléans venait d'achever de s'habiller, qui avait demandé son carrosse. Daguesseau trouva le duc de Noailles avec M. le duc d'Orléans dans son cabinet, qui, avec les compliments flatteurs dont on accompagne toujours de pareilles grâces, lui déclara celle qu'il lui faisait. Fort peu après il sortit de son cabinet et, prenant Daguesseau par le bras, il dit à la compagnie qu'ils voyaient en lui un nouveau et très-digne chancelier, et tout de suite faisant porter la cassette des sceaux devant lui, il alla monter en carrosse avec la cassette et le chancelier. Il le mena aux Tuileries, en fit l'éloge au roi, puis lui présenta la cassette des sceaux, sur laquelle le roi mit la main pour la remettre à Daguesseau, tandis que M. le duc d'Orléans la tenait.

Daguesseau, l'ayant reçue de la sorte, fut modeste à l'affluence des compliments; il s'y déroba le plus tôt

qu'il put, et s'en alla chez lui avec la précieuse cassette, où tout était plein de parents et d'amis en émoi du message de M. le duc d'Orléans, qui, dans l'occurrence de la vacance, avait fait grand bruit à Saint-André-des-Arcs et dans tous les quartiers voisins. Daguesseau, dans sa surprise, ne vit qu'un étang, et ne se remit que dans son carrosse en allant chez lui seul avec les sceaux. Après les premières bordées qu'il fallut essuyer en y arrivant, il monta chez son frère, espèce de philosophe voluptueux de beaucoup d'esprit et de savoir, mais tout des plus singuliers. Il le trouva fumant devant son feu, en robe de chambre. « Mon frère, lui dit-il en entrant, je viens vous dire que je suis chancelier. » L'autre se tournant : « Chancelier! dit-il; qu'avez-vous fait de l'autre? — Il est mort subitement cette nuit. — Oh bien! mon frère, j'en suis bien aise; j'aime mieux que vous le soyez que moi. » C'est tout le compliment qu'il en eut. Le duc de Noailles en reçut de beaucoup de gens. Il était visible qu'il avait fait le chancelier, et il était bien aise que personne n'en doutât. J'appris cette nouvelle de bonne heure dans la matinée.

J'allai l'après-dînée au Palais-Royal : M. le duc d'Orléans n'était pas remonté de chez madame la duchesse d'Orléans; j'y descendis par les cabinets. Je le trouvai au chevet de son lit, où elle était pour quelque migraine. Il me parla tout aussitôt de la nouvelle du jour. Comme la chose était faite, je suivis ma maxime de n'y rien opposer. Je lui dis qu'il ne pouvait choisir pour cette grande place de magistrat plus savant, plus lumineux, plus intègre, ni dont l'élévation dût être plus approuvée. J'ajoutai seulement que son âge fâcherait beaucoup de gens qui par le leur n'auraient plus d'espérance, et que je souhaitais que Daguesseau oubliât qu'il avait passé sa vie jusqu'alors dans le parlement, et tout ce dont il s'y

était imbu, pour ne se souvenir que des devoirs de son office et de sa reconnaissance. L'engouement où la flatterie des applaudissements à ce choix l'avait mis l'empêcha de sentir le poids de cette parole, dont il eut lieu de se souvenir depuis. Dans cet enthousiasme, il me demanda avec une sorte d'inquiétude comment j'étais avec lui. J'avais dès le matin pris mon parti dans la seule vue du bien des affaires. Je lui répondis qu'il pouvait se souvenir qu'avant la mort du roi je lui avais proposé et souvent pressé de chasser Voysin quand il serait le maître, et de donner les sceaux au bonhomme Daguesseau; que le plaidoyer de son fils dans notre procès de préséance contre M. de Luxembourg lui avait acquis mon cœur et mon estime; que, sans commerce par la différence de notre genre de vie et celle de notre demeure, ces mêmes sentiments étaient demeurés en moi; qu'il était vrai qu'ils s'étaient changés en froideur très-marquée depuis l'affaire du bonnet et ce qui s'était passé à l'égard du parlement; mais que, dans l'espérance que Daguesseau deviendrait en tout chancelier de France et qu'il se dépouillerait de ses premiers préjugés, je vivrais avec lui sur ce pied-là pour le bien des affaires, et que, dès ce même jour, j'irais lui faire mes compliments. Je l'exécutai en effet, ce dont M. le duc d'Orléans me parut fort soulagé et fort aise et le nouveau chancelier infiniment touché. Sa charge de procureur général fut en même temps donnée à Joli de Fleuri, premier avocat général, et le duc de Noailles, qui ne négligeait pas les moindres choses, se fit donner l'administration des biens de la maison de Saint-Cyr comme une chose de convenance qu'avait le chancelier Voysin, et prit pour s'en mêler directement sous lui d'Ormesson, maître des requêtes alors, frère de la nouvelle chancelière.

Un chancelier doit être un personnage, et dans une

régence il ne se peut qu'il n'en soit un. Celui-là l'a été si longtemps, puisqu'il vit encore, et a été si battu de la fortune dans cette grande place qui semblerait en être le port et l'asile, que tant de raisons m'engagent à passer sur la règle que je me suis faite de ne m'étendre point sur ceux qui sont encore au monde dans le temps que j'écris.

Il naquit le 26 novembre 1668; avocat général, 12 janvier 1691, à vingt-deux ans et demi; procureur général, 19 novembre 1700, à trente-deux ans; chancelier et garde des sceaux de France, 2 février 1717, à quarante-six ans. Le père de son père était maître des comptes; il est bon de n'aller pas plus loin. Ce maître des comptes maria pourtant sa fille au père de MM. d'Armentières et de Conflans, tous deux gendres de madame de Jussac, dont j'ai parlé ailleurs, et du bailly de Conflans, avec la petite terre de Puyseux qu'ils en ont encore; et les sœurs du chancelier ont été mariées longtemps avant qu'il le fût, la cadette à M. le Guerchois, mort conseiller d'état sans enfants, l'autre à M. de Tavannes, père et mère de M. de Tavannes, lieutenant général, commandant en Bourgogne et chevalier de l'ordre, et de l'archevêque de Rouen, grand aumônier de la reine, ci-devant évêque comte de Châlons, dont par brevet il a conservé le rang.

Daguesseau, de taille médiocre, fut gros, avec un visage fort plein et agréable, jusqu'à sa dernière disgrâce, et toujours avec une physionomie sage et spirituelle, un œil pourtant bien plus petit que l'autre. Il est remarquable qu'il n'a jamais eu voix délibérative avant d'être chancelier, et qu'on se piquait volontiers au parlement de ne point suivre ses conclusions, par une jalousie de l'éclat de la réputation qu'il avait acquise, qui prévalait à l'estime et à l'amitié. Beaucoup d'esprit,

d'application, de pénétration, de savoir en tout genre, de gravité et de magistrature, d'équité et de piété, et d'innocence de mœurs, firent le fonds de son caractère. On peut dire que c'était un bel esprit et un homme incorruptible, si on en excepte l'affaire des Bouillon, qui a été racontée; avec cela doux, bon, humain, d'un accès facile et agréable, et, dans le particulier, de la gaieté et de la plaisanterie salée, mais sans jamais blesser personne; extrêmement sobre, poli sans orgueil et noble sans la moindre avarice, naturellement paresseux, dont il lui était resté de la lenteur. Qui ne croirait qu'un magistrat orné de tant de vertus et de talents, dont la mémoire, la vaste lecture, l'éloquence à parler et à écrire, la justesse jusque dans les moindres expressions des conversations les plus communes, avec les grâces de la facilité, n'eût été le plus grand chancelier qu'on eût vu depuis plusieurs siècles? Il est vrai qu'il aurait été un premier président sublime; il ne l'est pas moins que, devenu chancelier, il fit regretter jusqu'aux Haligre et aux Boucherat. Ce paradoxe est difficile à comprendre, il se voit pourtant à l'œil depuis trente ans qu'il est chancelier, et avec tant d'évidence que je pourrais m'en tenir là; mais un fait si étrange mérite d'être développé. Un si heureux assemblage était gâté par divers endroits qui étaient demeurés cachés dans sa première vie, et qui éclatèrent tout à la fois sitôt qu'il fut parvenu à la seconde. La longue et unique nourriture qu'il avait prise dans le sein du parlement l'avait pétri de ses maximes et de toutes ses prétentions, jusqu'à le regarder avec plus d'amour, de respect et de vénération que les Anglais n'en ont pour leurs parlements, qui n'ont de commun que le nom avec les nôtres; et je ne dirai pas trop quand j'avancerai qu'il ne regardait pas autrement tout ce qui émanait de cette compagnie qu'un fidèle bien in-

struit de sa religion regarde les décisions sur la foi des conciles œcuméniques. De cette sorte de culte naissaient trois extrêmes défauts qui se rencontraient très-fréquemment : le premier, qu'il était toujours pour le parlement, quoi qu'il pût entreprendre contre l'autorité royale, ou d'ailleurs au delà de la sienne, tandis que son office, qui le rendait le supérieur et le modérateur du parlement et la bouche du roi à leur égard, l'obligeait à le contenir quand il passait ses bornes, surtout à lui imposer avec fermeté quand il attentait à l'autorité du roi. Son équité et ses lumières lui montraient bien l'égarement du parlement à chaque fois qu'il s'y jetait, mais de le réprimer était plus fort que lui. Sa mollesse, secondée de cette sorte de culte dont il l'honorait, était peinée, affligée de le voir en faute ; mais de laisser voir qu'il y fût tombé était un crime à ses yeux, dont il gémissait de voir souiller les autres et dont il ne pouvait se souiller lui-même. Il mettait donc tous ses talents à pallier, à couvrir, à excuser, à donner des interprétations captieuses, à éblouir sur les fautes du parlement, à négocier avec lui d'une part, avec le régent d'autre, à profiter de sa timidité, de sa facilité, de sa légèreté pour tout émousser, tout énerver en lui ; en sorte qu'au lieu d'avoir en ce premier magistrat un fermé soutien de l'autorité royale et un vrai juge des justices, on en tirait à peine quelque bégaiement forcé qui affaiblissait encore le peu à quoi il avait pu se résoudre à peine, et qui donnait courage, force et hauteur au parlement ; et si quelquefois il s'est expliqué avec lui en d'autres termes, ce n'était qu'après un long combat, et toujours bien plus faiblement qu'il n'était convenu de le faire. Un second inconvénient était l'extension de ce culte particulier du parlement à tout ce qui portait robe, je dis jusqu'à des officiers de bailliages royaux. Tout homme portant robe devait, selon

lui, imposer le dernier respect; quoi qu'il fît, on ne pouvait s'en plaindre qu'avec la dernière circonspection. Les plaintes n'étaient pas écoutées sans de longues preuves juridiquement ordonnées; avec cela même elles étaient rejetées avec grand dommage pour le plaignant, si grand qu'il fût, si elles n'étaient appuyées de la dernière évidence; alors cela lui paraissait bien fâcheux. Il se tournait tout entier à sauver l'honneur de la robe, comme si la robe en général était déshonorée parce qu'un fripon en était revêtu pour son argent. Il proposait des compositions, des accommodements, et si les plaignants étaient d'une certaine espèce, des désistements pour s'en rapporter à lui; enfin il avait recours à des longueurs ruineuses qui pouvaient équivaloir à des dénis de justice, et toujours l'homme de robe en sortait au meilleur marché, et surtout le plus blanc qu'il pouvait et le plus légèrement tancé. Dans cet esprit, il ne comprenait pas comment on pouvait se porter à casser un arrêt du parlement. Il employait pour l'éviter tous les mêmes manéges, et ce n'était qu'après la plus belle défense qu'il souffrait que l'affaire fût portée au bureau des cassations. Ce bureau, composé par lui comme tous les autres du conseil, n'ignorait pas son extrême répugnance. On peut croire qu'il savait la ménager, et qu'il fallait des raisons bien claires pour les engager à porter la cassation au conseil, qui à son tour n'avait pas moins de ménagement que le bureau. Si malgré tout cela l'évidence l'entraînait, le chancelier, qui ne pouvait se résoudre à prononcer le blasphème de casser, inventa le premier une autre formule, et prononçait que *l'arrêt serait comme non avenu;* encore n'était-ce pas sans quelque péroraison de défense ou de gémissement. Or, on voit que cela attaque clairement la justice distributive. Un autre mal sorti de la même

source, c'était un attachement aux formes, et jusqu'aux plus petites, si littérale, si précise, si servile que toute autre considération, même de la plus évidente justice, disparaissait à ses yeux devant la plus petite formalité. Il y était tellement attaché, comme à l'âme et à la perpétuité des procès, qui sont la source de l'autorité et des biens de la robe, qu'il ne tint pas à lui qu'il ne les introduisît au conseil de dépêches, où jamais on n'en avait ouï parler, bien loin de s'y arrêter. L'absurdité était manifeste. Ce conseil n'est établi que pour juger des différends qui ne peuvent rouler sur des formes, ou des procès qu'il plait au roi d'évoquer à sa personne, et qu'il juge lui tout seul, parce que là ceux qui en sont n'ont que voix consultative. Il faudrait donc que le roi fût instruit de la forme comme un procureur, ou qu'il jugeât à l'aveugle sur celle des gens qui la sauraient. Or ces gens-là l'ignorent comme nous l'ignorions tous, ou l'ont oubliée comme les secrétaires d'état qui y rapportent, ou du moins qui y opinent quand il y entre un autre rapporteur, et qui n'ont ni le temps ni la volonté de les rapprendre. Le chancelier fit en deux ou trois occasions la tentative d'alléguer les formes au conseil de dépêches : quoique bien avec lui, je l'interrompis autant de fois, je combattis sa tentative, et à chaque fois elle demeura inutile, avec un grand regret de sa part qu'il montra fort franchement.

Le long usage du parquet lui avait gâté l'esprit. Il était étendu et lumineux, et orné d'une grande lecture et d'un profond savoir. L'état du parquet est de ramasser, d'examiner, de peser et de comparer les raisons des deux et des différentes parties, car il y en a souvent plusieurs au même procès, et d'étaler cette espèce de bilan, pour m'exprimer ainsi, avec toutes les grâces et les fleurs de l'éloquence devant les juges, avec

tant d'art et d'exactitude qu'il ne soit rien oublié d'aucune part, et qu'aucun des nombreux auditeurs ne puisse augurer de quel avis l'avocat général sera avant qu'il ait commencé à conclure. Quoique le procureur général, qui ne donne ses conclusions que par écrit, ne soit pas exposé au même étalage, il est obligé au même examen, à la même comparaison, au même bilan, dans son cabinet, avant de se déterminer à conclure. Cette continuelle habitude pendant vingt-quatre années à un esprit scrupuleux en équité et en formes, fécond en vues, savant en droit, en arrêts, en différentes coutumes, l'avait formé à une incertitude dont il ne pouvait sortir, et qui, lorsqu'il n'était point nécessairement pressé par quelque limite fixe, prolongeait les affaires à l'infini. Il en souffrait le premier; c'était pour lui un accouchement que de se déterminer; mais malheur à qui était dans le cas de l'attendre. S'il était pressé, par exemple, par un conseil de régence où une affaire se devait juger à jour pris, il flottait errant jusqu'au moment d'opiner, étant de la meilleure foi jusque-là, tantôt d'un avis, tantôt de l'avis contraire, et opinait après, quand son tour arrivait, comme il lui venait en cet instant. J'en rapporterai en son lieu un exemple singulier entre mille autres.

Sa lenteur et son irrésolution s'accordaient merveilleusement à ne rien finir. Un autre défaut y contribuait encore, c'est qu'il était le père des difficultés. Tant de choses diverses se présentaient à son esprit qu'elles l'arrêtaient. Je l'ai dit du duc de Chevreuse, je le répète ici de ce chancelier, il coupait un cheveu en quatre. Aussi étaient-ils fort amis. Ce n'était pas qu'il n'eût l'esprit fort juste, mais la moindre difficulté l'embarrassait, et il en cherchait partout avec le même soin que d'autres en mettent à les lever. Ses meilleurs amis, les

affaires qu'il affectionnait, n'en étaient pas pas plus exempts que les autres, et ce goût des difficultés devint une plaie pour tout ce qui avait à passer par ses mains. La vieille duchesse d'Estrées-Vaubrun, qui brillait d'esprit et qui était intimement de ses amies, fut un jour pressée de lui parler pour quelqu'un. Elle s'en défendait par la connaissance qu'elle avait de ce terrain si raboteux. « Mais, madame, lui dit ce client, il est votre ami intime. — Il est vrai, répondit-elle; il faut donc vous dire quel est M. le chancelier : c'est un ami travesti en ennemi. » La définition était fort juste. A tant de défauts essentiels, qui pourtant ne venaient pour la plupart que de trop de lumières et de vues, de trop d'habitude du parquet, de la nourriture qu'il avait uniquement prise dans le parlement, et qui, bien loin d'attaquer l'honneur et la probité, n'étaient grossis que par la délicatesse de conscience, il s'en joignait d'autres qui ne venaient que de sa lenteur naturelle et de trop d'attachement à bien faire : il ne pouvait finir à tourner une déclaration, un règlement, une lettre d'affaires tant soit peu importante. Il les limait et les retouchait sans cesse. Il était esclave de la plus exacte pureté de diction, et ne s'apercevait pas que cette servitude le rendait très-souvent obscur, et quelquefois inintelligible. Son goût pour les sciences couronnait tous ces inconvénients. Il aimait les langues, surtout les savantes, et il se plaisait infiniment à toutes les parties de la physique et de la mathématique. Il ne laissait pas encore d'être métaphysicien. Il avait pour toutes ces sciences beaucoup d'ouverture et de talent; il aimait à les creuser et à faire chez lui, à huis-clos, des exercices sur ces différentes sciences avec ses enfants et quelques savants obscurs. Ils y prenaient des points de recherches pour l'exercice suivant, et cette sorte d'étude lui faisait per-

dre un temps infini, et désespérait ceux qui avaient affaire à lui, qui allaient dix fois chez lui sans pouvoir le joindre à travers les fonctions de son office et les amusements de son goût. C'était précisément pour les sciences qu'il était né. Il est vrai qu'il eût été un excellent premier président, mais à quoi il eût été le plus propre, c'eût été d'être uniquement à la tête de toute la littérature, des académies, de l'observatoire, du collége royal, de la librairie, et c'est où il aurait excellé. Sa lenteur, sans incommoder personne, et ses faciles difficultés n'auraient servi qu'à éclaircir les matières, et son incertitude, indépendante alors de la conscience, n'eût tendu qu'à la même fin. Il n'aurait eu affaire qu'à des gens de lettres et point au monde, qu'il ne connut jamais, et dont, à la politesse près, il n'avait nul usage. Il serait demeuré éloigné du gouvernement et des matières d'état, où il fut toujours étranger, jusqu'à surprendre par une ineptie si peu compatible avec tant d'esprit et de lumières. En voilà beaucoup, mais encore un coup de pinceau. Le duc de Grammont l'aîné, qui avait beaucoup d'esprit, m'a conté que, se trouvant un matin dans le cabinet du roi, à Versailles, tandis que le roi était à la messe, et tête à tête avec le chancelier, lui demanda dans la conversation si depuis qu'il était chancelier, avec le grand usage qu'il avait des chicanes et de la longueur des procès, il n'avait jamais pensé à faire un règlement là-dessus qui les abrégeât et en arrêtât les friponneries. Le chancelier lui répondit qu'il y avait si bien pensé qu'il avait commencé à en jeter un règlement sur le papier, mais qu'en avançant il avait réfléchi au grand nombre d'avocats, de procureurs, d'huissiers que ce règlement ruinerait, et que la compassion qu'il en avait eue lui avait fait tomber la plume de la main. Par la même raison il ne faudrait ni prévôts ni

archers qui arrêtassent les voleurs et qui les missent en chemin certain du supplice, dont, par cette raison, la compassion doit être encore plus grande. En deux mots, c'est que la durée et le nombre des procès fait toute la richesse et l'autorité de la robe, et que par conséquent il les faut laisser pulluler et s'éterniser. Voilà un long article; mais je l'ai cru d'autant plus curieux qu'il fait mieux connaître comment un homme de tant de droiture, de talents et de réputation est peu à peu parvenu, par être sorti de son centre, à rendre sa droiture équivoque, ses talents pires qu'inutiles, à perdre toute sa réputation et à devenir le jouet de la fortune.

—

CHAPITRE CDLIV.

Infamie du maréchal d'Huxelles sur le traité avec l'Angleterre. — Embarras et mesures du régent pour apprendre à faire passer au conseil de régence le traité d'Angleterre. — Singulier entretien et convention plus singulière entre M. le duc d'Orléans et moi. — Le traité d'Angleterre porté et passé au conseil de régence. — Étrange malice qu'en opinant j'y fais à M. d'Huxelles. — Conseil de régence où la triple alliance est approuvée. — Je m'y oppose en vain à la proscription des jacobites en France. — Brevet de retenue de 400,000 livres au prince de Rohan et survivance à son fils de sa charge des gendarmes. — Le roi mis entre les mains des hommes. — Présent de 180,000 livres de pierreries à la duchesse de Ventadour. — Survivance du grand fauconnier à son fils enfant. — Famille, caractère et mort de la duchesse d'Albret. — Survivance de grand chambellan et de premier gentilhomme de la chambre aux fils enfants des ducs de Bouillon et de la Trémoille, lequel obtient un brevet de retenue de 400,000 livres. — Survivance de la charge des chevau-légers au fils enfant du duc de Chaulnes, et une augmentation de brevet de retenue jusqu'à 400,000 livres. — Survivance de la charge de grand louvetier au fils d'Heudicourt. — Survivance inouïe d'aumônier du roi au neveu de l'abbé de Maulevrier. — Étrange grâce pécuniaire au premier président. — 400,000 livres de brevet de retenue à Maillebois sur sa charge de maître de la garde-robe. — Mort de Caillières. — L'abbé Dubois secrétaire du cabinet du roi avec la plume. — Il procure une visite de M. le duc d'Orléans au maréchal d'Huxelles. — L'abbé Dubois entre dans le conseil des affaires étrangères par un rare *mezzo ter-*

mine qui finit sa liaison avec Canillac. — Le comte de la Marck ambassadeur auprès du roi de Suède.

Le traité entre la France et l'Angleterre, signé, comme on l'a dit, à La Haye, était demeuré secret dans l'espérance d'y faire accéder les Hollandais; mais ce secret, qui commençait à transpirer, ne put être réservé plus longtemps au seul cabinet du régent. Il fallut bien, avant qu'il devînt public, en faire part au conseil de régence, et auparavant au maréchal d'Huxelles, qui devait le signer et en envoyer la ratification. C'était l'ouvrage de l'abbé Dubois et son premier grand pas vers la fortune. Il avait tellement craint d'y être traversé qu'il avait obtenu du régent de n'en faire part à personne; mais je n'ai jamais douté que le duc de Noailles et Canillac, alors ses croupiers, n'en fussent exceptés. Huxelles, jaloux au point où il l'était des moindres choses, était outré de voir l'abbé Dubois dans toute la confiance, et traiter à Hanovre, puis à La Haye, à son insu de tout ce qui s'y passait. Au premier mot que le régent lui dit du traité il le fut encore davantage, et n'écouta ce qu'il en apprit que pour le contredire. Le régent essaya de le persuader : il n'en reçut que des révérences, et s'en alla bouder chez lui. L'affaire pressait, et l'abbé Dubois, pour sa décharge, voulait la signature du chef du conseil des affaires étrangères, à cause du caractère et du poids que, bien ou mal à propos, Huxelles avait su s'acquérir dans le monde. Le régent le manda, l'exhorta, se fonda en raisonnements politiques. Huxelles, silencieux, respectueux, ne répondit que par des révérences, et, forcé enfin de s'expliquer sur sa signature, il supplia le régent

de l'excuser de signer un traité dont il n'avait jamais ouï parler avant qu'il fût signé à La Haye ; et, quoique le régent pût faire et dire, raisons, caresses, excuses, tout fut inutile, et le maréchal s'en retourna chez lui.

Effiat lui fut détaché, qui rapporta que, pour toute réponse, le maréchal lui avait déclaré qu'il se laisserait plutôt couper la main que de signer. Le régent, pressé par l'intérêt de l'abbé Dubois, et parce que la nouvelle du traité transpirait de jour en jour, prit une résolution fort étrange à sa faiblesse accoutumée : il envoya d'Antin, qu'il instruisit du fait, dire au maréchal d'Huxelles de choisir ou de signer, ou de perdre sa place, dont le régent disposerait aussitôt en faveur de quelqu'un qui ne serait pas si farouche que lui. Oh ! la grande puissance de l'orviétan ! cet homme si ferme, ce grand citoyen, ce courageux ministre qui venait de déclarer deux jours auparavant qu'on lui couperait plutôt le bras que de signer, n'eut pas plus tôt ouï la menace, et senti qu'elle allait être suivie de l'effet, qu'il baissa la tête sous son grand chapeau qu'il avait toujours dessus, et signa tout court sans mot dire. Tout cela avait trop duré pour être ignoré des principaux de la régence. Le maréchal de Villeroy m'en parla avec dépit. Il était piqué aussi du secret qui lui avait été fait tout entier ; et moi, sans vouloir entrer dans le mécontentement commun avec un homme aussi mal disposé pour M. le duc d'Orléans, je ne lui cachai point que j'étais sur ce traité dans la même ignorance. Dubois et les siens me craignaient sur l'Angleterre. Il avait pris ses précautions contre la confiance que le régent avait en moi, en sorte qu'alors même ce prince ne m'avait point parlé du traité, et que depuis que j'avais su qu'il y en avait un de signé, je ne lui en avais pas aussi ouvert la bouche. L'affaire du maréchal d'Huxelles fit du bruit, et lui fit grand tort dans

le monde : ou il ne fallait pas aller si loin, ou il fallait avoir la force d'aller jusqu'au bout, et ne pas se déshonorer en signant à l'instant de la menace. Cette aventure le démasqua si bien qu'il n'en est jamais revenu avec le monde. La signature faite, il fut question de montrer le traité au conseil de régence et de l'y faire approuver. Pas un de ce qui le composait n'en avait su que ce qu'il en avait appris par le monde, c'est-à-dire qu'il y en avait un. Cela n'était pas flatteur; aussi M. le duc d'Orléans y craignit-il des oppositions et du bruit. Il passa donc la matinée du jour où il devait parler du traité l'après-dînée au conseil de régence à mander séparément l'un après l'autre tous ceux qui le composaient, à le leur expliquer, à les raisonner, les caresser, s'excuser du secret, en un mot les capter et s'en assurer.

Je fus mandé comme les autres. Je le trouvai seul dans son cabinet sur les onze heures. Dès qu'il m'aperçut : « Au moins, me dit-il en souriant avec un peu d'embarras, n'allez pas tantôt nous faire une pointe sur ce traité d'Angleterre dont on parlera au conseil. » Et tout de suite il me le conta avec toutes les raisons dont il put le fortifier. Je lui répondis que je savais depuis quelques jours, comme bien d'autres qui l'avaient appris par la ville, qu'il y avait un traité signé avec l'Angleterre; qu'il jugeait bien que j'ignorais ce qu'il contenait puisqu'il ne m'en avait point parlé; que par conséquent j'étais hors d'état d'approuver et de désapprouver ce qui m'était inconnu. J'ajoutai que, pour pouvoir l'un ou l'autre avec connaissance, il faudrait avoir examiné le traité à loisir et les difficultés qui s'y étaient rencontrées, voir l'étendue des engagements réciproques, les comparer, examiner encore l'effet du traité par rapport à d'autres traités, en un mot un travail à tête reposée pour bien peser et se déterminer dans

une opinion ; que n'ayant rien de tout cela, ce qu'il m'en disait ainsi en courant, et au moment qu'il allait être porté au conseil, n'était pas une instruction dont on pût se contenter ; qu'ainsi je ne pouvais rien dire ni pour ni contre, et que je me contenterais de me rapporter d'une chose qui m'était inconnue à son avis, de lui qui était parfaitement instruit. Ce propos, à ce qu'il me parut, le soulagea beaucoup. Il m'était arrivé plus d'une fois de m'opposer fortement à ce qu'il voulait faire passer, en matière d'état aussi bien qu'en d'autres. Un jour que j'avais disputé sur une matière d'état qui entraînait chose qu'il voulait faire passer, et que je l'avais emporté au contraire un matin au conseil de régence, j'allai l'après-dînée chez lui. Dès qu'il me vit entrer (et il était seul) : « Eh ! avez-vous le diable au corps, me dit-il, de me faire peter dans la main une telle affaire ? — Monsieur, lui répondis-je, j'en suis bien fâché, mais de toutes vos raisons pas une ne valait rien. — Eh ! à qui le dites-vous ? reprit-il ; je le savais bien ; mais devant tous ces gens-là je ne pouvais pas dire les bonnes, » et tout de suite il me les expliqua. « J'en suis bien fâché, lui dis-je ; si j'avais su vos raisons, je me serais contenté de vos raisonnettes. Une autre fois, ayez la bonté de me les expliquer auparavant, parce que, quelque attaché que je vous sois, sitôt que je suis en place assis au conseil, j'y dois ma voix à Dieu et à l'état, à mon honneur et à ma conscience, c'est-à-dire à ce que je crois de plus sage, de plus utile, de plus nécessaire en matière d'état et de gouvernement, ou de plus juste en autres matières, sur quoi ni respect, ni attachement, ni vue d'aucune sorte ne doivent l'emporter. Ainsi, avec tout ce que je vous dois et que je veux vous rendre plus que personne, ne comptez point que j'opine jamais autrement que par ce qui me paraîtra. Ainsi, lorsque vous

voudrez faire passer quelque chose de douteux ou de difficile où vous ne voudriez pas tout expliquer, ayez la bonté de me dire auparavant le fait et vos véritables raisons, ou, s'il y a trop de longueur et d'explication, de m'en faire instruire; alors, possédant bien la matière, je serai de l'avis que vous désirerez, ou, si le mien ne peut s'y arranger, je vous le dirai franchement. Par l'arrêt même intervenu sur la régence, vous avez pouvoir d'admettre et d'ôter qui il vous plaira au conseil de régence, à plus forte raison d'en exclure pour une fois ou pour plusieurs : ainsi quand, bien instruit, je ne pourrai me rendre à ce que vous affectionnerez de faire passer, dites-moi de m'abstenir du conseil le jour que cette affaire y sera portée, et non-seulement je n'en serai point blessé, mais je m'en abstiendrai sous quelque prétexte, en sorte qu'il ne paraisse point que vous l'ayez désiré. Je ne dirai mot sur l'affaire à qui du conseil m'en pourra parler, comme moi l'ignorant ou n'étant pas instruit, et je vous garderai fidèlement le secret. » M. le duc d'Orléans me remercia beaucoup de cette ouverture, me dit que c'était là parler en honnête homme et en ami, et, puisque je le voulais bien, qu'il en profiterait. On verra dans la suite qu'en effet il en profita quelquefois; mais pour ce traité il ne le voulut pas faire : il craignit que cela ne parût affecté, et se contenta comme il put de l'avis que je venais de lui déclarer.

L'après-dînée nous voilà tous au conseil, et tous les yeux sur le maréchal d'Huxelles qui avait l'air fort embarrassé et fort honteux. M. le duc d'Orléans ouvrit la séance par un discours sur la nécessité et l'utilité du traité, qu'il dit à la fin au maréchal d'Huxelles de lire. Le grand point, entre plusieurs autres, était la signature sans les Hollandais. Le maréchal lut à voix basse et assez tremblante; puis le régent lui demanda son

avis. « De l'avis du traité, » répondit-il entre ses dents, en s'inclinant. Chacun dit de même. Quand ce vint à moi, je dis que, dans l'impossibilité où je me trouvais de prendre un avis déterminé sur une affaire de cette importance dont j'entendais parler pour la première fois, je croyais n'avoir point de plus sage parti à prendre que de m'en rapporter à son altesse royale; et, me tournant tout court au maréchal d'Huxelles que je regardai entre deux yeux, « et aux lumières, ajoutai-je, de M. le maréchal, qui est à la tête des affaires étrangères, et qui sans doute a apporté tous ses soins et toute sa pénétration à celle-là. » Je ne pus me refuser cette malice à cet étui de sage de la Grèce et de citoyen romain. Chacun me regarda en baissant incontinent les yeux, et plusieurs ne purent s'empêcher de sourire, et de m'en parler au sortir du conseil.

J'ai retardé le récit de celui-ci, qui fut tenu du vivant de Voysin, qui y assista, pour n'en faire pas à deux fois de celui qu'on verra bientôt pour consentir à la triple alliance, c'est-à-dire lorsque la Hollande entra enfin en tiers dans celle dont on vient de parler. Dans le premier on nous avait bien parlé de la condition de la sortie du prétendant d'Avignon pour se retirer en Italie. Cela était dur; mais, dès que le parti était pris de s'unir étroitement avec le roi d'Angleterre, il était difficile qu'il n'exigeât pas cette condition après ce qui s'était tenté en Ecosse, et il ne l'était pas moins de n'y pas consentir si on voulait établir la confiance. Mais ce qui fut dès lors promis de plus, et qui nous fut déclaré au conseil de la triple alliance, roula sur la proscription des ducs d'Ormond et de Marr, et de tous ceux qui, étant jacobites déclarés, se tenaient en France ou y voudraient passer. Le régent s'engageait à faire sortir les premiers de toutes les terres de la domination de France, et de

n'y en souffrir aucun des seconds. A quelque distance que ce conseil fût tenu de celui dont on vient de parler, il n'en était qu'une suite prévue et désirée même dès lors. Le régent n'en prévint personne, parce qu'il n'y craignait point d'avis contraire. J'y résistai à l'inhumanité de cette proscription. J'alléguai des raisons d'honneur, de compassion, de convenance sur une chose qui, ne roulant que sur quelques particuliers dont le chef et le moteur était bien loin en Italie, ne pouvait nuire à la tranquillité du roi d'Angleterre ni lui causer aucune inquiétude. Je fus suivi de plusieurs, de ceux surtout qui opinaient après moi; et il n'y avait que le chancelier et les princes légitimés et légitimes; mais plusieurs de ceux qui avaient opiné revinrent à mon avis.

Le régent, dont la parole était engagée là-dessus dès le premier traité par l'abbé Dubois, parla après nous, loua notre sentiment, regretta de ne pouvoir le suivre, laissa sentir un engagement pris, fit valoir la nécessité de ne pas chicaner sur ce qui ne regardait que des particuliers, et, sur le point de terminer heureusement une bonne affaire, de ne jeter pas inutilement des soupçons dans des esprits ombrageux si susceptibles d'en prendre. Chacun vit bien ce qui était: on baissa la tête, et la proscription passa avec le reste, dont, pour l'honneur de la couronne et par mille considérations, j'eus grand mal au cœur. L'abbé Dubois ne tarda pas à revenir triomphant de ses succès, et d'en venir presser les fruits personnels. Pour flatter le roi d'Angleterre et se faire un mérite essentiel auprès de lui et de Stanhope, il avait usé, sur la proscription des jacobites, de la même adresse qui lui avait si bien réussi à livrer son maître à l'Angleterre. Quelques jours après ce conseil, je ne pus m'empêcher de reprocher à ce prince cette proscription comme une inhumanité d'une part et une bassesse de l'autre, et à

lui faire une triste comparaison de l'éclatante protection que le feu roi avait donnée aux rois légitimes d'Angleterre jusqu'à la dernière extrémité de ses affaires, dans laquelle même ses ennemis n'avaient pas même osé lui proposer la proscription à laquelle son altesse royale s'engageait dans un temps de paix et de tranquillité. A cela il me répondit qu'il y gagnait autant et plus que le roi d'Angleterre, parce que, la condition étant réciproque, il se mettait par là en assurance que l'Angleterre ne fomenterait point les cabales et les desseins qui pouvaient se former contre lui dans tous les temps; qu'elle l'avertirait au contraire de tout ce qu'elle en pourrait découvrir, et qu'elle ne protégerait ni ne recevrait aucun de ceux qui seraient contre lui. A cette réponse je me tus, parce que je reconnus l'inutilité de pousser cette matière plus loin, où je n'eus pas peine à reconnaître l'esprit et l'impression de l'abbé Dubois. Le prétendant partit en même temps d'Avignon, fort à regret, pour se retirer en Italie.

On apprit de Vienne un événement fort bizarre. Le comte de Widisgratz, président du conseil aulique, et le comte de Schomborn, vice-chancelier de l'empire et coadjuteur de Bamberg, se battirent en duel. Je n'en ai su ni la cause ni les suites; mais cela parut une aventure fort étrange pour des gens de leur âge, et dans les premiers postes des affaires de l'empire et de la cour de l'empereur. Le comte de Konigseck, après quelque séjour à Bruxelles, arriva à Paris avec le caractère d'ambassadeur de l'empereur.

M. le duc d'Orléans fit en ce temps-ci plusieurs grâces, de quelques-unes desquelles il aurait pu se passer, ou à gens fort inutiles, ou à d'autres qu'elle ne lui gagnèrent pas. Le maréchal de Mattignon avait acheté autrefois du comte de Grammont le gouvernement du

pays d'Aulnis, qu'il avait eu à la mort de M. de Navailles, qui avait en même temps celui de la Rochelle, qu'on en sépara alors. Le maréchal de Mattignon en avait obtenu la survivance pour son fils de M. le duc d'Orléans. Marcognet, gouverneur de la Rochelle, mourut, qui en avait 18,000 livres d'appointements. Le maréchal de Mattignon prétendit que ce gouvernement devait être rejoint au sien. M. le duc d'Orléans y consentit, et crut en être quitte à bon marché de réduire à 6,000 francs les appointements de 18,000 qu'avait Marcognet. Bientôt après il se laissa aller à en donner aussi la survivance au même fils du maréchal, et finalement d'augmenter le brevet de retenue du maréchal de 100,000 francs. Il en avait eu un du feu roi de 130,000 livres; ainsi il fut en tout de 230,000 livres, qui est tout ce qu'il en avait payé au comte de Grammont.

En finissant de travailler avec le chancelier et les cardinaux de Noailles et de Rohan, le régent dit au dernier, qui n'y songeait seulement pas ni son frère non plus, qu'il donnait au prince de Rohan 400,000 livres de brevet de retenue sur son gouvernement de Champagne, et à son fils la survivance de sa charge de capitaine des gendarmes. La vérité est que les deux frères en firent des excuses au monde, comme honteux de recevoir des grâces du régent, à qui ils étaient tout en douceur et avaient toujours été diamétralement contraires; ne le furent pas moins, et tournèrent doucement son bienfait en dérision.

En mettant le roi entre les mains des hommes M. le duc d'Orléans donna pour plus de 60,000 écus de pierreries de la succession de feu Monseigneur à la duchesse de Ventadour, qui n'en fut pas plus touchée de reconnaissance que les Rohan, et qui ne lui était pas

moins opposée, comme ce prince ne l'ignorait pas ni d'elle ni d'eux. Ces grâces pouvaient aller de pair avec celles qu'il avait si étrangement prodiguées à la Feuillade.

Il en fit une au grand fauconnier Desmarais, homme obscur qu'on ne voyait jamais, ni lui ni pas un des siens, qui ouvrit la porte à tous les enfants pour les survivances de leur père, en donnant celle du grand fauconnier à son fils, qui n'avait pas sept ans, sans que personne y eût seulement pensé pour lui. On ne croirait pas que ce fût par un raffinement de politique. Noailles, Effiat et Canillac avaient enfilé les mœurs faciles du régent à la servitude du parlement. L'abbé Robert était un des plus anciens et un des plus estimés conseillers-clercs de la grand'chambre, et il était frère du défunt père de la femme de Desmarais : le régent crut par là avoir fait un coup de parti qui lui dévouerait l'abbé Robert et tout le parlement. Ces trois valets, qui le trahissaient pour leur compte, le comblèrent d'applaudissements, et il les aimait beaucoup, tellement que je le vis dans le ravissement de cette gentillesse, sans avoir pu gagner sur moi la complaisance de l'approuver. On ne tardera pas à voir si j'eus tort, et comment on se trouve de jeter les marguerites devant les pourceaux.

En conséquence d'une grâce si bien appliquée il n'en put refuser deux pour des enfants à la duchesse d'Albret. Elle était fille du feu duc de la Trémoille, cousin germain de Madame, qui l'avait toujours traité comme tel avec beaucoup d'amitié, et Monsieur avec beaucoup de considération. Sa fille avait passé sa première jeunesse avec madame la duchesse de Lorraine et avec M. le duc d'Orléans, qui avaient conservé les mêmes sentiments pour elle. Elle se mourait d'une longue et cruelle maladie, et c'était la meilleure femme du monde,

la plus naturelle, la plus gaie, la plus vraie, la plus galante aussi, mais qu'on ne pouvait s'empêcher d'aimer. Elle demanda en grâce à M. le duc d'Orléans de lui donner la consolation, avant de mourir, de voir la survivance de grand chambellan à son fils aîné et celle de premier gentilhomme de la chambre de son frère à son neveu. Elle obtint l'une et l'autre, mais je ne sais par quelle raison la dernière ne fut déclarée qu'un peu après sa mort, qui suivit de près ces deux grâces. Le fils de M. de la Trémoille avait neuf ans, et le père eut en même temps 400,000 livres de brevet de retenue.

Après la survivance des gendarmes, celle des chevau-légers ne pouvait pas se différer. M. de Chaulnes et tous les siens l'avaient méritée par le contradictoire de la conduite des Rohan à l'égard de M. le duc d'Orléans. Ce prince la lui accorda donc pour son fils qui n'avait pas douze ans, et une augmentation de 180,000 livres à son brevet de retenue, qui devint par là de 400,000 livres.

Le robinet était tourné : Heudicourt, vieux joueur, et débauché, qui n'avait jamais eu d'autre existence que sa femme, morte il y avait longtemps, et qui elle-même n'en avait aucune que par madame de Maintenon, obtint pour son fils, mauvais ivrogne, la survivance de sa charge de grand louvetier.

Enfin l'abbé de Maulevrier, dont j'ai quelquefois parlé, imagina une chose inouïe. On a vu qu'après avoir vieilli aumônier du feu roi, il avait enfin été nommé à l'évêché d'Autun, qu'il avait refusé par son âge. Il était demeuré aumônier du roi. Il en demanda hardiment la survivance pour son neveu, et l'eut aussitôt sans la plus petite difficulté.

Le premier président, qui voulait jouer le grand sei-

gneur par ses manières et par sa dépendance, était un panier percé, toujours affamé. Encouragé par l'aventure de la survivance du grand fauconnier, tout valet à tout faire qu'il fût toute sa vie du duc du Maine, au su du public et en particulier de M. le duc d'Orléans, eut l'effronterie de faire à ce prince la proposition que voici. Le feu roi lui avait donné un brevet de retenue de 500,000 livres, et, comme rien n'était cher de ce qui convenait aux intérêts du duc du Maine, ce cher fils lui obtint peu après une pension de 25,000 livres. Ainsi le premier président, qui par son brevet de retenue avait sa charge à lui pour le même prix qu'elle lui avait coûté, en eut encore le revenu comme s'il ne l'avait point payée. La facilité du régent et sa terreur du parlement firent imaginer au premier président de demander au régent de lui faire payer les 500,000 livres de son brevet de retenue, en conservant toutefois sa pension, et il l'obtint sur-le-champ. Ainsi il acheva d'avoir sa charge pour rien, et eut 25,000 livres de rente pour avoir la bonté de la faire. M. et madame du Maine et lui en rirent bien ensemble. Le reste du monde s'indigna de l'avidité de l'un et de l'excès de la faiblesse de l'autre. Il n'y eut que les trois affranchis du parlement, Noailles, Canillac et d'Effiat, qui trouvèrent cette grâce fort bien placée. Il n'y eut pas jusqu'à Maillebois à qui M. le duc d'Orléans donna un brevet de 400,000 livres sur sa charge de maître de la garde-robe.

Caillières mourut, et ce fut dommage. J'ai parlé ailleurs de sa capacité et de sa probité. Il était secrétaire du cabinet et avait la plume. L'abbé Dubois, qui voulait dès lors aller à tout, mais qui sentait qu'il avait besoin d'échelons, voulut cette charge avec la plume, quoique peu convenable à un conseiller d'état d'église. Désirer et obtenir fut pour lui la même chose. Il songea

aussi à se fourrer dans le conseil des affaires étrangères, comme ces plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui enfin les renversent. Il en sentit la difficulté par la jalousie et le dépit qu'en aurait le maréchal d'Huxelles, et par l'embarras de ceux de ce conseil avec lui, depuis cette belle prétention des conseillers d'état si bien soutenue. Il n'était pas encore en état de montrer les dents. Pour faire sa cour au maréchal d'Huxelles, qui de honte boudait, et ne sortait de chez lui que pour le conseil depuis son aventure du traité d'Angleterre, Dubois fit entendre à son maître qu'ayant fait faire au maréchal ce qu'il voulait, il ne fallait pas prendre garde à la mauvaise grâce ni à la bouderie; que c'était un vieux seigneur qui avait encore sa considération; qu'il se disait malade; qu'il était bon d'adoucir l'amertume d'un homme qui était à la tête des affaires étrangères, et dont on avait besoin parce qu'on ne pouvait pas toujours lui cacher tout; et que ce serait une chose fort approuvée dans le monde, et qui aurait sûrement un grand effet sur le maréchal, s'il voulait bien prendre la peine de l'aller voir. Il n'en fallut pas davantage à la facilité du régent pour l'y déterminer. Il alla donc chez le maréchal d'Huxelles, et, comme la visite n'avait pour but que de lui passer la main sur le dos, en quoi M. le duc d'Orléans était grand maître, il l'exécuta fort bien, et le maréchal, assez sottement glorieux pour être touché de cet honneur, se reprit à faire le gros dos. Après ce préambule l'abbé Dubois fut déclaré du conseil des affaires étrangères.

Il alla incontinent chez tous ceux qui en étaient leur protester qu'il n'avait aucune prétention de préséance. Pour cette fois il disait vrai : il ne voulait qu'entrer en ce conseil sans encourir leur mal-grâce, pour les rares et modernes prétentions de gens dont il ne comptait pas

de demeurer le confrère. Mais ils s'alarmèrent. Les *mezzo termine*, si favoris du régent, furent cherchés pour accommoder tout le monde. Il offrit à l'abbé d'Estrées, à Cheverny et à Canillac des brevets antidatés qui les feraient conseillers d'état avant l'abbé Dubois, moyennant quoi ils le précédaient sans que les conseillers d'état pussent s'en plaindre. Cela était formellement contraire au règlement du conseil de 1664, qu'on a toujours suivi depuis, qui fixe le nombre des conseillers d'état à trente, savoir : trois d'église, trois d'épée, et vingt-quatre de robe. Ce nombre alors se trouvait rempli. Les conseillers d'état ne s'accommodaient point de cette supercherie, ils voulaient une préséance nette. Ces trois seigneurs du conseil des affaires étrangères trouvaient encore plus mauvais de ne précéder l'abbé Dubois que par un tour d'adresse. Néanmoins il leur en fallut à tous passer par là, et Canillac reçut le los, qu'il avait mérité dès la mort du roi, de l'avoir emporté avec le duc de Noailles sur moi pour la robe, comme je l'ai raconté dans son temps quand on fit les conseils.

Ce qu'il eut d'admirable pendant le cours de cette belle négociation, qui dura plusieurs jours, fut que les gens de qualité, à qui la cabale de M. et de madame du Maine avait eu soin avec tant d'art, toujours entretenu, de faire prendre les ducs en grippe, se montrèrent, en cette occasion qui les touchait si directement, les très-humbles serviteurs de la robe, tant ils montrèrent de sens, de jugement et de sentiment. La jalousie du grand nombre, qui ne pouvait pas trouver place dans les conseils, se reput avec un plaisir malin de la mortification des trois du conseil des affaires étrangères, sans faire aucun retour sur eux-mêmes. Je ne dissimulerai pas que j'en pris un peu aussi de voir cette bombe tomber à plomb sur Canillac, par la raison que je viens d'en

dire. Il en fut outré plus que pas un des deux autres, et au point que ce fut l'époque du refroidissement entre lui et l'abbé Dubois, qui bientôt après vola assez de ses ailes pour se passer du concours de Canillac, à qui la jalousie, jointe à ce premier refroidissement, en prit si forte qu'elle le conduisit à une brouillerie ouverte avec l'abbé Dubois, qui, à la fin, comme on le verra en son temps, lui rompit le cou et le fit chasser. C'est peut-être le seul bien qu'il ait fait en sa vie.

Le comte de la Marck fut nommé à ce temps-ci ambassadeur auprès du roi de Suède, et ce fut un très-bon choix. C'est le même dont j'ai parlé plus d'une fois, et qui bien longtemps après a été ambassadeur en Espagne, et y a été fait grand d'Espagne et chevalier de la Toison-d'Or. Il était chevalier du Saint-Esprit en 1724.

CHAPITRE CDLV.

J'empêche la destruction de Marly. — J'obtiens les grandes entrées. — Elles sont après prodiguées, puis révoquées. — Explication des entrées. — Mariage de Mortagne avec mademoiselle de Guéméné. — Mariage du duc d'Olonne avec la fille unique de Vertilly. — Mariage de Seignelay avec mademoiselle de Walsassine. — Les princes du sang pressent vivement leur jugement, que les bâtards tâchent de différer. — Requête des princes au roi afin de réduire les bâtards à leur rang de pairs et d'ancienneté entre eux. — Le grand prieur assiste en prince du sang aux cérémonies des jeudi et vendredi saints chez le roi. — Plusieurs jeunes gens vont voir la guerre en Hongrie. — M. le prince de Conti entre au conseil de régence et en celui de la guerre. — M. le Duc prétend que, lorsque le conseil de guerre ne se tient pas au Louvre, il se doit tenir chez lui, non chez le maréchal de Villars. — Il est condamné par le régent. — Pelletier Sousi entre au conseil de régence et y prend la dernière place. — Madame de Maintenon malade fort à petit bruit. — Mort fortuite et caractère d'Albergotti. — Sa dépouille. — Fin et effets de la chambre de justice.

Je me souviens d'avoir oublié chose qui mérite qu'on s'en souvienne pour la singularité du fait, et que je vais rétablir de peur qu'elle ne m'échappe encore. Une après-dînée, comme nous allions nous asseoir en place au conseil de régence, le maréchal de Villars me tira à

part, et me demanda si je savais qu'on allait détruire Marly. Je lui dis que non, et en effet je n'en avais pas ouï parler, et j'ajoutai que je ne pouvais le croire. « Vous ne l'approuvez donc pas, » reprit le maréchal. Je l'assurai que j'en étais bien éloigné. Il me réitéra que la destruction était résolue, qu'il le savait à n'en pouvoir douter, et que si je le voulais empêcher, je n'avais pas un moment à perdre. Je répondis qu'on se mettait en place, que j'en parlerais incessamment à M. le duc d'Orléans. « Incessamment? reprit vivement le maréchal; parlez-lui-en dans cet instant même, car l'ordre en est peut-être déjà donné. »

Comme tout le conseil était déjà assis en place, j'allai par derrière à M. le duc d'Orléans, à qui je dis à l'oreille ce que je venais d'apprendre, sans nommer de qui; que je le suppliais, au cas que cela fût, de suspendre jusqu'à ce que je lui eusse parlé, et que j'irais le trouver au Palais-Royal après le conseil. Il balbutia un peu, comme fâché d'être découvert, et convint pourtant de m'attendre. Je le dis en sortant au maréchal de Villars, et je m'en allai au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans ne disconvint point de la chose. Je lui dis que je ne lui demanderais point qui lui avait donné un si pernicieux conseil. Il voulut me le prouver bon par l'épargne de l'entretien, le produit de tant de conduites d'eau, de matériaux et d'autres choses qui se vendraient, et le désagrément de la situation d'un lieu où le roi n'était pas en âge d'aller de plusieurs années, et qui avait tant d'autres belles maisons à entretenir avec une si grande dépense, dont aucune ne pouvait être susceptible de destruction. Je lui répondis qu'on lui avait présenté là des raisons de tuteur d'un particulier, dont la conduite ne pouvait ressembler en rien à celle d'un tuteur d'un roi de France; qu'il fallait avouer la nécessité de la dé-

pense de l'entretien de Marly, mais convenir en même temps que sur celles du roi c'était un point dans la carte, et s'ôter en même temps de la tête le profit des matériaux, qui se dissiperait en dons et en pillage; mais que ce n'était pas ces petits objets qu'il devait regarder, mais considérer combien de millions avaient été jetés dans cet ancien cloaque pour en faire un palais de fées unique en toute l'Europe en sa forme, unique encore par la beauté de ses fontaines, unique aussi par la réputation que celle du feu roi lui avait donnée; que c'était un des objets de la curiosité de tous les étrangers de toute qualité qui venaient en France; que cette destruction retentirait par toute l'Europe avec un blâme que ces basses raisons de petite épargne ne changeraient pas; que toute la France serait indignée de se voir enlever un ornement si distingué; qu'encore que lui ni moi pussions n'être pas délicats sur ce qui avait été le goût et l'ouvrage favori du feu roi, il devait éviter de choquer sa mémoire, qui par un si long règne, tant de brillantes années, de si grands revers héroïquement soutenus, et l'inespérable fortune d'en être si heureusement sorti, avait laissé le monde entier dans la vénération de sa personne; enfin qu'il devait compter que tous les mécontents, tous les neutres même, feraient groupe avec l'ancienne cour pour crier au meurtre; que le duc du Maine, madame de Ventadour, le maréchal de Villeroy ne s'épargneraient pas de lui en faire un crime auprès du roi, qu'ils sauraient entretenir pendant la régence, et bien d'autres avec eux, lui inspirer de le relever contre lui quand elle serait finie. Je vis clairement qu'il n'avait pas fait la plus légère réflexion à rien de tout cela. Il convint que j'avais raison, me promit qu'il ne serait point touché à Marly et qu'il continuerait à le faire entretenir, et me remercia de l'avoir préservé de cette

faute. Quand je m'en fus bien assuré : « Avouez, lui dis-je, que le roi, en l'autre monde, serait bien étonné s'il pouvait savoir que le duc de Noailles vous avait fait ordonner la destruction de Marly, et que c'est moi qui vous en ai empêché. — Oh! pour celui-là, répondit-il vivement, il est vrai qu'il ne le pourrait pas croire. » En effet Marly fut conservé et entretenu; et c'est le cardinal Fleury qui, par avarice de procureur de collége, l'a dépouillé de sa rivière, qui en était le plus superbe agrément.

Je me hâtai de donner cette bonne nouvelle au maréchal de Villars. Le duc de Noailles qui, outre l'épargne de l'entretien et les matériaux dont il serait à peu près demeuré le maître, était bien aise de faire cette niche à d'Antin, qui avait osé défendre son conseil du dedans du royaume de ses diverses entreprises, fut outré de se voir arracher celle-ci. Pour n'en avoir pas le démenti complet, il obtint au moins, et bien secrètement de peur d'y échouer encore, que tous les meubles, linges, etc., seraient vendus. Il persuada au régent, embarrassé avec lui de la rétractation de la destruction de Marly, que tout cela serait gâté et perdu quand le roi serait en âge d'aller à Marly; qu'en le vendant on tirerait fort gros et un soulagement présent, et que dans la suite le roi le meublerait à son gré. Il y avait quelques beaux meubles, mais comme tous les logements et tous les lits des courtisans, officiers grands et petits, garde-robes, etc., étaient meublés des meubles, draps, linges, etc., du roi, c'était une immensité, dont la vente fut médiocre par la faveur et le pillage, et dont le remplacement a coûté depuis des millions. Je ne le sus qu'après que la vente fut commencée, dont acheta qui voulut à très-bas prix : ainsi je ne pus empêcher cette très-dommageable vilenie.

Parmi une telle prodigalité de grâces, je crus en pouvoir demander une, qui durant le dernier règne était si rare et si utile, et par conséquent si chère : ce fut les grandes entrées chez le roi, et je les obtins aussitôt. Puisque l'occasion s'en offre, il est bon d'expliquer ce que sont les différentes sortes d'entrées, ce qu'elles étaient du temps du feu roi et ce qu'elles sont devenues depuis. Les plus précieuses sont les grandes, c'est-à-dire d'entrer de droit dans tous les lieux retirés des appartements du roi, et à toutes les heures où le grand chambellan et les premiers gentilshommes de la chambre entrent. J'en ai fait remarquer ailleurs l'importance sous un roi qui accordait si malaisément des audiences, et qui étaient toujours remarquées, à qui, avec ces entrées, on parlait tête à tête, toutes les fois qu'on le voulait, sans le lui demander et sans que cela fût su de tout le monde; sans compter la familiarité que procurait avec lui la liberté de le voir en ces heures particulières. Mais elles étaient réglées par l'usage, et elles ne permettaient point d'entrer à d'autres heures qu'en celles qui étaient destinées pour elles. Depuis que je suis arrivé à la cour jusqu'à la mort du roi, je ne les ai vues qu'à M. de Lauzun, à qui le roi les rendit lorsqu'il amena la reine d'Angleterre et qu'il lui permit de revenir à la cour, et à M. de la Feuillade le père. Les maréchaux de Boufflers et de Villars les eurent longtemps après par les occasions qui ont été ici marquées en leur temps. C'étaient les seuls qui les eussent par eux-mêmes. Les charges qui les donnent sont : grand chambellan, premier gentilhomme de la chambre, grand maître de la garde-robe, et le maître de la garde-robe en année; les enfants du roi, légitimes et bâtards, et les maris et les fils de ses bâtardes. Pour Monsieur et M. le duc d'Orléans, ils ont eu de tout temps ces entrées, et, comme les fils de France

de pouvoir entrer et voir le roi à toute heure, mais ils n'en abusaient pas. Le duc du Maine et le comte de Toulouse avaient le même privilége, dont ils usaient sans cesse, mais c'était par les derrières.

Les secondes entrées, qu'on appelait simplement les entrées, étaient purement personnelles; nulle charge ne les donnait, sinon celle de maître de la garde-robe à celui des deux qui n'était point d'année. Le maréchal de Villeroy les avait parce que son père avait été gouverneur du roi, Beringhen premier écuyer, le duc de Béthune par l'occasion que j'en ai rapportée ailleurs. De petites charges les donnaient aussi, qui, n'étant que pour des gens du commun, en faisaient prendre à de plus distingués pour profiter de ces entrées; et ces charges sont les quatre secrétaires du cabinet, restées dans le commun, et les deux lecteurs du roi. Dangeau et l'abbé son frère avaient acheté, puis revendu quelque temps après une charge de lecteur, et en avaient conservé les entrées. Celles-là étaient appelées au lever longtemps après les grandes, quelque temps avant les autres, mais au coucher elles ne sortaient qu'avec les grandes, d'ailleurs fort inférieures aux grandes dans toute la journée, mais fort commodes aussi les soirs quand on voulait parler au roi. On a vu dans son lieu quel parti le duc de Béthune en tira, et que sans ce secours il n'aurait jamais été duc et pair. M. le Prince eut ces entrées-là au mariage de M. le Duc avec madame la Duchesse fille du roi.

Les dernières entrées sont celles qu'on appelle de la chambre; toutes les charges chez le roi les donnent. Le comte d'Auvergne les avait; je n'en ai point vu d'autres; on ne s'avisait guère de les désirer. Elles étaient appelées au lever un moment avant les courtisans distingués; d'ailleurs nul privilége que le botter du roi. On appelait

ainsi lorsqu'il changeait d'habit en allant ou en revenant de la chasse ou de se promener; et à Marly tout ce qui était du voyage y entrait sans demander. Ailleurs, qui n'avait point d'entrée en était exclu. Le premier gentilhomme de la chambre avait droit, et en usait toujours, d'y faire entrer quatre ou cinq personnes au plus à la fois, à qui il le disait ou qui le lui faisaient demander par l'huissier, pourvu que ce fût gens de qualité ou de quelque distinction. Enfin les entrées du cabinet étaient le droit d'y attendre le roi, quand il y entrait après son lever, jusqu'à ce qu'il y eût donné l'ordre pour ce qu'il voulait faire dans la journée, et de lui faire là sa cour, et quand il revenait de dehors, où il ne faisait qu'y passer pour aller changer d'habit; hors cela, ces entrées-là n'y entraient point. Les cardinaux et les princes du sang avaient les entrées de la chambre et celles du cabinet et toutes les charges en chef. Je ne parle point des petites de service nécessaire, qui avaient ces différentes entrées, dont le long et ennuyeux détail ne donnerait aucune connaissance de la cour. Outre ces entrées, il y en avait deux autres, auxquelles pas un de ceux qui par charge ou personnellement avaient celles dont on vient de parler n'était admis : c'était les entrées de derrière et les grandes entrées du cabinet. Je n'ai vu personne les avoir que le duc du Maine et le comte de Toulouse, qui avaient aussi toutes les autres; MM. de Montchevreuil et d'O pour avoir été leurs gouverneurs, qui les avaient conservées; Mansard, et après lui M. d'Antin par la charge des bâtiments. Ces quatre-là entraient quand ils voulaient dans les cabinets du roi par les derrières, les matins, les après-dînées quand le roi ne travaillait pas, et c'était la plus grande familiarité de toutes et la plus continuelle, et dont ils usaient journellement; mais jamais en aucun lieu où le roi habitât ils n'entraient que par les

derrières, et n'avaient aucune des autres entrées dont j'ai parlé auparavant, sinon que ceux qui avaient celles du cabinet les y trouvaient, parce qu'en entrant par derrière ils y pouvaient être en tout temps, sans pouvoir aussi sortir que par derrière. Avec ces entrées ils se passaient aisément de toutes les autres. Les grandes entrées du cabinet n'avaient d'usage que depuis que le roi sortait de souper jusqu'à ce qu'il sortît de son cabinet pour s'aller déshabiller et se coucher. Ce particulier ne durait pas une heure. Le roi et les princesses étaient assis, elles toutes sur des tabourets, lui dans son fauteuil; Monsieur y en prenait un familièrement aussi, parce que c'était dans le dernier particulier. Madame la dauphine de Bavière n'y a jamais été admise, et on a vu en son lieu que Madame ne l'y a été qu'à la mort de madame la dauphine de Savoie. Il n'y avait là que les fils de France debout, même Monseigneur et les bâtards et bâtardes du roi, et les enfants et gendres des bâtardes, MM. de Montchevreuil et d'O, des moments, et quelques-uns des premiers valets de chambre, et rarement Fagon quelques instants. Chamarande avait cette entrée comme ayant été premier valet de chambre du roi en survivance de son père, dont il avait conservé toutes les entrées. Aussi, quoique lieutenant général fort distingué et fort aimé et considéré dans le monde, qu'il y eût un temps infini que son père avait vendu sa charge, dont lui n'avait été que survivancier, et qu'il eût été premier maître-d'hôtel de madame la dauphine de Bavière, il ne put jamais aller à Meudon, parce qu'en ces voyages ceux qui en étaient avaient l'honneur de manger avec Monseigneur; mais quelquefois il était de ceux de Marly, parce que le roi n'y mangeait qu'avec des dames. Pour revenir au cabinet des soirs, les dames d'honneur des princesses qui étaient avec le roi, ou la dame d'atours

de celles qui en avaient, et les dames du palais de jour de madame la dauphine de Savoie se tenaient dans le premier cabinet, où elles voyaient passer le roi dans l'autre et repasser pour s'aller coucher. La porte d'un cabinet à l'autre demeurait ouverte, et ces dames s'asseyaient entre elles comme elles voulaient, sur des tabourets, hors de l'enfilade. Il n'y avait que les princes et les princesses qui avaient soupé avec le roi, et leurs dames, qui entrassent par la chambre; tous les autres entraient par derrière ou par la porte de glace de la galerie. A Fontainebleau seulement, où il n'y avait qu'un grand cabinet, les dames des princesses étaient dans la même pièce qu'elles avec le roi; celles qui étaient duchesses, et la maréchale d'Estrées depuis qu'elle fut grande d'Espagne, étaient assises en rang, joignant la dernière princesse. Toutes les autres, et la maréchale de Rochefort aussi, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, étaient debout, quelquefois assises à terre, ce dont elles avaient la liberté, et la maréchale comme elles, à qui on ne donnait point là de carreau pour s'asseoir, comme les femmes des maréchaux de France non ducs en ont chez la reine, où pourtant, je ne sais pourquoi, elles aiment mieux demeurer debout. Ce n'est qu'aux audiences et aux toilettes qu'elles en peuvent avoir, jamais à la chapelle; au dîner et au souper, toujours debout; et y vont sans difficulté.

Je fus le premier qui obtins les grandes entrées. D'Antin, qui n'avait plus d'usage des siennes, les demanda après comme en dédommagement, et les eut. Bientôt après, sur cet exemple et par même raison, elles furent accordées à d'O. On les donna aussi à M. le prince de Conti, seul prince du sang qui ne les eût pas parce qu'il était le seul prince du sang qui ne sortit point de madame de Montespan. Cheverny et Gamaches, qui les avaient

chez le Dauphin père du roi, dont ils étaient menins avant qu'il fût Dauphin, les eurent aussi; et peu à peu la prostitution s'y mit comme on vient de la voir aux survivances et aux brevets de retenue. On verra dans la suite que l'abbé Dubois, devenu cardinal et premier ministre, profita de cet abus pour en faire rapporter les brevets à tous ceux qui en avaient. Il n'en excepta que le duc de Berwick pour les grandes et Bellisle pour les premières, qui ne les avaient eues que bien depuis. Il s'était alors trop tyranniquement rendu le maître de M. le duc d'Orléans pour que je ne les perdisse pas avec tous les autres. De ce règne-ci les entrées par derrière ont disparu; et les soirées du roi, qui se passent autrement que celles du feu roi, n'ont plus donné lieu à ces grandes entrées du cabinet des soirs. Les autres ont subsisté dans leur forme ordinaire. Je parlerais ici de ces justaucorps à brevet que peu à peu M. le duc d'Orléans donna à qui en voulut, sans s'arrêter au nombre, et les fit par là tomber tout à fait, si je ne les avais ici expliqués ailleurs.

Mortagne, chevalier d'honneur de Madame, dont j'ai parlé quelquefois, avait une espèce de maison de campagne dans le fond du faubourg Saint-Antoine, où il demeurait le plus qu'il pouvait. M. de Guéméné, qui n'aimait point à marier ses sœurs ni ses filles, et qui ne se corrigeait point par l'exemple de ses sœurs qui s'étaient enfin mariées sans lui, avait une de ses filles dans un couvent tout voisin de la maison de Mortagne, lequel avait fait connaissance avec elle et pris grande pitié de ses ennuis et de la voir manquer de tout. Il y suppléa par des présents, et l'amitié s'y mit de façon qu'ils eurent envie de s'épouser. Les Rohan jetèrent les hauts cris, car Mortagne, qui était un très-galant homme, et qui avait servi avec distinction, s'appelait Collin, et n'é-

tait rien du tout du pays de Liége, comme on l'a dit ici en son lieu. Mortagne ne s'en offensa point. Il leur fit dire que ce n'était que par compassion du misérable état de cette fille qui manquait de tout, qui se désespérait d'ennui et de misère, et qui avait trente-cinq ans, qu'il la voulait épouser; qu'il leur donnait un an pour la pourvoir, mais que, s'ils ne la mariaient pas dans l'année, il l'épouserait aussitôt après. Ils ne la marièrent point. Ils comptèrent empêcher que Mortagne l'épousât, il se moqua d'eux. La fille fit des sommations respectueuses, et ils se marièrent publiquement dans toutes les règles. Ils ont très-bien vécu ensemble, car il était fort honnête homme, et sa femme se crut en paradis. Il en vint une fille, que le fils aîné de Montboissier, capitaine des mousquetaires noirs après Canillac son cousin, a épousée.

Le duc d'Olonne épousa aussi la fille unique de Vertilly, maréchal de camp, qui avait été major de la gendarmerie, fort honnête homme et officier de distinction, frère cadet d'Harlus, qui avait été deux campagnes de suite brigadier de la brigade où était mon régiment, desquels j'ai parlé dans le temps. Cette fille était riche; c'étaient de bons gentilshommes de campagne.

Seignelay, troisième fils de M. de Seignelay, ministre et secrétaire d'état mort dès 1690, quitta le petit collet et se maria à la fille de Walsassine, officier général de la maison d'Autriche dans les Pays-Bas. Il la perdit bientôt après n'en ayant qu'une fille, que Jonsac, fils aîné de celui dont on a vu le combat avec Villette, a épousée. Seignelay se remaria à une fille de Biron avant la fortune de ce dernier.

Tout s'aigrissait de plus en plus entre les princes du sang et les bâtards. Les premiers voulaient un jugement et en pressaient le régent tous les jours, les bâ-

tards ne cherchaient qu'à gagner du temps. Les pairs, tout déplorables qu'ils fussent par leur conduite, s'étaient déjà engagés, comme on l'a vu, à se soutenir contre les entreprises sans nombre et sans exemple qu'ils en avaient essuyées sous le poids du dernier règne. Je vis le régent fort peiné de l'empressement journalier des princes du sang, et en même temps fort embarrassé à s'en défendre. Nous ne crûmes donc pas devoir différer de présenter au rôi une requête précise et sa copie au régent dont le tissu était mesuré en termes, mais très-fort sur la chose, et dont voici les conclusions : « A ces causes, sire, plaise à votre majesté, en révoquant et annulant l'édit du mois de juillet 1714 et la déclaration du 5 mai 1694 en tout son contenu, ensemble l'édit du mois de mai en 1711 en ce qu'il attribue à MM. les duc du Maine et comte de Toulouse et à leurs descendants mâles le droit de représenter les anciens pairs aux sacres des rois, à l'exclusion des autres pairs de France, et qu'il leur permet de prêter serment au parlement à l'âge de vingt ans..... » C'est-à-dire demander précisément qu'ils fussent réduits en tout et partout au rang des autres pairs de France, et parmi eux à celui de leur ancienneté d'érection et de leur première réception au parlement. Après qu'elle eut été rédigée, examinée et approuvée, elle fut signée dans une assemblée générale que nous tînmes chez l'évêque duc de Laon, en l'absence de M. de Reims, qui la signa comme d'autres absents par procuration expresse. Sitôt qu'elle fut signée, MM. de Laon et de Châlons, avec six pairs laïques, allèrent la présenter au roi, auprès duquel le maréchal de Villeroy les introduisit en arrivant ; et le roi prit civilement la requête des mains de M. de Laon, qui en deux mots lui dit de quoi il s'agissait. Il ne répondit rien, car il ne répondit jamais aux

princes du sang ni aux bâtards en recevant leurs requêtes. En même temps que ces huit pairs partirent pour se rendre aux Tuileries, l'évêque duc de Langres et les ducs de la Force, de Noailles et de Chaulnes s'en allèrent au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans les attendait; et les fit entrer en arrivant dans son cabinet, où il les reçut avec ses grâces accoutumées et peu concluantes. Peu de faux frères osèrent se montrer tels en cette occasion. Le duc de Rohan, jamais d'accord avec personne ni avec lui-même, en fut un. Les ducs d'Estrées et Mazarin étaient des excréments de la nature humaine, à qui le reste des hommes ne daignait parler. Estrées ne parut jamais parmi nous; Mazarin fut mis par les épaules, littéralement, dehors dans une de nos assemblées chez M. de Laon, et depuis cette ignominie sans exemple, qu'il mérita tout entière, il n'osa plus s'y présenter. D'Antin se trouvait dans une situation unique, qui engagea à la considération de ne lui en point parler. Le prince de Rohan devait trop aux amours de Louis XIV et avait trop d'intérêt au désordre, à l'usurpation, à l'interversion de tout ordre, de toute règle, de tout droit pour pouvoir demander à faire rendre justice et à faire compter raison et vertu. Le duc d'Aumont s'était si pleinement déshonoré par sa conduite dans l'affaire du bonnet, et si à découvert dans la conférence de Sceaux, comme on l'a vu dans son lieu, que presque aucun de nous ne lui parlait, et qu'il lui coûta peu de mettre, en ne signant point, la dernière évidence aux infamies qu'il avait dès lors découvertes.

Je ne sais dans quel esprit M. le duc d'Orléans permit une chose fort étrange qui, dans les vives circonstances où on en était sur les querelles de rang et les requêtes au roi là-dessus, n'était bonne qu'à les échauffer de plus en plus et à tenter les princes du sang de quelque parti

violent. A la connaissance que j'avais de M. le duc d'Orléans, son humble et respectueuse déférence pour l'audace et les vices effrénés du grand prieur, il ne put lui résister, et pour s'excuser à soi-même il voulut peut-être se faire accroire que ce trait pourrait enrayer la presse extrême que les princes du sang lui faisaient de juger, dans la défiance que cela leur ferait naître qu'il ne leur serait pas favorable. Non content de laisser servir le grand prieur à la cène, il lui permit tacitement ce que M. de Vendôme et lui n'avaient jamais ni eu ni osé demander du temps du feu roi, qui fut d'être assis, pendant le sermon de la cène, avec les princes du sang, le dernier en mêmes rang et honneurs qu'eux. Sur les plaintes qui en furent portées au régent, il montra le trouver mauvais et promit d'y donner ordre. Il pouvait dès lors l'empêcher puisqu'il y était. Le lendemain, vendredi saint, le grand prieur parut à l'office du jour; à la chapelle, en mêmes place et honneurs. M. le duc d'Orléans dit après qu'il l'avait oublié, mais il ne laissa pas d'ordonner au grand maître des cérémonies de l'écrire sur son registre. Il protesta seulement que cela n'arriverait plus, et se moqua ainsi des princes du sang, sans nécessité aucune que de complaire à l'insolence d'un audacieux qui sentait bien à qui il avait affaire. Je ne voulus pas seulement prendre la peine de lui en parler : c'était l'affaire des princes du sang encore plus que la nôtre.

La paix profonde, qui avait toutes sortes d'apparences de durer longtemps, donna lieu à plusieurs jeunes gens qui n'avaient encore pu voir de guerre de demander la permission de l'aller chercher en Hongrie. La maison de Lorraine, si foncièrement attachée à celle d'Autriche, en donna l'exemple par le prince de Pons et le chevalier de Lorraine son frère, qui l'obtinrent et partirent

aussitôt. M. du Maine crut devoir écouter le désir du prince de Dombes, qui l'obtint de même. Alincourt, fort jeune, second fils du duc de Villeroy, y alla aussi, et quelques autres; mais ce zèle des armes devint contagieux. On commença à se persuader qu'à ces âges-là on ne pouvait se dispenser de suivre cet exemple; ce qui obligea avec raison le régent de défendre que personne lui demandât plus d'aller en Hongrie, et qu'il fit une défense générale d'y aller. M. le prince de Conti voulut faire comme les autres : il se laissa apaiser par de l'argent. Il acheta de la Vieuville le médiocre gouvernement de Poitou, que M. le duc d'Orléans fit payer pour lui par le roi, et mettre les appointements sur le pied des grands gouvernements, et en même temps il le fit entrer au conseil de régence. Quelques jours après il y fit entrer Pelletier de Sousi, qui n'y venait que les jours de finance. Quoique très-ancien conseiller d'état, il prit la dernière place après MM. de Troyes, Torcy et Effiat, qui ne l'étaient point, sans que les conseillers d'état en murmurassent. Ce haut abus de leur part, je ne l'ai point compris, et sitôt après tant de bruit à l'occasion de l'entrée de l'abbé Dubois dans le conseil des affaires étrangères. M. le prince de Conti entra aussi au conseil de guerre, qui se tenait chez le maréchal de Villars. M. le Duc, qui n'y fut point, le trouva mauvais et prétendit que, lorsqu'il ne se tenait point au Louvre, ce devait être chez lui à l'hôtel de Condé. M. le duc d'Orléans se moqua de cette prétention, et pour la rendre ridicule il alla lui-même au conseil de guerre qui se tint chez le maréchal de Villars quelques jours après.

Madame de Maintenon, oubliée et comme morte dans sa belle et opulente retraite de Saint-Cyr, y fut considérablement malade, sans que cela fût presque su

ni que cela fit la moindre sensation sur ceux qui l'apprirent.

Albergotti fut trouvé presque mort, le matin, par ses valets entrant dans sa chambre, et ne vécut que peu d'heures après. Il avait des attaques d'épilepsie qu'il cachait avec grand soin, et il s'en joignit d'apoplexie. Il était neveu de Magalotti, Florentin comme lui, qui avait été capitaine des gardes du cardinal Mazarin, et qui mourut lieutenant général et gouverneur de Valenciennes, duquel j'ai parlé en son temps. Le maréchal de Luxembourg, ami intime de Magalotti, avait fait d'Albergotti comme de son fils, ce qui l'avait mis dans les meilleures compagnies de la cour et de l'armée, et l'avait fort lié avec tout ce qui l'était avec M. de Luxembourg, par conséquent avec M. le Duc et M. le prince de Conti et avec toute la cabale de Meudon, car il savait s'échafauder et aller de l'un à l'autre. Pour le faire connaître en deux mots, c'était un homme digne d'être confident et instrument de Catherine de Médicis. C'est montrer tout à la fois quels étaient son esprit et ses talents, quels aussi son cœur et son âme. Le maréchal de Luxembourg et ses amis et M. le prince de Conti s'en aperçurent les premiers. Il les abandonna pour M. de Vendôme lors de son éclat avec eux. Albergotti sentit de bonne heure qu'il pointait à tout. Ses mœurs étaient parfaitement homogènes aux siennes. Il se dévoua à lui pour la guerre, et par lui à M. du Maine, pour la cour. Ceux qu'il déserta le trouvèrent si dangereux qu'ils n'osèrent se brouiller ouvertement avec lui, mais ce fut tout. C'était un grand homme sec, à mine sombre, distraite et dédaigneuse, fort silencieux, les oreilles fort ouvertes et les yeux aussi, obscur dans ses débauches, très-avare et amassant beaucoup, excellent officier gé-

néral pour les vues et pour l'exécution, mais fort dangereux pour un général d'armée et pour ceux qui servaient avec lui. Sa valeur était froide et des plus éprouvées et reconnues, avec laquelle toutefois les affronts les plus publics et les mieux assénés ne lui coûtaient rien à rembourser et à laisser pleinement tomber en faveur de sa fortune. On a vu en son lieu celui qu'il essuya de la Feuillade après le malheur de Turin, et on en pourrait citer d'autres aussi éclatants sans qu'il en ait jamais fait semblant, même avec eux, ni qu'il en soit un moment sorti de son air indifférent et de son silence; à ce propos duquel je dirai, comme une chose bien singulière, que mademoiselle d'Espinoy m'a conté que madame sa mère le menant une fois de Paris à Lille, où elle allait avec ses deux filles pour ses affaires, personne de ce qui était du voyage, ni elles-mêmes, lui dans leur carrosse, ne lui entendirent proférer un seul mot depuis Paris jusqu'à Lille. Il eut l'art de se mettre bien avec tous ceux de qui il pouvait attendre, et sur un pied fort agréable avec le roi, et le plus honnêtement qu'il pouvait avec le gros du monde, quoiqu'il n'ignorât pas d'être haï et qu'on se défiait beaucoup de lui. Il devint ainsi lieutenant général commandant des corps séparés, chevalier de l'ordre et gouverneur de Sarre-Louis. Il avait outre cela 12,000 livres de pension. A cette conduite on peut juger qu'il ne s'était jamais donné la peine de s'approcher de M. le duc d'Orléans. Pendant le dernier Marly du roi nous fûmes surpris, madame de Saint-Simon et moi, de le voir entrer dans sa chambre. Jamais il ne nous avait parlé. Il y revint trois ou quatre fois de suite avec un air aisé. J'entendis bien, et elle aussi, à quoi nous devions cet honneur. Nous le reçûmes honnêtement, mais de façon qu'il sentit que nous ne serions pas ses dupes. Nous ne le revîmes plus

depuis. Il n'était point marié, et ne fut regretté de personne. Son neveu eut son régiment royal-italien, qui valait beaucoup, et Madame fit donner le gouvernement de Sarre-Louis au prince de Talmont.

Enfin, quelques jours avant la semaine sainte, le chancelier alla le matin à la chambre de justice la remercier et la finir. Elle avait duré un an et quelques jours, et coûta 1,100,000 fr. Lamoignon s'y déshonora pleinement et Portail y acquit tout l'honneur possible. Cette chambre fit beaucoup de mal et ne produisit aucun bien. Le mal fut les friponneries insignes, les recelés, les fuites, et le total discrédit des gens d'affaires à quoi elle donna lieu; le peu ou point de bien fut la prodigalité des remises qui furent faites sur les taxes, et les manéges pour les obtenir. Je ne puis m'empêcher de répéter que je voulais, comme on l'a vu en son lieu, qu'on fît en secret ces taxes par estime fort au-dessous de ce à quoi elles pouvaient monter, les signifier aux taxés les uns après les autres, les leur faire payer à l'insu de tout le monde et à l'insu les uns des autres, mais en tenir des registres bien sûrs et bien exacts; leur faire croire que, par considération pour eux, on ne voulait pas les peiner, encore moins les décrier en leur faisant des taxes publiques, mais qu'il fallait aussi que, en conservant leur honneur et leur crédit, le roi fût aidé. Par cette voie on le leur aurait laissé tout entier, puni leurs rapines, perçu pour le roi tout ce qui aurait été payé, et ôté toute occasion de frais et de modération de taxes et de dons sur leur produit, parce que les taxes même auraient été ignorées, par où il se serait trouvé qu'en taxant sans proportion moins qu'on ne fit, et sans frais, il en serait entré infiniment plus dans les coffres du roi qu'il n'y en entra par la chambre de justice. Je voulais en même temps que de ces taxes on payât de la main à la main tous les bre-

vets de retenue existant, quels qu'ils fussent, avec bien ferme résolution de n'en accorder jamais; en payer tous les régiments et toutes les charges militaires et les principales charges de la cour, même les charges de présidents à mortiers et d'avocats et procureur général du parlement de Paris; rendre toutes ces charges libres, n'en plus laisser vendre aucune ni un seul régiment, et les réserver à toujours en la disposition gratuite du roi à mesure de leurs vacances. J'y comprenais aussi les gouverneurs généraux et particuliers et leurs lieutenants. Je parlais sans intérêt : je n'avais ni charge, ni régiment, ni gouvernement de province, ni brevet de retenue. Aussi M. le duc d'Orléans goûta-t-il beaucoup cette proposition; mais le duc de Noailles, se voyant à la tête des finances, en voulut tout le pouvoir et le profit, flatter la robe par un mélange utile à ses affaires de terreur et de débonnaireté, devenir l'effroi, l'espérance ou l'amour de la gent financière, qui a des branches fort étendues dans tous les trois états du royaume. Ainsi il lui fallut tout l'appareil d'une chambre de justice, après quoi il ne fut plus question d'un emploi si utile. La facilité inconcevable du régent avait déjà donné les survivances et les brevets de retenue à pleines mains, sans choix ni distinction quelconque, et voulut continuer cette aveugle prodigalité, comptant ne donner rien et s'attacher tout le monde. Il se trouva qu'il en donna tant que personne de cette multitude ne lui sut aucun gré d'avoir eu ce que tant d'autres en obtenaient sans peine, et que, honteux lui-même de n'avoir rien laissé à disposer au roi, il eut l'imprudence d'autoriser l'ingratitude en disant qu'il serait le premier à lui conseiller de ne laisser subsister aucune de ces grâces. On le craignit un temps; mais la rumeur devint si grande, par la multitude des intéressés, qu'on n'osa enfin y toucher.

CHAPITRE CDLVI.

Triple alliance signée à La Haye, qui déplaît fort à l'empereur, et qui refuse d'y entrer. — Mouvements de Beretti pour empêcher un traité entre l'Espagne et la Hollande. — Conversation importante chez Duywenworden, puis avec Stanhope. — Mesures de Beretti contre l'union de la Hollande avec l'empereur, et pour celle de la république avec l'Espagne. — Motifs du traité de l'Angleterre avec la France, et du désir de l'empereur de la paix du nord. — Divisions en Angleterre et blâme du traité avec la France. — Menées et mesures des ministres suédois et des jacobites. — Méchanceté de Bentivoglio à l'égard de la France et du régent. — Étranges pensées prises à Rome de la triple alliance. — Instruction et pouvoir d'Aldovrandi retournant de Rome en Espagne. — Manéges d'Albéroni pour avancer sa promotion. — Son pouvoir sans bornes. — Dépit et jalousie des Espagnols. — Misères de Giudice. — Vanteries d'Albéroni. — Il fait de grands changements en Espagne. — Politique et mesures entre le duc de Parme et Albéroni. — Caractère de Landi, envoyé de Parme à Paris. — Vives mesures d'Albéroni pour détourner les Hollandais de traiter avec l'empereur et les amener à traiter avec le roi d'Espagne à Madrid. — Artificieuses impostures d'Albéroni sur la France. — Il se rend seul maître de toutes les affaires en Espagne. — Fortune de Grimaldo. — Giudice s'en va enfin à Rome. — Mesures d'Albéroni avec Rome. — Étranges impressions prises à Rome sur la triple alliance. — Conférences d'Aldovrandi avec le duc de Parme à Plaisance. — Hauteur à son égard de la reine d'Espagne. — L'Angleterre, alarmée des bruits d'un traité négocié par le pape avec l'empereur et l'Espagne, fait là-dessus des propositions à Albéroni. — Sa réponse à Stanhope. — Son dessein. — Son artifice auprès du roi d'Espagne pour

se rendre seul maître de toute négociation. — Fort propos du roi d'Espagne à l'ambassadeur de Hollande sur les traités avec lui et avec l'empereur.

Enfin, après bien des négociations et des délais, les états généraux se déterminèrent à accéder au traité fait entre la France et l'Angleterre, et le firent signer pour eux à La Haye, le 4 janvier : c'est ce qu'on nomma la triple alliance défensive. Beretti pressait toujours le pensionnaire Heinsius d'une ligue particulière avec l'Espagne. Heinsius le remettait jusqu'à ce qu'on vît finir de façon ou d'autre la négociation avec la France, et Beretti attribuait ces remises à la crainte de déplaire à l'empereur. Cependant, de concert avec le pensionnaire, il s'adressa au président de semaine, qui lui promit de porter sa proposition à l'assemblée des états généraux et lui fit espérer qu'elle y serait bien reçue. Beretti comptait mal à propos sur l'opposition de la France, quoiqu'il fût certain que l'intérêt et le dessein de cette couronne fussent de faciliter l'alliance de l'Espagne avec les Provinces-Unies, et qu'il n'y eût de puissance en Europe que l'empereur à qui elle pût déplaire. Il ne s'en cachait pas, ni de son chagrin de la triple alliance. L'Angleterre et la Hollande le pressaient d'y entrer. Il rejeta la proposition des Hollandais avec tant de mépris que Heinsius, si passionné Autrichien toute sa vie, ne put s'empêcher d'en montrer son dépit à Beretti. A Stadion, chargé des affaires d'Angleterre à Vienne, le prince Eugène répondit qu'il ne voyait pas l'utilité dont il serait à l'empereur d'entrer dans un traité qui ne tendait qu'à confirmer Philippe V sur le trône d'Espagne. La conséquence en était si visible que Beretti changea d'avis, et se per-

suada enfin que la France désirait que le roi d'Espagne entrât au plus tôt en alliance avec l'Angleterre et la Hollande, non dans la vue des intérêts de l'Espagne, mais de ceux de M. le duc d'Orléans.

Beretti, faute d'instructions de Madrid, n'avait osé donner au président de semaine un mémoire, selon la coutume, et s'était contenté de lui parler. Nonobstant ce défaut de forme, sa proposition avait été envoyée aux Provinces, et Beretti cherchait à découvrir les sentiments des personnages principaux. Un jour qu'il alla voir le baron de Duywenworden, il y rencontra le comte de Sunderland, qui venait d'Hanovre, où le roi d'Angleterre était encore. Beretti n'osait parler devant ce tiers. Duywenworden le tira bientôt de peine. Il dit à Sunderland que le roi d'Espagne proposait une ligue à sa république; qu'il ne doutait pas que ce ne fût conjointement avec l'Angleterre, par la liaison qui devait toujours unir ces deux puissances; et il déclara qu'à cette condition il y concourrait de tout son pouvoir. Beretti répondit que, si l'alliance était faite avec ces deux puissances, elle en serait d'autant plus agréable au roi son maître. On s'expliqua de part et d'autre sur l'objet qu'elle devait avoir. Sunderland et Duywenworden dirent tous deux que le traité avec la France en devait être le modèle et la tranquillité de l'Europe le but. Ils ajoutèrent, sans que Beretti s'y attendît, que la garantie s'étendrait seulement sur les états que l'empereur possédait actuellement; que leurs maîtres avaient pris une ferme résolution de ne pas souffrir que ce prince, déjà trop puissant, s'étendît davantage; qu'il serait temps qu'il abandonnât ses chimères, et qu'il fît la paix avec le roi d'Espagne; que le bruit courait qu'elle se négociait par l'entremise du pape. Là-dessus, Sunderland décria fort la faiblesse de cette entremise, l'attachement des parents du pape pour l'empereur,

et soutint que, quand même le pape aurait agi en médiateur équitable, l'empereur serait toujours maître de lui manquer de parole, et qu'il n'en serait pas de même à l'égard de l'Angleterre et de la Hollande, dont la médiation serait beaucoup plus sûre et plus juste; que leur intention était de mettre l'Europe en repos, et que le roi d'Espagne en ferait l'épreuve s'il voulait se fier à ces deux puissances.

Stanhope, venant d'Hanovre à La Haye, précéda de peu de jours le passage du roi d'Angleterre; il tint à Beretti le même propos. Il s'étendit sur la nécessité de l'union de l'Espagne avec l'Angleterre, sur les malheurs de la dernière guerre qui avait désolé l'Espagne, dans laquelle il s'était trouvé, sur l'ancienne maxime des Espagnols de paix avec l'Angleterre, sur les sentiments du roi d'Angleterre, qui répondaient à ceux du roi d'Espagne; enfin jusqu'à trouver dans ces deux princes une conformité de caractère; et il parla comme Sunderland sur la prétendue négociation du pape. Il promit que, si le roi d'Espagne avait confiance en lui, il travaillerait de manière qu'il en serait satisfait; que l'Angleterre forcerait l'empereur à convenir de ce qui serait juste, ensuite à tenir les conventions faites; que la succession de Parme et de Plaisance serait assurée à la reine d'Espagne et à don Carlos à l'infini; que les droits du roi d'Espagne sur Sienne seraient maintenus; qu'elle empêcherait la maison d'Autriche de s'emparer de la Toscane. Enfin Stanhope promit tout ce qui pouvait plaire le plus au roi et à la reine d'Espagne, ou Beretti embellit et augmenta le compte qu'il en rendit. Beretti soupçonna que les ambassadeurs de France, qui étaient à La Haye, n'eussent part à la façon dont Stanhope s'était expliqué sur la succession de Parme, qui touchait si personnellement et si sensiblement la reine d'Espagne, pour

l'engager par cet intérêt à faire entrer le roi son mari dans la triple alliance, par conséquent à confirmer encore plus, en faveur des renonciations, les dispositions faites par le traité d'Utrecht. Il crut voir, par des traits échappés dans la conversation à Stanhope, que l'union entre la France et l'Angleterre n'était pas aussi sincère ni aussi étroite de la part des Anglais que le monde se la figurait. Il était confirmé dans cette pensée sur ce que Stanhope s'était particulièrement attaché à lui montrer qu'il faisait une extrême différence, pour la solidité des alliances, entre celle de la France et celle que l'Angleterre contracterait avec l'Espagne; et que, pour lui faire sentir l'importance de cette confidence, il lui avait demandé un secret sans réserve à l'égard de tout Français, Hollandais et Anglais, et lui offrit d'entretenir avec lui une correspondance régulière après son retour en Angleterre, d'où il le remit à lui répondre sur la permission qu'il demanda pour le roi d'Espagne de lever trois mille Irlandais.

Beretti, avec ces notions et ces mesures prises, se mit à travailler du côté d'Amsterdam à empêcher les états généraux de presser l'empereur d'entrer dans la ligue. Il les savait disposés à lui garantir les droits et les états qu'il possédait en Italie, ce qui était fort contraire aux intérêts du roi d'Espagne. Il sut qu'Amsterdam voulait éloigner cette garantie; c'en était assez pour éloigner l'empereur d'entrer dans le traité, et il était de l'intérêt du roi d'Espagne de profiter de cette conjoncture pour presser la république de se déterminer sur la proposition qu'il lui avait faite, qui d'ailleurs était mécontente de l'infidélité des impériaux sur l'exécution du traité de la barrière. Mais il lui fallut essuyer les longueurs ordinaires du gouvernement de ce pays.

L'Angleterre était toujours menacée de forts mouve-

ments. Le nombre des jacobites y était toujours grand, nonobstant l'abattement de ce parti; c'est ce qui pressa Georges de se rendre à Londres sans s'arrêter en Hollande, et ce qui lui fit conclure son traité avec la France, bien persuadé que sa tranquillité au dedans dépendait de cette couronne et de la retraite du prétendant au delà des Alpes. Penterieder avait été dépêché de Vienne à Hanovre pour le traverser. Il n'en était plus temps à son arrivée. Il fallut se contenter de l'assurance positive qu'il ne contenait aucun article contraire aux intérêts de la maison d'Autriche, et d'écouter l'applaudissement que se donnait le roi d'Angleterre des avantages, tant personnels que nationaux, qu'il en tirait. Penterieder avait ordre aussi de travailler à la paix du nord. L'empereur s'intéressait à sa conclusion pour tirer facilement des troupes qui étaient employées à cette guerre, pour en grossir les siennes en Hongrie, où il n'était plus question que d'ouvrir la campagne de bonne heure.

Le roi d'Angleterre protesta de son désir, en représentant les difficultés infinies qui naissaient des intérêts et des jalousies des confédérés, et sur ce qu'il ignorait encore ce que les ministres de Suède lui préparaient en Angleterre. La division y était grande, non-seulement entre les deux partis toujours opposés, mais dans le dominant, mais entre les ministres, mais dans la famille royale. Le gros blâmait le traité avec la France, qui désunissait l'Angleterre, contre son véritable intérêt, d'avec l'empereur. Il le trouvait inutile parce que, ne leur pouvant être bon que par des conditions avantageuses pour le commerce, il n'y en était pas dit un mot. La considération du repos de leur royaume ne les touchait point. Ils disaient que l'Angleterre ne pouvait demeurer unie qu'autant qu'on lui présenterait un objet

qui lui fit craindre la désunion ; que le prétendant était cet objet, qui, disparaissant, dissiperait les craintes, dont la fin donnerait lieu aux passions particulières de faire plus de mal que les guerres du dehors. Ainsi ils trouvaient mauvais qu'il y eût une stipulation de secours de la France si l'Angleterre en avait besoin, parce que, si c'était en troupes, la nation n'en voulait point chez elles d'étrangères, si en argent, le royaume n'en manquait pas, et il lui était honteux d'en recevoir d'un autre. C'est qu'encore que le parti dominant, qui était les whigs, eût toujours été déclaré pour la maison d'Autriche, il s'était laissé gagné par le roi Georges et par ses ministres allemands, uniquement occupés de la grandeur de la maison d'Hanovre en Allemagne ; changement d'autant plus étonnant que le ministère whig souhaitait peu auparavant que le roi d'Espagne voulût revenir contre ses renonciations, et que l'esprit du parti fût encore le même. Ses adversaires, ravis de les voir divisés, demeuraient spectateurs tranquilles des scènes qui se préparaient à l'ouverture et pendant les séances du parlement, et dressaient cependant leurs batteries pour déconcerter celles de la cour, qui voulait conserver ses troupes dans la paix la plus profonde, que les torys voulaient faire réformer comme contraires à la liberté de l'Angleterre et fort à charge par la dépense. Ces dispositions achevaient de persuader Georges de l'utilité de son traité avec la France et de la nécessité de cultiver et de fortifier tant qu'il pourrait cette alliance. Stairs eut ordre de dire que son maître la regardait comme un prélude à des affaires bien plus importantes et bien plus étendues. Stairs eut ordre aussi d'observer infiniment les démarches du baron de Goertz, qui était alors à Paris, que le roi d'Angleterre regardait comme un de ses plus grands ennemis, dont il commençait à

découvrir les intrigues et celles des autres ministres de Suède.

Gyllembourg, envoyé de Suède en Angleterre, qui voyait de près le mécontentement et les mouvements qui y étaient, persuadé qu'il était de l'intérêt de son maître de profiter de ces divisions, suivit avec chaleur les projets qu'il avait formés pour exciter des troubles en Angleterre, et procurer par là une diversion, la plus favorable que le roi de Suède pût espérer. Il négociait donc en même temps deux affaires, dont la première, qu'il ne cachait point, pouvait contribuer au succès de l'autre, qui devait être secrète. La première était un traité qu'il voulait faire avec des négociants anglais, pour leur faire porter des blés en Suède et y prendre du fer en échange. Il communiquait cette affaire à Goertz, et tout ce qu'il faisait aussi pour la seconde, qui était les mesures qu'il prenait avec les jacobites; mais il craignait, pour le secret d'une affaire si importante, la pénétration de la Hollande, où on savait jusqu'aux moindres démarches des ministres étrangers. Il était averti par ses amis des mesures qu'il fallait prendre et du temps à transporter des troupes suédoises et de l'artillerie sur les côtes d'Écosse ou d'Angleterre. Ils demandaient dix vaisseaux de guerre pour escorter les bâtiments de transport. Il était impossible de tenter d'en acheter en Angleterre sans s'exposer à être découvert; et, pour les bâtiments de transport, le danger n'en était pas moindre si on en tirait un trop grand nombre d'Angleterre en Hollande. L'expédient pour ces derniers fut d'avertir que le roi de Suède ferait vendre dans un certain temps les prises faites par ses sujets dans la mer Baltique, d'engager sous ce prétexte plusieurs négociants de se rendre à Gottembourg, qui y feraient ces emplettes en même temps que leur échange de blé pour du fer. Quel-

ques officiers de marine, qui entraient dans le projet, croyaient, par les raisons de leur métier, que le mois de janvier serait le plus favorable pour ce transport, et supputaient qu'un bâtiment de trois cents tonneaux pouvait porter trois cents hommes, les chevaux à proportion; mais ils représentaient la nécessité d'appeler en Suède quelques officiers anglais qui connussent les côtes, pour conduire l'expédition. On était alors au mois de janvier. On a vu que le roi, étant à Hanovre, avait ordonné à l'escadre anglaise qui était à Copenhague d'y demeurer. L'amirauté d'Angleterre, piquée que cela eût été fait sans elle, avait fait des représentations sur ce séjour, comme contraire au bien de la nation, et avait en même temps fait disposer des lieux pour y faire hiverner vingt-cinq des plus grands navires d'Angleterre; par conséquent nulle apparence que de quelques mois cette couronne eût aucun navire en mer.

La difficulté de l'argent était la principale. Mais celui qui dirigeait le projet de la part des Anglais, étant revenu à Londres vers le 15 janvier, dit à Gyllembourg que, sur un ordre du comte de Marr, il avait fait délivrer en France à la reine douairière d'Angleterre 20,000 pièces pour les Suédois, qu'il avait fait demander au même comte en quel endroit il ferait payer le reste de la somme; que les amis étaient fort inquiets du bruit qui courait de la mésintelligence entre le baron Spaar et Goertz, et qu'ils avaient appris avec plaisir que Gyllembourg devait passer en Hollande pour conférer avec Goertz. Le compte de ce qui avait été payé montait lors à 25,000 pièces. Gyllembourg en demanda 10,000 avant son départ, et une lettre du frère du médecin du czar pour s'en servir en cas de besoin. On lui promit une bonne somme lorsqu'il passerait en Hollande, mais Gyllembourg et ceux de l'entreprise étaient également

inquiets de l'ordre reçu de remettre l'argent à la reine d'Angleterre en France, au lieu de le remettre à Gyllembourg suivant le premier plan, et de tirer une quittance signée de lui. Ils craignaient surtout la France et l'étroite intelligence qui était entre le roi d'Angleterre et le régent, qui lui donnerait non-seulement tous les secours promis dans les cas stipulés, mais tous les avis de tout ce qu'il pourrait découvrir pour sa conservation sur le trône.

Bentivoglio, toujours porté au pis sur le régent et à tout brouiller en France, prétendait que la fin secrète du traité avec l'Angleterre était de former et fortifier en Allemagne le parti protestant contre le parti catholique, et qu'il ne s'agissait pas seulement de détruire en Angleterre la religion catholique, qu'on devait regarder désormais comme bannie de ce royaume, mais d'enlever à la maison d'Autriche la couronne impériale et de la mettre sur la tête d'un protestant. Il menaçait déjà Rome de suivre le sort des catholiques de l'empire et de devenir la proie des protestants. Après avoir ainsi intimidé le pape, il l'exhortait à s'unir plus étroitement que jamais à l'empereur, dont l'intérêt devenait celui de la religion; et, pour avoir lui-même part à ce grand ouvrage, il entretenait souvent le baron d'Hohendorff, fourbe plus habile que le nonce, et qui lui faisait accroire que, touché de ses lumières, de son zèle et de ses projets, il envoyait exactement à Vienne tous les papiers qu'il lui communiquait. Cette ressource d'union à l'empereur était encore la seule que Bentivoglio faisait envisager à Rome pour soutenir en France l'autorité apostolique et pour engager le pape aux violences dont par lui-même sa sainteté était éloignée. Il assurait que les liaisons seules qu'il pourrait prendre avec les princes catholiques, dans une conjoncture où tous les remèdes

palliatifs qu'on n'avait cessé d'employer malgré ses instances s'étaient tous tournés en poison contre la saine doctrine et l'autorité de la cour de Rome, ceux qui la gouvernaient étaient persuadés que sa seule ressource pour sauver son pouvoir, et, suivant son langage, la religion en France, était une liaison parfaite entre le pape et le roi d'Espagne, et le seul moyen d'y conserver la saine doctrine et la loi de nature. Aubenton était exactement instruit de ces sentiments, sur le fidèle et entier dévouement duquel le pape comptait entièrement. Ce jésuite et Albéroni étaient en même temps avertis par Rome que la triple alliance qui venait d'être signée ne tendait qu'au préjudice du roi d'Espagne et à maintenir la couronne de France dans la ligne d'Orléans; et l'engagement réciproque de maintenir aussi la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante était traité d'infâme, dont la conclusion était que le roi d'Espagne agirait prudemment de prendre des liaisons avec les Allemands. Telles étaient les dispositions de Rome quand Aldovrandi en partit pour retourner en Espagne. Il eut ordre de passer à Plaisance pour y faciliter le succès de sa négociation par les avis et le crédit du duc de Parme.

L'instruction d'Aldovrandi était fort singulière : il emportait des brefs qui accordaient au roi d'Espagne une imposition annuelle de 200,000 écus sur les biens ecclésiastiques d'Espagne et des Indes, avec pouvoir d'augmentation suivant le besoin, à proportion de ce que ces mêmes biens payaient déjà pour le tribut appelé *sussidio y excusado*. Les ecclésiastiques d'Espagne s'y opposaient au point de tenir à Rome pour cela un chanoine de Tolède appelé Melchior Guttierès, qui pesait fort au cardinal Aquaviva. Le grand objet du pape était d'obtenir l'ouverture de la nonciature à Madrid, depuis si

longtemps fermée, et de faire admettre Aldovrandi en qualité de nonce. Il lui enjoignit donc de garder précieusement les brefs d'imposition sur les biens ecclésiastiques, et de ne les délivrer qu'après son admission à l'audience en qualité de nonce, et lui permit en même temps de les délivrer avant de prendre le caractère de nonce, si on insistait là-dessus. Aquaviva, qui le découvrit, en avertit le roi d'Espagne, et, dans la connaissance qu'il avait du peu de stabilité des résolutions du pape, conseilla de commencer par se faire remettre ces brefs. La promotion d'Albéroni en était un autre article que les défiances mutuelles rendaient difficile. Le pape, de peur qu'on ne se moquât de lui après la promotion faite, n'y voulait procéder qu'après l'accommodement conclu. Albéroni, qui avait la même opinion du pape, ne voulait rien finir avant d'être fait cardinal. Pour sortir de cet embarras, Aldovrandi fut chargé de déclarer que, lorsque le pape saurait, par un courrier qu'il dépêcherait en arrivant, que les ordres dont il était porteur étaient du goût du roi d'Espagne, il ferait aussitôt la promotion d'Albéroni, avant même d'en savoir davantage ni l'effet de la parole que le roi d'Espagne aurait donnée. Aldovrandi, quelque bien qu'il fût avec Albéroni et Aubenton, y désira des précautions contre ses ennemis; Aquaviva, qui avait le même intérêt, y manda d'être en garde contre tout ce qui viendrait des Français sur le compte de ce nonce, qu'ils haïssaient comme trop attaché, à leur gré, au roi d'Espagne, à l'égard des événements qui pouvaient arriver en France, avec force broderies pour appuyer cet avis.

Albéroni avait déclaré que non-seulement le neveu du pape, mais que qui que ce fût qu'il voulût envoyer à Madrid y pouvait être sûr d'une réception agréable, et du succès des ordres dont il serait chargé, si sa promotion

était faite ; mais que, s'il arrivait les mains vides, il n'aurait qu'à s'en retourner aussitôt, et qu'Aldovrandi même n'y serait pas souffert, quand bien il se réduirait à demeurer comme un simple particulier sans aucun caractère. Il disait et il écrivait qu'il n'y avait pas moyen d'adoucir une reine irritée par tant de délais trompeurs, qu'il rappelait tous ; il insistait, comme sur un mépris et un manque de parole insupportables, sur la promotion du seul Borromée, que le pape voulait faire, et qui était dévoué et dépendant de la maison d'Autriche ; qu'il donnerait la moitié de son sang pour qu'il n'eût jamais été parlé de sa promotion, tant il prévoyait de malheur de cette source ; qu'Aubenton était exclu d'ouvrir la bouche sur quoi que ce fût qui regardât Rome ; qu'il prévoyait qu'il recevrait incessamment la même défense. Il se prévalait ainsi de la timidité du pape pour en arracher par effroi ce qu'il désirait avec tant d'ardeur, et protestait en même temps de sa reconnaissance, de sa résignation parfaite aux volontés du pape, en y mêlant toujours la crainte des ressentiments d'une princesse vive, dont il tournait toujours les éloges à faire valoir la confiance dont elle l'honorait, et son crédit, supérieur à toutes les attaques. Sa faveur, en effet, était au plus haut point. Il avait dissipé, anéanti, absorbé tous les conseils ; lui seul donnait tous les ordres, et c'était à lui seul que ceux qui servaient au dedans et au dehors les demandaient et les recevaient. La jalousie était extrême de la part des Espagnols, qui, grands et petits, se voyaient exclus de tout, et voyaient tous les emplois entre les mains d'étrangers qui ne tenaient en rien à l'Espagne, et qui n'étaient attachés qu'à la reine et à Albéroni pour leur fortune et leur conservation.

Giudice ne pouvait se résoudre à quitter la partie, et,

quoique accablé des plus grands dégoûts, il ne pouvait renoncer à l'espérance de se rétablir auprès du roi d'Espagne; il se voulait persuader, et encore plus au pape, qu'il sacrifiait les peines de sa demeure à Madrid à sa sainteté et à sa religion, et lui mandait sans ménagements de termes tout ce qu'il pouvait de pis contre Albéroni, Aubenton et Aldovrandi, qu'il lui reprochait de croire plutôt que de consulter le clergé séculier et régulier d'Espagne sur ce qu'il pensait d'eux, lequel était pourtant le véritable appui de l'autorité pontificale dans la monarchie. A la fin, ne pouvant plus tenir avec quelque honneur, il résolut de partir, et prit en partant des mesures pour se procurer la faveur du roi de Sicile et une conférence avec lui en passant.

Albéroni se moquait de lui publiquement; il vantait la forme nouvelle du gouvernement et les merveilles qu'il avait déjà opérées dans les finances et dans la marine. Campo-Florido, que si longtemps après nous avons vu ici ambassadeur d'Espagne et chevalier du Saint-Esprit, fut fait président des finances, don André de Paez président du comité des Indes, qui fut fort diminué, et dont encore tous les créoles furent chassés. Le comte de Frigilliano, grand d'Espagne, père d'Aguilar, desquels j'ai parlé plus d'une fois, fut démis de la présidence du conseil d'état, mais on en laissa les appointements à sa vieillesse. Le conseil des Indes, sans la signature duquel celle du roi ne servait à rien aux Indes, reçut défense de plus rien signer, et celle du roi seul y fut substituée. Le conseil de guerre, dont la présidence fut laissée au marquis de Bedmar, grand d'Espagne et chevalier du Saint-Esprit, de qui j'ai aussi parlé, sans autorité, et le conseil réduit à quatre membres de robe qui ne s'y pouvaient mêler que des choses judiciaires. S'il s'agissait de faire le procès à des officiers généraux, ils furent

réservés au roi d'Espagne ou aux officiers généraux qu'il y commettrait. Les appointements des grands emplois furent fort réduits. Par exemple, ceux du président du conseil de Castille ou du gouverneur, qui étaient de 22,000 écus, furent fixés à 15,000. Les secrétaires du *despacho* furent réduits de 18,000 à 12,000 écus, et eux exclus de toutes places de conseillers dans les conseils; le nombre des commis fort réduit, et eux uniquement fixés à leur emploi dans leur bureau. Il joignit en une les deux places de secrétaire de la police et des finances, fit d'autres changements dans les subalternes, et abolit l'abus introduit par le conseil de Castille dans les provinces et dans les villes qui lui payaient quatre pour cent de toutes les sommes qu'elles étaient obligées d'emprunter jusqu'au remboursement de ces sommes.

Albéroni faisait beaucoup valoir la sagesse et l'utilité de tout ce qu'il faisait dans l'administration du gouvernement. Il n'en laissait rien ignorer au duc de Parme, même fort peu des affaires. Quoiqu'il se sentit plus en état de protéger son ancien maître, qu'en besoin d'en être protégé, son nom et cette liaison ne lui étaient pas inutiles auprès de la reine d'Espagne. Pour les affaires de Rome, il ne lui en cachait aucune. Les deux points que cette cour désirait le plus d'obtenir de l'Espagne étaient que l'escadre promise contre les Turcs se rendit vers le 15 avril, au plus tard, dans les mers de Corfou, et qu'Aldovrandi, en arrivant en Espagne, y rouvrît la nonciature avec toutes les prérogatives de ses prédécesseurs. Le duc de Parme, intéressé particulièrement à lui plaire, pressait Albéroni de tout faciliter sur ces deux articles, et pour lui marquer l'intérêt qu'il prenait en lui, il lui donnait en ami des conseils pour éviter de nouvelles plaintes du régent. Sa pensée était

qu'il y avait des gens auprès de ce prince qui pour leur intérêt particulier cherchaient à le brouiller avec l'Espagne. Enfin, pour aider de tout son pouvoir Albéroni à Paris, il en rappela son envoyé Pichotti qui s'était déchaîné contre ce premier ministre, et y envoya l'abbé Landi, qui était si bien dans son esprit qu'il aurait été précepteur du prince des Asturies sans les réflexions personnelles que la reine fit sur ce choix.

Landi était doux et insinuant. Il avait de l'esprit et des lettres. Il était mesuré et de bonne compagnie, mais il avait été bibliothécaire du cardinal Impériali, qui était une école à devenir aussi passionné Autrichien que mauvais Français. Albéroni, encore alors ministre public du duc de Parme à Madrid, quoique premier ministre d'Espagne, était confident secret de la reine à l'égard de sa maison, comme sur le gouvernement de l'état, et des chagrins réciproques. Elle, et la duchesse sa mère, étaient aisées à s'offenser, et le duc de Parme, plus liant et plus doux, était souvent embarrassé entre l'une et l'autre, pour des bagatelles domestiques, dont Albéroni l'aidait à se tirer. Tous deux avaient intérêt à vivre ensemble dans une étroite amitié, et Albéroni avait soin de lui rendre compte des affaires dont il était occupé, et souvent encore des projets qu'il formait.

Un de ceux qu'il avait le plus à cœur était d'empêcher les Hollandais de faire avec l'empereur une alliance défensive, et de les amener à en conclure une avec le roi d'Espagne, que, pour sa vanité, il voulait traiter lui-même à Madrid. Il se réjouissait d'espérer que la triple alliance brouillerait l'Europe, principalement si elle était suivie d'une ligue avec l'empereur. Il ordonnait à Beretti de déclarer nettement que l'Espagne prendrait ses mesures, si les Provinces-Unies traitaient effectivement avec l'empereur. Quelque médiocre cas

qu'il fit de Riperda, il le ménageait par l'intérêt commun d'attirer la négociation à Madrid, lequel de son côté exagérait les craintes de l'Espagne, comme si elle eût cru le traité avec l'empereur entamé; il se répandit avec ses maîtres en reproches, en avis et en menaces sur leur conduite avec l'Espagne, qui, comptant sur leur amitié, n'avait pris des mesures avec aucune puissance, et avait envoyé quatre vaisseaux à la mer du Sud pour en chasser les Français. Beretti eut ordre en même temps de protester contre l'alliance que les états généraux feraient avec l'empereur, et de prendre d'eux son audience de congé dans le moment que la négociation serait commencée. Albéroni y mêlait ses plaintes particulières, il disait que le roi d'Espagne aurait raison de lui reprocher la partialité qu'il avait toujours témoignée pour la Hollande, et les conseils qu'il lui avait toujours donnés de préférer son alliance à toute autre. Il ajoutait que leur conduite allait confirmer des bruits fâcheux répandus contre les principaux du gouvernement, accusés de s'être laissés gagner par 3,000,000 distribués entre eux par la France, pour traiter avec elle, comme elle avait fait pour acheter la paix d'Utrecht. Il demandait pourquoi des ministres infidèles n'étaient pas punis, et c'était pour éviter un tel inconvénient que le roi d'Espagne voulait traiter à Madrid, comme quelques particuliers de Hollande, dans la vue de se procurer les mêmes avantages, voulaient traiter à La Haye; que toute idée de négociation s'évanouirait si la république traitait avec l'empereur.

Beretti eut ordre de s'expliquer dans les termes les plus forts, et de bien faire entendre que le silence que le roi d'Espagne avait gardé sur la triple alliance, c'était qu'il n'avait aucun sujet de s'opposer à des traités entre des puissances amies; mais que de leur en voir

faire un avec le seul ennemi qu'il eût, ce traité ne pouvait avoir d'objet que le préjudice et le dommage de la couronne d'Espagne. Il était pourtant vrai que cette prétendue tranquillité d'Albéroni sur la triple alliance n'était que feinte. Il disait que les vues et les agitations du régent étaient trop publiques pour être ignorées; qu'en son particulier, il n'avait qu'à se louer des nouvelles assurances de l'amitié et de la confiance la plus intime, que le régent lui avait données par le marquis d'Effiat et par le père du Trévoux, avec les plus fortes protestations de la parfaite opinion de sa probité; mais qu'elles ne le rassuraient pas contre les brouillons dont il était environné, quelque attention qu'il voulût prendre pour le rendre content de sa conduite. Telles étaient les impostures et les artificieuses vanteries d'Albéroni.

Toujours inquiet de tous les avis qui pouvaient venir au roi d'Espagne, il fit donner un ordre positif à tous les ministres au dehors de ne plus écrire par la voie du conseil d'état, mais d'adresser à Grimaldo toutes les dépêches. Encore les voulut-il sèches, et que le véritable compte des affaires lui fût adressé par des lettres particulières à lui-même. Grimaldo avait été présenté au duc de Berwick, en Espagne, pour être son secrétaire espagnol. Il ne le prit pas, parce que lui-même ne savait pas un mot d'espagnol alors. Orry, qui savait la langue, le prit, et s'en accommoda fort, par conséquent la princesse des Ursins. Ce fut où Albéroni le connut du temps qu'il était en Espagne valet du duc de Vendôme, et après qu'il l'eut perdu, résident, puis envoyé de Parme. Madame des Ursins chassée, Grimaldo demeura obscur dans les bureaux, d'où il fut tiré par Albéroni, à mesure qu'il crût en puissance. Il en fit son principal secrétaire confident pour les affaires. Ce fut lui avec qui je

traitai en Espagne, et que j'y trouvai le seul ministre avec qui le roi dépêchait. Il n'avait point pris de corruption de ses deux maîtres. Si je parviens jusqu'au temps d'écrire mon ambassade, j'aurai beaucoup d'occasion de parler de lui.

Enfin le cardinal del Giudice, ne pouvant plus tenir en Espagne, en partit le 22 janvier sans avoir pu obtenir la permission de prendre congé du roi et de la reine. Il alla par la Catalogne s'embarquer à Marseille, pour se rendre à Rome par la Toscane.

Le délai opiniâtre de la promotion d'Albéroni excita les plaintes les plus amères du roi et de la reine d'Espagne, et les avis les plus fâcheux à Aldovrandi en chemin vers l'Espagne. Les agents qu'il y avait laissés désespéraient qu'on l'y laissât rentrer, et du départ de l'escadre. Le premier ministre voulait intimider le pape comme le plus sûr moyen d'accélérer sa promotion, mais il n'avait garde de se brouiller avec celui dont il attendait uniquement toute sa solide grandeur, qu'il ne se pouvait procurer par aucun autre. Il sentait aussi que le roi d'Espagne avait besoin de ménager les favorables dispositions du pape pour lui, qui disait souvent à Aquaviva qu'il le regardait comme l'unique soutien de la religion prête à périr en France, uniquement pour l'intérêt particulier du régent, contradictoire à celui du roi d'Espagne, tant il était bien informé par Bentivoglio et ses croupiers.

Aquaviva ne cessait donc d'exhorter le roi d'Espagne de former une liaison étroite avec le pape pour le bien de la religion. Il disait que les Français n'avaient pas souffert moins impatiemment que les Allemands le long séjour d'Aldovrandi à Rome, dans le désir, pour l'intérêt personnel du régent, que la discorde eût duré entre les cours de Rome et de Madrid; qu'on voyait enfin à dé-

couvert que la triple alliance était moins contraire à l'empereur qu'au roi d'Espagne ; que le pape en avait fait porter ses plaintes au régent, et chargé son nonce d'engager les cardinaux de Rohan et de Bissy et les évêques qui avaient le plus de crédit d'appuyer ses remontrances, même les admonitions que sa sainteté était obligée de lui faire. Elle ne se contenta point de ce que le cardinal de la Trémoille lui put dire sur la triple alliance. Elle voulait rassembler plusieurs sujets de plaintes. L'abandon du prétendant en eût été un en forme si elle n'eût pas compris tous les princes catholiques de l'Europe. Le pape se réduisit à la compassion, et à faire assurer la reine sa mère qu'il ne l'abandonnerait point, que ses états lui seraient ouverts, et qu'il souhaitait de l'y pouvoir recevoir et traiter d'une manière qui répondît à son rang et à sa condition. Rome était généralement persuadée que la triple alliance avait pour premier objet de priver le roi d'Espagne de ses droits ; on y disait tout haut que trois rois y étaient sacrifiés pour deux injustes successions, l'une contre la loi divine, l'autre contre la loi de nature. Le pape en était persuadé. Il déplorait l'état de la religion en France, car la religion à Rome, l'infaillibilité du pape et toutes les prétentions de cette cour n'y sont qu'une seule et même chose. Le pape disait souvent à Aquaviva qu'il ne voyait d'appui pour elle que le roi d'Espagne, et qu'il espérait aussi que ce serait par la même main que Dieu la rétablirait en France dans sa pureté avec les droits de la nature. Aldovrandi avait ordre de s'expliquer plus clairement sur cette matière importante lorsqu'il serait arrivé à la cour d'Espagne. Il avait reçu les instructions et les pouvoirs nécessaires pour terminer les différends des deux cours à leur satisfaction commune. Le pape, désireux de lier une étroite union avec le roi d'Espagne, et per-

suadé que le grand point des différends était les biens patrimoniaux mis sous le nom d'ecclésiastiques pour les affranchir de tout par l'immunité ecclésiastique et les contributions du clergé des Indes, avait laissé pouvoir à Aldovrandi d'étendre les facultés qu'il lui avait données, et de se relâcher autant qu'il le verrait nécessaire pour la satisfaction de la cour d'Espagne, et de se bien concerter avec le duc de Parme, en passant à Plaisance pour assurer le succès de sa commission.

Ce nonce exposa donc ses instructions au duc de Parme; ils convinrent que, puisque le pape ne voulait point accorder l'imposition perpétuelle sur le clergé, le roi d'Espagne devait se contenter d'une imposition à temps, fondée sur l'exemple des premières de cette sorte, qui peu à peu s'étaient augmentées, et étaient enfin devenues perpétuelles, comme ces nouvelles seraient conduites par même voie à même fin; surtout d'éviter que cette affaire fût remise à une junte, toujours plus occupée de durer et de former des difficultés que de les aplanir, et de se tirer de l'exemple des congrégations par dire que le pape n'en avait fait une là-dessus que pour s'autoriser contre l'opinion de plusieurs qui ne voulaient point d'accommodement. A l'égard du principal moyen, qui était de choses secrètes que le nonce se réservait à lui-même, et qui très-vraisemblablement regardaient la succession possible de France, il est incertain si Aldovrandi les confia au duc de Parme, mais on sut certainement que ce prince n'oublia rien pour convaincre Albéroni de la nécessité de répondre aux bonnes dispositions du pape, de former avec lui des liaisons stables et perpétuelles, et qu'en général il y avait lieu d'espérer encore plus pour l'avenir.

Le personnel d'Albéroni ne fut pas oublié dans ces conférences. Aldovrandi proposa au duc de Parme de

ommettre quelques personnes d'autorité à Rome pour solliciter la promotion d'Albéroni, qui ne dépendait, uivant les assurances du nonce, que du succès de l'acommodement, et, s'il pouvait en arrivant à Madrid romettre positivement au pape la conclusion des différends entre les deux cours, la promotion se ferait à l'arivée du courrier qu'il dépêcherait à Rome. Ensuite le uc de Parme pensa à soi ; il était fort inquiet d'une rétendue négociation qu'on disait que le pape conduiait entre l'Espagne et l'empereur. Un petit prince tel ue lui avait fort à se ménager pour ne pas irriter une uissance telle que celle de l'empereur, et ne pas perdre a considération en Italie en perdant son crédit en Espane. Il avait recours aux conseils d'Albéroni pour se onduire dans une conjoncture si délicate. Il comptait galement sur son appui et sur celui de la reine d'Espagne, dont il craignait les bizarreries et la facilité à se âcher, qu'elle faisait souvent sentir au duc et même à a duchesse de Parme, qui de son côté n'était pas moins mpérieuse que la reine sa fille. Son prodigieux mariage, qui lui avait fait oublier sa double bâtardise du pape Innocent III et de l'empereur Charles V, lui fit trouver fort étrange que le duc de Parme eût osé sans sa participation écouter des propositions de mariage pour le prince Antoine son frère avec une fille du prince de Lichtenstein et 2,000,000 de florins de dot. Le duc de Parme eut beaucoup de peine à l'apaiser et n'osa achever ce mariage.

Les ministres d'Angleterre étaient alarmés aussi de ces bruits d'un traité ménagé par le pape entre l'empereur et le roi d'Espagne. Le roi d'Angleterre voulait conserver son crédit en Espagne, pour s'autoriser en Angleterre. Stanhope écrivit confidemment à Albéroni que les ambassadeurs de France lui avaient parlé à La

Haye des bruits de ce traité ; il lui mandait que si le roi d'Espagne désirait effectivement de faire la paix avec l'empereur, l'Angleterre et la Hollande lui offriraient non-seulement leur médiation, mais encore leur garantie du traité, engagement que la faiblesse, le caractère et l'éloignement du pape ne lui pouvaient laisser prendre, et que les deux nations exécuteraient aisément. Il offrait encore les mesures nécessaires pour empêcher l'empereur de s'emparer des états du grand-duc. Albéroni répondit que le roi d'Espagne était très-sensible à ces propositions, qu'il ne craignait pas que le pape eût entamé rien à Vienne, que sa majesté catholique ne s'éloignerait jamais de contribuer à mettre l'équilibre dans l'Europe, et qu'en toutes occasions elle donnerait des marques de sa modération.

Albéroni voulait voir de quelle manière Stanhope s'expliquerait sur cette réponse générale. Beretti avait déjà donné le même avis du prétendu traité par le pape, mais sans parler des ambassadeurs de France, circonstance essentielle en toute affaire où l'Espagne prenait quelque intérêt. Albéroni disait que le principal embarras pour le roi d'Espagne était à l'égard des futurs contingents, véritable centre où tendaient toutes les lignes qu'on tirait de tous les côtés ; qu'il ne se mettait point en peine des alliances, parce que Riperda l'assurait que les Hollandais n'en feraient point avec l'empereur ; que le roi d'Espagne savait que les Anglais voulaient s'allier avec lui, et que comme il savait aussi qu'il n'y avait rien de la prétendue négociation du pape à Vienne, il voulait mûrement examiner les conditions et les engagements à prendre et à demander, dans les traités à conclure avec l'Angleterre et la Hollande. Beretti était lors celui de tous ceux que l'Espagne employait au dehors qui avait le plus la confiance d'Albéroni ; il en eut ordre

de dresser un projet le plus convenable qu'il jugerait pour servir de règle à la négociation que l'Espagne voulait faire avec la Hollande et l'Angleterre. Albéroni y voulait un grand secret et la diriger lui-même. Il avait persuadé à leurs majestés catholiques que cette négociation ayant une liaison nécessaire avec les événements qui pourraient arriver en France, il n'y avait que lui seul qui dût en avoir la confiance; qu'il fallait se défier de tout Espagnol, qui tous auraient des motifs particuliers de se conduire contre les intentions et l'intérêt du roi d'Espagne.

Ce prince, ennuyé de la lenteur des états généraux à se déterminer sur l'alliance qu'il leur avait fait proposer et des bruits qui couraient de leur dessein de traiter avec l'empereur, dit à leur ambassadeur, qui le suivait à sa promenade dans les jardins du Retiro, qu'il ne pouvait comprendre l'empressement que ses maîtres témoignaient de s'allier avec le seul ennemi qu'il eût, sans se souvenir de toutes les démarches qu'il avait faites pour les convaincre de son amitié, jusqu'à se porter aveuglément à tout ce qu'ils avaient voulu; et comme les expressions latines lui étaient familières, il ajouta celles-ci: *patientia fit tandem furor*. Riperda venait alors de recevoir des ordres de sa république qui protestait de son intention d'entretenir une vraie et bonne intelligence avec le roi d'Espagne, et de lui donner en toute occasion des témoignages de leur respect. Il s'en servit dans sa réponse, qui apaisa le roi d'Espagne.

CHAPITRE CDLVII.

Le roi d'Angleterre à Londres. — Intérieur de son ministère. — Ses mesures. — Gyllembourg, envoyé de Suède, arrêté. — Son projet découvert. — Mouvement causé par cette acti… parmi les ministres étrangers et dans le public. — Mesures d… roi d'Angleterre et de ses ministres. — L'Espagne, à tous h… sards, conserve des ménagements pour le prétendant. — Cas- telblanco. — Le roi de Prusse se lie aux ennemis du roi d'An- gleterre. — Les Anglais ne veulent point se mêler des affair… de leur roi en Allemagne. — Goertz arrêté à Arnheim et l… frère de Gyllembourg à La Haye par le crédit du pensionnaire. — Sentiment général des Hollandais sur cette affaire. — Leur situation. — Entrevue du prétendant passant à Turin avec l… roi de Sicile, qui s'en excuse au roi d'Angleterre. — Cause de ce ménagement. — Réponse ferme de Goertz, interrogé … Hollande. — L'Angleterre et la Hollande communiquent … triple alliance au roi d'Espagne. — Soupçons, politique … feinte indifférence de ce monarque. — Mauvaise santé du … d'Espagne. — Burlet, premier médecin du roi d'Espagne, chassé. — Craintes de la reine d'Espagne et d'Albéroni. — Se… infinis artifices pour hâter sa promotion. — Clameurs de Giu- dice contre Aldovrandi, Albéroni et Aubenton. — Angoisses d… pape, entraîné enfin. — Il déclare Borromée cardinal seul … sans ménagement pour Albéroni. — Mesures et conseil… d'Aquaviva et d'Alexandre Albani à Albéroni. — Nouveaux ar- tifices d'Albéroni pour hâter sa promotion, ignorant encore celle de Borromée.

Le roi d'Angleterre en arrivant à Londres avait donné ses premiers soins à réunir ses principaux ministres,

qui ne songeaient qu'à s'entre-détruire. Tousend avait promis d'accepter la vice-royauté d'Irlande, et d'y demeurer trois ans si le roi ne le rappelait auparavant : Methwin avait été fait second secrétaire d'état. Le département du sud lui avait été donné, quoique ce fût celui du premier, pour laisser le nord à Stanhope et le soin des affaires d'Allemagne, qui touchaient le roi d'Angleterre bien plus que toutes les autres par rapport à ses états patrimoniaux. Le parlement avait été prorogé jusqu'au 20 février, vieux style, pour avoir le temps de disposer la nation à la conservation des troupes, dont on ne serait pas venu à bout si les ministres, qui venaient de découvrir le projet des ministres de Suède, n'eussent fait alors éclater la conspiration. Gyllembourg, envoyé de Suède, fut arrêté dans sa maison à Londres, le 9 février à dix heures du soir. Vingt-cinq grenadiers posés à sa porte eurent ordre d'empêcher que personne pût lui parler : on rompit ses cabinets et ses coffres; ses papiers furent enlevés sans inventaire et sans scellés; on répandit dans le public que le complot avait été découvert par trois lettres que Goertz écrivait à Gyllembourg, avec ses réponses, et le chiffre dont ils se servaient; qu'on y avait vu le projet d'une descente à faire en Ecosse; que Goertz avait déjà touché 100,000 florins en Hollande; depuis, 10,000 livres sterling à Paris; et que Gyllembourg avait reçu 20,000 livres sterling à Londres.

Presque tous les ministres étrangers qui étaient à Londres sentirent les conséquences de cette arrestation pour leur propre sûreté, et s'assemblèrent chez Monteléon, ambassadeur d'Espagne, pour en délibérer. Ils convinrent que le droit des gens était violé, principalement par l'enlèvement des papiers de l'envoyé de Suède; mais n'ayant point d'ordres de leurs maîtres, chacun craignit

de prendre un engagement, et ils conclurent d'attendre les éclaircissements que le gouvernement d'Angleterre avait promis de donner. Monteléon, moins content du ministère d'Angleterre qu'il ne l'avait été autrefois, fut moins discret; il discourut sur ce que le projet paraissait peu vraisemblable, qu'il y aurait peut-être quelque idée particulière de Gyllembourg sans rien de réel ni de concerté; que le roi d'Angleterre avait un pressant intérêt d'engager la nation anglaise à déclarer la guerre au roi de Suède, et à contribuer à l'entretien des troupes et à l'armement des vaisseaux; et que ce ne serait pas la première fois qu'une conjuration, révélée au parlement au commencement de ses séances, aurait produit des effets merveilleux pour les volontés de la cour. Ces propos, qu'il croyait tenir sûrement à des amis dans un intérêt commun, lui attirèrent une espèce de reproche des ministres d'Angleterre. Stanhope lui dit qu'il *était* fâché qu'il eût désapprouvé ce qui s'était passé à l'égard de l'envoyé de Suède, mais qu'ils espéraient qu'il changerait de sentiment quand il en saurait le motif. En attendant de satisfaire la curiosité générale, les ministres d'Angleterre laissaient répandre que les ducs d'Ormont et de Marr, chargés de conduire le débarquement, étaient déjà dans le royaume. Sur ces bruits et sur les preuves que le gouvernement promettait de publier incessamment, tout devenait facile au roi, et il armait sans peine trente navires, dont quinze étaient destinés pour la mer Baltique.

Quelques protestations d'intelligence et d'amitié qu'il y eût entre les cours de Londres et de Madrid, cette dernière ne laissait pas d'avoir des ménagements pour le prétendant. Le marquis de Castelblanco, dont le nom était Rojas, et qui était des Asturies, avait épousé une fille du duc de Melfort. Il s'était dévoué au prétendant

pour lequel il avait dépensé de grosses sommes qu'il avait rapportées des Indes. Le prétendant l'avait fait duc en sortant d'Avignon, et le roi d'Espagne y avait consenti avec la condition du secret, jusqu'au rétablissement de ce prince sur le trône de ses pères : ainsi, l'union n'empêchait pas le roi d'Espagne de regarder comme très-possible une révolution en Angleterre, et peut-être prochaine, ce que bien des gens dans Londres pensaient aussi. Le gouvernement, appliqué à faire connaître le crime de Gyllembourg, désirait d'en faire un exemple en sa personne, et consulta des juges pour savoir si le caractère public empêchait qu'on lui pût faire son procès. L'animosité était pareille à l'intérêt du roi, comme duc d'Hanovre, de faire déclarer la guerre à la Suède par les Anglais, et à celui de ses ministres blâmés par le parti opposé, comme d'une violence extravagante, et dont les découvertes ne répondaient ni à l'éclat ni à l'attente du public.

Le roi d'Angleterre, qui prévoyait des suites, augmenta les troupes qu'il entretenait pour la conservation de ses états en Allemagne. Ce n'était pas qu'il eût rien à y craindre de la part du roi de Suède, qui avait perdu tout ce qu'il y possédait, et était très-pauvrement renfermé dans ses anciennes bornes. Mais le roi de Prusse, gendre du roi d'Angleterre, piqué de sa froideur et de ses mépris, était devenu son plus mortel ennemi. Il s'unissait étroitement avec le czar qui était irrité au dernier point contre le roi d'Angleterre. Le roi de Prusse voulait la paix avec la Suède, pourvu que le Danemark, son allié, y fût compris. Il sentait que l'intervention de la France en était la voie la plus sûre. Il craignait en même temps l'union nouvellement resserrée entre l'Angleterre et le régent, et il tâchait de l'affaiblir en avertissant ce dernier de la liaison intime dont le roi d'An-

gleterre se vantait d'être avec l'empereur; et priait le régent de faire ses réflexions là-dessus. Le czar, personnellement piqué contre le roi d'Angleterre, ne se pressait point de tenir la parole qu'il avait donnée de faire sortir ses troupes du pays de Mecklembourg; et toutes ces considérations éloignaient les Anglais de se mêler des affaires de leur roi en Allemagne, où ils jugeaient qu'il en aurait beaucoup sur les bras, et leur persuadaient de laisser à Bernstorff, seul auteur de la violence exercée contre Gyllembourg, le soin de tirer son maître de l'engagement où il l'avait jeté mal à propos. Les ministres anglais pensaient à peu près de même, et abandonnaient Bernstorff; et les amis du roi de Suède, qui en avait beaucoup à Londres, l'exhortaient à distinguer le roi et la nation, et de déclarer dans un manifeste qu'il ne considérait que le duc d'Hanovre dans ce qui s'était passé, dont il appelait aux deux chambres du parlement.

Quoique la Hollande n'approuvât point cette violence, Heinsius, toujours attaché au roi d'Angleterre par ses anciennes liaisons, avait eu le crédit aux états généraux de faire arrêter le baron de Goertz, ministre du roi de Suède, à Arnheim, et le frère de Gyllembourg, à La Haye. Slingerland, au contraire, traitait l'action de Londres d'attentat au droit des gens, et parlant à Beretti, blâma Stanhope d'avoir, dans sa lettre circulaire aux ministres étrangers résidant à Londres, marqué que la révolte serait appuyée d'un secours de troupes, parce que, les troupes ne marchant que sur les ordres du souverain, c'était avouer que l'envoyé de Suède était autorisé de son maître, et rendre ainsi l'affaire personnelle au roi de Suède, rendre innocent son envoyé, n'agissant que sur ses ordres, et ne laisser plus de doute à l'attentat au droit des gens. On croyait en Hollande que

ce qui avait le plus engagé le roi d'Angleterre à demander aux états généraux de faire arrêter Goertz, était l'opinion qu'il traitait la paix de la Suède avec le czar. On disait même que la condition en était la restitution de toutes les conquêtes du czar sur la Suède, excepté Pétersbourg et son territoire, et que ce prince donnerait une de ses filles au jeune duc de Holstein. L'empereur désirait ardemment la paix du nord, et les Hollandais pour le moins autant, pour leur commerce et pour affermir la paix dans toute l'Europe. Leurs dettes étaient immenses; la nécessité d'épargner les avait obligés à une grande réforme de troupes, et à manquer à la parole qu'ils avaient donnée, pendant la dernière guerre, a MM. de Berne de conserver en tout temps vingt-quatre compagnies de leur canton. Ils avaient réformé trois mille Suisses. Les troupes qu'ils avaient conservées se montaient à vingt-huit mille hommes d'infanterie, deux mille cinq cents de cavalerie, et quinze cents dragons; ce qui leur parut suffisant dans un temps où ils ne voyaient plus de guerre prochaine, surtout depuis la dernière liaison de la France avec l'Angleterre, et le départ du prétendant d'Avignon pour se retirer en Italie.

Lorsque ce prince approcha de Turin, le roi de Sicile lui envoya le marquis de Caravaglia et une partie de sa maison pour le recevoir et le traiter. Il entra dans Turin, vit incognito le roi et la reine de Sicile et le prince de Piémont; demeura quelques heures dans la ville sans cérémonie, et continua son chemin. Ce passage avait fort embarrassé le roi de Sicile. Sa proche parenté avec le prétendant, et les droits qu'il en tirait dans l'ordre naturel pour la succession d'Angleterre, ne lui permettaient pas de refuser passage à ce prince, par conséquent de le faire recevoir et de le voir. Il craignait de

mécontenter l'Angleterre; il n'espérait que du roi Georges son accommodement avec l'empereur. Trivier, son ambassadeur à Londres, l'avait flatté que ce prince lui garantirait la Sicile; mais quand son successeur Lapérouse en parla à Stanhope, celui-ci nia le fait, et lui dit que si le roi d'Angleterre se portait à lui garantir les traités antérieurs à celui d'Utrecht, jamais il n'irait au-delà, ni à aucune garantie pour la Sicile; que l'empereur ne voulait entendre parler de rien avant que la Sicile lui fût restituée; que le prince Eugène même, si porté pour le chef de sa maison, s'expliquait que rien ne se pouvait traiter sans cela. Ainsi le roi de Sicile, bien instruit des volontés fixes de l'empereur, n'espérait se rapprocher de lui que par le roi d'Angleterre, qu'il ménageait, par cette raison, plus qu'aucun autre souverain. Il n'oublia donc rien pour se justifier auprès de lui à l'égard du prétendant.

Le roi d'Angleterre reçut assez bien ses excuses, peut-être par la conjoncture de l'embarras de l'affaire des ministres de Suède, et la crainte où il était du nombre et de la force des jacobites, et de la réponse de Goertz à l'interrogation qu'il avait subie en Hollande. Il avait déclaré qu'il avait dressé un projet, approuvé par le roi son maître, pour faire la guerre au roi d'Angleterre, son ennemi découvert, mais une bonne guerre sans trahison; qu'à son égard, il n'avait à répondre qu'au roi de Suède. Une flotte de charbon venant d'Écosse effraya Londres, dans la fin de février. Le bruit s'y répandit qu'on voyait trente vaisseaux du roi de Suède; rien n'était encore préparé pour s'opposer à une descente, et l'alarme fut grande jusqu'à ce qu'on eût bien reconnu que ce n'étaient que des charbonniers.

L'Angleterre et la Hollande ménageaient toujours le roi d'Espagne. A l'imitation de la France, ils lui commu-

niquèrent le traité de la triple alliance. Ce monarque soupçonnait des articles secrets que le régent y aurait fait mettre, et qui étaient la vraie substance du traité. Mais il avait au dedans et au dehors trop d'intérêt à cacher ses pensées de retour au trône de ses pères, pour ne pas montrer la plus entière indifférence, qui fit douter en effet s'il s'intéressait à la ligue qui venait de se conclure, et fit qu'on crut généralement en Espagne et parmi les étrangers qu'il portait toutes ses vues sur l'Italie, et à recouvrer une partie de ce qu'il y avait perdu. On en jugeait par l'intérêt de la reine, qu'Albéroni en avait tant à servir, et par son impatience de terminer tous les différends avec Rome. Il ne laissait pas de s'y montrer ralenti par les délais de sa promotion, que la reine irritée regardait, disait-il, comme un mépris pour elle, et qu'elle sentait moins par affection pour un sujet qui lui était dévoué, que par l'empressement, né des conjonctures, d'armer celui en qui elle avait mis toute sa confiance d'une supériorité de représentation qui le mît en état de la servir sans ménagement dans les occasions scabreuses dont elle se voyait menacée. Cela désignait les vapeurs noires du roi d'Espagne, retombé depuis peu dans une maigreur et une mélancolie qui faisaient craindre la phthisie, et que sa vie ne fût pas longue.

Burlet, son premier médecin, fut chassé d'Espagne un mois après ces derniers accidents, pour s'en être trop librement expliqué. Les suites en étaient fort à craindre pour la reine si haïe des Espagnols, et pour les étrangers qui ne tenaient rien que d'elle; mais le péril était extrême pour Albéroni, parce que, maître de tout sous elle, il était en butte à la jalousie et à la haine universelles, et que, n'ayant point d'établissement, sa chute ne pouvait être médiocre. Il avait persuadé la reine qu'il

y allait de tout son honneur à elle, et que ce lui serait la dernière injure, qu'après toutes les promesses du pape, une ombre de protection de l'empereur élevât Borromée à la pourpre, en négligeant son plus intime serviteur, pour lequel elle avait encore, en dernier lieu, écrit de sa main, en termes si forts qu'elle n'en pouvait employer de plus pressants pour demander à Dieu le paradis. En même temps, connaissant bien le pouvoir de la crainte sur le pape, il fit donner ordre à d'Aubenton, par le roi d'Espagne, d'écrire à Aldovrandi que si la reine n'était pas promptement satisfaite, ni lui ni Alexandre Albani n'obtiendraient point sa permission de venir à Madrid.

Albéroni comptait se cacher aussi, et faire valoir son entière soumission aux volontés du pape sans aucune impatience, et qu'il regardait comme le dernier des malheurs d'être la cause éloignée de la moindre brouillerie entre les deux cours, tandis qu'il ne laissait échapper aucune occasion, ni aucune circonstance de l'intérêt, de la volonté, de la vivacité de la reine. Il fortifiait ces artifices de la peinture la plus avantageuse de l'état où il avait mis l'Espagne, tel qu'elle pouvait se rire de ses ennemis, reconnaître les bienfaits, et se venger de ceux dont il ne serait pas content. Ainsi, rien à espérer pour Aldovrandi ni pour don Alexandre, pas même la permission d'aller à Madrid, s'ils n'apportaient la satisfaction des désirs de la reine, comme, au contraire, tout aplani en l'apportant. Il protestait qu'il n'oserait plus ouvrir la bouche là-dessus; que la reine lui avait déjà reproché que six mois plus ou moins lui étaient indifférents, tandis que son honneur était en continuel spectacle d'un mépris pour elle si insupportable; que le roi et elle avaient fort approuvé les nouvelles instances qu'Aquaviva avait faites à l'occasion de la mort du car-

dinal del Verme, et qu'ils étaient l'un et l'autre certainement déterminés à rejeter toute proposition de Rome, si la grâce qu'ils avaient demandée n'était auparavant accordée. Le dernier courrier avait porté au cardinal Aquaviva des ordres dressés dans cet esprit, et menaçants pour le pape. Néanmoins Albéroni voulait ménager les parents du pape; il pensait à faire donner, par le roi d'Espagne, une pension au cardinal Albani, qu'il savait, par Aquaviva, disposé à la recevoir. Il se voulait ainsi réserver les grâces, et laisser au contraire au roi d'Espagne les démonstrations et les effets de rigueur. Aldovrandi, informé en chemin de la colère de la reine par Aubenton, craignit pour sa fortune une rupture ouverte entre les deux cours. Le confesseur lui avait mandé que la reine ordonnerait peut-être à Aquaviva de se désister de sa demande. C'était fermer au prélat la nonciature, par conséquent le chemin au cardinalat. Il écrivit donc à Albéroni que ce serait donner à rire à ses envieux, et tout ce qu'il jugea le plus propre à lui en faire craindre l'événement, et à lui faire prendre patience.

Le pape, impatient de l'arrivée de l'escadre d'Espagne dans les mers d'Italie, et facilement épouvanté par les Vénitiens, qui lui représentaient les Turcs prêts d'en envahir ce qu'ils voudraient, avait trouvé son nonce trop lent en sa route, mais toutefois sans pouvoir se résoudre à la promotion d'Albéroni, sans être sûr de l'accommodement de ses différends avec l'Espagne, suivant le projet qu'il en avait fait. Un des principaux moyens que ses amis avaient imaginés était de procurer à don Alexandre Albani le voyage d'Espagne, pour y signer l'accommodement qu'Aldovrandi aurait dressé suivant les intentions du pape. Don Alexandre désirait avec passion cet honneur depuis longtemps. La princesse des Ursins, et Albéroni après elle, s'y étaient toujours

opposés; enfin le dernier y avait consenti, et permis à Aquaviva d'en parler au pape. Il le fit dans un temps où don Alexandre était à la campagne. A son retour le pape lui en dit un mot, et remit à une autre fois à lui en parler plus au long. Il parut que ces délais étaient un peu joués entre l'oncle et le neveu. Le pape s'était engagé à l'envoyer nonce extraordinaire à Vienne porter les langes bénits au prince dont l'impératrice accoucherait. Mais ce prince étant mort avant que la fonction eût été exécutée, le cardinal Albani, dévoué à la maison d'Autriche, prétendit que le même engagement subsistait, et soit que ce fût de concert ou de jalousie, le pape trouva des difficultés insurmontables au voyage de don Alexandre à Madrid. Albéroni se vit ainsi privé des avantages de traiter et de terminer avec le neveu du pape les différends entre les deux cours, et trouva encore d'autres traverses.

Le cardinal del Giudice, avant d'arriver à Rome, la remplissait de ses plaintes contre Aldovrandi, et demandait des réparations des discours qu'il avait tenus contre son honneur. Il avertissait le pape de ses fourberies et de celles d'Aubenton et d'Albéroni qu'il accablait de railleries piquantes, et le représentait comme ne pouvant maintenir longtemps sa faveur, qui était le meilleur moyen de nuire à sa promotion, et c'était aux cardinaux Albani et Paulucci à qui il s'adressait. Le pape se trouvait en d'étranges angoisses. La maison Borromée le pressait pour son maître de chambre, dont le neveu avait épousé sa nièce, et dont la promotion avait été arrêtée par Aquaviva le matin même qu'elle allait être faite.

Le pape comprenait quelle colère cette promotion allumerait en Espagne; il craignait mortellement que l'escadre espagnole n'en fût arrêtée, et de voir l'Italie exposée aux Turcs. Néanmoins il fallut céder à ses neveux:

Borromée fut déclaré cardinal le 16 mars, et le pape ne donna pas même la satisfaction à Albéroni de lui faire espérer le second chapeau qui vaquerait, ni de le réserver *in petto*. Rien n'était plus contraire aux espérances qu'Aquaviva avait données à Albéroni de sa promotion certaine et prochaine. Ce cardinal fit savoir au duc de Parme par un courrier la promotion unique de Borromée, en le priant d'en dépêcher un en Espagne pour y porter cette fatale nouvelle. En même temps il écrivit à Albéroni qu'il savait que le pape le ferait cardinal s'il voulait dépêcher un courrier portant parole positive que le roi d'Espagne mettrait Aldovrandi en possession de toutes les prérogatives de la nonciature, et qu'il enverrait incessamment son escadre dans les mers du Levant pour agir contre les Turcs; que le lundi d'après l'arrivée du courrier le pape tiendrait un consistoire, dans lequel il conférerait la seule place vacante à Albéroni, mais qu'il fallait se presser et n'attendre pas d'autres vacances, qui donneraient lieu au pape de se trouver embarrassé par d'autres demandes et par les couronnes; enfin que le pape se contenterait de deux lignes de la main du roi d'Espagne qui confirmeraient ces promesses. Don Alexandre voulut aussi justifier à Albéroni la promotion de Borromée. Il la maintint indispensable et sans préjudice pour Albéroni. Il devait regarder ce délai, non comme exclusion, mais comme un effet malheureux de la contrainte du pape, qui ne voulait pas s'exposer à une compensation que les couronnes lui demanderaient pour le chapeau accordé à l'Espagne; mais que le prétexte sûr de le tirer de cet embarras, serait le service signalé rendu à l'église par l'accommodement des différends des deux cours, et l'envoi de l'escadre contre les Turcs. C'est ainsi que Rome sait profiter de l'ambition des ministres, et les gagner

par l'appât d'une dignité étrangère. Don Alexandre, qui n'avait pas abandonné l'espérance de sa mission en Espagne, n'épargna pas les protestations d'attachement pour leurs majestés catholiques et de respect pour leur premier ministre.

Il y avait déjà quelque temps qu'il regardait sa promotion comme sûre, qu'il en attendait la nouvelle avec impatience, sans cesser de la faire presser par la reine et d'en faire l'affaire particulière de cette princesse. Comme la difficulté principale était la défiance réciproque; que le pape voulait être satisfait avant la promotion, et qu'Albéroni, au contraire, voulait que sa promotion précédât la satisfaction du pape, il représentait de la part de la reine au duc de Parme, son principal agent dans cette affaire à Rome, deux raisons invincibles qui engageaient la reine à vouloir que la promotion précédât la satisfaction du pape. Le point d'honneur était la première, l'autre était d'empêcher les Espagnols de dire que la promotion d'Albéroni serait la condition secrète d'un accommodement préjudiciable au roi et au royaume d'Espagne. Il voulait que sa promotion ne parût fondée que sur la reconnaissance de tout ce que la reine avait fait en faveur du saint-siége, qu'il rappelait en détail, ainsi que la montre du secours maritime qu'il étalait aux yeux du pape, et qu'il promettait d'envoyer d'abord après sa promotion, et la reine, de terminer en même temps les différends des deux cours, mais pas un clou sans sa promotion. C'étaient ses termes, mais toujours désintéressé et se couvrant du voile du caractère de la reine.

Comme il ne craignait point d'être contredit en rien, et qu'il était maître de faire parler la reine comme il voulait, il chargea le duc de Parme de se porter pour garant au pape de sa totale satisfaction au moment que

la promotion serait faite. Il en fit en même temps assurer directement le pape par Aquaviva, mais avec un mélange de menaces. Tout de suite il avertit Aldovrandi qu'il serait mal reçu s'il s'avançait sans la nouvelle de sa promotion, et dépêcha un courrier pour le retenir sur la frontière du royaume. Mais dans l'incertitude de sa route, qui lui pouvait faire manquer le courrier, il fit résoudre le roi d'Espagne que si Aldovrandi arrivait à Madrid, il lui serait fixé un terme pour en sortir. Parmi toutes ces mesures, c'était toujours la même fausseté. Il protestait un désintéressement parfait; sa promotion ne servirait jamais de condition honteuse à l'accommodement; il ne voulait pas être cardinal aux dépens de la réputation de la reine; disant que cette princesse, en lui procurant cet honneur, joignait à la satisfaction de l'élever des vues bien plus considérables; que le roi et elle voulaient faire tomber un chapeau sur celui qu'elles honoraient de toute leur confiance, dépositaire de tous leurs secrets, le seul qui les pût servir en des événements de la dernière importance; mais que, puisque le pape, nonobstant le besoin qu'il avait de leur secours, témoignait tant de répugnance, elles n'avaient d'autre parti à prendre que celui de se désister d'une telle demande, et de regarder comme un affront la préférence donnée à l'empereur et les ménagements pour un sujet tel que Borromée. Il ajoutait qu'en la place du roi d'Espagne, il mépriserait également toutes les concessions sur le clergé, dont il ne retirerait jamais qu'une modique somme, après avoir défalqué ce que la nécessité et l'usage en déduisaient; que c'était demander l'aumône à une cour orgueilleuse qui la faisait tant valoir, et s'en rendre esclave pour chose qui était due en justice rigoureuse; qu'il n'y avait qu'une bonne règle à établir aisément dans les Indes pour se passer des subsides du

clergé, par conséquent de tout accommodement avec Rome, qui souffrirait bien plus que l'Espagne de la prolongation des différends, qui certainement ne seraient point terminés que la promotion n'eût précédé. Il observait que le pape était bien mal conseillé de faire un si grand tort à la religion, dont la défense à tous égards semblait réservée au roi d'Espagne, ayant lieu de s'assurer qu'en usant généreusement envers la reine, elle y saurait répondre avec usure. La reine accoucha d'un cinquième prince, qui mourut bientôt après.

CHAPITRE CDLVIII.

Albéroni fait travailler à Pampelune et à la marine. — Il fait considérer l'Espagne. — Il se vante et se fait louer de tout.— Il traite froidement le roi de Sicile. — Il veut traiter à Madrid avec les Hollandais. — Journées uniformes et clôture du roi et de la reine d'Espagne. — Albéroni veut avoir des troupes étrangères. — Il hait Monteléon. — Singulière et confidente conversation de Stanhope avec Monteléon.—Dettes et embarras de l'Angleterre. — Mesures contre la Suède. — Conduite d'Albéroni à l'égard de la Hollande. — Le pensionnaire fait à Beretti une ouverture de paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. — L'Angleterre entame une négociation à Vienne pour la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. — Lettre de Stanhope à Beretti et de celui-ci à Albéroni. — Son embarras. — Ordres qu'il en reçoit et raisonnement. — Vues et mesures de commerce intérieur et de politique au dehors d'Albéroni.— Angoisses du roi de Sicile, éconduit par l'Espagne. — Venise veut se raccommoder avec le roi d'Espagne.

Albéroni crut que l'Espagne devait se fortifier du côté de la France; il fit travailler à Pampelune. Il compta y avoir tout achevé dans le courant de l'année et y mettre cent cinquante pièces de canon. Il travaillait en même temps aux portes de Cadix et du Ferrol, en Galice, dont les ouvriers étaient exactement payés. Il comptait avoir en mer vingt-quatre vaisseaux vers le 15 mai. On en construisait un en Catalogne de

quatre-vingts pièces de canon, qui devait être prêt à la fin d'avril; enfin les puissances étrangères commençaient à rechercher avec empressement l'Espagne. Il y en avait qui s'inquiétaient des bruits répandus depuis quelque temps de négociations commencées entre l'empereur et le roi d'Espagne. Albéroni avait averti les ministres d'Espagne au dehors de n'avoir aucune inquiétude de tout ce qui s'en pourrait débiter. Le roi de Sicile, toujours mal avec l'empereur, craignait d'en être exclu. Le moyen sûr d'y être compris, s'il s'en faisait un, était de l'être dans tous les traités que ferait le roi d'Espagne. Il donna donc ordre à son ambassadeur à Madrid de le faire comprendre dans le traité dont il s'agissait entre l'Espagne et les états généraux. Cet ambassadeur en parla à Albéroni, et n'en reçut que des réponses courtes et vagues. Il voulait engager les états généraux à traiter avec l'Espagne; il prenait toutes ces mesures pour en avoir l'honneur, et que ce fût à Madrid. Il se louait et se faisait louer sans cesse avec tous les artifices imaginables, de la sagesse et du secret de son gouvernement, du bon ordre qu'il avait mis dans les affaires de la monarchie, et de la vigueur qu'il y avait fait succéder à toute sorte de faiblesse; il ne songeait qu'à bien rétablir la marine et le commerce. Surtout il déplorait la conduite des précédents ministres, qui avaient offusqué les grands talents de Philippe V pour le gouvernement, dont il louait la vie uniforme toute l'année, que lui-même avait établie pour le tenir avec la reine sous sa clef, et que personne n'en pût approcher que par sa volonté, et dont il ne pût prendre aucun ombrage. Cette suite de journées qui a toujours duré depuis, par s'être tournée en habitude, mérite la curiosité et d'être rapportée d'après Albéroni même.

Le roi et la reine qui, en maladie, en couches, en santé, n'avaient jamais qu'un même lit, s'éveillaient à huit heures, et aussitôt déjeunaient ensemble. Le roi s'habillait et revenait après chez la reine qui était encore au lit (je marquerai lors de mon ambassade les légers changements que j'y trouvai), et il passait un quart d'heure auprès d'elle. Il entrait après dans son cabinet, y tenait son conseil, et quand il finissait avant onze heures et demie, il retournait chez la reine. Alors elle se levait, et pendant qu'elle s'habillait le roi donnait divers ordres. La reine étant prête, elle allait avec le roi à la messe, au sortir de laquelle ils dînaient tous deux ensemble. Ils passaient une heure de l'après-dînée en conversation particulière, ensuite ils faisaient ensemble l'oraison, après laquelle ils allaient ensemble à la chasse. Au retour le roi faisait appeler quelqu'un de ses ministres, et pendant son travail en présence de la reine, elle travaillait en tapisserie ou elle écrivait. Cela durait jusqu'à neuf heures et demie du soir, qu'ils soupaient ensemble. A dix heures Albéroni entrait et restait jusqu'à leur coucher, vers onze heures et demie. Les premiers jours d'une couche, leurs lits séparés étaient dans la même chambre. A ce détail il faut ajouter que peu à peu les charges n'eurent plus aucune fonction, et personne n'approcha plus de leurs majestés catholiques ; ce qui a duré toujours depuis. J'en expliquerai le détail, si j'arrive jusqu'au temps de mon ambassade.

Beretti ne recevait point de réponse de Stanhope sur la permission qu'il avait demandée, à son passage à La Haye, pour la levée de trois mille Irlandais. Il eut ordre de demander trois régiments écossais que les états généraux avaient à leur service, et qu'ils voulaient réformer. Il eût été plus naturel d'en charger Monteléon

à Londres, mais il avait déplu par ses représentations sur les affaires et par ses plaintes sur le paiement de ses appointements, et il pouvait bien aussi être trop éclairé et trop fidèle, au compte d'Albéroni. Stanhope, qui, par cette même raison, s'en était trouvé embarrassé, et qui, pour s'en défaire, l'avait desservi auprès d'Albéroni, ne laissait pas de s'ouvrir fort à lui.

Nonobstant les liaisons si étroites que l'Angleterre venait de prendre avec la France, Stanhope n'hésitait pas de dire à Monteléon que les véritables liaisons et la véritable.amitié de l'Angleterre seraient toujours avec l'Espagne; que le roi son maître était prêt de faire un traité d'alliance si le roi d'Espagne y voulait entrer; qu'il ne trouverait pas la même facilité avec les états généraux, dont le traité, généralement désiré par eux avec la France, avait été fort combattu, et qui, sans faire d'alliance nouvelle avec l'Espagne, lui proposeraient peut-être d'entrer dans celle qu'ils venaient de faire avec l'Angleterre et la France; et pour faire remarquer à Monteléon la différence du procédé de l'Angleterre à l'égard de l'Espagne d'avec celui des états généraux, il ajouta qu'aussitôt que la France eut proposé de traiter avec l'Angleterre, le roi d'Angleterre ordonna à son ministre à Madrid d'en faire part au roi d'Espagne, et de l'inviter d'entrer dans la négociation; qu'il ne fit point de réponse ; que toutefois le roi d'Angleterre, supposant qu'il entrerait dans le traité, fit communiquer la proposition à l'abbé Dubois, employé dans le traité. De cette confidence, Stanhope passa à une autre bien moins innocente. Il lui dit tout de suite que l'abbé Dubois avait paru très-embarrassé, et fort peu content de la proposition qu'il lui avait faite de comprendre le roi d'Espagne dans l'alliance ; qu'en effet on avait vu pendant tout le cours de la négociation qu'il

ne s'agissait que d'un traité particulier, uniquement pour les intérêts du régent; que plus les ministres anglais avaient insisté à ne faire mention ni de succession respective, ni des traités d'Utrecht, plus l'abbé Dubois au contraire avait désiré et sollicité que cette condition réciproque fût clairement exprimée; que c'était à ce prix qu'il avait offert de signer tous les articles et avantages demandés par l'Angleterre; qu'il avait employé toutes sortes de moyens pour parvenir à la conclusion du traité; qu'il avait enfin gagné les ministres d'Hanovre, en les assurant que la France garantirait à cette maison la possession de Bremen et de Verden, et qu'elle s'engagerait à ne donner désormais aucun subside à la Suède. Stanhope avouait que, depuis la conclusion du traité, le régent témoignait beaucoup d'attention et d'empressement pour les intérêts et pour les avantages du roi d'Angleterre; que même l'abbé Dubois avait donné des avis de la dernière importance; mais comme bon Anglais, il disait que, lorsqu'il s'agissait de se fier à la France, il fallait suivre le conseil donné à celui qui se noyait au sujet de l'invocation de saint Nicolas. Cette maxime établie, Stanhope assura Monteléon que le roi d'Espagne éprouverait en toutes choses l'amitié du roi d'Angleterre; qu'il pouvait arriver de grands événements et des révolutions imprévues, où les secours du roi d'Angleterre ne lui seraient pas inutiles. Il en aurait peut-être dit davantage, mais Monteléon jugea de la prudence de ne pas marquer trop de curiosité (et la chose était assez intelligible), et d'attendre d'autres conjonctures pour le faire parler encore sur la même matière. Stanhope lui confia qu'il attendait l'abbé Dubois, et que vraisemblablement il résiderait quelque temps en Angleterre.

Ce royaume menaçait de nouveaux remuements.

L'état de ses dettes passait 50,000,000 sterling. On se proposait d'en réduire les intérêts de six à cinq pour cent. Cette contravention aux obligations passées sous l'autorité des actes du parlement n'était pas une entreprise sans danger. On murmurait déjà beaucoup de la prorogation en pleine paix de 14 schelings pour livre sur le revenu des terres, établie seulement pour le temps de la guerre. Le mécontentement était général. Ainsi il importait fort au roi d'Angleterre de persuader aux Anglais qu'ils étaient effectivement en guerre avec la Suède, et qu'il lui fallait de nouveaux secours pour se garantir des entreprises. On publiait donc que la flotte anglaise serait de trente-six à trente-huit vaisseaux de guerre, et que les Hollandais y en joindraient douze. Les ministres d'Angleterre attendaient avec beaucoup d'inquiétude le parti que prendrait le roi de Suède sur l'arrêt de son envoyé à Londres, qui avait depuis été conduit à Plymouth. Ils prièrent Monteléon de demander de la part du roi d'Angleterre au roi d'Espagne de ne pas permettre aux Suédois de vendre dans ses ports leurs prises anglaises, et firent en France la même demande. On n'eut pas de peine à y répondre, les ordonnances de marine ne permettant pas à un armateur de nation amie de demeurer plus de vingt-quatre heures dans ses ports. La même loi n'étant pas établie en Espagne, il y fallait une réponse décisive. Mais on n'y jugea pas à propos d'accorder cette demande.

Albéroni désirait toujours un traité avec l'Angleterre et la Hollande, mais il y paraissait fort ralenti. Il croyait avoir reconnu que trop d'empressement de sa part éloignerait l'effet de ses désirs, et qu'il fallait moins en solliciter ces deux nations que s'en faire rechercher, et seulement se proposer d'empêcher une nouvelle union des Hollandais avec l'empereur. Il y était con-

firmé par Beretti, qui le rassurait à l'égard de l'union qu'il craignait par les nouveaux sujets de brouilleries que les affaires des Pays et l'exécution du traité de la barrière élevaient sans cesse entre l'empereur et les états généraux. L'extrême épuisement où la dernière guerre avait jeté la Hollande lui faisait ardemment souhaiter la continuation de la paix.

Le pensionnaire, dont l'entêtement contre la France et l'attachement au feu roi Guillaume et à la maison d'Autriche en étaient cause, ne respirait aussi que le repos de l'Europe, mais avait au fond toujours le même penchant à favoriser la maison d'Autriche. Il tint à Beretti quelques propos sur la paix à faire entre l'empepereur et le roi d'Espagne. Il lui dit même que le baron de Heems, envoyé de l'empereur en Hollande, lui avait laissé entendre que ce monarque la désirait sincèrement, et qu'il attendait au premier jour des ordres pour parler plus positivement. Beretti paraissait douter de la sincérité impériale; Heinsius lui dit que, après que ses maîtres auraient proposé à l'empereur des conditions raisonnables, ils n'auraient plus d'égard à ses prétentions s'ils s'apercevaient qu'il ne voulût que traîner leurs affaires en longueur; qu'alors ils ne songeraient qu'à plaire au roi d'Espagne; qu'ils connaissaient que son amitié leur était nécessaire; qu'ils la voulaient obtenir; que déjà Amsterdam et Rotterdam avaient applaudi à la proposition d'une alliance avec l'Espagne, et que la province de Zélande était du même avis.

Stanhope, par ordre du roi d'Angleterre, avait entamé une négociation à Vienne pour traiter la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. Il fit savoir à Beretti que ceux qui avaient le plus de part en la confiance de l'empereur goûtaient les idées qu'il leur avait suggérées.

Un des points qui touchaient le plus le roi d'Espagne était d'empêcher que les états du grand duc et ceux du duc de Parme tombassent jamais dans la maison d'Autriche, et d'assurer au contraire ceux de Parme et de Plaisance aux fils qu'il avait de la reine d'Espagne, faute d'héritiers Farnèse. Stanhope espérait d'obtenir cet article, trouvait difficile et long de traiter par lettres, et pour le secret même jugeait nécessaire que l'Espagne et la France envoyassent des ministres de confiance pour traiter à Londres par l'entremise du roi d'Angleterre. Il manda à Beretti que le régent, persuadé de l'utilité de cette paix pour le bien et le repos de l'Europe, y concourrait de tout son pouvoir, et qu'il enverrait l'abbé Dubois à Londres dès qu'il saurait l'affaire en maturité. Stanhope comptait que Penterieder y viendrait pour le même effet de la part de l'empereur. Il exhortait Beretti de demander la même commission, parce qu'il y fallait employer un homme qui eût la confiance d'Albéroni, dont il prodigua les louanges, que Beretti eut soin de ne pas affaiblir, et de ne pas oublier les siennes propres en rendant compte à Albéroni. Stanhope ajoutait l'offre de le faire demander par le roi d'Angleterre, parce qu'il était impossible que ses ministres pussent prendre aucune confiance en Monteléon, ambassadeur ordinaire d'Espagne à Londres.

Beretti, instruit alors fort superficiellement des intentions de l'Espagne, se trouva embarrassé à plusieurs égards. Il ne pouvait répondre que vaguement à des propositions précises. Il craignait que l'intérêt qu'il avait de se voir chargé de la plus grande affaire que pût avoir le roi d'Espagne ne décréditât sa relation. Il savait qu'Albéroni qui voulait traiter à Madrid était très-susceptible de jalousie, et de le soupçonner d'inspirer aux Anglais de traiter à Londres pour que toute

la négociation demeurât entre ses mains. Il remarquait que les propositions de Stanhope avaient été concertées avec la France, puisque le régent y entrait si pleinement. Il marchait donc sur des charbons en rendant compte à Albéroni. Il protestait de son insuffisance à traiter une si grande affaire, et de la peine qu'il aurait d'en faire à Monteléon. Il représentait que les chefs de la république des Provinces-Unies, qui se portaient alors pour pacifiques et pour vouloir une ligue avec l'Espagne, se garderaient bien de la conclure avant que le traité du roi d'Espagne le fût avec l'empereur, de peur de s'attirer pour toujours l'inimitié de ce dernier monarque; qu'il avait remarqué qu'accoutumés à voir faire tous les grands traités chez eux, et y croyant leur situation la plus propre, ils craignaient encore que la négociation en étant portée à Londres, elle ne fût occasion aux Anglais d'obtenir quelque prérogative avantageuse du roi d'Espagne à leur commerce, et que, si cette paix ne se traitait pas chez eux, ils aimeraient mieux encore qu'elle la fût à Madrid qu'à Londres. Il finissait par demander des instructions et des ordres à Albéroni, bien résolu, suivant ceux qu'il en avait précédemment reçus, d'insister fortement sur la sûreté de l'Italie, et de déclarer dans le temps que le roi d'Espagne ne consentirait à la paix qu'avec la remise actuelle de la ville de Mantoue des mains de l'empereur en celles des héritiers légitimes. Beretti, bien informé de l'importance de cette place, et que l'article en était essentiel, était particulièrement chargé de ne rien oublier pour engager les Hollandais à faire en sorte qu'elle fût restituée au duc de Guastalla qui en était injustement privé, et leur faire peur de l'ambition et de la puissance de l'empereur, qui, s'il se rendait maître de l'Italie, les leur ferait bientôt sentir aux Pays-Bas, qui se montrait

pacifique tandis qu'il avait les Turcs sur les bras, mais que, s'il faisait la paix avec eux, il ne se trouverait personne qui pût résister à ses armées victorieuses qui auraient abattu les Ottomans.

Albéroni lui prescrivait en même temps de témoigner une extrême indifférence pour la paix avec l'empereur, et de se borner à faire connaître que l'Espagne était disposée à concourir à tout ce qui pouvait maintenir l'équilibre dans l'Europe. Il lui mandait qu'il lui suffisait de savoir que les Hollandais, disposés à traiter avec l'Espagne, ne traiteraient pas avec l'empereur; qu'il fallait laisser faire au temps, et attendre tranquillement les propositions que l'Angleterre et la Hollande voudraient faire. Il trouvait la lettre de Stanhope vague, et la conclusion d'un traité d'autant moins pressée qu'il ne voyait pas l'utilité que l'Espagne en pouvait retirer. Le roi d'Espagne ne pensait pas à recouvrer par les armes les états qu'il avait perdus. Il connaissait que les Pays-Bas et l'Italie avaient dépeuplé l'Espagne et les Indes. Il trouvait sa situation présente plus avantageuse que celle d'aucune autre puissance. Ses frontières étaient bien garnies, la citadelle de Barcelone devait être achevée dans la fin de l'année, et garnie de cent pièces de canon. Si ses ennemis pensaient à l'attaquer avec des armées nombreuses, elles périraient faute de subsistance; si avec de médiocres, celles d'Espagne seraient suffisantes pour la défense. Il n'y avait que trois ou quatre années de paix à désirer pour donner à la nation espagnole le loisir de respirer, et rien n'était à négliger en attendant pour faire fleurir son commerce.

Un des principaux moyens que le ministre s'en proposait était des manufactures de draps, pour lesquelles il voulut faire venir des ouvriers de Hollande. Il en parla à Riperda qui lui dit en grand secret qu'il fallait

que Beretti fit en sorte d'envoyer un de ceux qui travaillaient à Delft, en lui faisant envisager une récompense et une fortune considérable en Espagne. Comme il y manquait plusieurs choses, il fit remettre 150,000 liv. à Beretti pour un achat de bronzes. Il prétendait qu'il ne songeait qu'à mettre le roi d'Espagne en état de se faire respecter, sans causer de préjudice ni de tort à personne, mais de procurer du bien à ses amis et à ses alliés. Les ministres d'Espagne au dehors assuraient aussi que la triple alliance n'avait pas fait la moindre peine au roi d'Espagne; qu'il n'avait aucune vue sur le trône de France, quelque malhenr qui pût y arriver, et qu'étant naturellement tranquille, il se contentait de régner en Espagne.

Le roi de Sicile ne se lassait point de presser ce monarque de veiller à la sûreté des traités d'Utrecht. Il craignait tout de l'empereur pour l'Italie et la Sicile, dès qu'il aurait fait la paix avec la Porte. Il ne comptait point sur l'Angleterre, dont le roi, par ses ménagements pour l'empereur, n'osait envoyer un ministre à Turin, et parce que le gouvernement s'y était hautement déclaré contre le traité d'Utrecht; qu'il n'avait consenti à la triple alliance que pour en réparer les défauts; que, content d'y avoir remédié de la sorte, il s'embarrassait peu de ses derniers engagements, à ce que les whigs publiaient hautement, et que jamais ils n'entreprendraient une guerre nouvelle pour la garantie de ce qu'il venait de promettre. Monteléon, qui en était bien persuadé, avait conseillé à ce prince de s'adresser au roi d'Espagne; mais il trouva dans Albéroni un ministre qui le connaissait bien, ainsi que toute l'Europe, et qui disait qu'il voulait tirer les marrons du feu avec la patte du chat, et qu'il ne fallait lui donner que de belles paroles.

La correspondance avec Venise, interrompue par la nécessité où cette république s'était trouvée de reconnaître l'empereur comme roi d'Espagne, était prête à se rétablir par les excuses que le noble Mocenigo, envoyé exprès à Madrid, en devait faire au roi d'Espagne dans une audience publique. Les Vénitiens avaient enfin pris ce parti, par leur frayeur commune avec le pape de voir les Turcs sur les côtes de l'Italie, et par l'impatience d'y voir arriver au plus tôt les secours maritimes promis au pape par l'Espagne.

CHAPITRE CDLIX.

Le régent livré à la Constitution sans contre poids. — Le nonce Bentivoglio veut faire signer aux évêques que la Constitution est règle de foi, et y échoue. — Appel de la Sorbonne et des quatre évêques. — J'exhorte en vain le cardinal de Noailles à publier son appel, et lui en prédis le succès et celui de son délai. — Variations du maréchal d'Huxelles dans les affaires de la Constitution. — Entretien entre M. le duc d'Orléans et moi sur les appels de la Constitution, tête à tête dans sa petite loge à l'Opéra. — Objection du grand nombre. — Le duc de Noailles vend son oncle à sa fortune. — Poids des personnes et des corps. — Conduite à tenir par le régent. — Raisons personnelles. — Le régent arrête les appels et se livre à la Constitution.

Je continuerai à mon ordinaire à ne parler de la Constitution qu'autant que la place où j'étais m'obligeait rarement de m'en mêler. Je connaissais la faiblesse du régent, et, quoiqu'il crût malgré lui, le peu de cas qu'il se piquait de faire de la religion. Je le voyais livré à ses ennemis sur cette affaire comme sur bien d'autres : aux jésuites qu'il craignait, au maréchal de Villeroy qui lui imposait dès sa première jeunesse, et qui, dans la plus profonde ignorance, se piquait de la Constitution pour faire parade de sa reconnaissance pour le feu roi et pour madame de Maintenon ; à d'Effiat, livré à M. du Maine et au premier président, qui

ne cherchaient qu'à lui susciter toute espèce d'embarras pour qu'il eût besoin d'eux et pour leurs vues particulières ; à la bêtise de Besons gouverné par d'Effiat, qui le lâchait comme un sanglier au besoin, et qui faisait impression par l'opinion que le régent avait prise de son attachement pour lui ; à l'abbé Dubois, qui dans les ténèbres songeait déjà au cardinalat et à s'en aplanir le chemin du côté de Rome ; enfin aux manéges du cardinal de Rohan, aux fureurs du cardinal de Bissy, et à la scélératesse de force prélats qui se faisaient une douce chimère d'arriver au chapeau, et une réalité, en attendant, de briller, de se faire compter et craindre, de se mêler, d'obtenir des grâces ; enfin à ce cèdre tombé, à ce malheureux évêque de Troyes que le retour au monde avait gangrené jusque dans les entrailles, sans objet, sans raison, et contre toutes les notions et les lumières qu'il avait eues et soutenues toute sa vie jusqu'à son entrée dans le conseil de régence. De contrepoids, il n'y en avait point.

Le duc de Noailles avait vendu son oncle à sa fortune. Le cardinal de Noailles avait trop de droiture, de piété, de simplicité, de vérité ; les évêques qui pensaient comme lui s'éclaircissaient tous les jours à force d'artifices et de menaces. Ils demeuraient concentrés, ils n'avaient ni accès ni langage, ils se confiaient et s'offraient à Dieu, ils ne pouvaient comprendre qu'une affaire de doctrine et de religion en devînt une d'artifices, de manéges, de piéges et de fourberies ; aucun n'était dressé à rien de tout cela. Le chancelier, lent, timide, suspect sur la matière, n'avait pas la plus légère teinture de monde ni de cour, toujours en brassière et en doute, en mesure, en retenue, arrêté par le tintamarre audacieux des uns, et par les doux mais profonds artifices des autres, incapable de se soutenir contre les premiers

à la longue, et de jamais subordonner les autres, médiocrement aidé du procureur général, qui ne faisait bien que quand il le pouvait sans crainte de gâter son manteau, tous déconcertés à l'égard du parlement par les adresses du premier président, et suffoqués de ses grands airs de la cour et du grand monde, par son audace, et par des tours de passe-passe où il était un grand maître. Bentivoglio depuis les premiers jours de la régence ne cessait de souffler le feu en France, et de faire les derniers efforts à Rome pour porter le pape aux dernières violences. Il était fort pauvre, fort ambitieux, fort ignorant, sans mœurs, comme on a vu qu'il en laissa des marques publiques, ce dont il ne prenait même pas grand soin de se cacher, et par ce qu'on vit sans cesse de ce furieux nonce, sans religion que sa fortune. Il croyait son chapeau et de quoi en soutenir la dignité attaché aux derniers embrasements que la bulle pût susciter en France, et il n'épargnait rien pour y parvenir, jusque-là que le pape le trouvait violent au point d'être importuné de ses exhortations continuelles, et que les prélats les plus attachés à Rome, soit par leur opinion, soit par leur fortune, s'en trouvaient pour la plupart excédés, même les cardinaux de Rohan et de Bissy, hors un petit nombre de désespérés, qui avec les jésuites ne respiraient que sang, fortune et subversion de l'église gallicane. De degré en degré et de violence en violence qu'ils extorquaient du régent malgré lui, l'affaire en vint au point de faire de la Constitution une règle de foi.

Le pape, roidi, contre l'usage de ses plus grands et plus saints prédécesseurs, à ne vouloir donner aucune explication de sa bulle, ni souffrir que les évêques y en donnassent aucune de peur d'attenter à sa prétendue infaillibilité, encore plus dans l'embarras de donner une

explication raisonnable ou d'en admettre une, ne voulait ouïr parler que d'obéissance aveugle, et son nonce, à la tête des jésuites et des sulpiciens, trouvait l'occasion trop belle d'abroger les libertés de l'église gallicane et de la soumettre à l'esclavage de Rome, comme celles d'Italie, de l'Espagne, du Portugal, des Indes, pour en manquer l'occasion. Il se mit donc à bonneter les évêques par lui, et par les jésuites et les sulpiciens, pour faire déclarer la Constitution règle de foi. Les plus attachés à Rome d'entre les évêques se révoltèrent d'abord contre une proposition si absurde, et que Rome même avait trouvée telle, comme ils s'étaient révoltés d'abord contre la Constitution à son premier aspect. La règle de foi eut le même sort qu'avait eu l'acceptation de la Constitution, et à force d'intrigues et de manéges quelques évêques y consentirent, et le nombre parut s'en grossir.

Dans cette extrémité d'un nouvel article de foi si destitué de toute autorité légitime, puisqu'elle n'est donnée qu'à l'assemblée libre et générale de l'église, à qui seule les promesses de Jésus-Christ s'adressent d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, la Sorbonne et quatre évêques crurent qu'il était temps d'avoir recours au dernier remède que l'église a toujours présenté, et approuvé que ses enfants en usassent comme suspensif, en attendant des temps où la vérité pourrait être écoutée, et dont jusqu'au feu roi inclusivement on s'était publiquement servi dans les parlements et parmi les évêques, les docteurs, etc., pour se dérober aux entreprises de Rome. Ce fut l'appel au futur libre concile général. Bentivoglio et toute la Constitution jetèrent les hauts cris. Ils sentirent le poids en soi de cette grande démarche; ils gémissaient sous son poids suspensif. Ils sentaient l'effet terrible pour leur entreprise de la suite qu'ils devaient craindre de cet exemple, et re-

muèrent l'enfer pour l'arrêter. Le régent, prompt à s'effrayer, facile à se laisser entraîner par ses confidents perfides, s'abandonna à eux pour sévir contre la Sorbonne et contre les quatre évêques, qu'il exila, puis renvoya dans leurs diocèses.

Ce fut alors que le cardinal de Noailles manqua un grand coup, comme il en avait déjà manqué plusieurs. Je le voyais souvent chez lui et chez moi. Il y vint dans cette occasion raisonner avec moi. Je l'exhortai à l'appel. Il était sûr des chapitres et des curés de Paris, des principaux ecclésiastiques et des plus célèbres et nombreuses congrégations de communautés séculières et régulières. Il l'était aussi de plusieurs évêques qui n'attendaient que son exemple; et de tous ceux-là il était pressé de le donner. Je lui représentai qu'après s'être inutilement prêté à tout, il devait demeurer convaincu de la perfidie, des artifices, du but du parti, qui, sous l'apparence d'obéissance à Rome, forçait la main au pape pour triompher en France, et ne consentirait jamais à rien qu'à l'obéissance aveugle; qu'il avait suffisamment montré raison, patience, douceur, modération, désir de pouvoir sauver l'obéissance avec la vérité et les libertés de l'église gallicane; qu'il était enfin temps d'ouvrir les yeux, et de mettre des bornes aux fureurs et aux artifices; et qu'appelant à la tête de tous ceux que je viens de désigner, ce groupe deviendrait d'autant plus formidable aux entreprises et aux violences qu'il se trouverait nombreux, illustre, et à couvert par les règles de l'église les plus anciennnes, les plus certaines, les plus en usage respecté depuis les premiers temps qu'on y avait eu recours jusqu'aux derniers du règne du feu roi; qu'un appel si général et si canonique inspirerait du courage aux abattus, de la crainte et un extrême embarras aux violents, une salutaire neutralité à ceux qui penchaient

à la Constitution dans la simplicité de leur cœur; que cette démarche aurait un grand effet sur les parlements, qui ne demandaient pas mieux que d'appeler, et qui n'en étaient retenus que par l'autorité du gouvernement, et encore par art et par machines; et que si ces compagnies s'unissaient enfin à lui, comme toutes les apparences y étaient, par leur appel, c'en serait fait de la Constitution, et que Rome ne pourrait plus songer qu'à la retirer, à étouffer doucement cette affaire, et se trouverait heureuse de donner de bonnes sûretés qu'il n'en serait plus parlé.

J'ébranlai le cardinal de Noailles. Il me confia que son appel était tout fait et tout prêt, mais qu'il croyait qu'il en fallait encore suspendre l'éclat, et n'avoir pas à se reprocher de n'avoir pas eu assez de patience. Jamais je ne pus le sortir de là, ni lui m'en alléguer de raisons que ce vague. Au bout d'un long débat, je lui prédis que sa patience serait funeste, qu'il viendrait à fin à l'appel; mais trop tard; qu'il trouverait tout ce qui était prêt actuellement d'appeler avec lui séduit, intimidé, divisé par le temps; qu'il en donnerait aux artifices et à l'autorité séduite du régent, qu'il éprouverait contraire avec force; qu'étourdie alors du coup, il n'en aurait rien à craindre, surtout avec les parlements qu'il aurait avec lui; au lieu qu'ils seraient gagnés, divisés, intimidés par le loisir qu'il donnerait de le faire, et que, quand il voudrait déclarer son appel, il se trouverait abandonné. Je ne fus que trop bon prophète.

Le maréchal d'Huxelles, ministre nécessaire dans toute cette affaire, y variait souvent. Tout lui en montrait la friponnerie, et le danger en croupe de l'anéantissement des libertés de l'église gallicane, qui était le but auquel tendaient les véritables abandonnés à Rome, tels que le nonce, les jésuites, les sulpiciens et les évêques de leur

faciende, et plusieurs autres qui ne le voyaient pas, mais que les autres entraînaient par ignorance et par bêtise. Ainsi le maréchal faisait souvent des pointes qui déconcertaient les projets. Mais bientôt après, le premier président et d'Effiat le prenaient, tantôt par caresses, tantôt par le haut ton, souvent par des raisons d'intérêts particuliers, qui n'étaient pas ceux de l'église ni de l'état, moins encore du régent, et le ramenaient; de sorte que l'irrégularité de cette conduite du maréchal d'Huxelles entravait souvent les deux partis et le régent lui-même. Ce prince qui, dès les temps du feu roi, savait ce que je pensais sur la Constitution, et, comme je l'ai rapporté en son temps, ce que lui-même en pensait, en était embarrassé avec moi. Il évitait d'autant plus aisément de me parler de cette matière, que je ne l'y mettais jamais, et qu'à l'exception de quelques adoucissements que j'en obtenais quelquefois des violences qu'on extorquait de lui sur des particuliers, je ne cherchais point à entrer en rien de toute cette affaire avec lui depuis que j'avais reconnu l'entraînement où il s'était laissé aller. Mais quand il se sentait embarrassé et pressé à un certain point, il ne pouvait s'empêcher de revenir à moi avec une entière ouverture, dans les occasions et sur les choses même où les soupçons et les influences de gens qui l'approchaient me rendaient le plus suspect à ses yeux. Pressé donc, et embarrassé entre les appels et les fureurs opposées dont je viens de parler, il m'arrêta, un après-dîner, comme je resserrais des papiers, et que je me préparais à le quitter après avoir travaillé avec lui tête à tête, comme il m'arrivait une ou deux fois la semaine. Il me dit qu'il s'en allait à l'Opéra, et qu'il voulait m'y mener pour m'y parler de choses importantes. « A l'Opéra, monsieur! m'écriai-je; eh! quel lieu pour y parler d'affaires! parlons-en ici

tant que vous voudrez, ou si vous aimez mieux aller à l'Opéra, à la bonne heure, et demain ou quand il vous plaira je reviendrai. » Il persista; il me dit que nous nous enfermerions tous deux dans sa petite loge, où il allait à couvert et de plain-pied tout seul de son appartement, et que nous y serions aussi bien et mieux que dans son cabinet. Je le suppliai de songer qu'il était impossible de n'être pas détournés par le spectacle et par la musique; que tout ce qui voyait sa loge nous examinerait parlant, raisonnant, n'être point attentifs à l'Opéra, chercherait à pénétrer jusqu'à nos gestes; que les gens qui venaient là lui faire leur cour raisonneraient de leur côté de le voir dans sa petite loge enfermé avec moi; que chacun en compterait la durée; qu'en un mot l'Opéra était fait pour se délasser, s'amuser, voir, être vu, et point du tout pour y être enfermé et y parler d'affaire, et s'y donner en spectacle au spectacle même. J'eus beau dire, il se mit à la fin à rire, prit d'une main son chapeau et sa canne sur un canapé, moi par le bras de l'autre, et nous voilà allés. En entrant dans sa loge, il défendit que personne n'y entrât, qu'on l'ouvrît pour quoi que ce pût être, et qu'on ne laissât approcher personne de la porte. C'était bien montrer qu'il ne voulait pas s'exposer à être écouté, mais bien montrer aussi qu'enfermé là avec moi, qui n'étais pas un homme de spectacle et de musique, il y était moins à l'Opéra que dans un cabinet en affaires. Aussi cela y réussit-il fort mal à propos à faire une nouvelle que tout ce qui se trouva à l'Opéra en sortant distribua par Paris, comme je l'avais prédit à M. le duc d'Orléans. Il se mit où il me dit qu'il avait accoutumé de se mettre, regardant le théâtre, auquel il me fit tourner le dos pour être vis-à-vis de lui. Dans cette position nous étions vus en plein, lui de tout le théâtre et des

loges voisines, et d'une partie du parterre, moi du théâtre par le dos, et de côté et presque en face de presque tout ce qui était à l'Opéra du côté opposé par les loges, mais de tout le parterre et de tout l'amphithéâtre de côté et presque en face. Ce m'était un pays inusité, où on eut peine d'abord à me reconnaître, mais où quelques yeux, le tête-à-tête et l'action de la conversation me décelèrent bientôt. L'Opéra ne faisait que commencer; nous ne fîmes que regarder un moment le spectacle en nous plaçant, qui était fort plein, après quoi nous n'en vîmes ni n'en ouîmes plus rien jusqu'à sa fin, tant la conversation nous occupa.

D'abord M. le duc d'Orléans m'expliqua avec étendue l'embarras où il se trouvait entre les appels dont il était pressé par le parlement qui le voulait faire, plusieurs évêques et tout le second ordre de Paris, à l'exemple de la Sorbonne et de plusieurs corps réguliers et séculiers entiers. Je l'écoutai sans l'interrompre, puis je me mis à raisonner. Peu après que j'eus commencé, il m'interrompit pour me faire remarquer que le grand nombre était pour la Constitution, et le petit pour les appels; que la Constitution avait le pape, la plupart des évêques, les jésuites, tous les séminaires de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare, par conséquent une infinité de confesseurs, de curés, de vicaires répandus dans les villes et les campagnes du royaume, qui y entraînaient les peuples par conscience, tous les capucins et quelque petit nombre d'autres tels mendiants; et que telle chose pouvait arriver en France où tous ces constitutionnaires se joindraient au roi d'Espagne contre lui, et par le nombre seraient les plus forts, ainsi que par l'intrigue et par Rome; et de là se jeta dans un grand raisonnement. Je l'écoutai encore sans l'interrompre, et je le priai après de m'entendre à son tour. Je commençai

par lui dire qu'avec lui il ne fallait pas raisonner par motif de religion ni de bonté de la cause de part ni d'autre ; que je ne pouvais pourtant m'empêcher de lui dire combien il était étrange de traiter une affaire de doctrine et de religion, poussée jusqu'à vouloir faire passer en article, au moins en règle de foi, qui en expression plus douce n'est que synonyme à l'autre, tant de si étranges points, et trouvés d'abord si étranges en effet par ceux-là mêmes qui en sont devenus les athlètes ; de traiter, dis-je, une telle affaire par des vues et des moyens uniquement politiques, qui n'y pouvaient être bons qu'à attirer la malédiction de Dieu sur le succès, sur les personnes qui s'en mêlaient de la sorte et sur tout le royaume ; que je ne pouvais aussi me passer de lui rappeler ce qu'il avait pensé de l'iniquité du fonds et de la violence des moyens du temps du feu roi, et ce que lui et moi nous nous étions confié l'un à l'autre quand on se crut sur le point d'aller au parlement avec le feu roi, qui n'en fut empêché que par l'augmentation subite du mal qui l'emporta peu de temps après ; que me contentant de lui avoir remis en deux mots devant les yeux des choses si déterminantes pour un autre que lui, par les seuls vrais, grands et solides principes qui devraient uniquement conduire, surtout en matière de religion, je n'en ferais plus aucune mention, et ne lui parlerais que le langage duquel seulement il était susceptible.

Je lui montrai qu'il se trompait sur le grand nombre ; et pour s'en convaincre, je le suppliai de se transporter au temps du feu roi, où toute sa terreur, ses menaces, les violences qu'on lui avait fait employer n'avaient pu attirer le grand nombre qu'avec une répugnance et une variété d'expressions toutes captieuses, qui montraient évidemment qu'on ne cherchait qu'à se sauver, en abandonnant ses sentiments sous un voile, et sauvant la vé-

rité autant que la frayeur le pouvait permettre à la faiblesse, d'où on pouvait juger de ce qui serait arrivé de la Constitution, si un roi aussi redouté qu'il était n'y eût déployé toute sa puissance. Je convins ensuite des progrès que la Constitution avait faits depuis, mais par la crainte, l'industrie, la calomnie, la cabale, les espérances ou de fortune ou de paix ; mais j'ajoutai qu'en ôtant tous ces artifices, comme ils le seraient du moment que son autorité ne les soutiendrait plus, tout ce qui avait tâché de demeurer dans le silence éclaterait, et que les trois quarts de ce qui s'était laissé prendre en ces différents filets, s'en secouerait, et chanterait la palinodie, comme l'entrée de sa régence le lui avait montré en plein, pendant le peu de temps qu'avait duré l'étourdissement des chefs du parti constitutionnaire, et la protection qu'il avait donnée au parti opprimé. Je lui fis sentir quelle différence mettait, pour le nombre entre deux partis, la pesanteur de la puissance temporelle, unie avec l'apparence de la spirituelle, le grand nom de chef de l'église, d'unité d'obéissance, de parti le plus sûr à l'égard des simples et des ignorants, qui font le grand nombre des ecclésiastiques comme des laïques, la crainte des peines et l'espérance des récompenses pour beaucoup, et pour tous de ne point trouver d'obstacle dans leur chemin, enfin la licence de tout entreprendre d'une part, avec impunité tout au moins, et très-rarement sans succès ; de l'autre, trouver tous les tribunaux fermés à leurs plaintes et impuissants à leurs plus justes défenses ; qu'outre l'odieux d'un si prodigieux contraste, et qui n'avait d'exemple que celui des temps de persécution des princes idolâtres ou hérétiques, cette disparité écrasait les plus sages et les plus religieux, et persuadait aux courages abattus, qui n'envisageaient aucune étincelle de protection ni d'espérance, de se prêter au temps,

et de rejeter sur la violence les mensonges auxquels on les forçait; que c'était ainsi que Henri VIII s'était fait chef de la religion en si peu de mois en Angleterre, avait chassé Rome, et envahi les biens immenses des ecclésiastiques de son royaume, et que les régents de la minorité de son fils, malgré leurs divisions et leurs troubles domestiques, avaient en si peu de temps achevé le saut, embrassé l'hérésie après le schisme, et s'étaient composé une religion qui avait chassé la catholique sous les dernières peines; que c'était ainsi qu'en si peu de temps les rois du Nord, dont l'autorité chez eux était alors si nouvelle et si peu affermie, avaient rendu leurs royaumes protestants, et après, que tous les souverains du nord de l'Allemagne en avaient fait autant dans leurs états; que le grand nombre présenté de la sorte par une telle inégalité de balance dans le gouvernement, n'était donc qu'un leurre et qu'une tromperie manifeste, dont l'appel se trouverait le véritable correctif; qu'alors les tribunaux rendus à l'exercice de la justice, à cet égard, l'autorité royale à embrasser tous ses sujets avec égalité, le gros du monde en liberté de voir, de parler, de s'instruire, et de discerner, les simples et les ignorants, éclairés par les appels des évêques, d'un nombre infini d'ecclésiastiques du second ordre, de religieux, de corps entiers séculiers et réguliers, enfin par celui des parlements, reviendraient de la crainte servile qui les avait enchaînés; et qu'alors il verrait avec surprise que le grand nombre serait des appelants, et le très-petit, encore méprisé et honni comme celui des tyrans renversés, se trouverait celui des constitutionnaires.

En cet endroit le régent m'interrompit, et avec une sorte d'angoisse : « Mais, monsieur, me dit-il, que voulez-vous que je croie, quand le duc de Noailles lui-même m'arrête sur les appels, et me maintient que j'y hasarde

tout, parce que le très-grand nombre est pour la Constitution, et qu'il n'y a qu'une poignée du parti opposé? et si vous ne nierez pas combien il y est intéressé pour son oncle. — Monsieur, repris-je, cela est horrible, mais ne me surprend pas. Vous savez que je ne vous parle jamais du duc de Noailles depuis les premiers temps de ce qui s'est passé entre nous; mais puisque vous me le mettez en jeu et en opposition si spécieuse, si faut-il aussi que je vous réponde. M. de Noailles, monsieur, est un homme qui n'a ni religion ni honneur, et qui jusqu'à toute pudeur, l'a perdue, quand il croit y trouver le plus petit avantage. Du temps du feu roi, rappelé d'Espagne, brouillé avec lui, avec madame de Maintenon, avec madame la duchesse de Bourgogne, craint et mal voulu de tout le monde, en un mot perdu en Espagne, il n'avait d'appui ni d'existence que son oncle, et par lui, ce qui s'appelait son parti, ainsi il y tenait. Depuis qu'il vole de ses ailes, ce même oncle et son parti, ne lui servant plus à rien, lui pèsent; ainsi il veut en tirer le fruit de se faire considérer de l'autre comme un homme impartial, traitable sur un point qui lui doit être si sensible, éteindre de ce côté-là craintes et soupçons, ranger ainsi les obstacles qu'il en appréhende dans le chemin de la fortune, et de la place de premier ministre, qui lui a fait commettre un crime si noir et si pourpensé à mon égard, de laquelle il n'abandonnera jamais le désir et l'espérance, tandis que, misérablement adoré par son oncle, qui ne voit pas assez clair pour le connaître, il l'entraîne dans les panneaux pour se faire valoir de l'autre côté, pendant que son oncle le vante dans le sien, que lui, de son côté, trompe et enjôle. Son compte est de faire durer la querelle pour se faire admirer des deux côtés, et vous parler comme il fait pour vous persuader d'un attachement pour vous, et d'une vérité pour la

chose, à l'épreuve du sang, de l'amitié et de tout intérêt. Voilà, monsieur, quel est le duc de Noailles, et, puisque vous m'y forcez, jusqu'à quel point vous êtes sa dupe. Mais moi, qui suis plus vrai, plus droit et plus franc, je vous parlerai sur un autre ton : c'est que je ne me cache à vous, à personne ni à lui-même, que le plus beau et le plus délicieux jour de ma vie ne fût celui où il me serait donné par la justice divine de l'écraser en marmelade, et de lui marcher à deux pieds sur le ventre, à la satisfaction de quoi il n'est fortune que je ne sacrifiasse. Je ne suis pas encore assez dépourvu de sens et de raisonnement pour ne pas voir que, quelque mobilité, quelque adresse, quelque finesse et quelque art qu'ait le duc de Noailles, il ne peut éviter de se trouver perdu si son oncle est perdu, et que Rome et les constitutionnaires viennent à bout de le traiter comme ils ont été si près de faire sous le feu roi, et comme ils travaillent tous les jours à y revenir. Ce que j'avance est manifeste. S'ils vous persuadent par degrés de le leur abandonner, et qu'ils le dépouillent de la pourpre et de son siége, voilà un homme au moins anéanti, si pis ne lui arrive, peut-être confiné quelque part, ou envoyé à Rome. Dans cet état, de deux choses l'une nécessairement : ou le duc de Noailles suivra la fortune de son oncle, ou il l'abandonnera pour conserver la sienne. S'il suit la fortune de son oncle, le voilà retiré, hors de place, ne voulant plus se mêler de rien sous un prince qui égorge son oncle, ou qui du moins l'abandonne à la boucherie et à la rage de ses ennemis. Voilà où le sang, l'amitié, l'honneur le conduisent, et moi, par conséquent, nageant dans la joie de le voir entraîné et noyé sans retour par le torrent qui emporte son oncle. Si, au contraire, avec des tours et des distinctions d'esprit, il abandonne son oncle pour se cramponner en place, il devient l'homme le plus pu-

bliquement et le plus complétement déshonoré ; il devient, de plus, suspect au parti qu'il ménage au prix du sang de son oncle, et à vous-même qui n'oserez jamais vous fier à lui de quoi que ce soit ; il devient l'horreur du monde, et l'exécration du parti de son oncle, qui tout entier ne saurait périr avec lui ; il devient enfin l'opprobre et le mépris de toute la terre ; et moi, par conséquent, jouissant d'un état dont l'infamie ne laisse plus rien à faire ni à désirer à ma vengeance. Mon intérêt le plus vif et le plus cher, si j'étais aussi scélérat que le duc de Noailles, aurait donc été, dès les premiers jours de votre régence, de répondre aux empressements des cardinaux de Rohan et de Bissy et de leurs consorts, de m'unir étroitement à eux, de les servir auprès de vous de toutes mes forces. La bonté et la confiance dont vous m'honorez m'auraient rendu parmi eux l'homme laïque le plus principal, le conseil et le modérateur du parti, avec une intimité et une considération d'autant plus solide que nous aurions travaillé de toutes nos forces au même but, et que nous y serions peut-être déjà parvenus. Ne croyez pas que cette réflexion me soit nouvelle, ni que ces messieurs-là soient demeurés jusqu'à présent à me la faire suggérer, jusqu'à me faire dire de leur part, et plus d'une fois, qu'ils ne comprenaient pas comment, avec toute ma haine publique pour le duc de Noailles, que je pouvais perdre sûrement et solidement en perdant son oncle, je demeurais l'ami du cardinal de Noailles, et, pour user de l'abus de leurs termes, son plus puissant protecteur. Mais si je suis encore incapable de cette vertu qui ne vous coûte rien, et que sans nul mérite vous portez souvent au plus pernicieux abus, qui est le pardon des ennemis, à Dieu ne plaise que je succombe assez au plaisir de la vengeance, et devienne assez scélérat pour me tourner contre la vérité connue, la droi-

ture et l'innocence manifeste, et le bien de la religion et de l'état, et que je cesse de vous les représenter de toutes mes forces, et tout votre intérêt personnel qui y est attaché, tant que vous voudrez bien m'écouter sur un si grand chapitre ! » Je conclus ce propos péremptoire par lui dire que c'était à lui à discerner qui, du duc de Noailles ou de moi, lui parlait avec plus de désintéressement et de vérité sur l'appel.

Revenant tout court au fond de la chose, je lui dis qu'avec le nombre il fallait aussi peser la qualité; qu'il devait voir que d'un côté étaient tous les ambitieux, tous les mercenaires et les ignorants, séduits par quelques savants et quelques simples de bonne foi ; que de l'autre, étaient les prélats les plus doctes, les plus vertueux, les plus désintéressés, les plus pieux et des meilleures mœurs, enfin de vrais pasteurs résidant, travaillant, adorés dans leurs diocèses, et en exemple non contredit à toute l'église de France, toutes les écoles et les universités, les colléges, les curés et les chapitres de Paris et de presque toute la France, en un mot, la presque totalité du second ordre, non des abbés aboyants, mais de ce second ordre pieux, éclairé, qui ne prétendait à rien et qui ne vendait point sa foi et sa doctrine; enfin les parlements, qui en ce genre formaient un groupe respectable, et que Rome redouterait toujours; que le gros de la cour, du monde, du public par tout le royaume était encore du même côté, soit lumière ou prévention, et grand nombre aussi par indignation des violences et des mœurs, de l'ambition et de la conduite du plus grand nombre des évêques du parti opposé, et des abominables intrigues dont le temps avait fait la découverte ; qu'avec les lois de l'église et de l'état pour lui, avec les évêques, les docteurs, le clergé séculier et régulier le plus estimé et le plus distingué, les

corps entiers séculiers et réguliers les plus vénérables, et les compagnies supérieures qui se feraient toutes honneur de suivre les parlements, qui sont en ce genre les gardiens et les protecteurs des lois, il se trouverait à la tête d'un bien autre parti que ne serait celui de la Constitution, d'un parti sur qui la religion, la vérité, les canons de l'église, ses règles immuables, les lois de l'état, les libertés de l'église gallicane, qui ne sont que la conservation de l'ancienne discipline de l'église envahie ailleurs par l'usurpation des papes et la despotique tyrannie de Rome, sur qui enfin la conscience pouvait tout, l'ambition, l'intérêt rien, comme tant et de si vives persécutions si grandement souffertes le démontraient avec la dernière évidence, parti, puisqu'il faut se servir de ce terme quoiqu'il ne convienne qu'à celui qui lui est opposé, parti qui lui serait solidement et inviolablement attaché par les liens de la conscience, de la religion, de la vérité, de la reconnaissance, et que nul intérêt temporel n'en pourrait débaucher, qui grossirait sans cesse de tous les ignorants de l'autre, à qui alors il serait libre de parler et de les éclairer, à eux d'écouter et d'être instruits, et d'une foule de mercenaires dont il avait vu les variations à mesure de celles du crédit de leur parti, et qui étaient incapables d'en suivre aucun que pour des vues humaines. Alors que deviendrait le parti opposé, chargé du mépris de ses artifices, de la haine de ses violences, dépouillé du pouvoir d'en commettre, et de l'affranchissement du pouvoir des lois et des tribunaux, et de la censure des doctes, de cette foule de personnages de la plus grande réputation chacun dans leur état? Comment soutenir une cause qui arme la raison et toutes les lois contre elle, qui s'est noircie de tout ce que l'artifice et la persécution ont de plus odieux, et opposer la honte de l'épiscopat et du sacerdoce en tout genre pour

la plupart à l'élite qui forme tout l'autre parti, décorée de ses souffrances et purifiée par le feu de la persécution? Que pourraient opposer à tant de savoir et de vertu les grâces alors flétries par faute de pouvoir, et les mines de protection du premier de ses chefs, et les repoussantes clameurs de l'autre; les ruses si reconnues de leurs principaux ouvriers du premier et du second ordre, dont les mœurs de la plupart, la conduite et l'ambition de tous, les ont rendus l'abomination du monde jusque dans l'usage le plus effréné de leur crédit et de leur pouvoir? et Rome qui recule devant un roi de Portugal, et pour une grâce qui ne dépend que d'elle, qui ne tient ni à vérité, ni à religion, grâce injuste, même scandaleuse, sera-t-elle plus audacieuse contre un groupe si vénérable du premier et du second ordre, soutenu de la multitude rendue à la liberté, et des parlements engagés par leur appel dans la même cause, Rome, dis-je, dépouillée de l'autorité royale, qui faisait tout trembler sous elle, mais qui avec ce terrible avantage n'a pourtant jamais osé que menacer?

J'ajoutai à cette peinture que son personnage, à lui régent, était bien honnête et bien facile. Il n'avait qu'à laisser faire et jouir de ce qui se ferait et des appels en foule qu'il verrait éclater; dire au pape et aux chefs de la Constitution qu'ils ne devaient pas attendre du pouvoir précaire d'un régent plus qu'ils n'avaient pu obtenir de la redoutable et absolue autorité du feu roi, qui l'avait si longtemps déployée en leur faveur tout entière; qu'il y a, de plus, bien loin de ce dont il s'agissait alors à ce qui s'entreprenait aujourd'hui. Alors il ne s'agissait que de la condamnation d'un livre, et de se taire sur la Constitution: aujourd'hui, que, les desseins croissant avec le pouvoir, il ne s'agit de rien moins que d'embraser la France par toutes les intrigues imaginables,

jusqu'à y vouloir faire entrer les premières puissances étrangères, et faire recevoir, signer, croire et juger comme articles définis de foi, au moins en attendant comme règle de foi qui en est le parfait synonyme, tout ce qui est dans la Constitution. Ce comble de pouvoir qui n'est permis et donné qu'à l'église assemblée, appliqué à une bulle qui bien ou mal à propos a soulevé toute la France dès qu'elle a paru, que les uns trouvent inintelligible, les autres non recevable dans ce qui s'en entend, bulle dont le pape, contre la coutume de ses plus saints et plus illustres prédécesseurs, n'a jamais voulu ni expliquer, ni souffrir que les évêques l'expliquassent, depuis tant d'années qu'il en est supplié et conjuré avec tout le respect et l'humilité possibles, il n'est pas étonnant que, poussées enfin à bout, les consciences se révoltent, forcent la main au régent, et aient enfin recours au dernier remède de tout temps établi dans l'église, et dont les plus saints et les plus grands papes ne se sont jamais offensés. Ajouter que vous êtes affligé d'un si grand éclat, et impuissant pour l'arrêter, mais qu'étant régent du royaume, et n'ayant jusqu'à ce jour omis travail, peine ni soin pour procurer la satisfaction du pape, et votre vénération personnelle, jusqu'à y employer l'autorité dont vous êtes dépositaire plus encore que le feu roi n'avait fait et (malheureusement vous ne mentirez pas) vous n'êtes pas résolu aussi à ne pas protéger les lois de tout temps en usage, auxquelles le feu roi lui-même a eu recours en d'autres occasions, ni à laisser mettre le feu et le trouble dans le royaume. Faire en même temps avertir le nonce d'être sage, et de ne vous pas forcer par sa conduite à des démarches qui lui seraient désagréables, et dont les suites pourraient arrêter sa fortune; et prendre des précautions mesurées mais justes pour rendre ses commu-

nications difficiles avec les chefs et les enfants perdus du parti. Écrire en même temps aussi au cardinal de la Trémoille d'une façon à faire peur au pape s'il pensait aller plus loin, tant sur la chose en général que sur le cardinal de Noailles et tout autre en particulier; et lui envoyer une lettre pour le pape remplie des plus beaux termes d'attachement, de douleur, de vénération, mais imprimée vaguement d'une teinture de fermeté qui soutînt la lettre au cardinal de la Trémoille; surtout n'oublier pas de faire parler français aux principaux jésuites d'ici à leur général à Rome, et aux supérieurs de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare; puis demeurer fermé à quelque proposition que ce puisse être, et les plus spécieuses. Ouvrir les prisons, et rappeler et rétablir les exilés, et la liberté, mais parler ferme aux principaux, et donner au cardinal de Noailles et aux parlements des ordres sévères, et y être inexorable, pour que la liberté, bien loin de se tourner en licence et en triomphe, se contienne dans les plus étroites bornes de sagesse, de prudence, de modestie, de charité, de respect pour l'épiscopat et pour les évêques, de mesure à l'égard de la personne du nonce, de vénération pour celle du pape, de soumission pour le saint-siége, et de toutes les précautions nécessaires pour éviter toute occasion de donner prise à l'autre parti, et tout prétexte de crier au schisme ou le faire craindre avec la plus légère apparence.

Après ce discours, que M. le duc d'Orléans écouta fort attentivement et qu'il me parut goûter, je vins au point sensible. Je lui remis devant les yeux le défaut des renonciations, où on n'avait voulu souffrir ni forme ni apparence de liberté; et je lui répétai, ce que je lui avais dit souvent, qu'il ne pouvait tirer aucun fruit de ces actes, si le malheur du cas en arrivait, que de l'estime et de l'affection de la nation par la sagesse, la douceur, l'es-

time de son gouvernement; que ce que je lui proposais en était une des voies la plus assurée en protégeant les lois, la raisonnable et juste liberté, et se rendant le conservateur de ce qui dans l'ecclésiastique et le civil était en la plus grande et solide réputation par la doctrine et le vertu, et s'amalgamant les parlements et les autres tribunaux; tandis qu'en prenant l'autre parti c'était un chemin de continuelles violences aux consciences, aux lois ecclésiastiques et civiles, une suspension continuelle de l'exercice et des fonctions de la justice, des exils et des prisons sans fin, pour plaire à une cour impuissante, ingrate, qui ne voulait que soumettre la France comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, avec les inconvénients temporels et si serviles qu'en éprouvent ces souverains rendus si dépendants de Rome en autorité et en finance par les excès de l'immunité ecclésiastique, et pour des mercenaires qui, de concert avec Rome, demanderaient toujours pour régner, et ne sauraient gré d'aucun succès général ou particulier qu'à leur artifice et à leur audace.

Je lui dis qu'il ne devait pas se faire illusion à lui-même, mais qu'il devait bien comprendre et bien se persuader que les hommes ne se conduisent jamais que par leur intérêt, excepté quelques rares exemples de gens consommés en vertu; qu'il ne fallait donc pas qu'il s'imaginât que quoi qu'il pût faire pour Rome, pour les jésuites et pour le parti de la Constitution, il pût jamais les gagner contre le roi d'Espagne; que, pour peu qu'il fît de comparaison entre ce prince et lui, il sentirait bientôt lequel des deux emporterait tous leurs vœux et leur choix, par conséquent tous leurs efforts; que leur but était de régner, de dominer, de subjuguer la France comme sont l'Espagne, le Portugal et l'Italie, à quoi ils n'avaient jamais eu plus beau jeu que par le moyen de l'é-

tat où ils avaient su porter l'affaire présente; qu'il n'y avait point aussi de prince plus expressément formé à leur gré pour ce dessein qu'un esprit accoutumé à se reposer de tout sur autrui, dans l'habitude de tant d'années de règne sous le joug entier qu'ils voulaient inspirer ici, d'une conscience sans lumière, toujours tremblante au nom de Rome et de l'inquisition, livré entièrement à toutes les prétentions ultramontaines tournées en lois dans ses vastes états, abandonné depuis toute sa vie aux jésuites, et à deux reprises, dont la dernière était lors dans sa vigueur, au fabricateur de la Constitution, enfermé de plus par habitude et par goût, et inaccessible à tout excepté à une épouse italienne pétrie des mêmes maximes romaines, à son confesseur et à son ministre, et incapable par ses mœurs de laisser aucun lieu de craindre rien qui puisse déranger des préventions si favorables aux projets de Rome et des constitutionnaires et des maximes ultramontaines qu'il tient être des parties intégrantes de la religion. Avec un prince fait de la sorte, il n'y a qu'à vouloir et faire; et l'état absolu et sans forme auquel il est accoutumé de régner en Espagne joignant en lui, revenu en France, la jalousie de l'autorité à ce qu'il croirait de si étroite obligation de sa conscience, jusqu'à quels excès ne pourrait-il pas être mené sans autre peine que de vouloir et de dire! « Croyez-vous, monsieur, continuai-je, être en même parallèle avec tout votre esprit, votre savoir, votre discernement, vos lumières, le déréglement affiché de votre vie, votre accès libre à tout le monde, vos connaissances étendues et si extraordinaires pour votre naissance, enfin avec ce mépris de la religion, et ce libertinage d'esprit dont vous affectez de tout temps une profession si publique? Pour peu que vous y pensiez un moment, vous serez intimement convaincu que vous ne pouvez jamais devenir

l'homme de Rome et des jésuites, et qu'il ne manque au roi d'Espagne aucune des qualités qui le rendent un roi fait et formé tout exprès pour eux. Otez-vous donc bien exactement de la tête que, quoi que vous puissiez faire, vous ayez jamais Rome, jésuites, constitutionnaires, dans votre parti. Si le malheureux cas arrive, persuadez-vous au contraire bien fortement que vous les aurez pour vos plus grands ennemis, et qu'ils n'auront rien de sacré contre vous. Si avec cela vous allez perdre le parti qui leur est opposé, qui est celui des lois et de l'estime publique; si vous négligez de vous rapprocher les parlements en cessant de les irriter par des violences à cet égard, par des défenses de recevoir des plaintes et d'y prononcer, des évocations sans fin dès qu'il y a le moindre droit véritable ou supposé à l'affaire de la Constitution, des cassations d'arrêts au gré des constitutionnaires, qui est la chose qui blesse le plus les parlements, la totalité de la magistrature, tout le public même le plus neutre et le plus indifférent, et ce qui le révolte encore plus sans mesure; si vous continuez et redoublez même, comme l'extrémité où les choses se portent vous y forceront, les exils, les prisons, les saisies de temporel, les inouïes expatriations, les privations d'emplois et de bénéfices, qui aurez-vous pour vous, si le malheureux cas arrive, de l'un ou de l'autre parti, ou, s'il en reste encore, dans les termes où en viennent les choses, des neutres et des indifférents? »

Je m'arrêtai là et n'en voulus pas dire davantage, pour juger de l'impression que j'avais faite. Elle passa mon espérance sans toutefois me rassurer; je vis un homme pénétré de l'évidence de mes raisons; il ne fit pas difficulté de me l'avouer; en même temps en brassière et dans l'embarras d'échapper à ceux que j'ai nommés, et qui, dans ces moments critiques de laisser aller

le cours aux appels ou de les arrêter, se relayaient pour ne le pas perdre de vue. Il raisonna sur l'état présent de l'affaire et les inconvénients des deux côtés ; il convint de toute la force de ce que je lui avais représenté. Je ne disais alors que quelques mots de traverse pour le laisser parler et le bien écouter ; et je ne vis qu'un homme, convaincu à la vérité, et de son aveu, sans réponse à pas une des raisons que je lui avais représentées, mais un homme dans les douleurs de l'enfantement. Nous en étions là quand la toile tomba. Nous fûmes tous deux surpris et fâchés de la fin du spectacle. Malgré le brouhaha qu'il produisit par l'empressement de chacun pour sortir, nous demeurâmes encore quelques moments sans pouvoir cesser cette conversation. Je la finis en lui disant que le nonce ne le connaissait que trop bien quand il disait que le dernier qui lui parlait avait raison ; que je l'avertissais qu'il était veillé par des gens qu'il se croyait affidés et qui ne l'étaient qu'à eux-mêmes, à leurs vues, à leurs intrigues, à leurs intérêts, et veillé comme un oiseau de proie ; qu'il serait la leur s'il ne prenait bien garde à lui, parce que la vérité n'avait pas auprès de lui des surveillants si à portée ni si empressés ; qu'il prît donc garde au trop vrai-dire du nonce, et qu'il ne se laissât pas misérablement entraîner. Là-dessus il sortit de sa petite loge, et moi avec lui. Tout le dehors était rempli de tout ce qui successivement s'y était amassé pour entrer dans sa loge ou l'en voir sortir, dont la plupart le regardèrent attentivement, et moi encore plus. Il était si concentré de tout ce que nous venions de dire qu'il passa assez sombrement. Il alla dans son appartement avec tout ce monde, dans le fond duquel j'aperçus Effiat et Besons. Effiat avait été apparemment averti du tête-à-tête de l'Opéra, et s'était fortifié de Besons pour saisir le court moment de la fin de

la journée publique et du commencement de la soirée des roués, pour explorer ce qui s'était passé et le détruire à la chaude. Je ne sais ce qu'ils devinrent, car je m'en allai aussitôt.

Mais, pour ne pas revenir aux appels, je ne dis que trop vrai au régent en sortant de la petite loge. Il fut si bien veillé, relayé, tourmenté qu'ils l'emballèrent. D'Effiat, le premier président et les autres l'emportèrent. Le régent arrêta les appels, mit toute son autorité à empêcher celui du parlement, et lui fit suspendre un arrêt contre des procédures monstrueuses de l'archevêque de Rheims et contre d'autres fureurs d'évêques constitutionnaires. Je me contentai d'avoir convaincu, et puis je laissai faire, sans courir ni recommencer à raisonner avec un prince que je savais circonvenu de façon que sa facilité ou sa faiblesse serait incapable de résistance. Il devint enfin tout ce qu'ils voulurent, entraîné par leur torrent; et il en arriva dans les deux partis le fruit que je lui avais prédit par leurs sentiments à son égard. S'il m'avait cru, ou plutôt s'il en avait eu la force, la Constitution tombait avec toutes ses machines et ses troubles, l'église de France serait demeurée en paix, et Rome de plus eût appris par un si fort exemple à ne la plus troubler de ses artifices et de ses ambitieuses prétentions. Le pape, si soutenu par tant d'évêques en France, ou ignorants, ou simples, ou ambitieux, et si continuellement pressé et tourmenté par son nonce et par les autres boute-feux de se porter à des démarches violentes, n'avait jamais osé s'y commettre. Il avait menacé trop souvent pour qu'on n'y fût pas accoutumé. Il ne s'agissait pourtant que de sévir contre la personne du cardinal de Noailles en particulier, et en gros contre d'autres de son parti, en dernier lieu contre les appelants. Rien ne fut oublié de la part de Bentivoglio et des furieux pour

l'y engager, sans que jamais il ait osé passer les menaces, et encore sans s'en expliquer. Pouvait-on craindre qu'il se portât à des extrémités contre ce nombre immense d'appelants en corps et en particuliers, écoles célèbres et nombreuses, diocèses entiers, congrégations fameuses et étendues, contre les parlements qu'il a toujours redoutés, en un mot contre le régent à la tête de tout le royaume, armé de ses lois, des canons, de la discipline de l'église reconnue et pratiquée jusque sous le feu roi. Rien de schismatique en cette démarche de l'appel, de tout temps, encore une fois, pratiquée et suspensive dans l'église; on ne le devient point quand on ne veut pas l'être, et le pape se serait bien gardé de se risquer la France pour un sujet aussi dépourvu de tout fondement après les pertes que Rome a faites de plus de la moitié de l'Europe. Il se serait donc réduit à des plaintes, à se contenter des respects qu'on ne lui aurait pas épargnés, et à se satisfaire comme d'un gain des assurances qu'il aurait exigées qu'en ne parlant plus de sa bulle, personne aussi n'aurait la témérité de la combattre en aucune sorte ni occasion, puisqu'il ne s'en agirait plus; que de part et d'autre on laisserait tomber tout ce qui s'était fait là-dessus, et qu'il serait même remercié de sa condescendance. Ce qu'on verra bientôt qui arriva sur les bulles est une démonstration que les choses se seraient passées aussi doucement que l'opinion que j'en avais, et que je rapporte ici. Je n'ajouterai rien sur la façon dont parut peu après l'appel du cardinal de Noailles, ni des divers succès qu'il eut, qu'on a vu que je lui avais prédits pour l'avoir trop différé; cela appartient à la Constitution sans avoir produit d'occasion qui me regarde.

CHAPITRE CDLX.

Mademoiselle de Chartres prend l'habit à Chelles. — Mort d'Armentières. — Mort du duc de Béthune. — Mort de madame d'Estrades. — Son beau-fils va en Hongrie avec le prince de Dombes. — Indécence du carrosse du roi expliquée. — Maupeou président à mortier, depuis premier président. — Nicolaï obtient pour son fils la survivance de sa charge de premier président de la chambre des comptes. — Bassette et pharaon défendus. — Mort et famille de la duchesse douairière de Duras. — Mort de la duchesse de Melun. — Mort de la comtesse d'Egmont. — Mort de madame de Chamarande. — Éclaircissement sur sa naissance. — Mort de l'abbé de Vauban. — Mariage d'une fille de la maréchale de Boufflers avec le fils unique du duc de Popoli. — Le duc de Noailles manque le prince de Turenne pour sa fille aînée, et la marie au prince Charles de Lorraine avec un million de brevet de retenue sur sa charge de grand écuyer. — Triste succès de ce mariage. — M. le comte de Charolois part furtivement pour la Hongrie par Munich. — Personne ne tâte de cette comédie. — Il ne voit point l'empereur ni l'impératrice, quoique le prince de Dombes les eût vus, dont M. le Duc se montre fort piqué. — L'abbé de la Rochefoucauld va en Hongrie, et meurt à Bude.

Mademoiselle de Chartres ayant persévéré longuement à vouloir être religieuse contre le goût et les efforts de M. le duc d'Orléans, il consentit enfin qu'elle prît l'habit à Chelles, dont une sœur du maréchal de Villars était abbesse. M. et madame la duchesse d'Or-

léans y allèrent et n'y voulurent personne. L'action fut ferme et édifiante, et tout s'y passa avec le moins de monde et le plus de simplicité qu'il fut possible.

Armentières mourut chez lui en Picardie, assez jeune, d'une fort longue maladie ; il était premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, qui donna cette place à son frère Conflans, qui était aussi son beau-frère, comme on l'a vu ailleurs. Il était surprenant de trouver en ce M. d'Armentières un homme aussi parfaitement bouché, avec deux frères qui avaient tant de savoir et d'esprit ; d'ailleurs bon et honnête homme.

Le duc de Béthune mourut à soixante-seize ans. C'était un bon et vertueux homme. J'ai parlé plus d'une fois de la fortune de son père et de lui, qu'il vit refleurir en lui et en son fils et son petit-fils après une légère éclipse, et qui après lui augmenta encore beaucoup.

Madame d'Estrades mourut aussi. Elle était sœur de Bloin, premier valet de chambre du roi, et avait été fort belle. Le fils aîné du maréchal d'Estrades l'avait épousée en secondes noces par amour. Elle était mère de madame d'Herbigny. La considération que M. le duc d'Orléans conserva toujours pour la famille du maréchal d'Estrades, qui avait été son gouverneur et un homme illustre dans les armes et dans les négociations, dont madame d'Herbigny était petite-fille, fit uniquement son mari conseiller d'état. Le comte d'Estrades, lieutenant général, de la belle-mère de qui on vient de dire la mort, se laissa engager par M. du Maine à aller en Hongrie avec le prince de Dombes. C'était un honnête homme et de distinction à la guerre. Le régent le lui permit, mais le roi ni lui n'y entrèrent pour rien.

Le roi s'alla promener au Cours. Il était au fond de son carrosse, serré entre le duc du Maine et le maréchal de Villeroy avec la dernière indécence. Tant que le feu

roi admit les hommes dans son carrosse, jamais aucun prince du sang n'y a été à côté de lui. C'était un honneur réservé aux seuls fils de France. M. le Prince le dernier donnant au roi une fête à Chantilly, où était toute la cour, il se trouva pendant le voyage une fête d'église solennelle, pour laquelle le roi alla à la paroisse du lieu seul, dans sa calèche qui n'était qu'à deux places sur le derrière, le devant étant accommodé pour y mener des chiens couchants. Jamais personne n'y montait avec lui, sinon Monseigneur ou Monsieur, encore si rarement qu'il ne se pouvait davantage. On regarda comme une distinction fort grande due à la magnificence de la fête de Chantilly, et à la nouveauté du mariage de madame la Duchesse, que le roi sortant de l'église, et monté dans sa calèche, voyant M. le Prince à la portière, lui ordonna d'y monter et de se mettre auprès de lui, parce qu'il n'y avait point d'autre place. C'est l'unique fois que cela soit arrivé. Le maréchal de Villeroy avait bien dans le carrosse du roi, comme son gouverneur, une place de préférence, mais non pas de préséance sur le grand écuyer, ni sur le grand chambellan, ni même sur le premier gentilhomme de la chambre en année. Mais tout était en pillage et en indécence, qui s'augmenta sans cesse en tout de plus en plus.

Maupeou, maître des requêtes, fit un marché extraordinaire avec Menars, président à mortier, pour s'assurer sa charge et lui en laisser la jouissance sa vie durant à certaines conditions. Le prix fut 750,000 livres et 20,000 livres de pot de vin. Je ne marque cette bagatelle que parce que ce même Maupeou est devenu premier président, et a fait passer à son fils sa charge de président à mortier, tous deux avec réputation. Peu de jours après, Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, obtint la survivance de cette charge pour

son fils. Ce fut comme bien d'autres une grâce perdue pour M. le duc d'Orléans, qui ne trouva pas ce magistrat par la suite moins singulièrement audacieux à son égard. Ce prince fit plus utilement par la défense sévère qui fut publiée de la bassette et du pharaon sans distinction de personne. Ce débordement de ces sortes de jeux, quoique défendus, était devenu à un point, que les maréchaux de France avaient établi à leur tribunal qu'on ne serait point obligé à payer les dettes qu'on ferait à ces sortes de jeux.

La duchesse de Duras mourut à Paris à cinquante-huit ans d'une longue maladie ; elle était veuve dès 1697 du duc de Duras, fils et frère aîné des deux maréchaux de Duras. Il n'avait que vingt-sept ans, et ne lui avait laissé que deux filles, dont elle avait marié l'aînée, comme on l'a vu en son temps, au prince de Lambesc, petit-fils de M. le Grand, et avait, comme on le verra, arrêté le mariage de l'autre lorsqu'elle mourut. Son nom était Eschallard ; elle était fille de la Boulaye, qui fit un moment tant de bruit à Paris dans le parti de M. le Prince, et qui est si connu dans les histoires et les mémoires de la minorité de Louis XIV. La Boulaye avait épousé une fille unique du baron de Saveuse, et il fut tué maréchal de camp au malheureux combat du maréchal de Créquy à Consarbruck en 1675. Son père avait épousé en 1633 une fille d'Henri-Robert de la Marck, comte de Braine, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, mort en 1652, fils de Charles-Robert, comte de Maulevrier et chevalier du Saint-Esprit, aussi capitaine des Cent-Suisses, frère puîné du père de l'héritière de Bouillon, Sedan, etc., qu'épousa le vicomte de Turenne, dit depuis le maréchal de Bouillon, contre lequel, après la mort sans enfants de l'héritière, il en prétendit la succession, se fit appeler duc de Bouillon,

disputa toute sa vie et précéda partout le maréchal de Bouillon. On a assez parlé ailleurs de cette grande affaire et de toute cette descendance. Le marquis de Mauny, frère cadet du beau-père de la Boulaye, qui était chevalier du Saint-Esprit, capitaine des gardes, puis premier écuyer de la reine-mère, ni la marquise de Choisy-l'Hospital si connue dans le grand monde, sœur de madame de la Boulaye, n'ayant point eu d'enfants, ni cette dernière de frère, la Boulaye son mari prit hardiment le nom et les armes de la Marck, que sa postérité a conservés, quoiqu'il restât une branche de la maison de la Marck, comtes de Lueman en Vétéravie, dont est demeuré seul de ce grand nom le comte de la Marck, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison, grand d'Espagne, connu par ses ambassades, dont le fils unique a épousé une fille du duc de Noailles.

La duchesse de Melun, fille du duc d'Albret, mourut dans la première jeunesse, étouffée dans son sang en couches, pour n'avoir point voulu être saignée dans sa grossesse qui était la première. La fille dont elle accoucha ne vécut pas.

La comtesse d'Egmont mourut aussi à Paris. Elle était nièce de l'archevêque d'Aix, si connu par les aventures de sa vie, et commandeur de l'ordre, et parent proche des Chalais. Madame des Ursins, qui aimait fort tout ce qui appartenait à son premier mari, étant à Paris avant la mort de son second, l'avait fait venir de sa province chez elle, où elle demeura jusqu'à son mariage avec le dernier de la maison d'Egmont, dont elle n'eut point d'enfants, et dont elle était veuve.

Chamarande perdit sa femme, qui avait du mérite, et qui était fille du comte de Bourlemont, lieutenant général et gouverneur de Stenay, frère de l'archevêque de Bordeaux. J'observerai, pour la curiosité, qu'on disait

que ces Bourlemont portaient le nom et les armes d'Anglure, dont ils n'étaient point; que leur nom est Savigny, qui sûrement ne vaut pas l'autre. Chrestien de Savigny, seigneur de Rosne, s'attacha au duc d'Alençon, dont il fut chambellan, et par sa valeur et ses talents s'éleva dans les emplois et se fit un nom. A la mort de son maître, il s'attacha aux Guise, alors tout-puissants, et devint, par son esprit, un de leurs principaux confidents et un des chefs de la ligue sous eux. Lorsque, après le meurtre de Henri III, le duc de Mayenne attenta à tout, jusqu'aux fonctions de la royauté, de Rosne fut un des maréchaux de France qu'il fit, avec MM. de la Châtre et de Brissac, et d'autres qui le demeurèrent par leurs traités avec Henri IV; mais de Rosne n'en eut pas le temps. Il était lieutenant général de Champagne et commandait à Rheims pour la ligue; il était devenu fort audacieux, et son attachement pour le duc de Mayenne, dont il tenait son prétendu bâton de maréchal de France, ne lui avait point donné d'affection pour le jeune duc de Guise qui, par s'être échappé de la prison où il avait été mis lorsque son père et le cardinal son oncle furent tués à Blois, avait ôté toute espérance au duc de Mayenne de faire couronner son fils avec l'infante d'Espagne par les prétendus états généraux assemblés à Paris. Le duc de Guise, allant en Champagne, y donna ses ordres que Rosne ne se crut pas obligé de suivre. Etant l'un et l'autre à Rheims, les disputes s'échauffèrent tellement, qu'en pleine place publique le duc de Guise, poussé à bout de son insolence, lui passa son épée au travers du corps et le tua roide. C'est ce même de Rosne qui avait épousé la fille unique et héritière de Jacques d'Anglure, seigneur d'Estoges, en qui cette branche d'Estoges finit, et qui était frère aîné de René d'Anglure, seigneur de Givry en Argonne, qui a

fait la branche de Givry. Pour revenir au prétendu maréchal de Rosne, il eut un fils que son grand-père maternel substitua au nom et armes d'Anglure; mais ces faux Anglure n'ont point prospéré et sont demeurés obscurs. Le comte de Bourlemont, ami de mon père, frère des archevêques de Toulouse et de Bordeaux, et père de la femme de Chamarande, était fils puîné de Nicolas d'Anglure, quatrième descendant d'autre Nicolas d'Anglure, chef de la branche de Bourlemont et d'Isabeau du Chastelet, lequel était puîné de Simon d'Anglure, vicomte d'Estoges, mort en 1499. En voilà assez pour revendiquer cette vérité.

En même temps mourut l'abbé de Vauban, uniquement connu pour avoir été frère du célèbre maréchal de Vauban.

La maréchale de Boufflers, qui n'avait pas grand'chose à donner à sa seconde fille, conclut son mariage avec le fils unique du duc de Popoli, duquel il a été parlé plus d'une fois. Excepté d'aller en Espagne, le nom, les établissements, les biens, tout était à souhait. Une place de dame du palais de la reine d'Espagne attendait la nouvelle mariée en arrivant. Popoli, toujours épineux, ne voulut pas que le prince de Pettorano vînt jusqu'à Paris, parce que les fils aînés des grands ont en Espagne des distinctions qui sont inconnues en France. Il s'arrêta donc à Blois, et y attendit six semaines la maréchale de Boufflers, qui y mena sa fille. Le mariage s'y fit, et les deux époux partirent deux jours après pour Madrid. Si Dieu me donne le temps d'écrire mon ambassade en Espagne, j'aurai lieu de dire quel fut le triste succès de ce mariage.

Il s'en fit un autre en même temps, qui ne réussit pas mieux, mais qui ne fit le malheur de personne. La faveur du duc de Noailles, et beaucoup plus sa place et l'auto-

rité entière qu'il avait dans les finances, tentèrent le duc d'Albret de finir par une alliance les longs et fâcheux démêlés des deux maisons. Le comte d'Evreux, qui en sentit l'importance pour un rang et un échange aussi peu solide que le leur, n'oublia rien pour y réussir. L'affaire fut même si avancée, qu'ils la crurent faite, et que des deux côtés elle fut donnée comme telle. Néanmoins elle se rompit par tout ce que le duc d'Albret ne cessa de prétendre, dont son frère le blâma au point que, pour ne pas irriter le crédit du duc de Noailles, il demeura toujours de ses amis. Le duc d'Elbœuf, qui n'avait pas les mêmes raisons, mais qui fut toute sa vie fort avide, avait envie de marier le prince Charles, qu'il regardait comme son fils, et qui, avec ses grands établissements en survivance, n'avait point de bien. Il crut trouver dans ce mariage une alliance convenable et tous les avantages d'une affaire purement d'argent pour le prince Charles, et pour soi-même le moyen de puiser dans les finances.

Le duc de Noailles, piqué de la rupture du duc d'Albret, se trouva flatté de trouver sur-le-champ un prince véritable au lieu du faux qui lui manquait, avec des établissements extérieurs encore plus éblouissants qui le firent passer par-dessus l'inconvénient des biens, immenses chez les Bouillon, nuls dans le prince Charles. Ainsi le mariage également désiré fut bientôt arrêté moyennant 800,000 livres, ce que l'on ne disait pas, et la patte du duc d'Elbœuf largement graissée. Les deux familles obtinrent pour le prince Charles un million de brevet de retenue sur la charge de grand écuyer, publiquement volée à mon père, et qui ne leur avait jamais rien coûté, comme on l'a vu au commencement de ces Mémoires. Jamais on n'avait ouï parler d'un pareil brevet de retenue, qui assurait à toujours la charge dans la famille, parce que personne ne pouvait être en

état de la payer. Le cardinal de Noailles les maria dans sa chapelle, et donna un grand dîner à l'archevêché, et le soir il y eut une fête à l'hôtel de Noailles, où sur le minuit M. le duc d'Orléans alla donner la chemise au prince Charles, qui voulut continuer d'être nommé ainsi, et sa femme la comtesse d'Armagnac, comme on appelait la femme de M. le Grand. Celle-ci n'avait pas encore treize ans, ainsi le mari ne fut au lit avec elle qu'un moment pour la cérémonie, et chacun demeura chez soi jusqu'à un temps fixé, qu'elle alla chez son mari, où elle ne demeura pas longtemps. Tant que le duc de Noailles eut les finances, tout alla à merveille; vers le déclin, les rats le sentirent, et se hâtèrent de dénicher. Une très-légère imprudence de madame d'Armagnac causa un éclat qui dure encore. Elle entra aux filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Germain, où une sœur de son père était religieuse, et où elle vécut plusieurs années très-régulièrement. Elle y reçut toute la maison de Lorraine, hommes et femmes, qui prirent son parti contre son mari, mademoiselle d'Armagnac même, qui en demeurèrent brouillés avec lui, et des compliments de M. et de madame la duchesse de Lorraine. Il n'y eut que le duc d'Elbœuf qui ne vit plus aucun Noailles, et qui ne les épargna pas. Le prince Charles ne salua même plus son beau-père, et ils en sont demeurés là. Au bout de quelques années, madame d'Armagnac alla demeurer à l'hôtel de Noailles. Elle arbora la haute dévotion, et à la fin a pris une maison à elle fort éloignée de toutes celles de ses parents. La dévotion n'y nuit point à l'intrigue si naturelle aux Noailles. Mais il n'y a jamais eu moyen d'obtenir du prince Charles qu'elle mît les pieds à la cour.

M. le comte de Charolois, étant à Chantilly, fit semblant le 30 avril d'aller courre le sanglier dans la forêt

d'Halatre, suivi de Billy tout seul, qui était un gentilhomme de M. le Duc, qui avait beaucoup de sens et de mérite, et ils ne revinrent plus. M. le duc, qui était à Chantilly, revint à Paris le lendemain essayer de persuader M. le duc d'Orléans et le monde qu'il n'avait aucune part à cette équipée, dont il n'avait pas su un mot. Madame la Duchesse tint le même langage. Deux jours après, ils reçurent toutes les lettres datées de Mons de M. de Charolois et de Billy, remplies de demandes de pardons de son départ sans leur permission, et d'excuses de Billy sur les serments du secret que M. de Charolois lui avait fait faire avant que de lui déclarer de quoi il s'agissait. Il ajoutait que ce prince prendrait incognito, sous le nom de comte de Dammartin, la route de Munich, où il attendrait leurs ordres et leurs secours. Personne ne fut un moment la dupe de cette partie de main, dont la maison de Condé ne tira pas le fruit qu'elle s'en était promis. Madame la Princesse et la duchesse d'Hanovre, mère de l'impératrice, étaient sœurs. Madame la Duchesse et M. le Duc espérèrent intimider M. le duc d'Orléans par ce voyage à Vienne et en Hongrie, et par cet air de fuite et de secret n'avoir point à répondre de ce qui s'y passerait. L'artifice était trop grossier pour laisser imaginer à qui que ce fût qu'un prince du sang de dix-sept ans fût parti de Chantilly pour la Hongrie sans l'aveu d'une mère et d'un frère aîné tels que madame la duchesse et M. le Duc. Le seul accompagnement de Billy, connu pour avoir leur confiance, aurait levé le voile. M. le duc d'Orléans ne prit aucune inquiétude de cette disparate, qui en effet n'en pouvait donner la plus légère. Il se contenta de n'y prendre aucune part, et ne fut pas fâché de plus de se trouver par là hors d'atteinte des attaques de bourse pour fournir aux frais. M. de Charolois fut magnifi-

quement reçu à Munich par M. l'électeur de Bavière, qui avait continuellement vécu avec madame la Duchesse dans tous ses voyages à Paris et à la cour. Il fit présent à ce prince de beaucoup de chevaux tant pour sa personne que pour ses gens. Mais à Vienne, il ne put voir ni l'empereur ni l'impératrice. M. le Duc en fut extrêmement piqué et s'en prit vainement à Bonneval, qui crut l'avoir empêché. On ne comprit point quelle en fut la difficulté, puisque le prince de Dombes, arrivé auparavant, les avait vus. Quelque différence réelle qu'il y eût entre eux deux, il n'y en avait alors aucune pour le rang et pour tout l'extérieur. Le prince de Dombes avait bien sûrement sa leçon très-distincte, et M. du Maine était trop attentif à la qualité de prince du sang, dont il jouissait alors en plein, et qu'il avait conquise pour soi et pour ses enfants, pour en avoir commis la moindre chose sur un si grand théâtre. Apparemment que M. le comte de Charolois en voulut plus qu'on n'avait donné à M. de Dombes; cependant l'incognito couvrait tout. Il est vrai que MM. les princes de Conti n'avaient point vu l'empereur Léopold à leur dernier voyage de Hongrie, ni en allant ni revenant, qui ne voulut pas leur donner le fauteuil comme aux électeurs; mais il est vrai aussi qu'ils passèrent à Vienne à visage découvert.

On a vu, en son temps, tout ce que l'abbé de la Rochefoucauld eut à essuyer de sa famille, à la fin du règne du feu roi, et depuis, qui le voulait forcer, lorsqu'il fut devenu l'aîné, à céder tous ses droits d'aînesse à son frère, ou à quitter tous ses riches bénéfices, sans lui en donner des dédommagements. Enfin, ils le résolurent à s'en aller en Hongrie avec une dispense du pape de porter l'épée trois ans en gardant ses bénéfices. Le prince Eugène, le chevalier de Lorraine, M. de Forbin, lieu-

tenant général et capitaine des mousquetaires gris, et bien d'autres, ont toujours servi avec des abbayes sans dispenses, et ont porté l'épée et gardé leurs bénéfices jusqu'à la mort, sans être chevaliers de Malte ni de Saint-Lazare; mais le scrupule convenait aux desseins de M. et de madame de la Rochefoucauld. Il n'a pas paru que Dieu y ait répandu sa bénédiction; mais en attendant, ils furent tous bien soulagés. L'abbé de la Rochefoucauld partit mal volontiers peu de jours après M. de Charolois; il arriva à Bude, où, avant d'avoir joint l'armée impériale, il fut pris de la petite-vérole, et en mourut.

CHAPITRE CDLXI.

Conduite de M. et de madame du Maine dans leur affreux projet. — Causes et degrés de confusion et de division, dont ils savent profiter pour se former un parti. — Formation d'un parti aveugle composé de toutes pièces, sans aveu de personne, qui ose de soi-même usurper le nom de noblesse. — But et adresse des conducteurs, folie et stupidité des conduits. — Menées du grand prieur et de l'ambassadeur de Malte pour en exciter tous les chevaliers, qui reçoivent défenses du régent de s'assembler que pour les affaires uniquement de leur ordre. — Huit seigneurs veulent présenter, au nom de la prétendue noblesse, un mémoire contre les ducs. — Le régent ne reçoit point le mémoire et les traite fort sèchement. — Courte dissertation de ces huit personnages. — Embarras de cette noblesse dans l'impossibilité de répondre sur l'absurdité de son projet.

On a vu à la mort du roi le succès de la noire et profonde scélératesse du duc de Noailles à mon égard, par une calomnie et une perfidie qui ont, je crois, peu d'exemples, et combien elle seconda le projet du duc et de madame la duchesse du Maine, résolue à bien tenir les épouvantables paroles qu'elle avait dites à Sceaux aux ducs de la Force et d'Aumont. On les a vues, en son lieu, et à propos de quoi elles furent dites; mais il est nécessaire ici de les répéter. Les voici : « Qu'elle voulait bien leur dire, pour qu'ils ne prétendissent pas en douter, que quand on avait une fois acquis l'habilité

à succéder à la couronne, il fallait plutôt que se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. » Ces furieuses paroles furent les dernières de cette belle conférence qui fut unique. Ce fut dans la vue d'une si monstrueuse exécution, si besoin en était, qu'ils continuèrent plus que jamais d'échauffer tout ce qu'ils purent contre les ducs; premièrement pour effrayer et se maintenir dans leurs usurpations contre eux, en empêchant, par ce bruit, tout jugement dans la suite; secondement pour, sous prétexte de l'objet des ducs, s'attacher et se former un parti, dont ils pussent faire à leur gré toutes sortes d'autres usages, à quoi ils ne cessèrent de travailler tant que le roi vécut, surtout sur la fin.

Une image d'ordre et de distinction s'était soutenue jusqu'à la mort du roi, au milieu de toutes les entreprises et de toute décadence. Après lui, le peu de dignité de M. le duc d'Orléans jusque pour lui-même, sa légèreté, sa facilité, sa politique si favorite, *divide et impera*, confondirent tout à son avénement à la régence. Plus de cour, un roi enfant, ni reine, ni dauphine, et deux uniques veuves de fils de France. Madame toujours enfermée, sa toilette et son dîner fort déserts; madame la duchesse de Berry renfermée ou en parties, voulant et ne voulant point de cour, et se trouvant fort abandonnée, imagina d'en réchauffer une, en permettant aux dames d'y venir en robes de chambre; établit des tables de jeu, et en retint plusieurs à souper tous les soirs. Cela éclipsa les tabourets, parce qu'y ayant cette heure commode de la voir, on ne tint plus compte d'aller à sa toilette, ni guère plus d'aller aux audiences qu'elle donnait aux ambassadeurs, ni à celles de Madame, laquelle on avait négligée assez de tout temps. Dès les dernières années du roi, les princes et

les princesses du sang, dont le temps n'avait pu diminuer le dépit du rang de M. et de madame la duchesse d'Orléans, qu'en dernier lieu la prétention pour ses filles avait encore aigris, s'étaient établis sur de petites chaises à dos de paille, plus mobiles, disaient-elles, et plus légères et commodes pour travailler et pour jouer. Par ce moyen, plus de distinction de siéges, et ils ne prenaient et ne donnaient des fauteuils à qui ils en devaient que lorsqu'ils ne pouvaient s'en dispenser en des visites de cérémonie, comme de mort, de mariage, etc. Les gens de qualité, accoutumés ainsi à ne trouver plus de différence d'avec les gens titrés, commencèrent bientôt à ne plus donner puis offrir leurs places, en quoi les gens titrés leur avaient montré un fort sot exemple depuis plus longtemps, qu'ils avaient cessé entre eux le même usage presque tous. Je l'avais trouvé établi en entrant dans le monde; il ne cessa peu à peu que longtemps depuis. Moi et quelques autres ducs et duchesses l'avions toujours conservé; la maison de Lorraine l'avait continué par aînesse, et ses singes de Rohan et de Bouillon n'y manquaient pas non plus chacune entre elles. Mais toutes trois eurent à cet égard la même nouvelle conduite à essuyer que les ducs et les duchesses.

Rien ne pouvait être plus agréable à M. et à madame du Maine. La division était leur salut. Ils l'avaient procurée et mise au comble entre les ducs et le parlement, ils n'oublièrent rien pour la porter aussi loin qu'elle put aller entre les ducs et tous ceux qui ne l'étaient pas, en même temps pour profiter de l'une et de l'autre à lier, unir et amalgamer ensemble le parlement, et tout ce qu'ils pouvaient animer de gens contre les ducs. Ils y parvinrent bientôt, et dès que leurs mesures là-dessus eurent réussi, ils commencèrent à former et à organiser leur parti sans y paraître à découvert.

Ce mélange de gens de qualité, de moindres et des plus petits compagnons, ne blessa point ceux de la plus grande naissance, et pour faire nombre tout leur fut bon. Quelques gens d'esprit de la première qualité passèrent là-dessus pour parvenir à grossir assez, pour après le prétexte des ducs venir à des choses plus importantes, à ventiler le gouvernement et parvenir à ce que se proposent ceux qui s'élèvent contre le roi ou le régent ou le premier ministre, comme on a vu dans tous les troubles domestiques et les guerres civiles de tous les âges de la monarchie. Le grand nombre de ces gens de toutes qualités étaient menés par le nez, comme il arrive toujours, par le chef ou les chefs, et le petit nombre de leurs confidents, qui détachent des émissaires, et qui tournent les esprits, sous divers prétextes, à faire tout ce qui leur convient, et ce qui ne convient qu'à eux; et qui se rient et se moquent de ce grand nombre d'instruments dont ils font la même sorte de cas qu'un artisan et un ouvrier font de leurs outils, dont tout le travail n'est utile qu'à eux et est inutile aux outils même, qui, après avoir bien servi leurs maîtres, deviennent usés, ébréchés, cassés, et ne sont plus de nul usage ni ramassés par personne. Tel fut ce groupe qui, depuis les Châtillon, les Rieux, etc., jusqu'aux Bonnetot et autres fils de secrétaires du roi ou de fermiers, osèrent se produire comme un corps sous l'auguste nom du second des trois états du royaume, de leur unique autorité. Ce fut donc ce monstre sans titre légitime, ni même l'ombre illégitime, sans convocation, sans élection, sans pouvoir, ni instruction ni commission, qui se donna sous le nom de la noblesse, dont les trois quarts auraient eu grande peine à prouver la leur. Je n'en nomme aucun, parce que je ne prétends pas entrer en des généalogies, qui n'ont d'autre fruit que de

désoler ceux qui ne peuvent montrer de vérité, et si j'ai avancé ce Bonnetot, c'est par le contraste d'avoir pour sa richesse épousé une fille de M. de Châtillon, et admis par lui, et en sa considération, par tous les autres, à être indistinctement regardé comme M. de Châtillon même, et à son exemple, tous les gens de peu ou de rien qui s'empressèrent d'y entrer, pour se faire un titre dans les suites d'avoir été de ces assemblées de la noblesse qui commencèrent à se tenir tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Mais dans ces assemblées où sans savoir pourquoi on rugissait contre les ducs d'impulsion du duc et de la duchesse du Maine, l'embarras fut longtemps d'un objet particulier. Ils éclataient en plaintes qu'ils faisaient retentir partout avec une sorte de tumulte, tantôt que les ducs prétendaient faire un corps à part de la noblesse, tantôt que la noblesse ne voulait plus que les ducs fissent corps avec elle. On débitait des choses qui ne se pouvaient appeler que de véritables pauvretés, sans nombre, sans vérité, sans la moindre apparence, sans aucune sorte d'existence, de tentatives des ducs, les unes ridicules, les autres parfaitement inutiles ou indifférentes, quand même elles auraient existé, telles qu'on aurait honte de les rapporter et de les réfuter. Elles tombaient aussi d'elles-mêmes à mesure qu'elles étaient alléguées, mais pour faire place à d'autres aussi faussement et aussi misérablement inventées, et qui ne vivaient pas plus longtemps. La fécondité en substituait d'autres pour entretenir l'effervescence et le bruit, qui ne duraient pas plus longtemps, mais auxquelles on en faisait succéder d'autres qui n'avaient pas plus de fondement ni un meilleur sort. Quand des ducs ou gens de qualité, ou de différentes qualités, car il s'en fallait bien que tous se fussent laissé ensorceler, demandaient

à des parents et à des amis de cette noblesse (car pour s'entendre, il les faut bien désigner par les noms qu'ils avaient usurpés), quand, dis-je, on leur demandait de quoi ils se plaignaient, ce qu'ils voulaient, et que par amitié, ou pour ne pas montrer qu'ils ne le savaient pas eux-mêmes, ils voulaient répondre, ils balbutiaient et ne savaient qu'articuler. Quand on leur démontrait combien on se jouait d'eux par toutes les puérilités sans vérité et sans vraisemblance dont on les abusait, ils demeuraient muets et honteux. Quand on leur faisait sentir que les ducs ne pouvaient pas n'être point du corps de la noblesse, et qu'il était absurde de les accuser de n'en vouloir pas être, et impossible de les en exclure, parce que, n'y ayant que trois ordres dans l'état, il fallait bien qu'ils fussent de l'un des trois par leur naissance et leur dignité française, et qu'ils ne pouvaient pas être du premier ni du troisième, quelques-uns semblaient se rendre, mais la plupart, ne sachant que répondre à ce dilemme, se mettaient en fureur. En un mot, ils ne savaient que dire, ils y suppléaient par crier et parler à tort et à travers.

L'affaire n'était pas assez mûre ni assez préparée pour aller plus loin. On y travaillait sans relâche, on cabalait les provinces pour en attirer des députations en y soufflant le même feu, et pour l'entretenir et l'augmenter à Paris; on prépara un mémoire contre le rang et les honneurs des ducs et des duchesses. Ce n'était pas que les moteurs de cette requête en imaginassent aucun succès, mais il fallait tenir cette noblesse ensemble et en mouvement, se l'attacher de plus en plus, l'encourager à des tentatives hardies, la piquer par lui faire recevoir des refus, et pour cela lui donner de la pâture par des prétentions absurdes qui flattassent leur vanité. Quand ce mémoire fut prêt, et qu'il fut question de le présenter,

les directeurs jugèrent à propos de se servir de ce qui était sous leur main pour augmenter le nom et le nombre. Le grand prieur était intéressé pour ses propres entreprises de n'en pas voir tomber les fondements, et les princes du sang pressaient le régent sans relâche de leur tenir parole et de les juger; le premier président, le plus envenimé de tous contre les ducs par les perfidies qu'il leur avait faites dans l'affaire du bonnet, publiquement déshonoré par l'amas de scélératesses qu'il y avait commises, et que les ducs avaient exposées fidèlement au plus grand jour, esclave d'ailleurs de M. et de madame du Maine, disposait de son misérable frère, non moins déshonoré que lui, mais par d'autres endroits, que M. du Maine avait par le feu roi fait ambassadeur de Malte : ainsi joints dans cette affaire avec le grand prieur, ils soulevèrent tout ce qui était à Paris de l'ordre de Malte, qui se joignit à cette noblesse, et ils convoquèrent tout ce qui en portait la croix pour accompagner la présentation du mémoire. Le régent, qui en fut averti, sentit l'inconvénient de cet attroupement, et manda l'ambassadeur de Malte la veille de la présentation du mémoire, auquel il dit qu'il défendait toutes assemblées de chevaliers de Malte, à moins que ce ne fût uniquement pour les affaires de leur ordre.

Le samedi 18 avril, MM. de Châtillon, chevalier de l'ordre, de Rieux, de Laval, de Pons, de Beauffremont et de Clermont vinrent au Palais-Royal, et entrèrent ensemble pour présenter leur mémoire au régent, qui ne voulut pas recevoir, leur dit deux mots de mécontentement fort secs, leur tourna le dos, et entra dans une pièce de derrière. M. de Châtillon avait fait sa fortune par sa figure chez Monsieur, dont peu à peu il devint premier gentilhomme de la chambre; il le fut après de M. son fils, qu'il suivit en Italie. A la figure près, qui était sin-

gulièrement belle, et à la valeur, il n'y avait rien, et quoique cette figure l'eût mis longtemps dans un certain grand monde, il n'y avait été souffert que par ses qualités corporelles, et il y avait longtemps qu'il menait une vie fort obscure. M. de Rieux avait beaucoup d'esprit, fort avare, fort méchant, fort glorieux, fort pensant en dessous, fort obscur, qui n'avait jamais vu ni guerre, ni cour, ni monde. Les intendants, les impôts, le pouvoir absolu lui déplaisaient infiniment par gloire et par avarice, et il aurait voulu donner le ton au gouvernement, ou se faire donner et compter avec lui sans se donner la peine de paraître. Il n'était pas assez simple pour compter gagner rien sur les ducs ; il ne regardait cette entreprise que comme le chausse-pied d'autres plus solides et plus importantes, mais par cela même des plus vifs pour animer le gros à poursuivre le fantôme qui les ameutait. M. de Laval, fils du frère de la duchesse de Roquelaure, était sur le même moule que M. de Rieux, mais il avait vu la cour et le monde plus que lui, et avait servi avec assez de distinction. Il avait tâché de tirer un grand parti d'une blessure qu'il avait reçue à la mâchoire, et pour le distinguer des autres Laval, on l'appelait la Mentonnière, parce qu'il en conserva une toute sa vie de taffetas noir, qui d'ailleurs ne l'incommodait en rien, mais qu'il crut qui affichait son mérite militaire. Cette mentonnière ne lui ayant pas valu ce qu'il en avait espéré, il quitta le service avec hauteur, et retomba dans l'obscurité tant que le roi vécut, et ne songea qu'à s'enrichir. Il y parvint en épousant la sœur des Turménies, veuve de Bayez, qui était fort riche, et tous deux fort appliqués le devinrent de plus en plus par quantité d'intrigues et d'affaires d'argent. Celui-là devint le bras droit de madame du Maine, le confident de tous ses ressorts et le plus ardent de

toute cette noblesse. On verra dans la suite que ses vues étaient pernicieusement vastes, et qu'il ne put se rendre capable de ce prélude que par un chemin à des révolutions d'état, après lesquelles il soupirait sans cesse. M. de Pons était encore de même genre.

Comme MM. de Châtillon et de Laval et presque comme M. de Rieux, il était né pauvre, mais si pauvre qu'il n'avait rien ; il était parent de M. la Rochefoucauld le père, qui logeait chez lui un cadet de cette maison, qui portait le nom de la Case, et qu'il avait défrayé longtemps, jusqu'à ce que, devenu par le temps et les grades lieutenant des gardes du corps, il les quitta avec un cordon rouge et le gouvernement de Cognac, mais logé toute sa vie et monté aux chasses par M. de la Rochefoucauld. La Case lui parla du triste état de l'aîné d'une maison si ancienne et si distinguée, et M. de la Rochefoucauld, qui était fort noble et très-bienfaisant, le fit venir de Saintonge, le mit avec ses petits-fils, et en fit comme de l'un d'eux. Tout contribua à le faire entrer agréablement dans le monde avec un tel appui, un grand nom, un des plus beaux visages et des plus agréables qu'on pût voir dans la fleur de quatorze ou quinze ans, beaucoup d'esprit, d'art et de tour, qui surprennent infiniment à cet âge et à cette arrivée de province, enfin la compassion d'un abandon si total de fortune avec tant de talents naturels. Il fut ainsi à la cour plusieurs années avant la mort du roi, qui, à la prière de M. de la Rochefoucauld, lui donna enfin pour rien un guidon de gendarmerie. Le fils aîné du maréchal de Tallard avait épousé en 1704 la fille unique de Verdun, aîné de sa maison et cousin germain de son père, pour terminer de grands procès. Il mourut sans enfants des blessures qu'il reçut à la bataille d'Hochstett. Sa veuve était également laide et riche. M. de Pons, qui n'avait rien,

se mit en tête de l'épouser. Il y parvint par ses charmes en 1710. Il quitta la cour, M. de la Rochefoucauld, dont il compta n'avoir plus besoin, et le service, et montra plus de talent à faire valoir des procès que pour la guerre ; il désola le maréchal de Tallard, et il montra souvent aux procureurs les plus lestes qu'il en savait plus qu'eux. Madame de Montmorency-Fosseux s'étant bientôt lassée d'être dame d'honneur de madame la Duchesse, Conti, M. le Duc et madame sa mère se piquèrent de ne pas décheoir, et mirent madame de Pons en sa place. Rien de si avare, de si glorieux, de si pointilleux, et si la naissance permettait de le dire, de si audacieux que M. de Pons avec un air de politesse et un débit sentencieux de maximes, et que madame de Pons avec l'aigreur et l'emportement d'une femme qui connaissait peu le monde et les mesures. Leur règne fut donc assez court à l'hôtel de Condé, d'où ils sortirent brouillés avec tout ce qui y allait, et plus encore avec les maîtres. De ce moment on ne les a plus vus dans le monde, uniquement appliqués à s'enrichir de plus en plus, et M. de Pons raccroché par madame du Maine, à former son parti avec le même but et le même feu que M. de Laval ; mais ayant bien plus d'esprit et d'instruction, car il s'était orné l'esprit de lecture, il garda plus de ménagements pour sa propre sûreté, et en servant madame du Maine avec autant et plus même d'art que lui et qu'aucun de ceux qui étaient dans la bouteille, il eut celui de se préserver des accidents personnels.

M. de Beauffremont, avec bien de l'esprit et beaucoup de bien et de désordre, était un fort sérieux, très-sottement glorieux, qui se piquait de tout dire et de tout faire, et qui avait épousé une Courtenay plus folle que lui encore en ce genre. Les conducteurs en savaient trop pour s'en servir autrement que d'un pion avancé. Il

n'en voulait qu'aux ducs, et disait tout haut que, ne pouvant le devenir, il les voulait détruire. En cela il faisait plus de justice à son mérite qu'à sa naissance. M. de Clermont était un bellâtre tout à fait dépourvu de sens et d'esprit, qui, débarqué du Mans par le coche, car il n'avait rien, se targuait de son nom et de sa figure, avec quoi il prétendait faire fortune. Il épousa la seconde fille de M. et de madame d'O; c'était la faim et la soif ensemble. Mais il espéra tout du crédit de cette alliance, par laquelle il vécut à la cour et y attrapa des emplois à la guerre. D'O, bien plus au duc du Maine et à madame du Maine qu'au comte de Toulouse, mais à qui la prudence ne permettait pas de se montrer, paya de ce gendre que sa gloire et sa sottise enrôlèrent contre les ducs sans rien apercevoir au delà, et qu'on se garda bien aussi de lui découvrir. Il se crut un homme principal de se voir en si belle compagnie, où il aboya des mieux en écho. Tels furent les chiens de confiance de cette meute, auxquels en étaient sourdement joints d'autres, qui ne paraissaient pas à découvert, tant du petit nombre du conseil à divers degrés de confiance du secret, que de pions.

Cette levée de boucliers ne fit pas grand'peur aux ducs; ils virent le mémoire par quelques amis, car on se garda bien de le laisser courir, et ils le méprisèrent jusqu'à n'y pas faire la moindre réponse. Quand on demandait à ces messieurs en quel pays civilisé des quatre parties du monde il n'y avait point de grands avec des rangs distinctifs de quiconque ne l'était pas, quand on leur demandait la date de leur commencement partout, sous quelque nom qu'ils fussent connus dans tous les âges, quand on leur proposait d'expliquer ce que deviendrait en les abolissant l'ambition et l'émulation, le service de l'état, le pouvoir des rois et l'utilité des grandes récom-

penses, quand on les pressait sur la possibilité des préférences par naissance parmi la noblesse sans dignités et sans distinctions marquées, quand on les poussait sur ce qui était le plus fâcheux à supporter, d'un rang distinctif par dignité que tout homme de qualité pouvait posséder, dont il était capable, et qui n'était presque composé que de gens de qualité comme eux, et qui n'étaient que tels avant que cette dignité leur eût été donnée, ou d'un rang distinctif par naissance hors la maison régnante, qui s'étend à toute une maison, mâles et femelles, à l'infini, et qui dit tacitement sans cesse à tous les gens de qualité, mais très-clairement et très-palpablement, qu'ils sont et ont ce que les gens de qualité ne peuvent jamais être par la disproportion de naissance qui est entre eux; à ces courtes et pressantes considérations nulle réponse, les uns muets et honteux, les autres furieux, balbutiant de rage, et ne disant pas quatre mots suivis. Quand on les poussait sur la comparaison de leurs pères ou prédécesseurs, et qu'on leur demandait la cause d'un changement du blanc au noir si contradictoire, car ceux-ci ne disaient mot sur le rang de princes étrangers, on apprenait à la plupart ce qu'ils ignoraient, qui en ouvraient la bouche et de grands yeux et en demeuraient stupéfaits, et les autres ne savaient où se mettre. Ce contraste mérite bien place ici pour ne le pas laisser périr dans l'oubli, et au moins en rafraîchir la mémoire.

FIN DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME.

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

XXVIII.

IMPRIMERIE SCHNEIDER ET LANGRAND,
1. rue d'Erfurth.



Geneviève Françoise de Durfort

(Duchesse de St Simon)

MÉMOIRES

13, PLACE DE LA BOURSE.

1840.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

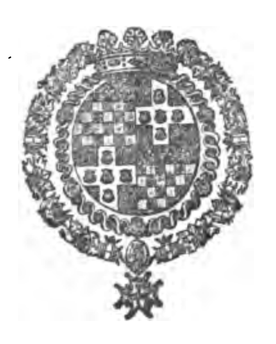
PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,

PAIR DE FRANCE, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXVIII.

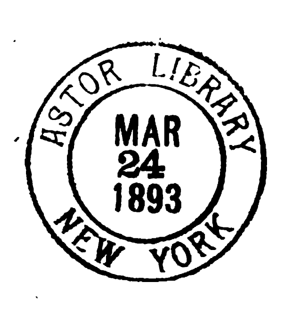


PARIS.

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR,

13, PLACE DE LA BOURSE.

1840.


ASTOR LIBRARY
MAR
24
1893
NEW YORK

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CDLXII.

Différence diamétrale du but des assemblées de plusieurs seigneurs et gentilshommes, en 1649, de celles de cette année.— Copie du traité original d'union et association de plusieurs de la noblesse en 1649, et des signatures. — Éclaircissement sur les signatures. — Requête des pairs au roi à même fin que l'association de plusieurs de la noblesse en 1649. — Comparaison de la noblesse de 1649 avec celle de 1717. — Succès et fin des assemblées de 1649.

On ne répétera pas ce qui se trouve répandu en plusieurs endroits de ces Mémoires à mesure que l'occasion naturelle s'est présentée d'expliquer comment le rang de prince étranger s'est formé à l'appui de la ligue, puis accordé par degrés à d'autres maisons que les souveraines; on se contentera de rapporter ici le traité d'union de ceux qui, comme cette noblesse dont on parle, en prirent de même le nom sans aveu ni mission, mais pour chose réelle et non imaginaire, et chose si radicalement contraire aux lois et usages de ce royaume, à ce

qui est établi dans tous les états, et qui offense si personnellement tout le second ordre du royaume en général et en particulier. Ces assemblées de noblesse, et ce traité entre elle, se firent à Paris en 1649 après le rang accordé à MM. de Bouillon et le tabouret à la princesse de Guéméné, qui enfanta depuis par longs degrés le même rang, et deux autres tabourets à la marquise de Senecey et à la comtesse de Fleix, mère et fille, toutes deux veuves, et toutes deux dames d'honneur, l'une en titre et l'autre en survivance, de la reine-mère, pour les intérêts de laquelle elles avaient été longtemps exilées à Randan en Auvergne, et madame de Brassac mise dame d'honneur en la place de madame de Senecey qui fut rappelée à la mort de Louis XIII, madame de Brassac renvoyée, et madame de Senecey rétablie avec sa fille en survivance. On verra dans ce traité ce que la noblesse d'alors pensait si différemment de celle d'aujourd'hui; mais elle était encore instruite dans ces temps-là, connaissait son intérêt et ne se laissait pas mener par le nez à ce qui y est le plus directement contraire. J'ai eu entre les mains l'original signé de ce traité, et j'en donne ici la copie que j'en ai faite. Il est étonnant en quelles mains tombent par la suite des temps les pièces originales souvent les plus curieuses et les plus importantes, et les titres les plus précieux; il n'est pas rare d'en trouver chez des beurrières et entre de pareilles mains. La pièce dont il s'agit, qui n'est pas de cet ordre, mais qui a sa curiosité, était tombée entre celles d'un vieux médecin de Chartres, qui était excellent médecin, encore plus philosophe, savant en belles-lettres, curieux et très-instruit de l'histoire, qui, content de peu, n'avait jamais voulu quitter sa patrie ni chercher à paraître et à s'enrichir à Paris. Il s'appelait Bouvard; il avait infiniment d'esprit et une mémoire prodigieuse. Le malheureux

état de mon fils aîné me fit appeler ce médecin à la Ferté sur le témoignage de M. de Chartres, Merinville, d'autres encore. Il demeura quelque temps avec nous à plusieurs reprises, et je trouvais fort à m'amuser, et même à m'instruire dans sa conversation, qui d'ailleurs avait encore l'agrément de la gaieté. Nous tombâmes sur des matières qui l'engagèrent à me parler de ce traité de la noblesse ; il me dit qu'il l'avait original, et en effet il me l'apporta quand il revint. Je le copiai avec les signatures dans le même ordre que je les y trouvai, et j'eus toutes les peines du monde à le lui faire reprendre. Il voulait absolument me le donner ; il me le rapporta même une seconde fois dans le même dessein, mais je ne crus pas devoir profiter de son honnêteté et priver un curieux savant et un fort honnête homme d'une pièce originale. La voici :

Traité d'union et association faite par les seigneurs de la plus haute noblesse du royaume, tenue à Paris en 1649.

« Nous soussignés, pour obvier aux divisions et désordres qui pourraient naître de la marque d'honneurs extraordinaires qu'on témoigne vouloir accorder à quelques gentilshommes et maisons particulières au préjudice de toute la noblesse de ce royaume et notamment de plusieurs des plus signalés de cet ordre, lequel, pour être le plus vrai et le plus ferme appui de cette monarchie, doit être par tous moyens conservé dans une parfaite union sans qu'on laisse établir aucune différence de maisons, avons déclaré par cet écrit, juré et promis unanimement sur notre foi et honneur, qu'après avoir fait nos très-humbles remontrances à sa majesté, à son altesse royale et à messeigneurs les princes du sang, et

au cas qu'elles ne soient suivies de l'effet que nous espérons de leur justice, nous tâcherons par toutes sortes de voies et de ressentiments justes, honnêtes et généreux, et qui n'iront point contre le service du roi et de la reine, que semblables distinctions n'aient lieu, consentant que celui de nous qui s'éloignera de la présente union soit réputé homme sans foi et sans honneur, et ne soit point tenu pour gentilhomme parmi nous. Seront suppliés de notre part tous les gentilshommes du royaume absents de s'unir avec nous par députés, pour maintenir l'intérêt général de toute la noblesse et joindre leurs très-humbles supplications aux nôtres. Le présent écrit a été signé sans distinction ni différences de rang et de maisons, afin que personne n'y puisse trouver à redire. De plus, nous promettons que si quelqu'un des soussignés et intéressés est troublé et attaqué en quelque sorte que ce soit dans la suite de cette affaire, nous prendrons ses intérêts comme communs, et tous en général et en particulier, sans nous en pouvoir séparer par aucune considération; et sera déclaré infâme et sans honneur celui qui en userait autrement. En expliquant ce dernier article, s'il arrive sur le sujet de l'affaire dont il s'agit, et pour lequel nous nous sommes assemblés, qu'aucun de ceux qui se seront unis, soit par mauvais office ou autrement, tombe dans le malheur d'être attaqué en sa personne, sa liberté et ses biens, tous les autres s'obligent, sous peine d'une honte publique et perte de leur réputation, de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état auquel il se serait mis pour l'intérêt de leur cause commune, jusqu'à périr plutôt qu'il restât opprimé.

« S'engagent non-seulement, sous les mêmes conditions de leur honneur, de s'opposer dans l'occasion présente pour empêcher que nul obtienne les priviléges des

princes qui n'aura pas cet avantage par sa naissance, mais promettent de former pour l'avenir les mêmes oppositions, afin qu'aucun, de quelque qualité et sous quelque prétexte que ce puisse être, n'étant pas né prince, ne parvienne à une semblable prérogative, qui serait une distinction injurieuse à la noblesse, principalement entre personnes dont les conditions ont toujours été égales, et de qui les prédécesseurs ont tenu le même rang et vécu sans se déférer les uns aux autres, ni dans la cour ni dans les provinces.

« Promettent et s'engagent sur leurs mêmes paroles et sur leur honneur de ne point se retirer de la foi qu'ils se sont donnée les uns aux autres, de n'alléguer aucunes excuses, prétextes ni raisons qui les puissent directement ni indirectement séparer de l'association générale et particulière que porte cet écrit, qu'ils ont signé pour le maintenir inviolablement dans tous les articles qu'il contient, et courir tous la même fortune.

« Promettent pareillement de ne se point désister de la poursuite qu'ils ont entreprise qu'ils n'aient reçu la satisfaction qu'ils doivent légitimement espérer de la bonté et de la justice de sa majesté, ou que le parlement n'y ait apporté les règlements nécessaires suivant les lois, les exemples et les constitutions du royaume, ne s'excluant point de se pourvoir où ils jugeront bon être, et par les moyens que l'assemblée trouvera justes et raisonnables.

« Et pour expliquer nettement l'intention de tous les intéressés en cette affaire, sont demeurés d'accord de former leur opposition conformément à ce que porte cet écrit sur ce qui a été concédé et prétendu de cette nature, depuis l'année 1643. Saint-Symon Vermandois, Halluyes Schomberg, l'Hospital, le commandeur de Rochechouart, d'Aumont de Chappes, Vassé, Orval,

Leuville, Fontenac, Saujon de Campet, Vardes, Brancas, Montresor, Clermont-Tonnerre, comte de Vence, Charles Léon de Fiesque, Louis de Mornay Villarceaux, Sévigné, Montesson, Argenteuil, Boubet, Mallet, Moreuil Caumesnil, Mauleon, de Clermont Monglat, Congis, Canaples, H. de Béthune, Roussillon, Savignac, Fr. Gard, le chevalier de Caderousse, Montmorency, Sigayer, Leiden, Rouville, Bourdonné, Humières, d'Aydie, Beauxoncles, Ligny , Cormes Spinchal, Houdancourt, Villeroy, l'Hospital Sainte-Mesmes, Longueval, Hautefort, Gasnières, Chasteauvieux, de Vienne, Montresor, d'Auteuil, de Crevant, G. Rouxel de Médavy, Maugiron, Du Hamel, d'Alemonis, le chevalier de la Vieuville, de l'Hospital, Bar, de Lanion, Nantouillet, Froullay, Laigue, Gouffier, Maulevrier, Matha, Saint-Germain, du Perron, Montiniac d'Hautefort, le comte de la Chapelle, le comte de Saint-Georges, Thiboust de Boyvy, de Castres, Fr. de Montmorency, de Béringhen, Bruslart, Guenes, du Rouvray, Damigny de Meindrac, Lostellemans, Cl. Mohunt, du Monteil, Cl. Dendre de la Massardière, de Guervon de Dreux, Felleton Lamechan, Roger de Longueval, Trésiguidy, Arcy, la Bourlie de Guiscard, de Grailly, Carnavalet, Saint-Abre, du Mont, Saint-Hilaire, Pascheray, le chevalier de Carnavalet, Jos. chevalier d'Ornano, J. de Lambert, le vicomte de Melun, Beaumont, de Lessins, Valernod, Termes, d'Amboise Aubijoux, Lussan, Savignac de Gondrin, la Baulme de Vallon, de Voisins Dusseau, d'Estourmel, Cressay, le Plessis d'Andigny, Chouppes, de Torson Fors, Chaisenisse, Villiers, Verderonne, Crissé, de la Roque, la Rousselière, Guitaud, Pradel, Lurmont, Bussy Rabutin, la Salle, Grammont, de Vacher, le chevalier de Grammont, d'O, Crenan, Maseroles, de Besançon, de Rémond, le Plessis Besançon, Boyer, Montégu, le

chevalier de Roquelaure, Barthelemy Quelen du Broutay, Chollet, chevalier Dailly, Saint-Remy, Annery, de Boyer, de Cominges de Guitaud, Thomas de Saint-André, de Melville, Guadagne, la Guerche, Saint-Georges, Pirraud, de Harlay Chanvallon, de Montbas, Sabran, Droüe, Fontainemartel, Cussant de Veronil, Fr. de Rousselet de Chateaurenault, Henescors, Fontenailles, Saint-Étienne, Achy, Mayac, Morainvillier. »

De ces cent soixante-sept noms, il y en a peu de grands, plusieurs moindres, force petits, assez d'inconnus, beaucoup pour faire nombre, quelques-uns de surprenants, et presque aucun qui joigne à la grandeur ou même à la bonté du nom la distinction personnelle. Cela ne peut être autrement quand on veut du nombre et qu'il n'y a point de barrière où s'arrêter. Les deux premières signatures demandent explication. Mon oncle, frère aîné de mon père, signait toujours Saint-Symon, et par un *y*, mon père par un *i*, et n'a jamais signé nulle part que le duc de Saint-Simon, depuis qu'il l'a été. Cette première signature est constamment de mon oncle, peu endurant sur les faux princes, encore moins par son alliance, qui de plus le liait à la maison de Condé, avec qui il était fort bien, et laquelle cherchait à embarrasser la cour. La seconde paraît d'une autre main, et n'est pas en ligne, mais au-dessous de la dernière. Je ne connais personne de ma maison qui ait jamais signé Vermandois seul ou joint au nom de Saint-Simon, et cela me ferait croire que cette signature serait du héraut d'armes Vermandois au lieu de notaire. Il faut remarquer que la plupart de ces signatures sont très-difficiles à déchiffrer. J'en ai laissé une en blanc qui paraît Villeroy. La même se retrouve trois signatures après. Il n'y en pouvait avoir deux, car il n'y a pas eu deux branches. M. d'Alincourt, qui de plus n'a jamais

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

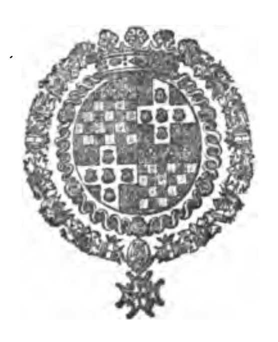
PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,

PAIR DE FRANCE, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XXVIII.



PARIS.

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR,

13, PLACE DE LA BOURSE.

1840.

reine et le cardinal Mazarin d'une part, Monsieur et M. le Prince d'autre, qui étaient liés en ce temps-là, avaient eu soin de fourrer, dans cette assemblée des personnes entièrement à eux, et quelques noms encore d'entre les importants de la Fronde. Il s'y trouve entre ces derniers deux signatures Montrésor. Il n'y avait alors qu'un Bourdeille qui portât ce nom, qui fut un des plus avant dans la direction de la Fronde avec le coadjuteur et la duchesse de Chevreuse, et qui est mort très-vieux à l'hôtel de Guise, chez mademoiselle de Guise, qui l'avait épousé secrètement. Ainsi il y a faute nécessairement en l'une de ces deux signatures.

Mon père signa aussi avec plusieurs autres ducs et pairs, sans autres, une requête au roi tendante à empêcher ces concessions, dont j'ai la copie, que je ne donne pas, parce qu'il ne s'agit pas ici de dissertation sur les rangs, mais simplement des événements de mon temps, à propos desquels j'ai cru devoir faire mention de ces mouvements de 1649 et de cette association ou traité, qui demande quelques réflexions avant que d'achever de raconter en deux mots ce qu'elle devint et quel en fut le succès.

Ces messieurs de 1649 ne se proposent point d'attaquer ce qui est établi, non-seulement de tous les temps et en tous les pays du monde comme en France, mais ce qui l'est depuis plusieurs règnes, et qui, bien ou mal fondé, l'est sur la naissance à laquelle le nom de prince est affecté, c'est-à-dire des personnes issues, de mâle en mâle, d'un véritable souverain, et dont le chef de la maison l'est actuellemeut, et reconnu pour tel dans toute l'Europe. On ne voit nulle part, dans l'association que ces messieurs approuvent, rien de ce qui a été toléré, puis accordé aux véritables princes étrangers. L'écrit se contente de passer à côté et ne va qu'au but qui

l'a fait faire, qui est de s'opposer à des concessions de rangs et d'honneurs à des seigneurs et à des maisons jusqu'alors semblables d'origine à eux, qui n'ont jamais rien eu ni prétendu de différence, et auxquelles aussi nulle autre n'a déféré nulle part : distinction humiliante et outrageante que l'écrit sait expliquer dans toute sa force, mais avec dignité. Il allègue donc les plus pressantes et les plus invincibles raisons, les plus solides et les plus évidentes qu'a la noblesse de s'y opposer. Rien n'est plus éloigné de battre l'air, et de ne savoir que répondre sur le but qu'on se propose. Cet écrit est respectueux pour le roi et pour toute la maison régnante, plein de protestations de fidélité, qui est toujours la première exception pour n'y manquer jamais. Il n'est pas moins rempli d'égards et de ménagements sur les personnes qu'il attaque. Pas un mot, pas une expression qui les puisse le plus légèrement blesser, et la discrétion y est portée jusqu'à éviter avec soin d'y nommer aucun nom. En même temps, il s'exprime avec une dignité infinie, et sans s'échapper, il se contente d'employer les armes naturelles de la noblesse, l'honneur et la réputation, et s'il descend jusqu'à montrer un recours au parlement, il faut se souvenir que cette compagnie s'était alors rendue le fléau et le fouet du cardinal Mazarin, qui en mourait de peur. Du reste, parmi ces messieurs point d'aboiement, point de rumeur populaire, rien d'indécent, tout est mesuré avec sagesse et dignité, comme personnes qui se sentent, qui se respectent, et qui sont incapables de rien d'approchant du tumulte populaire et des mouvements des halles. Enfin, pour différence parfaite, toute contradictoire de ces messieurs de 1649 d'avec ceux de 1717, c'est qu'ils n'usurpent point un faux titre, et ne donnent point droit sur eux de demander qui ils sont et par quelle autorité ils agissent. Ils ne

prétendent point être la noblesse, mais seulement être de ce corps. Ils ne se donnent ni pour le second ordre de l'état, ni pour représenter ce second ordre; ils se reconnaissent des membres et des particuliers de ce second ordre, qui, pour un intérêt commun, effectif, palpable, pressant, s'associent. On ne peut donc leur demander, comme à ceux de 1717, qui ils sont, ce qu'*ils* veulent et par quelle autorité ils agissent. On voit clairement quels ils sont, et ils ne se donnent pas pour autres. On sent pleinement ce qu'ils veulent et ce qu'ils ont raison de vouloir. Enfin l'autorité qui les fait agir n'est ni fausse ni chimérique. C'est le plus évident et le plus commun intérêt qui, sans mission et sans autorité de personne, donne droit d'agir, de se défendre, de demander à quiconque en a raison et nécessité effective, et qui le font, entièrement dégagés des misérables inconvénients de la foule aveugle et du tourbillon. Quelle disparité de 1649 à 1717! elle va jusqu'au prodige.

Néanmoins on ne saurait nier qu'avec tant de contraste, il ne s'y trouve quelques conformités. Le mélange des noms inévitable, comme on l'a dit, quand on a besoin de nombre, et qu'il n'y a point de barrière, et le but secret du très-petit nombre de conducteurs en 1649. M. le Prince voulait embarrasser le cardinal Mazarin pour le rendre souple à ses volontés; il avait entraîné la faiblesse de Monsieur, par ceux qui le gouvernaient, à ne se pas opposer à ce dessein, qui n'allait à rien de criminel. C'est ce qui donna lieu à ces assemblées, et ce qui les fit durer. Mais, dès que la peur qu'en eut le cardinal Mazarin l'eut humilié au gré de M. le Prince, il ne voulut pas aller plus loin, dont Monsieur fut fort aise. Ils agirent donc en conséquence par ceux qu'ils avaient dans leur dépendance en ces assemblées, mais ils ne voulurent pas tromper l'association

dans son but. Toutes les histoires et mémoires de ce temps-là racontent comment elle fut rompue. Tous ceux qui en étaient furent mandés et conduits honorablement chez le roi, où ils furent reçus avec beaucoup de distinction et d'accueil, la reine-mère, Monsieur, M. le Prince, le conseil, toute la cour présente. Monsieur les présenta; la reine leur témoigna satisfaction de les voir et opinion de leur fidélité. Un secrétaire d'état leur lut tout haut la révocation du rang et des honneurs accordés à MM. de Bouillon, et des tabourets de la princesse de Guéméné et de mesdames de Senecey et de Fleix, et la montra aux principaux et à qui la voulut voir, pour que leurs yeux les assurassent qu'il ne manquait rien à la forme de l'expédition. La reine ensuite leur dit gracieusement que puisqu'ils obtenaient ce qu'ils demandaient, il n'y avait plus de lieu à association ni à assemblées, que le roi déclarait l'association finie et défendait les assemblées à l'avenir. La reine ensuite leur fit des honnêtetés et le Mazarin des bassesses, et chacun se retira. Telle fut la fin de cette affaire, bien différente aussi de celle de 1717. Cette révocation subsista tant que les troubles firent craindre, après quoi elle tomba. La reine remit MM. de Bouillon et les tabourets supprimés. On a vu ailleurs comment celui de la princesse de Guéméné enfanta par différents degrés les mêmes avantages à MM. de Rohan que MM. de de Bouillon avaient obtenus, et que celui de mesdames de Senecey et de Fleix les fit enfin duchesses, et en même temps MM. de Foix, leurs fils et petits-fils, ducs et pairs. Après cette digression nécessaire, revenons en 1717.

CHAPITRE CDLXIII.

Ma conduite avec le régent sur l'affaire des princes du sang et des bâtards et sur les mouvements de la prétendue noblesse. — Les bâtards ne prétendent reconnaître d'autres juges que le roi majeur ou les états généraux du royaume, et s'attirent par là un jugement préparatoire. — Excès de la prétendue noblesse, trompée par confiance en ses appuis. — Conduite et parfaite tranquillité des ducs. — Arrêt du conseil de régence portant défense à tous nobles de signer la requête sous peine de désobéissance. — Ma conduite dans ce conseil suivie par les ducs, puis par les princes du sang et bâtards. — Gouvernement de Saint-Malo à Coetquen, et 6,000 livres de pension à Laval. — Mensonge impudent de ce dernier prouvé, et qui lui demeure utile, quoique sans nulle parenté avec la maison royale. — Maison de Laval-Montfort très-différente des Laval-Montmorency expliquée. — Autre imposture du même M. de Laval sur la préséance sur le chancelier. — Premier exemple de mariage de fille de qualité avec un secrétaire d'état.

Je me tenais avec M. le duc d'Orléans sur ces mouvements de la prétendue noblesse et sur l'affaire des bâtards, qui lui était si connexe, dans la même conduite que je gardais avec lui sur le parlement; je m'étais contenté de lui démontrer les intimes rapports de ces deux affaires et leurs communs ressorts; quel était son plus puissant intérêt sur la dernière, et qu'à l'égard de l'autre, il éprouverait bientôt que le prétexte frivole des ducs ne

durerait que jusqu'à ce que le parti de M. et de madame du Maine fût assez bien formé et fortifié pour aller à lui directement et à son gouvernement. Après cette remontrance, je laissais aller le cours des choses, persuadé que ce que je lui dirais ne ferait qu'augmenter ses soupçons que je ne lui parlais que par intérêt et par passion, et que le duc de Noailles, Effiat, Besons, Canillac et autres qui l'obsédaient rendraient inutiles les plus évidentes raisons. A la fin pourtant il s'aperçut qu'il avait laissé aller trop loin ces deux affaires, et du danger qui le menaçait. Malgré mon silence avec lui là-dessus, il ne put s'empêcher de m'en dire quelque chose. Je répondis avec un air d'indifférence que je lui avais dit ce que je pensais là-dessus, que je n'avais rien à y ajouter, que c'était à lui à juger ce qu'il lui convenait de faire, et je changeai aussitôt de discours. Il me parut qu'il le sentit, et il ne m'en dit pas davantage. Cependant les princes du sang ne cessaient de le presser de juger leur différend avec les bâtards, et à la fin il dit à M. le Duc qu'il les jugerait incessamment; mais qu'il voulait prendre avis de beaucoup de personnes, dont il choisirait plusieurs dans les différents conseils. Cela fut su, et la duchesse du Maine alla se plaindre au régent qu'il voulait faire juger cette affaire par des gens qui ne savaient point assez les lois du royaume.

On ne peut qu'admirer que des doubles adultérins osent invoquer des lois pour se maintenir dans une disposition sans exemple, faite directement contre toutes les lois divines et humaines, contre l'honneur des familles, contre le repos et la sûreté de la maison régnante et de toute société. Cette remontrance ne réussit pas, encore moins la résolution prise par M. et madame du Maine de ne reconnaître d'autres juges que le roi majeur ou les états généraux du royaume; ils avaient bien leurs

raisons pour cela. L'éloignement de la majorité donnait du temps à leurs complots ; et, avec ce parti qui se formait et s'organisait de jour en jour, ils espéraient tout d'une assemblée qu'ils comptaient bien parvenir à faire ressembler à celle que la mort du duc et du cardinal de Guise déconcerta et dissipa. Mais M. du Maine n'était en rien un Guise, sinon par l'excès de l'ambition. M. le duc d'Orléans, poussé par les princes du sang, sentit enfin quelle atteinte donnerait à son autorité de régent la résolution du duc du Maine, si elle était soufferte, et quel exemple ce serait s'il différait ce jugement. M. et madame du Maine, qui, par d'Effiat et par d'autres, savaient jour par jour ce que M. le duc d'Orléans pensait sur leur affaire, comptèrent tellement sur son irrésolution, sa facilité, sa faiblesse, qu'ils ne doutèrent pas de hasarder une résolution si hardie, et qui comme leur affaire même était si opposée à toute règle et à toute loi. Ils s'y méprirent, et ce fut ce qui précipita leur jugement. Deux jours après la visite de madame la duchesse du Maine au Palais-Royal, il fut rendu un arrêt au conseil de régence, où aucuns princes du sang, bâtards ni ducs ne furent présents, qui ordonna aux princes du sang et aux bâtards de remettre entre les mains des gens du roi les mémoires respectifs faits et à faire sur leur affaire, et Armenonville, secrétaire d'état, fut chargé de le leur aller communiquer : c'était bien s'engager à juger incessamment et le leur déclarer d'une manière juridique.

Ces deux affaires marchaient ensemble, avec l'embarras pour le régent du czar dans Paris. Cette prétendue noblesse faisait plus de bruit que jamais avant sa députation. Elle comptait sur toute la protection du régent qui la laissait dire et faire, et qui souffrait que M. de Châtillon et beaucoup d'autres du Palais-Royal fussent

à découvert ou secrètement avec eux. Ils étaient poussés et soutenus par d'Effiat et Canillac; et le duc de Noailles, qui y avait à la mort du roi donné le premier branle, se voulait faire élever par eux sur le pavois. Avec de tels appuis auprès du régent, le parlement en croupe, M. et madame du Maine à leur tête, elle leur tourna entièrement, jusque-là qu'il y eut de leurs femmes qui se vantèrent qu'elles allaient prendre des housses et des dais; mais il est vrai qu'aucune n'osa le faire. Les ducs les laissaient s'exhaler et tirer leurs estocades en l'air sans rien dire ni faire, et sans inquiétude, parce que de tels glapissements n'en pouvaient donner. Ce fut dans ce tourbillon d'emportement et de confiance que les huit seigneurs dont on a parlé allèrent au Palais-Royal présenter leur mémoire, et qu'ils le rapportèrent de la façon que je l'ai raconté. Le régent avait enfin ouvert les yeux, et les ouvrit à plusieurs de ces messieurs par une réception qu'ils en avaient si peu attendue. Le trouble se mit parmi eux, la division, les reproches; plusieurs se plaignirent qu'on les avait trompés, et dirent au régent, et à qui voulut l'entendre, qu'ils ne s'étaient engagés que sur les assurances qui leur avaient été données que tout se faisait du consentement et même par les ordres secrets du régent. Un grand nombre se détacha, lui fit des excuses; beaucoup témoignèrent leurs regrets aux ducs de leur connaissance. Mais si les sages prirent ce parti, ils ne furent pas le plus grand nombre. Les conducteurs et ce très-peu de participants du vrai secret redoublèrent d'efforts et d'artifices pour retenir et rallier leur monde, et pour l'irriter du mauvais succès de leur députation. Les huit députés surtout s'y signalèrent, mais ils n'eurent plus le verbe si haut. Ils firent parler au régent, mais comme à la fin il avait vu clair, il ne les marchanda pas long-

temps, avec toutefois ses adoucissements accoutumés dont nulle expérience ne le pouvait défaire, et qu'il ne put refuser à ceux qui l'obsédaient et qui n'oubliaient rien pour lui faire peur ; il en eut en effet ; et c'est ce qui précipita la fin du bruit de ces belles prétentions.

Il fut rendu un arrêt l'après-dînée du samedi 14 mai, au conseil de régence, qui est en ces termes : « Sa majesté, étant en son conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, a fait très-expresses inhibitions et défenses à tous nobles de son royaume, de quelque naissance, rang et dignité qu'ils soient, de signer la prétendue requête, à peine de désobéissance, jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné par sa majesté, suivant les formes observées dans le royaume, sans néanmoins que le présent arrêt puisse nuire ni préjudicier aux droits, prérogatives et priviléges légitimes de la noblesse, auxquels sa majesté n'entend donner aucune atteinte, et qu'elle maintiendra toujours à l'exemple des rois ses prédécesseurs, suivant les règles de la justice. » Cet arrêt, tout emmiellé qu'il fût, sapait par le fondement le chimérique objet qui avait ramassé cette prétendue noblesse. La défense de signer la requête, qui était le mémoire porté au Palais-Royal tourné en requête toute prête, la mention d'observer les formes du royaume, celle de l'exemple des rois prédécesseurs et des règles de la justice, proscrivaient d'une part une assemblée informe, tumultueuse, sans nom, qu'usurpé et faux, sans mission, sans autorité, sans pouvoir, et maintenaient ce qui était des formes et de tout temps, sous les rois prédécesseurs, tels que la dignité des ducs, dans toutes leurs distinctions, rangs et prérogatives ; aussi fut-ce un coup de foudre sur cette prétendue noblesse. On parla de quelque autre affaire courte au commencement de ce conseil, après laquelle

celle-ci fut mise sur le tapis par M. le duc d'Orléans. A l'instant, je regardai les ducs du conseil, puis, me tournant au régent, je lui dis que, puisqu'il s'allait traiter de l'affaire de ces messieurs de la noblesse, je n'oubliais point que nous étions tous du second des trois ordres du royaume, et que je le priais de me permettre de n'être pas juge et de sortir du conseil. Je me levai en même temps, et quoique moi ni les autres ducs n'y eussions été préparés en aucune sorte, regardant la table quand j'eus fait quelque pas, je vis tous les ducs du conseil qui me suivirent. Quittant ma place, le comte de Toulouse me dit tout bas : « Et nous, que ferons-nous ? — Tout ce qu'il vous plaira, lui dis-je ; pour nous autres ducs, je crois que nous nous devons de sortir. » Nous nous mîmes ensemble dans la pièce d'avant celle du conseil pour y rentrer après l'affaire. Presque aussitôt nous vîmes les princes du sang et les bâtards sortir. Cela fit un grand mouvement dans ces dehors, où il y avait quelques personnes de cette noblesse qui se tenaient éloignées dans des coins, qui avaient eu apparemment quelque vent qu'il serait question d'eux au conseil. Les ducs sortis avec moi me remercièrent d'avoir pensé à ce à quoi ils ne pensaient pas, et de leur avoir donné un exemple qu'ils avaient suivi aussitôt, ce que, comme leur ancien à tous, j'étais plus en droit de faire. L'affaire dura assez, après quoi M. le duc d'Orléans sortit sans en entamer d'autres, et nous sûmes aussitôt l'arrêt qui venait d'être rendu.

Dans tout le cours de ce long vacarme (car il ne se peut rendre que par ce nom), les ducs, avec raison fort tranquilles sur leur dignité, ne s'assemblèrent pas une seule fois ; ni tous ni quelques-uns ne firent aucun écrit, et ne députèrent pas une seule fois au régent. Par même raison ils demeurèrent dans la même inaction sur cet

arrêt, qui étourdit étrangement cette prétendue noblesse, à qui le régent fit en même temps défendre de s'assembler désormais. Tout se débanda, la plupart en effet, et commença à ouvrir les yeux et avouer sa folie : presque tous en apparence. Ce fut à qui courrait au Palais-Royal s'excuser, où tous furent reçus honnêtement, mais sèchement, ce qui diminua encore le nombre, avec l'opinion que ces mouvements fussent du goût du régent, qui donna place à la crainte de lui déplaire, au désespoir de réussir, et au dépit d'avoir été trompés et menés par le nez. Mais les plus entêtés se laissèrent persuader par les confidents de l'intrigue, à qui il importait si fort de ne pas laisser démancher le parti, et qui n'oublièrent rien pour en arrêter la totale dissipation, où pourtant il ne se fit plus rien que dans les ténèbres.

M. de Noailles, pour le rassurer un peu, profita de la mort de Lannion, lieutenant général, pour faire donner le gouvernement de Saint-Malo qu'il avait à Coetquen, son beau-frère, son agent, et des plus avant parmi cette noblesse, dont les fauteurs qui obsédaient le régent lui persuadèrent dans la même vue d'en retirer M. de Laval par une pension de 6,000 livres, grâce bien forte à un homme qui avait quitté le service, et qui ne pouvait l'avoir méritée que par ses séditieuses clameurs. Aussi verrons-nous combien le régent y fut trompé.

Ce M. de Laval si totalement enrôlé par M. et madame du Maine, et qui était avec M. de Rieux depuis longtemps dans le secret de leurs vues et de leurs complots, était un homme à qui il ne coûtait rien de tout prétendre et de tout hasarder. Dès la mort du roi, profitant de la débandade de la draperie, il avait demandé et obtenu du régent la permission de draper, à titre de parenté, sur ce que les Laval avaient eu une duchesse d'Anjou reine de Naples et de Sicile, qu'il faisait extré-

mement valoir. Il savait assez, et de plus il comptait assez sur l'ignorance publique, pour ne craindre pas d'être démenti. Cette effronterie en effet en avait besoin. Il est vrai que Jeanne de Laval, fille de Guy XIII, épousa en septembre 1454 le bon René, duc d'Anjou et comte de Provence, roi titulaire de Naples, Sicile, Jérusalem, Aragon, etc., qui mourut à Aix en Provence en juillet 1474, et Jeanne de Laval, sa femme, mourut au château de Beaufort en 1498. Mais malheureusement pour cette grande alliance, il y a quelques remarques à faire : c'est premièrement qu'il n'y eut point d'enfants de ce mariage; ainsi nulle parenté entre ces princes et la maison de Jeanne de Laval.

Le bon roi René avait épousé en premières noces, en octobre 1420, Isabelle, héritière de Lorraine, d'où s'ourdirent les guerres entre lui et le comte de Vaudemont, qui se prétendit préférable comme mâle, qui prit et retint longues années René prisonnier, ce qui lui coûta les royaumes de Naples et de Sicile, qu'il ne put aller défendre contre les Aragonais. Isabelle mourut à Angers en 1452, et laissa Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, qui fit la guerre en Italie et en Catalogne, et qui mourut en 1471 à Barcelone, avant le roi René son père, laissant de Marie, fille aînée du duc Jean Ier de Bourbon, Nicolas, successeur de ses états et prétentions, qui mourut à Nancy, sans alliance, en 1437, laissant héritier de ses états et prétentions Charles IV son cousin germain, fils de Charles d'Anjou, comte du Maine et frère puîné du roi René, lequel fit le même Charles son héritier, qui lui succéda, à qui il ne survécut pas six mois, car il mourut à Marseille le 11 décembre 1480, sans enfants de Jeanne de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, morte en janvier précédent. Elle l'avait institué héritier de tous ses biens, et lui institua le roi Louis XI

héritier de tous les siens, états et prétentions. Marie d'Anjou, sœur de son père et du bon roi René, était mère du roi Louis XI. En ce prince finit la branche seconde d'Anjou-Sicile. On voit ainsi par toutes sortes d'endroits qu'il n'y avait aucune parenté avec nos rois Bourbons ni même Valois, à titre du mariage du bon roi René, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, avec Jeanne de Laval-Montfort, de laquelle même il n'y a point eu d'enfants. Secondement, et voici où l'effronterie est encore plus étrange, c'est que M. de Laval, bien sûr de l'ignorance publique, n'a pas craint le mensonge le plus net en se jouant du nom et des armes de Laval, dont voici le fait et la preuve.

Mathieu II, seigneur de Montmorency, épousa en premières noces Gertrude de Neele, duquel mariage descend toute la maison de Montmorency jusqu'à aujourd'hui. Le même Mathieu, connétable de France, épousa en secondes noces Emme de Laval, héritière de cette ancienne maison, dont les armes sont de gueules à un léopart passant d'or. Il n'en eut qu'un fils et une fille. Ce fils fut Guy de Montmorency, qui, succédant aux grands biens de sa mère, quitta le nom de Montmorency, et prit pour soi et pour toute sa postérité le seul nom de Laval, mais il retint les armes de Montmorency, qu'il changea pour brisures de cinq coquilles d'argent sur la croix. De lui est descendue toute la branche de Montmorency, qui, depuis lui jusqu'à présent, n'a plus porté que le seul nom de Laval dans toutes ses branches, avec les armes de Montmorency brisées de cinq coquilles, qui font ce qu'on a appelé, depuis qu'elles ont été prises, les armes de Laval. Ce Guy de Montmorency, dernier fils du connétable Mathieu II, et fils unique de sa seconde femme Emme, héritière de Laval-Vitré, etc., prit non-seulement le nom de Laval en héritant de sa mère, mais

e nom de baptême de Guy, que les pères de sa mère vaient affecté. Ainsi il s'appela Guy VII de Laval, et it passer d'aîné en aîné cette même affectation du nom le Guy. Il eut cinq descendants d'aîné en aîné, qui tous e nommèrent Guy VIII, Guy IX, Guy X, Guy XI et Guy XII, seigneurs de Laval et de Vitré. Tous ceux-là, outre leurs cadets qui firent des branches dont il y en a qui subsistent aujourd'hui, étaient tous de la maison de Montmorency, mais ne portant tous, aînés et cadets, que le seul nom de Laval, avec les armes de Montmorency brisées des cinq coquilles d'argent sur la croix. Guy XII était frère de Guy XI, qui n'eut point d'enfants, et fut ainsi la quatrième génération du dernier fils du connétable Mathieu II de Montmorency et de sa seconde femme Emme, héritière de l'ancienne maison de Laval.

Ce Guy XII n'ayant point d'enfants de Louise de Châteaubriant, morte en novembre 1383, il se maria six mois après à la veuve du fameux connétable du Guesclin, qui était Laval comme lui, fille de J. de Laval seigneur de Châtillon en Verdelais, fils d'André de Laval, oncle du père de Guy XII. Il n'eût qu'un fils et une fille, Guy et Anne. Guy, jouant à la paume, tomba dans un puits découvert, et en mourut huit jours après, en mars 1403, tout jeune, et seulement fiancé à Catherine, fille de Pierre comte d'Alençon. Guy XII n'espérant plus d'enfants quoiqu'il ne soit mort qu'en 1412 et sa femme en 1433, choisit pour épouser Anne sa fille et son unique héritière J. de Montfort, seigneur de Kergorlay, fils aîné de Raoul VIII, sire de Montfort en Bretagne, de Gaël, Loheac et la Rochebernard, et de Jeanne dame de Kergorlay. Cette maison de Montfort a été jusque-là assez peu connue. Le mariage se fit avec les conditions et toutes les sûretés nécessaires que J. de Montfort

quitterait entièrement son nom, ses armes, et lui et toute sa postérité, pour ne plus porter que le nom seul de Laval et les armes seules de sa femme, qui étaient, comme on l'a vu, celles de Montmorency brisées de cinq coquilles sur la croix. Cela a été si religieusement exécuté que ces Montfort devenus Laval ont tous pris, quant aux aînés seulement, le nom de baptême de Guy; en sorte que J. de Montfort, mari de l'héritière Anne de Laval, s'appela Guy XIII, seigneur de Laval-Vitré, etc. Leurs enfants furent Guy XIV, André, seigneur de Loheac, amiral et maréchal de France, et Louis, seigneur de Châtillon, grand maître des eaux et forêts, qui eut de grands gouvernements. Lui et le maréchal son frère moururent sans enfants. Je laisse les sœurs. Guy XIV fit ériger Laval en comté par le roi Charles VIII, en juillet 1429, et mourut en 1486. D'Isabelle, fille de Jean IV duc de Bretagne, il eut Guy XV, J. seigneur de Laroche-Bernard, Pierre, archevêque-duc de Rheims, cinq filles bien mariées, dont Jeanne, la seconde, fut la seconde femme du roi René de Naples et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, dont elle n'eut point d'enfants, et qui a donné lieu à cette explication. De Françoise de Dinan, sa seconde femme, Guy XV eut trois fils, dont l'aîné et le dernier n'eurent point d'enfants. Le second, François, seigneur de Châteaubriant, eut de la fille unique de Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, deux fils dont le cadet n'eut point d'enfants. Jean l'aîné, seigneur de Châteaubriant, fut gouverneur de Bretagne après son cousin Guy XVI, comte de Laval. Il épousa Françoise, fille d'Odet de Grailly, dit de Foix, vicomte de Lautrec, maréchal de France, sœur de la femme du comte Guy XVII de Laval, fils de son cousin germain, et qui toutes deux n'eurent point d'enfants. C'est de cette dame de Châteaubriant dont on a fait cette fable tou-

chante. Elle mourut en 1537, et son mari en 1542. Se voyant très-riche et sans enfants, il dissipa une partie de son bien et donna l'autre à ses amis. Il fit présent de Châteaubriant, Condé, Chanseaux, Derval, Vioreau, Nosay, Issé, Rougé et d'autres terres encore au connétable Anne de Montmorency, qui fut fort accusé de ne les avoir pas eues pour rien.

Revenons maintenant à Guy XV, comte de Laval-Montfort, etc., et frère de la seconde femme du bon roi René, et d'une autre qui mourut jeune, fiancée au comte de Genève, frère du duc de Savoie. Louis XI lui fit épouser à Tours, en 1461, Catherine, fille de Jean II, comte d'Alençon, et Charles VIII le fit grand maître de France. Se voyant sans enfants, il fit le fils de Jean, seigneur de la Rochebernard son frère de père et de mère, son héritier, parce que ce frère était mort longtemps devant lui. Ce frère avait eu de Jeanne Duperrier, comtesse de Quintin, un fils unique qui, héritant en 1500 de son oncle Guy XV, quitta son nom de baptême qui était Nicolas, et s'appela Guy XVI, comte de Laval-Monfort, etc. Il fut fait par François Ier gouverneur et amiral de Bretagne, et mourut en mai 1531. Il avait épousé : 1° Charlotte, fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples; 2° une sœur du connétable Anne de Montmorency; 3° Anne, fille de Jean de Daillon, seigneur et baron du Lude, sénéchal de Poitou; de la première, il eut trois fils qu'il perdit jeunes, sans alliances, dont un tué au combat de la Bicoque, et deux filles, Catherine, mariée en 1518 à Claude, sire de Rieux, comte d'Harcourt, etc., et Anne qui épousa François seigneur de la Trémoille, vicomte de Thouars. La dame de Rieux, comtesse d'Harcourt, devint héritière de Laval-Vitré, etc. Elle n'eut que deux filles, Renée, qui épousa en 1540 Louis de Précigny, dit de Sainte-Maure,

maison dont était le duc de Montausier. Elle mourut sans enfants. Claudine, sa sœur et son héritière, épousa le célèbre François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie, frère du fameux amiral Gaspard, seigneur de Châtillon-sur-Loing. De ce mariage vint Paul de Coligny qui, héritant de sa tante, se nomma Guy XVIII, comte de Laval, etc.; son fils, Guy XIX, fut tué en Hongrie en 1605, à la fleur de son âge, sans postérité, par quoi ce grand héritage vint à celle de François de la Trémoille et d'Anne de Laval-Monfort susdits. Or voici comment cet héritage tomba en ces héritières.

On vient de voir la postérité de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon sa première femme; il n'en eut point de la Montmorency sa seconde femme; mais de la troisième, Anne de Daillon, il eut trois filles bien mariées, dont la dernière le fut à l'amiral de Coligny, ou de Châtillon, dont on vient de parler, et un fils, Guy XVII, comte de Laval, etc., mort en 1547, sans enfants de Charlotte, sœur de la dame de Châteaubriant dont il a été parlé ci-dessus. En lui finit cette maison de Montfort qui avait pris le nom et les armes de Laval en quittant les siennes, et qui laissa cette grande succession aux héritières dont on vient de parler : il ne faut rien oublier. Jean de Montfort, qui épousa l'héritière de Montmorency-Laval, eut aussi deux filles. La cadette épousa Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et l'aînée, en 1489, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, dont le fils Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, épousa l'héritière de Beauvau, de qui sort toute la maison ou branche de Bourbon aujourd'hui régnante. On a vu qu'à la mort de Monseigneur, Voysin obtint du feu roi qu'il fût permis à M. de Châtillon, son gendre, longtemps depuis fait duc et pair, de draper à cause des alliances fréquen-

tes et directes de la maison de Châtillon avec la maison royale, et que, sur cet exemple, madame la princesse de Conti, qui s'honorait fort avec raison de l'alliance des la Vallière avec la maison de Beauvau, obtint pour M. de Beauvau la même permission sur ce que toute la famille régnante descend d'Isabelle de Beauveau, et qu'il n'y a plus personne de vivant de la maison de qui elle descend immédiatement. C'eût bien été le cas où, par même raison, MM. de Laval n'eussent pu être refusés de la même distinction, si une fille de leur maison eût été la mère de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, qui épousa cette héritière de Beauveau; mais ce n'était pas le temps de hasarder d'en faire accroire au feu roi et de prendre tout le monde pour dupe; mais à sa mort, lorsque M. le duc d'Orléans prostitua la draperie jusqu'au premier président, M. de Laval saisit la conjoncture, et donna les Laval-Montfort pour les Laval-Montmorency avec d'autant plus de facilité qu'on était lors occupé de trop de choses pour en éplucher la généalogie. C'était le même nom et les mêmes armes des Laval-Montmorency; les nom et armes des Montfort étaient éclipsés dès le mariage de Montfort avec l'héritière de Laval-Montmorency, et le dernier de la maison de Laval-Monfort avait éteint cette race dès 1547. M. de Laval ne balança donc pas, depuis la mort du roi, de revêtir sa branche de toutes les grandeurs qui avaient illustré les Laval-Montfort.

Depuis que l'héritière de la branche aînée de Laval-Montmorency était entrée dans les Montfort, et y avait porté ses grands biens avec son nom et ses armes, les branches cadettes de Laval-Montmorency étaient pour ainsi dire demeurées à sec jusqu'à nos jours; et en cent quarante-deux ans qu'a duré la maison de Montfort depuis le mariage de l'héritière de Laval-Montmorency,

c'est-à-dire depuis 1405 jusqu'en 1547, cette heureuse maison a presque atteint toutes les grandeurs de la maison Montmorency en charges, emplois, distinctions, alliances et grandes terres, sans avoir presque rien eu de médiocre, même dans les cadets et dans les filles. Ce n'est pas qu'on puisse ignorer l'essentielle et foncière différence qui est entre ces deux maisons, dont l'une, peu connue auparavant, ne s'est élevée à ce point que par l'alliance et l'héritage de l'aînée de la dernière branche de l'autre; mais cette vérité n'empêche pas que ce que j'avance ici ne soit vrai de l'extrême illustration en tous genres de cette maison de Montfort depuis qu'elle est devenue Laval jusqu'à son extinction; et de l'obscurcissement en tous genres aussi où est tombée la branche de Laval-Montmorency depuis le mariage de son héritière aînée dans la maison de Montfort, jusqu'à aujourd'hui. On n'y trouve que des alliances communes, peu de fort bonnes, quantité de basses, peu de bien, point de terres étendues, point de charges, d'emplois, nulles distinctions, si on en excepte Gilles de Laval, seigneur de Raiz, etc., maréchal de France en 1437, pendu et brûlé juridiquement à Nantes, pour abominations, 25 décembre 1440, et Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin, etc., maréchal de France en 1599, dont le fils n'a point laissé d'enfants, et le maréchal de Raiz une fille unique, mariée au maréchal de Loheac Laval-Monfort, morts tous deux sans enfants. On voit ainsi que rien n'est si essentiellement différent ni plus étranger l'une à l'autre, quoique avec le même nom et les mêmes armes, que ces deux maisons de Laval, l'une cadette de Montmorency, l'autre du nom de Montfort en Bretagne, qui quitta son nom et ses armes pour porter uniquement le nom de Laval et les armes de Montmorency brisées de cinq coquilles d'argent sur la

croix, en épousant la riche et unique héritière de la branche aînée de Laval-Montmorency, et la facilité qu'a eue la hardiesse de M. de Laval de revêtir les branches de Laval-Montmorency des plumes d'autrui, et de s'attribuer toutes les grandeurs, alliances et distinctions des Laval-Montfort éteints depuis si longtemps. Il drapa donc à la mort du roi, et tous les Laval ont toujours depuis drapé, sur ce fondement si évidemment démontré faux par ce qui vient d'en être mis au net.

Mais cette mensongère usurpation n'est pas la seule imposture dont le même M. de Laval ait voulu s'avantager, et que son audace ait alors persuadée à l'ignorance du monde et à son incurie et à sa paresse d'examiner. Il publia que sa maison avait eu la préséance sur le chancelier de France, et, sur sa périlleuse parole, on eut la bonté de n'en pas douter. La vérité est qu'il se contenta d'avancer cette fausseté ainsi en général, et qu'il se garda bien de s'enferrer dans aucune particularité d'occasion ou de date. Le célèbre André du Chêne, qui a donné une histoire fort étendue de la maison de Montmorency, où il n'oublie rien pour la relever, et qu'il dédia à M. le Prince, fils d'une fille du dernier connétable de cette maison, n'en dit pas un mot, et il n'est pas croyable que ses recherches lui eussent laissé ignorer un fait aussi singulier, ou qu'il eût voulu l'omettre. Ni les Laval-Montfort n'ont eu cette préséance dans toute la durée de leur grandeur, ni les cadets Laval-Montmorency de cette héritière de leur branche aînée, dont le mariage avec le Montfort lui apporta et à toute sa postérité tant de splendeur, et à ces mêmes cadets Laval-Montmorency un obscurcissement qui, de degré en degré, les a fait tomber dans un état où, même dans les temps les plus voisins du mariage de leur héritière aînée avec le Montfort, ils ne se sont jamais trouvés en situa-

2.

tion de rien prétendre au delà de tous les gens de qualité ordinaires. Je n'allongerai point cette digression, déjà trop longue, d'une dissertation sur le rang, les prétentions, et leurs divers degrés, de l'office de chancelier. Je me contenterai de dire que je ne vois qu'un seul exemple de cette préséance dans la maison de Montmorency, non de Laval-Montmorency. Personne n'ignore la violence extrême faite par Henri II et par le connétable Anne de Montmorency au maréchal de Montmorency, son fils aîné, pour lui faire épouser sa bâtarde légitimée, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, sans enfants.

Le maréchal de Montmorency était amoureux de mademoiselle de Pienne, Jeanne d'Halluyn, sœur de Charles d'Halluyn, seigneur de Pienne, marquis de Maignelets, gendre de l'amiral Chabot, tous deux enfants d'une Gouffier, fille de l'amiral de Bonnivet, lequel Charles d'Halluyn Henri III fit duc et pair en 1587. Le maréchal de Montmorency avait donné une promesse de mariage à mademoiselle de Pienne, qui, comme on voit, était de naissance très-sortable à l'épouser. Le connétable, très-absolu dans sa famille, voulait disposer de ses enfants, encore plus s'il se peut de cet aîné. Il attendait l'occasion de quelque grand mariage, et son fils celle de lui parler de celui qu'il voulait faire et de l'y faire consentir. Dans l'intervalle, la duchesse de Castro perdit son mari, et Henri II, qui aimait fort sa fille, et auprès duquel le connétable était alors dans la plus grande faveur, lui demanda son fils aîné pour sa fille, et le connétable ébloui, non de l'alliance bâtarde légitimée, mais de la faveur et de la fortune qui en seraient la longue dot, conclut à l'instant avec beaucoup de joie. Elle fut bien troublée quand il parla à son fils. L'histoire des regrets des deux amants et de leur résistance est touchante, et la

violence qu'ils éprouvèrent ne fait pas honneur à ceux qui l'employèrent. Je n'ai pas dessein de la copier ici. Je dirai seulement qu'ils n'eurent de défense contre l'autorité royale et paternelle tout entière déployée contre eux, ni d'autres armes pour se défendre que leur conscience et leur honneur. Mademoiselle de Pienne fut mise et resserrée dans un couvent, et le maréchal de Montmorency forcé d'aller à Rome solliciter en personne la dispense de sa promesse, qu'il y sollicita en homme qui ne la voulait pas obtenir. En même temps Henri II fit l'édit célèbre contre les mariages clandestins, avec clause rétroactive expressément mise pour l'affaire du maréchal de Montmorency, lequel fut la seule cause de l'édit. Finalement il fallut obéir. Il épousa la duchesse de Castro. Ce fut pour le consoler, et en considération de ce mariage, qu'Henri II lui donna dans son conseil la préséance sur le chancelier, n'étant encore que maréchal de France, mais avec de grands emplois. On voit combien ce fait personnel et singulier est étranger à la branche de Montmorency-Laval, et combien M. de Laval fut prodigue de mensonges pour s'en avantager. J'ajouterai, pour la simple curiosité, que mademoiselle de Pienne fut longtemps dans la douleur et dans la solitude.

Bien des années après, les Guise, méditant la ligue et ce qu'ils furent si près d'exécuter, s'attachèrent le marquis de Maignelets ; ce furent eux qui le firent faire duc et pair dans la suite. Ils s'attachèrent tant qu'ils purent les ministres, et mademoiselle de Pienne se trouvant très-difficile à marier après une aventure si éclatante, où son honneur pourtant n'était point intéressé, mais par la délicatesse de ces temps-là sur les mariages, les Guise, pour flatter les ministres et les Robertet, et qui avaient les Robertet tout à fait à eux,

firent le mariage de mademoiselle de Pienne avec Florimond Robertet, seigneur d'Alluyes, secrétaire d'état et ministre alors important, qui avait le gouvernement d'Orléans. Mademoiselle de Pienne, devenue madame d'Alluyes, belle encore et pleine d'esprit et d'intrigues, figura fort dans celles de la cour, et même de l'état depuis ce mariage, qui est le premier exemple d'un pareil avec un secrétaire d'état, qui, après assez de lacune, n'a que trop été imité.

CHAPITRE CDLXIV.

Six conseillers d'état nommés commissaires, et l'un d'eux rapporteur de l'affaire des princes du sang et bâtards au conseil de régence, et temps court fixé aux deux parties pour lui remettre leurs papiers. — Extrême embarras du duc et de la duchesse du Maine. — Leurs mesures forcées. — Requête de trente-neuf personnes se disant de la noblesse présentée par six d'entre eux au parlement pour faire renvoyer l'affaire des princes du sang et des bâtards aux états généraux du royaume. — Réflexion sur cette requête. — Le premier président avec les gens du roi portent la requête au régent et lui demandent ses ordres. — Digression sur la fausseté d'un endroit, entre autres, concernant cette affaire, des mémoires manuscrits de Dangeau. — Courte dissertation sur les porteurs de la requête de la prétendue noblesse au parlement et sur cette démarche. — Les six porteurs de la requête au parlement arrêtés par des exempts des gardes du corps, et conduits à la Bastille et à Vincennes. — Libelle très-séditieux répandu *sur les trois états*. — Le régent travaille avec le rapporteur et avec les commissaires. — Formation d'un conseil extraordinaire de régence pour juger des affaires étrangères. — Lettre *sur le dixième et capitation*, de force gentilhommes de Bretagne, au comte de Toulouse, premier tocsin de ce qui y suivit bientôt. — Députation du parlement au roi pour lui rendre compte de ce qui s'y était passé sur l'affaire des princes du sang et bâtards, et recevoir ses ordres. — Arrêt en forme d'édit rendu au conseil de régence, enregistré au parlemént, qui prononce sur l'affaire des princes du sang et des bâtards, adouci par le régent, et aussitôt après adouci, de son autorité, contre la teneur de l'arrêt. — Rage de la duchesse du Maine, douleur de madame la duchesse d'Orléans, scandale du monde. — Les six prisonniers très-honorablement remis en liberté. — Leur hauteur. — Misère du régent. — Il

ôte néanmoins la pension et le logement qu'il donnait à M. de Châtillon, qui va s'enterrer pour toujours en Poitou. — Conduite des ducs en ces mouvements, et la mienne particulière. — Motifs et mesures des bâtards et du duc de Noailles, peut être les mêmes, peut-être différents, pour faire convoquer les états généraux. — Occasion de la pièce suivante qui empêche la convocation des états généraux. — Raisons de l'insérer ici et après coup.

Les gens du roi du parlement, à qui l'arrêt préparatoire du conseil de régence avait renvoyé les princes du sang et les bâtards pour leur remettre leurs mémoires et pièces respectives, ayant refusé de s'en charger, il fut résolu, au conseil de régence du dimanche 6 juin, d'en charger six commissaires. Les princes du sang et les bâtards sortirent du conseil lorsque M. le duc d'Orléans mit cette affaire sur le tapis. Je sortis incontinent après eux, et les autres ducs du conseil me suivirent. Je ne crus pas qu'il nous convînt d'être juges dans cette affaire, où nous devions désirer que justice fût faite aux princes du sang contre les bâtards après avoir présenté au roi une requête pour la restitution de notre rang contre ces derniers. Les commissaires nommés furent les conseilliers d'état Pelletier de Sousi, Amelot, Nointel, Argenson, Labourdonnaye, et Saint-Contest nommé rapporteur, à qui tous les mémoires et papiers respectifs durent être remis dans le 20 juin pour tout délai, pour être vus par les six commissaires, puis en leur présence être rapportés au conseil de régence, où le régent se réserva d'appeler qui il jugerait à propos pour remplir les places des princes du sang bâtards et ducs du conseil de régence, qui n'en devaient pas être juges.

M. et madame du Maine, pressés de la sorte, se trouvèrent dans le dernier embarras. Leur déclaration de ne reconnaître pour juges que le roi majeur ou les états généraux avait mis M. le duc d'Orléans dans la nécessité de les juger ou de perdre toute l'autorité de la régence. Ils avaient espéré de si bien étourdir sa faiblesse de cette hardiesse, et des manéges d'Effiat, de Besons et des autres gens à eux qui obsédaient le régent, qu'ils avaient compté l'arrêter tout court. Mais lorsque l'arrêt préparatoire intervenu si peu de jours après leur eut appris qu'ils s'était trompés et que cette audace, qu'ils avaient cru leur salut, était une faute capitale qui précipiterait leur jugement, ils se trouvèrent dans une angoisse qui fut coup sur coup portée au comble par l'arrêt intervenu sur cette prétendue noblesse dont M. le duc d'Orléans avait refusé de recevoir le mémoire ou la requête, qu'il n'avait renvoyée à personne, qui était ainsi tombée dans l'eau, et par la défense de l'arrêt du conseil de régence à tous nobles de la signer, et celle de M. le duc d'Orléans à tous nobles de s'assembler, sous peine de désobéissance. La débandade qui avait suivi de cette prétendue noblesse, l'impossibilité de faire plus subsister à son égard le prétexte des ducs et de continuer ainsi à l'ameuter et à la grossir, la nécessité de prendre promptement un parti devenait extrême ; il ne leur restait que celui de se servir de l'aveuglement de ce qui était resté de cette noblesse fascinée pour essayer, par un coup de désespoir, d'en faire peur au régent et aux princes du sang en flattant le parlement et en les unissant ensemble. Il fallut pour cela sortir de derrière le rideau à l'ombre duquel ils s'étaient tenus cachés tant qu'avait pu durer le prétexte des ducs, et se montrer à découvert. Ils persuadèrent donc tumultuairement à ce reste de noblesse enivrée qu'il y allait de tout

pour elle de souffrir que l'affaire entre eux et les princes du sang fût jugée par le régent et par un conseil qu'il choisirait sous le nom de conseil extraordinaire de régence, et la firent tumultuairement résoudre à la requête la plus folle, et dont l'audace fut pareille à l'ineptie.

Trente-neuf personnes portant l'épée à titres fort différents, sans élection, sans députation, sans mission, sans autorité que d'eux-mêmes, soi-disant l'ordre de la noblesse, signèrent et présentèrent comme telle une requête au parlement pour demander que l'affaire d'entre les princes du sang et les bâtards fût renvoyée aux états généraux du royaume, parce que, s'y agissant des droits d'habilité à la succession à la couronne, il n'y avait, en cette matière, de juges compétents que les états généraux du royaume, et, entre ces trois états, le seul second ordre, qui est celui de la noblesse. L'audace était sans exemple. C'étaient des gens ramassés, sans titre et sans pouvoir, qui usurpaient le respectable nom de la noblesse, qui n'ayant point été convoquée par le roi, ne pouvait faire corps, s'assembler, députer, donner des instructions ni autoriser personne ; ainsi, dès là, très-punissable. Usurpation pourquoi faite? Pour attenter à l'autorité du régent, et sans être, sans existence, sans consistance, lui arracher une cause si majeure pour s'en saisir eux-mêmes, sans autre droit que leur bon plaisir. L'ineptie n'était pas moindre. Dans leur folle prétention, ils étaient la noblesse en corps, par conséquent le second ordre de l'état ; et ce second ordre de l'état, si auguste et si grand, se prostitue à cette bassesse sans exemple de présenter une requête à autre qu'au roi, de la présenter à un tribunal de justice qui, si relevé qu'il soit, n'est que membre et non pas ordre de l'état, et non-seulement membre d'un ordre, mais du

troisième, qui est le tiers état, si disproportionné de l'ordre de la noblesse, et ce prétendu ordre de la noblesse encore présente à ce simple tribunal de justice, membre du tiers état, une requête intitulée : *A nosseigneurs de parlement, supplient, etc.* Ce n'est pas la peine d'être si glorieux, si fous et si enivrés de sa naissance, et de l'état que l'orgueil et la vanité insensée lui veut attribuer, que de la mettre ainsi sous les pieds d'une compagnie de gens de loi, et d'invoquer son autorité pour user, par sa protection et son prétendu pouvoir, de celui qu'on prétend ne tenir que de sa naissance, en chose si capitale que la décision sur la succession à la couronne. Si jamais on voyait les états généraux assemblés, ces messieurs de la requête auraient bien à craindre le châtiment du second ordre des trois états du royaume, et qu'il ne voulût plus reconnaître pour siens des nobles qui, en tant qu'il a été en eux, l'ont avili et dégradé jusqu'à les jeter dans la poussière aux pieds de nosseigneurs membres du tiers état. Ni l'audace ni l'ineptie, quoique l'une et l'autre au plus haut comble, ne se présentèrent point à l'esprit ni au jugement de ces messieurs. Ils se laissèrent fasciner d'une démarche hardie qui mettait au jour une si belle prétention, sans s'apercevoir qu'ils étaient d'une part dépourvus de tout titre, et qu'ils se déshonoraient complétement de l'autre par ce recours au parlement.

Cette compagnie, plus sage qu'eux et qui savait mieux mesurer ses démarches, eut plus d'envie de rire de celle-là que de s'en enorgueillir. Cette rare requête, ou plutôt unique depuis la monarchie, n'eut pas été plus tôt présentée que, quelque abandonné que fût le premier président à M. et madame du Maine, sans qui cette folie ne s'était pas tentée, dans l'espérance, pour dernière ressource, d'effrayer M. le duc d'Orléans par cet éclat et

l'empêcher de passer outre au jugement, le premier président, dis-je, n'osa branler, et l'alla porter au régent, accompagné des gens du roi, et lui demander ses ordres.

Avant d'aller plus loin, la nécessité de constater la vérité des faits m'oblige ici à une digression nouvelle. Dangeau, dont je me réserve à parler ailleurs, écrivait depuis plus de trente ans tous les soirs jusqu'aux plus fades nouvelles de la journée. Il les dictait toutes sèches, plus encore qu'on ne les trouve dans la Gazette de France. Il ne s'en cachait point, et le roi l'en plaisantait quelquefois. C'était un honnête homme et un très-bon homme, mais qui ne connaissait que le feu roi et madame de Maintenon, dont il faisait ses dieux, et s'incrustait de leurs goûts et de leurs façons de penser, quelles qu'elles pussent être. La fadeur et l'adulation de ses mémoires sont encore plus dégoûtantes que leur sécheresse, quoiqu'il fût bien à souhaiter que, tels qu'ils sont, on en eût de pareils de tous les règnes. J'en parlerai ailleurs davantage. Il suffit seulement de dire ici que Dangeau était très-pitoyablement glorieux et tout à la fois valet, comme ces deux choses se trouvent souvent jointes, quelque contraires qu'elles paraissent être. Ses mémoires sont pleins de cette basse vanité, par conséquent très-partiaux, et quelquefois plus que fautifs par cette raison. Il y est très-politique, autant que la partialité le lui permet, et toujours en adoration du roi, même depuis sa mort, de ses bâtards, de madame de Maintenon, et très-opposé à M. le duc d'Orléans, au gouvernement nouveau, et singulièrement aux ducs, surtout de l'ignorance la plus crasse, qui se montre en mille endroits de ses mémoires.

On a vu en son temps qu'il avait marié son fils à la fille unique de Pompadour. Pompadour était des plus

avant dans le secret du parti de M. et de madame du Maine, comme on verra en son temps, et dès lors par là des plus avant avec cette prétendue noblesse. Madame de Pompadour était sœur de la duchesse douairière d'Elbœuf, mère de la feue duchesse de Mantoue; il vivait intimement avec eux. Cette alliance de son fils lui avait tourné la tête, et ces deux sœurs, filles de feue madame de Navailles, étaient sous la protection déclarée de madame de Maintenon. C'en est assez pour ce qui va suivre. Tant que le roi vécut, Dangeau, qui ne bougeait de la cour, qui était son unique élément, y tenait une maison honorable, et vivait là et ailleurs avec la bonne compagnie et avec les gens les plus à la mode. Il avait grand soin d'être bien informé des choses publiques, car d'ailleurs il ne fut jamais de rien. Depuis la mort du roi ses informations n'étaient plus les mêmes; l'ancienne cour se trouvait éparpillée et ne savait plus rien; lui-même, retiré chez lui, touchant à quatre-vingts ans, ne voyait plus que des restes d'épluchures, et il y paraît bien à la suite de ses mémoires depuis la mort du roi. A propos de cette requête au parlement de la prétendue noblesse sur l'affaire des princes du sang et des bâtards, il dit, sur le samedi 19 juin, que *le duc du Maine et le comte de Toulouse allèrent au parlement, et firent leurs protestations contre tout ce qui serait réglé dans l'affaire qu'ils ont avec les princes du sang;* et, sur le lundi 21 juin, il dit que *M. le Duc et M. le prince de Conti allèrent au parlement*, qu'*ils demandèrent que la protestation des princes légitimés ne fût pas reçue*, et que *M. le prince de Conti lut un petit mémoire lui-même*. Voilà qui est bien précis sur la date et bien circonstancié sur les faits.

Je n'eus occasion de voir ces mémoires que depuis la mort de Dangeau, et cet endroit me surprit au dernier

point. Je n'en avais aucune idée. Je ne pouvais comprendre qu'un fait de cet éclat fût sitôt effacé de ma mémoire, surtout avec la part que j'avais prise à toute cette affaire par rapport à l'intérêt des ducs. D'un autre côté, je ne pouvais imaginer que Dangeau eût mis dans ses mémoires une fausseté de cette espèce, et tellement datée et circonstanciée. Cela me tourmenta quelques jours; enfin je pris le parti d'aller trouver le procureur général Joli de Fleuri et de lui demander ce qui en était. Il m'assura qu'il n'y en avait pas un mot, qu'il était très-certain que jamais MM. le duc du Maine et le comte de Toulouse n'étaient venus faire ces protestations au parlement, ni M. le Duc et M. le prince de Conti non plus demander qu'elles ne fussent pas reçues, qu'il avait cela très-présent à la mémoire, et qu'un fait de tel éclat ne lui aurait pas échappé dc la mémoire dans la place qu'il remplissait dès lors, qui le mettait à même d'en être bien et promptement informé s'il y en eût eu seulement la moindre chose, de ce que le parlement y eût fait ou voulu faire, et des suites que cela y aurait eues au Palais-Royal. Il est vrai aussi que Daogeau n'en marque aucune, quoiqu'il fût impossible que cela n'en eût eu de façon ou d'autre, quoiqu'il soit exact à n'en omettre aucune. Reste à voir si c'est une fausseté qu'il ait faite exprès, et qu'à faute de mieux, le duc du Maine eût désirée pour qu'il restât au moins quelque part, et quelque part qui, bien que sans plus d'autorité que les gazettes, seraient un jour comme elles entre les mains de tout le monde, pour qu'il restât, dis-je, un témoignage qu'il avait conservé son prétendu droit aussi authentiquement qu'il avait pu le faire, et qu'il l'avait mis de la sorte à couvert contre tout jugement selon lui incompétent, par un acte si solennel et qui n'avait reçu ni condamnation ni contradiction (en effet elle en était bien

à couvert, puisque jamais elle n'a été faite) ; et après prétendre que, ne se trouvant pas dans les registres du parlement, elle en aura été ou omise par ordre exprès du régent, ou tirée par la même autorité de ces registres si elle y avait été d'abord mise. Peut-être aussi Dangeau l'aura-t-il cru et mis sur la parole de Pompadour, avec la circonstance de M. le Duc et de M. le Prince deux jours après, pour mieux appuyer et assurer le premier mensonge, dont ce vieillard renfermé chez lui aura été la dupe. Quoi qu'il en soit, il est sûr que la chose est fausse, et que le procureur général Joli de Fleuri, dont la mémoire ni la personne en cela ne peuvent être suspectes, me l'a très-certainement et très-nettement assurée telle. De même conséquence et de fausseté, et que le procureur général m'a certifié être également faux, c'est ce que Dangeau ajoute du même samedi 19 juin, jour qu'il raconte cette protestation faite dans la grand'chambre par les deux bâtards en personne, que *le parlement résolut de se rassembler le lundi matin pour répondre à la protestation des bâtards, et qu'en attendant, ils envoyèrent recevoir les ordres de M. le duc d'Orléans là-dessus.* Puis de ce lundi 21 juin, jour où il marque l'entrée des deux princes du sang au parlement pour lui demander de ne pas recevoir la protestation des bâtards, il ajoute que *le parlement envoya les gens du roi au roi pour recevoir ses ordres sur ce qu'il avait à faire sur la protestation des bâtards.* Après quoi il n'en parla plus, non plus que de chose non avenue. Or, de façon ou d'autre, il y aurait eu des ordres au parlement là-dessus, et le parlement eût envoyé au régent pour les avoir, car au roi qui n'était pas d'âge à en donner, ce n'eût été qu'une forme, et du samedi il n'aurait pas attendu au lundi pour cela, ni, s'il avait envoyé dès le samedi au régent comme il l'insinue,

il aurait encore moins envoyé au roi deux jours après. Après cet éclaircissement nécessaire, revenons.

MM. de Châtillon, de Rieux, de Clermont et de Beauffremont qui, avec les quatre autres qu'on a nommés ci-dessus, avaient été au Palais-Royal présenter au régent le mémoire ou requête dont on a parlé, qui ne l'avait pas voulu recevoir, furent aussi ceux qui allèrent présenter au parlement la requête sur l'affaire des princes du sang et bâtards, accompagnés de MM. de Polignac et de Vieuxpont. On a fait connaître les quatre premiers. A l'égard des deux autres, Polignac était un petit bilboquet qui n'avait pas le sens commun, conduit et nourri par son frère le cardinal de Polignac, à vendre et à dépendre, qui était de tout temps de M. et de madame du Maine, et leur plus intime confident. Le pauvre petit Polignac obéit et ne sut pas seulement de quoi il s'agissait; je dis l'écorce même, car il en était entièrement incapable: jamais deux frères ne furent si complétement différents en tout. Vieuxpont était un assez bon officier général, qui ne connaissait que cela, et qui logeait chez son beau-père, le premier écuyer, où il vivait dans la plus aveugle dépendance. On a vu ailleurs ce que c'étaient que madame de Beringhen et le duc d'Aumont son frère, à quel point ils étaient vendus au premier président, et le premier écuyer, d'ailleurs son ami intime et d'ancienneté, tout aux bâtards. Son gendre, sottement glorieux d'ailleurs et fort court d'esprit, goba aisément ce prestige de noblesse, crut figurer, et obéit à beau-père et à belle-mère et aux jargons du duc d'Aumont. Le crime était complet, 1° de se prétendre être la noblesse, ne pouvant être que des particuliers par toutes les raisons palpables qu'on a vues ci-dessus; 2° de s'assembler contre la défense expresse à eux faite par le régent; car faire une requête souscrite de trente-neuf signatures et présentée

au parlement par six seigneurs en personne n'est pas chose qui se puisse sans s'être concertés, et pour cela nécessairement assemblés; 3° se mêler de choses supérieures à tous particuliers comme tels; 4° d'oser implorer l'autorité du parlement pour arrêter le jugement d'une affaire dont le régent du royaume est saisi, qu'il a déclaré qu'il va juger, qui s'y est engagé par des démarches juridiques et publiques, pour lui en ôter la connaissance, comme si le parlement pouvait plus que le régent, et pour la faire renvoyer à un tribunal qui n'existe point. Le régent sentit qu'il fallait opter entre lâcher tout à fait les rênes du gouvernement et faire une punition exemplaire. Il porta cette requête au conseil de régence, où elle nous fut lue avec les signatures. On en raisonna sans opiner, et le régent en parut fort altéré; mais ceux qui l'obsédaient, aidés de sa faiblesse et de sa facilité, de plus contredits de personne, car moi ni pas un autre duc n'en dîmes pas un seul mot, trouvèrent moyen de tourner cette punition de la manière la plus singulière.

On fit l'honneur à ces six messieurs qui avaient été au parlement présenter la requête de les faire arrêter par des exempts des gardes du corps, le samedi matin 19 juin, qui les conduisirent, partie à la Bastille, partie à Vincennes, où ils furent comblés de civilités et de toutes sortes de bons traitements, sans pourtant voir personne. Cet emprisonnement fit grand bruit parce qu'on n'en attendait pas tant de l'infatigable débonnaireté de M. le duc d'Orléans; mais la manière si distinguée en fit encore davantage, et tant de ménagements si fort déplacés firent triompher la prétendue noblesse, et envier publiquement l'honneur d'être des prisonniers. Trois jours après, il courut un libelle extrêmement insolent et séditieux, intitulé *Écrit des*

trois Etats, qui ramena le souvenir des écrits les plus emportés de la ligue. Il ne parut que manuscrit, mais dix mille copies à la fois, qui se multiplièrent bien davantage.

Parmi tout ce bruit, Saint-Contest travaillait souvent avec M. le duc d'Orléans, et il travaillait en même temps avec les six commissaires, qui allèrent aussi deux fois tous six travailler avec M. le duc d'Orléans. Outre ceux du conseil de régence qui n'étaient point parties ni ducs, et qui demeuraient juges de l'affaire des princes du sang et bâtards, le maréchal d'Huxelles, MM. de Bordeaux, de Biron, et Beringhen, premier écuyer, leur furent joints des conseils de conscience, de guerre, des affaires étrangères et du dedans. Cela ne fut déclaré que le dimanche matin, 27 juin, au conseil de régence, c'est-à-dire après qu'il fut levé en sortant. Le lendemain lundi, le comte de Toulouse, qui se tenait fort à part dans tous ces mouvements qui n'étaient point du tout de son goût, rendit compte à M. le duc d'Orléans qu'il avait reçu une lettre, souscrite de quantité de gentilshommes de Bretagne, sur l'impossibilité où était cette province de payer le dixième, et de la sage réponse qu'il leur avait faite. Je remarque cette lettre comme le premier coup de tocsin de ce qu'on verra dans la suite en Bretagne. Le mercredi 30 juin, le premier président, tous les présidents à mortier et les gens du roi allèrent à onze heures aux Tuileries, députés pour venir rendre compte au roi de ce qui s'était passé sur l'affaire des princes du sang et légitimés, lui remettre la requête et protestation de la prétendue noblesse et recevoir ses ordres : M. le duc d'Orléans présent, et le chancelier, à qui le roi remit de la main à la main ce que le premier président lui avait présenté ; le chancelier leur dit que le roi leur ferait savoir sa volonté.

L'après-dînée du même jour se tint le conseil de régence extraordinaire pour le jugement, qui fut continué le lendemain matin jeudi 1er juillet. L'arrêt ne fut pas tout d'une voix. Saint-Contest fit un très-beau rapport et fut en entier pour les princes du sang, ainsi que la plupart des juges. La rare bénignité de M. le duc d'Orléans, que tant de criminels et d'audacieux manéges n'avaient pu émousser, sa facilité, sa faiblesse pour ceux qui l'obsédaient, et qui étaient aux bâtards, quelque vapeur de crainte, et cette politique favorite *divide et impera,* le mirent en mouvement pour faire revenir les juges à quelque chose de plus doux. La succession à la couronne fut totalement condamnée, le rang des enfants supprimé, celui des deux bâtards modéré. L'arrêt, tourné en forme d'édit, fut trouvé trop doux au parlement, et pour cette raison enregistré avec difficulté le mardi 6 juillet. Et malgré la teneur de l'édit, M. le duc d'Orléans, de pleine autorité, le modéra de fait encore, en sorte que les bâtards n'y perdirent que l'habilité de succéder à la couronne et le traversement du parquet au parlement. M. le Duc défendit aux maîtres d'hôtel du roi de lui laisser présenter la serviette par les enfants du duc du Maine; le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre d'année, leur refusa le service de princes du sang, et il y eut difficulté dans les salles des gardes de prendre les armes pour eux. M. le duc d'Orléans ordonna sur-le-champ qu'ils fussent traités en princes du sang à l'ordinaire et comme avant l'arrêt : ce qu'il fit exécuter. Cette étrange bonté n'empêcha pas madame du Maine de faire les hauts cris comme une forcenée, ni madame la duchesse d'Orléans de pleurer jour et nuit, et d'être deux mois sans vouloir voir personne, excepté ses plus familières et en très-petit nombre, et encore sur la fin. M. du Maine

avait le don de ne montrer jamais que ce qui lui convenait, et ses raisons pour en user en cette occasion. Il ne vint pourtant pas au premier conseil de régence, il fit dire qu'il était incommodé, mais il se trouva au second à son ordinaire. Le comte de Toulouse parut toujours le même et ne s'absenta de rien. Excepté les enrôlés avec M. du Maine, le reste du monde fut étrangement mécontent, et les princes du sang encore davantage, d'une si démesurée mollesse, mais, n'en pouvant plus tirer mieux, ils triomphèrent de ce qu'ils avaient obtenu.

Les six prisonniers, bien servis et bien avertis par d'Efflat, écrivirent au bout d'un mois à M. le duc de Chartres, qui envoya leur lettre à M. le duc d'Orléans par Cheverny, son gouverneur, de même nom que Clermont-Gallerande l'un d'eux. M. le duc d'Orléans fit espérer leur prochaine liberté. Le samedi 17 juillet, le premier écuyer alla par ordre du régent prendre les trois qui étaient à Vincennes, et Cheverny les trois qui étaient à la Bastille, et les amenèrent chez M. le duc de Chartres, qui alla les mener à M. le duc d'Orléans. Le régent leur dit qu'ils connaissaient assez qu'il ne faisait du mal que lorsqu'il s'y croyait fortement obligé. Pas un des six ne prit la peine de lui dire une seule parole, et ils se retirèrent aussitôt. Cette sortie de prison eut tout l'air d'un triomphe, et par le choix des conducteurs, et par la hauteur et le silence des prisonniers rendus libres. Il sembla qu'ils faisaient grâce au régent de lui épargner les reproches, et que ce prince avait tâché de mériter cette modération de leur part par une si étonnante façon de les mettre en liberté. Il le sentit après coup, et se repentit de sa mollesse, comme il lui arrivait souvent après des fautes dont après il ne se corrigeait pas plus. Il éprouva bientôt après le fruit d'une si faible conduite, et l'effet qu'elle avait fait sur tous

ceux qui, avec dérision et mépris, en avaient su profiter. Il eut pourtant le courage d'ôter le même jour à M. de Châtillon la pension de 12,000 livres qu'il lui donnait, et son logement du Palais-Royal. Comme il était fort pauvre, et depuis bien des années fort obscur, il alla bientôt après s'enterrer dans une petite terre qu'il avait auprès de Thouars, où il est presque toujours demeuré jusqu'à sa mort.

Les ducs ne prirent aucune part à pas un de ces mouvements et demeurèrent parfaitement tranquilles; ils n'avaient rien ni à perdre ni à gagner, et laissèrent bourdonner et aboyer. A l'égard des bâtards, contents des requêtes qu'ils avaient présentées au roi et portées au régent sur la restitution de leur rang à cet égard, ils n'avaient pas trouvé assez de fermeté, de justice ni de parole dans le régent sur le bonnet et les autres choses concernant le parlement pour s'en promettre davantage contre des personnes si proches, si grandement établies et si fortement soutenues d'intrigues et d'obsessions près de lui. Ils estimèrent donc qu'après avoir mis leur droit à couvert par leurs requêtes au roi, le repos et la tranquillité étaient le seul parti qu'ils eussent à prendre en attendant des conjonctures plus favorables, si tant était qu'il en arrivât, et les surprenants adoucissements que, de pleine autorité, le régent apporta à l'arrêt en forme d'édit, beaucoup trop doux encore aux yeux des juges et du parlement qui l'enregistra, témoigna bien la sagesse de cette prévoyance. A mon égard en particulier, je continuai le même silence avec le régent par les mêmes raisons que je viens de dire, et pour lui montrer aussi une sorte d'indifférence sur une conduite que je ne pouvais ni approuver ni changer, et je me contentai de lui répondre froidement et laconiquement lorsque rarement il ne put s'empêcher de me parler de

ces deux affaires, qui, n'ayant qu'une même source, marchèrent en même temps. Elles m'ont paru mériter d'être rapportées tout de suite et sans mélange d'aucune autre. C'est cette raison qui m'a fait remettre ici après coup ce qui en aurait trop longuement interrompu la narration. C'est une pièce que je crois convenir mieux ici, malgré son étendue, que parmi les autres pièces, par la connexité qu'elle a avec la matière de ces Mémoires et l'éclaircissement naturel qu'elle y pourra donner.

Dans les commencements que l'affaire s'échauffa entre les princes du sang et les bâtards au point que M. le duc d'Orléans sentit qu'il ne pourrait éviter de la juger, les bâtards, qui désespérèrent de le pouvoir échapper et qui n'établissaient leurs ressources que dans l'éloignement de ce jugement, le firent sonder par d'Effiat sur le renvoi aux états généraux, pour s'en délivrer. C'était toujours plusieurs mois de délais avant qu'ils fussent assemblés, car ils sentaient bien qu'en les y renvoyant, les princes du sang ne souffriraient pas que ce fût un renvoi de temps indéfini et sans bout. Les mesures qui leur réussissaient si bien avec cette foule de toute espèce qui se disait la noblesse, et celles qu'ils prenaient sourdement de loin dans les provinces, leur persuadaient que, jugés pour jugés, il valait encore mieux pour eux hasarder cette voie où leurs cabales leur donnaient du jeu pour faire mille querelles dans les états, leur faire mettre mille prétentions en avant pour les rompre si le vent du bureau ne leur était pas favorable, que de se laisser juger par un conseil formé par M. le duc d'Orléans, que M. du Maine avait tant et si cruellement et dangereusement et monstrueusement offensé, et dont le fils unique, premier prince du sang, avait entre eux un intérêt pa-

reil et commun avec M. le Duc et M. le prince de Conti. En cadence de d'Effiat, le duc de Noailles, soit qu'il fût dans la même bouteille comme les mouvements de la prétendue noblesse à qui il avait donné l'être et le ton par lui-même, par Coetquen son beau-frère et par d'autres émissaires, à la mort du roi, comme je l'ai raconté en son lieu; soit qu'en effet, à bout et en crainte sur la gestion des finances, dont il avait embrassé seul toute l'autorité, par conséquent les suites et le poids, et sujet en toutes choses à voler d'idée en idée et de passer subitement aux plus contradictoires sans autre cause que sa singulière mobilité, il se fût avisé de souhaiter à contre-temps ce qu'il avait seul empêché si fort à temps, il se mit à déployer toute son éloquence auprès de M. le duc d'Orléans pour lui persuader qu'il n'y avait plus de remède à l'état déplorable des finances que d'assembler les états généraux. Le régent en fut d'autant plus susceptible que d'Effiat le touchait par son endroit sensible, qui était l'incertitude et la timidité. Il commençait par se donner du temps et se délivrer de poursuites, et se déchargeait de l'embarras et de l'iniquité d'un jugement qui ne pouvait qu'exciter violemment la partie condamnée dans une affaire sans milieu, comme était le droit maintenu ou supprimé de succéder à la couronne, d'où dépendaient mille suites poignantes; et du côté des finances, plus il avait résolu d'assembler pour les régler les états généraux à la mort du roi, plus le seul duc de Noailles l'en avait empêché, comme je l'ai raconté en son temps, plus l'avis du même Noailles de les assembler maintenant, pour trouver ressource aux finances, avait de poids à ses yeux.

Dans l'irrésolution où il se trouvait sur une chose de conséquences si importantes, il s'en ouvrit à moi, et m'en demanda mon avis comme il faisait toujours dans

ce qui l'embarrassait ou dans ce qui était important. Je me récriai d'abord sur un si dangereux parti. Il m'opposa mon propre avis lors de la dernière année et de la mort du roi. Je répondis que ce qui était excellent alors se trouverait pernicieux aujourd'hui que tout avait change de face. Il voulut discuter : je coupai court, et lui dis que la matière valait bien d'y penser, et de lui mettre devant les yeux beaucoup de choses qui s'oublient ou se déplacent dans les conversations, au lieu qu'un écrit se fait plus mûrement, se trouve toujours ensuite sous la main sans rien perdre, et se livre plus parfaitement à la balance. Il me dit que je le fisse donc, mais qu'il était pressé de prendre son parti; et ce parti, je vis qu'on l'entraînait au précipice. La crainte que j'eus de l'y voir rapidement enlevé m'engagea à lui promettre mon écrit dans deux jours, et en effet je le lui apportai le troisième sans avoir eu presque le temps de relire pour le montrer à personne. Sa teneur fera comprendre que je ne l'imaginai pas. On y verra la mesure d'un écrit fait pour ce prince et adressé à lui, fort différente, comme de raison, de la liberté des conversations autorisée par la familiarité de toute notre vie, et des temps pour lui les plus abandonnés et les plus périlleusement orageux. Le voici.

CHAPITRE CDLXV.

Projets d'états généraux fréquents de monseigneur le Dauphin, père du roi. — Je voulais des états généraux à la mort du roi. — Embarras des finances et subsidiairement de l'affaire des princes. — Motifs de vouloir les états généraux. — Trait sur le duc de Noailles. — Introduction à l'égard des finances. — État de la question. — Grande différence d'assembler d'abord et avant d'avoir touché à rien les états généraux, ou après tout entamé et tant d'opérations. — Trait sur le duc de Noailles. — Chambre de justice mauvais moyen. — Timidité, artifice et malice du duc de Noailles sur le duc de la Force très-nuisibles aux affaires. — Banque du sieur Law. — PREMIÈRE PARTIE. — Raisons légales de l'inutilité des états généraux. — Malheur du dernier gouvernement. — Choc certain entre les fonciers et les rentiers. — Le premier ordre divisé nécessairement entre les rentiers et les fonciers, quoique plus favorables aux derniers. — Le second ordre tout entier contraire aux rentiers. — Éloge et triste état du second ordre. — Le troisième ordre tout entier pour les rentes. — Choc entre les second et premier ordres et le troisième sur les rentes certain et dangereux. — Pareil choc entre les provinces sur les rentes, auxquelles le plus grand nombre sera contraire. — Ce qu'il paraît de M. le duc d'Orléans sur l'affaire des princes. — Ses motifs de la renvoyer aux états généraux. — Certitude du jugement par les états généraux, et de l'abus des vues de S. A. R. à cet égard. — Les états généraux parfaitement inutiles pour le point des finances et pour celui de l'affaire des princes. — DEUXIÈME PARTIE. — Inconvénients des états généraux. — Rangs et compétences. — Autorité et prétentions. — Difficulté de conduite et de réputation pour M. le duc d'Orléans. — Danger et dégoût des promesses sans succès effectif. — Fer-

meté nécessaire. — Demande des états. — Propositions des états. — Nulle proposition ni comparaison de l'assemblée des états généraux à pas une autre. — Deux moyens de refréner les états, mais pernicieux l'un et l'autre. — Refus. — Danger de formation de troubles. — Autorité royale à l'égard du jugement de l'affaire des princes. — TROISIÈME PARTIE. — Premier ordre. — La constitution *Unigenitus*. — Juridiction ecclésiastique. — Second ordre. — Le second ordre voudra seul juger l'affaire des princes. — Trait sur les mouvements de la prétendue noblesse, et sur le rang de prince étranger. — Partialités et leurs suites. — Situation du second ordre d'où naîtront ses représentations et ses propositions. — Choc inévitable entre le second et le troisième ordre sur le soulagement du second. — Mécontentement du militaire. — Troisième ordre et ce qui le compose. — Le troisième ordre en division et en querelle confuses et intérieures, en lesquelles le second ordre prendra parti, et commis d'ailleurs avec les deux premiers ordres. — Grande et totale différence de la tenue des états généraux à la mort du roi, d'avec leur tenue à présent. — Le tiers état peu docile et dangereux en matière de finance. — Péril de la banque du sieur Law. — Trait sur le duc de Noailles. — Exemples qui doivent dissuader la tenue des états généraux. — Les états généraux utiles, mais suivant le temps et les conjonctures. — Courte récapitulation des inconvénients d'assembler les états généraux. — CONCLUSION. — Trait sur le duc de Noailles.

MÉMOIRE (MAI 1717) A S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, RÉGENT DU ROYAUME, SUR UNE TENUE D'ÉTATS GÉNÉRAUX.

Monseigneur, l'honneur que me fait votre altesse royale de m'ouvrir ses pensées sur l'avantage et les inconvénients d'assembler les états généraux de ce royaume dans les embarras présents du gouvernement de l'état

dont vous êtes chargé, et de m'ordonner d'y bien penser pour vous en dire mon avis, m'engage, pour répondre dignement à la grandeur et à l'importance de la matière, d'écrire plutôt que de parler, comme un moyen contre les défauts de mémoire, et ceux de la promptitude du discours, et de la confusion de la conversation.

Avant d'entrer en détail, votre altesse royale se souviendra s'il lui plaît, par deux faits trop graves pour lui être échappés, que de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher dans tous les temps, aucun n'a plus d'estime, ni, pour ainsi parler, plus de goût naturel pour les états généraux que j'en ai toujours eu. L'un est que, travaillant sous les yeux de feu monseigneur le Dauphin, père du roi, aux projets dont vous avez pris quelques parties, le principal des miens était des états généraux de cinq ans en cinq ans, et de les simplifier de manière qu'ils se pussent assembler sans cette confusion qui les a si souvent rendus inutiles; que ces états généraux fussent en grand et en corps le surintendant des finances pour les dons, les impôts, leur répartition, leur recette, et leur dépense; qu'il fût compté de tout devant eux; qu'entre chaque tenue il en subsistât une députation d'un personnage de chacun des trois ordres pour faire dans l'intervalle les choses journalières et d'autres pressées, jusqu'à certaines bornes, par une administration dont ils seraient comptables aux états prochains; qu'ils eussent durant cet exercice un rang et des priviléges, qui vous ont montré jusqu'où va mon respect pour la nation représentée; et que ce qui serait mis à part pour les dépenses particulières du roi, comme une espèce de liste civile, fût géré par un trésorier, qui n'en compterait qu'au roi par sa chambre des comptes.

L'autre est celui d'assembler les états généraux aussitôt après la mort du feu roi, et votre altesse royale se peut souvenir combien j'ai pris la liberté de l'en presser, qu'elle l'avait résolu, et que si elle a depuis changé d'avis c'a été constamment contre le mien.

Il n'est pas question ici de s'arrêter à ces deux faits, qu'il suffit de représenter à votre mémoire en deux mots. Le premier ne pouvait être d'usage que sous un roi majeur, et selon le cœur de Dieu, né pour être le père de ses peuples, le restaurateur de l'ordre, et un modérateur incorruptible par un discernement exquis de la justice et de ses intérêts véritables. L'explication de ce projet ne vous apprendrait rien de nouveau, m'écarterait de mon sujet, renouvellerait inutilement ma douleur amère de la perte d'un tel prince, et de l'inutilité de ce que j'avais conçu et digéré avec plus de joie encore que de travail pour l'honneur et l'avantage solide de la France. L'autre a été si fort agité avec votre altesse royale avant et après la mort du roi, et cette époque est si récente, qu'elle ne peut être échappée de votre mémoire.

Ce qui fait présentement naître la pensée d'une tenue d'états généraux est, par ce que votre altesse royale m'a fait l'honneur de m'en dire subsidiairement, l'état d'engagement et de difficulté où en est l'affaire des princes, mais effectivement le terme d'embarras où se trouvent les finances; et puisque c'est de ce dernier point qu'il s'agit réellement ici, c'est celui qu'il faut traiter le plus solidement qu'il me sera possible par rapport au remède des états généraux, en y faisant entrer après en son temps celui des princes.

Beaucoup de raisons m'empêcheront d'entrer en aucun détail sur l'administration des finances. J'évite toujours avec soin de traiter des choses passées, où il n'y a plus

le remède à proposer. Je me suis rendu une si exacte justice sur mon incapacité spéciale en ce genre que votre altesse royale sait que je n'ai pu être vaincu ni par son choix, ni par ses bontés, pour m'en charger. J'ai pris la liberté de lui en proposer un autre, comptant sur son esprit, sur son application, sur son désintéressement naturel et fondé sur les biens et lès établissements infinis dont il est environné. Si de profonds détours, si des desseins artificieusement amenés à leur période, en ont été pour moi un fruit amer aussi surprenant qu'imprévu et subit, ce m'est un nouveau motif de silence, quelque impartial que je me sente quand il est question du bien de l'état, ou même de traiter d'affaires. J'ose même en attester votre altesse royale, qui a eu souvent occasion d'en être témoin, soit en particulier, soit dans le conseil. Je n'ai que des grâces infinies à lui rendre de ce que ses bontés ont seules excité tout cet effet d'ambition, et de ce qu'elles sont demeurées invulnérables à toutes les étranges machines conjurées et rassemblées contre moi durant ma plus juste et ma plus profonde confiance.

Quel que soit l'état des finances, que, jusqu'à ce mois-ci, votre altesse royale m'avait toujours assuré devoir sûrement prendre une bonne consistance, je suis persuadé qu'il y a du remède, si on veut le chercher avec docilité, et se départir de même de ce que l'expérience montre avoir été mal commencé. Encore une fois, je le répète, je ne prétends point blâmer une administration dont je me suis senti incapable, que je ne puis ni ne voudrais examiner, et dans laquelle je me persuade qu'on a fait du mieux qu'on a pu. Mais sans tomber sur une gestion inconnue, et raisonnant seulement sur l'effet de cette gestion dans une matière que le feu roi a laissée dans un état infiniment difficile et violent, je dis que la bonté des peuples de ce royaume, et l'habitude du gou-

vernement monarchique, ne doit faire chercher le remède qu'entre les mains de votre altesse royale, et dans les conseils des personnes intelligentes en cette matière qu'elle en voudra consulter par elle-même, ou par ceux qui, sous elle, conduisent les finances.

La difficulté consiste en la continuation de deux impôts extraordinaires que l'autorité du feu roi et l'extrémité de ses affaires firent établir l'un après l'autre sous le nom de Capitation et de Dixième, avec les paroles les plus authentiques de les supprimer à la paix, et sans lesquels nonobstant la paix, et toute la diminution de dépense qui résulte de la mort de nos premiers princes, et de l'âge du roi, le courant ne peut se soutenir; et en ce que ces mêmes impôts sont insupportables par leur nature et par leur poids à la plupart des contribuables, réduits à l'impossibilité de payer.

Plusieurs questions se présentent à l'esprit tout à la fois sur le genre du remède des états généraux, mais qui se réduisent à deux principales, desquelles naîtront les subdivisions : 1° si on doit espérer le remède par les états généraux; 2° si les états généraux ne produiront pas de plus fâcheux embarras que ne sont ceux pour l'issue desquels on réfléchit si on les assemblera.

Plût à Dieu, monseigneur, que vous n'eussiez point été détourné de la sainte et sage résolution que vous aviez si mûrement prise de les indiquer à la mort du roi, c'est-à-dire dans la séance, de la déclaration de votre régence, pour en signer les lettres de convocation le jour même, et les assembler deux mois après! Deux autres mois de prolongation pour donner plus de loisir aux choix et aux délibérations des assemblées particulières pour la députation à la générale, et autres deux mois pour la tenue des états généraux, n'auraient fait que six mois, huit au plus, pendant quoi la finance eût

roulé bien ou mal de l'impulsion précédente, mais sans rien du vôtre. De dire, comme on le fit avec trop de succès, qu'il fallait vivre en attendant, est-ce, en vérité, que, si le feu roi fût encore demeuré huit mois au monde, l'on n'eût pas vécu ces huit mois? Les états généraux auraient trouvé tout en entier à votre égard, et n'auraient eu ni excuse, ni désir d'excuse de chercher et de proposer des remèdes à l'épuisement, charmés d'une marque si prompte de l'honneur de votre confiance, et par cela même prêts à tout sacrifier pour vous. Pardonnez ce mot à mes regrets, il ne se trouvera pas inutile pour la suite.

A présent tout est entamé sur la finance : monnaies, taxes, liquidations, suppressions, retranchements, billets de l'état, conversions et décris de papiers, ordres de comptables. Il en est résulté une diminution de dépenses par l'extinction d'un grand nombre de capitaux en tout ou en partie, et de beaucoup d'arrérages accumulés, et en outre il en doit être rentré de gros fonds extraordinaires dans les coffres du roi. Tout cela néanmoins est insuffisant; et il n'est pas malaisé d'en conclure qu'il en faut venir à frapper de plus grands coups, dont la bonté de votre altesse royale ne peut que difficilement se résoudre à donner les ordres, et que ceux qui par leurs emplois les lui peuvent suggérer, et les doivent exécuter, craignent de prendre l'événement sur eux.

Ceux-là sentent maintenant la faute qu'ils ont faite de vous avoir détourné de la convocation des états généraux à la mort du roi. Ils avaient compté sur des arrangements et des ressources qui leur ont manqué, après avoir assuré votre altesse royale que la finance se rétablirait aisément ensuite de certaines opérations nécessaires, et l'en avoir persuadée par leur propre confiance. Mais la principale de ces opérations est celle qui cause

le plus de désordre dans les finances. Ce n'est point par l'avoir prévu, et m'y être constamment opposé autant que le respect pour vous me l'a permis, que je fais ici mention de la chambre de justice, mais parce que les suites en sont telles qu'il n'est pas possible de n'en pas dire un mot. Je me garderai bien de retoucher aucune des raisons que j'eus l'honneur de vous représenter contre cet établissement, dès le premier moment que vous me fîtes celui de m'en parler, et que j'ai pris la liberté de vous répéter souvent. Mais en même temps qu'il était juste et nécessaire de punir les excès des gens d'affaires d'une manière qui remplit les coffres du roi au soulagement du peuple, ce qui est arrivé de l'interruption du commerce était infiniment à craindre de la voie qui a été prise, et d'un manque de confiance dont le remède est impossible tant que les suites en seront subsistantes, et que les états généraux ne paraissent pas propres à fournir.

En effet, bien que le tribunal de la chambre de justice ait terminé ses séances, l'examen de ce qu'elle a laissé imparfait se continue chez M. le duc de la Force. Il a eu peine à s'en charger sans un nombre de personnes suffisantes pour expédier promptement les matières et pour s'entre-éclaircir les uns les autres. Votre altesse royale avait elle-même jugé sa demande si raisonnable qu'elle avait destiné un bureau à ce travail. Mais d'autres raisons ont fait borner ce bureau à un seul homme avec M. le duc de la Force, qui tous deux y suffiront à peine en un an. Par cette lenteur un grand nombre de fortunes demeurent suspendues ; et tant qu'elles ne seront point assurées de leur état, et par un cercle inévitable, beaucoup d'autres avec elles, il n'y a pas de circulation à espérer. M. le duc de la Force court risque de partager la haine des taxes avec les premiers auteurs par ce

genre de travail tête à tête; mais la confiance en demeure nécessairement arrêtée, et avec elle, tout le mouvement de l'argent et le salut de l'état pour ce qui concerne les finances.

La seule chose qui les soulage, en remédiant aux désordres du change, et en facilitant les paiements, est l'établissement de la banque du sieur Law, à laquelle j'avoue que j'ai été très-contraire, et dont je vois le succès avec une joie aussi sincère que si j'en avais été d'avis, encore que je n'y aie voulu prendre aucun intérêt. Mais puisque ce soulagement ne promet pas assez pour se passer d'autres remèdes, voyons enfin, après tout cet exposé, ce qui se peut attendre d'une tenue d'états généraux.

Cette assemblée, infiniment respectable, et qui représente tout le corps de la nation, forme un conseil très-nombreux. Chaque député y est chargé des plaintes et des griefs de son pays et de son état, dont il est ordinairement plus instruit que des remèdes qu'il vient y demander au roi. Chacun y sent son mal d'autant plus vivement que c'est de l'effet de ce sentiment qu'il espère le soulagement qu'il est venu demander. Avec les maux généraux il y en a beaucoup de particuliers qui suivent la nature des productions et du genre de commerce de chaque province, et encore la nature de chacun des trois ordres qui composent les états généraux; et l'homme est fait de manière qu'il est bien plus touché de son mal particulier que de celui qu'il souffre en commun avec tous les autres, conséquemment porté à se reposer sur qui il appartiendra du remède à ces maux généraux, et à n'agir vivement que sur ce qui en particulier le regarde. C'est ce qu'il est à craindre de voir arriver dans une assemblée tirée de tous les divers pays du royaume et des trois ordres de chaque pays, que chacun n'y pense qu'à sa propre chose, sans se mettre beaucoup en

peine de la générale, ni de celle de son voisin, sinon par rapport à la sienne, et que cet intérêt particulier ne remplisse l'assemblée d'une foule de propositions de remèdes différents, contradictoires les uns aux autres, sans qu'il en résulte rien qui ait une application certaine au mal général pour la guérison duquel elle aura été convoquée. En ce cas, quelle confusion ! et quel fruit des états généraux?

Mais parmi ceux qui y seront députés, peut-on espérer qu'il s'y en trouve de bien versés dans la science des finances, qui en aient fait une étude suivie et principale, qui s'y soient perfectionnés par l'expérience? Tous ceux de ce genre sont sûrement connus, et il n'est pas besoin d'une telle assemblée pour les avoir sous sa main et pour les consulter. Il est au contraire à présumer que, faisant un nombre, pour ainsi dire, imperceptible parmi la foule des députés, et parlant une langue étrangère à la plupart, ils leur deviendront aisément suspects, qu'ils en seront peut-être méprisés, et que leurs avis y deviendront au moins inutiles. Or, ce succès ne vaut pas une tenue d'états généraux.

Que si l'on objecte que c'est être hardi que de penser qu'une telle assemblée ne soit pas capable de bonnes raisons, et de goûter les bons remèdes que quelques députés y pourront proposer, et de n'espérer pas de cette foule un bon nombre de bonnes têtes remplies d'expédients de la discussion desquels il se puisse tirer d'excellents remèdes, il est aisé de répondre que tel est le malheur, non la faute, de la nation gouvernée depuis tant d'années sans avoir presque le temps ni la liberté de penser, que chacun a ses affaires domestiques, et encore avec les entraves qui ne sont pas cessées depuis un assez long temps pour qu'on ait pu les oublier. Il est difficile d'espérer qu'il se soit formé dans ce long

genre de gouvernement un assez grand nombre de gens pour l'administration des affaires publiques à travers les périls attachés à cette sorte d'application, d'où il ne se peut qu'il n'étincelle toujours quelque chose, et dans le dégoût de l'inutilité qui s'y trouvait jointe. Je dis donc, et à Dieu ne plaise que je pense autrement de ma nation, et d'une nation qui s'est toujours si fort distinguée parmi toutes les autres en tout genre! je dis donc qu'elle abonde en esprit et en talents, mais que cet esprit et ces talents ayant été si longuement enfouis à l'égard de ce dont il s'agit maintenant, ce serait comme une création subite, si on voyait le talent et l'art de l'administration, et en chose si difficile, paraître en un nombre de députés suffisant pour former avec succès des délibérations heureuses, et qui pussent remédier aux maux généraux pour lesquels on les aurait assemblés; que c'est un malheur, qu'on ne peut jamais assez déplorer, et qui ne peut être assez fréquemment et assez fortement inculqué au roi, que d'avoir rendu inutiles tant d'excellents esprits, qui font maintenant un si grand besoin, par les avoir continuellement gouvernés sans aucune liberté d'application, et d'avoir commis cette faute dans une nation unique peut-être dans le monde, en théorie et en pratique, par sa fidélité, son obéissance, son attachement, son amour pour sa patrie et pour ses rois. Mais le mal est fait par une longue suite d'années écoulées sur le même ton. Il ne se peut réparer que par un autre espace de temps où il soit permis de s'instruire, de penser et de raisonner; et il s'agit, puisque ce temps ne fait que commencer sous les heureux auspices de toutes les régences la plus douce et la moins contredite, de se servir de ce que la nation peut offrir, et non de ce qu'on a ci-devant comme éteint en elle. Or, ce qui y sera toujours subsistant est un fonds

d'esprit, de pénétration, d'activité, d'application, qui, ayant la liberté de germer dans les suites, produira les fruits excellents que la conduite passée a rendus si rares, au grand dommage de l'état, du roi, de votre altesse royale, et en attendant produira cette fidélité, cette obéissance, cet attachement, cet amour du roi et de la patrie qu'on ne peut suffisamment exalter, et dont votre altesse royale peut faire de sages et d'excellents usages.

Par ces tristes raisons, mais si sensiblement vraies, il me paraît, monseigneur, qu'il n'y a point de remède à attendre des états-généraux pour les finances. Si vous appelez remèdes ces grands coups que vous ne m'avez point encore confiés, mais qu'il est impossible de ne pas entrevoir dans la situation violente qui fait penser aux états généraux ceux peut-être dont l'emploi les éloigne le plus, il est bien à craindre que cette grande assemblée, essentiellement divisée d'intérêt, ne se divise en troubles à cette occasion. En effet ce qui tombe le plus aisément dans la pensée dès qu'il est question de grands coups, c'est l'abolition ou le retranchement peu différent des rentes de la ville et, suivant le besoin, des autres pareilles créées sur le roi. Sans que votre altesse royale sonde là-dessus les états généraux, ce qui serait d'un danger infini pour elle, on peut se persuader que la proposition y en sera faite par tous les députés de la campagne, et vivement contredite par tous ceux des villes. Je m'exprime ainsi par rapport à l'intérêt contradictoire de ces deux espèces de personnes, et j'entends sans distinction d'ordres par députés de la campagne tous ceux des trois ordres qui n'ont rien ou très-peu sur le roi, et de même par ceux des villes, ceux dont la principale fortune roule sur ces sortes de rentes. De ce genre sont tous les magistrats de la haute et basse robe, et tout ce qu'on peut nommer suppôts de justice, comme

avocats, procureurs, huissiers, payeurs des gages des compagnies, et avec eux tous les bourgeois et gens dont le patrimoine n'est point en terres. De tous ceux-là, qui sont en grand nombre, et qui par leur profession sont les plus en état de bien parler et de se faire entendre, la ruine est attachée à cette suppression. Les députés de la campagne, avec raison, y croiront trouver leur salut, parce que cette immense diminution de dépense, donnant lieu à une grande diminution de charges extraordinaires, les soulagera beaucoup sans rien entamer de leur fonds de biens qui, au contraire, profitera d'autant plus qu'ils se trouveront plus en état de faire valoir leurs terres. A ce grand intérêt se joindra la jalousie de ceux-ci contre les autres, qui a déjà sourdement paru en bien des rencontres. Ils regardent comme le malheur et la ruine de l'état ces établissements de biens factices qui, par la facilité de leur perception, donnent occasion à un si grand nombre de personnes d'y placer leur bien pour en vivre à l'ombre et dans le repos, aux dépens des sueurs des gens de la campagne, dont presque tout le travail retourne au roi par l'excès des impôts dont il a besoin pour suffire aux rentes dont il s'est chargé, et qui par ce moyen met en sa main tout le bien de son royaume : ceux des terriens par ce qui vient d'être dit, ceux des rentiers en ouvrant ou fermant la main comme il lui plaît.

D'un intérêt aussi pressant et aussi contradictoire que peut-on se promettre qu'une division, dont le moindre mouvement sera de ne plus trouver assez de tranquillité dans l'assemblée générale pour en espérer les remèdes aux maux pour la cure desquels elle aura été convoquée? division d'autant plus grande que les ordres mêmes se trouveront dans un intérêt opposé. Le premier sera le moins désuni des trois sur ce point, excepté

un petit nombre d'ecclésiastiques riches de patrimoine, et dont le patrimoine consistera pour la plus grande partie en rentes; tous les autres ou nés pauvres ou cadets de famille, ne vivant que de leurs bénéfices, c'est-à-dire des terres qui en font la consistance, seront pour la suppression ou le retranchement des rentes. Le second se portera avec rapidité au même avis. C'est de tous les trois le plus opprimé, celui qui a le moins de ressources, le seul néanmoins qui existât dans les temps reculés, celui qui a été constamment la ressource de l'état, le salut de la patrie, la gloire des rois, qui a mis sur le trône la branche régnante, et dont le zèle, l'amour de la vertu, de la patrie et de ses légitimes souverains, n'a point cessé, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à maintenant, d'être en exemple illustre a toutes les nations, et de soutenir la sienne par les flots de son sang.

J'avoue, monseigneur, que j'ai besoin de me faire violence pour me retenir sur la situation cruelle où le dernier gouvernement a réduit l'ordre duquel je tire mon être et mon honneur. Votre altesse royale a souvent été témoin de l'amour et du respect que je lui porte, et des élans qui m'ont trop souvent échappé aux traitements qui lui ont été faits. Réduit pour vivre à des alliances affligeantes, et à manger bientôt après pour s'avancer ce que ces alliances avaient produit, peu de cet ordre auront intérêt à soutenir les rentes; beaucoup moins le voudront faire, liés par vertu à l'intérêt général; moins encore l'oseront par rapport à tant d'autres qui, n'ayant point de cette sorte de bien, tomberaient rudement sur ce petit nombre. Les terres et l'épée, voilà tout le bien de la noblesse. Les rentes sont très-opposées au bien foncier; elles ne le sont pas moins à celui qui se peut acquérir par la récompense des armes. Plus le roi a de

rentes à payer, moins il a de pensions et de grâces pécuniaires à répandre sur la noblesse qui sert, qui ruine ses terres en servant, et contracte nécessairement des dettes qui transportent ses terres aux paisibles rentiers; et ces rentiers, qui ne font aucune dépense de cour ni de guerre, profitent doublement du sang de la noblesse, et par la conservation de leur patrimoine, et par la ruine de ceux qui suivent les armes. On doit donc compter que tout notre ordre sera contraire aux rentes, avec ce feu français qui est si utile à la guerre, mais qu'il n'est pas à propos d'allumer au milieu de la paix et de la régence.

Le troisième ordre sera d'un avis entièrement et tout aussi vivement différent, si la bonne manière de juger de ce que feront les hommes, et en choses de ce genre, se doit prendre par l'intérêt. Or l'intérêt de cet ordre est double à maintenir les rentes : premièrement elles font presque tout son bien : en total du plus grand nombre, en la plus grande partie de beaucoup, en quelque partie au moins de tous. D'ailleurs tout cet ordre est appliqué à des emplois, et tourné à un genre de vie qui ne lui permet guère de changer de goût et de méthode sur la nature de son bien. Ceux qui suivent l'administration de la justice et l'étude des lois n'ont pas le loisir de se détourner à la régie de leurs biens fonciers. La perception de leurs rentes ne les tire ni des tribunaux ni de leur cabinet. Le commerce des charges entre eux en puise toute sa facilité. L'augmentation de leur bien se fait de même d'une manière aisée, et la commodité de le partager dans leur famille s'y trouve toute pareille. Je ne parle point d'un petit nombre de cet ordre qui, portés aux armes par une élévation de courage, et soutenus de beaucoup d'application et de mérite, sont arrivés à faire honneur à la noblesse, et quel-

ques-uns même à la commander avec réputation et gloire pour eux et pour l'état, ni d'un plus grand nombre de paresseux et de libertins qui se sont comme fondus ou dans les troupes ou dans l'oisiveté. Les premiers, inscrits dans l'ordre de la noblesse par leur vertu, ne se sépareront point de l'intérêt de ceux dont ils tirent tout leur lustre, mais ce nombre est si petit qu'il n'est pas à compter; beaucoup moins ces libertins, la plupart ignorés jusque dans leurs familles. Les négociants se trouvent par leur état aussi attachés aux rentes; et pour ce qui est des bourgeois proprement dits, gens vivant de leur bien, presque tout est en rentes, et de ceux-là il n'y en a presque aucun qui ne songe à élever sa famille par quelque charge. Voilà pour la première raison.

La seconde n'est pas moins forte, parce que c'est celle de l'ambition. Nul moyen à cet ordre de se mêler avec le second que l'abondance de l'un et le malaise de l'autre; et comme de ce mélange résulte un honneur et un avantage dont le troisième ordre est très-jaloux, il est à présumer qu'il ne s'en laissera pas aisément fermer la porte, beaucoup moins celle que le dernier gouvernement lui a si largement ouverte, cette domination que le riche a toujours sur le pauvre, de quelque extraction qu'ils soient, et qu'il appuie par des emplois d'autorité où on n'arrive que par les charges vénales, dont les prix sont excessifs par rapport à leur revenu. Ces voies de s'égaler à la noblesse ne s'abandonneront pas aisément, d'autant plus qu'elles se terminent à quelque chose de plus fort, par le besoin continuel où la noblesse se trouve, depuis la plus illustre jusqu'à la moindre, des biens et de la protection (car il en faut dire le mot) des particuliers riches et en charge du troisième ordre, dont il est presque tout entier composé. Ce n'est pas que je pense que tout le troisième ordre soit riche;

mais je dis que, à la réserve d'un très-petit nombre, tous sont considérables à la noblesse ou par les biens ou par les emplois. En effet, pour un créancier du second ordre, on en trouverait mille du troisième, et au contraire un débiteur du troisième pour mille du second. A l'égard des charges, outre que le nombre de celles de judicature, de plume et de finances, est infini, c'est qu'il n'en est aucune qui n'ait une autorité et un pouvoir direct ou indirect, qui ne souffre aucune comparaison avec quelque charge militaire que ce soit dont la proportion puisse être faite.

Par ce court détail il paraît que presque tout le premier et le second ordre seront très-animés contre les rentes, et le troisième au contraire très-ardent et très-attentif à les soutenir. De ce débat, qui est fondé sur la destruction de la fortune des uns et des autres, on ne peut attendre qu'aigreur, cabales, animosités. Les *mezzo termine* auront en ce genre, plus qu'en aucun autre, le sort d'amuser le tapis, de nourrir les intrigues, d'aiguiser les haines, et de demeurer inutiles. Aucun foncier ne voudra renoncer à une si belle occasion de se délivrer de ce qui l'opprime. Aucun rentier ne donnera son fonds, ni partie de son fonds, au bien public ni à l'avantage de la paix et de la tranquillité. Dans ce contraste que fera votre altesse royale entre le clergé et la noblesse d'une part, et les parlements et autres cours, les négociants, tout le tiers état de l'autre? Ce mal sera en sus de tous les autres. N'est-il pas plus sage de le prévoir et de l'avoir de moins, puisque, au lieu d'un remède que vous voulez demander, et que vous voulez espérer des états généraux, non-seulement vous n'en aurez point, mais vous vous procurerez cette division de plus qui peut devenir très-embarrassante? Mais, après avoir examiné la chose par les ordres, recherchons-la

par les provinces. Cela n'apprendra pas beaucoup de choses nouvelles, puisque les députations des provinces ne sauraient être que des trois ordres; mais cette manière achèvera d'approfondir.

Je pense qu'on n'y trouvera que peu de différence. Les provinces d'états seront partagées. Les unes voudront se continuer la douceur de l'administration, les autres celle de la perception facile de ces rentes créées sur les états; d'autres, qui n'en sentent que le poids, et qui ont jalousie de l'autorité que cette gestion donne à ceux qui l'ont en quelque degré que ce soit, désireront s'en affranchir. Quelques gens voisins de Paris seront aussi pour les rentes; mais toutes les provinces qui n'ont point d'états y seront très-contraires, et, comme elles sont en plus grand nombre, le parti des fonciers contre les rentiers en sera d'autant plus fort. Ainsi, de quelque manière que cette affaire puisse être considérée, on ne peut la regarder que comme la pomme de discorde qui rendra la tenue des états généraux longue, difficile, infructueuse pour l'objet qu'on s'en propose, et périlleuse par la division qui seule en résultera. En voilà suffisamment pour la première partie, quant aux finances. Voyons si on s'en peut raisonnablement promettre un meilleur succès par rapport à l'affaire des princes.

Avant de mettre une affaire sur le tapis, il faudrait être bien d'accord avec soi-même pour savoir précisément quelle issue on lui désire d'une manière définitive. Par tout ce qui s'est passé (car je n'en puis juger que par là, et votre altesse royale me pardonnera bien si je le lui dis avec franchise), il me paraît que l'événement lui en importe peu, pourvu qu'il ne roule pas sur elle. Par politique vous voulez une balance; par nature une indécision entre si proches, et c'est ce qui incruste cette

balance à vos yeux ; par sentiment madame la duchesse d'Orléans d'une part, de l'autre M. votre fils et sa postérité, vous tiennent en suspens ; d'où il résulte que de votre choix les choses en demeureraient où elles en sont, sans l'importunité d'une poursuite qui vous paraît ardente et qui se renouvelle trop souvent à votre gré. Je me garderai bien d'entrer dans aucun détail du fond de la question pendante, ni de la manière dont elle a été jusqu'à présent traitée par votre altesse royale ni par les parties, moi-même j'en suis une, et c'est pour moi une surabondance de raisons pour m'en taire ; mais il s'agit de savoir ce que vous prétendez en renvoyant la cause aux états généraux, et si ce moyen est bon pour arriver à la fin que vous vous proposez.

Vous n'en pouvez avoir que deux : 1° d'éviter tout jugement, pour conserver cette balance entre les princes ; 2° de vous décharger de la haine de ce qui sera décidé. Mais, si vous vous trompez dans l'une et dans l'autre de ces vues, certainement vous ne devez pas déférer cette affaire aux états généraux.

Portez-la-leur pour en attendre le jugement ou l'avis? la chose est égale. Si c'est en apparence pour en avoir le jugement, ne comptez ni sur votre adresse ni sur votre autorité pour l'empêcher. Un tel jugement, proposé à une pareille assemblée, ne lui échappera jamais. C'est un monument trop important aux états généraux pour que rien l'emporte auprès d'eux sur cette sorte de conquête, après une interruption si longue et si irritante, et dans un temps si affranchi. La multitude ne craint point la haine que redoutent les particuliers ; et plus cette grande affaire a été présentée à différents juges, moins toutes sortes de jugements ont paru compétents, et plus, encore une fois, il sera du goût des états généraux de la décider d'une manière nette et précise. Si

vous vous contentez d'une consultation simple, peut-être ne s'en satisferont-ils pas; mais à tout le moins ils répondront à votre consultation d'une manière claire et publique. Ainsi, monseigneur, au lieu d'échapper par cette voie, vous verrez très-certainement un jugement rendu, ou un avis si décisif et si public qu'il ne vous restera plus de refuites pour éviter de le tourner en jugement et de le prononcer vous-même. Vous n'éviterez donc point un jugement aux états généraux; et cette première vue vous la devez réputer fausse.

A l'égard de vous décharger de la haine du jugement, espérez-le aussi peu que d'éviter le jugement même par le moyen des états généraux. Je ne m'engagerai pas à détailler des personnes respectables; mais bien dirai-je à votre altesse royale que vous avez affaire à des yeux très-perçants, qui voient très-bien que rien du dehors ni du dedans ne vous engage à convoquer une pareille assemblée; conséquemment, dès que vous la convoquerez pour les juger, ou dès que le jugement s'ensuivra, comme je crois l'avoir démontré, qui ne s'en prendront qu'à votre volonté, laquelle, laissée à elle-même par la situation des choses, se sera librement déterminée de son plein gré à ce parti, et conséquemment ils ne répondront qu'à vous de ce qui en résultera à l'égard de la question qui y sera décidée. Que votre altesse royale perde en ceci toute confiance aux adresses, aux négociations, aux interpositions. Tout se mesurera par la décision, et dans cette décision tout n'est qu'accessoire, hors un point unique qui est celui de la question.

De la manière dont cette question sera déterminée, tout dépendra donc pour vous, c'est-à-dire la haine certaine des uns, le gré médiocre des autres, qui à travers tout pénétreront, se porteront, et ne considéreront que vous comme convocateur et moteur de l'assemblée: con-

vocateur certain et d'autant plus assuré que vous l'aurez fait en toute liberté ; moteur, personne n'en saurait répondre que le dépit de ceux qui auront perdu leur procès ; mais à l'égard de qui l'aura gagné, peu de gré à vous, un médiocre à l'assemblée, beaucoup à la nature de leur cause ou à celle de leurs établissements, non peut-être sans quelque indignation de tant de circuits et de peines à se voir enfin au bout des leurs. Au contraire, la haine et le dépit de qui l'aura perdu, n'osant et ne pouvant mordre sur une telle assemblée avec laquelle il serait trop imprudent de rompre toute mesure, tomberont à plomb sur vous d'une manière d'autant plus envenimée que la solennité du jugement en aura infiniment augmenté la douleur et la confusion. Ainsi, monseigneur, comptez d'en recueillir une haine d'autant plus dangereuse que cette voie de finir la question est plus solennelle et publique, conséquemment plus pénétrante; que cette haine sera trop forte pour ne tomber sur personne, que l'assemblée n'en est pas susceptible, que par les raisons touchées, et par mille autres, vous êtes le seul à qui elle puisse s'appliquer.

La double vue qui vous fait penser à porter l'affaire des princes aux états généraux, ne pouvant que vous faire plus lourdement tomber dans ce que vous voulez éviter et que vous attendiez de cette voie, la conclusion n'est pas difficile que les réflexions de votre altesse royale doivent la porter à l'abandonner sur ce point. Or, celui des finances n'en tirant aucun secours, et votre altesse royale ne pensant à une tenue d'états généraux que pour les finances essentiellement, et subsidiairement pour l'affaire des princes, il me paraît qu'elle ne peut être conseillée de les assembler. Mais ce n'est pas assez de vous les avoir démontrés parfaitement inutiles pour les desseins que vous vous en étiez proposés ; il faut en-

core faire faire à votre altesse royale l'attention nécessaire sur les inconvénients qu'elle pourrait produire à présent.

On ne peut les prévoir tous, et il est aisé qu'il en arrive de plus grands que ceux dont on va parler, tant de la combinaison et de l'entrelacement de ceux-là mêmes que des événements fortuits et de la nature des choses. Le premier qui se présente à l'esprit est l'embarras qui naîtra des compétences et des rangs qui seront respectivement prétendus. On voit maintenant que ceux dont le droit est le plus certain, et que l'usage le plus constant et le plus suivi devrait avoir mis hors de toute contestation, deviennent chaque jour l'objet des plus vives disputes ; combien plus dans une assemblée aussi générale, aussi longuement interrompue, dont toutes les relations qui nous restent de celles qui ont été tenues sont laconiques sur cette matière, parce qu'autrefois rien n'était mieux établi et observé que les rangs dans ces grandes solennités, et que personne n'osait ni ne songeait à outrepasser le sien ! Le temps présent semble tout permettre en ce genre, et le pis-aller d'une mauvaise cause est un *mezzo termine*, par lequel elle gagne au moins, pour peu que ce soit, ce qu'elle n'avait pas. Ainsi on doit s'attendre que les députés personnellement entre eux, que les députations, au nom de leurs bailliages et de leurs gouvernements, que les ordres mêmes, quelque décidé que soit celui des trois chambres entre elles, tous formeront des contestations qui dureront longtemps, et qui tous y seront si opiniâtres que votre altesse royale en aura pour plusieurs mois avant de pouvoir travailler à aucune autre affaire ; que celle-là deviendra très-importante par les haines, la division, l'esprit de contention, et que ce qui en résultera portera nécessairement sur toute la tenue des états généraux. J'abrége cet ar-

ticle qui pourrait être prouvé et étendu à l'infini, mais qu'il suffit de présenter tout nu pour en faire apercevoir, du premier coup d'œil, toute l'importance à votre altesse royale, et lui donner à méditer sur ses dangereuses conséquences.

2° Personne n'a une idée bien juste des états généraux. Le petit nombre de ceux qui se sont appliqués à l'examen de la nature de ces assemblées et de leur autorité, soit par une étude essentielle, soit par une étude historique par rapport à elles, ne peut être regardé que comme un point en comparaison de ceux qui en sont membres, dont la multitude n'écoutera que l'intérêt de son autorité, et par conséquent portera ses prétentions jusqu'où elles pourront aller. Après ce qui a été touché dans l'article précédent à l'occasion des rangs, il n'est pas aisé de se flatter, pour peu qu'on veuille raisonner sans prévention, que les états généraux s'en tiennent aux simples remontrances aux demandes, et à ne délibérer que sur les matières qui leur seront proposées par votre altesse royale. Le nom d'états généraux est d'autant plus grand qu'il n'a paru qu'en éloignement depuis un grand nombre d'années, qu'il est accru dans l'esprit du public par l'idée mal approfondie que ces assemblées ne se sont tenues que dans les cas les plus importants, qu'elles ont toujours été redoutées par les rois, d'où on infère que rien de grand ne se peut sans elles et que par elles, et que leur autorité borne, balance, ajoute à celle des rois. Le bruit qui se répandit, lors des traités depuis conclus à Utrecht, qu'il s'en allait tenir, ce qui se dit et s'écrit journellement à l'occasion de l'affaire des princes, grossit infiniment ces idées, qui flatteront trop ceux qui les composeront pour devoir s'attendre de leur part à une grande modestie dans un temps de minorité, sous un prince dont on connait maintenant avec étendue

et par des exemples la bonté, la facilité, le désir de plaire, sa peine de choquer le nombre, et qui, étant le premier sous un roi de huit ans, ne laisse pas de voir en Espagne une branche qui est son aînée et qui se multiplie tous les ans. Les réflexions que cet article présente sont immenses en nombre et en poids; c'est à vous, monseigneur, à les faire, et toutes, et à les pousser dans toute leur étendue. Vous n'êtes que le tuteur et l'administrateur de l'autorité royale; vous aurez un jour à en rendre un compte exact au jeune prince à qui vous la conservez comme dépositaire; vous devez la lui remettre tout entière, les rois en sont infiniment jaloux. Vous savez trop pour ignorer quelle est la différence que mettra entre vous-même et vous-même le jour de la majorité; c'est ce jour qui doit faire sans cesse l'objet de vos méditations. Elles sont trop hautes pour qu'il m'appartienne autre chose que de vous les représenter.

3° Mais, outre ce compte exact de l'autorité souveraine dont vous serez comptable au roi en ce grand jour, vous l'êtes à vous-même au dedans, au dehors, aux siècles futurs. Votre réputation dépendra tout entière de la conduite que vous aurez tenue aux états généraux, et encore plus de leur issue. Sur ce grand théâtre vous paraîtrez tout entier, et sans qu'aucune partie de vous-même puisse être cachée à tant d'yeux perçants, dont vous ferez l'objet et l'étude principale. Là, chacun apprendra à vous craindre ou à ne vous rendre que de vains respects de rang, à vous aimer, à aimer votre administration, ou à se lasser d'elle et de vous; et ce dégoût est un malheur que celui des temps a souvent attiré aux meilleurs princes, à ceux qui étaient le plus expressément nés pour faire l'amour et les délices des hommes, et qui avaient le mieux commencé. C'est donc en vain que de

ce côté-là votre altesse royale s'appuierait sur la pureté de ses intentions, de ses desseins, de son travail, sur son désir et son soin de plaire, ajouterai-je sur son esprit et sur son industrie. Dans une situation aussi forcée qu'est celle du royaume depuis tant d'années, on ne peut plaire qu'à mesure qu'on soulage. Les promesses, les excuses, les espérances, jusqu'à l'évidence de l'impossibilité, tout est également usé. On en est réduit à ce point de ne vouloir plus se satisfaire que de réalités présentes et effectives, parce qu'on est réduit à toute espèce d'impuissance qui, par son genre de nécessité, passe par-dessus toute espèce de considération. Les trois états sont presque également sous le pressoir ; je dis presque, car il est vrai que le second y est bien plus durement et en bien plus de manières que les deux autres, qui ne jetteront pas moins les hauts cris, et dont les cris ne seront pas moins perçants. La noblesse, accoutumée de tout temps à postposer tout à l'honneur, à tirer tout le sien de son sang, et conséquemment à le verser avec prodigalité pour l'état et pour ses rois, en est moins attachée aux biens, ainsi qu'il n'y paraît que trop. Les deux autres ordres, dont la vertu et les dignités ne s'acquièrent point par les armes, sont plus attentifs : le premier à un bien dont il n'est que dépositaire et qui appartient aux autels ; le troisième à un patrimoine qui fait toute sa fortune, toute son élévation, tout son établissement. Persuadez-vous donc, monseigneur, que vous ne plairez aux états qu'autant que vous leur donnerez un soulagement actuel, présent, effectif, solide et proportionné à ses besoins et à son attente. C'est cette juste attente qui a amorti généralement partout la douleur de la perte du roi.

Vous l'avez promis solennellement et à diverses reprises, depuis que vous tenez les rênes du gouverne-

ment, ce soulagement si nécessaire et si désiré. Jusqu'ici, c'est-à-dire depuis vingt mois, nul effet ne s'en est suivi; et il ne faut pas vous le taire, tout a été levé avec plus d'exactitude et de dureté que sous le dernier gouvernement, jusque-là que chacun s'en plaint, et avec une comparaison amère. Les provinces en retentissent. Le temps des états deviendra-t-il enfin celui du soulagement? Vous qui voyez avec tant de pénétration, espérez-vous le pouvoir donner tel qu'il plaise? et si la situation des finances ne le permet pas, croyez-vous pouvoir empêcher les états de le prendre aux dépens de ce qui en pourra arriver? Et combien la lutte, s'il en naissait une entre votre altesse royale et eux, serait-elle pénible et douloureuse, et quelles en pourraient être les suites dedans et dehors!

4° Ce serait vous abuser d'une manière aussi dangereuse que facile d'espérer contenter en donnant peu et promettant davantage. Je le répète, et votre altesse royale ne peut trop se persuader cette vérité, les promesses sont usées, et les vôtres comme toutes les précédentes. Vous en avez fait de publiques, par des lettres rendues telles par votre ordre aux intendants à l'entrée de votre régence, et vous n'avez pu les exécuter. Le haussement des monnaies, que je crois avoir été très-nécessaire, mais dont on devait avoir prévu la nécessité de plus loin, a, au même temps, suivi de trois semaines une déclaration solennelle qui assurait le public qu'elles ne seraient point augmentées. Je passe sous silence d'autres occasions qui, pour n'avoir pas regardé l'administration générale, n'en ont pas été moins publiques. Concluez de toutes que rien ne sera agréable ni admis que des soulagements présents, effectifs, certains, durables par leur nature et leur forme, et que toutes ces différentes qualités, qui n'y seront pas moins requises

que les soulagements mêmes, ajouteront des embarras infinis à la nature de la chose, déjà de soi si difficile. De croire après l'issue des états sortir comme on pourrait des engagements pris avec eux, c'est-à-dire n'en tenir que le possible, ce serait se précipiter dans les plus dangereuses confusions, donner lieu aux tumultes, aux refus appuyés du nom des états, à les voir rassembler d'eux-mêmes d'une manière dont l'autorité royale ne pourrait souffrir sans y trop laisser du sien, ni peut-être l'empêcher sans de grands désordres, rompre à jamais toute confiance avec les trois ordres et avec chacun de ce qui les compose, et signaler un manquement de foi qui serait en exemple à toute l'Europe, à profit certain contre vous et contre la France à tous vos ennemis et à tous les siens, en un mot vous diviser de l'état et de la nation, qui serait le comble des plus irrémédiables malheurs, dont on ne peut trop méditer et craindre les suites funestes, qui dureraient non-seulement autant que votre régence mais que votre vie, par la juste indignation du roi et de la nation même. Ce serait encore ici un vaste champ à s'étendre, mais la matière en est trop triste et trop palpable pour s'y arrêter plus longtemps.

5° Considérez donc bien attentivement, monseigneur, de ne rien promettre aux états, soit pour la chose, soit pour la manière, que ce que vous serez en état et en volonté de tenir avec une fidélité exacte et précise ; et considérez avec la même application si vous serez en état et en volonté de leur accorder et tenir ainsi toutes les demandes, même justes, qu'ils vous pourront faire pour leur soulagement. Pour faire cette méditation avec fruit, portez d'abord votre vue sur vous-même, et ensuite sur eux. Sur vous-même, examinez bien si votre bonté naturelle, votre désir d'accorder et de plaire, la facilité qui en résulte, et le sérieux qu'imprime toute la

nation assemblée, laissera assez de fermeté en vous pour ne vous point détourner, à leurs demandes, du discernement mûr que vous aurez fait de ce que vous pourrez et de ce que vous ne pourrez pas, et pour vous soutenir dans les pas glissants qui se présenteront souvent. Ne craignez-vous point que, pressé dans ces moments critiques par le poids du nombre, par l'évidence de la justice, par l'adresse, la louange, l'espérance, semées dans un beau et solide discours, par la majesté du spectacle, vous ne puissiez résister à tant de forces, et que votre imagination, trouvant alors possible ce que vous aviez bien connu ne l'être pas auparavant, vous ne veniez à accorder ce que vous aviez résolu de refuser ; que si vous ne l'accordez pas tout à la fois, vous ne vous serviez de termes dont la douceur sera tournée après d'une manière équivoque, qui produira des discussions fâcheuses auxquelles vous succomberez par les mêmes voies qui les auront produites ; enfin que vous ne fassiez souvent par impulsion subite ce que vous auriez bien résolu de ne faire pas. Alors par où se relever de ces sortes de chutes dont le principe est excellent, mais dont les suites peuvent devenir grandes ? Et permettez-moi d'aller plus loin. Je ne vous rappellerai point les choses, je ne ferai que vous les indiquer. Comparez les états avec l'assemblée du clergé qui était lors de la mort du roi, et avec une autre assemblée continuelle (le parlement), qui ne peut avoir de proportion avec celle des états généraux. Souvenez-vous-en vous-même, et de ce qui s'est passé à leur égard, et voyez si vous devez espérer de vous-même que l'assemblée de la nation vous imposera moins que n'ont fait ces deux assemblées particulières, toutes deux séparément l'une de l'autre.

Sur les états, examinez-en bien la multitude des membres, et que tout y passe, non au poids des voix,

mais à leur pluralité. Or, sans manquer à l'amour, au respect, ni à l'estime que j'ai pour ma nation, je crois qu'il serait bien téméraire d'avancer que, après une interruption si longue de ces sortes d'assemblées, à la suite de tant d'années où il était si inutile, si difficile, si dangereux même d'être et de paraître instruit, le plus grand nombre sera le plus mesuré en demandes, et bien capable des raisons qui se pourront représenter là-dessus. Non, monseigneur, le besoin extrême, le désir pareil, la justice du soulagement, le manque absolu de confiance régleront le fond et la forme pour les demandes, et c'est vouloir s'abuser que s'attendre à mieux. Votre altesse royale trouvera une foule de gens qui, dans le désir de se distinguer, lui promettront merveilles de leur crédit dans l'assemblée. Souvent elle les en paiera d'avance, qui n'est pas un léger inconvénient en soi, et pour l'exemple et les suites, et ces merveilles s'en iront en fumée, ou parce que ces entremetteurs n'y auront pas de crédit dont ils auront fait parade, ou parce que, contents du fruit personnel qu'ils en auront tiré de vous avant l'effet de leurs promesses, ils ne se voudront pas commettre à l'exécution, ou parce qu'eux-mêmes ne chercheront qu'à embarrasser les affaires pour avoir le brillant des entremises, un éclat de confiance et de crédit, et un moyen de se faire valoir aux états et à vous, comme il n'est pas que votre altesse royale n'ait éprouvé de ces sortes de conduites en d'autres choses. L'issue de ces embarras n'est pas aisée à trouver, et il n'est pas facile de prévoir jusqu'à quel point ils peuvent conduire. C'est néanmoins ce qui mérite la plus sérieuse méditation.

6° Mais, outre le point capital du soulagement des peuples qui mettra tout le royaume du côté des états, sans peser ce qui est ou ce qui n'est pas possible, qui

peut s'assurer du nombre et de la nature des propositions qui seront mises par eux sur le tapis? Plus la situation présente est violente, plus les remèdes sont difficiles, plus l'excuse en porte sur le gouvernement passé, plus les états se sentiront pressés de chercher des moyens solides d'en empêcher les retours, et par ce désir si naturel, si juste, même s'il était de leur ressort, plus ils essaieront de s'en donner l'autorité. Or, qui peut imaginer, d'une manière à peu près précise, quels seront ces moyens qui pourront être proposés? Tout ce qu'on en peut prévoir est qu'il n'y en a aucun de possible qui ne porte à plomb sur l'autorité royale, et qui ne soit mis en avant pour lui servir de frein.

C'est au prince qui exerce cette autorité d'une manière précaire et comptable, et qui est né moins éloigné de la couronne que son bisaïeul qui y est parvenu, à discuter avec soi-même s'il lui convient de s'embarquer sur une mer si orageuse et si pleine d'écueils de toutes les sortes, et à se jeter dans la nécessité d'irriter les états en refusant toutes les propositions de cette nature qui lui seront faites, ou à suer longtemps parmi les angoisses des négociations pour en diminuer le nombre et en rendre la forme plus tolérable, avec la majorité et le compte à rendre de l'autorité royale en perspective, ou, à ce qu'à Dieu ne plaise! avec la couronne même, que les états se croiront en droit et en force de faire tomber à ses aînés ou à lui, suivant la satisfaction qu'ils en auraient eue en leur assemblée et en ce qui aurait suivi la tenue. Quelque heureuses que fussent ces négociations, que votre altesse royale se persuade que les propositions les plus tolérables écorneront beaucoup le pouvoir des rois, et que, si par les événements elles cessent d'avoir tout leur effet dans la suite, votre répu-

tation ne laissera pas d'y demeurer tout entière, sans que le gré, partagé dans la multitude, vous soit d'aucune consolation contre le mauvais gré que le roi aura lieu de vous en savoir, ou, à ce que Dieu ne plaise qui arrive ! contre le joug d'autant plus pesant et plus embarrassant que vous vous le serez laissé imposer à vous-même. Mais il y a une autre considération à faire, et qui ne peut être assez pesée : c'est qu'en cette sorte d'affaire il n'y aurait pour les états que la première de difficile. Une première proposition, comme que ce soit admise, serait bientôt suivie d'une seconde, par le refus de laquelle il ne faudrait pas perdre l'amour et la confiance acquise par la première concession ; de là une troisième ; et votre politique et naturelle bonté, et l'ardeur et la fécondité des états s'accroissant mutuellement, les bornes deviendraient bien difficiles.

Et que votre altesse royale se garde bien de tirer les conseils, et ce qui s'y passe, en exemple pour les états. Nulle proportion, nul raisonnement, nulle conséquence à tirer des premiers pour les seconds. Les conseils, vous les avez établis. Quoique très-nombreux, ce n'est qu'un point par rapport à la multitude des députés aux états généraux, qui ne vous auront point une obligation personnelle de leur députation, au moins pour le grand nombre, quoi que vous puissiez faire lors de leurs élections, comme l'ont tous ceux qui de votre seul choix tiennent des places honorables et permanentes, mais seulement honorables autant que vos bontés et votre confiance, en quelque degré que ce soit, y sont jointes, et permanentes autant qu'il vous plaît ; tous gens nés ou venus à la cour, et dont les emplois militaires ou civils ont ployé les manières à un respect et à une crainte de déplaire, qui pourraient être aussi dans les états, mais différemment tournés, et qui y auront pour

contrepoids l'appui mutuel, le zèle du patrimoine et de la liberté, le motif de se signaler pour son pays et de se faire un nom, celui du bien public, prétexte dans les uns, objet réel dans le plus grand nombre, mais objet d'autant plus dangereux qu'il est à craindre qu'il ne soit pas bien pris dans l'idée même sincère de ce plus grand nombre, et qu'il ne soit bien difficile de vaincre sa défiance sur ce point par des raisons qui le touchent. Alors les plus capables, ceux qui raisonneraient le plus juste, et qui tempéreraient le mieux par leurs sages réflexions l'esprit zélateur de l'assemblée, craindront de se commettre avec elle, et sans réussir d'y laisser trop du leur. Leurs maux passés et présents sont un aiguillon puissant qui, se joignant à celui de la liberté maintenant si à la mode, et encore à celui de l'autorité que chacun s'arroge, qui n'y devient pas moins, et qui dans une pareille assemblée sera dans toute sa force, et n'y sera contredit d'aucun ou de bien peu de ses membres; la considération puissante (qu'ils auront toujours devant les yeux) que l'occasion passée, tout affranchissement est sans retour, toutes ces choses feront parler haut les états, dont aucune ne se trouve dans les conseils, qui se laissent aisément et doucement conduire à ceux qui les président, et plus encore à votre altesse royale, dans les yeux de laquelle sont souvent leurs avis, par une habitude de dépendance, augmentée par le respect pour sa personne, et par la conviction de la justesse de ses sentiments et de la pureté de ses intentions. Là personne n'a de nom à se faire, de liberté ni d'autorité à acquérir, de foule où se dérober, ni, pour ainsi dire, la nation en croupe pour asile. Il ne s'y agit que de voir les affaires qui y sont portées, point du tout de s'en former, ni de proposer des plans, des réformations, des prétentions. Tous, et chacun de ceux qui

les composent, ne peuvent tirer de considération que de la portion de l'autorité royale que l'emploi qu'ils tiennent de vous leur donne à exercer; et messieurs de la régence, devant qui les affaires discutées ailleurs se rapportent, et qui en ont la voix définitive, n'exercent eux-mêmes aucune portion de l'autorité royale, mais opinent seulement de quelle manière ils croient qu'elle doit être employée sur chaque affaire, sans en avoir l'exécution. Rien n'est donc en tout genre si dissemblable que les conseils et les états; et ce serait se perdre que de raisonner et de conclure des uns par les autres.

7° Deux moyens sautent aux yeux pour couper la racine à ces propositions fâcheuses: le premier d'empêcher les états d'en mettre aucune sur le tapis, et de les réduire à la seule délibération de ce qui leur sera donné à discuter par votre altesse royale; l'autre de refuser si fermement la première proposition qu'ils oseront vous porter que cette conduite les empêche de s'y commettre une seconde fois. Rien en effet de si aisé à penser, mais rien aussi de plus difficile dans l'exécution, et de plus pernicieux dans la pratique. Assembler les états généraux après une interruption si longue, dans une minorité, au commencement d'une régence, non d'une mère, mais d'un prince cadet de la branche d'Espagne, au milieu d'une profonde paix, pour les consulter sur l'état fâcheux des finances, après y avoir inutilement essayé vingt mois et plus toute espèce de remède, et ne leur permettre pas de rien proposer d'eux-mêmes, c'est une contradiction dont l'évidence frappe, et frapperait encore plus les états, contre qui elle porterait tout entière, et avec une indécence qui les blesserait vivement et justement. Nous ne sommes point en Angleterre, et Dieu garde un tuteur et un conservateur de l'autorité

royale en titre aussi éclairé que l'est votre altesse royale, de donner occasion aux usages de ce royaume voisin, dont nos rois se sont affranchis depuis bien des siècles, et dont le nôtre vous redemanderait un grand compte! Nulle nécessité des états pour obtenir des secours des peuples de France; le roi y pourvoit lui seul par ses édits et déclarations enregistrés. Il ne pourra donc s'y en agir aux états, mais bien et principalement des remèdes pour les finances. Si leur difficulté a mis à bout vos lumières soutenues de tout votre pouvoir, après tant de moyens tentés, il est clair qu'on n'assemble les états que pour consulter un plus grand nombre de personnes éclairées et intéressées en cette matière, dont vous n'auriez pas eu besoin si vous aviez pu trouver des solutions par vous-même; par conséquent qu'il doit être moins question de leur en proposer là-dessus que de leur exposer l'état des affaires pour en recevoir leur avis après qu'ils en auront délibéré. Or quoi de plus contradictoire à cela que de les empêcher de rien proposer? Quoi même de plus illusoire? qualité dans les affaires qui a constamment été l'écueil fatal de presque toutes les tenues d'états généraux. Et quoi encore de plus injurieux que de refuser si fermement la première proposition qui vous sera faite par eux, qu'ils n'osent plus se commettre à vous en faire aucune? Ce moyen est bien plus propre à en faire naître d'étranges, et à roidir les états contre tout ce qui viendrait de votre altesse royale, qu'à les lui soumettre. Ils se lasseront moins des refus que vous de refuser; et si après un premier refus commencé vous vous laissiez entamer, où ne pourrait-il pas vous mener? Ce serait alors qu'irrités du refus, sans être apaisés par ce qui leur aurait été accordé, fiers de la conquête qu'ils croiraient ne devoir qu'à eux-mêmes, ils en essaieraient d'autres avec plus

le chaleur, dont le refus et l'acquiescement auraient d'égaux dangers, et qui commenceraient la funeste lutte que j'ai touchée plus haut, sans qu'on en pût prévoir les suites. Concluez donc de cet article, monseigneur, que vous ne pouvez employer sagement les deux moyens qui le forment pour empêcher les propositions des états, comme vous devez avoir conclu de l'article précédent que les états en feront, sans qu'il soit possible d'en prévoir la nature ni le nombre, mais qu'il n'y en peut avoir aucune qui ne porte coup sur l'autorité royale.

8°. J'ai eu l'honneur de vous faire observer, dès l'entrée de ce mémoire, qu'après tout ce qui a été tenté de différents remèdes sur la finance, votre altesse royale résolue, puis détournée à mon cuisant regret, de convoquer les états généraux au moment de la déclaration de votre régence, ne peut revenir à cette pensée que par la nécessité de frapper de grands coups, par la peine que sa bonté et son équité en ressentent, et ceux qui sous elle gèrent les finances pour éviter d'en prendre les événements sur eux. Je le répéterai ici sans répugnance, votre altesse royale ne m'a point fait l'honneur de me rien faire entendre sur la nature de ces grands coups, ainsi je n'en puis raisonner qu'en général, et trois mots suffiront à cet article.

Souvenez-vous de ce que je vous ai représenté, dans la première partie de ce mémoire, sur la suppression ou la diminution des rentes sur le roi. Considérez que la nature des choses est telle que, malgré vous, tous les remèdes que vous avez employés sont très-durs, et par conséquent très-peu propres à vous avoir bien disposé une assemblée aussi grande, et qui ne souffre pas moins de votre administration, pour ne rien dire de plus, que de celles qui l'ont précédée, malgré toutes les grandes

et justes espérances conçues. Pesez avec tout ce que vous avez de pénétration s'il n'y a rien à craindre ni apparent, ce dernier terme n'est point trop fort, que la proposition que vous ferez de ces grands coups aux états n'y soit mal prise et refusée, ou par des instances et des supplications ardentes, fortes, réitérées, ou d'une manière encore plus fâcheuse; et en ce cas méditez infiniment quelles en peuvent être les suites au dedans et au dehors : l'affaiblissement de l'autorité royale entre vos mains, l'accroissement de vos embarras sur les finances, des difficultés sur toutes sortes d'affaires et de matières, la manifestation authentique d'impuissance et d'épuisement, sans y faire voir à côté aucun remède. Le nombre des paroles ne ferait qu'énerver cette expression, que votre altesse royale est plus capable d'approfondir que personne. Son intérêt y est tout entier; elle ne trouverait pas les mêmes ressources qui en peuvent attendre d'autres.

9° La bonne opinion qu'on doit avoir de tout le monde me persuade aisément que personne ne désire des cabales, ni moins encore des troubles. Ceux néanmoins qui, après de tranquilles commencements, ont agité toutes les régences, et qui ont donné lieu à la fixation de la majorité de nos rois à quatorze ans, puis à quatorze ans commencés, loi dont la louange se perpétue par l'expérience constante, ces troubles, dis-je, doivent être prévus. Dans la situation présente du royaume il serait assez difficile d'en exciter. Rien n'y est ensemble, rien d'organisé. L'embarras serait à qui s'adresser dans cette pernicieuse vue. Le dernier règne en a comme arraché toutes les racines, et il est bien important de ne les pas voir renaître. Mais lorsque toute la nation serait assemblée en états généraux, on conçoit aisément que les assemblées nécessaires des divers membres dans chaque

province pour faire l'instruction à la députation à l'assemblée générale, que la relation indispensable de ces députations à leurs provinces et des provinces à eux, que celle de tous les députés aux états généraux les uns avec les autres durant la tenue, forment des liaisons, découvrent les gens qui, par le crédit qu'ils y acquièrent, peuvent devenir ceux à qui s'adresser, et qui pour conserver leur considération peuvent succomber à des tentations qui, dans l'organisation qu'on ne peut éviter de voir résulter entre les provinces, et dans chacune d'elles, après la tenue des états généraux ; peuvent devenir dangereuses au royaume, tristes à votre altesse royale, et fâcheuses à l'autorité royale. Ce dernier article mérite toutes vos réflexions, et a peut-être autant et plus de poids qu'aucun des autres qui l'ont précédé en ordre.

10° Avant de quitter la considération des états généraux pris en entier pour venir au particulier des ordres qui les composent, il faut dire quelque chose de l'affaire des princes qui en regarde le gros, et qui reviendra après avec le détail.

Le dernier écrit abrégé, ou par réflexion signé de M. le Duc et de M. le prince de Conti, dit tout à cet égard à votre altesse royale. Encore une fois, je n'entre point par ce mémoire dans la question ; je me souviens trop que j'y suis partie pour n'y faire pas une entière abstraction d'intérêt particulier ; mais ceci regarde la matière du mémoire : c'est à cela seul que j'ose rappeler votre attention. Les princes du sang vous disent qu'il ne faut pas une force différente pour détruire de celle dont il a été besoin pour édifier ; que le feu roi a donné par des édits et des déclarations émanés de lui seul, et ensuite solennellement enregistrés, ce qui est maintenant en contestation ; que c'est au roi à juger de la jus-

tice de ce qui est respectivement prétendu, et d'autant plus au roi qu'il s'agit de laisser subsister ou de casser un effet de la puissance royale dont nul autre que le roi n'est compétent; que la minorité empêchant le roi de décider par lui-même, c'est au dépositaire d'une autorité qui ne connaît en France que la maturité de l'âge, et qui n'est sujette à aucun affaiblissement, à juger pour le roi, ou à nommer des juges qu'ils offrent de reconnaître; que ces juges nommés par votre altesse royale, quels qu'ils soient, exerceront en ce point l'autorité royale; et semblables à la vraie mère du jugement de Salomon, qui aime mieux donner son fils à l'étrangère que d'en souffrir le partage, ces enfants de la couronne insistent à être jugés par l'autorité seule de celui qui la porte.

C'est à votre altesse royale à peser les grandes suites d'un tel procès déféré par un régent à des états généraux. Est-ce que le roi mineur n'a pas le même pouvoir que le roi majeur? Mais en Angleterre, où les rois ont un pouvoir si limité en comparaison des nôtres, on a vu des échafauds dressés sur cette question, et des têtes coupées pour avoir contesté cette maxime d'égalité de pouvoir à tout âge, qui y a passé jusqu'à ce jour en loi, et qui, en France, n'a jamais été disputée. Cette déférence aux états ne peut donc rouler que sur leur supériorité de puissance à celle des rois en ces matières, et alors, monseigneur, où en êtes-vous et que faites-vous? Que si c'est seulement une consultation plus étendue que vous désirez, pensez-vous qu'un jugement de cette importance échappe aux états, comme je vous l'ai représenté à la fin de la première partie de ce mémoire, et que cette consultation à tout le moins ne passe pas pour un point de droit en ces matières, qui y met dès lors l'autorité des états au-dessus de celle du roi même.

Or, si elle y est reconnue supérieure en quelque point que ce soit, où la bornerez-vous dans le reste, et quel frein lui pourrez-vous donner durant la tenue des états, à l'âge du roi et dans la situation personnelle où vous êtes? Quelles partialités ne feront point les princes mécontents dans les états? Quelles autres la Constitution n'y excitera-t-elle pas? Mais ces matières appartiennent à la considération des états prise en particulier. C'est à votre altesse royale à faire à ce dixième article toute l'attention qu'il mérite, et à moi à passer au détail de la considération des trois ordres qui composent les états généraux.

Le premier des trois est maintenant dans une agitation si grande à l'occasion de la constitution *Unigenitus*, qu'il est bien à craindre que ce mouvement d'ébullition ne s'étende aux matières temporelles dont il sera traité dans l'assemblée des états, et que beaucoup de ceux de cet ordre ne s'y conduisent par rapport aux préjugés et aux intérêts de sentiment où ils sont sur la bulle. On ne peut jamais s'assurer jusqu'où porte l'esprit de contention lorsqu'il est poussé au point où on le voit sur cette matière, ni si ce grand nombre de prélats et d'autres ecclésiastiques se trouvant ensemble ne voudraient pas se tourner en manière de concile national, et commencer par cette affaire avant de traiter d'aucune autre. Vous savez, monseigneur, à quel point M. le cardinal de Bissy le désire; vous êtes instruit des sentiments de ceux que ces mouvements ont fait connaître sous le nom de Sulpiciens; vous n'ignorez pas la division qui commence à se glisser entre le premier et le second ordre, et quant à ce premier ordre de l'état combien l'esprit d'indépendance s'y introduit, et vous en serez encore plus convaincu, si vous vous faites rendre compte de l'écrit qui vient de paraître sous le titre de *Réponse*

au mémoire qui vous a été présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. Des prélats, touchés par les deux points les plus sensibles à des gens de leur profession, l'autorité et la doctrine, liés depuis longtemps par la nécessité de l'affaire, et dont fort peu ont des familles qui les retiennent, d'ailleurs appuyés de Rome et de cette clameur *à l'hérésie*, si bienséante dans la bouche des évêques lorsqu'elle est fondée, et qui devient maintenant si à la mode sur la question présente, ces prélats, dis-je, seront puissamment tentés d'user de l'occasion. Il vient d'échapper à M. le cardinal de Bissy, dans la douleur du dernier arrêt rendu contre M. l'archevêque de Rheims, qu'il se fallait unir à la noblesse; et à M. de Nîmes, qu'il n'y a qu'un mot à dire et une chose à faire : *anathème*, et rompre de communion. Dans ces dispositions, qui peut vous assurer que les députés de cet ordre n'auront pas une double procuration dans leur poche, et qu'ils ne commencent par en tirer celle qui les autorise pour le concile national? Je sais combien elle serait informe, en ce que votre autorité n'y aurait pas donné lieu. Je suis également instruit de toutes les répugnances de Rome à cet égard; mais ces répugnances n'ont point jusqu'à présent retenu tous ceux qui lui sont le plus attachés, et qui sait si ce que le pape a refusé si opiniâtrément du temps du feu roi, par l'autorité duquel il espérait tout emporter de haute lutte, il ne le désirerait pas maintenant par l'expérience qu'il a acquise depuis sur cette affaire, pourvu qu'il n'y parût pas, et qu'au fond il se pût assurer du succès du concile. Pour le manque de forme et de pouvoir, parce que vous ne l'auriez ni convoqué ni permis il s'y trouverait tout entier, mais votre embarras n'en serait pas moins grand à ce coup imprévu entre refuser un si grand nombre, et en chose si sensible et si prétex-

tée de la couleur de la religion, et par ce refus, indisposer de la manière la plus certaine et la plus forte une telle quantité de membres et des principaux du premier ordre avec lesquels vous auriez incontinent à compter, et dans cette première chaleur aux états généraux, ou accorder par une brèche si hors de tout exemple à l'autorité royale un concile ainsi frauduleusement convoqué et assemblé tout à coup, si justement suspect, pour ne pas dire odieux à tout l'autre parti, d'une si médiocre canonicité, et qui, outre la longueur et cependant la suspension des états tous assemblés, pourrait avoir de si grandes suites, dans lesquelles toute cette multitude de membres des deux autres ordres prendrait sûrement plus de part que vous ne voudriez. Il est inutile d'allonger la dissertation sur les inconvénients et très-aisément les troubles qu'on en verrait naître. Il suffit d'en avoir montré la possibilité à votre altesse royale, pour que toutes les suites lui en deviennent présentes.

Mais, sans pousser les choses si loin, sans concile peut-on espérer que le premier ordre, ainsi assemblé, n'en profite pas tout d'abord pour cette matière de la Constitution qui se trouve maintenant de plus en plus échauffée. Chacun y voudra faire un personnage et y être compté dans l'un et dans l'autre parti : les évêques en plus grand nombre pour Rome, les autres députés presque tous contre, aigris de part et d'autre sur le point qui commence à paraître sur la scène, et que les prélats traitent de sentiments presbytériens. Quelle division dans un corps qui doit l'arrêter dans les autres par son exemple et par ses instructions, et quelle part tout le reste des états n'y prendra-t-il point, puisque déjà, sans être assemblés, il y a si peu de gens neutres! Combien de médiateurs dont la sincérité et l'amour de la paix de l'église, de la patrie, ne sera point à l'épreuve de l'a-

mour-propre, et qui, peut-être sans le vouloir expressément, fomenteront plus qu'ils n'apaiseront! Et si, à l'exemple du cardinal Du Perron aux états de la minorité de Louis XIII, dont votre altesse royale ne peut trop lire la relation, quelque grand prélat s'avise de faire une harangue à la romaine, quelles en peuvent être les conséquences si on la laisse passer, ou si on prend le parti d'en réprimer les maximes et les abus! Rome, en ce temps-là, ne partageait pas tous les esprits par une bulle adorée des uns, abhorrée des autres, suspecte au moins à nos libertés parmi toutes les personnes neutres sur le fond des propositions dogmatiques, mais qui sont instruites de nos maximes et de quelle importance en est la conservation; et cependant ce discours du cardinal Du Perron scandalisa, troubla l'assemblée, et, jusqu'à la fin du dernier règne, ceux de son sentiment pour Rome ont su en tirer de grands avantages. Si quelque chose d'approchant arrivait aux états, comme il est difficile que la nature de l'affaire ne le produise, quel embarras pour votre altesse royale entre les deux partis dont l'un relèverait vivement l'autre! Et si les parlements, singulièrement destinés à veiller au maintien des libertés de l'église gallicane, se portaient à quelque démarche à ces occasions, et que les états vinssent à prétendre que c'est attenter à la dignité et à la liberté de leur assemblée, quelle division dans le troisième ordre, et quelles nouvelles difficultés pour vous!

Si, après ces considérations, on se renferme uniquement dans la matière qui forme celle des délibérations des états, n'est-il pas à craindre qu'il n'y résulte de la division entre un grand nombre de députés du premier et du troisième ordre, de l'aigreur que les procédures de plusieurs prélats et les arrêts de plusieurs parlements ont fait naître, et que des personnes qui se croient avoir

été réprimées mal à propos ne soient disposées à s'élever dans les délibérations d'autres matières contre les avis de celles des jugements desquelles elles sont encore mécontentes. C'est le moins qui puisse arriver et une faiblesse de l'humanité qui ne se rencontre que trop partout, et qui néanmoins pourrait apporter une grande longueur et de grands mouvements aux affaires. Il y aurait bien d'autres considérations à représenter sur le premier ordre aux réflexions de votre altesse royale. Celle de la juridiction ecclésiastique, trop bornée à son gré par les parlements, pourrait former ici un article long et important. On peut aisément prévoir que le premier ordre en fera un de demande là-dessus, qu'il pressera d'autant plus vivement que l'affaire de la Constitution a donné lieu à renouveler ses désirs d'une autorité plus étendue. Cette même affaire a pu aussi faire sentir à votre altesse royale la nécessité du contrepoids, et les parlements ne seront pas moins ardents à soutenir l'usage présent à cet égard, s'il vient à être attaqué par des demandes du premier ordre, nouvelles épines pour vous, et nouvelles longueurs pour terminer les affaires pour lesquelles vous auriez convoqué les états généraux. Il serait donc infini de rapporter tout dans un mémoire. Il suffit d'y toucher les choses principales. C'est à l'excellent esprit de votre altesse royale à suppléer au reste. Examinons maintenant le second ordre, autrefois le seul des états.

Oui, monseigneur, le seul de l'état. Ce n'a été qu'en vertu des grands fiefs et de la qualité de grands feudataires que les prélats ont commencé à être admis avec la noblesse aux délibérations de l'état. Les ecclésiastiques, dépourvus de cette libéralité de la piété de notre ordre, ne s'y mêlaient point. Peu à peu la quantité des fiefs, jointe à celle du sacerdoce, sépara les grands

feudataires ecclésiastiques d'avec les grands feudataires laïques, et fit des premiers le premier ordre par le respect de leur caractère, qui dans la suite admirent parmi eux d'autres ecclésiastiques moins considérables pour le temporel. Ces deux ordres subsistèrent seuls jusqu'après le malheur de la bataille de Poitiers, que les nécessités de l'état épuisées firent recourir à ceux qui le purent secourir, et qui, en cette considération, furent consultés et furent admis en troisième ordre avec les deux premiers, ce qui a continué depuis Charles V. Je ne puis me refuser un souvenir si précieux de notre origine, une avec la monarchie, dans l'état d'abjection, de décadence, d'oppression où notre ordre se voit réduit, tandis que les deux autres, que nous avons vus naître, conservent une dignité que celle de l'autel communique au premier, et une autorité que notre ignorance, notre faiblesse, notre désunion, voilées du nom de la gloire et des armes, a laissé usurper au troisième, appuyé de la longueur du dernier règne et de l'esprit qui y a continuellement dominé. Mais, indépendamment d'un souvenir si cher, il n'est point étranger à la matière présente, et ma déférence pour ce troisième ordre, puisqu'il en fait un des trois qui composent l'état, m'aurait fait supprimer ce que j'ai dit et ce que j'ai encore à dire là-dessus, sans la nécessité qui va en être développée.

Le troisième ordre ne paraît que sous le quatorzième règne de la race capétienne, et il n'existe solidement que depuis; il est donc clair qu'il n'a eu aucune part à aucun des trois changements des trois maisons qui ont porté l'une après l'autre la couronne de France, encore moins au choix des rois qui s'est fait plus d'une fois dans les deux premières races, ni à la fixation des aînés sur le trône, en vigueur non contredite depuis le roi Robert, fils de Hugues Capet, en faveur de Henri Ier. La célèbre

querelle pour la couronne, et sur la loi salique, entre Philippe de Valois et le roi d'Angleterre, Edouard III, lequel Philippe de Valois était le grand-père de Charles V, a donc été jugée avant que le troisième ordre eût pris naissance, et il ne s'est point depuis présenté de contestation sur la couronne où il ait eu part. Vous en avez maintenant deux idéales qui, s'il plaît à Dieu, ne se réaliseront jamais : l'une regarde votre altesse royale; l'autre MM. du Maine et de Toulouse et leur postérité. Cette dernière est portée en jugement, et les légitimés demandent les états généraux. Je n'entre point en raisonnement du droit. J'ignore ce que vous vous proposez sur cette grande affaire, mais elle sera jugée ou restera indécise avant la tenue des états. Si vous les assemblez cette cause restant pendante, il n'est pas douteux que les parties ne la portent devant les états, et que tous auront la même ardeur d'être jugés que de juger. Alors qui seront les juges? Le troisième ordre pourra-t-il souffrir que sa compétence soit agitée si celle des deux autres ordres est reconnue; et les juges de Philippe de Valois, pour en demeurer au dernier exemple et à celui dont il reste des preuves moins obscures, voudront-ils prendre pour associés les serfs de ce temps-là? Si les princes du sang disent nettement, dans le dernier mémoire qu'ils viennent de signer et de présenter, et de rendre public, qu'ils se croiraient déshonorés de souffrir les légitimés dans le même ordre de succession, conséquemment dans les mêmes rang et honneur qu'eux-mêmes ne tiennent que de cette faculté innée en eux de succéder à la couronne, ceux qui en ont jugé de tout temps, ceux qui, non plus que les princes du sang pour la succession à la couronne et ce qui y est attaché, n'ont point de compagnon dans ces sortes de jugements si célèbres et si honorables, et qui tiennent cette faculté de

juger ces grandes questions de leur naissance, comme les princes du sang tiennent leur faculté de succéder à la couronne, de leur tige et de leur descendance de mâle en mâle en légitime mariage, est-il à présumer que ces juges naturels consentent à partager leur pouvoir en ce genre, si éclatant et si unique, avec ceux qui n'ont jamais été dans le cas de prétendre à le partager avec eux, et que ces juges originaires ne s'en estiment pas déshonorés? Si ce débat s'émeut, quelles en seront les suites, quelle la fin qui le terminera? Vous n'y pourrez prononcer sans vous rendre irréconciliables ceux que vous condamnerez. Point de milieu entre être ou n'être pas juges, entre souffrir une égalité inconnue à nos pères et jusqu'à aujourd'hui, et une disparité si humiliante pour le tiers-état. Et point de ressource dans l'exemple du lit de justice, car c'est un tribunal tout singulier, animé par la majesté royale, et qui sous sa présidence n'a d'existence que par la présence des pairs, quoi qu'on ait essayé depuis cette régence. Le roi y mène qui bon lui semble, ceux qu'il y mène y sont sans voix s'ils ne sont pas officiers de la couronne, ou en effet de son conseil d'état; ainsi rien de plus distinct des états, ni qui y ait moins d'influence et de rapport.

Que ce débat s'émeuve, très-assurément votre altesse royale n'en peut douter. Ellle voit les mouvements de plusieurs de la noblesse sur des prétextes où je suis trop intéressé pour en vouloir parler. Mon tendre amour pour mon ordre, je n'en crains point le terme, mon respect pour lui me fera regarder sa division avec larmes, et me ferait déplorer en secret, mais sans en venir jusqu'aux plaintes, s'il venait à être séduit jusqu'au point de renoncer, en faveur du désordre et de la confusion, à la seule récompense solide qu'il puisse prétendre, et à ce qui a toujours existé dans la monarchie, et à ce

qui n'est pas moins en usage dans tous les temps, dans tous les autres états que le nôtre, de quelque genre de gouvernement qu'ils soient chacun en leur manière, au lieu de s'unir tous ensemble comme frères au pied du trône, comme en 1649 par un si différent exemple, contre les excrescences qui n'ont et ne prétendent que contre notre ordre, et comme n'étant d'aucun des trois ou hors de l'ordre naturel et commun des trois qui composent et forment la nation. Mais ce mouvement même si peu de la convenance d'un arrêt du conseil, s'il m'est permis que ce mot m'échappe, doit faire sentir à votre altesse royale que le second ordre, poussé à bout de toutes les manières avant que vous soyez arrivé à la régence, a dessein et une grande volonté de travailler à son rétablissement; et que, d'accord en certaines matières, que quelques-uns d'eux ont avidement saisies, avec quelques notables du tiers-état qui les leur ont artificieusement présentées, dans l'appréhension d'une union utile à l'état et à votre altesse royale, mais propre aux vues particulières de ces notables, cette union ne peut durer parmi des intérêts si essentiels et si fort contradictoires qui se développeront chaque jour dans une tenue d'états, qui causeront un choc entre le droit d'une part et l'autorité accoutumée de l'autre, qui ne peut enfanter que des angoisses pour vous et des malheurs pour l'état.

Mais je dis plus, et me renfermant dans l'affaire des princes, vous ne pouvez ignorer l'extrême désir de la noblesse d'en être juge, et je m'étendrais inutilement à vous convaincre d'une chose dont vous l'êtes. De là à prétendre juger seule, il n'y a plus qu'un pas, et ce pas est si naturel que tout en persuade, et singulièrement tout ce qui se passe depuis ces mouvements commencés. Que si la tenue des états trouve l'affaire jugée, comptez,

monseigneur, que les mécontents du jugement rendu, et que la noblesse, qui ne le sera pas moins qu'une telle affaire lui ait échappé, voudront également la remettre sur le tapis, et que quand notre ordre serait convaincu de l'équité de ce que vous auriez prononcé, et ne pourrait que prononcer de même, il agira de concert avec ceux qui auront été condamnés pour arriver à revoir l'affaire, dût-il encore une fois y prononcer en mêmes termes qu'il aurait été fait. Nul plus grand intérêt ne se peut présenter à lui. Vous voyez à quel point plusieurs se montrent touchés de ce qu'ils devraient regarder avec d'autres yeux. Concluez du moins que ceux-là mêmes, et tous les autres avec eux, verront clair sur celui-ci qui porte avec soi toute la vérité et la solidité du plus grand et du plus sensible intérêt, et qu'ils ne se détourneront pour quoi que ce soit ni à droite ni à gauche.

Vous connaissez, monseigneur, les princes du sang et les légitimés, la naissance des uns, les établissements des autres, le mérite de tous. Quelles partialités ne formeront-ils point parmi le second ordre, et encore parmi les deux autres! quels mouvements jusqu'à la décision entre eux! Quelles suites de cette décision! Quel ralliement des esprits remuants et mécontents avec ceux de ces célèbres plaidants qui auront perdu leur cause! En envisagez-vous bien les conséquences et les suites durant et après les états? Pouvez-vous espérer quelque fruit heureux de leur tenue avec des accompagnements si turbulents? J'avoue pour moi qu'ils m'effraient. Je les laisse à toutes les réflexions de votre altesse royale, pour achever de lui présenter en raccourci quelques autres inconvénients qui peuvent arriver de notre ordre.

Plus vous avez fait de grâces, moins il vous en reste à faire; par conséquent peu d'espérance d'en obtenir, encore moins de tout ce que l'espérance fait faire. Cette

considération, qui tombera dans l'esprit de tout le monde, en est une de plus, et puissante sur notre ordre, pour lui faire sentir plus vivement, en particulier, ce que tous les trois ordres sentiront en général, qu'il faut user de l'occasion des états, après laquelle plus de ressource, et qui vous privera de la plupart des instruments dont vous auriez pu espérer de vous servir avec succès pour aller au-devant des demandes embarrassantes. Nul des trois ordres plus opprimé que celui de la noblesse. Tous ses priviléges sont non-seulement blessés, mais anéantis, et il est exactement vrai de dire qu'elle paie la taille et tous les autres impôts autant et plus réellement que les roturiers : la taille et fort peu d'autres tributs par d'autres mains et sous d'autres noms, mais de sa bourse; tout le reste sans aucune distinction. C'est sur quoi vous devez vous attendre à des représentations aussi fortes que justes, et à des propositions pour les formes aussi embarrassantes à rejeter qu'à accorder.

L'autorité des gens de plume et de finance ne s'est appesantie sur nul autre ordre à l'égard du nôtre. Le premier est en possession de s'imposer presque pour tout lui-même, et le troisième a tant de rapport et de réciproque d'autorité avec ces messieurs, que l'expérience journalière et actuelle montre quels sont leurs ménagements, et combien à plomb ces ménagements retombent sur la noblesse, parce qu'il ne faut pas que le roi ni ses biens-tenants y perdent rien. De là, et de ce que la noblesse n'a nulle autre ressource ni métier en France que les armes, où elle se ruine encore, est arrivé le malaise des seigneurs les plus distingués, la chute des plus grandes maisons, et la pauvreté affreuse d'une infinité de noblesse. Le mépris qui en résulte achève d'accabler les uns et d'outrer les autres, et cette horrible extrémité ne peut manquer de produire des remontrances d'une jus-

tice infinie, mais qui, pour le fond et la forme, ne seront pas d'un moindre embarras.

Outre ceux qui naîtront du fonds général d'épuisement en matière de soulagement, c'est qu'il est impossible que le rejet des uns ne retombe en partie sur les autres, et que les formes proposées, tant sur le fonds du soulagement que sur sa forme, par rapport aux priviléges de la noblesse et de l'autorité qui s'exerce tyranniquement sur elle, ne la commettent avec le tiers-état, qui ne voudra point payer le soulagement d'autrui, ni aussi peu perdre les moyens auxquels il se trouve arrivé peu à peu de la tenir dans sa dépendance. Des intérêts si pressants et si contradictoires ne se poursuivent pas longtemps sans aigreur, que le temps et les circonstances présentes ne semblent pas trop en état de réprimer suffisamment. Nouvelles difficultés pour votre altesse royale, et toutes plus fâcheuses les unes que les autres.

Le militaire, nerf de l'état, élite de la noblesse, a infiniment souffert dans les dernières années du feu roi, et non moins depuis votre régence. Vos moyens à cet égard n'ont pu être d'accord avec votre inclination; mais ne comptez pas, monseigneur, que le mécontentement en soit moindre. Les gens de guerre, remplis d'espérances proportionnées à leurs besoins, ont vu avec une extrême joie passer entre les mains de ceux de leur métier l'administration de tout ce qui le regarde sous un régent qui en a fait sa gloire, mais ce régent guerrier, ni ses ministres pris des armées, n'ont pu répondre à ces justes désirs, et ces désirs déçus causent un chagrin que l'espérance ne soutient plus, et qu'il n'est pas même permis de vous taire. Les conséquences de ce malheur, c'est à votre prudence à les prévenir; mais dans une telle situation je douterais beaucoup si ce ne serait pas une raison de plus, et bien forte, contre une convo-

cation d'états généraux, qui n'en seraient pas au moins plus dociles, ni peut-être moins hasardeux.

Le tiers-état ne sera pas plus aisé que les deux premiers ordres. Après ce qui a été examiné sur ceux-là, la matière de celui-ci est dégrossie. Il ne laisse pas de présenter des réflexions qui lui sont particulières, et qui ne méritent pas moins d'attention que les précédentes.

Ceux dont il est composé forment une assemblée diverse. La magistrature en est si constamment qu'elle ne le peut nier, et que tous les exemples y sont précis. Quoique les dignités, les offices et les charges excitent plus que jamais de la contention dans les esprits, la règle est si certaine en France en leur faveur, au préjudice de toute autre considération, que sans nul égard pour l'extraction noble, dès que ceux qui en sont se trouvent revêtus de quelque magistrature que ce soit, et députés aux états généraux, ce n'est jamais que pour le troisième ordre. Je ne parle pas du chancelier qui y est dans son rang particulier d'officier de la couronne, ni du garde des sceaux qui, bien que commission amovible, a l'honneur d'y participer à cause de celui du dépôt dont il est chargé. Mais nul autre magistrat n'en est excepté, sur quoi il y aurait des remarques à faire dans des usages hors des états, qu'il est inutile d'expliquer ici, parce que la vérité qu'on avance n'a pas besoin de preuves. Il est pourtant vrai que cette identité d'ordre avec de simples bourgeois a quelquefois déplu à la première magistrature, et qu'elle a quelquefois voulu s'en séparer. Mais l'état n'étant composé que de trois ordres, et la magistrature ne pouvant entrer dans les deux premiers, il ne lui reste que le troisième. L'autorité qu'elle s'est acquise sous le dernier règne, et ce qui en paraît depuis la régence, ne laisse pas présumer que sa répugnance ait diminué à figurer dans le tiers-état.

Quelques assemblées rares et informes lui pourront donner lieu à prétendre diviser ce dernier ordre en deux distincts, et à en composer seuls la première partie; premier sujet de contestation dans tout cet ordre, qui aura droit de s'y opposer, et de soutenir les règles anciennes, et qui ont été suivies dans tous les vrais états. Les deux premiers ordres le voudront-ils souffrir, et n'y va-t-il pas du leur de laisser intervertir l'ordre ancien et ordinaire? La noblesse, qui voit introduire des compétences inouïes jusqu'au milieu du dernier règne entre elle et la première magistrature, et qui les sent maintenant se tourner en des préférences encore plus nouvelles, n'aura-t-elle pas lieu de craindre enfin pour tout son ordre en corps? Si cette prétention a lieu, second sujet de dispute. Enfin, quelle sera la manière d'opiner aux états lorsque ce sera par ordre, comme cela s'y pratique souvent en certaines affaires? troisième difficulté dont la solution ne paraît pas; et comme ce que votre altesse royale traite volontiers légèrement l'est d'ordinaire avec ardeur par les parties intéressées, je la supplie de compter pour quatrième, et non moindre embarras, ceux du cérémonial de cette espèce d'ordre nouveau, également contestable et sûrement contesté par tous les trois ordres des états généraux; et pour cinquième, où poser les bornes de ce qui entrerait dans cet être nouveau? Voilà donc le tiers-état divisé en lui-même si cette question est mue, divisé encore si la Constitution donne lieu aux parlements d'agir durant la tenue des états à l'occasion des discours que les prélats attachés à Rome y pourraient faire, divisé de plus, ou commis avec le premier ordre, sur la juridiction ecclésiastique, divisé avec le second ordre sur les propositions qu'il pourra faire tant sur le fond que plus encore sur la forme de son juste soulagement, enfin com-

mis avec les deux premiers ordres sur le jugement de l'affaire des princes, comme il a été expliqué plus haut sur tout cet article. Certainement, monseigneur, en voilà beaucoup pour s'en tirer avec adresse et bonheur.

C'est en traitant ce qui regarde le tiers état qu'il faut particulièrement réfléchir sur ce que j'ai pris la liberté de vous représenter à l'entrée de ce mémoire, de la différence d'avoir assemblé les états généraux en prenant les rênes du gouvernement, ou de le faire maintenant que tout est entamé sur la finance. Je n'ai garde d'en vouloir presser le raisonnement en faveur de l'avis persévérant dont j'ai été là-dessus. Mais il est impossible de ne pas effleurer l'un pour venir plus utilement à l'autre. Je prévoyais ce qui arriverait, et qu'on ne pourrait se tirer d'une matière si épuisée par le dernier gouvernement que par des coups également douloureux au dedans et éclatants au dehors. J'appréhendais que, sans le mériter, votre altesse royale n'en recueillît toute la haine; et, tandis que vous étiez tout neuf encore, je voulais, par une exposition et une consultation toute sincère aux états généraux, leur faire frapper ces grands coups inévitables, dont la promptitude de votre confiance en eux n'eût reçu que des applaudissements, sans avoir rien à craindre pour la suite des exécutions dont les résolutions ne seraient point émanées de vous, ni en suite d'aucune gestion de votre part; et si, par un triste événement, les remèdes proposés par les états, et fidèlement employés ensuite sans les outrepasser, avaient été insuffisants, rien à craindre d'une nouvelle convocation d'états généraux, qui n'eût été qu'une suite de votre première confiance, un gage réitéré de votre amour pour la nation, et une solide confirmation du lien entre vous et elle, pour prendre ensemble des moyens plus efficaces : grand et rare exemple pour

toute l'Europe, qui eût fondé votre sûreté au dehors par le concert du dedans, et qui eût comblé votre gloire jusque par les malheurs du dernier gouvernement.

Mais présentement les choses n'en sont plus dans ces termes ; et, quoique les bons desseins, la droiture des intentions, l'application et le travail de votre altesse royale méritent toutes sortes de louanges, il n'est pourtant que trop vrai que le peuple, qui sent ses justes espérances tournées en augmentation de douleurs, n'est pas disposé à des jugements favorables, s'irrite de ce qu'il ignore, et peut-être encore de ce qu'il devrait ignorer. Ce n'est plus l'air de confiance ni la confiance même qui conduit aux états, ce sont les mêmes nécessités qui ont donné occasion à d'autres tenues dont le succès n'a pas été heureux. A bout de remèdes, vous y en voulez chercher ; eux-mêmes n'ont plus rien à vous offrir en ce genre qui puisse être à leur goût, après avoir souffert tous ceux que vous avez tentés, mais que, convaincus de la nécessité publique, eux-mêmes, d'abord consultés, vous eussent peut-être proposés plus forts et plus utiles, avec un succès plus heureux, parce que le mal qu'on se fait à soi-même est infiniment moins douloureux et moins sensible.

Ces remèdes ont tous porté sur le tiers-état d'une manière directe ; et si les deux autres en ont souffert, ce n'a été que du rejaillissement de celui-ci. Ensuite ç'a été le militaire sur le prix de son sang et de ses travaux, dans les différentes révolutions des papiers du roi qu'il a été forcé de recevoir pour sa solde. Après des opérations si sensibles, se doit-on flatter que le tiers état le soit assez d'une consultation qu'il croira forcée par la pure nécessité pour chercher à présenter des remèdes à ses dépens, ou pour consentir sans émotion à ceux qui lui pourraient être proposés ? Tels sont ceux qui portent sur

les rentes, que j'ai suffisamment traités plus haut, et de même nature tout ce qui est sur le roi. N'y a-t-il point plutôt à craindre que, comme la consultation emporte un raisonnement nécessaire, il ne mette sur le tapis des questions embarrassantes, et que, l'humeur s'y joignant, on ne se contente pas aisément des réponses les plus solides? Je doute, par exemple, que, quelques avantages qu'on puisse montrer de la banque du sieur Law et des arrangements qu'on y a mis, tant de membres, alliés de parenté ou de bourse avec tout ce qu'il y a de banquiers et de commerçants d'argent que cet établissement ruine, s'en accommodent, aussi peu d'un étranger de pays et de religion pour un emploi si considérable, et moins encore de ce que tout l'argent du roi passe par ses mains, sur un simple arrêt du conseil, au préjudice d'édits enregistrés, non révoqués, qui le défendent sous de si grosses peines. Or, si cette banque générale devient l'aversion des états, c'est-à-dire du tiers ordre, à qui ces discussions seront familières, elle se décréditera. Si elle se décrédite, elle tombe, et sa chute ne peut être que bien importante. Dérobez-la par autorité aux yeux des états; que ne ferez-vous point dire? Elle en tombera plus tard; mais cette chute ne sera que différée. Alors, monseigneur, tout le fruit que vous en avez déjà recueilli, et que vous en espérez pour l'avenir, sera perdu sans ressource; et, si cette banque en a fait une des principales depuis son établissement, c'est ici mieux qu'à la mort du roi, pour le changement de résolution sur l'assemblée des états, qu'il faut appliquer le raisonnement qui vous fut suggéré, faux alors, vrai aujourd'hui : *De quoi vivrez-vous en attendant l'effet des remèdes des états?* Moins vous aurez de quoi les attendre, plus vous dépendrez d'eux; et, s'ils aperçoivent ce genre de dépendance, pouvez-vous, après ce qui a été

dit, croire qu'ils ne voudront pas en profiter; et qui osera en poser les bornes?

Il n'y a point maintenant de duc de Guise; mais aussi n'êtes-vous pas roi. Henri IV l'était par son droit, par sa vertu, par son épée, lorsqu'il assembla les notables à Rouen. On ne peut lire le discours qu'il leur fit sans sentir tout à la fois une admiration et un amour pour ce grand prince qui émeut jusqu'aux larmes. Rien de si rempli de majesté, en même temps de tendresse pour son peuple, et d'une estime pour la nation, qui faisait leur gloire réciproque, après leurs travaux communs qui avaient achevé de l'établir sur le trône. Chéri et révéré de tous ses sujets, il crut pouvoir leur faire des consultations et des demandes. Il n'avait alors à leur montrer que la gestion d'un surintendant dont on admire encore les lumières et la droiture. Qu'en arriva-t-il! Des propositions qu'on eut grand'peine à modérer, et qui, dans toute la considération qu'on put obtenir par adresse, touchèrent sensiblement Henri IV, l'obligèrent à tout éluder et à congédier l'assemblée, dont il ne recueillit que ce seul fruit. C'est à vous, monseigneur, à en faire l'application, et de cet exemple et de celui des états de la minorité de Louis XIII, sur lesquels vous ne pouvez suffisamment méditer. Craignez de vous voir obligé à supprimer beaucoup d'impôts tout d'un coup, et spécialement ceux de la capitation et du dixième, sans avoir en même temps d'autres ressources présentes, et peut-être peu à espérer des états. C'est le moins peut-être qui puisse arriver de leur tenue. Mais, pour dernier inconvénient, que serait-ce si vous aviez à les vouloir dissoudre, comme Henri IV l'assemblée des notables, et comme il est arrivé à plusieurs tenues d'états? Que dirait le dedans, et que ne ferait point le dehors avec lequel vous êtes maintenant dans une situation si heureuse et

si différente de votre avénement à la régence? Profitez-en, monseigneur, et ne la troublez point par une résolution qui ne vous apportera pour tout remède que des embarras et des dangers.

Ce n'est pas que je voulusse m'engager à soutenir qu'il ne faut jamais plus d'états généraux; je les ai ardemment souhaités et conseillés à l'entrée de votre régence, et il se pourra trouver des conjonctures où il sera bon et utile de les assembler; mais ce ne sont pas celles d'aujourd'hui, où tout est enflammé, où tout est entamé sur les finances, où sans états vous avez tous ceux que vous pouvez consulter, et qui seraient peu écoutés dans cette assemblée, laquelle fournirait autant de remèdes contradictoires qu'il s'y trouverait d'intérêts d'ordres et de provinces différents, et produirait une funeste dispute entre les fonciers et les rentiers, où certainement les princes seraient jugés, ou bien votre altesse royale réduite à les juger sur l'avis des états qui n'en auraient rien à craindre, et vous à recueillir seul la haine des perdants, sans gré aucun de ceux qui auraient gagné leur cause.

Dans des circonstances, dis-je, où tous les inconvénients ne peuvent être prévus, ni l'effet de la combinaison de ceux qu'on aperçoit, le cérémonial, le danger de l'autorité royale; la nécessité du soulagement effectif, le précipice de promettre sans tenir, le péril d'accorder plus qu'il n'est possible; le hasard des propositions que les états pourraient faire sans moyens de les empêcher qui ne soient pernicieux, les apparences évidentes d'y trouver des maux et des embarras nouveaux pour tout remède à ceux dont on se trouve déjà chargé; la faculté qui résulterait de cette assemblée pour qui voudrait cabaler et troubler le royaume, la manifestation également inutile et dangereuse au dedans et au dehors d'un état

d'impuissance, et par le bruit qui arriverait nécessairement de division qui, bien connu des mauvais sujets et des étrangers, pourrait avoir de si grandes suites; la volonté sûre et suivie d'effet certain de juger ou rejuger les princes, qui marquerait la supériorité des états sur les rois, sont des inconvénients si naturels à la situation présente qu'on ne peut leur refuser toute l'attention qu'ils méritent par rapport aux états en général.

A l'égard des états par parties, le premier ordre présente ceux de sa division sur la Constitution; le péril d'un concile national à souffrir ou à empêcher, celui de l'imitation du cardinal Du Perron inévitable, et de ses suites en elles-mêmes, et à l'égard du parlement; enfin, ce qui naîtrait par rapport à la juridiction ecclésiastique parmi les états et avec les parlements.

Le second ordre voudra juger ou rejuger les princes, dont rien ne le fera départir; il se commettra très-possiblement avec le troisième ordre en ne voulant pas l'admettre à ce jugement; et très-certainement sur le fond et la forme de son soulagement, et du rétablissement solide de ses priviléges anéantis, sans possibilité de compatir ensemble avec des intérêts si grands et si opposés, malgré l'union qui paraît maintenant entre quelques membres de ces deux ordres, et qui n'embarrassera pas moins à refuser qu'à accorder ce soulagement avec le mécontentement général de tous les gens de guerre.

Le troisième ordre en scission en soi-même, et commis avec les deux autres ordres, pour de ce dernier ordre en faire comme deux, avec toutes les difficultés et les contentions qui en naîtraient, et séparément sur les points qu'on vient de voir avec chacun des deux autres ordres et avec les parlements; le danger de la banque du sieur Law; enfin, les exemples des notables de Rouen

sous Henri IV, roi d'effet alors comme de droit, et des états tenus sous la minorité de Louis XIII.

Voilà, monseigneur, en peu de lignes une vaste et sérieuse matière à vos réflexions. J'ai essayé de la développer avec le moins de confusion, et de choses inutiles ou étrangères que j'ai pu dans le tissu de ce mémoire. Je l'aurais bien désiré plus court; et le dégoût de sa matière ne m'y a que trop convié; mais son étendue, plus propre à un volume qu'à un simple mémoire, ne me l'a pas permis; et je me suis souvenu que votre altesse royale, chargée de tout le poids d'un gouvernement pénible, n'a pas le temps de faire toutes les réflexions nécessaires. J'ai donc cru y devoir suppléer en lui mettant sous les yeux celles qui me sont venues dans l'esprit. L'excellence du vôtre en fera un juste discernement, et la bonté de votre altesse royale excusera la disproportion du mien. Qu'elle me permette de lui protester de nouveau du désintéressement entier avec lequel je l'ai fait, et de la peine que j'ai eue à des remarques que j'aurais omises si elles n'avaient pas été essentielles au sujet. Quoiqu'il ne soit que pour vous seul, on ne peut répondre absolument du secret d'un écrit. Celui-ci n'est pas fait de manière à pouvoir blesser personne, j'ai tâché d'y apporter une particulière attention; mais j'ai si cruellement éprouvé, et dès l'entrée de votre régence, que mes intentions les plus droites, et les plus soutenues par mes discours et par mes actions, n'en avaient pas moins été détournées à des interprétations et à des suppositions entières les plus éloignées de mon cœur et de mon esprit, malgré toute évidence et les preuves publiques, par un art que j'aimerai toujours mieux éprouver qu'employer, que j'avoue ingénument à votre altesse royale que, ayant affaire aux mêmes personnes, je crains jusqu'aux choses

les plus indifférentes et les plus innocentes, et qu'il ne m'a pas fallu des raisons moins fortes que le bien de l'état, l'importance de la matière et mon attachement à votre altesse royale, pour lui obéir en cette occasion.

CHAPITRE CDLXVI.

Vues personnelles à moi répandues en ce mémoire. — M. le duc d'Orléans, prêt à se rendre sur les états, se trouve convaincu par le mémoire et on n'entend plus parler d'états généraux. — Mémoire sur les finances annoncé par le duc de Noailles. — M. le duc d'Orléans me parle du mémoire, d'un comité pour les finances, me propose à deux reprises d'en être, dont je m'excuse fortement. — Le duc de Noailles lit son mémoire en plusieurs conseils de régence. — Quelle est cette pièce. — Je suis bombardé du comité au conseil de régence, où malgré mes excuses je reçois ordre d'en être. — M. de Fréjus obtient personnellement l'entrée du carrosse du roi, où jamais évêque non pair, ni précepteur, ni sous-gouverneur, lesquels l'obtiennent aussi. — Dispute sur la place du carrosse entre le précepteur et le sous-gouverneur qui la perd. — Mariage de Fresnel avec mademoiselle le Blanc, de Flamarens avec mademoiselle de Beauvau, de la Luzerne avec madame de la Varenne, du marquis d'Harcourt avec mademoiselle de Barbezieux dont le duc d'Albret veut épouser la sœur et y trouve des obstacles. — Arouet à la Bastille, connu sous le nom de Voltaire. — Mort du vieux prince palatin de Birkenfeld. — Mort de la duchesse d'Elbœuf. — Mort de M. de Montbazon. — Mort de la fameuse madame Guyon. — 6,000 livres de pension au maréchal de Villars. — 10,000 livres de pension au duc de Brissac. — 6,000 livres de pension à Blancménil, avocat général. — Canillac lieutenant-général de Languedoc. — Duel à Paris de Contade et de Brillac, dont il n'est autre chose. — Je fais acheter ce diamant unique en tout qui fut nommé le Régent.

Ces états généraux étaient un abîme ouvert sous les pieds du régent dans les conjonctures où on se trouvait

de toutes parts, et qui par leurs divers rapports auraient jeté l'état dans la dernière confusion, avec la facilité, la mollesse et la timidité de celui qui en tenait le gouvernail, en prise à tous les gens qui en auraient voulu profiter dans leurs divers intérêts. C'est ce qui me pressa de jeter ce mémoire sur le papier en si peu de temps, et de le porter tout de suite à M. le duc d'Orléans, pour l'arrêter par une première lecture, et barrer à temps les engagements que les propos spécieux du duc de Noailles sur les finances, et d'Effiat sur l'affaire des bâtards, lui pouvaient faire prendre avec eux à tout moment, et qu'ils auraient sur-le-champ rendus publics, et si subitement enfourné la chose qu'il n'y eût plus eu moyen de s'en dédire. Je compris bien aussi que si le mémoire réussissait, comme je l'espérais bien, ces deux hommes en seraient enragés, et les bâtards avec toute leur cabale et leur prétendue noblesse; et qu'ils feraient retomber sur moi l'empêchement de la tenue des états généraux, avec tout le vacarme qu'ils en pourraient exciter, et que la nature de la chose exciterait d'elle-même. C'est ce qui m'engagea à y faire mention des états généraux proposés par moi à la mort du roi, résolus sur mes vives raisons, empêchés par le duc de Noailles, et d'appuyer sur la différence de les avoir tenus alors à les tenir aujourd'hui. C'est aussi ce qui m'engagea à faire mention du projet là-dessus auquel j'avais travaillé sous monseigneur le Dauphin, père du roi, pour bien mettre en évidence que, si j'étais contraire aux états généraux pour aujourd'hui, ce n'était qu'à cause des conjonctures, et non par aversion pour l'assemblée nationale, que j'avais voulu et fait résoudre en d'autres, et mettre par là à bout là-dessus la malignité de ceux dont j'en avais éprouvé les plus noires et les plus profondes.

Il est vrai que je n'ai pu m'y refuser quelques traits sur le duc de Noailles, tant pour remettre sous les yeux de M. le duc d'Orléans les horreurs gratuites qu'il me fit à la mort du roi, que ses opiniâtres méprises dans sa gestion des finances, et l'abus de son crédit pour affubler le duc de la Force d'une besogne odieuse, pour s'en ôter la haine à ses dépens et la détourner toute sur lui par la longueur d'une besogne qui tenait toutes les fortunes des particuliers en l'air, au grand détriment des affaires publiques. Je me doutais bien que M. le duc d'Orléans n'aurait pas la force de lui cacher mon mémoire, et je me proposais de lui ôter l'envie de tenir des propos sur moi en cette occasion par la crainte de voir courir ce mémoire, comme je l'avais bien résolu au premier mot qu'il aurait osé lâcher.

C'est dans la pensée d'en faire usage que j'ai adouci et enveloppé le plus qu'il m'a été possible ce qu'il n'y avait pas moyen de dissimuler à M. le régent sur sa faiblesse et sa facilité, parce que ce défaut était un inconvénient capital qui eût grossi tous les autres, et donné naissance à quantité; et c'est aussi, outre ce que je devais à sa personne et à son rang en lui écrivant des choses si principales, ce qui m'a engagé à y employer plus de louanges et de tours pleins de respect.

Cette même faiblesse que les ducs avaient si cruellement éprouvée, les étranges conjonctures, et nos requêtes pour la restitution de notre rang à l'égard des bâtards, ne me permirent pas de faire aucune mention du droit des pairs sur le jugement de l'affaire des princes; c'est ce qui a fait que je me suis contenté de glisser sur cette matière avec une sage réticence, mais telle qu'elle-même ni rien qui soit dans ce mémoire y puisse faire de tort. Du reste j'ai tâché de ne rien dire qui pût blesser aucun corps ni aucun particulier, et de ne rapporter que

des vérités connues et des inconvénients tels que, en y réfléchissant, on ne puisse disconvenir qu'ils sautent tous aux yeux. D'ailleurs on ne peut trouver mauvais ce que je dis à la louange et de l'oppression de la noblesse, ni de ce peu que l'ai laissé échapper sur le gouvernement du feu roi à cet égard, que j'ai même exprimé moins que je ne l'ai fait entendre. A l'égard du petit mot qui se trouve glissé sur la conduite de cette prétendue noblesse et sur le rang de prince étranger, par opposition à ce qu'on a vu qui se passa en 1649, il me semble qu'on n'en peut blâmer la ténuité, et, si j'ose le dire, la délicatesse; et que c'eût été une affectation de n'en point faire mention du tout qui aurait été très-susceptible d'être mal interprétée. Je m'explique toujours ici dans l'esprit où j'étais en faisant ce mémoire, quoique fort brusquement, de le rendre public, si je m'y trouvais forcé.

Heureusement je n'en eus pas besoin; car je hais les scènes et les plaidoyers publics. Je portai mon mémoire dès qu'il fut achevé, et tel de ma main que je l'avais écrit, tant j'étais pressé, par la raison que j'en ai dite, de le montrer à M. le duc d'Orléans. Le volume le surprit par la promptitude. Je le lui lus tout entier, nous arrêtant à chaque point pour en raisonner. Cela prit toute l'après-dînée jusque fort tard. Il convint qu'il s'allait jeter dans un profond précipice, et me remercia fort de mon travail, et de l'en empêcher. Il lui échappa même dans le raisonnement qu'il était si pressé de l'embarras des finances et de celui de l'affaire des princes, et si rebattu par ceux qui voulaient les états, qu'il y était intérieurement rendu comme à sa seule ressource et à son repos, d'où je jugeai que de cette résolution intérieure à l'extérieure le pas était bien court, et bien facile avec les gens à qui il avait affaire, et qu'il n'y avait eu en

effet rien de si pressé que mon mémoire pour l'en détourner. Ses yeux ne pouvaient lire ma petite écriture courante et pleine d'abréviations, quoique fort peu sujette aux ratures et aux renvois. Il me pria de lui faire faire une copie du mémoire, et de la lui donner dès qu'elle serait faite. Il me parut si convaincu que je lui demandai sa parole que le pied ne lui glisserait en aucune facon sur les états avant que je lui eusse remis cette copie, et qu'il se fût donné le temps de la lire à reprises, et d'y réfléchir à loisir. Je fis donc travailler, dès le lendemain matin, à une copie unique (car c'est sur mon original que je l'ai copié ici); et, dès que cette copie fut faite, je la portai à M. le duc d'Orléans. Nous raisonnâmes encore là-dessus, mais sans détail, parce qu'il me parut que son parti était bien pris de ne vouloir point d'états.

Je ne sais quel usage il fit de mon mémoire; mais, au bout de sept ou huit jours, il ne se parla plus du tout d'états généraux, dont le bruit avait été fort grand et fort répandu, et, ce qui me fit grand plaisir encore, c'est qu'il ne se dit pas un mot du mémoire ni de moi à cette occasion.

Ce qui m'a le plus convié à donner ici ce mémoire malgré sa longueur, c'est qu'il s'y trouve plusieurs choses sur les finances qui donnent une idée de leur état, de leur gestion et des embarras qui s'y trouvaient, dont il n'est guère parlé ailleurs ici; et de même de quelque chose sur la Constitution, qui servent toujours à éclaircir, et qui sont deux matières dont on a vu, il y a longtemps, que je me suis expliqué de n'en point parler ici d'une manière expresse et suivie.

L'espérance des états évanouie, les bâtards ne songèrent plus qu'à retarder, embarrasser et accrocher leur affaire; les princes du sang à presser le régent de la ju-

ger; et ce prince, piqué enfin de voir son autorité si hardiment mise en compromis par la hardie déclaration de M. et de madame du Maine de ne reconnaître pour juges que le roi majeur ou les états généraux, prit le parti de juger : c'est ce qui a été raconté.

Le duc de Noailles, de son côté, chercha aussi d'autres expédients sur les finances, mais surtout pour mettre sa gestion à couvert. Il fit travailler à un long mémoire, pour être lu par lui au conseil de régence, où il fut longuement annoncé. J'ai déjà fait remarquer, et par des exemples évidents, qu'avec tout son esprit, la multitude et la continuelle mobilité de ses idées et de ses vues qui se succédaient et se chassaient successivement ou en total ou en partie sur toutes sortes de sujets, de choses et de matières, le rendaient incapable d'aucun travail par lui-même, ni d'être jamais content de ceux qu'il faisait faire et qu'il faisait refondre (c'était son terme) jusqu'à désoler ceux dont il se servait. C'est ce qui fit attendre si longtemps ce mémoire après l'avoir annoncé et, autant qu'il le put, préparé à l'admirer.

Huit ou dix jours avant qu'il parût au conseil de régence, M. le duc d'Orléans m'en parla et me le vanta comme en ayant vu des morceaux, puis me dit qu'il formerait un comité (car on ne parlait plus qu'à l'anglaise) de quelques-uns du conseil de régence, où le duc de Noailles voulait avec plus de loisir et d'étendue exposer sa gestion et l'état des finances, et consulter ce comité sur les choses qu'il y proposerait pour suivre son avis; que ce comité s'assemblerait chez le chancelier, et qu'il voulait que j'en fusse.

Je témoignai au régent ma surprise et ma répugnance; je le fis souvenir de mon incapacité sur les finances, de mon dégoût pour cette matière, de ma situation avec le duc de Noailles. Je l'assurai que je ne pourrais être de

ce comité que comme personnage nul, qui n'entendrait rien, à qui on ferait accroire tout ce qu'on voudrait, que j'y serais parfaitement inutile, que j'y perdrais un temps infini, et que je le suppliais de m'en dispenser. Il insista, et moi aussi, me dit force louanges sur mon esprit et ma capacité quand je voudrais bien prendre la peine de vouloir m'appliquer et entendre, et sur mon impartialité avec le duc de Noailles quand il s'agissait de traiter affaires avec lui, dont il avait été souvent témoin et charmé. Je répondis brusquement que ces louanges étaient belles et bonnes, mais que je n'étais pas encore assez sot pour m'en laisser engluer, et qu'en deux mots, il ne me persuaderait pas d'aller ouvrir la bouche et de grands yeux pour n'entendre rien à ce qui se dirait et proposerait, et que ce n'était pas la peine d'avoir refusé les finances aussi opiniâtrément que j'avais fait pour m'aller après fourrer dans un comité de finances, où je ne comprendrais rien du tout. Le régent me vit si résolu qu'il ne répliqua point, et me mit sur d'autres affaires.

Quatre jours après, travaillant avec lui, il me reparla encore du comité, et qu'il voulait que j'en fusse. Je répondis que je croyais lui avoir dit de si bonnes raisons, auxquelles même, à la fin, il n'avait pu répondre, que j'avais compté n'en plus ouïr parler; que je n'avais que les mêmes à lui alléguer, dont je ne me départirais pas. J'ajoutai, qu'étant avec le duc de Noailles hors de toutes mesures, même de la moindre bienséance, je ne comprenais pas quel plaisir il trouvait à nous mettre vis-à-vis l'un de l'autre dans un examen de sa conduite et des propositions qui serait long, et qui nous exposerait très-aisément à des choses qui embarrasseraient la compagnie, et qui peut-être l'embarrasseraient lui-même; et comment il voulait donner cette contrainte au duc de Noailles, qui sûrement y en aurait plus que moi. « Mais, me dit-

il, c'est le duc de Noailles lui-même qui désire que vous en soyez, qui m'en a prié et qui m'en presse. — Monsieur, repris-je, voilà la dernière folie. A-t-il oublié, et vous aussi, comme je l'ai mené et traité, je ne sais combien de fois, tant en particulier devant vous qu'en plein conseil de régence? Quel goût peut-il prendre à des scènes où il a toujours ployé le dos et fait un si misérable personnage, et vous de donner lieu à les multiplier? » Je parlai tant et si bien, du moins si fort, que cela finit comme la première fois. Le régent me parla d'autre chose, et je m'en crus enfin quitte et débarrassé.

Mais je fis mes réflexions sur la singularité de ce désir du duc de Noailles que je fusse de ce comité; et tout ce que j'en pus comprendre, c'est que l'ivresse de la beauté de ce qu'il comptait d'y exposer emporterait mon suffrage, dont il se parerait plus que d'aucun autre par la manière dont nous étions ensemble. Il avait affecté plusieurs fois de se louer de mon impartialité en affaires quand je m'étais trouvé de son avis, et quand il m'était arrivé quelquefois de le soutenir, même contre d'autres au conseil de régence, ou en particulier entre quatre ou cinq chez M. le duc d'Orléans. Je crus donc que l'espérance du même succès, et du poids que ce manque total de ménagement que j'avais pour lui donnerait à sa besogne, était le motif qui le faisait agir ainsi; mais comme une funeste expérience m'avait appris jusqu'où pouvait aller la noirceur et la profondeur de cette caverne, je me sus extrêmement bon gré d'avoir su m'en préserver.

Trois ou quatre jours après cette dernière conversation, le duc de Noailles commença la lecture de son mémoire. Il dura plusieurs conseils de régence; il y en eut même d'extraordinaires pour l'achever. C'était une apologie de toute sa gestion avec beaucoup de tours pour

s'avantager de tout, et beaucoup de louanges mal voilées d'une gaze de modestie.

Cette première partie était prolixe; l'autre roulait sur la proposition d'un comité où il pût exposer sa gestion avec plus d'étendue, et ses vues sur ce qu'il serait à propos de faire ou de rejeter. Ce fut là où la fausse modestie n'oublia rien pour capter les auditeurs par un air de désir de chercher à exposer ses fautes et ses vues à l'examen et à la correction du comité, et à profiter de ses lumières. Rien de si humble, de si plein de flatterie, de si préparatoire à l'admiration qu'il espérait donner au comité, ni de plus désireux d'en enlever l'approbation. Cette partie ne fut pas moins diffuse que l'autre, mais le spécieux le plus touchant y brillait partout.

Quand il eut fini, M. le duc d'Orléans et presque tous les auditeurs, dans le nombre desquels étaient les présidents en chef des conseils, lui donnèrent des louanges. Ensuite M. le duc d'Orléans, passant les yeux sur toute la compagnie, dit qu'il ne s'agissait plus que de nommer le comité. C'était un samedi après midi, 26 juin. Il y avait un mois que je vivais là-dessus dans une parfaite confiance, lorsque M. le duc d'Orléans déclara le comité tout de suite, qu'il se tiendrait toutes les semaines chez le chancelier autant de fois qu'à chaque comité il serait jugé nécessaire, et que tout à coup je m'entendis nommer le premier.

Dans ma surprise j'interrompis et je suppliai M. le duc d'Orléans de se souvenir de ce que j'avais eu l'honneur de lui représenter toutes les deux fois qu'il m'avait fait l'honneur de m'en parler; il me répondit qu'il ne l'avait pas oublié, mais que je lui ferais plaisir d'en être. Je répliquai que j'y serais entièrement inutile, parce que je n'entendais rien du tout aux finances, et que je le suppliais très-instamment de m'en dispenser. « Monsieur,

reprit M. le duc d'Orléans d'un ton honnête, mais de régent, et c'est l'unique fois qu'il l'ait pris avec moi, encore une fois, je vous prie d'en être, et s'il faut vous le dire, je vous l'ordonne. » Je m'inclinai sur la table intérieurement fort en colère, et lui repartis : « Monsieur, vous êtes le maître ; il ne me reste qu'à obéir ; mais au moins vous me permettrez d'attester tous ces messieurs de ma répugnance et de l'aveu public que je fais de mon ignorance et de mon incapacité sur les finances, par conséquent de mon inutilité dans le comité. »

Le régent me laissa achever, puis, sans me rien dire davantage, nomma le duc de la Force, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles, le maréchal de Besons, Pelletier Sousi, l'archevêque de Bordeaux et le marquis d'Effiat, qui tous s'inclinèrent à leur nom et ne dirent rien.

Mon colloque avec le régent avait attiré sur moi les yeux de tous, et je remarquai de l'étonnement sur leur visage. M. de Noailles eut l'air fort content, et bavarda un peu sur le bon choix et sur ce qu'il espérait de ces assemblées, puis se mit à rapporter, car le samedi était un jour de finances à la régence.

N'ayant pu éviter cette bombe, par tout ce que j'avais fait pour m'en garantir, je ne crus pas devoir en montrer de chagrin, et donner ce plaisir au duc de Noailles, ni me faire tirer misérablement l'oreille pour l'assiduité au comité et l'exactitude aux heures.

Il s'assemblait trois fois la semaine au moins, entre trois et quatre heures, et durait rarement moins de trois heures ; on se mettait en rang des deux côtés de la table, ou plutôt du vide d'une table longue comme au conseil de régence, mais dans des fauteuils, le chancelier seul au bout, et vis-à-vis de lui une table carrée pour les papiers du duc de Noailles, et lui assis derriere. Comme

ce comité dura au moins trois mois, il n'est pas temps d'en dire ici davantage, mais bien de revenir au courant, depuis si longtemps interrompu par des matières qui ne pouvaient comporter de l'être.

C'était plus que jamais le temps des entreprises les plus étranges et les plus nouvelles. M. de Fréjus et les sous-gouverneurs prétendirent entrer dans le carrosse du roi où jamais en aucun temps ils n'avaient mis le pied. Ils se fondèrent sur ce que les sous-gouverneurs, un à la fois, entraient dans le carrosse des princes fils de Monseigneur. Cela était vrai, mais jamais M. de Fénelon ne l'imagina ni M. de Beauvillier pour lui, quoique tous deux dans l'intimité que l'on a vue. Saumery, insolent, entreprenant, cousin germain du duc de Beauvillier, avait commencé à y entrer en son absence, et alors le sous-gouverneur y est de telle nécessité que, sans préséance sur aucun, il y monterait de préférence à qui que ce fût; mais le gouverneur présent, il est effacé et la nécessité est remplie. Néanmoins Saumery y monta, le duc de Beauvillier présent, mais tellement à la dernière place qu'il faisait à chaque fois des excuses, et souvent le duc de Beauvillier pour lui, de ce qu'il ne pouvait se mettre à la portière à cause de son ancienne blessure au genou, qui ne lui permettait pas de le ployer. J'ai vu cela maintes fois, moi dans le carrosse. Je n'y ai jamais vu que lui des trois sous-gouverneurs. Le hasard apparemment a fait cela et toujours avec cette excuse; il ne montait que le pénultième pour se mettre au-devant, et le dernier remplissait de son côté la portière, où il ne se pouvait pas mettre. Entrer dans le carrosse et manger avec le prince est de même droit, mais comme il n'y avait point d'occasion où les princes fils de Monseigneur mangeassent avec personne, cela facilita l'effronterie de Saumery. M. de Fénelon était bien de qualité à l'un et à l'autre,

mais il était précepteur, qui portait exclusion, et comme il n'a rien à faire auprès du prince que pour l'étude, et qu'il n'y en a point en carrosse, point de nécessité pour lui d'y entrer comme pour le sous-gouverneur en absence du gouverneur ; de plus il était prêtre, puis archevêque, autres exclusions, parce qu'il n'y a que les cardinaux et les évêques pairs, ou ceux qui ont rang de princes étrangers, qui entrent dans les carrosses et qui mangent. M. d'Orléans, depuis cardinal de Coislin, et M. de Rheims, l'un premier aumônier, l'autre maître de la chapelle, charge bien inférieure, ont fait maintes campagnes avec le roi, ei je les ai vus au siége de Namur. Jamais M. d'Orléans, bien mieux avec le roi que M. de Rheims, n'a eu l'honneur de manger avec lui, tandis que l'archevêque de Rheims, duc et pair, l'avait souvent et tant qu'il lui plaisait. Ainsi, nul exemple pour le précepteur d'entrer dans le carrosse, et un très-faible du sous-gouverneur, parce que, quelque grands que soient les fils de France, il y a bien loin encore du roi à eux.

Néanmoins M. le duc d'Orléans, qui faisait litière de toutes choses, accorda l'entrée du carrosse à un sous-gouverneur et à M. de Fréjus. Il est vrai qu'il eut le courage de lui dire que ce n'était que personnellement et point comme précepteur ni comme évêque. Dieu sait à quel excès et à quelle lie ce carrosse et l'honneur de manger avec le roi ont été depuis étendus.

De cette grâce sourdit une dispute de préférence et de préséance dans le carrosse entre le précepteur et le sous-gouverneur. Comme ils n'y étaient jamais entrés en aucun temps, la question était toute nouvelle et sans exemple. Il est vrai que le précepteur n'a rien à dire au sous-gouverneur, et que leurs fonctions sont toutes indépendantes et séparées ; mais le précepteur au moins est en chef à l'étude, et le sous-gouverneur ne se trouve

en chef nulle part. Sa dépendance du gouverneur est totale en tout et partout; celle du précepteur est fort légère, lequel a sous lui des sous-précepteurs; et le sous-gouverneur n'a personne : aussi M. de Fréjus le gagna-t-il.

En même temps le maréchal de Villeroy cessa pour toujours d'étouffer le roi en troisième. Il se mit à la portière de son côté; mais l'indécence de M. du Maine à côté du roi demeura toujours, que, tout fils favori du feu roi qu'il était, ce monarque n'eût pas soufferte.

Fresnel épousa la fille de le Blanc, lors du conseil de guerre, dont il fut bien parlé dans les suites; et Flamarens épousa une fille de M. de Beauvau, frère de l'évêque de Nantes. La fille aînée du maréchal de Tessé, veuve de la Varenne, petit-fils ou arrière-petit-fils du la Varenne de Henri IV, et qui passait sa vie à la Flèche, épousa le jeune la Luzerne, son voisin, dont elle était éprise. Elle était fort riche, il avait du bien et la naissance tout à fait sortable. Le marquis d'Harcourt, fils aîné du maréchal, épousa une fille de feu M. de Barbésieux et de la fille aînée de M. d'Alègre, qui fit la noce, et le duc d'Albret, qui voulut épouser la sœur de cette mariée, trouva des oppositions dans la famille, qui durèrent longtemps avec beaucoup de bruit.

Je ne dirais pas ici qu'Arouet fut mis à la Bastille pour avoir fait des vers très-effrontés, sans le nom que ses poésies, ses aventures et la fantaisie du monde lui ont fait. Il était fils du notaire de mon père, que j'ai vu bien des fois lui apporter des actes à signer. Il n'avait jamais pu rien faire de ce fils libertin dont le libertinage a fait enfin la fortune sous le nom de Voltaire, qu'il a pris pour déguiser le sien.

Le prince palatin de Birkenfeld mourut chez lui en

Alsace, à près de quatre-vingts ans, peu riche, et le meilleur homme du monde. Il avait fort servi. Il était lieutenant général, et avait des pensions. Il venait rarement à la cour, où il était toujours fort bien reçu du roi et fort accueilli du monde. Son fils avait été fort de mes amis. Il avait eu le royal-allemand, et est mort assez jeune, retiré chez lui, laissant deux fils, dont l'aîné par succession est devenu duc des Deux-Ponts depuis quelques années. Il n'y a plus que cette branche des palatins outre les deux électorales.

En même temps mourut la duchesse douairière d'Elbœuf d'une longue suite de maux qu'elle avait gagnés de son mari mort depuis longtemps. J'ai assez souvent parlé d'elle, pour qu'il ne me reste plus rien à en dire. Elle n'était pas fort âgée.

M. de Montbazon, fils aîné de M. de Guéméné, et gendre sans enfants de M. de Bouillon, mourut, jeune et brigadier d'infanterie, de la petite-vérole.

Une autre personne, bien plus illustre par les éclats qu'elle avait faits, quoique d'étoffe bien différente, ne fit pas le bruit qu'elle aurait fait plus tôt. Ce fut la fameuse madame Guyon. Elle avait été longtemps exilée en Anjou depuis le fracas et la fin de toutes les affaires du quiétisme. Elle y avait vécu sagement et obscurément sans plus faire parler d'elle. Depuis huit ou dix ans elle avait obtenu d'aller demeurer à Blois, où elle s'était conduite de même, et où elle mourut sans aucune singularité, comme elle n'en montrait plus depuis ses derniers exils, fort dévote toujours et fort retirée, et approchant souvent des sacrements. Elle avait survécu à ses plus illustres protecteurs et à ses plus intimes amis.

Le maréchal de Villars, gorgé de toute espèce de biens, n'eut pas honte de prendre ni M. le duc d'Orléans

de lui donner 6,000 livres de pension pour le dédommager de ses prétentions sur la vallée de Barcelonnette, disputée au gouvernement de Provence par la Feuillade, comme gouverneur de Dauphiné, qui fut jugée devoir être de ce dernier gouvernement.

Le maréchal de Villeroy obtint en même temps pour le duc de Brissac, qui était fort mal à son aise, 10,000 liv. de pension. Quelque temps après, Blancménil, avocat général, frère du président Lamoignon, eut aussi une pension de 6,000 liv.; et Canillac eut pour rien la lieutenance générale de Languedoc, de 20,000 livres de rente, vacante par la mort de Peyre, qui n'avait point de brevet de retenue.

Contade et Brillac, l'un major, l'autre capitaine aux gardes, avaient passé leur vie dans ce corps, sans avoir pu se souffrir l'un l'autre. Contade bien plus brillant, l'autre ne laissait pas d'avoir des amis. Son frère était premier président du parlement de Bretagne, mais fort peu estimé. Je ne sais ce qui arriva de nouveau entre deux officiers généraux de cet âge; mais, le samedi 12 juin, Brillac vint, sur les quatre heures du matin, chez Contade, dans la rue Saint-Honoré, l'éveilla, le fit habiller et sortit avec lui. Ils entrèrent tout auprès dans une petite rue inhabitée qui va de la rue Saint-Honoré vers le bout du jardin des Tuileries, près de l'orangerie, et là se battirent bel et bien. Brillac fut légèrement blessé, et disparut aisément. Contade le fut dangereusement, et il fallut le reporter chez lui. Ce fut un grand vacarme. Un cordier et sa femme, qui profitaient de la commodité de cette rue pour leur métier, étaient déjà levés pour leur travail, et furent témoins du combat. Ils babillèrent : cela embarrassa beaucoup; on les enleva : on cacha Contade dans le fond de l'hôtel de Noailles, là tout auprès, et comme il avait beaucoup d'amis consi-

dérables, tout se mit en campagne pour lui. Les Grammont, les Noailles, les Villars, le premier président et bien d'autres en firent leur propre affaire; et le régent n'avait pas moins d'envie qu'eux de l'en tirer. Il en coûta du temps, des peines et de l'argent; et l'affaire s'en alla en fumée. Pendant tout cela, Contade guérit. A la fin de tout, Contade et Brillac parurent une fois au parlement pour la forme, et il ne s'en parla plus. Néanmoins on voulut séparer deux hommes si peu compatibles, et qui se rencontraient si souvent par la nécessité de leurs emplois. Le gouvernement de l'île d'Oléron vaqua. Il est bon, mais il demande résidence. Cela le fit donner à Brillac.

Par un événement extrêmement rare, un employé aux mines de diamants du Grand-Mogol trouva le moyen de s'en fourrer un dans le fondement, d'une grosseur prodigieuse, et, ce qui est le plus merveilleux, de gagner le bord de la mer, et de s'embarquer sans la précaution qu'on ne manque jamais d'employer à l'égard de tous les passagers, dont le nom et l'emploi ne les en garantit pas, qui est de les purger et de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auraient pu avaler, ou se cacher dans le fondement. Il fit apparemment si bien qu'on ne le soupçonna pas d'avoir approché des mines ni d'aucun commerce de pierreries. Pour comble de fortune, il arriva en Europe avec son diamant. Il le fit voir à plusieurs princes, dont il passait les forces, et le porta enfin en Angleterre, où le roi l'admira sans pouvoir se résoudre à l'acheter. On en fit un modèle de cristal en Angleterre, d'où on adressa l'homme, le diamant et le modèle parfaitement semblable à Law, qui le proposa au régent pour le roi. Le prix en effraya le régent, qui refusa de le prendre.

Law, qui pensait grandement en beaucoup de choses,

le vint trouver consterné, et m'apporta le modèle. Je trouvai comme lui qu'il ne convenait pas à la grandeur du roi de France de se laisser rebuter par le prix d'une pièce unique dans le monde et inestimable, et que plus le potentats n'avaient osé y penser, plus on devait se garder de le laisser échapper. Law, ravi de me voir penser de la sorte, me pria d'en parler à M. le duc d'Orléans. L'état des finances fut un obstacle sur lequel le régent insista beaucoup. Il craignait d'être blâmé de faire un achat si considérable, tandis qu'on avait tant de peine à subvenir aux nécessités les plus pressantes, et qu'il fallait laisser tant de gens dans la souffrance. Je louai ce sentiment; mais je lui dis qu'il n'en devait pas user pour le plus grand roi de l'Europe comme pour un simple particulier, qui serait très-répréhensible de jeter 100,000 francs pour se parer d'un beau diamant, tandis qu'il devrait beaucoup et ne se trouverait pas en état de satisfaire; qu'il fallait considérer l'honneur de la couronne et ne lui pas laisser manquer l'occasion unique d'un diamant sans prix, qui effaçait ceux de toute l'Europe; que c'était une gloire pour sa régence, qui durerait à jamais, qu'en tel état que fussent les finances, l'épargne de ce refus ne les soulagerait pas beaucoup, et que la surcharge en serait très-peu perceptible. Enfin je ne quittai point M. le duc d'Orléans que je n'eusse obtenu que le diamant serait acheté.

Law, avant de me parler, avait tant représenté au marchand l'impossibilité de vendre son diamant au prix qu'il l'avait espéré, le dommage et la perte qu'il souffrirait en le coupant en divers morceaux, qu'il le fit venir enfin à deux millions avec les rognures en outre qui sortiraient nécessairement de la taille. Le marché fut conclu de la sorte. On lui paya l'intérêt des deux millions jusqu'à ce qu'on lui pût donner le principal, et en

attendant pour deux millions de pierreries en gage qu'il garderait jusqu'à entier paiement des deux millions.

M. le duc d'Orléans fut agréablement trompé par les applaudissements que le public donna à une acquisition si belle et si unique. Ce diamant fut appelé *le Régent*. Il est de la grosseur d'une prune de la reine-claude, d'une forme presque ronde, d'une épaisseur qui répond à son volume, parfaitement blanc, exempt de toute tache, nuage et paillette, d'une eau admirable, et pèse plus de cinq cents grains. Je m'applaudis beaucoup d'avoir résolu le régent à une emplette si illustre.

CHAPITRE CDLXVII.

Le czar vient en France, et ce voyage importune. — Origine de la haine personnelle du czar pour le roi d'Angleterre. — Kourakin ambassadeur de Russie en France, quel. — Motifs et mesures du czar qui veut, puis ne veut plus être catholique. — Courte réflexion sur Rome. — Le czar est reçu à Dunkerque par les équipages du roi, et à Calais par le marquis de Neelle. — Il est en tout défrayé avec toute sa suite. — On lui rend partout les mêmes honneurs qu'au roi. — On lui prépare des appartements au Louvre et à l'hôtel Lesdiguières qu'il choisit. — Je propose au régent le maréchal de Tessé pour le mettre auprès du czar pendant son séjour, qui l'attend à Beaumont. — Vie que menait le maréchal de Tessé. — Journal du séjour du czar à Paris. — Verton, maître d'hôtel du roi, chargé des tables du czar et de sa suite, gagne les bonnes grâces du czar. — Grandes qualités du czar, sa conduite à Paris, sa figure, son vêtement, sa nourriture. — Le régent visite le czar. — Le roi visite le czar en cérémonie. — Le czar visite le roi en toute pareille cérémonie. — Le czar voit les places du roi en relief. — Le czar visite Madame, qui l'avait envoyé complimenter, puis à l'Opéra avec M. le duc d'Orléans, qui là lui sert à boire. — Le czar aux Invalides. — Madame la duchesse de Berry et madame la duchesse d'Orléans, perdant espérance d'ouïr parler du czar, envoient enfin le complimenter. — Il ne distingue les princes du sang en rien et trouve mauvais que les princesses du sang prétendissent qu'il les visitât. — Il visite madame la duchesse de Berry. — Il dîne avec M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud, et visite madame la duchesse d'Orléans au Palais-Royal. — Il voit le roi comme par hasard aux Tuileries. — Le czar à Versailles. — Dépense pour le czar. — Il va à Petit-bourg et à Fontainebleau, voit en revenant Choisy, et par ha-

sard madame la princesse de Conti un moment, qui y était demeurante. — Le czar va passer plusieurs jours à Versailles, Trianon et Marly, voit Saint-Cyr, fait à madame de Maintenon une visite insultante. — Je vais voir le czar chez d'Antin, tout à mon aise, sans en être connu. — Madame la Duchesse l'y va voir par curiosité; il en est averti, il passe devant elle, la regarde et ne fait ni la moindre civilité ni semblant de rien. — Présents. — Le régent va dire adieu au czar, lequel va dire adieu au roi sans cérémonie, et reçoit chez lui celui du roi de même. — Départ du czar qui ne veut être accompagné de personne; il va voir la czarine à Spa. — Le czar visite le régent. — Personnes présentées au czar. — Le maréchal de Tessé commande tous les officiers du roi servant le czar. — Le czar, en partant, s'attendrit sur la France et sur son luxe. — Il refuse tacitement le régent, qui, à la prière du roi d'Angleterre, désirait qu'il retirât ses troupes du Meklembourg. — Il désire ardemment de s'unir avec la France, sans y pouvoir réussir, à notre grand et long dommage, par l'intérêt de l'abbé Dubois et l'infatuation de l'Angleterre transmise à ses successeurs. — Mort du palatin de Livonie.

Pierre Ier, czar de Moscovie, s'est fait avec justice un si grand nom chez lui et par toute l'Europe et l'Asie, que je n'entreprendrai pas de faire connaître un prince si grand, si illustre, comparable aux plus grands hommes de l'antiquité, qui a fait l'admiration de son siècle, qui sera celle des siècles suivants, et que toute l'Europe s'est si fort appliquée à connaître. La singularité du voyage en France d'un prince si extraordinaire m'a paru mériter de n'en rien oublier, et la narration de n'être point interrompue. C'est par cette raison que je la place ici un peu plus tard qu'elle ne devrait l'être dans l'ordre du temps, mais dont les dates rectifieront le défaut.

On a vu en son temps diverses choses de ce monarque ; ses différents voyages en Hollande, Allemagne, à Vienne, en Angleterre et dans plusieurs parties du nord; l'objet de ces voyages et quelques choses de ses actions militaires, de sa politique, de sa famille. On a vu aussi qu'il avait voulu venir en France dans les dernières années du feu roi, qui l'en fit honnêtement détourner. N'ayant plus cet obstacle, il voulut contenter sa curiosité, et il fit dire au régent par le prince Kourakin, son ambassadeur ici, qu'il allait partir des Pays-Bas où il était pour venir voir le roi.

Il n'y eut pas moyen de n'en pas paraître fort aise, quoique le régent s'en fût bien volontiers passé. La dépense était grande à le défrayer ; l'embarras pas moins grand avec un si puissant prince et si clairvoyant, mais plein de fantaisies, avec un reste de mœurs barbares et une grande suite de gens d'une conduite fort différente de la commune de ces pays-ci, pleins de caprices et de façons étranges, et leur maître et eux très-délicats et très-entiers sur ce qu'ils prétendaient leur être dû ou permis.

Le czar de plus était avec le roi d'Angleterre en inimitié ouverte qui allait entre eux jusqu'à l'indécence et d'autant plus vive qu'elle était personnelle; ce qui ne gênait pas peu le régent dont l'intimité avec le roi d'Angleterre était publique, et que l'intérêt personnel de l'abbé Dubois portait fort indécemment aussi jusqu'à la dépendance. La passion dominante du czar était de rendre ses états florissants par le commerce. Il y avait fait faire quantité de canaux pour le faciliter. Il y en eut un pour lequel il eut besoin du concours du roi d'Angleterre, parce qu'il traversait un petit coin de ses états d'Allemagne. La jalousie du commerce empêcha Georges d'y consentir. Pierre, engagé dans la guerre de Po-

logne, puis dans celle du nord, dans laquelle Georges l'était aussi, négocia vainement. Il en fut d'autant plus irrité, qu'il ne se trouvait pas en situation d'agir par la force, et que ce canal, extrêmement avancé, ne put être continué. Telle fut la source de cette haine, qui a duré toute leur vie et dans la plus vive aigreur.

Kourakin était d'une branche de cette ancienne maison des Jagellons, qui avait longtemps porté les couronnes de Pologne, de Danemark, de Norwége et de Suède. C'était un grand homme bien fait, qui sentait fort la grandeur de son origine, avec beaucoup d'esprit, de tour et d'instruction. Il parlait assez bien français et plusieurs langues; il avait fort voyagé, servi à la guerre, puis été employé en différentes cours. Il ne laissait pas de sentir encore le russe, et l'extrême avarice gâtait fort ses talents. Le czar et lui avaient épousé les deux sœurs, et en avaient chacun un fils. La czarine avait été répudiée et mise dans un couvent près de Moscou, sans que Kourakin se fût senti de cette disgrâce. Il connaissait parfaitement son maître avec qui il avait conservé de la liberté, de la confiance et beaucoup de considération; en dernier lieu, il avait été trois ans à Rome, d'où il était venu à Paris ambassadeur. A Rome, il était sans caractère et sans affaires que la secrète pour laquelle le czar l'y avait envoyé comme un homme sûr et éclairé.

Ce monarque, qui se voulait tirer lui et son pays de leur barbarie et s'étendre par des conquêtes et des traités, avait compris la nécessité des mariages pour s'allier avec les premiers potentats de l'Europe. Cette grande raison lui rendait nécessaire la religion catholique, dont les grecs se trouvaient séparés de si peu qu'il ne jugea pas son projet difficile à faire recevoir chez lui en y laissant d'ailleurs la liberté de conscience. Mais ce prince in-

struit l'était assez pour vouloir être auparavant éclairci sur les prétentions romaines. Il avait envoyé pour cela à Rome un homme obscur, mais capable de se bien informer, qui y passa cinq ou six mois, et qui ne lui rapporta rien de satisfaisant. Il s'en ouvrit, en Hollande, au roi Guillaume, qui le dissuada de son dessein, et qui lui conseilla même d'imiter l'Angleterre, et de se faire lui-même chef de la religion chez lui, sans quoi il n'y serait jamais bien le maître. Ce conseil plut d'autant plus au czar que c'était par les biens et par l'autorité des patriarches de Moscou, ses grand-père et bisaïeul, que son père était parvenu à la couronne, quoique d'une condition ordinaire parmi la noblesse russienne.

Ces patriarches dépendaient pourtant de ceux du rit grec de Constantinople, mais fort légèrement. Ils s'étaient saisis d'un grand pouvoir et d'un rang prodigieux, jusque-là qu'à leur entrée à Moscou, le czar leur tenait l'étrier et conduisait à pied leur cheval par la bride. Depuis le grand-père de Pierre, il n'y avait point eu de patriarche à Moscou. Pierre Ier, qui avait régné quelque temps avec son frère aîné, qui n'en était pas capable, et qui était mort, sans laisser de fils, il y avait longtemps, n'avait jamais voulu de patriarche non plus que son père. Les archevêques de Nowogorod y suppléaient en certaines choses comme occupant le premier siége après celui de Moscou, mais sans presque d'autorité que le czar usurpa tout entière, et plus soigneusement encore depuis le conseil que le roi Guillaume lui avait donné, en sorte que peu à peu il s'était fait le véritable chef de la religion dans ses vastes états.

Néanmoins la passion de pouvoir ouvrir à sa postérité la facilité de faire des mariages avec des princes catholiques, l'honneur surtout de les allier à la maison de France et à celle d'Autriche, le fit revenir à son premier

projet. Il se voulut flatter que celui qu'il avait envoyé secrètement à Rome n'avait pas été bien informé, ou qu'il avait mal compris; il résolut donc d'approfondir ses doutes, de manière qu'il ne lui en restât plus sur le parti qu'il aurait à prendre.

Ce fut dans ce dessein qu'il choisit le prince Kourakin, dont les lumières et l'intelligence lui étaient connues, pour aller à Rome sous prétexte de curiosité, dans la vue qu'un seigneur de cette qualité s'ouvrirait l'entrée chez ce qu'il y aurait de meilleur, de plus important et de plus distingué à Rome, et qu'en y demeurant, sous prétexte d'en aimer la vie et de vouloir tout voir à son aise et admirer à son gré toutes les merveilles qui y sont rassemblées en tant de genres, il aurait loisir et moyen de revenir parfaitement instruit de tout ce qu'il voulait savoir. Kourakin y demeura, en effet, trois ans mêlé avec les savants d'une part, et avec la meilleure compagnie de l'autre, d'où peu à peu il tira ce qu'il voulut apprendre avec d'autant plus de facilité que cette cour triomphe de ses prétentions temporelles, de ses conquêtes en ce genre, au lieu de les tenir dans le secret. Sur le rapport long et fidèle que Kourakin en fit au czar, ce prince poussa un soupir en disant qu'il voulait être maître chez lui, et n'y en pas mettre un plus grand que soi, et oncques depuis ne songea à se faire catholique.

Tels sont les biens que les papes et leur cour font à l'église, et qu'ils procurent aux âmes dont ce vicaire de Jésus-Christ, qui les a rachetées, est le grand pasteur, et dont sur la sienne il répondra au souverain pasteur, qui a déclaré à saint Pierre comme aux autres apôtres que son royaume n'est pas de ce monde, et qui demanda à ces deux frères, qui le voulurent prendre pour juge de leur différend sur leur héritage, qui l'avait établi sur

eux en cette qualité? et qui ne s'en voulut point mêler quoique ce fût une bonne œuvre que d'accorder deux frères, pour enseigner aux pasteurs et aux prêtres par un si grand exemple et si précis, qu'ils n'ont aucun pouvoir ni aucun droit sur le temporel par quelque raison que ce puisse être, et qu'ils sont essentiellement exclus de s'en mêler.

Ce fait des czars sur Rome, le prince Kourakin ne s'en est pas caché. Tout ce qui l'a connu le lui a ouï conter; j'ai mangé chez lui et lui chez moi, et je l'ai fort entretenu et ouï discourir avec plaisir sur beaucoup de choses.

Le régent, averti par lui de la prochaine arrivée du czar en France, par le côté maritime, envoya les équipages du roi, chevaux, carrosses, voitures, fourgons, tables et chambres, avec du Libois, un des gentilshommes ordinaires du roi, dont j'ai quelquefois parlé, pour aller attendre le czar à Dunkerque, le défrayer jusqu'à Paris de tout et toute sa suite, et lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi même. Ce monarque se proposait de donner cent jours à son voyage. On meubla pour lui l'appartement de la reine-mère au Louvre, où il se tenait divers conseils, qui s'assemblèrent chez les chefs depuis cet ordre.

M. le duc d'Orléans raisonnant avec moi sur le seigneur titré qu'il pourrait choisir pour mettre auprès du czar pendant son séjour, je lui conseillai le maréchal de Tessé comme un homme qui n'avait rien à faire, qui avait fort l'usage et le langage du monde, fort accoutumé aux étrangers par ses voyages de guerre et de négociations en Espagne, à Turin, à Rome, en d'autres cours d'Italie, qui avait de la douceur et de la politesse, et qui sûrement y ferait fort bien. M. le duc d'Orléans

trouva que j'avais raison, et dès le lendemain l'envoya chercher et lui donna ses ordres.

C'était un homme qui avait toujours été dans des Maisons fort contraires à M. le duc d'Orléans et qui était demeuré avec lui fort sur le pied gauche. Embarrassé de sa personne, il avait pris un air de retraite. Il s'était mis dans un bel appartement aux Incurables. Il en avait pris un autre aux Camaldules, près de Grosbois. Il avait dans ces deux endroits de quoi loger toute sa maison. Il partageait sa semaine entre cette maison de ville et cette maison de campagne. Il donnait dans l'une et dans l'autre à manger tant qu'il pouvait, et avec cela se prétendait dans la retraite. Il fut donc fort aise d'être choisi pour faire les honneurs au czar, se tenir près de lui, l'accompagner partout, lui présenter tout le monde. C'était aussi son vrai ballot, et il s'en acquitta très-bien.

Quand on sut le czar proche de Dunkerque, le régent envoya le marquis de Neelle le recevoir à Calais et l'accompagner jusqu'à l'arrivée du maréchal de Tessé, qui ne devait aller que jusqu'à Beaumont au-devant de lui. En même temps on fit préparer l'hôtel de Lesdiguières pour le czar et sa suite, dans le doute qu'il n'aimât mieux une maison particulière avec tous ses gens autour de lui que le Louvre. L'hôtel de Lesdiguières était grand et beau, touchant à l'Arsenal, et appartenait au maréchal de Villeroy, qui logeait aux Tuileries. Ainsi la maison était vide, parce que le duc de Villeroy, qui n'était pas homme à grand train, l'avait trouvée trop éloignée pour y loger. On le meubla entièrement et très-magnifiquement des meubles du roi.

Le maréchal de Tessé attendit un jour le czar à Beaumont à tout hasard pour ne le pas manquer. Il y arriva

le vendredi 7 mai sur le midi. Tessé lui fit la révérence à la descente de son carrosse, eut l'honneur de dîner avec lui, et de l'amener le jour même à Paris.

Il voulut entrer dans Paris dans un carrosse du maréchal, mais sans lui, avec trois de ceux de sa suite. Le maréchal le suivait dans un autre. Il descendit à neuf heures du soir au Louvre, entra partout dans l'appartement de la reine-mère. Il le trouva trop magnifiquement tendu et éclairé, remonta tout de suite en carrosse et s'en alla à l'hôtel de Lesdiguières, où il voulut loger. Il en trouva aussi l'appartement qui lui était destiné trop beau, et tout aussitôt fit tendre son lit de camp dans une garde-robe. Le maréchal de Tessé, qui devait faire les honneurs de sa maison et de sa table, l'accompagner partout et ne point quitter le lieu où il serait, logea dans un appartement de l'hôtel de Lesdiguières, et eut beaucoup à faire à le suivre et souvent à courir après lui. Verton, un des maîtres d'hôtel du roi, fut chargé de le servir et de toutes les tables tant du czar que de sa suite. Elle était d'une quarantaine de personnes de toutes les sortes, dont il y en avait douze ou quinze de gens considérables par eux-mêmes ou par leurs emplois, qui mangeaient avec lui.

Verton était un garçon d'esprit, fort d'un certain monde, homme de bonne chère et de grand jeu, qui fit servir le czar avec tant d'ordre, et sut si bien se conduire, que le czar le prit en singulière amitié ainsi que toute sa suite.

Ce monarque se fit admirer par son extrême curiosité toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police; et cette curiosité atteignit à tout et ne dédaigna rien dont les moindres traits avaient une utilité suivie, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritait de l'être, en qui brilla l'intel-

8.

ligence, la justesse, la vive appréhension de son esprit. Tout montrait en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia d'une manière tout à fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avait établie dans toute sa sûreté, avec une politesse qui la sentait, et toujours et avec tous et en maître partout, mais qui avait ses degrés suivant les personnes. Il avait une sorte de familiarité qui venait de liberté; mais il n'était pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays qui rendait toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vouloir être contraint ni contredit sur pas une. Sa table, souvent peu décente, beaucoup moins ce qui la suivait, souvent aussi avec un découvert d'audace et d'un roi partout chez soi, ce qu'il se proposait de voir ou de faire toujours dans l'entière indépendance des moyens qu'il fallait forcer à son plaisir et à son mot. Le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout lui faisaient souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres mêmes, le premier carrosse qu'il trouvait sous sa main de gens qui étaient chez lui et qu'il ne connaissait pas. Il sautait dedans et se faisait mener par la ville ou dehors. Cette aventure arriva à madame de Matignon, qui était allée là bayer, dont il mena le carrosse à Boulogne et dans d'autres lieux de campagne, qui fut bien étonnée de se trouver à pied. Alors c'était au maréchal de Tessé et à sa suite, dont il s'échappait ainsi, à courir après, quelquefois sans le pouvoir trouver.

C'était un fort grand homme, très-bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde; un grand front; de beaux sourcils; le nez assez court sans rien de trop,

gros par le bout; les lèvres assez grosses; le teint rougeâtre et brun; de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçants, bien fendus; le regard majestueux et gracieux quand il y prenait garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenait pas souvent, mais qui lui démontait les yeux et toute la physionomie, et qui donnait de la frayeur. Cela durait un moment avec un regard égaré et terrible, et se remettait aussitôt. Tout son air marquait son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquait pas d'une certaine grâce. Il ne portait qu'un col de toile, une perruque ronde brune, comme sans poudre, qui ne touchait pas ses épaules, un habit brun juste au corps, uni, à boutons d'or, veste, culotte, bas, point de gants ni de manchettes, l'étoile de son ordre sur son habit et le cordon par-dessous, son habit souvent déboutonné tout à fait, son chapeau sur une table et jamais sur sa tête, même dehors. Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il pût être, on ne s'y pouvait méprendre à l'air de grandeur qui lui était naturel.

Ce qu'il buvait et mangeait en deux repas réglés est inconcevable sans compter ce qu'il avalait de bière, de limonade et d'autres sortes de boissons entre les repas, toute sa suite encore davantage; une bouteille ou deux de bière, autant et quelquefois davantage de vin, des vins de liqueur après; à la fin du repas des eaux-de-vie préparées, chopine et quelquefois pinte. C'était à peu près l'ordinaire de chaque repas. Sa suite à sa table en avalait davantage, et mangeaient tous à l'avenant à onze heures du matin et à huit heures du soir. Quand la mesure n'était pas plus forte, il n'y paraissait pas. Il y avait un prêtre aumônier qui mangeait à la table du czar, plus fort de moitié que pas un, dont le czar, qui l'aimait, s'amusait beaucoup. Le prince Kourakin

allait tous les jours à l'hôtel de Lesdiguières ; mais il demeura logé chez lui.

Le czar entendait bien le français, et, je crois, l'aurait parlé s'il l'eût voulu ; mais, par grandeur, il avait toujours un interprète. Pour le latin et bien d'autres langues, il les parlait très-bien. Il eut chez lui une salle des gardes du roi, dont il ne voulut presque jamais être suivi dehors. Il ne voulut point sortir de l'hôtel de Lesdiguières, quelque curiosité qu'il eût, ni donner aucun signe de vie, qu'il n'y eût reçu la visite du roi.

Le samedi matin, lendemain de son arrivée, le régent alla voir le czar. Ce monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte de son cabinet, et, se tournant à l'instant sans nulle civilité, y entra. Le régent le suivit, et le prince Kourakin après lui, pour leur servir d'interprète. Ils trouvèrent deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre; le czar s'assit dans celui du haut-bout, le régent dans l'autre. La conversation dura près d'une heure, sans parler d'affaires, après quoi le czar sortit de son cabinet, le régent après lui, qui, avec une profonde révérence médiocrement rendue, le quitta au même endroit où il l'avait trouvé en entrant.

Le lundi suivant 10 mai, le roi alla voir le czar, qui le reçut à la portière, le vit descendre de carrosse, et marcha de front à la gauche du roi jusque dans sa chambre où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le roi s'assit dans celui de la droite, le czar dans celui de la gauche, le prince Kourakin servit d'interprète. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser à son niveau, l'embrasser ainsi en l'air, et le roi à son âge, et qui n'y pouvait pas être préparé, n'en avoir aucune frayeur. On fut frappé de toutes les grâces

qu'il montra devant le roi, de l'air de tendresse qu'il prit pour lui, de cette politesse qui coulait de source, et toutefois mêlée de grandeur, d'égalité de rang, et légèrement de supériorité d'âge; car tout cela se fit très-distinctement sentir. Il loua fort le roi, il en parut charmé, et il en persuada tout le monde. Il l'embrassa à plusieurs reprises. Le roi lui fit très-joliment son petit et court compliment, et M. du Maine, le maréchal de Villeroy, et ce qui se trouva là de distingué fournirent à la conversation. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avait reçu, et le vit monter en carrosse.

Le mardi 11 mai, le czar alla voir le roi entre quatre et cinq heures. Il fut reçu du roi à la portière de son carrosse, et conduit de même, eut la droite sur le roi partout. On était convenu de tout le cérémonial, avant que le roi l'allât voir. Le czar montra les mêmes grâces et la même affection pour le roi, et sa visite ne fut pas plus longue que celle qu'il en avait reçue; mais la foule le surprit fort.

Il était allé dès huit heures du matin voir les places Royale, des Victoires et de Vendôme, et le lendemain il fut voir l'Observatoire, les manufactures des Gobelins et le Jardin-du-Roi des simples. Partout là il s'amusa beaucoup à tout examiner et à faire beaucoup de questions.

Le jeudi 13 mai, il se purgea, et ne laissa pas l'après-dînée d'aller chez plusieurs ouvriers de réputation. Le vendredi 14, il alla dès six heures du matin dans la grande galerie du Louvre voir les plans en relief de toutes les places du roi, dont Hasfeld avec ses ingénieurs lui fit les honneurs. Le maréchal de Villars s'y trouva aussi pour la même raison avec quelques lieutenants généraux. Il examina fort longtemps tous ces

plans, il visita ensuite beaucoup d'endroits du Louvre, et descendit après dans le jardin des Tuileries, dont on avait fait sortir tout le monde. On travaillait alors au Pont-Tournant. Il examina fort cet ouvrage, et y demeura longtemps. L'après-dînée, il alla voir Madame au Palais-Royal, qui l'avait envoyé complimenter par son chevalier d'honneur. Excepté le fauteuil, elle le reçut comme elle aurait fait le roi. M. le duc d'Orléans l'y vint prendre pour le mener à l'Opéra dans sa grande loge, tous deux seuls sur le banc de devant avec un grand tapis. Quelque temps après, le czar demanda s'il n'y aurait point de la bière. Tout aussitôt on en apporta un grand gobelet sur une soucoupe. Le régent se leva, la prit, et la présenta au czar, qui, avec un sourire et une inclination de politesse, prit le gobelet sans aucune façon, but et le remit sur la soucoupe, que le régent tint toujours. En la rendant, il prit une assiette qui portait une serviette, qu'il présenta au czar, qui, sans se lever, en usa comme il avait fait pour la bière, dont le spectacle parut assez étonné. Au quatrième acte il s'en alla souper, et ne voulut pas que le régent quittât la loge. Le lendemain samedi, il se jeta dans un carrosse de louage, et alla voir quantité de curiosités chez les ouvriers.

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, il alla aux Invalides, où il voulut tout voir et tout examiner partout. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats et de leur vin, but à leur santé, leur frappant sur l'épaule, et les appelant camarades. Il admira beaucoup l'église, l'apothicairerie et l'infirmerie, et parut charmé de l'ordre de cette maison. Le maréchal de Villars lui en fit les honneurs. La maréchale de Villars y alla pour le voir comme bayeuse. Il sut que c'était elle, et lui fit beaucoup d'honnêtetés.

Lundi 17 mai, il dîna de bonne heure avec le prince Ragotzi, qu'il en avait prié, et alla après voir Meudon, où il trouva des chevaux du roi pour voir les jardins et le parc à son aise. Le prince Ragotzi l'y accompagna.

Mardi 18, le maréchal d'Estrées le vint prendre à huit heures du matin et le mena, dans son carrosse, à sa maison d'Issy, où il lui donna à dîner, et l'amusa fort le reste de la journée avec beaucoup de choses qu'il lui fit voir touchant la marine.

Mercredi 19, il s'occupa de plusieurs ouvrages et ouvriers. Madame la duchesse de Berry et madame la duchesse d'Orléans, à l'exemple de Madame, envoyèrent le matin complimenter le czar par leurs premiers écuyers. Elles en avaient toutes trois espéré un compliment où même une visite. Elles se lassèrent de n'en point entendre parler, et à la fin se ravisèrent. Le czar répondit qu'il irait les remercier. Les princes et princesses du sang, il ne s'en embarrassa pas plus que des premiers seigneurs de la cour, et ne les distingua pas davantage. Il avait trouvé mauvais que les princes du sang eussent fait difficulté de l'aller voir, s'ils n'étaient assurés qu'il rendrait une visite aux princesses du sang, ce qu'il rejeta avec grande hauteur, tellement qu'aucune d'elles ne le vit que par curiosité, en voyeuse, excepté madame la princesse de Conti, par hasard. Tout cela s'expliquera dans la suite.

Jeudi 20 mai, il devait aller dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendait avec cinq ou six courtisans seulement, mais un peu de fièvre qu'il eut la nuit l'obligea le matin de s'envoyer excuser.

Vendredi 21, il alla voir madame la duchesse de Berry au Luxembourg, où il fut reçu comme le roi. Après sa visite il se promena dans les jardins. Madame la duchesse de Berry s'en alla cependant à la Muette pour lui laisser

la liberté de voir toute sa maison, qu'il visita fort curieusement. Comptant partir vers le 16 juin, il demanda des bateaux pour ce temps-là à Charleville, dans le dessein de descendre la Meuse.

Samedi 22, il fut à Bercy, chez Pajot d'Onsembrai, principal directeur de la poste, dont la maison est pleine de toutes sortes de raretés et de curiosités, tant naturelles que mécaniques. Le célèbre père Sébastien, carme, y était. Il s'y amusa tout le jour, et y admira plusieurs belles machines.

Le dimanche 23 mai, il fut dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendait; il vit la maison et les jardins, qui lui plurent fort; passa, en s'en retournant, au château de Madrid, qu'il visita, et alla de là voir madame la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, où, parmi beaucoup de politesses, il ne laissa pas de montrer un grand air de supériorité, ce qu'il avait bien moins marqué chez Madame et chez madame la duchesse de Berry.

Lundi 24, il alla aux Tuileries de bonne heure, avant que le roi fût levé. Il entra chez le maréchal de Villeroy, qui lui fit voir les pierreries de la couronne. Il les trouva plus belles et en plus grand nombre qu'il ne pensait, mais il dit qu'il ne s'y connaissait guère. Il témoigna faire peu de cas des beautés purement de richesses et d'imagination, de celles surtout auxquelles il ne pouvait atteindre. De là, il voulut aller voir le roi qui, de son côté, venait le trouver chez le maréchal de Villeroy. Cela fut compassé exprès pour que ce ne fût point une visite marquée, mais comme de hasard. Ils se rencontrèrent dans un cabinet, où ils demeurèrent. Le roi, qui tenait un rouleau de papier à la main, le lui donna, et lui dit que c'était la carte de ses états. Cette galanterie plut fort au czar, dont la politesse et l'air d'amitié et

d'affection fut le même, avec beaucoup de grâce, mais de majesté et d'égalité.

L'après-dînée il alla à Versailles, où le maréchal de Tessé le laissa au duc d'Antin, chargé de lui en faire les honneurs. L'appartement de madame la Dauphine était préparé pour lui, et il coucha dans la communication de monseigneur le Dauphin, père du roi, qui fait à cette heure des cabinets pour la reine.

Mardi 25, il avait parcouru les jardins et s'était embarqué sur le canal dès le grand matin, avant l'heure qu'il avait donnée à d'Antin pour se rendre chez lui. Il vit tout Versailles, Trianon et la ménagerie. Sa principale suite fut logée au château. Ils menèrent avec eux des demoiselles qu'ils firent coucher dans l'appartement qu'avait madame de Maintenon tout proche de celui où le czar couchait. Bloin, gouverneur de Versailles, fut extrêmement scandalisé de voir profaner ainsi ce temple de la pruderie, dont la déesse et lui qui étaient vieux l'auraient été moins autrefois. Ce n'était pas la manière du czar ni de ses gens de se contraindre.

Mercredi 26, le czar s'amusa fort tout le jour à Marly et à la machine. Il manda au maréchal de Tessé à Paris qu'il y arriverait le lendemain matin à huit heures à l'hôtel de Lesdiguières, où il comptait le trouver, et qu'il le mènerait en lieu de voir la procession de la Fête-Dieu. Le maréchal lui fit voir celle de Notre-Dame.

Le défrai de ce prince coûtait 600 écus par jour, quoiqu'il eût beaucoup fait diminuer sa table dès les premiers jours. Il eut un moment envie de faire venir à Paris la czarine qu'il aimait beaucoup ; mais il changea bientôt d'avis. Il la fit aller à Aix-la-Chapelle ou à Spa, à son choix, pour y prendre des eaux en l'attendant.

Dimanche 30 mai, il partit avec Bellegarde, fils et survivancier de d'Antin pour les bâtiments, et beaucoup de relais pour aller dîner chez d'Antin à Petit-Bourg, qui l'y reçut et le mena l'après-dînée voir Fontainebleau où il coucha, et le lendemain à une chasse du cerf de laquelle le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Le lieu lui plut médiocrement, et point du tout la chasse où il pensa tomber de cheval : il trouva cet exercice trop violent, qu'il ne connaissait point. Il voulut manger seul avec ses gens au retour dans l'île de l'Étang de la cour des Fontaines. Ils s'y dédommagèrent de leurs fatigues. Il revint à Petit-Bourg seul dans un carrosse avec trois de ses gens. Il parut dans ce carrosse qu'ils avaient largement bu et mangé.

Mardi 1er juin, il s'embarqua au bas de la terrasse de Petit-Bourg pour revenir par eau à Paris. Passant devant Choisy, il se fit arrêter, et voulut voir la maison et les jardins. Cette curiosité l'obligea d'entrer un moment chez madame la princesse de Conti qui y était. Après s'être promené il se rembarqua, et il voulut passer sous tous les ponts de Paris.

Jeudi 3 juin, octave de la Fête-Dieu, il vit de l'hôtel de Lesdiguières la procession de la paroisse de Saint-Paul. Le même jour il alla coucher encore à Versailles, qu'il voulut revoir avec plus de loisir ; il s'y plut fort, et voulut aussi coucher à Trianon, puis trois ou quatre nuits à Marly dans les pavillons les plus près du château qu'on lui prépara.

Vendredi 11 juin, il fut de Versailles à Saint-Cyr, où il vit toute la maison et les demoiselles dans leurs classes. Il y fut reçu comme le roi. Il voulut aussi voir madame de Maintenon qui, dans l'apparence de cette curiosité, s'était mise au lit, ses rideaux fermés hors un qui ne l'était qu'à demi. Le czar entra dans sa chambre,

alla ouvrir les rideaux des fenêtres en arrivant, puis tout de suite ceux du lit, regarda bien madame de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot ni elle à lui, et, sans lui faire aucune sorte de révérence, s'en alla. Je sus qu'elle en avait été fort étonnée et encore plus mortifiée; mais le feu roi n'était plus. Il revint le samedi 12 juin à Paris.

Le mardi 15 juin, il alla de bonne heure chez d'Antin à Paris. Travaillant ce jour-là avec M. le duc d'Orléans, je finis en une demi-heure; il en fut surpris et voulut me retenir. Je lui dis que j'aurais toujours l'honneur de le trouver, mais non le czar qui s'en allait, que je ne l'avais point vu, et que je m'en allais chez d'Antin bayer tout à mon aise. Personne n'y entrait que les conviés et quelques dames avec madame la Duchesse et les princesses ses filles, qui voulaient bayer aussi. J'entrai dans le jardin où le czar se promenait. Le maréchal de Tessé, qui me vit de loin, vint à moi, comptant me présenter au czar. Je le priai de s'en bien garder et de ne point s'apercevoir de moi en sa présence, parce que je voulais le regarder tout à mon aise, le devancer et l'attendre tant que je voudrais pour le bien contempler, ce que je ne pourrais plus faire si j'en étais connu. Je le priai d'en avertir d'Antin, et, avec cette précaution, je satisfis ma curiosité tout à mon aise. Je le trouvai assez parlant, mais toujours comme étant partout le maître. Il rentra dans un cabinet où d'Antin lui montra divers plans et quelques curiosités, sur quoi il fit plusieurs questions. Ce fut là où je vis ce tic dont j'ai parlé. Je demandai à Tessé si cela lui arrivait souvent; il me dit plusieurs fois par jour, surtout quand il ne prend pas garde à s'en contraindre. Rentrant après dans le jardin, d'Antin lui fit raser l'appartement bas, et l'avertit que madame la Duchesse y était avec des dames qui avaient

grande envie de le voir. Il ne répondit rien et se laissa conduire. Il marcha plus doucement, tourna la tête vers l'appartement où tout était debout et sous les armes, mais en voyeuses. Il les regarda bien toutes et ne fit qu'une très-légère inclination de la tête à toutes à la fois sans la tourner le long d'elles, et passa fièrement; je pense, à la façon dont il avait reçu d'autres dames, qu'il aurait montré plus de politesse à celles-ci, si madame la Duchesse n'y eût pas été, à cause de la prétention de la visite. Il affecta même de ne s'informer pas laquelle c'était ni du nom de pas une des autres. Je fus là près d'une heure à ne le point quitter et à le regarder sans cesse. Sur la fin je vis qu'il le remarquait : cela me rendit plus retenu dans la crainte qu'il ne demandât qui j'étais. Comme il allait rentrer, je passai en m'en allant dans la salle où le couvert était mis. D'Antin, toujours le même, avait trouvé moyen d'avoir un portrait très-ressemblant de la czarine qu'il avait mis sur la cheminée de cette salle, avec des vers à sa louange, ce qui plut fort au czar dans sa surprise. Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant.

Le roi lui donna deux magnifiques tentures de tapisseries des Gobelins. Il lui voulut donner aussi une belle épée de diamants, laquelle il s'excusa d'accepter; lui de son côté fit distribuer environ 60,000 livres aux domestiques du roi qui l'avaient servi, donna à d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé à chacun son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or et onze d'argent des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à Verton, et pria instamment le régent de l'envoyer auprès de lui, chargé des affaires du roi, qui le lui promit.

Mercredi 16 juin, il fut à cheval à la revue des deux régiments des gardes, des gendarmes, chevau-légers et

mousquetaires. Il n'y avait que M. le duc d'Orléans : le czar ne regarda presque pas ces troupes qui s'en aperçurent. Il fut de là dîner-souper à Saint-Ouen, chez le duc de Tresmes, où il dit que l'excès de la chaleur, de la poussière et de la foule de gens à pied et à cheval lui avait fait quitter la revue plus tôt qu'il n'aurait voulu. Le repas fut magnifique; il sut que la marquise de Béthune, qui y était en voyeuse, était fille du duc de Tresmes, il la pria de se mettre à table : ce fut la seule dame qui y mangea avec beaucoup de seigneurs. Il y vint plusieurs dames aussi en voyeuses à qui il fit beaucoup d'honnêtetés, quand il sut qui elles étaient.

Jeudi 17, il alla pour la seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars.

Vendredi 18 juin, le régent fut de bonne heure à l'hôtel de Lesdiguières dire adieu au czar. Il fut quelque temps avec lui, le prince Kourakin en tiers. Après cette visite, le czar alla dire adieu au roi aux Tuileries. Il avait été convenu qu'il n'y aurait plus entre eux de cérémonies. On ne peut montrer plus d'esprit, de grâces ni de tendresses pour le roi que le czar en fit paraître en toutes ces occasions, et le lendemain encore lorsque le roi alla lui souhaiter à l'hôtel de Lesdiguières un bon voyage et où tout se passa aussi sans cérémonies.

Dimanche 20 juin, le czar partit et coucha à Livry, allant droit à Spa où il était attendu par la czarine, et ne voulut être accompagné de personne, pas même en sortant de Paris. Le luxe qu'il remarqua le surprit beaucoup; il s'attendrit en partant sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyait avec douleur que ce luxe la perdrait bientôt. Il s'en alla charmé de la manière dont il avait été reçu, de tout ce qu'il avait vu, de la liberté qu'on lui avait laissée, et dans un grand désir de s'unir étroi-

tement avec le roi, à quoi l'intérêt de l'abbé Dubois et de l'Angleterre fut un funeste obstacle dont on a souvent eu et on a encore grand sujet de repentir.

On ne finirait point sur ce czar si intimement et si véritablement grand, dont la singularité et la rare variété de tant de grands talents et de grandeurs diverses feront toujours un monarque digne de la plus grande admiration jusque dans la postérité la plus reculée, malgré les grands défauts de la barbarie de son origine, de son pays et de son éducation. C'est la réputation qu'il laissa unanimement établie en France, qui le regarda comme un prodige dont elle demeura charmée.

Je suis certain que le czar alla voir M. le duc d'Orléans dès les premiers jours; qu'il ne lui rendit que cette unique visite au Palais-Royal; que M. le duc d'Orléans le reçut et le conduisit à son carrosse; que leur conversation s'y passa dans un cabinet, seuls avec le prince Kourakin en tiers, et qu'elle dura assez longtemps. J'en ai oublié le jour.

Ce monarque fut très-content du maréchal de Tessé et de tout le service. Ce maréchal commandait à tous les officiers de la maison du roi de tout genre qui servirent le czar. Beaucoup de gens se firent présenter à lui, mais de considération. Beaucoup aussi ne se soucièrent pas de l'être; aucune dame ne le fut, et les princes du sang ne le virent point, dont il ne témoigna rien que par sa conduite avec eux, quand il en vit chez le roi.

Il avait des troupes en Pologne et beaucoup dans le Mecklembourg; ces dernières inquiétaient fort le roi d'Angleterre qui avait eu recours aux offices de l'empereur et à tous les moyens qu'il avait pu pour engager le czar à les en retirer. Il pria instamment M. le duc

d'Orléans de tâcher de l'obtenir de ce prince tandis qu'il était en France. M. le duc d'Orléans n'y oublia rien, mais sans succès.

Néanmoins le czar avait une passion extrême de s'unir avec la France. Rien ne convenait mieux à notre commerce, à notre considération dans le Nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenait l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi Georges en crainte pour ses états d'Allemagne. Il tenait la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimait point l'empereur, il désirait de nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent encore longtemps après son départ. En vain je pressais souvent le régent sur cet article, et lui disais des raisons dont il sentait toute la force, et auxquelles il ne pouvait répondre. Mais son ensorcellement pour l'abbé Dubois, aidé encore alors d'Effiat, de Canillac, du duc de Noailles, était encore plus fort.

Dubois songeait au cardinalat et n'osait encore le dire à son maître. L'Angleterre, sur laquelle il avait fondé toutes ses espérances de fortune, lui avait servi d'abord à être de quelque chose par le leurre de son ancienne connaissance avec Stanhope. De là il s'était fait envoyer en Hollande le voir à son passage, puis à Hanovre, enfin il avait fait les traités qu'on a vus, et s'en était fait conseiller d'état, puis fourré dans le conseil des affaires étrangères. Il avait été, puis retourné en Angleterre. Les Anglais, qui voyaient son ambition et son crédit, le servaient à son gré pour en tirer au leur. Son but était de se servir du crédit du roi d'Angleterre sur l'empe-

reur qui était grand et de sa liaison alors intime et personnelle, pour se faire cardinal par l'autorité de l'empereur qui pouvait tout à Rome, et qui faisait trembler le pape.

Cette riante perspective nous tint enchaînés à l'Angleterre avec la dernière servitude, qui ne permit rien au régent qu'avec sa permission, que Georges était bien éloigné d'accorder à la liaison avec le czar, tant à cause de leur haine et de leurs intérêts, que par ménagement pour l'empereur : deux points si capitaux pour l'abbé Dubois, que le czar se dégoûta enfin de notre surdité pour lui, et de notre indifférence qui alla jusqu'à ne lui envoyer ni Verton, ni personne de la part du roi.

On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre, et du fou mépris que nous avons fait de la Russie. Les malheurs n'en ont pas cessé par un aveugle enchaînement, et on n'a enfin ouvert les yeux que pour en sentir mieux l'irréparable ruine scellée par le ministère de M. le Duc, et par celui du cardinal Fleury ensuite, également empoisonnés de l'Angleterre, l'un par l'énorme argent qu'en tira sa maîtresse après le cardinal Dubois, l'autre par l'infatuation la plus imbécile.

On apprit en même temps la mort du palatin de Livonie, qui avait accompagné le prince électeur de Saxe dans tous ses voyages, qui avait toute la confiance du père et du fils, et qui acquit par son esprit, par ses lumières et par sa conduite et celle de ce prince en France tant de réputation. Il était catholique, il eût été ravi de voir ce prince sur le trône de Pologne, et bien étonné s'il eût pu deviner que la fille de Stanislas serait reine de France et celle de son jeune prince Dauphine par le contraste le plus étrangement singulier.

CHAPITRE CDLXVIII.

Nouveaux manéges d'Albéroni pour sa promotion. — Giudice à Gênes. — Misère de ses neveux. — Effet à Madrid de la promotion de Borromée. — Patino depuis premier ministre et grand. — Vanteries d'Albéroni. — Le roi de Sicile, inquiet, désire être compris dans le traité projeté de l'Espagne avec la Hollande. — Réponse d'Albéroni. — Albéroni change tout à coup de système et en embrasse un fort peu possible, et encore avec d'étranges variations. — Ses ordres à Beretti là-dessus. — Les Hollandais désirent l'union avec l'Espagne; ils craignent la puissance et l'ambition de l'empereur et les mouvements du roi de Prusse. — Plaintes et dépit du roi de Prusse contre le roi d'Angleterre. — Cabales et changements en Angleterre. — Beretti propose d'attacher à l'Espagne plusieurs membres principaux des états généraux qu'il nomme, par des pensions. — Lettre d'Albéroni à Beretti, suivant son nouveau système, pour être montrée au pensionnaire et à quelques autres de la république, et parle en même sens à Riperda. — Riperda découvre un changement dans le dernier système d'Albéroni, et prévoit le dessein sur la Sicile. — Esprit continuel de retour à la succession de France. — Double friponnerie d'Albéroni et d'Aubenton sur la constitution. — Artifices d'Albéroni pour sa promotion. — Ses éclats et ses menaces. — Mauvais état des finances d'Espagne. — Propos des ministres d'Angleterre et de Hollande à celui de Sicile, en conformité du dernier système d'Albéroni, et lui font une proposition étrange. — Il élude d'y répondre et fait une curieuse et importante découverte. — Albéroni, sous le nom de la reine, éclate en menaces, ferme l'Espagne à Aldovrandi, fait un reproche et donne une leçon à Aquaviva avec l'air de le ménager. — Nouveaux efforts d'Albéroni pour sa promotion. — Rare bref du pape au

---

Le pape était toujours en des frayeurs mortelles des préparatifs du Turc, et se réjouissait de la diligence qu'on lui faisait valoir de ceux d'Espagne pour envoyer l'escadre promise en Levant, et Aquaviva en profitait pour presser la promotion d'Albéroni, qui perdrait, disait-il au pape, toute sa grâce, s'il ne l'accordait qu'avec toutes les précautions qu'il y voulait apporter, c'est-à-dire que l'escadre fût dans les mers du Levant, la nonciature rouverte en Espagne, et tous les différends entre les deux cours terminés. Giudice était encore à Gênes. Son neveu le prélat, témoin des exclamations de tous les cardinaux, lorsqu'ils entendaient parler de la promotion d'Albéroni, tremblait que la conduite de son oncle à Rome ne nuisît à sa fortune. Cellamare n'en avait pas moins de frayeur pour lui-même, tous deux bien résolus à s'en tenir aux plus légères bienséances avec leur oncle, et se servir eux-mêmes en servant Albéroni. Ce dernier avait reçu la nouvelle de la promotion de Borromée avec beaucoup

de fermeté; il parut qu'elle lui faisait affecter de se montrer comme l'arbitre des affaires et de la cour d'Espagne; mais donnant toujours sa promotion comme l'affaire uniquement de la reine. Elle était lors en couches. On affecta de lui cacher la nouvelle de peur de nuire à sa santé; mais deux heures après l'arrivée du courrier qui l'apporta, il en fut dépêché un au prince Pio, vice-roi de Catalogne à Barcelone, avec ordre d'empêcher Aldovrandi d'entrer en Espagne, et de l'en faire sortir sur-le-champ s'il y était déjà entré. En chemin ce nonce avait reçu une lettre du cardinal Paulucci, par ordre du pape, qui lui donnait pouvoir d'assurer Albéroni que sa promotion suivrait de près, pourvu que l'accommodement entre les deux cours se fit aux conditions proposées par le pape et comme acceptées, et qu'avant la conclusion la nonciature fût rouverte et l'escadre à la voile. C'était vendre et acheter un chapeau bien cher : aussi ces conditions furent-elles trouvées en Espagne d'une insolence extrême : ce terme n'y fut pas ménagé, et toutes les autres expressions mêlées de raisonnements qui y répondirent; on menaça de la fureur de la reine quand elle en serait informée, et des plus grandes extrémités. Le roi écrivit cependant au pape en termes respectueux, mais forts. Aldovrandi fut accusé à Madrid d'avoir suggéré au pape cette résolution par le désir qu'il avait de faire rouvrir sa nonciature et de n'y être pas trompé.

Néanmoins Albéroni regardait l'envoi de l'escadre comme le seul moyen d'opérer sa promotion. Il s'était rendu maître des fonds de l'armement, et pour être plus assuré de la diligence, il en avait confié le soin à Patino, avec le titre d'intendant général de la marine. C'était l'unique Espagnol qu'il eût jamais jugé digne de sa confiance et capable de bien servir. Il avait été dix-huit

ans jésuite; il figura depuis de plus en plus, et est mort enfin grand d'Espagne et premier ministre, avec autant de pouvoir et de probité qu'en avait Albéroni. Il se vantait, en attendant, d'avoir anéanti les conseils, rétabli le commerce et la marine, réparé les places et l'artillerie, construit et augmenté des ports, détruit la contractation et le consulat de Séville, bridé pour toujours l'Aragon et la Catalogne, par la construction de la citadelle de Barcelone, et de la santé du roi d'Espagne, suffisamment raffermie pour ne ralentir plus l'empressement des puissances étrangères de prendre des engagements avec lui.

Le roi de Sicile, toujours en crainte et mal avec l'empereur, fit presser Albéroni de le comprendre dans le traité de ligue dont il se parlait fort alors entre l'Espagne et la Hollande. Albéroni répondit à l'abbé del Maro, son ambassadeur, que la conclusion n'en était pas prochaine; que s'il y avait apparence de traité, il serait averti; que le motif de cette proposition avait été de rompre le traité de ligue que l'empereur avait proposé aux états généraux avec lui, et que le roi d'Espagne avait été bien aise de trouver une occasion de déclarer que si l'empereur attaquait l'Italie, il prendrait ses mesures pour conserver ses droits et ceux de ses amis; enfin que toutes les fois que les Hollandais seraient raisonnables le roi d'Espagne serait disposé à traiter avec eux, et qu'en ce cas les intérêts du roi de Sicile ne seraient pas oubliés.

Il dit assez vrai pour cette fois; car, dès qu'il fut assuré de n'avoir plus de traité à craindre entre l'empereur et les Hollandais, il manda à Beretti de semer soigneusement la défiance entre eux, et de se contenter de maintenir sur pied la négociation commencée, sans en presser la conclusion, parce que, dans l'heureuse

situation du roi d'Espagne, il était en état d'être recherché de tout côté et n'avait rien à craindre pour ses royaumes; d'où il concluait qu'il fallait aussi aller très-lentement dans la négociation commencée avec l'Angleterre, en quoi on verra bientôt l'ignorance de sa politique. Il prescrivit donc à Beretti de mander à Stanhope que nul accommodement avec l'empereur ne convenait à l'Espagne si on ne réglait, comme un préliminaire, le point de la sûreté de l'Italie, dont il pouvait se rendre maître en vingt-quatre heures, et que l'Angleterre, ayant inutilement versé tant de sang et d'argent pour soutenir la dernière guerre, ne devait rien oublier pour que les engagements qu'elle prendrait pour assurer le repos de l'Europe eussent un effet certain. Mais il voulut que Beretti écrivît en ce sens, comme de lui-même et sans ordre, seulement comme très-sûrement informé de l'intention de l'Espagne de maintenir l'équilibre de l'Europe.

Elle n'y pouvait être selon lui, quelque précaution qu'on pût prendre contre les changements des temps et des conjonctures, tant que l'empereur posséderait des états en Italie, surtout une place comme Mantoue. Il ne regardait plus que comme des dispositions trop éloignées et trop casuelles pour y faire une attention sérieuse, l'offre du roi d'Angleterre d'obliger l'empereur de promettre aux enfants de la reine d'Espagne les successions de Parme et de Toscane, à faute d'enfants de ces deux maisons. Il prétendait que Stanhope, qu'il avait vu en Espagne, était fin et adroit. Il croyait voir de l'artifice dans ses lettres. Pour le fixer il voulait un engagement positif des Anglais d'obliger l'empereur à sortir d'Italie, et de Parme surtout. On ne peut s'empêcher d'admirer ici qu'un premier ministre d'Espagne, quelque peu ha-

bile qu'il pût être dans la connaissance des affaires, pût imaginer possible une pareille vision.

Il ne laissait pas de prévoir que Stanhope se retrancherait sur le traité d'Utrecht, auquel cette demande serait une infraction, et confirmé depuis par la ligue nouvellement faite entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Mais cela n'arrêtait point Albéroni qui, sans l'engagement qu'il désirait, ne voyait point d'utilité pour l'Espagne à traiter avec l'empereur, parce que des affaires d'Italie dépendait, selon lui, l'équilibre de l'Europe, qui ne pouvait jamais subsister tant qu'il y aurait un Allemand en Italie. Cela pouvait être vrai. Mais comment obliger l'empereur, puissant comme il était et les forces en main, de renoncer à l'Italie, qui faisait un des plus beaux et des plus riches fleurons de sa couronne, et un des principaux fondements de son autorité en Europe, et comment persuader les Anglais, de tout temps liés avec lui et le roi d'Angleterre, lors son ami personnel et intime, et qui avec tant d'intérêt de le ménager pour ses états d'Allemagne, de lui faire une proposition si folle et encore sans équivalent, et de le forcer à cet abandon qui, par leur situation, ne leur était à eux d'aucune considération ?

Albéroni comptait dire merveille en protestant que le roi d'Espagne, content de ce qu'il possédait, ne prétendait rien en Italie pour lui-même, et se contentait de ce qui devait appartenir au fils de son second lit, par toutes les lois divines et humaines. Ce leurre en sus était aussi par trop grossier. C'était néanmoins en ce sens que Beretti reçut ordre d'écrire et de parler si la négociation se portait à Londres.

Albéroni ne jugeait pas convenable de céder tant de droits et d'états usurpés pour une promesse vague ga-

rantie par l'Angleterre et la Hollande, qui pour leur intérêt propre, à ce qu'il se figurait, seraient obligés d'empêcher l'empereur de se rendre maître des états du grand-duc, si la succession s'en ouvrait sans héritiers; par conséquent que l'Espagne ne gagnerait rien, et perdrait tout, en faisant ce traité avec l'empereur. Il en parla en ce sens au secrétaire d'Angleterre, toutefois dans l'intention d'entretenir le traité sans le rompre.

Le naturel froid et temporiseur d'Heinsius servait Albéroni contre les empressements que Beretti redoublait sans cesse pour le traité, avant que d'avoir reçu ses derniers ordres. Ce pensionnaire l'assurait de la bonne disposition de toutes les provinces; mais il ajoutait qu'avant de traiter et de conclure, il fallait voir ce que produiraient les soins de l'Angleterre et de la république, pour moyenner la paix entre l'empereur et l'Espagne; que si cette paix ne réussissait point, la république s'unirait avec l'Espagne par une alliance, soit que les Anglais y voulussent entrer ou non. Amsterdam paraissait le désirer; Beretti s'en applaudissait comme du fruit de ses soins, et comptait aussi sur les provinces d'Utrecht et de Gueldre. Les principaux membres de la république rejetaient sur l'Angleterre la lenteur de la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne. Duywenworde se plaignait de ces délais, qui laissaient perdre la conjoncture si favorable de la guerre de Hongrie pour rendre l'empereur plus facile. Il convenait de l'intérêt commun que l'empereur ne se rendît pas maître de l'Italie, et assurait que les états généraux l'abandonneraient s'il ne se rendait pas raisonnable, et traiteraient avec l'Espagne pour leurs intérêts particuliers. Il se vanta, pour prouver ses bonnes intentions, d'avoir parlé très-fermement, en dernier lieu, dans l'assemblée des états de Hollande, sur les contraventions de l'empereur au traité

de la Barrière, et prétendait l'avoir engagé d'écrire au roi d'Angleterre, pour lui demander l'interposition de ses bons offices à Vienne, d'où il arriverait qu'en le faisant la république aurait ce qu'elle désirait, ou s'il l'en refusait, sa mauvaise foi serait reconnue, et la république serait en pleine liberté de traiter avec l'Espagne.

Elle venait de réformer cinq régiments écossais. Albéroni en voulait prendre deux à son service; mais Beretti, qui en avait écrit à Londres, n'en ayant point de réponse, augurait mal du succès de cette demande.

Malgré cette réforme de troupes, que le mauvais état des affaires des Hollandais les avait obligés de faire, ils étaient inquiets des nouvelles levées que le roi de Prusse faisait : il voulait avoir soixante-cinq mille hommes sur pied, sans que ses ministres, ni peut-être lui-même, sussent ce qu'il en voulait faire. Ces troupes faisaient des mouvements dans le pays de Clèves. Il remplissait ses magasins, et donna tant d'alarmes aux Hollandais, qu'ils firent travailler aux fortifications de Nimègue et de Zutphen, et lui payèrent 120,000 florins des subsides qu'ils lui devaient de la dernière guerre.

Le roi de Prusse inquiétait aussi le roi d'Angleterre, son beau-père, par les plaintes qu'il faisait de lui et par ses liaisons étroites avec le czar. Le gendre se déclarait vivement piqué de trouver son beau-père opposé partout à ses intérêts, difficile sur les moindres bagatelles; dans son dépit, il protestait qu'il ne tiendrait pas à l'empereur de l'attacher inviolablement à ses intérêts, parce qu'il était persuadé que le chef de l'empire devait être et serait l'arbitre de la paix du Nord. Il se plaignait qu'une escadre anglaise eût bloqué le port de Gottembourg, et que Georges fît tenir le baron de Goertz si étroitement dans les prisons de Hollande, qu'il n'y avait eu que le seul adoucissement d'y faire porter son lit.

En même temps la cour de Londres était si remplie de cabales, que le roi d'Angleterre n'avait pu conserver ses principaux ministres. Tonsend, secrétaire d'état, avait quitté cette place pour la vice-royauté d'Irlande, qu'il perdit encore bientôt après. Metwin, aussi secrétaire d'état, et Walpoole, premier commissaire de la trésorerie, furent démis aussi, ainsi que Pulteney de celle de secrétaire des guerres, et le duc de Devonshire, leur ami, et de même cabale, ne voulut pas demeurer président du conseil après leur disgrâce, et remit cette grande place. Stanhope changea la sienne de secrétaire d'état pour celle de premier commissaire de la trésorerie.

Parmi ces mouvements, la cour d'Angleterre était médiocrement occupée des affaires du dehors, et Stanhope encore moins, qui en avait quitté la direction. Aussi, ses réponses à Beretti étaient sèches, obscures, et désolaient l'activité de ce ministre sur une affaire dont il désirait ardemment la conclusion, pour en avoir l'honneur, et tous ses raisonnements tendaient à éprouver si Georges agissait sincèrement, ou se contentait d'amuser; ce qui ne se pouvait qu'en se pressant extraordinairement de faire expliquer l'empereur avant la décision de la campagne en Hongrie. Il se confirmait dans cette opinion par l'aveu que faisaient Heinsius et Duywenworde, autrefois impériaux si zélés, qu'ils ne pouvaient avoir de confiance en la sincérité de l'empereur dans la négociation commencée, en en éprouvant si peu de sa part sur l'exécution des conditions des traités de la Barrière.

Le pensionnaire même, si mesuré, s'était emporté contre l'ambition de la cour de Vienne et le danger de la laisser en état de se rendre maîtresse de tout côté, par conséquent de faire les derniers efforts sur le traité de

paix avec l'Espagne pendant la campagne de Hongrie. Beretti proposait la nécessité d'acquérir des amis encore plus sûrs à l'Espagne, par des pensions dont on flatterait les plus propres à les recevoir, et en même temps les plus en état de bien servir, mais qui ne leur seraient données que lorsque l'alliance avec la république serait comme certaine. Ceux qu'il nommait pour ces pensions des principaux membres de la république étaient le comte d'Albemarle, les barons de Reenswonde, de Norwick et de Welderen. Ce dernier était député pour la Gueldre. Il le disait fort Autrichien, mais sensible à l'argent, et plus encore aux bons repas.

Albéroni, dans les principes qu'on a vus, était fort ralenti sur ces alliances. Il écrivit une lettre à Beretti, suivant ces mêmes principes, avec ordre de la montrer au pensionnaire et aux bien-intentionnés. Il y insistait sur l'absolue nécessité de l'équilibre, sur son impossibilité tant que l'empereur conserverait un pouce de terre et un soldat en Italie, sur l'indifférence du roi d'Espagne, sur la paix à faire avec l'empereur. Surtout il y relevait le bon état de l'Espagne, et ses espérances de le rendre encore meilleur, avant qu'il fût cinq ou six ans.

En même temps, il manda Riperda, ambassadeur de Hollande. Il lui parla des propositions de l'Angleterre et de la Hollande pour la paix entre l'empereur et l'Espagne, lui dit qu'il fallait compter que ce n'était que de belles paroles de la cour de Vienne, que la négociation serait infructueuse, qu'il serait même très-dangereux de l'entamer, tant que la sûreté pour l'équilibre de l'Europe ne serait pas solidement établie; lui expliqua en quoi il le faisait consister, et qu'il fallait que l'empereur remît tout ce qu'il possédait en Italie entre les mains de l'Angleterre et de la Hollande, pour en être disposé

par ces deux puissances comme elles le jugeraient à propos, suivant la justice ; et que le roi d'Espagne, dont il loua l'amour du bien public, consentait d'en être parfaitement exclu. Il ajouta des plaintes de l'attachement des états généraux pour l'empereur ; qu'il comprenait bien les ménagements que le roi d'Angleterre avait pour le chef de l'empire, par rapport à ses états d'Allemagne ; qu'il ne voyait donc qu'un esprit de dépendance à ses volontés dans cette conduite de la Hollande ; que néanmoins il fallait une balance dans l'Europe. Il proposa comme un moyen d'y parvenir de procurer aux états généraux les Pays-Bas catholiques, et promit à Riperda, en lui en demandant le secret, que le roi d'Espagne ferait là-dessus ce qu'il jugerait à propos. Il finit comme il avait commencé, sur l'empereur et sur l'Italie.

Riperda sortit de cette conversation persuadé que l'Espagne ne ferait jamais la paix avec l'empereur aux conditions proposées par l'Angleterre et la Hollande. Il croyait avoir découvert que le projet d'Albéroni, qui pourtant avait insisté au commencement et à la fin de cette conversation qu'il n'y pouvait avoir d'équilibre tant que l'empereur posséderait un pouce de terre en Italie, Riperda, dis-je, croyait avoir découvert que son projet était de laisser le Milanais à l'empereur, d'y faire ajouter Crémone et le Crémonais, donnant en échange Mantoue et le Mantouan à la république de Venise, de recouvrer pour l'Espagne Naples, Sicile et Sardaigne, et d'assurer au fils aîné du second lit du roi d'Espagne les successions de Florence et de Parme. Cet ambassadeur était même persuadé que l'Espagne recouvrerait la Sicile lorsqu'on s'y attendrait le moins.

Albéroni était bien aise d'insinuer aux états généraux ces différentes vues, parce qu'il craignait plutôt qu'il

ne souhaitait la paix avec l'empereur. Dans la prévoyance des événements qui pouvaient arriver, il évitait d'engager de nouveau le roi d'Espagne, soit en confirmant les engagements déjà pris, soit par de nouvelles cessions dont l'Europe deviendrait garante. Il disait que la main de Dieu n'était pas raccourcie, et par ce discours il laissait assez entendre ce qu'il avait dans l'esprit. C'est une chose étrange qu'être possédé de l'esprit de retour, et de n'oser en laisser rien apercevoir ni à la France ni à l'Espagne.

Dans ce même esprit il profita de la conjoncture de plusieurs écrits contre la Constitution qui avaient été brûlés publiquement à Rome. Il fit écrire au pape par leur fidèle Aubenton des merveilles de la piété du roi d'Espagne, et de son inséparable attachement au chef de l'église, quoi qu'il pût arriver dans cette affaire. Ces mêmes écrits que Cellamare avait envoyés furent livrés à l'inquisition d'Espagne pour y être brûlés. Cellamare eut ordre de ne plus envoyer d'écrits faits contre la Constitution, mais tous ceux au contraire qui lui étaient favorables, tandis que le cardinal Aquaviva reçut ordre d'éviter avec soin de prendre aucun parti dans ces différends, et de se contenter simplement de rendre compte des suites qu'ils pourraient avoir : c'est-à-dire qu'Albéroni voulait donner au pape une grande idée de l'attachement du roi d'Espagne pour la saine doctrine, et de son horreur pour les nouveautés, en même temps que ce ministre se voulait ménager soigneusement la France, et ne pas donner aussi trop d'assistance au pape dans une conjoncture où il en était aussi mécontent.

Toutefois il pressait l'armement de la flotte comme l'instrument unique de sa promotion, qui ne touchait, disait-il, que la reine. Il continuait à garder le silence qu'il s'était imposé, et de dire qu'il savait bien que, s'il

proposait quelques tempéraments, ses envieux diraient qu'il ne songeait qu'à ses intérêts aux dépens de ceux de ses maîtres, jusque-là qu'il était convaincu de leur cacher les lettres d'Aquaviva : c'était un bon reproche qu'il lui faisait de n'avoir pas été assez ferme à presser le pape; que les lénitifs n'étaient ni selon l'humeur du roi ni selon celle de la reine; qu'à l'avenir Rome serait obligée à plus d'égards pour eux; que leurs majestés catholiques donneraient enfin des marques de leur ressentiment à une cour pleine de brigands, aisée à châtier par l'intérêt; qu'étant lui-même homme d'honneur et désintéressé, il serait content d'avoir préféré la décence du service de ses maîtres à sa propre élévation; que s'ils avaient désiré un chapeau de cardinal, il leur conviendrait enfin de le mépriser, voyant l'étrange procédé de Rome; qu'il ne doutait pas que, si le roi d'Espagne changeait de résolution sur l'envoi de ses vaisseaux, ce changement ne fût attribué à son ministère, et que quelque fripon ne répandît qu'il se serait servi de son crédit pour ôter ce secours à la chrétienté; que le pape seul perdait la religion, puisque dans le même temps qu'il accordait aux instances de ses parents la dignité de cardinal pour un homme vendu aux Allemands, il refusait avec mépris la justice que le roi d'Espagne lui demandait. Il établissait pour principe (et ce principe est très-vrai, et c'est la seule vérité qu'Albéroni dise ici), il établissait pour principe qu'il ne fallait pas filer doux avec la cour de Rome, que tous les remèdes mitoyens étaient mauvais, et que le temps détromperait enfin de l'orviétan de cette cour; il ajoutait que ses amis les plus dévoués ne pouvaient approuver sa conduite, que le confesseur même jetait feu et flammes; mais Albéroni ne prétendait pas lui en savoir gré, parce que si ce jésuite en usait autrement, il s'en trouverait mal.

Cette flotte, dont Albéroni faisait tant de parade, coûtait prodigieusement. L'état des affaires n'était pas tel qu'Albéroni s'efforçait de le montrer. Les dettes étaient en grand nombre et pressantes, les moyens de les acquitter difficiles; lui-même était contraint de l'avouer à ses confidents, mais il avait le bonheur de faire accroire le contraire aux ministres étrangers qui étaient à Madrid. Ceux d'Angleterre et de Hollande qu'il caressait le plus, assuraient l'ambassadeur de Sicile que le roi d'Espagne trouverait en argent comptant au delà de l'opinion commune; qu'il pouvait aider le roi de Sicile à devenir le libérateur de l'Italie, puisque le seul moyen d'empêcher l'empereur de s'en rendre enfin le maitre, était d'unir par un traité le roi d'Espagne, le roi de Sicile et les princes d'Italie. L'abbé del Maro voulut savoir quel serait à peu près le plan que l'Angleterre et la Hollande formeraient pour cette union. Les ministres de ces deux puissances parlèrent de faire céder la Sicile au roi d'Espagne, et de faire donner au roi de Sicile les états contigus au Montferrat, et la partie du Milanais dont il était en possession. Quoique la proposition fût étrange, del Maro jugea qu'elle était faite de concert avec Albéroni, qui voulait faire sa cour à la reine en trouvant le moyen de fonder un état pour ses enfants. Il tâcha de pénétrer un point plus important. Il remarquait les ménagements que l'Angleterre et la Hollande avaient pour le roi d'Espagne. Il voulut découvrir quel parti prendraient ces puissances au cas d'ouverture à la succession de France. Mais il jugea par les réponses de leurs ministres que leurs égards étaient encore plus pour l'Espagne que pour la personne de Philippe V, et que si jamais il entreprenait de revenir contre les renonciations, elles emploieraient leur crédit et leurs armes pour traverser son entreprise.

La reine d'Espagne apprit enfin la promotion de Borromée. Albéroni sous son nom éclata en menaces. Outre le courrier dépêché à Barcelone dont on a parlé, il en avait fait envoyer un autre à Alicante pour le même effet au cas qu'Aldovrandi eût pris la route de la mer pour l'empêcher d'y mettre pied à terre. Ce nonce avait laissé à Madrid un nommé Giradelli, son secrétaire, qui était aussi agent du cardinal Aquaviva. Albéroni fut tenté de le chasser. Mais réfléchissant que cet homme ne pouvait lui nuire, il s'en fit un mérite auprès d'Aquaviva, et lui donna en même temps une leçon. Le mérite fut de lui mander qu'à sa seule considération il avait empêché que cet homme fût chassé, mais à condition qu'il ne ferait aucune fonction d'agent du pape, et qu'il ne parlerait ni ne présenterait de mémoire au nom de sa sainteté.

Pour la leçon, Aquaviva pressait depuis longtemps d'être délivré à Rome de la critique importune de don Juan Diaz, agent d'Espagne, qui censurait toutes ses actions avec la liberté la plus outrée. Albéroni lui avait promis de le rappeler. Le cardinal l'en avait de nouveau sollicité. Albéroni, mécontent de sa mollesse et d'avoir laissé passer Borromée sans lui, ajouta à sa lettre qu'il fallait user de phlegme à l'égard de cet homme, regardé par les Espagnols comme très-zélé pour le service et comme incapable de ménager personne quand il s'agissait de l'intérêt des maîtres; que de plus, il s'était encore acquis un nouveau crédit depuis la promotion de Borromée, parce qu'il avait constamment assuré qu'elle serait faite, et leurs majestés catholiques trompées malgré les belles paroles du pape et les espérances dont lui Aquaviva s'était laissé flatter.

Ce reproche fait au pape et à lui était annoncer la vengeance; deux Italiens n'y pouvaient donner une

autre interprétation. Aldovrandi, voyant sa fortune perdue si l'entrée d'Espagne lui demeurait interdite, demanda instamment la permission de passer à Barcelone ou à Saragosse. La colère de la reine fut le prétexte de n'écouter aucune proposition que la promotion d'Albéroni ne fût faite. Mais pour en conserver le véritable appât, il fit savoir à Rome que l'escadre si désirée se rendait incessamment à Gênes, et pourrait même s'avancer jusqu'à Livourne, mais que dans l'un de ces deux ports elle attendrait des nouvelles d'Aquaviva, d'où elle regagnerait les ports d'Espagne si la promotion tant de fois promise n'était pas faite, résolution dont leurs majestés catholiques ne se départiraient jamais quand même le monde viendrait à tomber, parce que le roi d'Espagne se lassait enfin d'être depuis seize ans le jouet de la cour de Rome.

Ce prince, dépeint à Rome avec tant de soin comme si soumis au pape pour le lui faire désirer en France, si malheureusement la succession venait à s'ouvrir, ne voulait pas qu'il lui fût permis de différer la promotion d'un si rare sujet, et se portait à toute extrémité. Ainsi il menaça Rome à cette occasion de former une junte pour examiner les moyens et les mesures à prendre pour établir de justes bornes à son autorité en Espagne, et l'y réduire à celle qu'on lui permettait en France et à Venise. Il ajoutait que leurs majestés catholiques seraient inflexibles sur ce point capital; que qui que ce soit n'oserait entreprendre de tenter de les fléchir; qu'il aimerait mieux être mort que d'en avoir ouvert la bouche, parce qu'on ne manquerait pas de l'accuser de préférer ses intérêts à celui de ses maîtres; que le confesseur avait d'autant plus d'intérêt de garder le plus profond silence qu'il lui était très-sévèrement enjoint par le roi sur toutes les affaires de Rome, à laquelle

d'ailleurs il passait pour être vendu. Ainsi Albéroni voulait que le pape connût tout le danger de différer sa promotion, et qu'il le regardât comme le seul maître de terminer les différends entre les deux cours.

Pour le confirmer dans cette pensée, il obtint du roi d'Espagne d'engager le duc de Parme à promettre au nom de sa majesté catholique de se rendre garant que l'accommodement se ferait, et que le tribunal de la nonciature serait rouvert dans le moment que la promotion serait faite et déclarée.

Cet instant de la promotion d'Albéroni était le point critique de toute difficulté sur l'accommodement. Albéroni ne le voulait point faire si cette condition n'était remplie : il avait trop de peur d'être laissé après. Le pape, dans la même défiance qu'on ne se moquât de lui après la promotion, se tenait ferme à sa promesse de la faire sitôt que l'accommodement serait fait aux termes convenus déjà par Albéroni, et que l'escadre serait à la voile sur la route de Corfou. Cette défiance mutuelle arrêtait tout. Néanmoins le pape voulut d'avance lever toutes les difficultés préliminaires. Il écrivit à d'Aubenton un bref de sa main, portant pouvoir d'absoudre le roi d'Espagne de toutes les censures qu'il avait encourues par les actes faits en son nom et par son autorité contre les droits du saint siége, mais à condition que ces mêmes actes seraient annulés, et que sa majesté catholique entrerait dans tous les projets d'accommodement proposés par sa sainteté. On ne peut s'empêcher de dire ici que les réflexions s'offrent en foule sur ce beau bref et sur cette rare invention d'envahir tout comme juge et partie.

Albéroni en même temps, attentif à l'objet qu'il s'était fait pour l'Italie, procura à Riperda, qu'il avait toujours particulièrement ménagé, trois audiences con-

sécutives du roi d'Espagne en sa présence, dans lesquelles le roi d'Espagne, louant la candeur du pensionnaire, dit qu'il souhaitait qu'il devînt le directeur de la négociation entre lui et la cour de Vienne, et que les propositions y fussent portées et à Madrid en même temps par les offices de l'Angleterre et de la Hollande. Il insista sur la nécessité d'établir avant toute chose la balance nécessaire pour la sûreté de l'Italie, et il renouvela ce qui avait déjà été dit à cet ambassadeur de la Hollande, pour exciter ses maîtres à profiter de l'occasion favorable qu'ils avaient de se rendre maîtres des Pays-Bas.

Riperda put aisément reconnaître aux conférences particulières qu'il avait avec Albéroni que l'Italie était son objet principal. Il crut démêler que les instances que faisait le roi de Sicile pour être compris dans ce traité n'auraient pas grand succès, et qu'on n'était pas disposé en Espagne à favoriser l'augmentation de sa puissance. Son ambassadeur travaillait à persuader le roi d'Espagne qu'une étroite intelligence entre lui et son maître était nécessaire pour leurs intérêts communs, et que l'ambassadeur de Hollande appuierait sa pensée de ses offices. Riperda en effet dans une visite qu'il lui avait faite l'avait fort entretenu de la nécessité de profiter de la guerre du Turc pour maintenir la liberté de l'Italie contre les invasions de l'empereur, d'où dépendait la tranquillité de l'Europe; que les rois d'Espagne et d'Angleterre étaient persuadés de cette vérité, ainsi que les états généraux; qu'il fallait les unir et savoir si le roi de Sicile concourrait avec eux dans la même union. Qu'il parlait par ordre du pensionnaire, choisi par le conseil secret de la république pour seul commissaire et interprète dans cette négociation particulière; qu'il demandait une réponse là-dessus du roi de Sicile,

lequel ne devait pas être surpris du silence qui se gardait là-dessus avec son résident à La Haye, parce que la négociation devait être concertée principalement avec l'Espagne, et qu'il était absolument nécessaire d'empêcher que le mystère n'en fût éventé.

Tous ces propos néanmoins furent suspects à del Maro, à qui Riperda avait déjà tenu quelques discours désagréables sur l'idée de la cession de la Sicile à l'empereur moyennant un échange. Les offres de Riperda lui parurent de nouvelles preuves du concert fait entre les trois puissances de dépouiller son maître de la Sicile et de l'obliger à se contenter d'un échange tel qu'il leur plairait pour faciliter la paix de l'empereur avec l'Espagne : ainsi il éluda de répondre positivement en demandant du temps de recevoir les ordres de son maître.

Albéroni, tout occupé de sa promotion qu'il voulait obtenir par toutes sortes de voies, envoya ordre à Cadix de mettre à la voile pour le Levant, et à cette nouvelle Aquaviva eut ordre d'assurer le pape qu'Aldovrandi serait au plus tôt reçu en qualité de nonce. Le prétexte de ce changement subit fut de montrer la droiture et la sincérité du procédé du roi d'Espagne, mais dont il attendait un juste retour de sa part par la promotion actuelle et déclarée à la réception de sa lettre. Le pape ne pouvait s'aveugler sur l'indignité de cette promotion qu'il sentait et voyait. Les clameurs publiques en retentissaient et frappaient ses oreilles. Mais de cette promotion, telle qu'elle fût, dépendait l'accommodement à l'avantage de Rome, et le secours maritime contre les Turcs.

Le pape pleurait donc, et les larmes lui coûtaient peu. Il se trouvait dans les douleurs de l'enfantement. Il se servait de la frayeur commune des Vénitiens pour agir par leur ambassadeur à Rome auprès d'Aquaviva,

pour persuader l'Espagne de secourir l'Italie contre les Turcs, sans attendre la promotion. Ce ricochet était employé, parce que le noble résident à Madrid n'avait pas encore pris caractère. L'Espagne prétendait des satisfactions que la république éludait encore sur ce qu'elle avait reconnu l'archiduc roi d'Espagne. Aquaviva souhaitait que le roi d'Espagne, secourant les Vénitiens, obtînt d'eux le rétablissement entier de la famille Ottoboni dans ses biens et prérogatives, et dans leurs bonnes grâces, dont elle était privée depuis que le cardinal Ottoboni avait, sans leur congé, accepté la protection de France. Il considérait qu'il était important pour un conclave d'acquérir un cardinal tel que celui-*là*, qui d'ailleurs avait toujours bien mérité du roi d'Espagne.

On trouve à Rome quantité de gens empressés à témoigner leur zèle, soit à la France, soit à la maison d'Autriche, suivant ce qu'ils appellent *il genio* qui les partage entre les deux. L'espérance des bienfaits est un puissant motif, même pour des personnes principales qui ne peuvent jamais espérer de la cour de Rome de récompenses approchant de celles qu'ils reçoivent des couronnes en bénéfices ou en pensions. Quelques-uns même, non contents d'en tirer de modiques d'un côté, tâchent d'en recevoir aussi de l'autre sous un titre de politiques ou de nouvellistes. On éprouva cette conduite d'un abbé Juliani, qui rapportait au palais du pape, d'une part, et aux Espagnols, de l'autre, tout ce qu'il apprenait du cardinal de la Trémoille, dont il avait gagné la confiance. Il avait une forte pension du roi, et son père en avait aussi été fort bien payé.

On ne peut ici s'empêcher de déplorer l'aveuglement sur les cardinaux nationaux toujours inutiles, et c'est marché donné fort à charge, et impunément très-dan-

gereux quand il leur plaît. 200,000 livres de rente est peu de chose en bénéfices pour un cardinal français. Je laisse à part le rang et la considération personnelle qui porte sur tous les siens. Il n'y en a jamais qu'un demeurant à Rome pour les affaires du roi. Les autres vivent à Paris et à la cour comme bon leur semble. Vient-il un conclave, il faut les payer pour y aller : encore s'en excusent-ils tant qu'ils peuvent. En arrivant à Rome, ils trouvent les cabales formées et les partis pris. Ils n'y connaissent personne : aussi éprouve-t-on qu'on s'y moque d'eux avec force compliments. Le pape est-il fait, c'est à qui reviendra le plus vite. Tous les crimes leur sont permis, ceux même de lèse-majesté ; quoi qu'ils attentent, ils sont inviolables et vont tête levée. Louis XI n'osa jamais punir les attentats et les trahisons avérées du cardinal Balue que par la prison, et encore avec combien de traverses, et on le vit sous son successeur triompher de son crime dans l'éclat de légat en France. Sixte V approuva tout ce qui s'était passé à Blois, et détestait les horreurs de la ligue ; mais, lorsque, quelques jours après, il apprit la mort du cardinal de Guise, pour le moins aussi coupable que son frère, il excommunia Henri III, et trouva qu'il n'y avait pas d'assez grands châtiments pour expier ce crime. On a vu le feu roi réduit à traiter avec le cardinal de Retz, et n'avoir pu châtier les forfaits du cardinal de Bouillon ni l'éclat de sa désobéissance. Les avantages et les inconvénients d'avoir des cardinaux français ne se peuvent donc pas balancer. A l'égard des prétentions de Rome, on ne peut compter sur les cardinaux français. On sent encore les suites des manéges et de la séditieuse harangue du cardinal Du Perron, en 1614, aux derniers états généraux qui se soient tenus. Si nos rois ne souffraient jamais de cardinaux en France, ils éviteraient

ces funestes inconvénients et celui encore d'un attachement à Rome contre leurs intérêts de tous ceux qui se figurent arriver à la pourpre, et de quelques-uns qui y sont élevés malgré eux, comme le fut le cardinal le Camus, malgré le feu roi, et le cardinal de Mailly malgré le roi d'aujourd'hui et le régent, à force de cabales, de sédition, de rage dans l'affaire de la Constitution. En donnant la nomination à des sujets italiens bien choisis, ils auraient à Rome des cardinaux permanents, à eux, informés et au fait de tout sans cesse, qui, par eux, par leurs amis et leur famille, seraient continuellement utiles et infiniment dans les conclaves, et dont trois ou quatre seraient plus que contents à eux tous des bénéfices qui ne suffisent pas à un seul cardinal français. L'espérance du cardinalat ne débaucherait plus d'évêques contre les libertés de l'église gallicane et contre l'autorité et la souveraineté temporelle de nos rois, et leur procureraient au contraire les services et l'attachement des plus considérables maisons et particuliers de Rome et de toute l'Italie, dont l'utilité se reconnaîtrait tous les jours. C'en est assez sur cet important article, dont l'évidence saute aux yeux.

Plusieurs cardinaux se flattaient d'avoir depuis peu détourné le pape de déshonorer leur collége en y mettant un si étrange sujet. Albéroni le savait, et il reconnut qu'il n'était pas de son intérêt de porter trop loin le ressentiment du roi et de la reine, parce que, si le nouveau différend qu'il produirait durait trop longtemps, il en serait la victime, que ses ennemis en si grand nombre seraient ravis de le voir embarqué dans une affaire qu'ils regardaient comme la cause inévitable de sa perte prochaine, à laquelle tous les Espagnols contribueraient à l'envi. Ces réflexions lui firent changer de conduite. Il pressa le départ de la flotte. Il manda au duc de Parme

qu'elle mettrait à la voile le 26 mai, et il pressa Aldovrandi de se rendre à Ségovie, où la cour était, pour y terminer, à la satisfaction du pape, les différends entre les deux cours. Il laissa entrevoir qu'il sentait toute la conséquence dont était pour lui de finir au plus tôt l'affaire de sa promotion et ce qu'il devait craindre de l'empire que les Allemands, maîtres de l'Italie, prendraient sur l'esprit et sur les résolutions du pape. Ce fut l'excuse d'un changement si subit de conduite. On en verra dans la suite d'autres raisons.

Il avait aussi changé de système sur les affaires générales de l'Europe. Il avait fort désiré unir le roi d'Espagne avec l'Angleterre et la Hollande, et lui procurer la paix avec l'empereur par le moyen de ces deux puissances. Ces idées, qui avaient été si avant dans son esprit, ne subsistaient plus. Il éludait la négociation de cette paix, que l'Angleterre voulait entamer. Il se fondait sur la situation avantageuse où ses soins avaient mis, disait-il, l'Espagne, qui n'avait nulle raison de rechercher l'amitié de personne, et dont le meilleur parti était de regarder l'embarras des autres puissances d'un œil tranquille et de bien jouer son jeu. Il s'appuyait sur les troubles intérieurs dont il croyait l'Angleterre inévitablement menacée, et sur l'épuisement extrême où la dernière guerre avait laissé la Hollande, qui obligeraient ces deux puissances à rechercher l'amitié du roi d'Espagne, en sorte que, le prix en étant connu des nations étrangères, il ne la donnerait qu'à bon escient à qui il jugerait à propos. Ainsi, au lieu de presser Beretti, il modérait son ardeur de négocier pour se faire valoir. Il l'occupait à gagner et à faire passer en Espagne des ouvriers en laine pour des manufactures très-utiles qu'il méditait, mais sur le succès desquelles il craignait avec raison la paresse naturelle des Espagnols.

Beretti se fondait en grands raisonnements pour persuader Albéroni de profiter du désir qu'il voyait dans la république de s'unir à l'Espagne, d'entrer dans les mesures nécessaires pour borner l'ambition de la maison d'Autriche, et de se garantir de l'impression que faisait sur lui l'humeur vindicative des transfuges espagnols de son conseil. Il disait que nul traité ne serait solide si on n'établissait préliminairement un équilibre parfait dans les affaires de l'Europe, sans lequel le roi d'Espagne ne devait jamais s'engager, mais demeurer spectateur, et il traitait de vaines les renonciations faites en faveur de la maison d'Autriche, parce qu'elle-même n'en avait fait aucune en faveur de l'Espagne. Il convenait qu'un refus absolu d'écouter rien sur la paix avec l'empereur pouvait alarmer l'Angleterre et la Hollande, mais qu'il fallait savoir prolonger la négociation, et faire retomber sur la cour de Vienne l'odieux des délais.

Le fruit qu'il se proposait de cette conduite était que l'Angleterre et la Hollande, irritées de celle de l'empereur sur la paix, l'en craindraient encore davantage et solliciteraient elles-mêmes l'alliance que le roi d'Espagne leur offrait. Il était vrai que l'Angleterre n'était pas tranquille dans l'intérieur : les partis y étaient plus animés que jamais, le roi et le prince de Galles brouillés jusqu'à ne plus garder aucune apparence, les ministres anglais haïs d'une partie de la nation, les ministres allemands détestés de la nation entière, et regardés comme vendus à la cour de Vienne. Ils passaient pour tels au point que le ministre du roi de Sicile n'osa les solliciter de travailler à l'accommodement de son maître avec l'empereur.

CHAPITRE CDLXIX.

Attention générale sur le voyage du czar à Paris. — Le roi de Prusse tenté puis détourné d'y venir. — Vues et conduite de ce prince. — Liaison entre le roi de Prusse et le czar. — Inquiétude du roi d'Angleterre sur le czar. — Il est forcé à réformer 10,000 hommes. — Servitude de la Hollande pour l'Angleterre.— Union et traité entre le czar et le roi de Prusse. — Mesures du czar avec la France et avec le roi de Pologne. — Mesures sur le séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg. — Le pape veut lier l'empereur avec le czar contre le Turc. — Manéges d'Albéroni en France pour son chapeau. — Véritables raisons du changement de conduite d'Albéroni à l'égard du pape. — Le pape écrit au czar. — Il le veut liguer avec l'empereur et obtenir le libre exercice de la religion catholique dans ses états. — Le czar l'amuse et se moque de lui. — Il en parle très-sensément au maréchal de Tessé.— Molinez, inquisiteur général d'Espagne, revenant de Rome en Espagne, arrêté à Milan. — Embarras et caractère du pape. — La promotion d'Albéroni est l'unique affaire ; il se moque de Molinez, s'assure du régent sur sa promotion. — Ses vanteries. — La cour d'Espagne à l'Escurial malgré la reine. — Aldovrandi y arrive. — Manéges d'Albéroni. — L'Angleterre reprend la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne.— Divisions domestiques en Angleterre. — Son inquiétude sur le czar. — Les troupes russiennes sortent du Mecklembourg. — Le Danemark, inquiet sur le nord, éprouve le mécontentement de la Russie. — Le czar veut traiter avec la France. — Obstacles du traité. — Le czar en mesure avec l'empereur à cause du czarowitz. — Plaintes et cris du roi de Prusse. — Offices du régent sur le nord. — Scélératesse du nonce Bentivoglio. — Le prétendant à Rome y sert Albéroni. — Soupçons de nouveaux délais de sa promotion. — Hauteur et manéges du pape. —

Départ de Cadix de la flotte d'Espagne. — Scélératesse d'Alberoni. — Giudice à Rome. — Misère de sa conduite, de sa position, de sa réputation. — Friponnerie d'Ottoboni. — Chiaoux à Marseille. — Vie solitaire et pénitente de Ragotzi.

Le voyage du czar en France, au commencement de mai, devint l'attention de toute l'Europe, en particulier de l'Angleterre. Le roi de Prusse y serait venu en même temps si on ne lui en eût fait craindre du ridicule, et que l'empereur n'en prît un violent ombrage. Ces deux princes étaient également mécontents du roi d'Angleterre, ils ne comptaient pas d'avoir rien à espérer de l'empereur. Leur vue était de conclure une paix avantageuse avec la Suède.

Le roi de Prusse sollicitait le régent d'ordonner positivement au comte de la Marck, ambassadeur de France auprès du roi de Suède, d'engager promptement une négociation pour la paix entre eux et d'en poursuivre vivement la conclusion. Il insistait à profiter de la guerre du Turc, dont l'empereur ne serait pas plutôt débarrassé qu'il voudrait agir en maître des affaires de l'empire et de celles du nord, où il prendrait des liaisons préjudiciables à la France. Il avertissait le régent de se défier de Georges tout occupé de ménager l'empereur à cause de ses états d'Allemagne, et de ceux qu'il avait usurpés sur la Suède, et à qui il voulait faire toucher 250,000 livres sterling, que le parlement allait lever pour le paiement des arrérages dus aux alliés de l'Angleterre et des subsides de la dernière guerre. Irrité d'être frustré de sa part sur cette somme, il désirait prendre avec la France des engagements plus forts que ceux qu'il avait déjà avec elle par un traité secret. Il avait paru éluder

la proposition que le régent lui avait faite d'entrer dans la triple alliance, alarmé aussi du bruit répandu que le roi d'Angleterre y faisait admettre le Danemark. Il n'était pas aisé de compter sur le roi de Prusse, léger, inconstant, plein de variations subites, et qui prodiguait à l'empereur tout ce qu'il espérait lui pouvoir concilier sa protection.

Il fit savoir au czar, à Paris, en mai, qu'ils ne devaient compter ni l'un ni l'autre sur l'empereur pour la conservation de leurs conquêtes sur la Suède; qu'il était de leur intérêt commun de ne pas attendre que l'empereur fût débarrassé de la guerre du Turc pour traiter avec la Suède, et qu'ils ne le pourraient faire avantageusement que par le moyen de la France. C'était lui dire de s'attacher à cette couronne. Cet avis était fondé sur ce qu'il lui était revenu que les ministres de Vienne avaient dit à celui de Russie que, sensible à la confiance du czar, l'empereur prendrait volontiers des mesures plus étroites avec lui, pourvu qu'il ne s'agît point des affaires du nord, dont jusqu'alors il ne s'était point mêlé, et qu'il ne pouvait dans ces affaires exercer que son office de juge supérieur; que d'ailleurs si le czar voulait prendre avec lui quelques mesures sur la guerre du Turc, il en serait fort aise.

Quelque temps après le roi de Prusse apprit que l'empereur, irrité plus que jamais du séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg, malgré les promesses de bouche et par écrit de les en retirer, avait dit qu'il les en ferait sortir à main armée, et demandé à ceux qui lui représentaient les suites d'un pareil engagement s'ils craignaient les Moscovites, qu'il n'avait, lui, aucun sujet d'appréhender. Le roi de Prusse fit communiquer ces avis au czar, et ses soupçons des desseins secrets du roi d'Angleterre de joindre à ses troupes celles du Dane-

mark et des princes de la Basse-Allemagne pour chasser les Moscovites du Mecklembourg, sous le nom et l'autorité de l'empereur. Le czar répondit à la confiance du roi de Prusse, et l'assura qu'il pensait sérieusement à un traité avec la France; qu'il lui communiquerait tout ce qu'il y ferait, et lui promit de ne rien conclure sans sa participation.

Georges connaissait très-bien le caractère de son gendre, capable d'entrer en beaucoup de choses contre lui. Mais, se reposant sur sa perpétuelle instabilité, il tournait toute son inquiétude sur le voyage du czar à Paris, persuadé que c'était dans le dessein d'y prendre des liaisons étroites, dont le séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg augmentait l'alarme. Il n'avait plus de prétexte de conserver ses troupes. Le roi de Suède désavouait ses ministres. Nul vaisseau ni préparatif dans le port de Gottembourg. Ainsi, Georges se trouva forcé de déclarer au parlement qu'il réformait dix mille hommes. La France ne donnait plus d'alarmes à l'Angleterre, surtout depuis la triple alliance, et la Hollande persévérait dans son ancienne habitude de lui être soumise. Elle ne voulut admettre le roi de Prusse dans la triple alliance, dont il l'avait fait sonder, qu'autant que le roi d'Angleterre le désirerait; et ce prince, voulant découvrir si le czar y était reçu, le pensionnaire répondit au ministre de Prusse que l'alliance n'était qu'entre puissances voisines, pour maintenir l'amitié et la sûreté communes, et ne regardait en aucune manière le czar; qu'elle deviendrait trop universelle si elle s'étendait à des princes éloignés, et que, par même raison, il serait étrange que le Danemark y voulût entrer. La clarté de cette réponse enraya le ministre de Prusse sur l'admission du czar, de peur de nuire à son maître.

Leurs ministres à Paris semblaient marcher fort

concert. Kniphausen, qui avait la confiance du roi de Prusse, était venu de Hollande à Paris relever Vireck; Schaffirof, vice-chancelier du czar, avait aussi la sienne et l'accompagnait dans ses voyages. Ils convinrent que l'intérêt commun de leurs maîtres était de bien examiner laquelle de l'alliance avec l'empereur ou avec la France serait plus avantageuse; qu'avant de s'engager avec la dernière, il fallait voir clairement si elle voulait et pouvait faire sincèrement quelque chose de solide pour eux, sinon la laisser et conclure un traité avec l'empereur, à condition qu'il promettrait de n'user d'aucune voie de fait pour les forcer directement ni indirectement à restituer les conquêtes qu'ils avaient faites, si, comme s ne l'espéraient pas, ils ne pouvaient l'engager à les leur garantir. En attendant, ne rien faire qui pût le rebuter, entretenir même de la confiance avec lui, dans la crainte des mesures que le roi de Suède y pourrait prendre. Rien ne paraissait mieux cimenté que leur union, et ils se promirent de s'avertir mutuellement de tout ce qu'ils apprendraient.

Un ministre de l'empereur fit entendre, en ce temps-là, à celui de Russie que, si la confiance s'établissait entre leurs maîtres, l'empereur était disposé à étendre les traités; mais qu'il ne croyait pas en devoir faire part au roi de Prusse, que le traité ne fût bien digéré, et même les préliminaires convenus. Quelque temps après, Schaffirof remit à Kniphausen le projet d'un traité à faire entre leurs maîtres. L'objet principal était d'empêcher que le roi de Danemark, qui possédait alors la Poméranie antérieure, ne la remît entre les mains du roi de Suède par une paix particulière, ou à quelque autre puissance suspecte aux princes ligués. Ce projet avait sept articles.

1. Renouveler les traités signés à l'occasion de la

guerre du nord, particulièrement les conventions nouvellement faites entre leurs maîtres dans la conférence d'Hawelsberg;

2. Donner l'attention nécessaire pour empêcher que le roi de Suède ou quelque prince d'intelligence avec lui reprît Stralsund et Wismar;

3. Promettre d'observer le traité fait avec le roi de Danemark, tant que ce prince l'observerait lui-même, et qu'il conserverait ce qu'il possédait dans la Poméranie antérieure en deçà de la rivière de Penne;

4. Engagement réciproque de secours mutuels pour s'opposer au roi de Danemark, s'il prétendait disposer, sans concert avec eux, des pays dont il est en possession;

5. Promesse du czar, pour satisfaire à cet engagement, de faire marcher les troupes qu'il avait dans le Mecklembourg, ou d'autres des plus prochains endroits, si elles en étaient sorties; qu'il les joindrait à celles du roi de Prusse; qu'elles agiraient conjointement pour chasser les Suédois ou autres puissances suspectes de l'île de Rugen et autres lieux de la Poméranie antérieure, avec promesse du czar d'y employer encore des forces maritimes;

6. Le czar consentait aux démarches que le roi de Prusse jugerait à propos de faire, pour obtenir du roi de Danemark la cession de la Poméranie antérieure. Le czar promettait d'y contribuer de tout son pouvoir, et la chose faite, de se porter pour garant de cette cession pendant la guerre jusqu'à la paix, suivant ce qui avait été pratiqué à l'égard de Stettin;

7. Ils convenaient qu'après que Wismar serait rasé, il serait donné au duc de Mecklembourg en indemnité des pertes par lui souffertes du roi de Danemark, suivant la promesse du roi de Prusse à ce prince. Le czar

et le roi de Prusse s'engageaient à procurer cette cession, lors de la paix avec la Suède, et à solliciter pour cet effet le consentement de l'empereur et de l'empire, et des alliés du nord, de ne pas permettre qu'il fût disposé autrement de Wismar, et si on l'entreprenait de s'y opposer avec le nombre de troupes qui serait jugé nécessaire.

Ce dernier article fit tant de difficultés que Schaffirof céda. Il pria seulement Kniphausen d'envoyer le projet au roi de Prusse, de faire ce qu'il pourrait pour en obtenir son agrément, et l'assura que ce changement n'empêcherait pas la signature du traité, pourvu qu'on y voulût insérer qu'à l'égard de Wismar, on s'en tiendrait à la déclaration donnée à Stettin.

Le czar en même temps cherchait à traiter avec la France. L'article des subsides qu'il demandait en faisait la difficulté principale. La conduite de cette négociation sous ses yeux ne pouvait se cacher à ses alliés alarmés des engagements qu'il pourrait prendre à leur préjudice. Le roi de Pologne, qui avait un ministre à Paris, y en envoya un second, pour y veiller encore mieux, pendant le séjour du czar. Schaffirof les assura tous deux que le czar ne ferait jamais d'accommodement avec la Suède, sans la participation du roi de Pologne; que les Français ne lui avaient encore fait aucune proposition là-dessus, et n'en feraient apparemment pas, avant d'avoir reçu des nouvelles du comte de la Marck, leur ambassadeur auprès du roi de Suède, et qu'il ne s'était parlé encore que d'un simple traité d'amitié. Il leur confia sous le secret que si la France proposait un traité d'alliance pareil à celui qu'elle avait fait avec l'Angleterre et la Hollande, le czar y pourrait consentir, mais à bonnes enseignes, et à condition qu'elle abandonnerait la Suède. Il leur dit aussi qu'il n'avait tenu qu'à l'empereur de se lier avec

le czar, mais que, comme il avait répondu avec mépris, quoique depuis il eût changé de ton, le czar pourrait aussi s'entendre avec la France, s'il y trouvait son compte. Il ajouta que le czar avait déjà la parole du roi de Prusse, qu'il souhaitait de trouver le roi de Pologne dans les mêmes dispositions. Schaffirof les pria d'en écrire à leur maître, et leur demanda le secret, et les assura que si le traité se concluait, il y serait laissé une porte ouverte au roi de Pologne pour y entrer. Les envoyés de Pologne jugeaient le succès de la négociation fort incertain à cause des garanties que le czar et la Prusse ne manqueraient pas de demander; mais comme ils pouvaient se tromper, leur but était de suspendre la négociation, s'il leur était possible, jusqu'à ce qu'ils eussent des nouvelles de leur maître.

On prétend que Los, un des envoyés de Pologne, conseilla au roi son maître d'engager, s'il pouvait, la France à lui faire des propositions, parce que si elles ne lui convenaient pas, elles lui serviraient à lui faire un mérite auprès de l'empereur. Ce même Los suivait le czar partout où il allait, en espion plutôt qu'en ministre.

L'empereur souffrait avec impatience le séjour des troupes russiennes dans le Mecklembourg. L'envoyé de Prusse en informa le czar, en adoucissant les termes forts des impériaux. Les ministres du czar avouèrent que, suivant les promesses du czar, elles en devaient sortir à la fin d'avril; que cette prolongation portait plus de préjudice que d'avantage à leur maître, et promirent de presser le czar là-dessus; mais ils assurèrent que ce retardement n'était causé que par quelques ombrages qu'il avait conçus des intérêts et de la conduite du roi d'Angleterre à son égard. Une des raisons qui retenaient encore le czar était sa propre sûreté. Il vou-

lait avoir des troupes en Allemagne pendant qu'il était hors de ses états, et à portée de se mettre à leur tête quand il sortirait de l'empire.

Ses ministres étaient persuadés qu'il n'y avait rien à craindre de la maison de Brunswick ni de l'empereur, malgré ses menaces, quoiqu'ils sussent qu'il se proposait actuellement d'unir les forces des rois d'Angleterre et de Danemark pour chasser les Moscovites du Mecklembourg. Ils s'en plaignirent à un émissaire que le roi de Danemark avait envoyé observer le czar à Paris, nommé Westphal. Ils lui reprochèrent que son maître avait faussement publié que le czar prenait les intérêts du duc de Holstein, et que c'était là-dessus que les Danois prenaient des engagements contraires aux Moscovites, le menacèrent d'une rupture ouverte si le Danemark faisait le moindre acte d'hostilité sous quelque prétexte que ce fût. Ils nièrent aussi qu'il y eût aucune proposition de mariage entre le duc de Holstein et la fille aînée du czar, comme le bruit s'en était répandu, et qui s'accomplit depuis.

Ces plaintes étaient fondées. Il s'agissait alors à Vienne de former une armée pour forcer les Moscovites à se retirer. L'empereur comptait sur les troupes de Brunswick et de Danemark. Le roi d'Angleterre lui promettait vingt-cinq mille hommes incessamment pour exécuter ses ordres. Sur cette assurance, le projet était fait à Vienne d'intimer au czar un terme fort court pour faire sortir ses troupes des terres de l'empire; s'il refusait, le déclarer ennemi de l'empire, et de tenir une diète pour cela. Le roi d'Angleterre, comme directeur du cercle de la Basse-Saxe, devait agir ensuite au nom de l'empereur et de l'empire avec une armée composée des troupes de Danemark, Hanovre, Wolfenbuttel, Gotha et Munster, et camper le 15 juin aux environs de Lawenbourg. Le

paiement de ces troupes devait être pris sur les 25,000 liv. sterling accordées au roi d'Angleterre par son parlement.

Tandis que ces mesures se prenaient, dont le pape était très-mal informé, il pensait à faire une ligue entre l'empereur et le czar pour la défense de la chrétienté, et il donna ordre à son nonce Bentivoglio, à Paris, de travailler secrètement et prudemment à la former. Il avait trouvé plusieurs exemples de ses prédécesseurs, de Pie V entre autres, et d'Innocent XI, qui avaient écrit des brefs aux grands-ducs de Moscovie. Il résolut de les imiter, et il avertit Bentivoglio qu'il lui en enverrait un incessamment à remettre à ce prince.

Albéroni, qui s'était plaint avec tant d'éclat, sous le nom du roi d'Espagne, de la promotion de Borromée, comme vendu aux Allemands, et comme une marque du pouvoir prédominant de l'empereur à Rome, prit un ton tout différent en France, dans la crainte que cette couronne ne se mît en prétention d'un chapeau, en équivalent. Il y devint l'avocat du pape, soutint que le chapeau de Borromée n'était qu'une affaire de famille indispensable depuis le mariage d'un neveu du pape avec la riche nièce de ce prélat. Avec ces raisons, Cellamare eut ordre de représenter au régent que sa prétention ne ferait que retarder inutilement celle d'Albéroni, et il eut permission pour l'empêcher d'entrer en des engagements avec la France. A la vérité, il ne s'expliquait pas sur quoi ni jusqu'où, apparemment pour avoir plus de liberté d'en désavouer Cellamare. Il voyait une grande facilité à se servir de la flotte promise au pape, pour ses vues particulières sur l'Italie, pendant la guerre du Turc, qui liait les bras à l'empereur. Il comptait que la France le laisserait faire, et l'Angleterre et la Hollande aussi, par leur intérêt d'empêcher que Livourne tom-

bât entre les mains de l'empereur. Mais avant de tromper le pape sur l'usage de la flotte, dont l'espérance du secours lui devait valoir le chapeau, il fallait le tenir bien réellement, à quoi tout délai était empêchement dirimant pour le chapeau et pour l'entreprise qu'il méditait par cette flotte. Telles furent les véritables raisons du subit changement de conduite d'Albéroni qui, après tant d'éclat et de menaces, chercha à se faire un mérite auprès du pape de ce changement même, comme obtenu enfin par lui de leurs majestés catholiques, et de faire partir l'escadre, et de mander Aldovrandi à la cour pour y terminer les différends entre les deux cours, ce qui le porta à faire écrire le roi d'Espagne au pape avec des engagements réitérés, sous la garantie du duc de Parme, pour emporter sa promotion à ce coup, et être libre après de l'emploi de sa flotte, sans avoir plus rien à ménager ni à craindre pour son chapeau.

Il avait envie de pénétrer le motif du voyage du czar à Paris, ainsi que toutes les autres puissances. Le comte de Konigseg, ambassadeur de l'empereur, y était plus attentif qu'aucun des ministres étrangers. Il pria Vireck, nouvellement rappelé à Berlin, de suivre le czar à Fontainebleau, où Kniphausen, qui le relevait, alla aussi. Ils y virent Ragotzi entrer en conférence avec le czar, et Ragotzi ne cacha point à Kniphausen que les Turcs le pressaient de se rendre auprès d'eux, et que son dessein était d'y aller.

Le prince Kourakin, étant à Rome pour la raison qui a été expliquée en son lieu, avait fait espérer au pape que le czar accorderait le libre exercice de la religion catholique dans ses états. Le pape crut que Bentivoglio pourrait l'obtenir en parlant au czar ou à ses ministres, mais il voulut que ce fût comme sans dessein qu'il en embarquât la négociation, en parlant de cela à Koura-

kin, à propos de l'estime qu'il s'était acquise à Rome. Les papes, en écrivant aux grands-ducs de Moscovie, ne leur avaient jamais donné de majesté. Celui-ci ne crut pas devoir être arrêté par des bagatelles. Il énonça toutes les qualités que le czar prenait, dans le bref qu'il lui écrivit, et qu'il adressa à Bentivoglio pour le lui remettre, au cas qu'il reçût aussi la patente du libre exercice de la religion catholique, à condition toutefois que ce ne fût pas avec celle de la permission d'introduire le schisme grec dans aucun pays catholique, ce qui aurait rendu l'affaire impossible.

Craignant aussi que le peu de temps qu'il restait au czar à demeurer à Paris fût trop court pour la consommer, il voulut que Bentivoglio lui fît agréer qu'il envoyât un ministre auprès de lui avec ou sans caractère. Mais il ne crut pas devoir traiter avec ce prince dans Paris, sous les yeux du régent, sans l'informer de ce dont il s'agissait. Il ordonna donc à son nonce de lui en rendre compte; mais de ne lui point parler des ordres secrets qu'il lui avait envoyés de tâcher de lier le czar avec l'empereur pour faire la guerre aux Turcs. Le nonce s'adressa donc au prince Kourakin, qui lui donna de bonnes paroles, et à qui il dit qu'il avait un bref pour le czar, où toutes ses qualités étaient énoncées. Il eut une audience de ce prince, mais sans parler d'affaires.

Kourakin lui avait dit que celle-là devait passer par Schaffirof, comme vice-chancelier, parce qu'il s'agissait d'une expédition de chancellerie. Kourakin lui dit aussi que les catholiques jouissaient actuellement de cette liberté en Moscovie, où il y avait même déjà des maisons de jésuites et de capucins établies à Moscou. Le nonce revit Kourakin et Schaffirof; ce dernier lui dit les mêmes choses, et ajouta que le czar voulait établir un

couvent de capucins à Pétersbourg, qu'il n'y serait de retour de plus de trois mois, qu'alors l'affaire se pourrait finir à la satisfaction du pape, et que le ministre que le pape enverrait prendrait alors caractère, pourvu que ce fût un homme de distinction.

Sur la ligue, Bentivoglio avait cru toucher les Russes par la facilité de reprendre Azoff pendant la guerre de Hongrie, mais Kourakin lui fit voir par de bonnes raisons combien cette place leur était indifférente. Il dit pourtant au nonce dans une autre conversation que dès que le czar serait délivré de la guerre de Suède, il se lierait non-seulement avec l'empereur, mais avec les Vénitiens, enfin avec le pape, parce qu'il voulait être bien avec lui.

En effet, le czar avait dit au maréchal de Tessé qu'il ne s'éloignerait pas de reconnaître le pape pour premier patriarche orthodoxe, mais aussi qu'il ne s'accommoderait pas de certains assujettissements que la cour de Rome prétendait imposer aux princes, au préjudice de leur souveraineté; qu'il voulait bien croire le pape infaillible, mais à la tête du concile général. C'est que la vérité et la raison sont de tout pays, et ce monarque, presque encore barbare, nous faisait une excellente leçon.

La guerre subsistait toujours entre l'empereur et le roi d'Espagne; mais l'éloignement des états suspendait naturellement les actes d'hostilité. Ils étaient de plus interdits en Italie par le traité de neutralité d'Utrecht. Molinez, grand inquisiteur d'Espagne, voulant s'y rendre de Rome, prit néanmoins des passeports du pape pour plus de sûreté, et Paulucci prit encore assurance de Schrottembach, cardinal, chargé des affaires de l'empereur, en l'absence d'ambassadeur. Avec ces précautions, Molinez partit de Rome à la fin de mai, et ne laissa

pas d'être arrêté à Milan par ordre du prince de Lœwenstein, gouverneur général du Milanez, qui était frère de madame de Dangeau. Sur cette nouvelle, le cardinal Aquaviva alla voir le cardinal Albani, qui, en l'absence du cardinal Paulucci, faisait la charge de secrétaire d'état que son oncle lui destinait, à qui il fit ses plaintes, insistant sur le mépris des passeports du pape. Albani répondit que Schrottembach improuvait cette violence, et que le pape ferait ce qu'il voudrait. Sur cette assurance, Aquaviva alla au pape, à qui il proposa d'en faire son affaire particulière, et d'en obtenir réparation, ou de la laisser démêler au roi d'Espagne. Si le pape s'en chargeait, il fallait réclamer Molinez comme ecclésiastique et comme officier intime, principal et immédiat du saint-siége; ne s'amuser point à dépêcher inutilement des courriers à Vienne, mais parler haut, et marquer dans Rome combien il était blessé de la mauvaise foi des Allemands; le déclarer lui-même aux ministres de l'empereur, ou leur refuser toute audience, jusqu'à ce qu'il eût reçu toute satisfaction, et que Molinez fût en liberté. Si, au contraire, sa sainteté voulait laisser au roi d'Espagne le soin de se venger de la mauvaise foi des Allemands, Aquaviva protestait que ce monarque, regardant cet incident comme une infraction manifeste à la neutralité d'Italie, emploierait les vaisseaux qu'il avait actuellement en mer à tirer raison de la violation des traités.

Il semblait que le pontificat de Clément XI fût destiné aux événements capables de l'embarrasser. Ils s'accumulaient; chaque jour en produisait un nouveau dont il ne pouvait se démêler. Il était plus susceptible qu'aucun de ses prédécesseurs de frayeur, d'agitation et de trouble, et plus incapable que personne du monde de se décider et de sortir d'embarras. Il mécontentait ordinairement tous ceux dont il n'avait point affaire; il traitait

avec hauteur ceux dont il croyait n'avoir rien à craindre; il se comportait avec tant de bassesse et de timidité à l'égard de ceux dont il appréhendait la puissance, qu'ils ne lui savaient aucun gré de ce qu'ils en arrachaient par force et par terreur. Il croyait exceller à écrire en latin et à composer des homélies et des brefs. Il y perdait beaucoup de temps. Il était sans cesse tiraillé dans son intérieur domestique. Son incertitude, ses variations, sans faiblesse, avaient ôté toute confiance en ses paroles. Des cardinaux hardis, comme Fabroni et d'autres, hasardaient sous son nom quelquefois ce qui leur plaisait, et ne le lui disaient que quand les choses étaient faites. Il était désolé, mais il n'osait les défaire. Les larmes, dont il avait une source et une facilité abondante, étaient sa ressource dans tous ces embarras; mais elles ne l'en tiraient pas. Au fond, un très-bon homme et honnête homme, doux, droit et pieux, s'il fût resté particulier sans affaires.

Effrayé au dernier point de la dernière partie du discours d'Aquaviva, il s'écria qu'il fallait bien se garder de prendre une voie si dangereuse; qu'il allait dépêcher de vives plaintes à Vienne; qu'il ne perdrait point de vue cette affaire, qu'il avait si bien regardée comme la sienne, avant qu'Aquaviva lui en eût parlé, qu'il lui montra la réponse qu'il faisait à l'archevêque de Milan qui lui avait écrit qu'il avait inutilement demandé au gouverneur général du Milanez de remettre Molinez à sa garde, car il faut remarquer que l'immunité ecclésiastique se mêle de tout et entre dans tout. Mais au fond, la détention de Molinez occupait peu ceux qui devaient y être les plus sensibles. La promotion d'Albéroni était l'affaire unique que le pape voulait éluder, malgré tant de paroles positives, et malgré le départ tant désiré de l'escadre espagnole. Il craignait de déplaire à l'empereur.

de révolter Rome et le sacré collége; il cherchait des délais, malgré la dernière lettre du roi d'Espagne et la garantie du duc de Parme. Il voulait que les différends avec l'Espagne fussent accommodés à son gré auparavant.

Albéroni ne se découragea point, et comme le pape se défendait sur l'équivalent du chapeau d'Albéroni, que les couronnes pourraient lui demander, si un motif public comme l'accommodement à son gré n'en était une raison à leur fermer la bouche, Albéroni commença par obtenir une lettre du régent au cardinal de la Trémoille, par laquelle il lui mandait de suspendre toute demande capable de traverser sa promotion, et il se proposa de terminer au gré du pape les différends entre les deux cours, dès qu'Aldovrandi serait arrivé, qu'il attendait avec impatience.

Dans cette situation personnelle, il n'avait garde de déranger le bon état de son affaire, en laissant donner par le roi d'Espagne des marques de ressentiment de l'arrêt de la personne de Molinez; il n'avait nulle estime pour lui, et l'appelait ordinairement *solemnissima bestia*. Il disait qu'il méritait bien cette aventure, qu'il demeurerait longtemps au château de Milan s'il en était cru, et qu'il ne valait pas la peine de déranger les projets de l'escadre pour la délivrance de cet oracle des Espagnols. En même temps il se vantait de ce qu'il avait fait et prétendait faire pour le service du roi d'Espagne. Il disait qu'il avait armé trente vaisseaux en moins de huit mois, envoyé 600,000 écus à la Havanne, pour employer en tabac qui serait vendu en Europe au profit du roi; employé 150,000 écus en achats de provisions pour la marine, 180,000 écus en bronze pour l'artillerie, dont les places étaient dépourvues; et 120,000 pistoles pour la citadelle de Barcelone. Enfin, ajoutait-il, l'Es-

pagne n'en avait pas tant fait en trois siècles, et ne l'eût pu faire encore s'il eût laissé répandre et distribuer l'argent comme par le passé. A l'avenir il voulait établir une marine, régler les finances de manière que les troupes fussent bien payées, et un fonds sûr pour le paiement des maisons royales, en sorte que les rois ne vivraient plus dans la misère de leurs prédécesseurs. Il voulait encore des troupes étrangères, et persistait à demander au roi d'Angleterre la permission de lever dans ses états des Anglais ou des Irlandais. L'Angleterre de son côté, et la Hollande aussi, le pressaient d'un règlement sur le commerce de Cadix. Patiño était chargé d'assembler là-dessus chez lui les marchands de toutes les nations, et son occupation de l'escadre servait d'excuses aux délais.

Le roi d'Espagne eut des évanouissements qui firent craindre pour les suites. On en accusa l'air de Ségovie où il était depuis quelque temps. Il voulut aller à l'Escurial. On n'a point su pourquoi la reine s'y opposa fortement; mais le roi lui parla avec tant de hauteur, qu'étourdie d'un langage si inusité pour elle, elle n'osa hasarder une résistance, pour conserver son pouvoir despotique dans les choses importantes. Ainsi on fut à l'Escurial.

Aldovrandi y arriva le 10 juin, et y fit la jalousie des ministres étrangers par les distinctions qu'il y reçut, et qui montrèrent qu'Albéroni ne connaissait d'autre affaire que celle de sa promotion, et qu'il était inutile de lui parler d'aucune autre. Lui et Aubenton, en bons serviteurs du pape, se mirent à disposer avec le nonce les affaires à une heureuse fin. Ils lui conseillèrent d'attendre qu'elles fussent comme conclues avant de voir leurs majestés catholiques, et il se conforma à leur

désir. Il louait sans cesse Albéroni sur l'escadre, et ce dernier se plaignait du pape avec un modeste mépris. En même temps il rassura Cellamare sur la continuation de son amitié, quoi que pût dire et faire contre lui à Rome son oncle le cardinal del Giudice, qui allait y arriver.

On laissait dormir depuis quelque temps la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne, lorsque Widword, envoyé d'Angleterre en Hollande, alla trouver Beretti, lui dire par ordre de Sunderland, nouveau secrétaire d'état, que le roi d'Angleterre avait dépêché un courrier à l'empereur pour l'obliger enfin à déclarer s'il voulait traiter la paix avec le roi d'Espagne; que ces instances se faisaient de concert avec la France; que lorsqu'il en serait temps, les états généraux seraient invités de prendre part à la négociation comme médiateurs et comme arbitres. Beretti, qui n'avait point d'ordre, et qui n'avait pas d'opinion du succès de cette démarche, n'oublia rien pour donner de la crainte à cet envoyé des négociations secrètes du roi de Sicile avec l'empereur, de la mauvaise foi des Autrichiens, de l'ambition et de la puissance de leur maître.

L'Angleterre, en effet, par les embarras du dedans, n'était guère en état de se mêler beaucoup du dehors. Le prince de Galles cabalait ouvertement contre le roi son père, et faisait porter contre Cadogan des accusations au parlement. Tout y était en mouvement sur celles du comte d'Oxford, prêtes à être jugées. Les ennemis de la cour, qui faisaient le plus grand nombre, étaient affligés de son union avec le régent, qui obtint enfin du czar, si pressé d'ailleurs, la sortie des troupes du pays de Mecklembourg, et des assurances de témoignages d'amitié pour le roi d'Angleterre qui, non plus que ses ministres,

n'y compta guère, mais qui le ménageait pour tâcher d'effacer les sujets qu'il lui avait donnés de mécontentement et de plaintes.

Ils en étaient d'autant plus inquiets que le czar avait été voir la reine douairière d'Angleterre, et avait paru touché de son état et de celui du roi Jacques son fils. Les suites que cette compassion pouvait avoir alarmèrent Stairs. Il prit une audience du czar, à qui il dit merveilles de l'estime et des intentions du roi d'Angleterre à son égard. Il vit après Schaffirof avec les mêmes protestations, et lui parla des troupes du Mecklembourg. Schaffirof se contenta de lui répondre qu'il en rendrait compte au czar, sans lui montrer que la résolution de la sortie de ces troupes était prise et l'ordre envoyé. Il conseilla à son maître de se faire un mérite auprès du roi d'Angleterre d'une affaire faite. Le czar le crut, et Schaffirof écrivit en conséquence à Stairs. Schaffirof avertit aussi l'envoyé de Prusse de l'ordre envoyé à ces troupes. Ainsi ils eurent l'adresse de faire valoir au régent et au roi d'Angleterre l'exécution d'une résolution que la crainte de se voir tomber une puissante armée sur les bras ne leur avait plus permis de différer.

En même temps le roi de Danemark s'inquiétait de ce qu'on ne parlait point d'attaquer la Suède ; il craignait d'en être attaqué lui-même en Norwége. Il demandait au czar une diversion qui l'en mît à l'abri. Le czar, peu content de ce prince, éluda ses demandes. Il répondit qu'il n'était pas en état de rien entreprendre contre la Suède sans le secours de vaisseaux que l'Angleterre et le Danemark lui avaient promis; que d'ailleurs le roi d'Angleterre était seul, et sans lui assez puissant pour garantir les états du roi de Danemark d'une invasion des Suédois, et lui procurer une paix avantageuse. Les Danois, qui entendirent bien la signification

de cette réponse, étaient, ainsi que les envoyés de Pologne, extrêmement inquiets de ce que le czar traitait avec le régent. Ils se relayaient autour de ce monarque, et se communiquaient tout ce qu'ils pouvaient apprendre. Il partit enfin de Paris sans qu'ils fussent éclaircis de rien. Mais Schaffirof, qui y demeura quelques jours après lui, confia sous le dernier secret à un des agents du roi de Pologne tout ce qui s'était passé dans la négociation avec la France, et que le traité aurait été conclu si l'envoyé de Prusse n'en eût pas arrêté la signature. Il ajouta que le principal but du czar, en prenant avec la France des engagements apparents, qui dans le fond ne l'obligeaient à rien, avait été de brouiller la France avec la Suède; qu'une convention vague d'assistance générale était si aisée à éluder, qu'il était persuadé qu'elle ne pouvait blesser l'empereur, qui en sentirait aisément le peu de solidité; que sur ce fondement ils en presseraient la conclusion; et s'ouvrant tout à fait, il avoua qu'il la désirait par l'espérance des présents aux ministres qui font la signature, et se plaignit amèrement du mauvais procédé de la cour de Berlin qui l'avait retardée, et qu'il dit être connue de tout le monde pour être légère, et sans principes ni suites dans ses résolutions.

Schaffirof ne disait pas tout. La Suède, bien moins que l'Angleterre, avait été la pierre d'achoppement. La Suède était trop abattue pour faire ombrage à la Russie. D'ailleurs le czar, qui avait beaucoup de grandeur, n'avait pu refuser son estime au roi de Suède. Content de l'avoir réduit dans l'état où il se trouvait, il ne voulait pas l'accabler, mais il cherchait au contraire à s'en faire un ami. Il ne voulait pas moins conserver ses conquêtes. Ce but s'accordait parfaitement avec sa haine pour le roi d'Angleterre, et avec son mécontentement du Danemark.

Il cherchait donc les moyens de les obliger à restituer ce qu'ils avaient pris ou usurpé sur la Suède, et s'en faire un mérite auprès d'elle, en conservant ce qu'il lui avait pris. Mais il trouva l'Angleterre si absolue dans le cabinet du régent, qu'il perdit bientôt toute espérance de faire restituer par aucun moyen Bremen et Verden enlevés à la Suède en pleine paix par les Hanovriens, dans les temps les plus calamiteux de la Suède.

Le czar avait un autre embarras avec l'empereur, qui l'obligeait à le ménager. Le czarowitz, dont la tragique histoire est entre les mains de tout le monde, s'était sauvé de Russie pendant l'absence du czar, et s'était réfugié à Vienne. L'empereur l'avait promptement fait passer à Naples, où il n'avait pu être si bien caché que le czar n'en fût informé. Il demandait à l'empereur de le lui remettre entre les mains. Quoique l'empereur n'eût pas lieu de s'intéresser beaucoup au sort d'un prince qui, ayant épousé la sœur de l'impératrice sa femme, l'avait tuée, grosse, d'un coup de pied dans le ventre, sans autre cause que sa férocité, l'empereur ne laissait pas de faire beaucoup de difficultés de rendre un prince qui s'était jeté entre ses bras, comme dans son unique asile, à un père aussi irrité qu'était le czar, qui adorait la czarine, belle-mère de ce prince, et qui en avait un fils qu'il préférait à cet aîné fugitif pour lui succéder. Le roi de Prusse, de son côté, se plaignait, dans la défiance qu'il avait de ses alliés, que la France ne pressait pas assez la paix entre la Suède et lui, et menaçait que, si elle n'était faite avant la fin de la guerre de Hongrie, la ligue du nord se jetterait entre les bras de l'empereur, dont elle achèterait l'appui tout ce qu'il le lui voudrait vendre. Ces plaintes étaient injustes. Le régent n'oubliait rien pour calmer les troubles du nord. Il avait disposé le roi d'Angleterre à relâcher le comte de Gyllembourg, dès que le roi de

Suède eut désavoué ses ministres, et déclaré qu'ils avaient agi sans sa participation. La détention du baron de Goertz, en Hollande, apportait un obstacle à la conclusion de cette affaire. Le roi d'Angleterre le regardait comme un ennemi dangereux, et tâchait de prolonger sa prison. Elle faisait tort au commerce des Hollandais dans le nord, et ils se lassaient d'être les geôliers du roi d'Angleterre. Ses ministres en Hollande ne se sentant pas assez forts pour persuader la république contre ses intérêts, voulaient s'appuyer auprès d'eux de l'appui du régent, des amis duquel ils sentaient tout le poids auprès d'elle. Cette étroite intelligence entre le roi d'Angleterre et le régent était un des moyens dont le nonce Bentivoglio se servait le plus pour décrier à Rome le régent, qui sacrifiait, disait-il, la religion pour s'appuyer des protestants; car tout était bon à ce furieux pour mettre le feu du schisme, de l'interdit, de la guerre civile, s'il eût pu, en France, dans la folle persuasion que cela seul le ferait subitement cardinal. Il gémissait amèrement sur le jugement rendu entre les princes du sang et les bâtards. Leur privation de l'habilité de succéder à la couronne était l'ouvrage des jansénistes, et le plus funeste coup porté à la religion. Il désirait ardemment et il espérait des conjonctures funestes au gouvernement, qui donneraient lieu à leur rétablissement. Pourrait-on imaginer que des propos si diamétralement contraires à l'évangile sortissent de la bouche d'un archevêque, représentant le pape, écrivant à Rome? Mais sa vie publique répondait à ses discours, et les désordres effrénés de la sienne étaient l'approbation signalée des ombres qui se remarquent dans la vie du feu roi.

Le prétendant était alors à Rome, où le pape avait pour lui tous les égards et les distinctions qu'il devait,

mais qui, à 20,000 écus près qu'il lui donna, n'allaient qu'à des honneurs et à des compliments pour lui et pour la reine sa mère. Il n'espérait d'assistance que de l'Espagne. Il voulut donc flatter Albéroni, et dans une audience qu'il eut du pape, il le pressa sur sa promotion. Le pape lui répondit seulement qu'il attendait un projet d'édit du roi d'Espagne qu'Aldovrandi devait lui envoyer; mais après l'audience il lui en fit faire un reproche tendre par son neveu don Alexandre, et l'avertir en même temps de se garder de ceux qui ne lui donnaient de ces sortes de conseils que pour le trahir. Le pape, à l'occasion du premier consistoire, en parla au cardinal Gualtieri, qui fit si bien comprendre la nécessité où se trouvait ce malheureux prince que le pape se repentit de ce qu'il lui avait fait dire, chose qui lui arrivait souvent après ses démarches.

Aquaviva, à qui le prétendant avait fort recommandé Castelblanco, qui lui avait rendu de grands services, lui avait dit ce qui s'était passé entre le pape et lui sur Albéroni. Il réfléchit sur cet édit attendu d'Espagne, dont jusque-là le pape n'avait pas dit un mot. Il en inféra qu'il y voulait trouver occasion de délais, pour laisser vaquer plusieurs chapeaux, et en contenter à la fois l'Espagne et les autres couronnes qui auraient à se plaindre d'un chapeau seul donné à Albéroni, et ce soupçon était très-conforme au caractère du pape. Sa sainteté faisait presser le roi d'Espagne de finir au plus tôt les affaires de la nonciature de Madrid. Si elles étaient terminées avant la promotion, il se proposait de dire au consistoire qu'il y avait plus de gloire pour lui de faire cardinal celui qui avait tant contribué au bien du saint-siége, que pour le sujet même qu'il élevait à la pourpre. C'était par là qu'il se préparait à se défendre contre les plaintes, et à imposer silence aux prétentions des couronnes sur

des chapeaux en équivalent de celui-là. Aquaviva ne se fiait ni à ses propos ni aux promesses du prélat Alamanni, qui répondait de la promotion, même avant que le tribunal de la nonciature fût rouvert à Madrid, si le roi d'Espagne persistait à la demander.

Le pape avait écrit au roi d'Espagne et au duc de Parme comme des excuses sur la promotion de Borromée, et de nouvelles promesses de celle d'Albéroni, dont il voulait leur persuader que le délai ne roulait point sur la défiance de l'exécution des paroles du roi d'Espagne, et fit encore écrire par le cardinal Paulucci au père d'Aubenton, son plus fidèle agent, pour presser le roi d'Espagne de finir tous les points à la satisfaction du pape avant la promotion. Cette lettre était pleine de tout ce qu'on y put mettre de raisons d'une part, et, de l'autre, de témoignages d'estime, d'affection et de confiance pour le jésuite.

Ces lettres étant demeurées sans effet jusqu'à l'arrivée d'Aldovrandi à l'Escurial, le pape redoubla de promesses que, sitôt que les différends seraient terminés à sa satisfaction, il ferait la promotion sans attendre de vacances. Il se plaignait qu'elle serait faite depuis deux mois si le roi d'Espagne ne les avait perdus en plaintes inutiles sur celle de Borromée, et à tenir Aldovrandi à Perpignan : enfin qu'il était nécessaire qu'il pût annoncer au consistoire que la nonciature était rouverte, le nonce en possession de toutes ses anciennes prérogatives, que les nouveautés contraires à l'ancienne juridiction ecclésiastique étaient abolies, la flotte à la voile pour le secours de l'Italie et de la chrétienté, et qu'Albéroni avait été le ministre auprès du roi d'Espagne de toutes ces grandes choses. Le pape, qui sentait tout le parti qu'il pouvait tirer de l'excès de l'ambition d'Albéroni, et de l'audace aussi de son pouvoir sur l'esprit du roi et

de la reine d'Espagne, manda à Aldovrandi que, s'il ne pouvait obtenir l'ouverture de sa nonciature avant que la promotion d'Albéroni fût faite et déclarée, il le trouvait bon, mais à cette condition que le décret que le roi d'Espagne devait publier, suivant la minute jointe à ses instructions, fût signé avant la promotion sans aucune variation, et qu'il en fût remis un exemplaire authentique entre les mains d'Aldovrandi pour le lui envoyer. Il voulait de plus recevoir par le duc de Parme des assurances précises de l'ouverture du tribunal de la nonciature immédiatement après la nouvelle de la promotion, et d'une pleine et entière satisfaction suivant les instructions qu'il avait données à son nonce, lequel il avait chargé de plus d'obtenir l'éloignement de quelques personnes notées à la cour de Rome : salaire trop accoutumé de la fidélité et de la capacité de ceux qui ont le mieux servi les rois contre les entreprises de cette dangereuse et implacable cour.

Malgré tant de dispositions apparentes, on soupçonnait encore le pape de vouloir préparer des délais, dans la crainte où il était du ressentiment de l'empereur. La flotte d'Espagne, si désirée du pape, partit enfin de Cadix, composée de douze vaisseaux de guerre, un pour hôpital, un pour les magasins, et deux brûlots. Albéroni flattait toujours le pape qu'elle prenait le plus court chemin du Levant, sans toucher aux côtes d'Italie, pour abréger de cent lieues. Albéroni, à ce qu'on a cru depuis, avait averti le duc de Parme de la véritable destination de la flotte. Il l'avertit aussi d'éviter tout commerce avec les correspondants du prétendant, dont la maison était toujours remplie de fripons et de traîtres, et duquel il blâmait le voyage de Rome comme une curiosité dévote qui ne serait pas applaudie en Angleterre. En même temps Albéroni, voulant tout mettre à

[illegible] de sa promo- [illegible] quelque [illegible]

[illegible] se [illegible] le [illegible] lorsque [illegible] depuis [illegible] sur [illegible] de choses [illegible] ses [illegible] de son [illegible] pas [illegible] avec [illegible] tout [illegible] souvent [illegible] deux [illegible] l'Espagne et [illegible] pour la promo- [illegible] ses efforts

pour effacer les soupçons de la cour de Vienne, et retirer par ce moyen une partie des revenus de ses bénéfices situés dans l'état de Milan, que les Allemands avaient confisqués.

Un chiaoux, dépêché par le grand-seigneur, arriva en France et m'y ramènera en même temps. La Porte voulait savoir des nouvelles du gouvernement de France, depuis la mort du roi, dans le dessein de vivre toujours bien avec elle. Elle voulait aussi exciter des mouvements en Transylvanie, et proposer des partis avantageux à Ragotzi pour y retourner.

La vie qu'il menait, surtout depuis la mort du roi, ne répondait guère à une pareille proposition. Il s'était aussitôt après tout à fait retiré dans une maison, qu'il avait prise dès auparavant, et où il allait quelquefois, aux camaldules de Grosbois. Il y avait peu de domestiques, n'y voyait presque personne, vivait très-frugalement dans une grande pénitence, au pain et à l'eau une ou deux fois la semaine, et assidu à tous les offices du jour et de la nuit. Presque plus à Paris, où il ne voyait que Dangeau, le maréchal de Tessé et deux ou trois autres amis; le comte de Toulouse avec qui, deux ou trois fois l'année, il allait faire quelques chasses à Fontainebleau; le roi et le régent, uniquement par devoir et de fort loin à loin; d'ailleurs beaucoup de bonnes œuvres, mais toujours fort informé de ce qui se passait en Transylvanie, en Hongrie et dans les pays voisins; avec cela, sincèrement retiré, pieux et pénitent, et charmé de sa vie solitaire, sans ennui et sans recherche d'aucun amusement ni d'aucune dissipation, et jouissant toujours de tout ce qu'on a vu en son temps que le feu roi lui avait donné.

CHAPITRE CDLXX.

Le général et l'intendant de nos îles paquetés et renvoyés en France par les habitants de la Martinique. — Mort de la duchesse de la Trémoille; — du fils unique du maréchal de Montesquiou; — de Busenval; — d'Harlay, conseiller d'état. — Caractère et singularités de ce dernier. — Mort de Dongois, greffier en chef du parlement. — Mort et deuil d'un fils du prince de Conti. — Affaire de Courson, intendant de Bordeaux et conseiller d'état, et de la ville de Périgueux. — Courson, cause de la chute de des Forts, son beau-frère et seul coupable, se soutient. — Le maréchal de Tallard entre au conseil de régence. — Question de préséance entre le maréchal d'Estrées et lui jugée en sa faveur. — Son aventure au même conseil. — Le duc d'Albret, gouverneur d'Auvergne. — Le maréchal de Tessé quitte le conseil de marine. — Grâces accordées aux conseillers du grand conseil. — Le roi Stanislas près d'être enlevé aux Deux-Ponts, quelque temps après reçu en asile à Weissembourg en basse Alsace. — Naissance du prince de Conti et d'un fils du roi de Portugal. — Fête donnée par son ambassadeur. — La Forêt, quel, perd un procès de suite importante. — Le régent assiste à la royale à la procession de Notre-Dame, le 15 août. — Le parlement refuse d'enregistrer la création de deux charges dans les bâtiments. — Fête de Saint-Louis. — Rare leçon du maréchal de Villeroy.

Il arriva à la Martinique une chose si singulière et si bien concertée qu'elle peut être dite sans exemple. Varenne y avait succédé à Phélypeaux, qui avait été am-

bassadeur à Turin, et comme lui était capitaine général de nos îles. Ricouart y était intendant. Ils vivaient à la Martinique dans une grande union, et y faisaient très-bien leurs affaires. Les habitants en étaient fort maltraités. Ils se plaignirent à diverses reprises et toujours inutilement. Poussés à bout enfin de tyrannie et de leurs pillages et hors d'espérance d'en avoir justice, ils résolurent de se la faire eux-mêmes. Rien de si sagement concerté, de plus secrètement conduit parmi cette multitude, ni de plus doucement et de plus plaisamment exécuté. Ils les surprirent un matin chacun chez eux au même moment, les paquetèrent, scellèrent tous leurs papiers et leurs effets, n'en détournèrent aucun, ne firent mal à pas un de leurs domestiques, les jetèrent dans un vaisseau qui était là de hasard prêt à partir pour la France, et tout de suite le firent mettre à la voile. Ils chargèrent en même temps le capitaine d'un paquet pour la cour dans lequel ils protestèrent de leur fidélité et de leur obéissance, demandèrent pardon de ce qu'ils faisaient, firent souvenir de tant de plaintes inutiles qu'ils avaient faites, et s'excusèrent sur la nécessité inévitable où les mettait l'impossibilité absolue de souffrir davantage la cruauté de leurs vexations. On aurait peine, je crois, à représenter l'étonnement de ces deux maîtres des îles de se voir emballés de la sorte, et partis en un clin-d'œil, leur rage en chemin, leur honte à leur arrivée.

La conduite des insulaires ne put être approuvée dans la surprise qu'elle causa, ni blâmée par ce qui parut du motif extrême de leur entreprise, dont le secret et la modération se firent admirer. Leur conduite, en attendant un autre capitaine général et un autre intendant, fut si soumise et si tranquille, qu'on ne put s'empêcher de la louer. Varenne et Ricouart n'osèrent plus se mon-

trer après les premières fois, et demeurèrent pour toujours sans emploi. On murmura fort avec raison qu'ils en fussent quittes à si bon marché. En renvoyant leurs successeurs à la Martinique, pour qui ce fut une bonne leçon, on n'envoya point de réprimande aux habitants par la honte tacite de ne les avoir pas écoutés et de les avoir réduits par là à la nécessité de se délivrer eux-mêmes.

Le maréchal de Montesquiou perdit son fils unique, et la marquise de Gesvres mourut, dont on a vu en son temps l'étrange procès avec son mari. Le vieux et très-ennuyeux Busenval mourut aussi fort pauvre, lieutenant général, ayant été premier sous-lieutenant des gendarmes de la garde. La duchesse de la Trémoille mourut aussi fort jeune et fort jolie, mais peu heureuse, ne laissant qu'un fils unique. Elle était fort riche et de grande naissance, Mottier de la Fayette, héritière de son père mort lieutenant général, et de sa mère, fille de Marillac, doyen du conseil, qui avait perdu ses deux fils sans enfants, en sorte que madame de la Fayette était demeurée seule héritière.

En même temps mourut un homme avec l'acclamation publique d'en être délivré, quoiqu'il ne fût pas en place ni en passe de faire ni bien ni mal, étant conseiller d'état sans nulle commission extraordinaire. Ce fut Harlay, fils unique du feu premier président, et digne d'être le fléau de son père, comme son père d'être le sien, et comme ils se le firent sentir toute leur vie, sans toutefois s'être jamais séparés d'habitation. On a vu en son lieu quel était le père. Le fils, avec bien moins d'esprit et une ambition démesurée nourrie par la plus folle vanité, avait un esprit méchant, guindé, pédant, précieux, qui voulait primer partout, qui courait également après les sentences qui toutefois ne coulaient pas

de source, et les bons mots de son père, qu'il rappelait tristement. C'était le plus étrange composé de l'austère écorce de l'ancienne magistrature et du petit maître de ces temps-ci, avec tous les dégoûts de l'un et tous les ridicules de l'autre. Son ton de voix, sa démarche, son attitude, tout était d'un mauvais comédien forcé ; gros joueur par air, chasseur par faste, magnifique en singe de grand seigneur. Il se ruina autant qu'il le put avec un extérieur austère, un fonds triste et sombre, une humeur insupportable, et pourtant aussi parfaitement débauché et aussi ouvertement qu'un jeune académiste.

On ferait un livre et fort divertissant du domestique entre le père et le fils. Jamais ils ne se parlaient de rien ; mais les billets mouchaient à tout moment d'une chambre à l'autre, d'un caustique amer et réciproque presque toujours facétieux. Le père se levait pour son fils, même étant seuls, ôtait gravement son chapeau, ordonnait qu'on apportât un siége à M. du Harlay, et ne se couvrait et ne s'asseyait que quand le siége était en place. C'était après des compliments et dans le reste un poids et une mesure de paroles. A table de même, enfin une comédie continuelle. Au fond, ils se détestaient parfaitement l'un et l'autre, et tous deux avaient parfaitement raison.

Le ver rongeur du fils était de n'être de rien, et cette rage le rendait ennemi de presque tout ce qui avait part au gouvernement, et frondeur de tout ce qui s'y faisait. Sa faiblesse et sa vanité étaient là-dessus si pitoyables, que, sachant très-bien que M. le duc d'Orléans ne lui avait jamais parlé, ni fait parler de rien, ni envoyé chez lui, et qu'il n'y avait ni affaire ni occasion qui lui pût attirer de message de ce prince ni de visite de personne des conseils, il défendait souvent et bien haut à ses gens devant ceux qui le venaient voir, de laisser

entrer personne, quelque considérables qu'ils fussent, même de la part de M. le duc d'Orléans, parce qu'il voulait être en repos, et qu'encore était-il permis quelquefois d'être avec ses amis et de reprendre haleine. Ses valets s'en moquaient, et ses prétendus amis en riaient, et au partir de là en allaient rire avec les leurs.

Sa femme, demoiselle de Bretagne, riche héritière et d'une grande vertu, en eut grand besoin, et fut avec lui une des plus malheureuses femmes du monde. Ils n'eurent qu'une fille unique qui épousa le dernier fils de M. de Luxembourg, dont le premier président était l'âme damnée, et ce fils est devenu maréchal de France.

Harlay mourut comme il avait vécu. Il avait une bonne et nombreuse bibliothèque, avec quantité de manuscrits sur différentes matières. Il les donna à Chauvelin, depuis garde des sceaux, qui en sut faire un échelon à sa fortune, et parce qu'il n'était rien moins que dévot, il lui donna aussi tout ce qu'il avait de livres de dévotion, et tout le reste de sa bibliothèque aux jésuites. Il n'avait au plus que soixante ans, et se plut à ces legs ridicules. Je me suis peut-être trop étendu sur un particulier qui n'a jamais figuré. J'ai succombé à la tentation de déployer un si singulier caractère.

Dongois, greffier en chef du parlement, qui s'était bien réjoui en sa vie de la rareté de ces deux hommes, mourut en même temps à quatre-vingt-trois ans, et fut universellement regretté. C'était un très-honnête homme, très-droit, extrêmement instruit et capable, qui faisait très-supérieurement sa charge; fort obligeant, très-considéré du parlement qui avait souvent recours à ses lumières en beaucoup d'occasions, et qui avait au dehors et parmi les seigneurs et à la cour beaucoup d'amis.

M. le prince de Conti perdit un fils enfant, qui était

appelé comte de la Marche, dont le roi prit le deuil pour huit jours.

Courson, fils de Basville, intendant ou plutôt roi de Languedoc, ne ressemblait en rien à son père. On a vu en son lieu qu'il pensa plus d'une fois être assommé à coups de pierres en divers lieux de son intendance de Rouen, dont il fallut l'ôter tant il s'y était rendu odieux; mais le crédit de son père le sauva et le fit envoyer intendant à Bordeaux. C'était dehors et dedans un gros bœuf, fort brutal, fort insolent et dont les mains n'étaient pas nettes, ni à son exemple celles de ses secrétaires qui faisaient toute l'intendance, travail dont il était très-incapable, et de plus très-paresseux.

Il fit, entre autres tyrannies, des taxes sèches très-violentes dans Périgueux, par ses ordonnances en forme, sans aucun édit ni arrêt du conseil; et voyant qu'on ne se pressait pas d'y satisfaire, il les augmenta, multiplia les frais, et à la fin mit dans des cachots des échevins et d'autres honnêtes et riches bourgeois. Il en fit tant qu'ils députèrent pour porter leurs plaintes, et allèrent de porte en porte chez tous ceux du conseil de régence, après avoir été plus de deux mois à se morfondre dans les antichambres du duc de Noailles.

Le comte de Toulouse, qui était homme fort juste, et qui les avait entendus, blessé de ce qu'ils ne pouvaient obtenir de réponse, m'en parla. J'en étais aussi indigné que lui. Je lui répondis que s'il voulait m'aider nous aurions raison de cette affaire. J'en parlai à M. le duc d'Orléans, qui n'en savait rien que superficiellement. Je lui remontrai la nécessité de voir clair en des plaintes de cette nature; l'injustice de ruiner ces députés de Périgueux sur le pavé de Paris pour les lasser et ne les point entendre, et la cruauté de laisser languir d'honnêtes bourgeois dans des cachots sans savoir pour-

quoi, et de quelle autorité ils y étaient. Il en convint et me promit d'en parler au duc de Noailles. Au premier conseil d'après pour finances, j'avertis le comte de Toulouse, et tous deux nous demandâmes au duc de Noailles quand il rapporterait l'affaire de ces gens de Périgueux.

Il ne s'attendait à rien moins, et voulut nous éconduire. Je lui dis qu'il y avait assez longtemps que les uns étaient dans les cachots et les autres sur le pavé de Paris; que c'était une honte que cela, et que ce ne se pouvait souffrir davantage. Le comte de Toulouse reprit fort sèchement sur le même ton. M. le duc d'Orléans arriva et on se mit en place.

Comme le duc de Noailles ouvrait son sac, je dis fort haut à M. le duc d'Orléans que M. le comte de Toulouse et moi venions de demander à M. de Noailles quand il rapporterait au conseil l'affaire de Périgueux; que ces gens-là, innocents ou coupables, n'avaient qu'un cri pour être ouïs et jugés; et qu'il me paraissait de l'honneur du conseil de ne les pas faire languir davantage. En finissant je regardai le comte de Toulouse, qui dit aussi quelque chose de court, mais d'assez fort. M. le duc d'Orléans répondit qu'il ne demandait pas mieux. Le duc de Noailles se mit à barbouiller sur l'accablement d'affaires, qu'il n'avait pas eu le temps, etc. Je l'interrompis et lui dis qu'il fallait le prendre, et l'avoir pris il y avait longtemps, parce qu'il n'y avait rien de si pressé que de ne pas ruiner des gens sur le pavé de Paris, et en laisser pourrir d'autres dans des cachots sans savoir pourquoi. M. le duc d'Orléans reprit un mot en même sens, et ordonna au duc de Noailles de se mettre en état de rapporter l'affaire à la huitaine.

D'excuse en excuse il différa encore trois semaines. A

la fin je dis à M. le duc d'Orléans que c'était se moquer de lui ouvertement, et faire un déni de justice le plus public et le plus criant. Le conseil d'après il se trouva que M. le duc d'Orléans lui avait déjà dit qu'il ne voulait plus attendre. M. le comte de Toulouse et moi continuâmes à lui demander si à la fin il apportait l'affaire de Périgueux. Nous ne doutâmes plus alors qu'elle serait aussitôt rapportée, mais les ruses n'étaient pas à bout.

C'était un mardi après dîner, où souvent M. le duc d'Orléans abrégeait le conseil pour aller à l'Opéra. Dans cette confiance le duc de Noailles tint tout le conseil en différentes affaires. J'étais entre le comte de Toulouse et lui. A chaque fin d'affaire je lui demandais : « Et l'affaire de Périgueux? — Tout à l'heure, » répondait-il, et il en commençait une autre. A la fin je m'aperçus du projet; je le dis tout bas au comte de Toulouse qui s'en doutait déjà, et nous convînmes tous deux de n'en être pas la dupe. Quand il eut épuisé son sac il était cinq heures. En remettant ses pièces il le referma et dit à M. le duc d'Orléans qu'il avait encore l'affaire de Périgueux qu'il lui avait ordonné d'apporter, mais qui serait longue et de détail; qu'il voulait sans doute aller à l'Opéra; que ce serait pour la première fois; et tout de suite, sans attendre de réponse, il se lève, pousse son tabouret et tourne pour s'en aller. Je le pris par le bras : « Doucement, lui dis-je, il faut savoir ce qu'il plaît à son altesse royale. Monsieur, dis-je à M. le duc d'Orléans, » toujours tenant ferme la manche du duc de Noailles, « vous souciez-vous beaucoup aujourd'hui de voir l'Opéra? — Mais non, me répondit-il, on peut voir l'affaire de Périgueux.— Mais sans l'étrangler, repris-je. — Oui, dit M. le duc d'Orléans, qui regardant M. le Duc qui souriait : Vous ne vous souciez pas d'y

aller, lui dit-il. — Non, monsieur, voyons l'affaire, répondit M. le Duc. — Oh! remettez-vous donc, monsieur, dis-je au duc de Noailles d'un ton très-ferme en le tirant très-fort, reprenez votre siége et rouvrez votre sac. » Sans dire une parole il tira son tabouret à grand bruit, et s'assit dessus à le rompre. La rage lui sortait par les yeux. Le comte de Toulouse riait et avait dit son mot aussi sur l'Opéra, et toute la compagnie nous regardait, souriant presque tous, mais assez étonnée.

Le duc de Noailles étala ses papiers et se mit à rapporter. A mesure qu'il s'agissait de quelque pièce, je la feuilletais, et par-ci, par-là je le reprenais. Il n'osait se fâcher dans ses réponses, mais il écumait. Il fit un éloge de Basville, de la considération qu'il méritait, excusa Courson, et bavarda là-dessus tant qu'il put pour exténuer tout et en faire perdre les principaux points de vue. Voyant que cela ne finissait point pour lasser et se rendre maître de l'arrêt, je l'interrompis et lui dis que le père et le fils étaient deux; qu'il ne s'agissait ici que des faits du fils, de savoir si un intendant était autorisé ou non, par son emploi, à taxer les gens à volonté, et à mettre des impôts dans les villes et dans les campagnes de son département, sans édit qui les ordonne, sans même d'arrêt du conseil, et uniquement sur ses propres ordonnances particulières, et à tenir des gens domiciliés quatre ou cinq mois dans des cachots, sans forme ni figure de procès, parce qu'ils ne payaient point ces taxes sèches à volonté, et encore accablés de frais. Puis me tournant à lui pour le bien regarder : « C'est sur cela, monsieur, ajoutai-je, qu'il faut opiner net et précis, puisque votre rapport est fait, et non pas nous amuser ici au panégyrique de M. de Basville, qui n'est point dans le procès. » Le duc de Noailles, hors de soi, d'autant plus qu'il voyait le régent sourire, et M. le Duc

qui me regardait et riait un peu plus ouvertement, se mit à opiner ou plutôt à balbutier. Il n'osa pourtant ne pas conclure à l'élargissement des prisonniers. « Et les frais, dis-je, et l'ordonnance de ces taxes, qu'en faites-vous? — Mais en élargissant, dit-il, l'ordonnance tombe. » Je ne voulus pas pousser plus loin pour lors. On opina à l'élargissement, à casser l'ordonnance, quelques-uns au remboursement des frais aux dépens de l'intendant, et à lui faire défense de récidiver.

Quand ce fut à mon tour, j'opinai de même, mais j'ajoutai que ce n'était pas assez pour dédommager des gens aussi injustement et aussi maltraités; que j'étais d'avis d'une somme à leur être adjugée, telle qu'il plairait au conseil de la régler; et qu'à l'égard d'un intendant qui abusait de l'autorité de sa place au point d'usurper celle du roi pour imposer des taxes inconnues, de son chef, telles qu'il lui plait, sur qui il lui plait, par ses seules ordonnances, qui jette dans les cachots qui bon lui semble de son autorité privée, et qui met ainsi une province au pillage, j'étais d'avis que son altesse royale fût suppliée d'en faire une telle justice qu'elle demeurât en exemple à tous les intendants.

Le chancelier, adorateur de la robe et du duc de Noailles, se jeta dans l'éloquence pour adoucir. Le comte de Toulouse et M. le Duc furent de mon avis. Ceux qui avaient opiné devant moi firent la plupart des signes que j'avais raison, mais ne reprirent point la parole. M. le duc d'Orléans prononça l'élargissement et la cassation de l'ordonnance de Courson et de tout ce qui s'en était suivi; qu'à l'égard du reste, il se chargeait de faire dédommager ces gens-là, de bien laver la tête à Courson, qui méritait pis, mais dont le père méritait d'être ménagé. Comme on voulut se lever, je dis qu'il serait bon d'écrire l'arrêt tout de suite, et M. le duc

d'Orléans l'approuva. Noailles se jeta sur du papier et de l'encre comme un oiseau de proie et se mit à écrire, moi à me baisser et à lire à mesure ce qu'il écrivait. Il s'arrêta sur la cassation de l'ordonnance et la prohibition de pareille récidive sans y être autorisé par édit ou par arrêt du conseil. Je lui dictai la clause ; il regarda la compagnie, comme demandant des yeux : « Oui, lui dis-je, il a passé comme cela ; il n'y a qu'à le demander encore. » M. le duc d'Orléans dit qu'oui. Noailles écrivit. Je pris le papier et le relus ; il l'avait écrit. Il le reprit en furie, le jeta avec les autres pêle-mêle dans son sac, jeta son tabouret à dix pas de là en se tournant, et s'en alla brossant comme un sanglier, sans regarder ni saluer personne, et nous à rire. M. le Duc vint à moi, et plusieurs autres qui, avec M. le comte de Toulouse, s'en divertirent. Effectivement M. de Noailles se posséda si peu, qu'en se tournant pour s'en aller, il frappa la table en jurant et disant qu'il n'y avait plus moyen d'y tenir.

Je sus par des familiers de l'hôtel de Noailles, qui le dirent à des amis, qu'en arrivant chez lui il s'était mis au lit sans vouloir voir personne, que la fièvre lui prit, qu'il avait été d'une humeur épouvantable le lendemain, et qu'il lui était échappé qu'il ne pouvait plus soutenir les algarades et les scènes que je lui faisais essuyer. On peut juger que cela ne m'en corrigea pas.

L'histoire en fut apparemment révélée par quelqu'un aux députés de Périgueux (car dès le soir elle se débita par la ville) qui me vinrent faire de grands remerciments. Noailles eut si peur de moi qu'il ne leur fit attendre leur expédition que deux jours.

Peu de mois après, Courson fut révoqué aux feux de joie de sa province. Cela ne le corrigea ni ne l'empêcha d'obtenir dans les suites une des deux places de con-

seiller au conseil royal des finances, car il était déjà conseiller d'état lors de cette affaire de Périgueux. Des Forts, mari de sa sœur, était devenu contrôleur général. Il se fia à lui pour les actions de la Compagnie des Indes et leur mouvement sur la place. Courson et sa sœur, à l'insu de des Forts, dont la netteté des mains ne fut jamais soupçonnée, y firent si bien leurs affaires que le désarroi de la place éclata. Chauvelin, lors à l'apogée de sa fortune, ennemi déclaré de des Forts, le fit chasser d'autant plus aisément que le cardinal Fleury était excédé de madame des Forts et de ses manéges, et le criminel Courson fut conservé à l'indignation publique, qui ne s'y méprit pas, parce que Chauvelin voulut tout faire retomber plus à plomb sur des Forts. J'ajoute cette suite, qui excède le temps de ces Mémoires, pour achever tout de suite ce qui regarde Courson.

Le maréchal de Tallard, dont on a vu le caractère, avait été mis dans le conseil de régence par le testament du feu roi. Enragé de n'être de rien, on a vu aussi qu'il se retira à la Planchette, petite maison près de Paris, criant, dans ses accès de désespoir, qu'il voulait porter le testament du feu roi écrit sur son dos. Il mourait de rage et d'ennui dans sa solitude, et n'y put durer longtemps. Son attachement aux Rohan, quoique servile, n'empêchait pas qu'il n'en fût compté. Il n'en était pas de même du sien, de tout temps, pour le maréchal de Villeroy qui, le rencontrant même à la tête des armées, conserva toujours ses grands airs avec lui, et ne cessa en aucun temps de le traiter comme son protégé. L'autre, impatient du joug, se rebecquait quelquefois; mais comme l'ambition et la faveur furent toujours ses idoles, il se rendit plus que jamais le très-humble esclave du maréchal de Villeroy, depuis le grand vol que madame de Maintenon lui fit prendre après son rappel, qu'elle

moyenna à la mort de madame la duchesse de Bourgogne, lors Dauphine, grand vol qu'il conservait encore auprès de M. le duc d'Orléans, qui le craignait et qui le ménageait, jusqu'à aller sans cesse au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, aussi misérablement qu'inutilement.

Villeroy prit son temps de l'issue de l'affaire des bâtards et de cette prétendue noblesse, dont on avait su faire peur au régent, pour lui représenter la triste situation de Tallard et profiter du malaise qui troublait encore ce prince. Le moment fut favorable; il crut s'acquérir Villeroy et les Rohan en traitant bien Tallard. Il imagina que tenant tous aux bâtards, et par conséquent à cette prétendue noblesse, le bon traitement fait à Tallard plairait au public et lui ramènerait bien des gens. Les affaires importantes avaient déjà pris le chemin unique de son cabinet, et n'étaient presque plus portées au conseil de régence que toutes délibérées, et seulement pour la forme. Ainsi, le régent crut paraître faire beaucoup et donner peu en effet, en y faisant entrer Tallard, qui de honte, de dépit et d'embarras, ne se présentait que des moments fort rares au Palais-Royal. La parole fut donc donnée au maréchal de Villeroy, avec la permission de le dire à Tallard sous le secret, qui, dès le lendemain, se présenta devant M. le duc d'Orléans. Il avait voulu se réserver de le lui déclarer et de fixer le jour de son entrée au conseil de régence. Un peu après qu'il fut là en présence, parmi les courtisans, le régent lui dit qu'il le mettait dans le conseil de régence, et d'y venir prendre place le surlendemain.

Dès que je le sus, je sentis la difficulté qui se devait présenter sur la préséance entre lui et le maréchal d'Estrées qui y venait rapporter les affaires de marine, et qui d'ailleurs y entrait avec les autres chefs et prési-

dents des conseils quand on les y appelait pour des affaires importantes. J'aimais bien mieux Estrées que Tallard, et pour l'estime nulle sorte de comparaison à en faire en rien. Le public même n'en faisait aucune, et tout était de ce côté-là à l'avantage du maréchal d'Estrées; mais j'aimais mieux que lui l'ordre et la règle, et sans intérêt, car je n'y en pouvais avoir aucun entre eux, l'intégrité des dignités de l'état. Tous deux étaient maréchaux de France, et dans cet office de la couronne Estrées était l'ancien de beaucoup; mais il n'était point duc et Tallard l'était vérifié au parlement; il est vrai qu'Estrées était grand d'Espagne, beaucoup plus anciennement que Tallard n'était duc, et que comme aux cérémonies de la cour les grands d'Espagne, comme je l'ai expliqué ailleurs, coupaient les ducs, suivant l'ancienneté des uns à l'égard des autres, Estrées précédait Tallard aux cérémonies de l'ordre et en toutes celles de la cour. Mais dès la première fois que le conseil de régence s'était assemblé il avait été réglé, comme je l'ai rapporté en son lieu, que le maréchal de Villars précéderait le maréchal d'Harcourt, celui-ci duc vérifié beaucoup plus ancien que l'autre, mais Villars plus ancien pair qu'Harcourt, parce que les séances du conseil de régence se devaient régler sur celles qui s'observent au parlement, et aux états généraux et aux cérémonies d'état où la pairie l'emporte. Il en résultait qu'entre deux hommes qui n'étaient pas pairs, mais dont l'office de la couronne qu'ils avaient tous deux se trouvait effacé par une autre dignité, c'était cette dignité qui devait régler leur rang. Ils en avaient chacun une égale, mais différente : l'une était étrangère, l'autre de l'état. Cette dignité étrangère roulait à la vérité par ancienneté avec la première de l'état dans les cérémonies de la cour; mais, comme telle, elle ne pouvait être admise

dans une séance qui se réglait pour le rang par la pairie, parce qu'il s'y agissait de matières d'état où elle ne pouvait avoir aucune part; au lieu que la dignité de duc vérifié en étant une réelle et effective de l'état, avait, comme telle, plein caractère pour être admise aux affaires de l'état, et ne l'y pouvait être que dans le rang qui lui appartenait, d'où il résultait qu'encore que le maréchal d'Estrées eût dans les cérémonies de la cour la préséance sur le maréchal de Tallard, celui-ci la devait avoir sur l'autre dans les cérémonies de l'état, et singulièrement au conseil de régence établi pour suppléer en tout l'âge du roi pour le gouvernement de l'état.

Je ne pus avertir Tallard qu'aux Tuileries, un peu avant le conseil. Sa joie extrême allait jusqu'à l'indécence, et ne lui en avait pas laissé la réflexion ; il en dit un mot au maréchal d'Estrées qui devait rapporter des affaires de marine, et tous deux en parlèrent à M. le duc d'Orléans, quand il arriva un moment après, qui leur dit que le conseil les jugerait sur-le-champ. On se mit en place; les deux maréchaux se tinrent debout derrière la place où j'étais. Estrées parla le premier; Tallard, étourdi du bateau, s'embarrassa. Je sentis qu'il se tirerait mal d'affaire, je l'interrompis, et dis à M. le duc d'Orléans que, s'il avait agréable de prier MM. les deux maréchaux de sortir pour un moment, je m'offrais d'expliquer la question en deux mots, et qu'on y opinerait plus librement en leur absence qu'en leur présence. Au lieu de me répondre, il s'adressa aux deux maréchaux, et leur dit qu'en effet il serait mieux qu'ils voulussent bien sortir, et qu'il les ferait rappeler sitôt que le jugement serait décidé. Ils firent la révérence sans rien dire, et sortirent.

J'expliquai aussitôt après la question en la manière

que je viens de la rapporter, quoique avec un peu plus d'étendue, mais de fort peu. Je conclus en faveur de Tallard, et tous les avis furent conformes au mien. La Vrillière écrivit sur-le-champ la décision sur le registre du conseil; puis alla, par ordre du régent, appeler les deux maréchaux, à qui la Vrillière ne dit rien de leur jugement. Ils se tinrent debout au même lieu où ils s'étaient mis d'abord; nous nous rassîmes en même temps que M. le duc d'Orléans, qui à l'instant prononça l'arrêt que le maréchal d'Estrées prit de fort bonne grâce et très-honnêtement, et Tallard fort modestement. Le régent leur dit de prendre place, se leva, et nous tous, et nous rassîmes aussitôt. Tallard, par son rang, échut vis-à-vis de moi, quelques places au-dessous.

L'excès de la joie, le sérieux du spectacle, l'inquiétude d'une dispute imprévue, firent sur lui une étrange impression. Vers le milieu du conseil, je le vis pâlir, rougir, frétiller doucement sur son siége, ses yeux qui s'égaraient, un homme en un mot fort embarrassé de sa personne. Quoique sans aucun commerce avec lui que celui qu'on a avec tout le monde, la pitié m'en prit; je dis à M. le duc d'Orléans que je croyais que M. de Tallard se trouvait mal. Aussitôt il lui dit de sortir, et de revenir quand il voudrait. Il ne se fit pas prier, et s'en alla très-vite. Il rentra un quart d'heure après. En sortant du conseil, il me dit que je lui avais sauvé la vie; qu'il avait indiscrètement pris de la rhubarbe le matin, qu'il venait de mettre comble la chaise percée du maréchal de Villeroy, qu'il ne savait ce qu'il serait devenu sans moi, ni ce qui lui serait arrivé, parce qu'il n'aurait jamais osé demander la permission de sortir. Je ris de bon cœur de son aventure; mais je ne pris pas le change de sa rhubarbe; il était trop transporté de joie pour

avoir oublié le conseil, et trop avisé pour avoir pris ce jour-là de quoi se purger.

Le duc d'Albret obtint le gouvernement d'Auvergne, sur la démission de M. de Bouillon, qui avait dessus 100,000 écus de brevet de retenue : un pareil fut donné au duc d'Albret.

Le maréchal de Tessé entrait au conseil de marine comme général des galères. On a vu à propos du voyage du czar, auprès duquel il fut mis, la vie qu'il menait depuis la mort du feu roi. Il était fort dégoûté de n'être de rien; je ne sais si l'entrée de Tallard au conseil de régence acheva de le dépiter; mais peu de jours après il pria le régent de lui permettre, retiré comme il était, ou plutôt comme il se croyait, de se retirer aussi du conseil de marine. Mais il se garda bien d'en rendre les appointements. Ce vide ne fit aucune sensation.

La facilité de M. le duc d'Orléans se laissa aller à l'adoration du chancelier pour la robe, et aux sollicitations du duc de Noailles pour la capter, d'accorder aux gens du monde les plus inutiles, qui sont les conseillers du grand conseil, deux grandes et fort étranges grâces : l'une qu'ils feraient désormais souche de noblesse; l'autre, exemption de lods et ventes des terres et maisons relevant du roi.

Le roi Stanislas pensa être enlevé aux Deux-Ponts par un parti qui avait fait cette entreprise. Elle fut découverte au moment qu'elle allait réussir. On prit trois de ces gens-là que le roi de Pologne avait mis en campagne. Comme les affaires du Nord n'étaient pas finies, il ne craignait point de violer le territoire de la souveraineté, personnelle surtout, du roi de Suède. Quelque temps après, le régent, touché de l'état fugitif de ce

malheureux roi, qui n'était en sûreté nulle part, lui donna asile à Weissembourg en basse Alsace.

Madame la princesse de Conti accoucha de M. le prince de Conti d'aujourd'hui, tandis que M. son mari était à l'Ile-Adam. L'ambassadeur de Portugal donna une superbe fête pour la naissance d'un fils du roi de Portugal. Il y eut un grand bal en masque, où madame la duchesse de Berry, M. le duc d'Orléans et beaucoup de gens allèrent masqués.

La Forêt, gentilhomme français, huguenot, et depuis longtemps attaché au service du roi d'Angleterre avant qu'il vînt à la couronne, était parvenu aux premières charges de la cour de Hanovre, et à être fort avant dans les bonnes grâces de son maître. Il se trouva dans un cas singulier sur la jouissance de ses biens en France qui, avec le secours du crédit du roi d'Angleterre auprès de M. le duc d'Orléans, qu'il y employa tout entier, lui en fit espérer la restitution dont il intenta la demande. L'affaire, très-soigneusement examinée par la considération du roi d'Angleterre, ne se trouva point dans le cas que la Forêt prétendait, et très-dangereuse de plus à lui être adjugée, par la porte que cet arrêt eût ouverte aux autres réfugiés pour les mêmes prétentions. Ainsi la Forêt perdit son procès tout d'une voix au conseil du dedans, puis en celui de régence.

Le 15 août, fut dans Paris l'étrange spectacle du triomphe du parlement sur la royauté, et de l'ignominie des deux augustes qualités réunies ensemble, de petit-fils de France et de régent du royaume, au sujet de quoi M. le duc d'Orléans, entraîné par le duc de Noailles, Effiat, les Besons, Canillac et autres serfs du parlement, se cacha merveilleusement de moi. On a vu sur l'année passée qu'il voulut aller à la procession du vœu du roi son grand-père, qui a montré plus d'une fois au

parlement, de paroles et d'effet, qu'il savait le contenir dans les bornes du devoir et du respect, et qui l'aurait étrangement humilié, s'il eût pu imaginer ce qui se passerait entre son petit-fils et cette compagnie soixante-quatorze ans après sa mort, à l'occasion de la procession qu'il avait pieusement instituée. La faute de l'année précédente aurait dû corriger; et puisque M. le duc d'Orléans avait eu la faiblesse de ne pas faire rentrer le parlement dans ses bornes, au moins n'en fallait-il pas volontairement subir l'usurpation monstrueuse, sans aucune sorte de nécessité. Une procession n'était ni de son goût ni de la vie qu'il menait, ni par cela même de l'édification publique. Ni le feu roi ni aucune personne royale n'y avait jamais assisté, et s'étaient toujours contentés de celle de leur chapelle. Il n'avait donc qu'à rire avec mépris de la folle chimère du parlement, s'il n'avait pas la force de mieux faire, et ne plus penser d'aller à cette procession.

Le parlement venait de refuser très-sèchement d'enregistrer la création de deux charges dans les bâtiments, qui auraient été vendues 400,000 livres les deux, au profit du roi, sous prétexte, dirent messieurs, que leurs gages augmenteraient les dépenses de l'état. Le même esprit de misère qui venait de mettre Tallard dans le conseil de régence fit aller M. le duc d'Orléans à la procession; et comme les *mezzo termine* étaient de son goût, le premier président, de concert avec le duc et la duchesse du Maine, lui en suggérèrent un, qui portait tellement son excommunication sur le front qu'il est incroyable qu'un prince d'autant d'esprit que M. le duc d'Orléans y pût donner, et que de tous ceux qui l'excitèrent à cette procession, pas un ne s'en aperçût ou ne lui fût assez attaché pour l'en avertir, car le singulier est que je ne le sus que le matin même du 15, et la procession était pour l'après-dînée, et il n'y avait plus qu'à

hausser les épaules. Ce *mezzo termine*, si bien imaginé pour accommoder toutes choses, fut une procuration du roi à M. le duc d'Orléans, pour tenir sa place à la procession, où en cette qualité il irait des Tuileries à Notre-Dame, et en reviendrait comme le roi, et avec le même accompagnement de carrosses, pages, valets de pied, gardes du roi, Cent-Suisses, etc., ayant à Notre-Dame, et pendant la procession, le premier gentilhomme de la chambre en année, et le duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps en quartier, avec le bâton, derrière lui, et le capitaine des Cent-Suisses devant lui, et les aumôniers du roi de quartier en rochet, manteau long et bonnet carré, pour le servir comme le roi. Avec cette royale mascarade, le parlement eut la complaisance de le vouloir bien souffrir à sa droite, et se réserva le plaisir de s'en bien moquer.

On laisse à penser quel effet opéra une telle comparse, fondée sur aucune sorte d'apparence d'usage, de coutume, encore moins de nécessité, faite par un prince qui se donnait publiquement, par ses discours et par sa conduite, pour se moquer de bien pis que d'une procession, et qui, par les renonciations, la paix d'Utrecht et l'âge du roi, était encore pour longtemps l'héritier présomptif de la couronne. Quoi donc de plus simple et de plus naturel à répandre et à persuader, que M. le duc d'Orléans, dans la soif et dans l'espérance de régner, avait saisi une occasion de se donner la satisfaction de se montrer en roi en une cérémonie publique, en avant-goût de ce qui lui pouvait arriver, et pour accoutumer Paris à lui en voir toute la pompe, et la majesté en plein comme il en exerçait le pouvoir?

Avec les horreurs semées lors de la perte des princes, père, mère, frère et oncle du roi, sans cesse rafraîchies par leurs pernicieux auteurs, on peut imaginer ce qui

fut répandu dans Paris, dans les provinces, dans les pays étrangers et dans l'esprit du roi, par la facilité et l'autorité de l'accès auprès de lui de ceux qui voulaient accréditer ces exécrables soupçons, et en grossir les idées. Aussi firent-elles un grand bruit, et la fête n'avait été proposée ni imaginée pour autre chose. Après la chose faite, M. le duc d'Orléans n'osa jamais m'en parler, et l'indignation me retint autant de lui en rien dire que l'inutilité de le faire après coup. L'autre effet fut d'affermir le monde dans la folle idée de la supériorité, tout au moins de l'égalité, du parlement avec le régent, qui se semait depuis longtemps avec art, et qui de cette époque prit faveur générale, et d'enfler le parlement, au point qu'on le verra bientôt rallié avec tous les ennemis du régent et une multitude de fous qui ne doutaient pas de figurer et de faire fortune dans les troubles.

La fête de saint Louis donna dix jours après le contraste plénier de celle-ci. La musique de l'Opéra a coutume ce jour-là de divertir gratuitement le public d'un beau concert dans le jardin des Tuileries. La présence du roi dans ce palais y attirait encore plus de monde, dans l'espérance de le voir paraître quelquefois sur les terrasses qui sont de plain-pied aux appartements. Il parut très-sensiblement cette année un redoublement de zèle, par l'affluence innombrable qui accourut, non-seulement dans le jardin, mais de l'autre côté, dans les cours, dans la place, et qui ne laissa pas une place vide, je ne dis pas aux fenêtres, mais sur les toits des maisons en vue des Tuileries. Le maréchal de Villeroy persuadait à grand'peine le roi de se montrer, tantôt à la vue du jardin, tantôt à celle des cours, et dès qu'il paraissait, c'était des cris de : vive le roi ! cent fois redoublés. Le maréchal de Villeroy faisait remarquer au roi cette multitude prodigieuse, et sentencieusement lui disait :

« Voyez, mon maître, voyez tout ce peuple, cette affluence, ce nombre de peuple immense, tout cela est à vous, vous en êtes le maître; » et sans cesse lui répétait cette leçon pour la lui bien inculquer. Il avait peur apparemment qu'il n'ignorât son pouvoir. L'admirable Dauphin son père en avait reçu de bien différentes, dont il avait bien su profiter. Il était bien fortement persuadé qu'en même temps que la puissance est donnée aux rois pour commander et pour gouverner, les peuples ne sont pas aux rois, mais les rois aux peuples, pour leur rendre justice, les faire vivre selon les lois, et les rendre heureux par l'équité, la sagesse, la douceur et la modération de leur gouvernement. C'est ce que je lui ai souvent ouï dire avec effusion de cœur, et persuasion intime, dans le désir et la résolution bien ferme de se conduire en conséquence, non-seulement étant en particulier avec lui, et y travaillant pour l'avenir dans ces principes, mais je le lui ai ouï dire et répéter plusieurs fois tout haut en public, en plein salon de Marly, à l'admiration et aux délices de tous ceux qui l'entendaient.

CHAPITRE CDLXXI.

Comité pour les finances. — Ma conduite à cet égard. — Je propose en particulier au chancelier la réforme de quelques troupes distinguées avec les raisons et la manière de la faire; il l'approuve, mais elle demeure entre nous deux par la faiblesse du régent. — Fin et résolutions du comité des finances mises en édit. — Démêlé ajusté entre le premier président et les enquêtes pour le choix et le nombre des commissaires du parlement quand il en faut nommer. — Le parlement veut qu'on lui rende compte des finances avant d'opiner sur l'enregistrement de l'édit, et l'obtient. — Il l'enregistre enfin avec peine. — Misère du régent. — Peur et valetage du duc de Noailles. — Les évêques prétendent inutilement des carreaux à l'anniversaire du feu roi. — Entreprise de nouveau condamnée entre les princesses du sang, femmes et filles, au mariage de Chalmazel avec une sœur du maréchal d'Harcourt. — Madame la duchesse d'Orléans achète Bagnolet. — Maison donnée, à Paris, aux chanceliers, et Champ donné à la princesse de Conti par la Vallière, aux dépens du financier Bourvalais. — Ragotzi s'en va en Turquie; ce qu'il devient jusqu'à sa mort. — Victoire du prince Eugène sur les Turcs. — Prise de Belgrade. —Mort de Villette et d'Estrades. — Le fils du dernier obtient sa mairie de Bordeaux. — Madame de Mouchy et Riom, dame d'atours et premier écuyer en second de madame la duchesse de Berry. — Changements parmi ses dames. — Diverses grâces de M. le duc d'Orléans. — Retour de Hongrie des Français. — Mort du duc de Ventadour. — Extinction de son duché-pairie. — Mort de Moncault. — J'achète, pour mes enfants, deux régiments de cavalerie. — L'abbé Dubois

répassé en Angleterre. — Peterborough arrêté dans l'État ecclésiastique.

Le comité qui s'assemblait plusieurs fois la semaine pour les finances allait son train. Le duc de Noailles y montra, comme il voulut, l'état présent des finances, en exposa les embarras, y présenta des expédients, lut des mémoires. J'étais là, comme on l'a vu, malgré moi, et cette langue de finances dont on a su faire une science, et, si ce mot se peut hasarder, un grimoire pour que l'intelligence en soit cachée à ceux qui n'y sont pas initiés, et qui, magistrats et traitants, banquiers, etc., ont grand intérêt que les autres en demeurent dans l'ignorance, cette langue, dis-je, m'était tout à fait étrangère. Néanmoins ma maxime constante ayant toujours été que l'humeur doit être toujours bannie des affaires autant que l'acception des choses et des personnes et toute prévention, j'écoutais de toutes mes oreilles malgré mon dégoût de la matière, et ce que je n'entendais pas, je n'étais pas honteux de le dire et de me le faire expliquer. C'était le fruit de l'aveu de mon ignorance en finances, que j'avais fait si haut et si clair en plein conseil de régence, lorsque je m'excusai d'être de ce comité, et que le régent finit par me le commander.

Il arriva assez souvent qu'y ayant diversité d'avis, quelquefois même assez vive, je me trouvai de celui du duc de Noailles, et que je disputai même assez fortement pour le soutenir. Le chancelier ravi m'en faisait compliment après; et M. le duc d'Orléans, à qui l'un et l'autre le dirent, et qui avait remarqué la même chose quelquefois au conseil de régence, les assura qu'il n'en était point surpris, et ne laissa pas de m'en marquer sa

satisfaction. Je lui dis, et au chancelier, que l'avis du duc de Noailles bon ou mauvais et sa personne étaient pour moi deux choses absolument distinctes et séparées; que je cherchais partout le bon et le vrai, et que je m'y attachais partout où je le croyais voir, comme je me roidissais aussi contre ce que j'y croyais opposé; qu'il pouvait bien être qu'en ce dernier cas, je parlasse plus ferme et plus dur quand je trouvais l'avis du duc de Noailles à combattre, que si j'avais eu à attaquer celui d'un autre; mais aussi j'étais de son avis sans répugnance quand je le trouvais bon, et que je m'élevais pour le soutenir fortement en faveur du bon et du vrai quand je le voyais disputer, sans que, pour tout cela, je changeasse de sentiment pour sa personne.

Comme ce travail se prolongeait, les assemblées se multiplièrent; et une après-dînée, à la fin d'une, il fut convenu que nous nous rassemblerions le lendemain matin et encore l'après-dînée, et que, pour n'avoir pas la peine de tant aller et venir, le chancelier donnerait à dîner à tout le comité. Le lendemain matin, au sortir de la séance, le chancelier, qui, dès la veille, m'avait prié, outre le général, en particulier à dîner, s'approcha de moi en me disant, comme encore d'un air d'invitation, qu'on allait dîner. Je le priai de me dire précisément à quelle heure il comptait rentrer en séance, afin que je m'y trouvasse ponctuellement. A sa surprise et son redoublement de prières de rester, je lui avouai franchement que je ne pouvais me résoudre à dîner avec le duc de Noailles; que tant qu'il voudrait sans lui je réparerais ce que je perdais ce jour-là. Il me parut affligé au dernier point, me pressa, me conjura, me représenta le bruit que cela allait faire. Je lui dis qu'il n'y aurait rien de nouveau, et que personne n'ignorait à quel point nous étions ensemble. Ce colloque, qui se

faisait avec émotion sur le chemin de la porte, fut remarqué. Je vis par hasard le duc de Noailles, qui du fond de la chambre nous regardait, et parlant aux uns et aux autres. Le duc de la Force vint en tiers, un instant après le maréchal de Villeroy, puis l'archevêque de Bordeaux, qui se joignirent au chancelier, et qui tous ensemble, comme par force, me retinrent. Je consentis donc enfin, mais avec une répugnance extrême, et à condition encore que le duc de Noailles se placerait au plus loin de moi, sans quoi je leur déclarai que je sortirais de table. Ils s'en chargèrent, et cela fut exécuté. Le dîner fut grand et bon, et tout m'y montra qu'on était aise que j'y fusse demeuré. Le duc de Noailles y parut, tout désinvolte qu'il est, fort empêtré. Il voulut pourtant un peu bavarder; mais on voyait qu'il avait peine à dire. Vers le milieu du repas, il se trouva mal ou en fit le semblant, et passa dans une autre chambre. Un moment après, la chancelière l'alla voir et revint se mettre à table. Personne autre n'en sortit ni ne marqua de souci que le chancelier, qui y envoya une fois ou deux. On dit que c'était des vapeurs, et finalement il acheva de dîner dans cette chambre plus à son aise qu'il n'eût apparemment fait à table. Je n'en sourcillai jamais. Il se retrouva avec la compagnie à prendre le café, et peu après nous nous remîmes en séance, où il rapporta comme si de rien n'eût été. Je fus fort remercié de la compagnie, et particulièrement du chancelier et de la chancelière d'être demeuré à dîner, et je ne cachai à personne que ç'avait été un vrai sacrifice de ma part, dont l'absence du duc de Noailles m'avait fort soulagé dans la dernière moitié du repas. Ce dîner avec lui, ce qui s'était répandu que j'étais souvent de son avis, et grossi, dont lui-même était bien homme à s'être paré, fit courir quelque bruit que nous étions

raccommodés, bruit qui fut bientôt détruit par la continuité de la façon dont j'en usais avec lui. Ce fut la seule fois qu'il y eut comité matin et soir. Ils redoublèrent les après-dînées et de longueur. Je crus que le chancelier n'avait pas voulu, et sagement, nous exposer, le duc de Noailles et moi, à l'inconvénient d'un second dîner.

Le travail achevé, et tous les avis à peu près réunis sur chaque point, j'allai voir le chancelier en particulier. Je lui dis que je venais lui communiquer une pensée que je n'avais pas voulu hasarder dans le comité, raisonner avec lui, et, s'il trouvait que ce que je pensais fût bon, le proposer lui et moi à M. le duc d'Orléans, sinon l'oublier l'un et l'autre. Je lui dis que, peiné de voir toute la difficulté qui se trouvait à égaler, du moins en pleine paix, la recette du roi à sa dépense, je pensais qu'il serait à propos de réformer la gendarmerie, et même les gendarmes et les chevau-légers de la garde, avec les deux compagnies de mousquetaires, en augmentant de deux brigades chacune des quatre compagnies des gardes du corps.

Mes raisons étaient celles-ci : il n'y a point d'escadron de ces troupes, l'un dans l'autre, qui en simples maîtres et en officiers, tout compris, ne coûte quatre escadrons de cavalerie ordinaire. Quelque valeureuses qu'on ait éprouvé ces troupes, on ne peut espérer qu'elles puissent battre leur quadruple, ni même qu'elles puissent se soutenir contre ce nombre. Ainsi, quant aux actions, rien à perdre de ce côté-là; au contraire à y gagner, si en temps de guerre on juge à propos de faire la même dépense pour avoir le quadruple d'escadrons ordinaires en leur place, et en attendant une épargne de plusieurs millions dont la supputation est évidente. Le courant du service dans les armées y gagnerait en toute façon,

C'est une dispute continuelle sur les prétentions de la gendarmerie, qui vont toujours croissant et qui la rend odieuse à la cavalerie, jusqu'à causer toutes les campagnes des embarras et des accidents. Les maîtres ne sont point officiers, et ne veulent point passer pour cavaliers. Ils se prétendent égaux aux gendarmes et aux chevau-légers de la garde, lesquels sont maison du roi. De là des disputes pour marcher et pour obéir, pour des préférences de fourrages, pour des distinctions de quartiers, pour des difficultés avec les officiers généraux et avec ceux du détail, et pour toutes sortes de détachements ; et comme tout cela est soutenu par un esprit de corps (on n'oserait dire de petite république, par ce nombreux essaim d'officiers, triplés et quadruplés en charges par compagnie, dont chacun se pique à qui soutiendra plus haut ce qu'ils appellent l'honneur du corps), personne ne veut se brouiller jusqu'aux querelles avec tant de têtes échauffées. Le général lui-même a plus court de céder, mais d'éviter de les avoir dans son armée, où ils ne font presque aucun service par ces difficultés, et les renvoie le plus tôt qu'il est possible, eux-mêmes étant dans la prétention d'arriver les derniers à l'armée et d'en partir les premiers, en sorte qu'il est rare qu'ils fassent une campagne entière, dont les armées mêmes se sentent fort soulagées. Voilà ce qui est particulier à la gendarmerie.

A l'égard de ce qui lui est commun avec les gendarmes et les chevau-légers de la garde et les mousquetaires, le voici : deux grands inconvénients pour la guerre, par le grand nombre des officiers de tous ces corps, qui font une foule d'équipages qui sont fort à charge pour les subsistances, et qui augmentent très-considérablement l'embarras des marches et des mouvements d'une armée. Mais ce nombre d'officiers en produit un autre

plus fâcheux : c'est qu'ils ne sont en effet que des capitaines, des lieutenants, des cornettes de cavalerie, et ce qui est la même chose sous le nom d'enseigne qu'on a donné pour avoir quatre officiers, qui quelquefois sont doublés, comme ils le sont toujours dans les gendarmes et chevau-légers de la garde et dans les deux compagnies de mousquetaires. Or, n'étant que tels, ils en sont bornés au même service quand ils sont en détachement, et comme ils vieillissent dans ces charges, ils y deviennent anciens officiers généraux sans savoir le plus souvent plus qu'un lieutenant de cavalerie ; d'où il est aisé de juger de ce qui en peut arriver quand ils se trouvent chargés de quelque chose. Le feu roi, de la création duquel sont les mousquetaires gris et noirs et la gendarmerie, et qui se plaisait aux détails et aux revues des troupes et à leur magnificence, mit les officiers de ces troupes sur le pied peu à peu de devenir officiers généraux à leur rang, et les fit presque tous colonels par leurs charges, et fort tôt après les avoir achetées ceux dont les charges ne les font pas. Cela fait donc dans les armées un amas très-nombreux de colonels, brigadiers, officiers généraux, qui n'ont ni n'ont jamais eu de troupes, qui n'ont jamais été en détachement que comme simples cornettes, lieutenants ou capitaines de cavalerie, et qui, nonobstant leur grade, continuent, tant qu'ils ont ces charges, d'être détachés sur le même pied. Il est vrai que sur le gros de l'armée ils marchent à leur tour suivant leur grade d'armée ; mais, au nombre qu'ils sont de chaque grade, marcher ainsi se borne à deux ou trois fois par campagne, qui n'est pas le moyen d'apprendre, quand précédemment surtout on n'a rien appris ni eu occasion d'apprendre. Cette double façon d'être détaché produit une cacophonie ridicule en ce que le lieutenant, détaché avec sa troupe

distinguée, et qui dans le total du détachement ne sert que comme un lieutenant de cavalerie à la tête de quinze ou vingt maîtres, est souvent brigadier et même maréchal de camp, aux ordres, non-seulement de son cadet de même grade ou même inférieur qui commande le tout, mais à ceux des colonels et des lieutenants-colonels détachés avec lui à leur tour de marcher, et qui, sous le chef, commandent à tout le détachement. Voilà en peu de mots pour la guerre; venons aux autres inconvénients.

Celui de la gendarmerie est unique : c'est ce qu'il en coûte de plus au roi que pour ses troupes ordinaires, en places de fourrage pour les officiers, et en traitements de quartiers d'hiver pour le total de la gendarmerie, ainsi qu'en route et en étapes, ce qui gît encore en un calcul bien aisé. Pour ce qui est des gendarmes chevau-légers et mousquetaires, c'est une autre manière de compter avec eux qui va encore plus loin. Ces troupes, en si petit nombre pour la guerre, quand même (ce qui ne peut être) les quatres compagnies iraient toutes entières, parce qu'il en demeure toujours pour le guet et par force congés, ne sont, ou d'aucun usage ailleurs, ou d'un usage inutile. Jamais leur guet n'est auprès du roi dans pas un lieu de ses demeures; ce guet l'accompagne seulement de Versailles à Fontainebleau ou à Compiègne, ou en de vrais voyages. Dans ces voyages même ils ne sont jamais dans les lieux où le roi couche, excepté en des cas assez rares, un petit détachement de mousquetaires des deux compagnies, pour fournir aux sentinelles extérieures et suppléer au régiment des gardes ou autre garde d'infanterie. Par les chemins les gardes du corps environnent toujours le carrosse du roi aux deux côtés et derrière, et quelques-uns devant; en avant de tout et en arrière de tout, il y a un détachement de gendarmes

et de chevau-légers, et quatre mousquetaires à la tête de l'attelage du roi, qui tous se relaient de distance en distance. De service de cour, aucun autre qu'un officier principal de chacun de ces corps en quartier, qui prend l'ordre du roi au sortir de son souper, quand le capitaine ne s'y trouve pas, et un maître de chaque corps, botté, en uniforme, qui prend l'ordre du roi tous les jours sur son passage pour aller à la messe; et à ces deux ordres du matin et du soir jamais rien à faire, parce que, s'il y avait quelque ordre à donner pour la guerre, pour une revue, pour un voyage, etc., cela se passait toujours du roi au capitaine, ou si la chose pressait, et qu'il n'y fût pas, à l'officier de quartier. Par ce court détail je ne voyais point d'utilité pour la guerre ni pour le service, encore moins pour celui de la cour, ni pour sa décoration, à entretenir des troupes si chères, et qui, à la valeur près, n'étaient bonnes que pour la magnificence et la décoration des revues, auxquelles le feu roi ne s'était que trop plu.

Question après de la manière de s'en soulager. Rien de plus aisé pour la gendarmerie : la réformer, laisser crier les intéressés, continuer une pension aux maréchaux des logis, et rembourser toutes les charges. Pour y parvenir, s'imaginer après la réforme qu'elle n'est point faite, faire en tout genre de dépense pour la gendarmerie les mêmes fonds que si elle subsistait, rembourser de cette somme tous les ans un nombre de charges en entier, et continuer les appointements de toutes jusqu'au jour de leur remboursement, le rendre libre de toute dette qui n'aurait point dessus des hypothèques spéciales, promettre (et tenir parole) à ceux qui seraient mestres de camp et brigadiers la préférence pour des régiments; moyennant quoi, en trois ans ou quatre au plus, on serait soulagé de toute cette dépense.

Pour ce qui est des gendarmes, des chevau-légers, je sentis bien la difficulté de la faiblesse de M. le duc d'Orléans pour le prince de Rohan et le duc de Chaulnes qui les commandaient. Je proposais la même forme que je viens d'expliquer pour la gendarmerie, et je dis au chancelier que c'était son affaire pour ôter ce nombre d'exempts de taille et d'autres impositions; et cette quantité de lettres d'état, la plupart très-indirectes, qui, pour de l'argent que les plaideurs donnaient à des gendarmes ou à des chevau-légers, se mêlaient sans intérêt dans leurs affaires sous quelque couleur forcée, et arrêtaient de leur chef les procédures et les jugements tant qu'il leur plaisait. Pour les mousquetaires, la difficulté des capitaines n'était pas la même, mais la manière de réformer et de rembourser pareille. Les huit brigades d'augmentation dans les gardes du corps n'étaient pas une dépense en comparaison de l'épargne qu'on eût faite. Ceux-là au moins auraient servi utilement à la guerre et à la cour.

Je trouvais leur guet trop faible, outre qu'on pouvait remettre cette augmentation à l'ouverture d'une guerre ou au mariage du roi. Les deux hôtels des mousquetaires les auraient logés dans Paris, chacun à son tour, où on aurait eu des troupes plus nombreuses et plus sages que cette jeunesse à qui il fallait des gouverneurs. De plus, il pouvait y avoir des temps difficiles où la faiblesse du guet est un grand inconvénient, et où de l'augmenter en est un autre qui marque de la crainte et enhardit ceux qui se proposent d'en donner; et dans d'autres temps où il vient un dauphin, une dauphine et des fils de France qui n'ont pas encore leur maison, le guet, au nombre qu'il est, et qui ne peut être plus fort par rapport à la force des compagnies, ne peut suffire au service, et n'y suffisait même pas par cette raison du

temps du feu roi, qu'il était plus nombreux, parce que les compagnies étaient plus nombreuses. Il en arriverait une augmentation d'escadrons de gardes du corps pour la guerre, qui répareraient en grande partie et bien moins chèrement ceux des gendarmes, chevau-légers, mousquetaires et gendarmerie, dont le service serait sans embarras et se ferait bien mieux, étant d'un même corps.

Enfin on éviterait, en réformant les mousquetaires d'autres inconvénients, qui n'y sont compensés d'aucun avantage. On en a voulu faire une école militaire, et y faire passer sans exception toute la jeunesse qui demande de l'emploi. Or, cette école n'apprend rien pour la guerre ni pour la discipline des troupes; on n'y apprend que l'exercice et à escadronner, à obéir, et force pédanterie, dont on se moque tout bas en attendant qu'on en sorte et qu'on puisse en rire tout haut. Ainsi cette jeunesse passe le temps d'une année au moins, et souvent davantage, à se débaucher dans Paris et à y dépenser très-inutilement, et quand elle entre dans les troupes elle y est neuve à tout, comme si elle sortait de sa province, et c'est alors qu'elle commence à apprendre utilement et qu'elle oublie tout ce qu'elle a appris d'inutile. Les détachements qui vont à la guerre ne l'instruisent pas davantage. Ils y servent en simples maîtres, ou, s'il y a des attaques à un siége, en simples grenadiers. Or, la jeunesse noble, beaucoup moins l'illustre, qui est à la vérité destinée à la guerre et à tous ses hasards, ne l'est pas à ce genre de service; et c'est en abuser d'une façon barbare que de la prodiguer en troupe au service de simples maîtres et de simples grenadiers.

Avant l'invention de cette étrange mode, la jeunesse ne perdait point ainsi son temps, et n'était point prodigué à tas à des attaques d'ouvrages. Chacun d'elle avait un parent ou un ami de son père, avec qui il se

mettait cadet, et qui en prenait soin pour tout. Ils devenaient bientôt officiers, et toujours sous les mêmes yeux. Cela faisait des enfants du corps, et de ces corps une famille ; et le soin et la dépendance du jeune homme le préservaient d'une infinité d'inconvénients, lui apprenaient à vivre, à s'instruire, à se conduire, et en avançant ainsi, à devenir bon officier, et capable d'en élever d'autres comme eux-mêmes l'avaient été. Il est vrai que la beauté des revues et des camps de plaisir et de magnificence ne serait plus la même. Mais le feu roi n'était plus, et c'était un gain, à bien de différends égards, que d'en perdre l'usage et de se bien garder de le renouveler.

Le chancelier goûta infiniment toutes ces raisons. Mais quand nous discutâmes ensuite, non le moyen de les persuader au régent, parce que leur évidence était palpable, mais d'exécuter cette réforme, nous convînmes aisément que nous ne viendrions jamais à bout de lui en inspirer la résolution, ou que, s'il la prenait, contre notre espérance, jamais les cris et les brigues des intéressés ne la lui laisseraient exécuter. Cette prodigieuse faiblesse, qui perdit constamment une régence qui aurait pu être si belle, si utile au royaume, si glorieuse au régent, et dont les suites auraient été en tout d'un aussi grand avantage, fut l'obstacle continuel à tout bien, et la cause perpétuelle de la douleur de tous ceux qui désiraient sincèrement le bien de l'état et la gloire du régent. Nous comprîmes enfin, le chancelier et moi, qu'en proposant au régent une réforme si utile, elle ne se ferait jamais, et que tout le fruit que nous retirerions de notre zèle serait la haine de tant d'intéressés. Cette considération nous ferma donc la bouche, et la chose en demeura entre nous deux.

Le long et ennuyeux travail du comité des finances

étant fini, il s'assembla plusieurs fois chez M. le duc d'Orléans, où les dernières résolutions furent prises fort unanimement. Les principales furent de ne point toucher aux rentes de l'hôtel-de-ville; d'ôter le dixième, tant pour tenir la parole si solennellement donnée en l'imposant de le supprimer à la paix, que parce que, dans le fait, on n'en pouvait presque plus rien tirer. Le fonds de 1,200,000 liv. destiné par an aux bâtiments fut réduit à la moitié; plusieurs retranchements de pensions fort inutilement données, et des diminutions sur d'autres. Les menus plaisirs du roi de 10,000 fr. par mois, et sa garde-robe à 36,000 liv. furent réduits, les menus plaisirs à moitié, la garde-robe à 24,000 liv. A l'âge du roi tout cela s'en allait en pillage. Il y eut encore d'autres choses retranchées et de la diminution sur les intérêts des sommes empruntées au denier vingt.

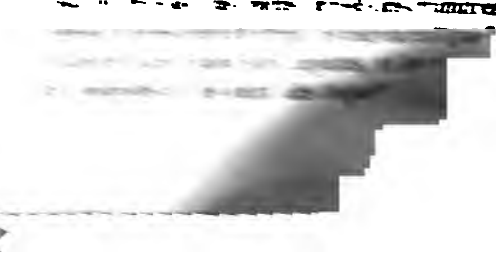
Les chefs et présidents des conseils furent mandés à un conseil extraordinaire du jeudi après dîner, 19 août, où le duc de Noailles rendit compte de ce qui avait été concerté. Il fut réglé que l'édit en serait dressé en conformité, pour être envoyé enregistrer au parlement. Le lendemain le comité s'assembla encore chez M. le duc d'Orléans pour voir le projet d'édit et le perfectionner.

Le premier président avait un démêlé avec les enquêtes et les requêtes sur le nombre et le choix des députés quand il s'agirait d'en nommer aux occasions qui le demanderaient. La grand'chambre semblait partiale pour le premier président, parce que maître du choix dans cette chambre, il voulait exclure les autres, qui cependant ne sont pas moins qu'elle des chambres du parlement. Après bien du bruit, ils convinrent que la grand'-chambre aurait seule sept députés, et les cinq chambres des enquêtes et les deux des requêtes chacune un, ce

qui en fait sept autres ; ainsi à elles sept la moitié des députés, et la grand'chambre seule une autre moitié. Cette affaire ne se passa pas bien pour le premier président, qui demeura assez mal avec la compagnie, laquelle depuis longtemps le regardait comme un double fripon, dont le métier était de tirer tant qu'il pouvait d'argent de M. le duc d'Orléans.

L'édit porté au parlement lui parut une trop belle occasion pour n'en pas profiter. Messieurs opinèrent qu'il leur fallait faire voir un détail des revenus et des dépenses du roi avant qu'ils décidassent s'ils enregistreraient l'édit. Le premier président alla en rendre compte au régent, et le lendemain après dîner il reçut une députation du parlement, à laquelle il dit qu'il ne souffrirait point qu'il fût donné la moindre atteinte à l'autorité royale, tandis qu'il en serait le dépositaire. Les quatorze commissaires députés s'assemblèrent. Les gens du roi furent ensuite au Palais-Royal. Le parlement s'assembla ensuite, et enregistra la suppression du dixième, de beaucoup de francs salés, et d'autres articles. Sur ceux qui restaient, M. le duc d'Orléans eut la faiblesse, poussé par la frayeur qui avait saisi le duc de Noailles, et son désir de faire sa cour au parlement, de les faire discuter par ce duc en sa présence, le dimanche matin 5 septembre, aux quatorze députés du parlement, et il y fit aussi entrer le sieur Law pour leur expliquer les avantages qui en reviendraient à la compagnie du Mississipi. De tout cela pas un mot au conseil de régence, et, s'il se pouvait, beaucoup moins à moi en particulier ; aussi n'en dis-je pas une parole à M. le duc d'Orléans, suivant ma coutume, quand il s'agissait du parlement.

Il s'assembla le lendemain matin, et après dîner, pour entendre le rapport des commissaires, et comme il ne fut pas encore pour achever l'enregistrement, et qu'il



L'anniversaire qui se fait tous les ans à Saint-Denis pour le roi dernier mort produisit une prétention toute nouvelle. La reconnaissance n'est plus à la mode depuis longtemps. Il y eut très-peu de gens de la cour; M. du Maine et son second fils, quelque peu d'évêques et le cardinal de Polignac. Ces évêques s'avisèrent de vouloir avoir des carreaux : le rare est qu'il n'y eut que le cardinal de Polignac qui s'y opposa, et qui l'empêcha, sur quoi les évêques osèrent s'en aller et se plaindre au régent. Jamais ils n'en avaient eu ni prétendu, et j'ai dit ailleurs que la règle des honneurs c'est que chacun est en présence du corps ou de sa représentation comme il était en présence de cette même personne vivante; or, les évêques n'ont jamais eu ni imaginé d'avoir des carreaux en aucun lieu où est le roi. Ces messieurs se pouvaient contenter de leurs conquêtes sur les évêques pairs en ces cérémonies, à qui ils ne voulurent pas souffrir leurs carreaux, étant avec eux en corps de clergé, et qui l'emportèrent sur la faiblesse des prélats pairs. C'était bien là une preuve que les autres évêques n'en avaient jamais eu ni prétendu. Ils pouvaient encore se souvenir qu'il n'y avait pas un grand nombre d'années qu'ils y étaient sur la même ligne avec les cardinaux, derrière qui, même s'il n'y en avait qu'un seul, ils avaient toujours été placés auparavant.

Le mariage de Chalmazel, aujourd'hui premier maître-d'hôtel de la reine, et qui est homme de condition, avec une sœur d'Harcourt, fit renaître une autre prétention, quoique solennellement et contradictoirement jugée et condamnée par le feu roi, entre les femmes et les filles des princes du sang, comme on l'a vu en son lieu, et comme le jugement en avait sans cesse été exécuté depuis. Madame la duchesse d'Orléans fit signer à mesde-

moiselles ses filles ce contrat de mariage avec elle, et immédiatement après elle; en sorte que les femmes des princes du sang ne trouvèrent plus d'espace quand on leur présenta ce contrat où elles pussent signer au-dessus de ces princesses filles. Madame la duchesse d'Orléans, au désespoir du jugement du feu roi, comme on l'a vu en son temps, n'avait pu se résoudre de démordre de sa prétention qu'elle conserva toujours *in petto*, dont le but était de faire de ses enfants un ordre nouveau, d'arrière-petits-fils de France, dont le rang serait supérieur à celui des princes du sang, et de s'élever par là imperceptiblement elle-même à celui des fils et filles de France. La régence de M. le duc d'Orléans lui parut un temps favorable à réussir en cette entreprise.

Elle s'y trompa. Les princes du sang et les princesses leurs femmes firent grand bruit. Elles portèrent leurs plaintes à M. le duc d'Orléans, le règlement du feu roi à la main; M. le duc d'Orléans leur fit des excuses, et leur promit que ce dont elles se plaignaient n'arriverait plus. Il ne s'était jamais mis cette prétention dans la tête; il avait laissé faire madame la duchesse d'Orléans du temps du feu roi, pour ne se donner pas la peine de la contrarier dans une fantaisie qu'elle avait fort à cœur; il ne se soucia en aucune façon de la condamnation que le feu roi en fit, et ne pensa jamais à en revenir. D'ailleurs il était fatigué des riottes qui se perpétuaient sur des riens entre madame la duchesse de Berry et madame la duchesse d'Orléans, et bien plus encore de ne pouvoir apaiser la dernière sur ce qui avait été jugé entre les princes du sang et ses frères sur l'habilité de succéder à la couronne. Ainsi madame la duchesse d'Orléans eut tout le dégoût de son entreprise, que M. le duc d'Orléans ne s'embarrassa pas de lui donner.

Dans sa mauvaise humeur, dégoûtée de son appartement de Montmartre, d'où elle ne voyait que des toits, des minuties des religieuses pour des clefs et des passages, de l'éloignement des jardins qu'elle y avait fait ajuster avec beaucoup de goût et de dépense, elle acheta la maison de Bagnolet, et peu à peu plusieurs voisines, dont elle fit un lieu immense et délicieux. Madame passait presque toute l'année à Saint-Cloud; c'était aussi la seule maison de campagne à portée qu'eût M. le duc d'Orléans. Elle en voulut une qui ne fût qu'à elle et que pour elle, et dont elle fût à portée de jouir à tout moment.

Le duc de Noailles fit une galanterie aux dépens du roi à son ami le chancelier. Il y avait à Versailles et à Fontainebleau une maison pour la demeure du chancelier, qu'on appelait la Chancellerie; mais il n'y en avait jamais eu à Paris, où jusqu'alors les chanceliers avaient toujours logé à leurs dépens chez eux. Bourvalais, un des plus riches traitants et des plus maltraités par la chambre de justice, fut dépouillé d'une superbe maison qu'il avait bâtie dans la place de Vendôme, et d'une maison de campagne à Champ, qu'il avait rendue charmante, et que, d'une maison de bouteille, il avait fait chef-lieu d'une grande et belle terre à force d'acquisitions. Madame la princesse de Conti eut Champ pour une pièce de pain qu'elle donna à la Vallière, et la maison de Paris devint la chancellerie, qui, outre le don du roi, lui coûta fort cher par tout ce que d'Antin y fit pour faire sa cour au chancelier qui jusqu'alors était demeuré très-mal logé dans son ancienne maison de la rue Pavée, qu'il louait auprès de celle de son père.

Le chiaoux, principalement venu pour débaucher le prince Ragotzi, y réussit. Jamais on ne vit mieux qu'en

lui la petitesse des personnages à qui le hasard a fait faire grand bruit dans le monde quand ils sont rapprochés. Ragotzi était un homme sans talent et sans esprit que des plus communs, grand homme de bien et d'honneur, d'une pénitence également austère et sincère qui, différente de celle des Camaldules chez qui il était retiré, n'était guère moins dure, qui y gardait une solitude véritable et suivie, qui n'en sortait que par des bienséances nécessaires, et qui, sans rien de contraint ni de déplacé, vivait, lorsqu'il était parmi le monde, comme un homme qui en est, et qui toutefois se souvient bien qu'il n'y est que par emprunt. De grandes aumônes étaient jointes à sa pénitence, une grande règle dans son domestique et dans sa maison, et cependant avec toutes les décences d'un fort grand seigneur. Il est inconcevable comment un homme qui, après tant de tempêtes, goûte un tel port, se rejette de nouveau à la merci des vagues, et trouve des gens de bien qui, consultés par lui de bonne foi, lui conseillent de s'y rembarquer ; et mille fois plus inconcevable encore comment il s'est pu conserver dans son même genre de vie jusqu'à la mort, pendant plusieurs années, et chez les Turcs, et parmi un faste et des dissipations qu'il ne put éviter. Il sut avant son départ la défaite des Turcs dont on parlera tout à l'heure, et ne laissa pas de poursuivre sa pointe. Arrivé à Constantinople et à Andrinople, il y fut reçu et traité avec une grande distinction, mais sans avoir pu y être d'aucun usage, à cause du changement des conjonctures. Il y demeura peu, et s'en alla habiter un beau château sur la mer Noire, à quinze ou vingt lieues de Constantinople, magnifiquement meublé pour lui par le grand seigneur, où la chasse et la prière partagèrent presque tout son temps au milieu d'une nombreuse suite. Les convenances

entre l'empereur et la Porte le tirèrent après quelques années d'un voisinage qui inquiétait la cour de Vienne. Il fut envoyé dans une des plus agréables îles de l'Archipel, où il vécut comme il faisait sur les bords de la mer Noire, avec la même splendeur, avec la même piété, et y est mort au bout de quelques années, laissant deux fils fort au-dessous du rien. Il écrivait rarement au comte de Toulouse, aux maréchaux de Villeroy et de Tessé, à madame de Dangeau, et à quelques autres amis d'ici, en homme qui aurait mieux aimé y être demeuré, mais toutefois content de son sort, et tout abandonné à la Providence.

On apprit que le prince Eugène, ayant formé le siége de Belgrade, s'y était trouvé assiégé lui-même par une puissante armée de Turcs, commandée par le grand-visir, qui le serrait de si près entre elle et la place, qu'ils étaient à vue, et qu'elle ôtait à celle de l'empereur tout moyen de mouvement et de subsistance, et qui en deux jours se retrancha parfaitement et très-régulièrement. Dans cette extrémité subite, le prince Eugène ne vit de ressource que dans le hasard d'une bataille. Il profita de la sécurité des Turcs, qui n'imaginèrent jamais qu'avec Belgrade derrière lui, et nulle retraite, il osât les attaquer dans leurs retranchements. Un grand et long brouillard couvrit ses promptes dispositions. Il commença son attaque un peu avant qu'il fût dissipé, au moment que les Turcs s'y attendaient le moins, et il eut le bonheur de remporter une victoire complète le 16 août, en quatre heures de temps. M. le comte de Charolais et le prince de Dombes s'y distinguèrent. Estrades eut une jambe emportée auprès de lui, dont il mourut peu après; et Villette, qui s'était battu à Paris avec Jonsac, y fut tué. Les Turcs y per-

dirent infiniment de monde, tous leurs canons et tous leurs bagages. Ils se retirèrent avec assez de confusion. Belgrade capitula aussitôt. Le prince Eugène perdit aussi considérablement, et plusieurs officiers distingués.

Il profita le reste de la campagne d'une victoire qui l'en laissa maître, et dans laquelle il eut divers succès dont le plus grand pour l'empereur fut de reculer sa frontière aussi loin, et de faire avec les Turcs une paix prompte et avantageuse.

La mairie de Bordeaux de 20,000 livres de rente qu'avait Estrades après son père, et le maréchal son grand-père, fut donnée à son fils qui s'était trouvé à la bataille.

J'ai expliqué en son temps quelle était madame de Mouchy, favorite confidente de madame la duchesse de Berry, et quel était Riom, son favori d'une autre sorte. Elle voulut doubler en leur faveur les charges de dame d'atours et de premier écuyer, qu'avaient madame de Pons et le chevalier d'Hautefort, qui en furent fort affligés. Il y avait longtemps que mesdames de Beauvau et de Clermont s'ennuyaient des préférences et des façons de madame de Mouchy, et qu'elles ne restaient dans la maison que par amitié et par considération pour madame de Saint-Simon. Madame de Mouchy n'y avait point de place; elles ne purent soutenir de la voir tout à coup dame d'atours, elles vinrent trouver madame de Saint-Simon, et lui dire que cela était plus fort qu'elles. Elles allèrent parler à M. le duc d'Orléans avec lequel elles ne se contraignirent pas sur madame de Mouchy, et quittèrent leurs places avec grand éclat, dont madame la duchesse de Berry fut vivement piquée. Il en vaqua en même temps une troisième par la mort de la jeune madame d'Aydie, sœur de Riom. Mesdames de Lava

et de Brassac furent choisies pour ces places dont leur peu de bien avait besoin. C'était aussi des femmes de mérite et de nom qui, en laissant regretter les autres, pouvaient aussi les remplacer. La première était sœur du chevalier d'Hautefort, l'autre fille du maréchal de Tourville.

M. le duc d'Orléans donna 5,000 livres de pension à un gentilhomme nommé Marsillac, dont les mains étaient fort estropiées de blessures. Il y aura lieu de parler de lui dans la suite, et de voir de plus en plus que ce prince n'était pas toujours heureux à placer ses bienfaits. Il plaça mieux l'archevêché de Besançon qu'il donna à l'abbé de Mornay, qui faisait très-dignement et capablement l'ambassade de Portugal depuis que le feu roi l'y avait envoyé. C'était le frère de MM. de Gramont, Franc-Comtois, et lieutenants généraux, qui l'avait après son oncle, qui était mort : et M. le duc d'Orléans, après quelques longueurs, avait obtenu pour le roi le même indult pour la Franche-Comté que le feu roi avait eu. Il donna à l'abbé de Tressan, évêque de Vannes, son premier aumônier, l'évêché de Nantes, vacant par la mort d'un Beauvau qui l'avait possédé fort longtemps, et je lui proposai l'abbé de Caumartin pour Vannes, à qui il le donna, et qui est mort depuis évêque de Blois. C'est le même dont j'ai parlé à propos de M. de Noyon et de sa réception à l'Académie française. Il accorda l'abbaye de Montmartre à madame la duchesse d'Orléans pour madame de Montpipeau de la maison de Rochechouart, et l'agrément de la charge de secrétaire du cabinet du président Duret, à Verneuil, qui a eu depuis la plume et une charge d'introducteur des ambassadeurs. Son père avait été lieutenant des gardes de Monsieur; son nom est Chassepoux, sieur

de Croquefromage ; celui de sa femme est Bigre. Je n'ai pu retenir le ridicule de ces noms.

Le prince de Dombes, et ce qui était allé en Hongrie de Français en revinrent, excepté M. le comte de Charolais.

Le duc de Ventadour mourut retiré, depuis quelques années, aux Incurables, séparé de sa femme depuis un grand nombre d'années, ne laissant qu'une très-riche héritière mariée au prince de Rohan, qui s'était chargé de tous ses biens et de ses dettes moyennant 40,000 liv. de rente qu'il lui payait par quartiers. C'était un homme fort laid et fort contrefait qui, avec beaucoup d'esprit et de valeur, avait toujours mené la vie la plus obscure et la plus débauchée. Par sa mort son duché-pairie fut éteint.

Moncault, soldat de fortune, et qui la devait au maréchal de Duras et à son esprit, mourut en même temps. Il était lieutenant général et gouverneur de la citadelle de Besançon. Il avait su s'enrichir et marier son fils à une fille d'Armenonville.

Dès l'hiver dernier on me pressa de présenter mes enfants au roi et au régent, et il est vrai qu'ils étaient en âge où cela ne pouvait plus se différer. Néanmoins j'y résistai, parce que je voulus leur apprendre ce qu'ils devaient à la mémoire de Louis XIII, qui nous doit être si précieuse et si sacrée, et que les prémices de leurs hommages lui fussent rendus. Je les menai donc à son anniversaire à Saint-Denis, où je ne manquais jamais à l'exemple de mon père, et ce devoir si principal pour nous rempli, je les présentai. Je trouvai en ce temps-ci deux régiments à vendre, tous deux de cavalerie, et gris. Le régent m'en accorda l'agrément, et je les achetai pour eux du duc de Saint-Aignan,

ambassadeur en Espagne, et de Villepreux qui se retirait par vieillesse.

L'abbé Dubois partit dans le même temps pour retourner à Londres, et on apprit que le comte de Péterborough avait été arrêté voyageant en Italie par ordre du légat de Bologne. C'était un homme fort remuant, qui toute sa vie s'était mêlé de beaucoup d'affaires en Angleterre et de beaucoup d'autres au dehors, tant de guerre que de paix et de différentes intrigues, et à qui les plus grands et les plus fréquents voyages ne coûtaient rien. Il avait la Jarretière, tantôt bien, tantôt mal avec le gouvernement d'Angleterre, mais craint et ménagé.

FIN DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

